SHL
WITHDRAWN

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

TROISIÈME SÉRIE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

P. JOUGUET ET A. ERNOUT

MEMBRES DE L'INSTITUT
PROFESSEURS A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS
DIRECTEURS D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

ANNÉE ET TOME IX

(61e de la collection)

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1935

TOUS DROITS RÉSERVÉS

BIBL.
LONDIN.
UNIV.

LES MANUSCRITS D'ASCLÉPIODOTE LE PHILOSOPHE

(*Suite.*)

VOSSIANUS GR. IN-4° 12, L. — Le *Vossianus* L, du fonds de la bibliothèque universitaire de Leyde, acquis d'Isaac Vossius, est un manuscrit soigné, pourvu d'une belle reliure en plein veau. De format moyen, 245 mm. sur 185 mm., le volume ne comporte que 52 folios, dont 49 seulement sont écrits[1]. L'écriture, large et régulière, ne manque pas d'élégance : il y a seulement 16 lignes par page. Comme le précédent volume, le *Vossianus* ne présente que le texte de la Τέχνη ταχτική d'Asclépiodote. L'écriture dénote un manuscrit de la première moitié du XVIIe siècle. De nouveau, malheureusement, l'examen du papier n'est d'aucun secours, faute de répertoires permettant des rapprochements. Le filigrane est un écusson entre deux palmes, chargé de trois annelets. Il s'agit selon toute vraisemblance d'armoiries de ville : telles sont les armes de la ville de Mâcon, aux trois annelets. Je n'ai pu m'assurer qu'il y a eu à cette date un battoir de papier à Mâcon ou dans les environs. Le type de ces armoiries est en tout cas français, et cette constatation a sa valeur.

Ayant comme point de départ cette origine présumée française, et comme point d'arrivée l'année 1689, date de la mort d'Isaac Vossius, dont la bibliothèque fut acquise par l'Université de Leyde, l'histoire ancienne du *Vossianus* au cours même du XVIIe siècle est totalement inconnue : aucun souvenir de l'histoire du manuscrit antérieurement à son accès dans la collection à Leyde n'a été conservé ; c'est ce que m'a confirmé le professeur H.-P. Blok, le savant conservateur des manuscrits de la célèbre Université. Essayons cependant de jeter quelque lumière sur tant d'obscurité.

En 1652, séjournant à Stockholm, à la cour de la reine Christine, le jeune Pierre Daniel Huet copie un manuscrit d'Asclépiodote sur un exemplaire dont les leçons sont exactement celles de notre *Vossianus*. Bien mieux, deux notes marginales que je relè-

1. *Catalogus Bibliothecae Publicae Universitatis Lugduno-Batavae*, Lugduni apud Batavos, 1716, p. 395.

verai plus loin, signalent dans le modèle des détails matériels, notamment la manière dont un mot est coupé au bas d'une page, qui désignent notre manuscrit de la façon la plus sûre. Le volume se trouvait donc à cette date dans les collections de la reine de Suède. Tout le monde connaît l'histoire singulière de cette princesse, qui estimait que « le Parnasse valait mieux que le Trône »[1], et dont la mémoire ne méritait pas les étranges déformations qu'elle subit actuellement. On sait le soin avec lequel, dès le jeune âge, elle s'appliqua aux travaux de l'esprit, chercha ensuite à compléter la bibliothèque imprimée et manuscrite que son père Gustave Adolphe s'était constituée en Europe centrale, au cours de la guerre de Trente ans, par des confiscations faites à titre de « butin de guerre ». On trouve dans une lettre de P. D. Huet lui-même, datée de 1653, l'indication des accroissements de la bibliothèque de la reine Christine : « Accesserunt bibliothecae G. I. Vossius, Alex. Petauii senatoris parisiensis, quae solis manuscriptis graecis et latinis codicibus, et Gilberti Gaulmini, supplicum libellorum, manuscripti, quae solis Arabicis itidem manuscriptis constant, et plurima praeterea volumina in auctione bibliothecae Mazarinae empta »[2].

Laissons de côté les livres de la bibliothèque de Gaulmin, qui ne sont que des manuscrits arabes, ceux de la bibliothèque de Mazarin, qui ont trait seulement à l'histoire politique de l'Europe aux XVe et XVIe siècles[3]; il demeure que la collection d'auteurs classiques recueillie par Christine de Suède était composée essentiellement des manuscrits de Gérard Jean Vossius, savant allemand établi en Hollande, et de ceux du conseiller Alexandre Pétau. Or l'acquisition de ces deux collections avait été négociée précisément par l'intermédiaire d'Isaac Vossius. Ce dernier, en 1649, à la mort de son père Gérard Jean, avait refusé de prendre la succession de la chaire paternelle laissée vacante à Leyde : Christine l'appelait en Suède pour qu'il y devînt son bibliothécaire et son maître de grec, en échange de quoi notre savant

1. C'est la légende que porte une médaille que fit graver Christine au moment de son abdication.

2. Je ne sais où est l'original de cette lettre : je la cite d'après Olof O. Celse, *Bibliothecae Holmiensis Historia*, Upsala, p. 101. — Ajoutons, pour compléter les renseignements fournis par Huet, que la bibliothèque de Christine de Suède comportait encore quelques manuscrits provenant d'un certain Stéphanidès, d'autres achetés à l'orientaliste de Berlin Rau (Ravius) ; on reconnaît quelques manuscrits de Rau dans le fonds de la Reine, au Vatican. On y trouvait enfin plusieurs manuscrits grecs ou latins ayant appartenu à Nicolas Heinsius. Je reviendrai sur ce point dans une autre étude.

3. Il y a à la Bibliothèque de Berlin une cinquantaine de manuscrits qui semblent provenir du fonds Mazarin de la reine Christine.

avait, au palais, « bouche en cour » et 5.000 florins de gages.

Le *Vossianus in-4°* 12 provenait-il originairement de la bibliothèque d'Alexandre Pétau ou de celle de Gérard Jean Vossius? Il ne me paraît pas qu'on puisse retenir le nom de Pétau. Outre que les catalogues de cette collection ne font pas mention de notre manuscrit[1], les livres du savant conseiller portaient d'ordinaire un numéro apparent dont je ne vois aucune trace sur le *Vossianus*. Bien mieux, au moment où Huet eut en main le volume en question, il ne le signale pas comme provenant de la bibliothèque de Pétau, remarque qu'il ne manque pas de faire quand le cas se présente, en l'accompagnant d'ordinaire de la mention du numéro que portait le manuscrit dans la bibliothèque du conseiller. Il reste que le volume soit entré dans la bibliothèque de la reine Christine avec les livres de Gérard Jean Vossius. Le manuscrit fut-il écrit sur l'ordre de ce savant, ouvert à toutes les disciplines? l'obtint-il par le hasard des dons ou des acquisitions? quel fut le copiste du volume? ce sont autant de questions auxquelles on ne répondra sans doute jamais.

Au moment où Huet prend copie du *Vossianus*, en 1652, Christine de Suède songeait déjà depuis quelque temps à son abdication, qui eut lieu deux ans plus tard. A Stockholm, la confusion est grande, non seulement dans les affaires de l'État, mais dans l'entourage même de la reine, et notamment parmi les savants qui ne songent qu'à la piller. « Si l'on excepte l'honnête homme Heinsius, écrit l'historien de Christine[2], on aura de la peine à nommer un seul de tous les savants étrangers qui étaient autour d'elle, qui se fût fait conscience de s'approprier ce qui ne lui appartenait pas. » Vossius fut particulièrement blâmé à ce sujet : il avoue du reste sans vergogne ses larcins, dans une lettre à Heinsius, du 10 juin 1655 : « Interim ita habeas me non paucos libellos rariores qui bis inter libros reginae extarent mihi attribuisse, tum quod illi meae deessent bibliothecae, olim enim donavi Sereniss. reginae, tum quod existimarem eos in tuis vel saltem paternis extare libris »[3]. Ainsi donc, Vossius récupère un grand nombre de manuscrits qu'il a jadis donnés à la reine — il oublie de dire que c'était moyennant 20.000 florins — ou qu'il prétend avoir vus jadis dans la bibliothèque de son père.

---

1. On ne le trouve mentionné ni dans Montfaucon, *Bibliotheca Bibliothecarum*, t. I, p. 61-96, reproduction du catalogue de la bibliothèque de Pétau rédigé les 3 et 4 mai 1645, ni dans le manuscrit de Leyde, *Vossianus lat.*, in-4° 76, *Catalogus Mss librorum bibliothecae Alexandri Petavii Senat. parisiensis.*

2. Arckenholz, *Mémoires concernant Christine de Suède*, Amsterdam, 4 vol., 1751-59, t. I, p. 272.

3. Cette lettre est de nouveau empruntée à O. Gelse, *loc. laud.*, p. 111.

Notre *Vossianus* fit sans doute partie de ces prélèvements opérés par Vossius. Aussi le traité d'Asclépiodote ne figure-t-il pas dans le choix de manuscrits de langue classique que la reine, en mai 1654, expédia à Rome où elle fixait sa future résidence : ces livres, achetés en 1690, l'année qui suivit la mort de Christine, par le cardinal Ottoboni, le futur Alexandre VIII, sont devenus, à la Bibliothèque Vaticane, les *Reginenses* latins et grecs, fonds particulièrement riche en pièces de choix. On ne retrouve pas non plus de traité d'Asclépiodote dans aucune des autres bibliothèques où aboutirent les manuscrits grecs pillés lors de l'abdication de la reine de Suède, si ce n'est dans celle de Vossius. Tant il est vrai que le manuscrit d'Asclépiodote ayant servi de modèle à Huet est bien l'actuel *Vossianus in-4°* 12.

Une fois repris par Isaac Vossius, le volume ne quitta plus la bibliothèque de notre érudit. On sait que Vossius s'établit à Londres en 1670 ; il y mourut en 1689. Ses livres, proposés à la Bibliothèque Bodléienne, ne purent être acquis par elle, malgré l'intervention de Bentley. L'Université de Leyde les acheta pour la somme de 30.000 florins. C'est ainsi que notre *Vossianus* traversa de nouveau la mer et aboutit à la bibliothèque de Leyde, pour ne plus en sortir. Il ne semble pas qu'aucun philologue ait jamais étudié ce manuscrit. Les éditeurs eux-mêmes en ignorent l'existence.

Le manuscrit porte sur le folio de garde la mention *Ms gr. Voss. Q 32*. Le texte commence au folio 1^{r}, avec la table des chapitres habituelle, table qui se poursuit au verso et présente encore une ligne au haut du folio 2^{r}. Le traité proprement dit ne commence qu'au folio 3^{r}. Les dessins s'insèrent à leur place normale ; ils sont tracés à l'encre noire. On voit, à la fin du volume, trois folios laissés en blanc.

Que le *Vossianus* soit une nouvelle copie du *Parisinus* 2435 B, on le prouve du fait que notre manuscrit reproduit les leçons du manuscrit B, présente la même lacune, chute de λαιὰ δὲ ἡ τὸ λαιόν. Bien mieux, notre manuscrit reproduit les corrections que Saumaise avait écrites en marge dans l'exemplaire de Paris ; on pourrait reprendre ici la même liste de corrections que j'ai relevées plus haut, le copiste les ayant empruntées à la marge du manuscrit B. Qu'au contraire, notre *Vossianus* n'ait pas de rapport avec le manuscrit C, la copie même de Saumaise, on le déduit aisément du fait que la lacune précitée, comblée par Saumaise dans sa copie, mais non bouchée par lui sur l'original commun, n'a pas été comblée dans le *Vossianus*. D'autre part, on ne trouve pas dans le *Vossianus* le saut de τέταρτον à πέμπτον que commet

Saumaise (II, 5)[1]. C'est de même le dispositif du manuscrit B, et non de celui de Saumaise, qu'a adopté le copiste pour le dessin du paragraphe 11 du chapitre X, disposition que j'ai décrite plus haut. Au total, le copiste du *Vossianus* fut assez fidèle. S'il lui arrive de se tromper, d'ordinaire il se reprend immédiatement. Je citerai un exemple qui servira pour la suite de ma démonstration. Dans le paragraphe 21 du chapitre X — c'est précisément la phrase qui, dans la famille issue du manuscrit B, a perdu les mots λαιὰ δὲ ἡ τὸ λαιόν —, on trouve deux fois le participe ἔχουσα : dans le premier cas, ἔχουσα était suivi de τῶν πολεμίων ; par mégarde, le scribe introduit de nouveau les mots τῶν πολεμίων à la suite du second participe, où ils n'avaient que faire ; mais il se reprend et, suivant un usage ancien, se contente de marquer que les deux mots sont en trop en les soulignant.

Ailleurs, le copiste du *Vossianus* tente d'améliorer le texte de son modèle. Il y a dans le premier paragraphe du chapitre V, une phrase que les éditeurs arrangent ainsi : οὐδὲ μεῖζον ἐτέλεσαν δύο καὶ δέκα πήχεων. Le texte de l'archétype présente à cet endroit une corruption manifeste pour les trois mots qui suivent οὐδέ ; ceci est si vrai, que le copiste du *Laurentianus*, avec le soin scrupuleux que nous lui connaissons, s'est refusé à comprendre le passage ou à le corriger et qu'il écrit, sans accent, en imitant la disposition du modèle qu'il recopiait : μει ζολατες σαν και. Les deux copies du *Laurentianus*, A et B, présentent la leçon μειζολάτεσσαν καὶ ; Saumaise corrigea en μείζονα θέσαν, leçon qu'il écrit dans la marge du manuscrit B et qu'il introduit dans le manuscrit qu'il copie. Cette leçon ne plut pas au copiste du *Vossianus*, qui écrivit un arrangement différent, μείζω πλάτειαν. Tant il est vrai que le copiste le plus scrupuleux ne se fait pas faute, à l'occasion, de modifier le texte de son modèle. En voici encore un exemple. Au chapitre XI, paragraphe 2, on lit chez les éditeurs la phrase ὅτ' ἂν τὸ δεύτερον ἕπηται τῷ προτέρῳ. Dans le *Laurentianus*, la leçon ancienne, corrompue, est copiée servilement par le scribe ; le mot ἕπηται, d'ailleurs difficile à déchiffrer pour la première lettre, se lit οπηκται. Voici la transformation des leçons de témoin en témoin :

original ἕπηται
Laur. F οπηκται.
Par. A πηκται — *Par.* B ὀπηκται. — *Par.* C ἕπηται
Voss. L ἅπτηται

1. Il n'y a pas à déduire du fait que le manuscrit de Saumaise est mutilé d'une quinzaine de lignes, qu'il ne saurait être la source du *Vossianus*. Au moment où a pu être copié le *Vossianus*, le *Parisinus* de Saumaise pouvait encore présenter ces quinze lignes, sans doute égarées au moment de la reliure.

Paris, à la Maison professe des Pères Jésuites de la rue Saint-Antoine ; il y mourut 22 ans après, en 1731, à l'âge de 91 ans. Ses manuscrits furent légués par lui aux Jésuites. Sur notre *Parisinus* E (fol. 1) se trouve collé un papillon portant de la main du savant évêque : *Pour la M. Pr. des P. J. de Paris, Huet.* L'histoire du manuscrit au XVIIe siècle peut se lire en entier sur le folio 4^r^, qui correspond à la première page du premier texte. On y voit d'abord les traces du séjour du volume chez les Jésuites de la rue Saint-Antoine ; on lit en effet, en haut du folio 4^r^ : *Domus professa paris. Societ. Jesu* ; on a collé en bas une bande imprimée : *Ne extra hanc bibliothecam efferatur. Ex obedientia.* On sait que la Compagnie de Jésus fut supprimée en France en 1763. Les manuscrits de l'Ordre furent mis sous séquestre ; notamment, la magnifique collection du Collège de Clermont, formée en France pendant un siècle durant, nous quitta à cette date pour aboutir, en majeure partie, il y a quelques années, à la Bibliothèque de Berlin. Les manuscrits de la maison professe furent eux aussi mis sous séquestre. Nous trouvons dans notre *Parisinus* E, placée latéralement dans la marge intérieure du folio 4^r^, la mention habituelle : *Paraphé au désir de l'arrest du 5 juillet 1763. Mesnil.* Toutefois, ces derniers manuscrits, en vertu des conventions établies, firent retour aux héritiers de Huet. L'un de ceux-ci, l'abbé de Charsigné, les offrit au roi. C'est ainsi qu'il entra, en 1765, dans le cabinet du roi, 45 manuscrits grecs, dont notre volume [1]. Cette date explique que le manuscrit de Huet ait été classé dans le Supplément grec [2].

Que le modèle copié par Huet à Stockholm soit notre *Vossianus* L, il est facile de le prouver. On lit dans notre manuscrit, dans la marge droite du folio 86^r^ deux notes particulièrement instructives à cet égard. La première est relative aux mots τῶν πολεμίων, introduits par erreur après le participe ἔχουσα dans le *Vossianus*, et soulignés d'un trait (X, 21). Huet recopie les mots superflus, en les soulignant aussi, mais il note cette particularité en marge : *haec litterae in cod. ita erant appictae.* Plus suggestive encore est la seconde remarque, qui a trait à la place qu'occupe, dans le modèle, la vignette indiquant les différentes formes que peut présenter la phalange dans ses évolutions. Ce dessin s'insère normalement après le paragraphe 21. Or, quand le copiste

1. On en verra la liste avec quelques détails dans H. Omont, *Inventaire sommaire des mss du Supplément grec*, Paris, 1893, p. IX.

2. Le point de départ du Supplément grec remonte à 1740, date à laquelle parut le grand catalogue imprimé des manuscrits de la Bibliothèque du roi, avec une nouvelle numérotation, encore conservée aujourd'hui pour le fonds ancien.

du *Vossianus* eut achevé d'écrire le paragraphe 21 (fol. 38[r]) il ne lui restait que la place de trois lignes, espace beaucoup trop petit pour qu'il y pût tracer ses dessins [1] : il reporta donc son graphique au haut de la page suivante, au verso (fol. 38[v]), mais commença d'écrire au bas du recto trois lignes du paragraphe 22. Le passage du recto au verso se fait après les deux premières lettres du mot ἐξαίφνης : il en résultait que la vignette se trouvait enclavée entre ἐξ- et -αίφνης. Huet rencontra à son tour une difficulté du même genre. Arrivé au mot ἐξαίφνης (fol. 86[r]), il lui restait trop peu de place pour tracer la vignette : il poursuit donc la copie du paragraphe 22, reporte le tracé de ses dessins au verso, mais note scrupuleusement le déplacement auquel il se résout de la manière suivante : il marque d'un signe la coupure du mot ἐξ αίφνης dans son modèle, et il écrit en marge : *Hoc in loco descriptae erant figurae proxime sequentes in codice sed propter spatii angustias in sequentem paginam rejicimus.* On ne peut donner de preuve plus décisive.

Bien entendu, toutes les nouveautés apportées dans le *Vossianus* vont se retrouver sous la plume de Huet : telles les leçons μείζω πλάτειαν (V, 1), ἅπτηται (XI, 2) ; bien entendu aussi on constatera la même lacune, par suite du bourdon de ἐνενήκοντα à ἐνενήκοντα (IV, 4).

Comme on le voit, le *Parisinus* E n'apporte pas grand'chose d'original, et W. A. Oldfather a eu raison de ne pas l'utiliser pour son édition , il ne le connaît au reste que par la photographie qu'il se procura de quatre folios à titre de spécimen [2]. Mais l'éminent éditeur américain avance à ce sujet, dans son savant article de l'*American Journal of philology*, quelques traits qu'il faut relever. La première méprise tient à ce qu'il ne connaissait pas l'ancêtre de notre manuscrit E, le *Vossianus* L. Presque toutes les nouveautés relevées dans la *Parisinus* sont déjà dans le *Vossianus* : c'est donc sans raison que l'éditeur s'étonne de la vigueur critique qu'il rencontre chez un jeune helléniste qui n'a que 22 ans. Plus grave est l'erreur commise dans le classement des manuscrits : « E, dit W. A. Oldfather, ne dérive d'aucun des manuscrits de la famille ABCD ». Le principal argument apporté est que nous n'avons pas ici l'omission des mots ἄσκησιν à παράταξιν (I, 4) : mais cette lacune ne se rencontre que dans les

1. A cela s'ajoute que, le format étant petit, le copiste du *Vossianus* devait tracer ses dessins sur deux registres superposés et non sur un seul.

2. Folios 75[r], 75[v], 78[v], 79[r]. Comme il l'avait fait pour le manuscrit D, l'éditeur donne dans son apparat critique les leçons du manuscrit E pour les quatre folios en question, alors qu'il garde le silence sur le manuscrit pour le reste du texte.

manuscrits A et D, et non dans les manuscrits B et C, comme le croit W. A. Oldfather, sur la foi des éditeurs zurichois [1]. Il en résulte que le critique américain estime que notre codex est copié sur le *Laurentianus* (ce qui manque pour le moins de vraisemblance, car le *Laurentianus* n'a jamais été transporté à Stockholm), ou sur une copie exacte du *Laurentianus* (dont il n'y a de trace nulle part). Si W. A. Oldfather avait eu en main, pour les examiner tout au long, le manuscrit même de Huet et le *Parisinus* B, s'il avait en outre connu le *Vossianus* dont notre codex dérive directement, il eût pu retrouver étape par étape, y compris les corrections marginales apportées au manuscrit B par Saumaise, toutes les nouveautés qu'il attribue à la sagacité du jeune Huet.

*
* *

Vallicellani allatii, vii-1, W. et vii-2, V ; Barberinianus 256, R. — C'est à dessein que j'ai groupé ces trois manuscrits, répondant à une même activité philologique et présentant les mêmes particularités.

Le *Vallicellanus* W appartient au fonds des manuscrits de l'érudit italien Leone Allacci, conservés dans la bibliothèque Vallicellana, aujourd'hui bibliothèque de l'Institut historique et archéologique romain, et déposés dans l'ancien couvent des Philippins. On a conservé sous la même reliure des *carte Allacci VII* deux états du même texte de la Τέχνη ταχτική, dus l'un à Luc Holste, l'autre à Allacci, et distingués l'un de l'autre par les cotes VII-1 et VII-2. Mais le catalogue de la bibliothèque Vallicellana ne fait pas cette distinction [2], et l'ancienne édition qu'Angelo Mai donna de deux chapitres de notre traité [3] n'ayant pas attiré l'attention sur ce fait, les philologues qui ne connaissent ce volume que par l'édition d'Angelo Mai, continuent d'ignorer que notre manuscrit contient deux copies de la Τέχνη ταχτική, distinguées ici par les lettres W et V [4].

---

1. Il faut rappeler, car tous les philologues ne semblent pas s'en être rendu compte, que tout classement de manuscrits fondé sur d'anciennes collations est presque fatalement voué à l'erreur. Il faut dans chaque cas recourir à l'original.

2. E. Martini, *Catalogo di Manoscritti greci esistente nelle Biblioteche italiane*, Milano, II, 11, 1902, *Catalogus codicum graecorum qui in Bibliotheca Vallicellana Romae adservantur*, p. 202, n° 130. Voici le libellé exact de la notice : « Appendix Allaciana, 130 (VII) : Asclepiodoti philosophi de re militari, Ex. antiquissimo Bibl. Mediceae cod. ms. » — H. Köchly et W. Rüstow se figuraient que ce manuscrit était au Vatican.

3. *Spicilegium romanum*, t. IV, Roma, 1840, p. 578-581.

4. Confondant à son tour les deux copies, W. A. Oldfather avance que le manuscrit de la Vallicellana fut copié sur le *Laurentianus* par Leone Allacci.

Le *Vallicellanus* W est un cahier de 26 folios où il ne m'a pas été difficile de reconnaître l'écriture de l'érudit allemand Luc Holste, devenu en 1636 bibliothécaire et chanoine du Vatican. Les feuilles recueillies ici ressemblent à ces petits calepins sur lesquels notre savant, au cours de ses recherches dans les bibliothèques, prenait la copie directe des textes qu'il voulait posséder. J'ai indiqué dans mon étude sur Arrien[1] le soin avec lequel notre érudit s'était appliqué à recueillir et à traduire les deux traités de cet auteur. L'histoire des travaux de Holste sur Asclépiodote est entièrement comparable.

Notre manuscrit n'est donc qu'une copie rapide de l'original devant servir de base à des travaux ultérieurs ; on s'explique que l'écriture en soit négligée, les titres y sont toutefois à l'encre rouge. Il y a 22 lignes par page, sans marge : le format est seulement de 125 mm. sur 200 mm.

Au folio 1^{r} se lit le titre : *Asclepiodoti philosophi Tactica ex antiquissimo msto Bibliothecae Mediceae*, ce qui désigne notre fameux *Laurentianus* LV-4. La table habituelle des chapitres est au folio 2^{r}. Le texte proprement dit ne commence qu'au folio 3^{r}. Luc Holste a ajouté devant le titre Τέχνη ταχτική les mots Ἀσκληπιοδότου φιλοσόφου qui ne figurent pas à cet endroit dans la tradition. Le texte du traité d'Asclépiodote s'arrête au bas du folio 20^{r}. Au verso de ce folio se voit le diagramme qui aurait dû figurer au paragraphe 11 du chapitre X. D'ailleurs Holste y renvoie lui-même : *hoc schema pertinet ad p. 25*, dit-il[2].

Les folios 21^{r} à 23^{v} sont consacrés à un nouveau texte, présentant le titre suivant : Τὰ ἐς ὕστερον ἐκβληθέντα ἀπὸ ἄλλων βιβλίων γνωμικά. Il s'agit de quelques sentences empruntées à un ouvrage mis ici sous le nom d'Urbicius et que d'autres traditions désignent comme l'*Ars militaris* de Mauricius. Ce texte, dans le *Laurentianus* LV-4 fait suite à un traité anonyme byzantin de stratégie[3] et précède immédiatement le traité d'Asclépiodote. Au reste, Holste nous renseigne lui-même sur sa source quand il écrit à la suite du texte grec de ce court traité : *haec sententiae in Ms Mediceo subjunguntur incerto auctori qui de re militari et orationibus militaribus scripsit. Asclepiodotus proxime excipit.*

---

1. *Mélanges Bidez*, t. I, p. 157-184.
2. Holste avait numéroté son cahier par pages : la page 25 correspond au folio 14.
3. Par suite de la mutilation du premier folio dans le *Laurentianus*, seule source de ce traité, ce texte est malheureusement demeuré pour nous anonyme. Il a été édité par H. Köchly et W. Rüstow, *Griech. Kriegschriftst.*, II, 2, p. 1 à 197, sous le titre Ἀνωνύμου Βυζαντίου περὶ στρατηγικῆς.

La note manuscrite mise en tête du cahier par Holste laisse entendre sans hésitation possible que notre savant prit sa copie directement sur le *Laurentianus* LV-4. De fait, le texte que nous avons ici est tout à fait étranger aux traditions récentes issues des *Parisini* A ou B. Notamment, on ne relève aucune des lacunes signalées dans ces deux manuscrits. Holste, assez soigneux, n'introduisit que peu de fautes ou d'arrangements nouveaux : ce qu'il cherche avant tout, c'est à avoir une copie fidèle de l'archétype ancien. Il lui arrive pourtant çà et là d'amender le texte, peut-être sans le faire exprès ; ainsi, dès le début, il corrige συνεπισκέπτεσθαι en συνεπισκέπεσθαι (I, 3).

Holste, qui nourrit toute sa vie de vastes desseins, eut peut-être le projet d'éditer Asclépiodote, comme il eut, à ce qu'il semble, celui d'éditer Arrien, J'ai indiqué dans mon étude sur les manuscrits d'Arrien comment ce projet aboutit, sinon à l'édition imprimée, du moins à une série de textes progressivement amendés et pourvus d'une traduction. L'affaire n'alla pas si loin dans le cas d'Asclépiodote. Du moins avons-nous une forme plus achevée que la copie rapide de Holste : c'est le *Barberinianus* 256, entré au Vatican en 1902, avec l'ensemble de la Bibliothèque Barberine [1].

Le manuscrit est de grand format, 320 mm. sur 225 mm. : ce simple trait montre que nous avons affaire à tout autre chose qu'au petit calepin précédemment étudié. La marque présente, dans un cercle, un oiseau posé sur trois monts, filigrane que l'on retrouve dans d'autres manuscrits grecs portant des textes relatifs à l'art militaire et écrits à cette époque.

Le manuscrit proprement dit comporte seulement 38 folios, cet ensemble de cahiers est précédé de 7 folios de garde et suivi aussi de 7 folios de garde. Il n'y a que 35 folios qui portent de l'écriture, et encore seulement au verso. La main de Luc Holste s'y reconnaît facilement. Si l'on compare la tradition d'Asclépiodote à celle d'Arrien due au même philologue, on voit que le manuscrit parallèle [2] portait sur les pages de gauche le texte grec, et sur les pages de droite le texte d'une traduction en latin. Le même dispositif était prévu ici ; mais, dans le cas présent, la traduction

---

1. Seymour de Ricci, *Liste sommaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque Barberina* dans la *Revue des Bibliothèques*, t. XVII (1907), p. 81. — Le manuscrit, comme tous les *Barberiniani*, porte la date de la reliure exécutée il y a environ un siècle, ici *Legato nel 1827*, mention portée sur le folio de garde, au début. On y lit, à la suite, le n° II 77, qui correspond à la cote du volume, à l'époque où les manuscrits de la Bibliothèque Barberine étaient classés en deux séries distinctes.

2. Pour le cas d'Arrien, c'est le *Barberinianus* 200.

ne fut jamais exécutée : Holste, on le sait, laissa inachevés un grand nombre de travaux.

Le *Vallicellanus* W étant la copie directe du *Laurentianus*, et jouant le rôle qu'on demande aujourd'hui aux photographies de manuscrits, on conçoit que Holste ait tenu, pour sa gouverne personnelle, à indiquer la source de sa copie. Il n'y a plus les mêmes raisons de le faire sur l'édition au propre ; aussi ne retrouvons-nous ici aucune des mentions qui dans le cas précédent marquaient le contact avec l'original. Pourtant, il n'est pas douteux que le *Barberinianus* dérive du *Vallicellanus* W. Nous avons ici les quelques rares changements qu'on avait relevés dans le manuscrit W, comme la bonne leçon συνεπισκέπεσθαι. Il y a même cette addition que j'ai signalée des mots Ἀσκληπιοδότου φιλοσόφου au titre Τέχνη τακτική. Notons que cette fois la table initiale des chapitres manque. De même, Holste a négligé de reproduire ici le court texte des Γνωμικά. C'est dans un autre manuscrit, le *Barberinianus* 88 (folio 62^{r} à 63^{r}) qu'il faut aller chercher l'édition au propre de ce petit texte, que Luc Holste avait copié à la Bibliothèque Laurentienne.

Le manuscrit R de Luc Holste, comme la plupart des manuscrits de cet érudit, a abouti dans la collection Barberine. Comment se fait-il que la copie prise sur l'original, W, ne se trouve plus aujourd'hui dans cette collection ? Selon toute vraisemblance, quand Holste mourut à Rome, en 1661, son manuscrit se trouvait, peut-être depuis longtemps, prêté ou donné à l'érudit qui fut son ami et devait être son successeur à la Bibliothèque Vaticane, Leone Allaci. C'est en effet dans les papiers de ce dernier que nous retrouvons le brouillon de Holste. Allacci avait dû se procurer le calepin de Luc Holste dans le dessein de copier à son tour la Τέχνη τακτική d'Asclépiodote. Quand Allacci mourut, peu d'années après Holste, en 1669, la copie d'Allacci et le modèle écrit par Holste ne furent plus séparés : nous les retrouvons l'un et l'autre sous cette reliure en molesquine rouge, propre aux manuscrits d'Allacci de la Vallicellane. C'est la deuxième partie du manuscrit cotée VII-2, celle qui a pour sigle ici la lettre V.

D'un format assez grand, 195 mm. sur 272 mm. ces nouvelles feuilles, cotées de 26 à 58, portent chacune 19 lignes de la grosse écriture d'Allacci. La Τέχνη τακτική occupe les folios 26^{r} à 54^{r} ; elle est suivie du texte des Γνωμικά, des folios 55^{r} à 58^{r}. Le papier présente le même filigrane que le *Barberinianus* 256 étudié précédemment. C'est dire que tous ces travaux ont été exécutés en même temps et dans le même milieu.

Le texte reproduit par Allacci est le même que celui de Holste On note le même transfert à la fin de la Τέχνη τακτική du diagramme qui correspond au paragraphe 11 du chapitre X. Bien mieux, on retrouve à la fin des Γνωμικά, et avec la même rédaction, la note latine dans laquelle Holste indiquait l'endroit où se trouvait ce texte dans l'original du xe siècle conservé dans la bibliothèque des Médicis. C'est dire assez que le lien qui unit ces deux manuscrits est étroit. On regrettera cependant qu'Allacci n'ait pas reproduit son modèle plus fidèlement. Les négligences abondent ; les bourdons ne manquent pas, et dès le début on voit notre savant passer de πρωτόσταται à παράσταται, omettant ainsi plus d'une ligne (II, 2). Les arrangements eux aussi sont nombreux ; ils ne sont pas en général des plus heureux. Dans son article de l'*American Journal of philology*, W. A. Oldfather, à l'aide des quelques paragraphes édités par le cardinal Angelo Mai, qui donnait en principe le texte d'Allacci, a relevé 13 passages où ce texte diffère du *Laurentianus* ; il n'y a d'amélioration qu'en deux cas : συνεπισκέπεσθαι et non συνεπισκέπτεσθαι (I, 3), συνωμοτία et non συνωμπια (sic) (II, 2). Mais ces deux corrections sont précisément celles qu'on sait sorties de la plume d'Holste. Tout le reste ne fait pas grand honneur à Allacci et est négligeable. On se demande pourquoi, si ce n'est pour raison de propreté extérieure, Angelo Mai édita le texte d'Allacci de préférence à celui d'Holste ; il en reproduit les bévues, y compris la lacune, se contentant d'ajouter çà et là quelques fautes d'accent (ex. συνωμοτιά).

Quelle date faut-il assigner à ces différents travaux ? Nous ne trouvons ici aucun indice. Grâce à certains recoupements que j'ai pu faire pour la tradition d'Arrien, je suis arrivé à croire que le *Barberinianus* 200, qui représente le même stade de l'histoire du texte que notre *Barberinianus* 256 d'Asclépiodote, a été écrit entre 1640 et 1650. On peut donner approximativement la même date à notre *Barberinianus* 256. Le *Vallicellanus* W aurait été copié par Holste à Florence quelque peu auparavant. Quant au *Vallicellanus* V, qui présente le même filigrane que le *Barberinianus* 256, il ne doit guère lui être de beaucoup postérieur. Il a sans doute été copié aux environs de 1650 ou peu après.

*
* *

Parisinus suppl. gr. 1252, M. — Contrairement à ce qu'on voit pour la plupart des autres stratégistes, le texte d'Asclépiodote fut négligé pendant deux cents ans, du milieu du

XVIIe siècle au milieu du XIXe. Le seul trait qu'on relève dans ce long laps de temps est une copie de la Τέχνη ταχτική, faite en 1760, sur le *Laurentianus*, par le philologue Jean Théophile Cober. Ce renseignement nous est fourni par le catalogue de Bandini (t. II, col. 229-230) : Bandini, bibliothécaire de la Laurentienne, avait pu être témoin du travail de copie fait par le philologue saxon. Voici la teneur même du renseignement : *Hunc tractatum ex hoc codice descripsit Io. Theophilus Coberus Saxo mense Septembris MDCCLX.* Je n'ai pu retrouver aucune trace de cette copie : l'édition sans doute projetée par Cober ne vit jamais le jour, et ce savant n'eut pas une telle notoriété qu'on se crût obligé de conserver ses papiers.

C'est une fortune toute opposée que rencontra Minoïde Mynas, dont les travaux pourtant ne méritaient pas une telle faveur. On sait que Mynas, le dernier des copistes grecs en France, ne montra pas toujours beaucoup plus de scrupules que ses prédécesseurs.

A trois reprises, en 1840, 1844 et 1850, Mynas fut chargé, pour le compte du Gouvernement français, de missions en Orient, d'où il devait rapporter des volumes destinés à enrichir notre Bibliothèque nationale. L'histoire de ces missions, la manière dont Mynas dépeça certains livres, garda certaines parties de volumes par devers lui, combla des lacunes de sa propre main, transcrivit en entier d'autres manuscrits, en un mot l'histoire de l'activité philologique de ce singulier personnage, c'est là un travail qui reste encore à faire.

Toujours est-il qu'en 1898, on trouva chez un particulier, à Paris, un reliquat de 32 volumes provenant de Mynas, dont les uns complétaient des manuscrits de même origine entrés jadis dans nos collections, tandis que d'autres étaient de simples copies exécutées par notre Grec. C'est parmi ces derniers qu'il faut ranger notre *Parisinus S. G.* 1252, M [1].

Une reliure datée de 1898 recouvre un recueil factice d'œuvres copiées par Mynas sur des Manuscrits grecs de Paris : on a mis au dos de cette collection le titre *Collectanea mathematica*. Le format est de 240 mm, sur 150 mm. Le papier, assez beau, est rayé de la manière qu'on voit dans les anciens manuscrits. L'écriture comporte l'usage simultané de deux encres : l'encre noire sert au texte courant, tandis qu'une encre de couleur carmin tirant sur le jaune sert pour le titre, les rubriques, les gloses

1. H. Omont, *Manuscrits récemment ajoutés au fonds du Supplément grec de la Bibliothèque nationale*, p. 8 (addendum au t. IV de l'*Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale*).

et même, à l'intérieur du texte, pour les termes ou expressions techniques. Les vignettes présentent les traits en carmin et les légendes ou lettres en noir.

Dans ce recueil, la Τέχνη ταχτική d'Asclépiodote occupe une série de cahiers allant du folio 69 à 84. Le texte proprement dit ne débute qu'au folio 70^{v}. Le folio 69^{r} présente la table initiale que l'on connaît ; au bas se trouve une mention qui indique la source de la copie : Ἐκ τοῦ κ(ώδικος) βασιλ. βιβ. ἀριθ. 83 ἀντιγράφον. Nous avons donc affaire à une copie du manuscrit grec de Huet, précédemment étudié. On ne voit pas quelle raison a poussé Mynas à choisir ce dernier manuscrit, plutôt qu'un autre plus ancien. La mention, dans le grec, de la Bibliothèque Royale, indique une date antérieure à 1848.

Si Mynas n'avait pris lui-même la précaution de nous indiquer son modèle, on l'aurait cependant trouvé aisément, ne fût-ce que par certains signes extérieurs. C'est ainsi qu'au cours de sa copie, Mynas signale en marge la pagination correspondante du manuscrit par Huet : cette numérotation de 1 à 33, écrite à l'encre carmin, correspond à la pagination ancienne présentée par l'apographe de Huet : ce dernier volume ne présentait pas encore, à la date où écrit Mynas, la numérotation continue de tous les cahiers du volume qui sert aujourd'hui.

L'examen du texte fait aboutir aux mêmes conclusions : on retrouve ici encore les lacunes signalées dans le *Parisinus* E, le déplacement du diagramme X, 21 ; les mots superflus τῶν πολεμίων que notre jeune Huet avait soigneusement conservés. Mais Mynas n'était pas sans connaître le grec et il se rendit compte que ces mots τῶν πολεμίων gênaient, aussi écrit-il dans un renvoi, au bas de la page ἐκλείπει τινὰ ἐνταῦθα. C'est le contraire qu'il eût dû dire ; mais les philologues ont en général cette mauvaise chance qui les pousse à voir une lacune là où il faudrait retrancher. Il n'y a qu'un seul cas où Mynas propose une correction, d'ailleurs douteuse. On se demande en fin de compte si la Bibliothèque nationale s'est enrichie en recueillant ce volume, qui n'est qu'une copie rapide et récente d'œuvres dont elle possède les originaux.

*
* *

Au terme de cette étude, nous résumerons les résultats acquis dans le tableau suivant, trifide s'il en est.

Des onze manuscrits conservés de la Τέχνη ταχτική d'Asclépiodote, seul le *Laurentianus* LV-4 constitue une source. Les *Parisini* 2522 et 2435 demeurent cependant utiles, pour les endroits

où le modèle est devenu illisible, notamment pour les lemmes des diagrammes ; le *Parisinus* 2435 doit être en outre retenu pour les corrections marginales qu'y rapporta Saumaise. Le reste est entièrement négligeable pour l'établissement du texte. Mais nous

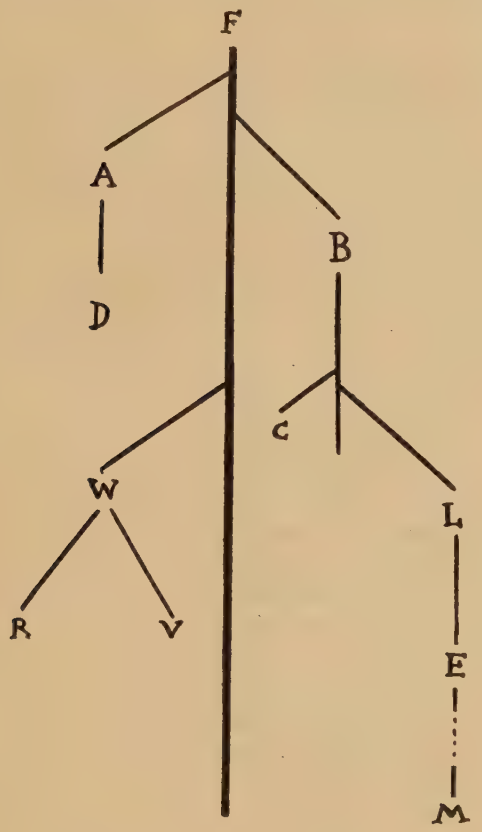

avons là un nouvel exemple, où l'on saisit sur le vif, dans un domaine tout proche de nous, et où interviennent des personnages qui nous sont familiers, les altérations successives que comporte tout travail de copie : singulière leçon pour ceux qui voudraient nier les possibilités de la critique verbale.

A. Dain.

UN NOUVEAU FRAGMENT DE SOPHRON

Il n'est pas trop tard pour signaler aux lecteurs de la *Revue de Philologie* un fragment de Sophron découvert en avril 1933, par les papyrologues italiens. Il a été rapidement publié dans les *Studi ital. d. filol. class.* (X, 1933, p. 119), par les soins de Mme M. Norsa et de M. Vitelli; enfin, dans les mêmes *Studi*, X, p. 247 et suiv., les mêmes éditeurs viennent de donner de nouveaux fragments du même mime. Les débris du volumen sur lequel ce texte a été déchiffré proviennent des fouilles d'Oxyrhynchos ; les premiers éditeurs l'ont daté du premier siècle de notre ère[1].

En voici une transcription :

Τὰν τράπεζαν κάτθετε
ὥσπερ ἔχει· λάζεσθε δὲ
ἄλὸς χονδρὸν ἐς τὴν χῆρα
καὶ δάφναν πὰρ τὸ ὦας.
Ποτιβάντες νυν πὸτ τὰν
ἱστίαν θωκεῖτε· δός μοι τὺ
τὤμφακες· φέρ' ὦ τὰν σκύλακα·
πεῖ γὰρ ἁ ἄσφαλτος; — Οὕτα.
— Ἔχε καὶ τὸ δάιδιον καὶ τὸν
λιβανωτόν· ἄγετε δὴ
πεπτάσθων μοι ταὶ θύραι
πάσαι· ὑμὲς δὲ ἐνταῦθα
ὁρᾶτε· καὶ τὸν δαελὸν
σβᾶτε ὥσπερ ἔχει· εὐκαμίαν
νυν παρέχεσθε ἅς κ' ἐγὼν
ποτ' τᾶνδ' ἐπ[ά]κτ' ἀλεύσω.
Πότνια· δεί[πν]ου μέν τυ κα[ὶ
ξ]ενίων ἀμεμφέων αντα[
[**]ν**· καικα* αμῶνδεπ*[

1. Depuis sa publication, ce fragment a fait l'objet de plusieurs articles présentant chacun un intérêt différent : deux brèves notes de M. Gow, *Class. Rev.*, XLVII (1933), p. 113-115 et 168-169 ; K. Latte, *Philologus*, LXXXVIII, (1933), 259-264 et 467-469 ; Gallavotti, *Riv. di Filol.*, LXI (1933), 459-476, qui étudie la métrique du passage ; Eitrem, *Symbolae Osloenses*, XII (1933), 10-29 (important pour les pratiques magiques) ; Ph Legrand, *Rev. des Et. Anc.*, XXXVI (1934), 25-31 (important pour les rapports entre Sophron et Théocrite) ; Festa, *Mondo Classico*, III, 476-484.

Le scribe qui a copié ce texte est soigneux ; il indique dans quelques cas notables la quantité des voyelles ou la place du ton :

V. 3, le papyrus écrit un accent grave sur la première syllabe de χὸνδρον ; cette notation indique que le mot est oxyton, d'où notre transcription (voir sur cette accentuation Arcadius, περὶ τόνων 73,23, Latte, p. 259, Gallavotti, p. 462).

V. 5, νυν est écrit avec un υ, sans accent. De même au vers 15. Nous avons affaire à un νυ enclitique, mais de sens temporel (voir chez Homère K 105, Φ 485 ; Pindare, *Pyth.*, XI, 44, etc., la forme semble fréquente en dorien).

V. 6, θωκεῖτε est une correction au-dessus de la ligne, du scribe qui avait d'abord écrit θωκῆτε.

V. 7, l'esprit rude de ὧ est nettement noté parce qu'il constituait une difficulté, mais la tradition que suivait le copiste le portait expressément (voir plus loin p. 28). L'aspiration est soigneusement notée également au vers suivant ἁ, οὔτα (où l'α porte le signe de la longue, comme celui de τὠμφᾶκες au vers 7, celui de πᾶσαι au vers 12, celui de εὐχᾱμίαν, v. 14).

V. 8, le scribe ponctue régulièrement et signale ici par deux points le changement d'interlocuteur.

V. 9, sur le premier α de δᾴδιον est noté le signe de la longue et l'accent aigu (grec commun δᾳδίον) ; l'accentuation des dérivés en -ιον présente beaucoup d'incertitudes et de flottements.

V. 12, πᾶσαι porte le signe de la longue et l'aigu (accentuation dorienne). On notera qu'au contraire χῆρα (v. 3), θωκῆτε (v. 6), ὁρῆτε (v. 13), σθῆτε (v. 14) sont écrits avec le circonflexe ; sur cette contradiction, voir Vendryes, *Traité d'accentuation*, § 332 ; — le texte porte ἐνταυτα, avec un θ au-dessus du second τ.

VV. 15 et 16, le circonflexe est noté sur ἇς et sur τᾶνδε (sur ce dernier point, voir p. 25) ; le texte porte κταλευω avec un σ au-dessus de l'υ.

Le fragment est clair dans l'ensemble. Il peint une scène de magie et peut provenir, comme l'ont pensé les premiers éditeurs d'un μῖμος γυναικεῖος dont Athénée (480 b), nous a conservé le le titre : ταὶ γυναῖκες αἱ τὰν θεόν φαντι ἐξελᾶν « les femmes qui prétendent chasser la déesse »[1]. Mais rien ne le prouve de façon décisive. Voici l'interprétation généralement admise. La πότνια qui est invoquée ici et à qui une jeune chienne doit être sacrifiée serait Hécate, d'où les précautions apotropaïques, la branche de laurier et le grain de sel, accessoires ordinaires de la magie noire.

1. Sur la traduction de ce titre, voir Legrand, p. 27.

La scène a été analysée en détail par M. Eitrem (p. 13 et suivantes). Elle se passe dans une salle close, dont on ouvre bientôt les portes toutes grandes (vers 10 et suivants). On a apporté la table pour le sacrifice, les participants s'approchent du foyer et se tournent vers la magicienne (v. 12, ἐνταῦθα ὁρᾶτε) ; au moment du sacrifice, les assistants éteignent leur flambeau (v. 14, voir sur l'efficacité de ce flambeau, Eitrem, p. 22) et gardent un silence religieux dans la clarté mystérieuse du foyer, tandis que par la porte grande ouverte se glisse peut-être la lueur de la lune. Cependant, la magicienne se fait apporter par son aide les accessoires rituels, le couteau à double tranchant, le bitume, l'encens et la torche (qui serviront sans doute pour la lustration), enfin la victime elle-même : on sait que le sacrifice d'un chien est particulièrement caractéristique du culte d'Hécate (Eitrem, p. 19).

*
* *

Quelques détails, dans ce fragment, peuvent paraître obscurs et appellent une explication. Il est à peu près certain que τράπεζαν au début est complément d'objet de κάτθετε « placez-là la table » ; ὥσπερ ἔχει semble signifier « comme cela, tout de suite » (voir sur cette formule la note de Stein dans l'édition commentée d'Hérodote, I, 24, p. 28) ; il est impossible de supposer que τράπεζαν dépende d'un ἐπὶ précédent et qu'il s'agisse « d'objets à poser sur la table ».

Au v. 5, le masculin ποτιβάντες surprend. On a cherché à le rapporter aux femmes qui prennent part au sacrifice. L'interprétation est naturelle, mais, grammaticalement, elle ne va pas sans difficulté. Les exemples de masculins se rapportant à des féminins que l'on invoque (voir Kühner-Gerth, I, p. 82) présentent un caractère de généralité qui ne se retrouve pas ici. On se demande donc si des hommes ne pouvaient pas assister à la cérémonie. M. Legrand pense que, les mimes ayant pour interprète un récitant unique, dans les mimes féminins le personnage principal devait être une femme, comme c'est ici le cas. Mais il n'importait pas que des assistants supposés fussent des hommes (*l. c.*, p. 26).

Vers 7 ὦ est un adverbe de lieu « ici » ; nous reviendrons sur cette forme notable dans l'étude de la langue.

Du point de vue critique, ce sont les derniers vers qui posent le problème le plus difficile. Au vers 16, le papyrus donne le génitif τᾶνδε, avec le circonflexe noté. La lecture que nous avons reproduite a été suggérée aux premiers éditeurs par M. Eitrem :

πὸτ τᾶνδ' ἐπ[ά]κτ' ἀλεύσω « jusqu'à ce que pour ces femmes je chasse l'enchantement » ; ἐπακτόν est un terme connu précisément en dorien (Collitz-Bechtel 3545, Cnide), et désigne un charme. La construction de ποτ' τᾶνδε a gêné les éditeurs. Ils ont hésité, avec raison, à donner à la préposition le sens de ἀπό. M. Legrand rapproche la locution πρὸς τινὸς εἶναι et traduirait « en faveur de ». On pourrait alléguer aussi que πρός s'emploie lorsqu'une personne agit au nom d'une autre : *Iliade*, A 239 : δικασπόλοι οἵ τε θέμιστας πρὸς Διὸς εἰρύαται « les juges qui gardent le droit au nom de Zeus » ; c'est aussi πρός qui est employé dans des formules de prière comme en λ 67 : πρός τ' ἀλόχου καὶ πατρός « au nom de ta femme et de ton père... ». La sorcière est le truchement entre ses clientes et la divinité : « jusqu'à ce que agissant pour elles, j'ai chassé le mauvais charme ».

Au vers 16 on lit ἀλεύσω. Le sigma écrit au-dessus de la ligne par le copiste rétablit l'aoriste, meilleur ici [1].

Les éditeurs proposent également une autre lecture qui a souvent été préférée (voir, par exemple, Gallavotti, Eitrem) : ποτ' τᾶνδε π[υ]καλεύσω. M. Vitelli affirme que le papyrus admet également bien l'une et l'autre lecture. Πυκταλεύω est un équivalent de πυκτεύω : « que je lutte pour elles ». La leçon s'appuie sur une citation de l'*Et.* d'Orion 62,23 : καὶ Σώφρων φησὶν ἀπὸ τοῦ πυκτεύω πυκταλεύω (Sophron *Fragm.* 111). Mais rien ne prouve que la citation se rapporte à notre passage. L'expression est bizarre et les textes magiques n'en fournissent aucune comparable. M. Eitrem qui les connaît comme personne n'en peut alléguer aucun.

Comme à M. Legrand, cette lecture me semble peu naturelle, bien qu'elle puisse à la rigueur être rapprochée d'un fragment d'Anacréon (27, Diehl)... ὡς δὴ πρὸς Ἔρωτα πυκταλίζω. Mais chez Anacréon, nous avons affaire à une image poétique. Le ton est bien différent. Un texte magique apparaîtrait autrement probant.

La leçon πυκταλεύω a conduit à une correction que je ne saurais approuver, ποτ' τάνδε πυκταλεύω (voir Vitelli, p. 248) « que je lutte contre la déesse ». La correction me semble téméraire dans un texte où les quantités et les accents sont notés avec une telle acribie.

Les derniers vers sont adressés à la divinité ; on lui offre (pour l'apaiser et la chasser ?) un sacrifice sans défaut (δεί[πν]νου,

1. On n'acceptera pas facilement la conjecture que M. Eitrem propose avec réserve, *l. c.*, p. 23 : ἅς κ' ἐγὼν ποτ' τάνδ' ἐπάκτ' ἀλεύσω « jusqu'à ce que j'aie chassé le charme dans cette chienne ».

ξ]ενίων ἀμεμφέων). C'est tout ce qu'il est permis d'entrevoir, et il est chimérique de vouloir combler la lacune. On trouvera des hypothèses chez Vitelli, p. 248 et chez Gallavoti, p. 465.

*
* *

Le vers 16 reste obscur. Et peut-être faudra-t-il en chercher l'explication dans une autre direction que celle qui a été généralement suivie. Tous les philologues qui se sont occupés du texte, à la suite des premiers éditeurs, ont voulu accorder l'interprétation du fragment avec le titre de mime : ταὶ γυναῖκες ταί φαντι τὰν θεὸν ἐξελᾶν, donné par Athénée 480 b, et qui est lui-même obscur. Mais l'attribution reste hypothétique. Il n'est pas certain que nous ayons affaire à une scène d'exorcisme. M. Picard me suggère que le dispositif rituel (laurier, torches, bitume) conviendrait à la préparation d'un sacrifice (qui est célébré en effet). Le sacrifice d'un chien ferait bien penser à Hécate. Mais la fin du fragment, avec la mention du δεῖπνου et des ξενίων ἀμεμφέων s'accorderait avec une scène de *théoxénie*. L'interprétation du fragment dépend de celle du vers 16. Or ce vers est difficile. Rien ne prouve qu'il s'agisse en effet de chasser la déesse. M. Desrousseaux m'indique qu'on pourrait peut-être lire : ποτ' τᾶνδ' ἐπ[α]κτὰ λεύσ<σ>ω « que je voie les offrandes que ces femmes ont apportées ». Le vers annoncerait le δεῖπνον qui suit. La lecture présenterait en outre l'avantage de résoudre la difficulté de ποτ' τᾶνδε. Mais, littérairement, elle altérerait le mouvement. On attendrait une énumération de ces dons. Dans notre texte il faudrait marquer un arrêt avant l'invocation pendant que la prêtresse considère les offrandes. Cette pause n'est guère admissible.

Simple hypothèse, que je ne puis accepter. Mais je tiens à signaler cette possibilité parce que toute la recherche a été commandée jusqu'ici par l'attribution du fragment au mime ταὶ γυναῖκες ταί φαντι τὰν θεὸν ἐξελᾶν. Or cette attribution n'est pas sûre.

*
* *

Voici une traduction du fragment : Placez la table, tout de suite ; prenez un grain de sel dans la main et glissez-vous une branche de laurier près de l'oreille. Avancez maintenant vers le foyer et restez assis. Toi, donne-moi le coutelas, apporte ici la chienne. Où donc est le bitume ? — Voici — Tiens aussi la torche et l'encens. Allez, que les portes soient ouvertes, toutes grandes. Vous autres, regardez là, éteignez votre flambeau tout

de suite ; et bec clos maintenant, en attendant que j'aie chassé de ces femmes le mauvais charme (?). Maîtresse, c'est un repas et une hospitalité sans reproche (que nous t'offrons...).

*
* *

Qu'il s'agisse d'un exorcisme ou peut-être d'une *théoxénie*, le fragment ne présente avec les *Magiciennes* de Théocrite qu'un rapport assez vague. Comme ce fragment est généralement attribué au mime « des femmes qui veulent chasser la déesse » et que l'on avait également l'habitude de penser (sans aucun indice précis) que ce même mime avait servi de modèle à Théocrite pour les *Magiciennes*, M. Legrand, en quelques pages pénétrantes (*l. c.*, p. 28 et suiv.) a confronté les deux textes. Rien n'autorise à les rapprocher, ni le lieu, ni les actes rituels, ni les personnages : on n'observe qu'une communauté de cadre assez vague.

Le papyrus permet enfin de corriger le fragment 5 de Kaibel : πεῖ γὰρ ἁ ἄσφαλτος ; πῦς Θεστυλί, σκοπῇ τύ[1] ; ce fragment provient d'Ammonios, *De differ. uerb.*, p. 122, Valk. Mais il apparaît aujourd'hui qu'il doit être scindé en deux. Dans une liste d'exemples d'adverbes, le grammairien cite deux phrases différentes. La première se retrouve dans notre fragment au vers 8 ; la seconde appartient à un autre mime, probablement celui qui a servi de modèle à Théocrite (voir Legrand, p. 29).

*
* *

Du point de vue de la langue, le fragment présente des particularités qui confirment ce que nous savons du dialecte syracusain[2]. On observe dans la phonétique des traits connus comme l'apocope de la préposition (κάτθετε, v. 1 ; — πὰρ, v. 3 ; — πὸτ, v. 5, 16). Le vocalisme est noté avec soin : χῆρα, v. 3 ; — la graphie πάσαι, vers 12, avec l'accentuation dorienne, est à verser au dossier du traitement -νσ- secondaire en dorien[3], elle n'est pas en faveur des formes en -αισα, -οισα, etc... ; — les contractions répondent aux types attendus : θωκεῖτε, v. 6 (il n'y a pas lieu de balancer entre les graphies -ῆτε, ou -εῖτε qui se

1. La tradition est fautive et donne ποῖος εἰλισκοπεῖται ; la lecture πῦς, Θεστυλί, σκοπῇ τύ est une correction probable de Kaibel.
2. Sur le syracusain voir, outre les manuels de dialectes comme Bechtel, etc., Magnien, *M.S.L.*, XXI, 49-85, 112-188.
3. Voir en dernier lieu Lejeune, *B.S.L.*, XXXIV, p. 165.

trouve au-dessus de la ligne : à l'époque de Sophron, le syracusain ne disposait que d'un signe E pour noter *e* long ou bref, ouvert ou fermé ; nous n'avons donc affaire qu'à des interprétations de grammairiens) ; — τῶμφακες, v. 7 ; — ὁρῆτε, v. 13 ; — τᾶνδε, v. 16. Là où un digamma intervocalique est tombé, la contraction peut se faire, comme dans ἇς, v. 15, de *ἀϝος, forme dorienne connue (cf. Epicharme, 35 [Kaibel], Tables d'Héraclée, I, 100, etc..) ; au contraire, δαελός (cf. laconien δαϝελος attesté par la glose d'Hesychius δαδελός), au vers 13, n'est pas contracté. L'*Etym. Magn.*, 246,33 nous enseigne que Sophron employait les deux formes δαελός et δαλός (fragment 116 [Kaibel]).

Partout la notation apparaît très exacte. Seule la forme δείπνου, qui est probable, sinon sûre au vers 17, semble présenter une graphie attique de la désinence (mais voir plus haut ce que nous avons dit de θωκεῖτε).

La morphologie est aussi nettement dorienne. Il suffit de relever au passage des formes qui n'appellent pas de commentaire : v. 4 etc. ποτί ; — v. 6 τύ ; — v. 8 ταί ; — v. 9 ὑμές ; — v. 12 κ'.

Quelques mots méritent d'être considérés de plus près. Le vers 8 offre un adverbe πεῖ à désinence de locatif qui appartient à un type connu en dorien (voir Buck, *Greek Dialects* [2], p. 95).

On attachera plus d'importance à la forme ὦ attestée au vers précédent. La graphie soigneuse du scribe qui note l'esprit rude interdit d'accepter l'interprétation des premiers éditeurs qui après eux a généralement été adoptée (en particulier par Gallavotti) φέρ' ὦ. Cette lecture présente l'inconvénient de supposer arbitrairement une faute du copiste, et d'introduire l'interjection dans un contexte et à une place de la phrase qui choquent ici : le rapprochement de passages où le mouvement est lyrique, comme Théocrite, XVIII, 58, ne vaut pas. Quant au fragment 10 de Sophron, φέρ' ὦ τὸν δρίφον, on sera tenté maintenant d'y lire ὧ avec aspiration. M. Latte a vu que nous avons affaire à un adverbe de lieu répondant à la question *quō*. Mais il n'y a pas lieu de croire avec lui que d'anciens ablatifs ont pu, « dans le dorien populaire », jouer le rôle d'adverbes de mouvement. Le dorien possède deux types d'adverbes de lieu en -ω : les uns sont d'anciens ablatifs, les autres sans doute d'anciens instrumentaux. Les faits sont correctement interprétés par Bechtel, *Griechische Dialekte*, II, pp. 198 et 271. L'adverbe ὦ que nous révèle le fragment de Sophron répond à la forme avec « particule » ὧδε attestée chez Epicharme, 34,1 (Kaibel), ἔστειχ' ὧδε, chez Théocrite, I, 151, dans le passage en « mégarien » des *Acharniens* d'Aristophane, 745, enfin dans la tragédie attique.

Une autre forme notable est le démonstratif οὔτα du vers 8. Le pronom οὗτος est une forme expressive dont la déclinaison complexe a été l'objet de diverses réfections. En particulier, une flexion refaite sur le nominatif masculin, οὗτος, acc. οὕτον, fém. οὔτα, etc... est largement attestée dans des inscriptions béotiennes à partir du troisième siècle avant notre ère (*I. G.*, VII, 685, 686, 687, 737, 1780, 3054) et chez Corinne, 5,80 (Diehl). Cet arrangement doit avoir été réalisé sporadiquement, en des parlers divers, par le grec populaire. On lit οὕτη dans une inscription attique fort incorrecte du second siècle (Kaibel, *Epigr.* 97). En syracusain, nous ne connaissions pas encore la forme. Les fragments de Sophron et d'Epicharme que nous possédons nous livrent au contraire le thème avec dentale initiale. L'index des *Fragments* de Kaibel fournit des formes de type attique. Le *Fragment* 24 contient un nominatif masculin pluriel de type « dorien » τοῦτοι.

Grâce au nouveau papyrus italien, il est maintenant acquis que le sicilien, au moins dans la langue de la conversation, a possédé une flexion refaite, οὔτα, etc...

C'est également comme une tentative de « normalisation » qu'il faut considérer la forme de nominatif accusatif ὦας « oreille » (vers 4). Le nom de l'oreille (thème en *ous-*) présentait une flexion difficile. La forme de nominatif accusatif, ionien-attique οὖς, dorien ὦς (Théocrite, XI, 32) doit remonter à un ancien thème en *-s*, **ousos*, cf. v. sl. *uxo*. Par un procédé archaïque et dont le grec a usé assez largement, les autres cas ont été constitués au moyen d'un élargissement à nasale : génitif οὔατος (N 177, etc...), d'où ὄατος cité par Hérodien, II, 921, 14 et avec contraction ὠτός qui est la forme attique ; dorien, nominatif pluriel οὔατα, Epicharme, 21 (Kaibel), Collitz, 3636,62 (Cos). Une forme avec *ō* est supposée par le dorien nominatif pluriel, ὦατα chez Alcman fr. 60 (Diehl)[1].

C'est d'après ces formes à élargissement nasal qu'a été constitué le nominatif ὦας attesté dans ce fragment de Sophron et avec une vocalisation différente οὖας chez Simonide, 37_{17} (Diehl). Ce vieux type en -ας où la finale -ας joue le rôle d'un simple élargissement a pu admettre quelques formations nouvelles : peut-être ὄπεας [2] (Pollux, 10,141), certainement ἅλας « sel » qui a été créé dans la κοινή et a persisté jusque dans le grec moderne. Ὦας est une forme nouvelle, créée en dorien et qui pourrait être populaire.

---

1. Si l'on songe à l'histoire de l'alphabet grec, il est difficile de distinguer sûrement les formes du type ὦας et les formes du type οὖας.
2. Voir sur ce mot Schwyzer, *K.Z.*, LX, p. 224.

Un dernier trait notable que le papyrus présente pour le grammairien est l'emploi transitif de l'aoriste σβῆτε au vers 14. L'existence d'un aoriste radical intransitif répondant à un présent transitif est un trait caractéristique de la conjugaison grecque [1]. Dans le cas du verbe σβέννυμι l'aoriste ἔσβην semble comporter un élargissement ē comparable à celui que l'on observe dans les thèmes du type ἐμάνην. Rien n'explique comment la forme ἔσθην intransitive dans tous les textes où elle se trouve impliquée a pu prendre la valeur transitive, ordinairement attachée à l'aoriste sigmatique ἔσβεσα. Peut-être le système complexe de la conjugaison a-t-il été faussé en syracusain. Mais nous ne pouvons rapprocher aucun cas semblable. Il est difficile de tirer parti de la scholie A de l'*Iliade* en N 288 où se trouve cité un fragment d'Epicharme (219 [Kaibel]) : κέχρηται Ἐ. καὶ τῷ ἐνεργητικῷ· αἴ τά τυ βλείης σφενδόνᾳ : il est impossible de préciser le sens de l'aoriste βλείης (on sait que dans tous les textes connus le thème ἔβλην est intransitif); — plus incertaine encore est la glose de l'*Etym. Magn.*, 197-33 qui cite de brefs fragments corrompus où se trouvent insérés l'indicatif ἔβλην et le participe βλείς (176, 177 [Kaibel]). Le glossaire rapproche les formes, soit de βληθείς, ce qui suppose un sens intransitif, soit de *βλῆμι, ce qui semble indiquer un sens transitif. Dans le papyrus de Sophron, l'emploi de σβῆτε doit être noté, mais il ne peut être expliqué de façon satisfaisante.

*
* *

Autant que la grammaire proprement dite, le vocabulaire appelle des observations : le texte à cet égard est précieux et peut donner une idée du vocabulaire syracusain. La qualité des personnages, le ton du passage semblent exclure l'emploi de termes « poétiques ». Λάζομαι (v. 2) est connu comme dorien, attesté chez Théocrite, (notamment dans les *Syracusaines*, XV, 21, ce qui confirme l'usage de Sophron), et dans des inscriptions de colonies mégariennes (Dittenberger[3], 1010_4, 1011_{18}; voir aussi Bechtel, *Griech. Dial.*, II, p. 204). — La forme ἰστία (v. 6), du nom du foyer est normale en dorien et particulièrement en syracusain (cf. ἰστιῶν chez Epicharme, *fr.*, 35 de Kaibel), comme, semble-t-il dans tous les dialectes autres que l'attique (voir Buck, *Greek Dialects*[2], p. 21). — Enfin le verbe θωκέω (v. 6) est usuel

1. Sur ce type d'aoriste, voir *M.S.L.*, XXIII, p. 136.

en dorien et particulièrement en syracusain : Sophron, *fr.*, 60, Epicharme, 99.

Deux termes, qui ne nous étaient connus que par des gloses plus ou moins obscures, se trouvent clairement attestés dans le texte de Sophron. Vers 6, le couteau du sacrifice à double tranchant (ce qui est rituel) est appelé ἄμφᾱκες. Nous ne connaissions jusqu'ici que l'adjectif ἀμφᾱκης, ionien attique ἀμφήκης attesté dans les poèmes homériques et chez les tragiques. Le mot de Sophron fournit l'interprétation correcte d'une glose fautive d'Hesychius ἀμφακλῆς·ἀξίνη.

Plus instructif apparaît l'hapax εὐκαμία au vers 14. La lecture, d'après les données des premiers éditeurs, semble maintenant sûre (voir Norsa-Vitelli, p. 247). Elle concorde avec une glose d'Hesychius εὐκαλεία·ἡσυχία, εὐκαμία, où deux notes semblent s'être confondues, εὐκαλία (à rapprocher de εὔκηλος, etc...) et εὐκαμία, l'existence de ce dernier mot se trouve garantie d'abord par le papyrus de Sophron, accessoirement par l'*Etymologicum magnum*, 39,25 : εὐκαμία ἡσυχία ἤτοι εὐφημία ὡρικῶς εἴρηται παρὰ τὸν κημόν. Le mot évoque une série de calembours qui en définissent le caractère, mi-populaire, mi-religieux. Εὐκᾱμία est tiré de κημός « muselière » et suppose peut-être un verbe *εὐκημεῖν et un adjectif *εὔκημος. Εὐκᾱμίαν ἔχεσθε, c'est proprement « bouches muselées », « bouclez-la ». Mais εὐκᾱμία fait penser à εὐκᾱλία qui a dû prendre une valeur religieuse. Théocrite, II, 166 emploie la formule εὐκάλοιο κατ' ἄντυγα Νυκτός et Hesychius nous livre la glose εὔκαλον· ὅσιον qu'il ne faut pas corriger. On entrevoit un couple parallèle ; à εὐφημία qui est le terme noble pour désigner le silence rituel répond peut-être εὐφιμία (de φιμός « muselière »), que l'on a proposé de lire dans la glose de l'*Ety. Magn.* pour εὐφημία. En tout cas, εὔφιμος est cité par Hérodien *Epim.* 178.

Telles sont les résonnances du terme εὐκᾱμία que Sophron n'a pas dû imaginer et qui semble appartenir au vocabulaire de la magie populaire en Sicile.

Enfin s'il fallait lire πυκταλεύω au vers 16, le mot appartiendrait au syracusain authentique. Il suppose une forme nominale en *l* comme le πυκταλίζω d'Anacréon, *fr.*, 27 (Diehl).

*
* *

Ce texte soulève encore bien des difficultés. Les métriciens pourraient tenter, à l'aide de ce fragment relativement long, de fixer les procédés rythmiques de Sophron. On trouvera dans l'article de M. Gallavotti (pp. 465 et suiv.) une étude détaillée du

problème. A tout point de vue, le fragment s'avère instructif. Qu'il s'agisse des pratiques magiques, du dialecte syracusain, des sources probables de Théocrite, il apporte du neuf.

Il nous permet enfin de nous faire une idée de l'art de Sophron dont on nous dit que Platon s'est inspiré. Le lecteur goûte dans ce passage le naturel du style où les phrases brèves s'enchaînent vivement et le réalisme du tableau qui évoque en traits concrets une scène où évoluent de petites gens. Nous avons noté au passage les particularités populaires de la langue. Mais, il faut l'avouer, si grand qu'apparaisse l'intérêt du tableau de mœurs, nous n'y observons ni analyse de caractère, ni peinture des passions. Si l'on confronte Théocrite avec ce que nous avons de Sophron (dont il s'est plusieurs fois inspiré), c'est le poète alexandrin qui présente le plus grand intérêt humain. Seule une trouvaille nouvelle pourrait démentir ce jugement.

P. Chantraine.

LA FRÉQUENCE ET LA DISTRIBUTION DES FORMES NOMINALES DU VERBE EN GREC ET EN LATIN

(*Suite*).

N'espérons d'abord pas pouvoir assigner des causes à tous les accidents d'une pareille courbe. Les principes que nous avons vu commander la distribution et la fréquence des deux formes verbales en question, sont des lois statistiques : un participe isolé n'est pas nécessairement et exclusivement l'indice d'une direction plus concrète et historique de la pensée ; et, de même, tout infinitif ne révèle pas fatalement une orientation vers l'abstraction. Laissons donc de côté les petites oscillations de ces courbes autour d'une valeur moyenne, et examinons s'il est possible de trouver une correspondance entre les grands saillants des graphiques et le sens du texte. J'ai écrit à côté des ordonnées, abaissées du sommet de quelques-uns de ces saillants, dans les figures précédentes, de quelle matière il est question aux endroits correspondants du texte. Ainsi le maximum que présente, pour l'abcisse 9, la courbe du participe tracée pour le 5e livre de Thucydide correspond à un passage du texte où l'action, avec la bataille d'Amphipolis, atteint un de ses sommets. De même, le saillant que j'ai marqué sur la figure II correspond au passage 28 C-29 A de l'*Apologie*, qui est d'un caractère anecdotique particulièrement prononcé et où Socrate évoque des souvenirs historiques de Potidée et d'Amphipolis. Quant aux saillants des courbes de l'infinitif que j'ai marqués par des notes, le premier se trouve à un endroit de Thucydide, au chapitre 9 du livre 5, où l'action est interrompue par le discours de Brasidas. Le maximum très accentué qui se trouve au milieu du graphique tracé pour le *Parménide* est dû à un grand nombre d'infinitifs substantivés, forme qui est toujours au service d'une pensée et d'un style abstraits. Enfin, le saillant de la courbe de l'infinitif, figure II, correspond à l'*Apologie* 35 C-36 A, où les considérations morales de Socrate sur ses devoirs et sur les devoirs des juges amènent de nombreux infinitifs dépendant de δεῖ, χρή, etc. L'étude des courbes en particulier semble donc confirmer les

problème. A tout point de vue, le fragment s'avère instructif. Qu'il s'agisse des pratiques magiques, du dialecte syracusain, des sources probables de Théocrite, il apporte du neuf.

Il nous permet enfin de nous faire une idée de l'art de Sophron dont on nous dit que Platon s'est inspiré. Le lecteur goûte dans ce passage le naturel du style où les phrases brèves s'enchaînent vivement et le réalisme du tableau qui évoque en traits concrets une scène où évoluent de petites gens. Nous avons noté au passage les particularités populaires de la langue. Mais, il faut l'avouer, si grand qu'apparaisse l'intérêt du tableau de mœurs, nous n'y observons ni analyse de caractère, ni peinture des passions. Si l'on confronte Théocrite avec ce que nous avons de Sophron (dont il s'est plusieurs fois inspiré), c'est le poète alexandrin qui présente le plus grand intérêt humain. Seule une trouvaille nouvelle pourrait démentir ce jugement.

P. Chantraine.

LA FRÉQUENCE ET LA DISTRIBUTION DES FORMES NOMINALES DU VERBE EN GREC ET EN LATIN

(*Suite*).

N'espérons d'abord pas pouvoir assigner des causes à tous les accidents d'une pareille courbe. Les principes que nous avons vu commander la distribution et la fréquence des deux formes verbales en question, sont des lois statistiques : un participe isolé n'est pas nécessairement et exclusivement l'indice d'une direction plus concrète et historique de la pensée ; et, de même, tout infinitif ne révèle pas fatalement une orientation vers l'abstraction. Laissons donc de côté les petites oscillations de ces courbes autour d'une valeur moyenne, et examinons s'il est possible de trouver une correspondance entre les grands saillants des graphiques et le sens du texte. J'ai écrit à côté des ordonnées, abaissées du sommet de quelques-uns de ces saillants, dans les figures précédentes, de quelle matière il est question aux endroits correspondants du texte. Ainsi le maximum que présente, pour l'abcisse 9, la courbe du participe tracée pour le 5e livre de Thucydide correspond à un passage du texte où l'action, avec la bataille d'Amphipolis, atteint un de ses sommets. De même, le saillant que j'ai marqué sur la figure II correspond au passage 28 C-29 A de l'*Apologie*, qui est d'un caractère anecdotique particulièrement prononcé et où Socrate évoque des souvenirs historiques de Potidée et d'Amphipolis. Quant aux saillants des courbes de l'infinitif que j'ai marqués par des notes, le premier se trouve à un endroit de Thucydide, au chapitre 9 du livre 5, où l'action est interrompue par le discours de Brasidas. Le maximum très accentué qui se trouve au milieu du graphique tracé pour le *Parménide* est dû à un grand nombre d'infinitifs substantivés, forme qui est toujours au service d'une pensée et d'un style abstraits. Enfin, le saillant de la courbe de l'infinitif, figure II, correspond à l'*Apologie* 35 C-36 A, où les considérations morales de Socrate sur ses devoirs et sur les devoirs des juges amènent de nombreux infinitifs dépendant de δεῖ, χρή, etc. L'étude des courbes en particulier semble donc confirmer les

résultats que nous avons obtenus par la comparaison des fréquences moyennes dans différents genres de textes et par la comparaison des écarts entre les deux courbes d'un texte à un autre : nous trouvons qu'aux saillants prononcés de la courbe du participe correspond généralement un passage plus concret, plus historique du texte, une accélération des événements, et que le graphique des infinitifs, au contraire, a ses maxima aux passages particulièrement abstraits. L'aspect accidenté des courbes tracées pour un seul texte met donc en évidence la même relation entre le sens du texte et la fréquence des formes verbales correspondantes que l'étude comparative de textes différents nous avait fait trouver; mais ici, elle revêt des formes particulièrement pittoresques : le paroxysme de l'action dans un texte historique se révèle par un fort saillant sur le graphique du participe; et de même pour l'infinitif, dont les maxima indiquent généralement un style plus abstrait, une pensée plus « fiévreuse ».

Thucydide, IV, 7-17. (Teubner, Hude.)

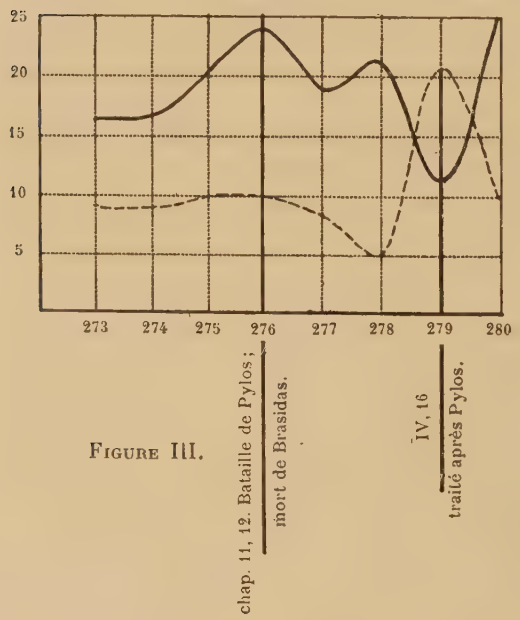

Figure III.

Étudions ce phénomène en traçant les courbes pour quelques autres textes.

p	P	I
272	9	1
273	17	9
274	17	9
275	20	10
276	24	10
277	18	8
278	22	5
279	12	21
280	26	10

Alors que dans la première moitié du graphique la courbe de l'infinitif reste sensiblement parallèle à l'axe des abscisses, celle du participe a une forte excroissance vers le haut au moment où le texte de Thucydide relate la bataille de Pylos dans laquelle le

roi Brasidas de Sparte trouve la mort, c'est-à-dire au moment où le flux des événements s'accroît et atteint un maximum.

Dans le mythe du séjour des âmes après la mort, qui se trouve à la fin du *Gorgias*, le participe présente un saillant à l'endroit du texte qui contient le récit du jugement de Rhadamanthe, c'est-à-dire au passage le plus « historique » de ce mythe, tandis que la courbe de l'infinitif monte à un maximum quand le texte contient des réflexions morales avec de nombreux infinitifs substantivés, τὸ ἀδικεῖν, τὸ ἀδικεῖσθαι, τὸ δοκεῖν εἶναι ἀγαθόν, τὸ εἶναι, etc., c.-à-d. quand ce mythe arrive à son maximum d'abstrac-

Platon, Mythe du *Gorgias*, 523 A-fin. (Teubner, C.F. Hermann, 1873.)

p	P	I
309	14	4
310	12	5
311	24	9
312	13	7
313	19	8
314	16	20
315	3	2

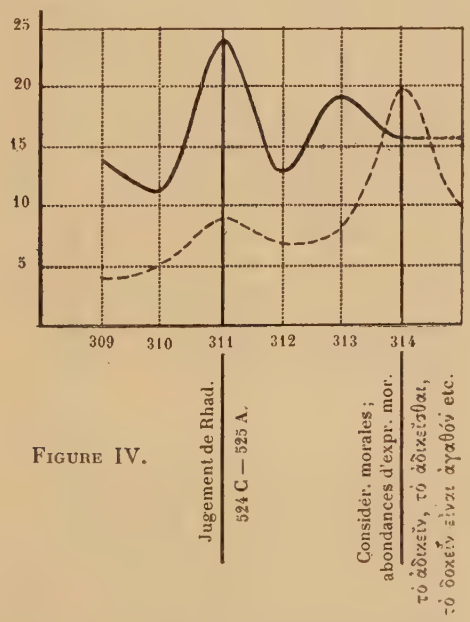

FIGURE IV.

tion. La page 315, avec la fin du dialogue, ne contenant que 53 mots, j'ai dû évaluer le nombre de participes et d'infinitifs qui correspondrait à 280 mots qui est le nombre moyen des mots par page, pour pouvoir achever la courbe.

Dans le mythe d'Er, à la fin du Xe livre de la *République*, nous faisons les mêmes observations. La courbe du participe offre un maximum à la fin, pour un passage d'un caractère anecdotique, par ce que Er y parle de quelques personnages qu'il a rencontrés, d'Orphée, de Thamyros, d'Agamemnon et d'autres. La courbe de l'infinitif passe par un maximum à un endroit du texte, 618 C-619 A, qui contient une digression d'ordre moral

étrangère au mythe même. J'ai négligé dans ce graphique — comme je les ai négligés pour le calcul de la moyenne — les infinitifs de style indirect, quoique leur nombre soit plus que le triple de celui des infinitifs normaux, parce que cet emploi de l'infinitif dépend de raisons qui sont extérieures au sens du texte.

Platon, *Rép. X.* 614 B-fin. (Teubner, C. F. Hermann, 1873.)

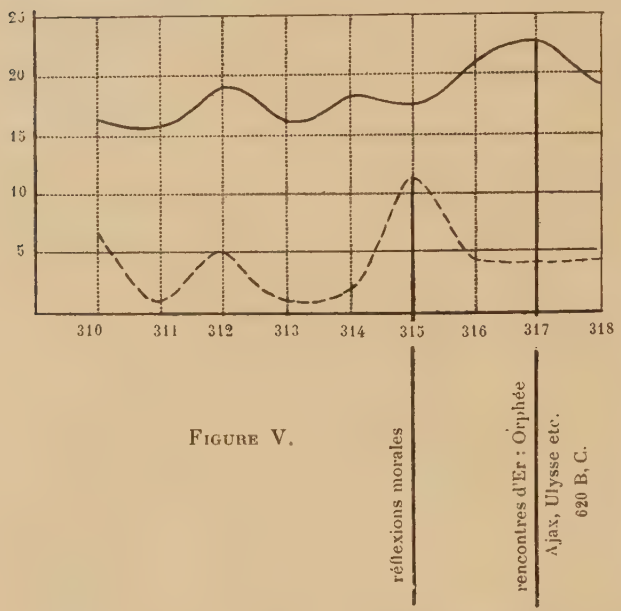

p	P	I
310	17	7
311	16	1
312	19	5
313	16	1
314	18	2
315	17	12
316	22	4
317	23	4
318	12	2

FIGURE V.

La page 318 ne contenant plus que 160 mots du mythe avec 12 participes et 2 infinitifs, il fallait faire, pour pouvoir achever la figure, la réduction au nombre moyen de mots par page, ce qui donne 19 participes et 4 infinitifs.

Certains textes montrent qu'en prenant la notion d' « histoire » dans son sens le plus large, celui de devenir ou de dynamisme, la loi qui fait de la fréquence du participe une fonction croissante de l'aspect « historique » des textes étend son domaine d'application. Le mythe à la fin du Phédon, qu'on peut qualifier de géographique et qui ne contient pas d'action au sens que donnent à ce mot les historiens, offre un exemple frappant de cet aspect Héraclitien que vaut au participe son affinité avec le devenir. Dans la première partie, en effet, ce mythe est voué à la géographie statique, à la description des choses immobiles de la terre et des régions souterraines, des creux, des eaux sta-

gnantes, des rochers, de la végétation, etc., et la courbe du participe, après une légère excroissance sans importance y reste presque parallèle à l'axe des abscisses pendant plusieurs pages. Mais dès que Socrate, quittant la description des choses immobiles, en arrive à la géographie dynamique en développant la

Platon, Mythe du *Phédon*. 108 E πέπεισμαι τοίνυν — 114 C καλὸν γὰρ τὸ ἆθλον καὶ ἐλπὶς μεγάλη. (Teubner, C. F. Hermann, 1914.)

p	P	l
160	4	3
161	15	7
162	8	7
163	7	5
164	8	1
165	15	2
166	19	0
167	17	4
168	7	7

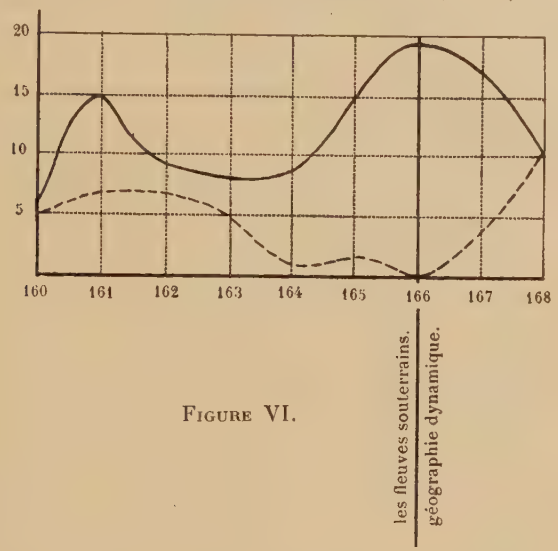

FIGURE VI.

théorie des fleuves souterrains, le texte change de caractère et il en résulte un saillant très accentué de la courbe du participe. La plupart de ces participes sont formés, comme il faut s'y attendre, de verbes appartenant au vocabulaire hydrodynamique et servant à désigner tous les mouvements possibles de l'eau : ἀναπνεόντων, εἰσιόν, ἐξιόν, δυόμενα κατὰ τῆς γῆς, περιελιχθέντα περὶ τὴν γῆν, κάτω καθέντα, ῥέον περὶ κύκλῳ, ἐναντίως ῥέων, ζέουσαν ὕδατος, etc. Ce mythe ne commençant ni ne finissant exactement aux pages indiquées, j'ai de nouveau réduit, avant de tracer le graphique, au nombre moyen de 256 mots par page. Les infinitifs du style indirect, beaucoup plus nombreux que les autres, mais extérieurs au sens de ce mythe, ont été négligés pour le graphique.

Mais ce dernier graphique est intéressant à un autre point de vue encore. Jusqu'à présent, en effet, nous avons étudié comment, sur les grahiques, chacune des deux courbes reflète dans ses oscillations plus ou moins accentuées les mouvements de la

pensée contenue dans le texte, sans nous préoccuper de la variation d'ensemble des deux courbes. Si nous nous demandons maintenant, si les oscillations de chacune des deux courbes ne se correspondent pas d'une certaine manière, le dernier graphique nous indique dans quelle direction il faut chercher une réponse à cette question. Nous y constatons en effet que la courbe des infinitifs atteint un minimum, et un minimum très prononcé, puisque la fréquence de l'infinitif y tombe à zéro, exactement au même endroit où la courbe du participe passe par son maximum. Si nous examinons les courbes des pages précédentes du point de vue de la correspondance entre les accidents de l'infinitif et ceux du participe, nous voyons le même phénomène se produire assez fréquemment. Le graphique n° 1, par exemple, de la figure I nous montre un minimum de l'infinitif coïncidant avec le maximum du participe causé par la bataille d'Amphipolis. Le phénomène opposé se rencontre à la figure III, où le maximum de l'infinitif provoqué par le caractère juridique du texte chez Thucydide, IV, 16 est accompagné d'un minimum de la courbe du participe, et où cette variation simultanée des deux courbes dans des sens opposés a pour effet un entrecroisement qui interrompt pour un instant l'allure séparée des deux courbes que nous avons vu être une caractéristique générale des textes historiques. Ce phénomène de la coïncidence des maxima de l'une des deux courbes avec les minima de l'autre correspond psychologiquement à l'incompatibilité, en un endroit limité d'un texte, entre l'action et l'abstraction, entre l'histoire et la pensée. Les événements ne laissent pas de place pour les considérations morales, qui ne deviennent possibles, à leur tour, que par une suspension partielle ou complète de l'action.

Cette impossibilité pour un même morceau de texte d'être à la fois abstrait et concret, moral et historique, jointe à l'art avec lequel les bons auteurs varient leurs effets de style, produit dans la distribution des formes impersonnelles du verbe un phénomène curieux qui se traduit, du point de vue graphique, par un décalage que présentent les ondes des deux courbes les unes sur les autres, les sinuosités des deux courbes se suivant de près et de manière qu'à un maximum de l'une correspond un minimum de l'autre. Le fait se produit particulièrement souvent chez Thucydide. Le premier graphique de la figure I, par exemple, que nous avons déjà étudié à d'autres occasions, montre, de l'abscisse 6 à l'abscisse 10, deux courbes qui progressent par ondes sensiblement sinusoïdales, de telle manière que la courbe du participe précède la courbe de l'infinitif d'une demi-longueur d'onde

phénomène rythmique qui traduit matériellement ce procédé de style cher à Thucydide, qui consiste à faire précéder les grandes actions par des discours. Le discours de Brasidas, au chapitre 9, fait monter la courbe de l'infinitif ; immédiatement après, la bataille la fait fortement descendre en même temps qu'elle fait monter celle du participe. Cette alternance se rencontre à travers toute l'œuvre de Thucydide. Voici un autre passage où elle est très nette (figure VII). Une grande sinuosité dans la courbe de

Thucydide, II, 86-92. (Teubner, Hude.)

p	P	I
175	13	7
176	15	13
177	20	11
178	13	8
179	20	5
180	21	2
181	16	2

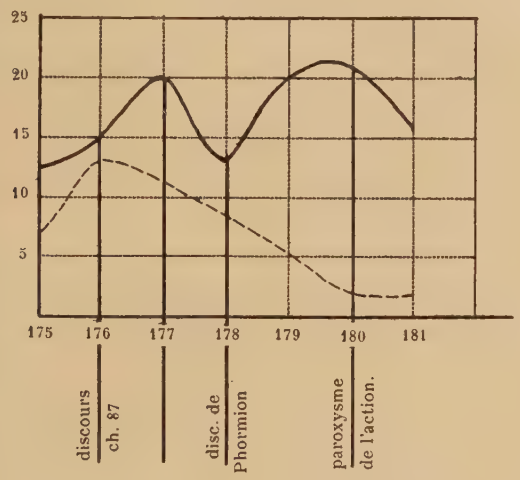

FIGURE VII.

l'infinitif, correspondant à deux discours dans le texte, au chapitre 87 et au chapitre 89, y précède deux saillants de la courbe du participe, le sommet du plus grand de ces deux saillants correspondant au moment où l'action atteint son paroxysme avec la bataille navale de Rhion, tandis que le point le plus bas qui se trouve entre les deux sommets de la courbe du participe correspond exactement au discours de Phormion. Mais Thucydide n'est pas le seul auteur à présenter ce phénomène. Nous le rencontrons aussi chez Hérodote par exemple. Sur le graphique suivant représentant la variation des fréquences des formes nominales depuis Hérodote, VIII, 66 jusqu'à VIII, 84 et qui constitue, par la séparation nette des deux courbes et par leur distance caractéristique, un exemple typique de graphique historique, le premier maximum de l'infinitif est causé par le conseil de guerre des Perses, VIII, 68, où Artémisia prononce son célèbre discours. Cette onde de l'in-

finitif est immédiatement suivie d'une onde du participe causée par les préparatifs de bataille qui font en même temps descendre

Hérodote, VIII, 66-84.

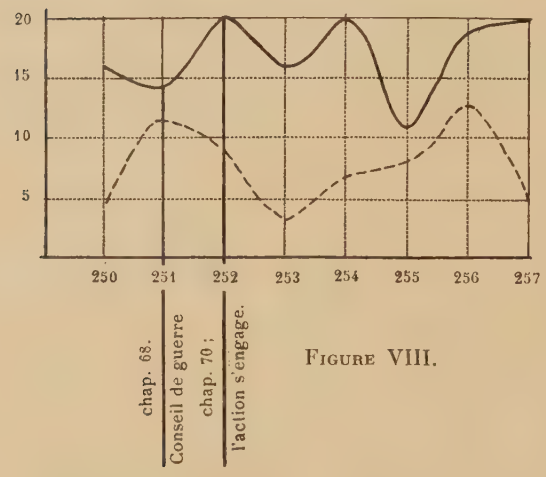

FIGURE VIII.

p	P	I
250	16	4
251	14	12
252	20	9
253	16	3
254	20	7
255	11	8
256	19	13
257	20	5

la courbe des infinitifs, etc. Homère aussi connaît ce phénomène de décalage. Les graphiques suivants, que j'ai tracés en prenant

Homère, *Iliade*, chant XXII.

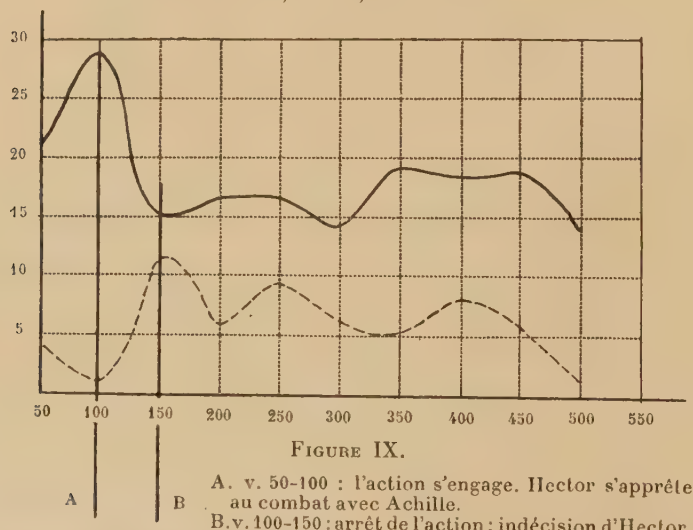

FIGURE IX.

A. v. 50-100 : l'action s'engage. Hector s'apprête au combat avec Achille.
B.v. 100-150 : arrêt de l'action ; indécision d'Hector.

V	1-50.	51-100	101-150	151-200	201-250	251-300	301-350	351-400	401-450	451-500	501-515
P.	22	29	15	17	17	14	19	18	19	14	4
I..	4	1	12	6	9	6	5	8	6	2	1

pour unité d'abscisses 100 vers pour le chant XXIV et 50 vers pour le chant XXII de l'Iliade, le montrent d'une façon assez nette.

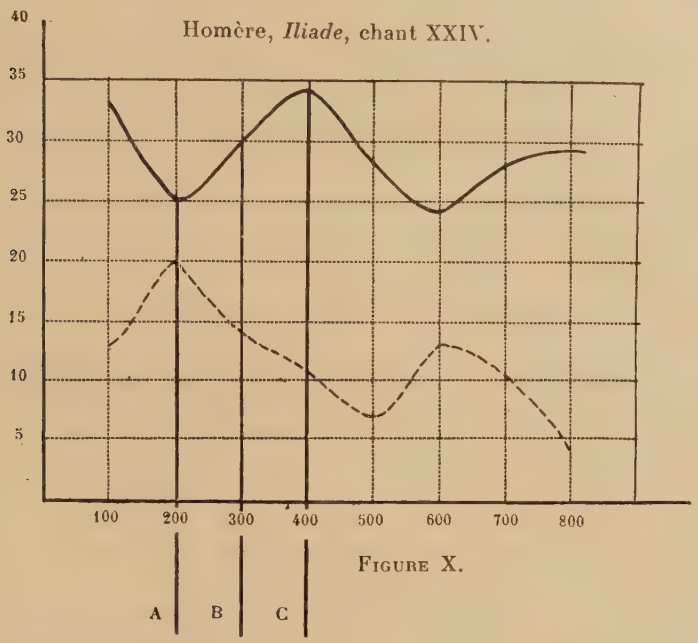

FIGURE X.

A. De nombreux discours : 1er ordre de Zeus à Thétys ; Thétys à Achille ; 2e ordre de Zeus ; Thétys à Priam ; Priam à Hécube ; donc : action suspendue.
B. Action commençante : attelage du char.
C. Action en plein développement : voyage de Priam dans le camp ennemi.'

En A, nous avons un maximum de la courbe de l'infinitif coïncidant avec un minimum de la courbe du participe et précédant le maximum en C de la dernière courbe.

V.....	1-100	101-200	201-300	301-400	401-500	501-600	601-700	701-800
P.....	33	25	30	34	28	24	28	29
I.....	13	20	14	11	7	13	10	4

Nous avons ainsi vu que les fréquences des formes nominales du verbe varient entre les limites 26 et 95 pour le participe, entre les limites 11, 2 et 60 pour l'infinitif ; on n'observe pas seulement une correspondance assez étroite entre ces fréquences et le genre littéraire quand on compare plusieurs textes entre eux, mais les variations des fréquences de page en page reflètent assez exactement les fluctuations que subit le sens à l'intérieur d'un même texte. Une question reste aussi à examiner : les limites supérieures que nous avons trouvées empiriquement pour chacune des deux fréquences, ont-elles une signification absolue, c'est-à-dire représentent-elles les limites du possible, et les textes pour

lesquels elles ont été établies ont-ils atteint ce qu'on pourrait appeler le degré de saturation en participes respectivement en infinitifs ? Remarquons d'abord que certains auteurs atteignent par endroits, sur de petites étendues de texte ne dépassant généralement pas la longueur d'une période des densités du participe ou de l'infinitif bien plus considérables que celles que nous avons mesurées jusqu'à présent. Ainsi, au passage suivant du *Phèdre* :

ἔστι δὴ οὖν δεῦρο ὁ πᾶς ἥκων λόγος περὶ τῆς τετάρτης μανίας, ἣν ὅταν τὸ τῇδέ τις ὁρῶν κάλλος, τοῦ ἀληθοῦς ἀναμιμνησκόμενος, πτερῶταί τε καὶ ἀναπτερούμενος προθυμούμενος ἀναπτέσθαι, ἀδυνατῶν δέ, ὄρνιθος δίκην βλέπων ἄνω, τῶν κάτω δὲ ἀμελῶν, αἰτίαν ἔχει ὡς μανικῶς διακείμενος (*Phedre* 249 D),

le participe atteint la fréquence 209 ; la fréquence du participe est sensiblement la même au passage suivant du second livre des *Macchabées* :

ἄφνω δὲ πεσόντα πρὸς τὴν γῆν καὶ πολλῷ σκότει περιχυθέντα συναρπάσαντες καὶ εἰς φόριον ἐνθέντες τὸν ἄρτι μετὰ πολλῆς παραδρομῆς καὶ πάσης δορυφορίας εἰς τὸ προειρημένον εἰσελθόντα γαζοφυλάκιον ἔφερον ἀβοήθητον αὐτὸν τοῖς ὅλοις καθεστῶτα φανερῶς τὴν δυναστίαν ἐπεγνωκότα. III, 27, 28, où elle atteint 210. Quant à l'infinitif, il atteint la densité 250 au passage suivant du *Parménide* de Platon :

Ἀλλά μὴν καὶ μήτε πλείω ἑαυτοῦ γίγνεσθαι χρόνον μήτ' ἐλάττω, ἀλλὰ τὸν ἴσον χρόνον καὶ γίγνεσθαι ἑαυτῷ καὶ εἶναι καὶ γεγονέναι καὶ μέλλειν ἔσεσθαι. Parm. 141 C. Mais dans la littérature générale, de pareilles fréquences ne se rencontrent que passagèrement et ne sauraient être à juste titre regardées comme fréquences de saturation du grec en général. De même les densités très hautes qu'atteignent — souvent sur de grandes étendues de texte — les formes impersonnelles du verbe dans les littératures spéciales, dans des traités techniques de philosophie, de mathématiques, etc., seraient susceptibles de fausser les idées qu'on peut se faire de la fréquence limite du participe ou de l'infinitif en grec. Des passages comme les suivants :

ἀλλὰ εἰ ἐμέμικτο, ἡ κρᾶσίς τις ἦν, ἢ ὡς διαπλακεῖσα ἢ ὡς εἶδος οὐ κεχωρισμένον, ἢ εἶδος ἐφαπτόμενον ὥστερ ὁ κυβερνήτης, ἢ τὸ μὲν κεχωρισμένον, ὅπερ τὸ χρώμενον, τὸ δὲ μεμιγμένον ὁπωσοῦν καὶ αὐτὸ ὂν ἐν τάξει τοῦ ᾧ χρῆται, κτλ. Plotin, *Enn.*, I, 3 ;

καί ἐστιν τοῦ ἀφῃρημένου μεγέθεος κέντρον τοῦ βάρεος τὸ Ρ σαμεῖον, τοῦ ἄρα λοιποῦ μεγέθεος τοῦ συγκειμένου ἐκ τῶν περιλειπομένων τριγώνων κέντρον τοῦ βάρεός ἐστιν ἐπὶ τὰς ΡΘ εὐθείας ἐκβληθείσας καὶ ἀπολαφ-

θείσας ποτὶ τὰν ΘΡ τοῦτον ἐχούσας τὸν λόγον, ὃν ἔχει τὸ ἀφαιρεθὲν μέγεθος ποτὶ τὸ λοιπόν. Archimède, *Équilibre des figures planes*, I ;

donnent lieu à de très hautes fréquences du participe. Mais ces participes ainsi mis au service d'une langue technique, servent à qualifier des êtres soustraits au temps et sont par conséquent destitués de leur fonction primitive.

Ce n'est donc pas ces textes trop spéciaux ou trop réduits qui nous enseigneront jusqu'à quelle limite le grec peut être chargé de participes ou d'infinitifs. Dans la littérature générale et sur de grandes étendues de texte, il faut s'attendre à des nombres plus petits. Mais nous pouvons nous faire une idée de ces nombres en essayant par la pensée d'augmenter le nombre des formes nominales dans l'un des textes étudiés précédemment, en substituant, chaque fois que cela est possible, une construction impersonnelle à une tournure personnelle. En choisissant, p. ex. Platon, *Phèdre* 231 sq. ou le second livre des Maccabées, on constatera rapidement qu'il est très difficile d'ajouter un seul participe ou un infinitif par page sans compromettre la clarté du sens ou l'équilibre des périodes.

Nous pouvons donc conclure que les maxima empiriquement constatés dans les fréquences, maxima qui sont de 95 pour le participe et de 60 pour l'infinitif, caractérisent aussi, d'une façon absolue, le degré de saturation en participes ou en infinitifs qu'un texte littéraire grec peut atteindre.

Quelques remarques sur Platon.

Nous avons vu que cet auteur, à cause du grand nombre de genres littéraires qui sont représentés dans son œuvre, occupe une place très importante dans cette étude statistique. Les tableaux que nous avons dressés pour les fréquences montrent que chez Platon elles varient entre des limites très larges et que la correspondance entre les genres littéraires et les fréquences, loin d'être fortuite, suit dans les grandes lignes la loi générale décrite dans les pages qui précèdent. Le phénomène conscient, dans l'esprit de Platon, de l'adaptation du style au genre littéraire choisi est donc accompagné d'un phénomène inconscient, d'ordre quantitatif, celui de la variation des fréquences en fonction du genre. Le jugement de Wilamowitz, suivant lequel on ne peut pas parler du style de Platon parce que Platon écrit tous les styles, se traduit numériquement par l'absence d'une fréquence approximativement fixe, d'une constante personnelle, et par

l'énorme étendue sur laquelle se distribuent les fréquences caractéristiques des divers genres chez Platon.

Il sera maintenant intéressant d'examiner si le phénomène numérique des fréquences ne reflète que grossièrement le genre littéraire ou s'il peut traduire aussi d'autres éléments de ce phénomène conscient qu'est le choix d'un style déterminé avec tout ce qu'il comporte de figures et de manières oratoires. Rien ne prête mieux à une recherche de ce genre que ces passages dans l'œuvre de Platon où le grand philosophe, dans une intention ironique, imite le style d'un de ses contemporains dans de brillants « à la manière de ». Reprenons ainsi le célèbre discours « à la manière de Lysias », *Phèdre* 231 A-234 C, et comparons-le à quelques discours de Lysias lui-même. Rappelons les fréquences qui caractérisent ce morceau de Platon et qui sont de 92,8 pour le participe et de 60 pour l'infinitif, et souvenons-nous que ces fréquences figurent en haut de la liste de classement par fréquences décroissantes à la fois pour le participe et pour l'infinitif et correspondent donc au degré de saturation. Ce fait est frappant : dans un genre où l'antagonisme que nous avons constaté ailleurs entre les deux formes verbales étudiées semble s'opposer à ce qu'elles arrivent simultanément à des fréquences très élevées, Platon a réalisé la fréquence de saturation à la fois pour le participe et pour l'infinitif. Ces hautes fréquences simultanées du participe et de l'infinitif, qui ne sont nullement caractéristiques pour Platon chez qui nous avons constaté, au contraire, les fréquences les plus variées et que nous avons vu descendre jusqu'à 26 pour le participe et jusqu'à 12 pour l'infinitif, constituent-elles une imitation inconsciente de Lysias, épiphénomène accompagnant l'imitation consciente et réfléchie de ses procédés de style ? Un coup d'œil sur l'œuvre de Lysias va nous convaincre de l'exactitude de cette hypothèse. Lysias est, en effet, le seul auteur avec Platon chez qui nous ayons constaté ce phénomène exceptionnel d'une haute fréquence simultanée des deux formes nominales : il atteint 72,5 et 49,3 dans le discours *Contre Eratosthène* ; 67,6 et 58 dans le discours *Pour l'Invalide*. Souvenons-nous, en outre, que Lysias, avec une fréquence de 95 atteinte dans son discours funèbre, tient le record des fréquences du participe. Le discours ironique de Socrate reproduit donc, en outre des procédés de style, les caractéristiques numériques que la statistique assigne à Lysias : la tendance à l'emploi large et simultané du participe et de l'infinitif. Il les reproduit même en les exagérant, comme il exagère les procédés de style. On peut dire que l'exagération consciente des manies rhétoriques de

Lysias, exagération qui est la loi même de cette caricature littéraire, se manifeste aussi inconsciemment par l'excès — assez fort pour le participe, plus faible pour l'infinitif — des fréquences de Platon sur celles de Lysias.

Le même problème se pose pour la statistique dans une autre partie de l'œuvre de Platon, dans le discours funèbre du Ménéxène, dont la nature est discutée, mais que les défenseurs des thèses les plus divergentes ont été amenés à comparer au discours funèbre de Périclès dans Thucydide, II, 35-46, et à l'épitaphios de Lysias, soit pour soutenir, soit pour rejeter la thèse d'une imitation que les uns prétendent ironique, les autres purement objective.

Pour examiner la question du point de vue statistique, rappelons les résultats numériques ; nous avons chez Thucydide : 1.980 mots, 121 participes, 77 infinitifs, et les fréquences 61 et 38,8 ; Lysias : 4.000 mots, 380 participes, 168 infinitifs, 91 P et 42 I sur 1.000 mots ; Platon, Ménéxène 236 D-249 C : 4.128 mots, 288 part., 161 infinitifs, 69,7 P et 39 I sur 1.000 mots.

La comparaison entre ces résultats rapproche Platon de Thucydide : pour les infinitifs, la coïncidence est rigoureuse, pour les participes il y a une légère divergence. A cette analogie

Thucydide, II, chap. 35-46. (Teubner, Hude).

p	P	I
136	16	14
137	16	6
138	15	5
139	16	14
140	13	8
141	23	14
142	14	8
143	8	8

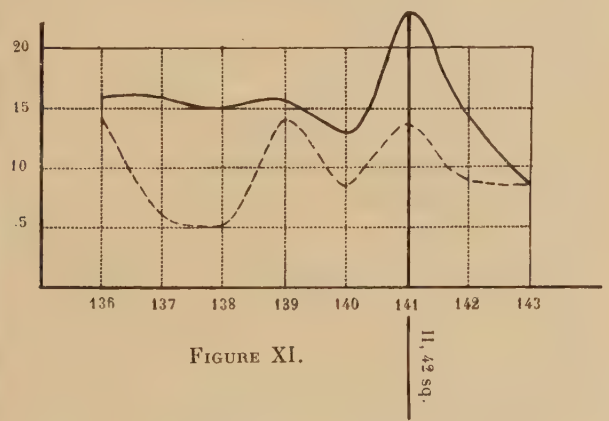

FIGURE XI.

numérique et en quelque sorte statique s'ajoute une forte ressemblance des deux morceaux du point de vue de leur structure dynamique. Sur les deux graphiques suivants, dont le premier a été tracé pour tout le discours de Périclès et dont le second représente les variations des fréquences dans la partie centrale du *Ménéxène*, on voit que la courbe du participe affecte sensible-

ment la même allure, le saillant très prononcé du milieu correspondant, dans les deux discours, au même mouvement de la pensée, à savoir à une digression historique sur les origines de la grandeur athénienne. Le discours funèbre de Lysias, ἐπιτάφιος τοῖς Κορινθέων βοηθοῖς, ne ressemble en rien aux deux précédents,

Extrait de Platon, Ménéxène, 236 D — 249 C. (Teubner, C. F. Hermann, 1874.)

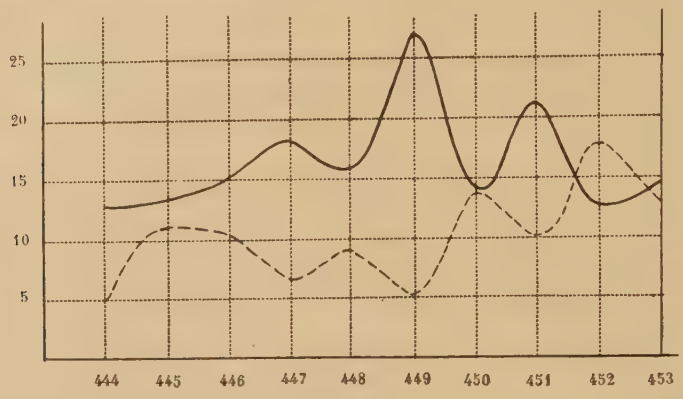

FIGURE XII.

Le maximum de la page 449 correspond au passage 242 B — E qui contient une énumération serrée des événements entre les guerres Méd. et la guerre du Péloponnèse.

p.....	444	445	446	447	448	449	450	451	452	453
P.....	13	14	15	18	16	27	14	22	13	15
I.....	5	12	11	7	9	5	14	10	18	13

ni par les résultats statistiques, ni par le mouvement de la pensée. Le développement historique n'y est plus une digression au milieu de considérations morales, mais occupe la plus grande partie du discours, exactement 14 pages sur 18. Le style y étant celui d'un résumé d'histoire, le participe atteint une fréquence que nous n'avons vu approcher que par des auteurs qui recherchent un style aussi serré, par Flavius Josèphe et l'auteur du IIe *Macch.* La fréquence du participe atteignant souvent le voisinage de 28 par page, la courbe ne présente plus, comme pour les discours funèbres de Thucydide et de Platon, un saillant unique, mais se tient constamment à une certaine hauteur en affectant la forme d'un profil de haut plateau. J'ai renoncé à reproduire ici cette courbe si dissemblable aux deux précédentes et qui ne présente pas d'autre intérêt. Cette étude statistique semble donc indiquer que Platon, dans le discours funèbre du Ménéxène, visait plutôt Thucydide que Lysias. Elle vient aussi

confirmer une opinion que dès l'antiquité les critiques, à leur tête Denys d'Halicarnase, s'étaient faite au sujet du *Ménéxène*. La très grande approximation aux fréquences de son modèle que nous avons vu atteindre par Platon dans le cas où, de son propre témoignage, il fait un discours à la manière de Lysias, rendent très peu probable l'hypothèse que dans le *Ménéxène*, dont les fréquences divergent d'une façon considérable de celle de l'épitaphios de Lysias, Platon ait voulu imiter le grand orateur, dont des raisons de tact devaient d'ailleurs l'empêcher de faire deux fois l'objet de son ironie.

État latin.

En latin, nous avons à compter à part, en outre des deux formes impersonnelles que nous venons d'étudier pour le grec, l'adjectif verbal en *-ndus* et le gérondif, formes qui sans atteindre les fréquences du participe ou de l'infinitif atteignent quelquefois, chez Tite Live, par exemple, une importance numérique assez grande. Je me suis borné à ajouter au relevé statistique fait pour le participe et l'infinitif les valeurs numériques des fréquences correspondant à l'adjectif verbal et au gérondif. Il n'a pas été possible d'interpréter la densité de ces deux formes spécifiquement latines en fonction du genre littéraire des textes, ni quand on les envisage chacune à part, ni dans leur ensemble. Quant au participe et à l'infinitif, au contraire, la statistique montre qu'ils se distribuent, comme en grec, suivant le genre des textes, le participe, forme Héraclitienne, caractérisant le devenir, l'histoire, l'évolution; l'infinitif, forme Parménidienne du verbe, caractérisant l'être, la morale, l'abstraction.

Voici d'abord quelques détails sur les textes que j'ai examinés en vue d'un relevé statistique.

Le troisième livre des *Tusculanes* de Cicéron contient 8.200 mots, 204 participes, 435 infinitifs, 67 adjectifs verbaux en *-ndus* et 37 gérondifs.

Salluste, *Bellum Catilinae*, chap. 43-61, contient sur 4.580 mots, 127 participes, 161 infinitifs, 19 adjectifs verbaux, 22 gérondifs, et, en outre, 18 infinitifs historiques, moyen d'expression particulier au latin dont la fonction est trop spéciale pour qu'elle puisse être comprise dans celle de l'infinitif en général.

Dans Tite Live, livre XXXVI, du chapitre 9 au chapitre 21, il y a 3.700 mots, 193 participes, 75 infinitifs, 37 adjectifs verbaux, 5 gérondifs, 3 infinitifs historiques.

Dans l'œuvre de Tacite, j'ai choisi le 1er livre des *Histoires*,

du chapitre 1 au chapitre 59. On y trouve : 7.770 mots, 371 participes, 179 infinitifs, 30 adjectifs verbaux, 32 gérondifs et 21 infinitifs historiques.

Sénèque, au livre V des Dialogues, dans *De Ira*, chap. 10-chap. 26, contient 3.920 mots, 127 participes, 144 infinitifs, 13 adjectifs verbaux en *-ndus* et 8 gérondifs.

Chez Suétone, *De vita Caesarum*, au livre III, la biographie de Tibère contient, du chapitre I au chapitre X, 1.470 mots, dont 85 participes, 27 infinitifs, 5 adjectifs verbaux en *-ndus* et 3 gérondifs.

Ammien Marcellin a été examiné à deux endroits différents de son œuvre : dans une partie narrative, et dans une partie contenant le portrait d'un personnage ; cette précaution a été prise pour les mêmes raisons qui m'ont déterminé à faire dans Thucydide une différence entre l'histoire pure et le discours. On trouve ainsi au livre XXIV, chap. 1 à chap. 4 (§ 1-§ 30), qui représente un texte purement narratif, 3.680 mots, 360 participes, 69 infinitifs, 18 adjectifs verbaux en *-ndus*, 19 gérondifs. Le portrait de l'empereur Julien, livre XXV, chap. IV, § 2-23 contient 1.100 mots, 82 participes, 32 infinitifs, 5 adjectifs verbaux, 1 gérondif ; la fréquence du participe n'est donc plus que de $\frac{82}{1,1} = 74,5$, tandis que celle de l'infinitif monte maintenant à $\frac{32}{1,1} = 29$.

Tableau des fréquences.

Auteur	Texte	P	I	A	G	R
Cicéron.....	Tusc. III...	24,8	53	8,1	3,6	0,46
Salluste.....	Catilina....	27,0	35,1	4,1	4,8	0,77
Tite Live.....	livre XXXVI.	52,1	20	10	1,3	2,6
Tacite.....	Hist. livre I.	47,6	23	3,8	4,1	2,0
Sénèque.....	Dial. livre V.	32,4	36,7	3,3	2,0	0,8
Suétone.....	Tiberius....	57,8	18,3	3,4	2,0	3,1
Ammien Marcellin.	livre 24.....	97,8	18,7	4,8	5,1	5,2
Ammien Marcellin.	livre 25, IV. Portr. de Julien	74,5	29	4,5	0,9	2,5

P = fréquence du participe.
I = — de l'infinitif.
A = — de l'adjectif verbal en *-ndus*.
G = fréquence du gérondif.
R = Rapport de la fréquence du participe à celle de l'infinitif.

Ce tableau montre d'abord qu'en général les fréquences du participe et de l'infinitif sont plus faibles en latin qu'en grec, fait qui provient probablement, comme je l'ai fait remarquer au début de ce chapitre, de ce que les différentes fonctions logiques, dont en grec le participe et l'infinitif seuls sont chargés, se répartissent en latin sur un plus grand nombre de formes nominales du verbe. Il n'y a qu'un seul auteur, Ammien Marcellin, chez qui la fréquence du participe dépasse d'une quantité considérable la cinquantaine, exception intéressante dont il sera encore question plus loin. Mais quant à la valeur relative des fréquences comparées entre elles et quant à leur distribution en fonction du genre littéraire des textes, on fait les mêmes constatations qu'en grec : la fréquence du participe est fonction croissante de l'aspect historique et narratif, la densité de l'infinitif, au contraire, est fonction croissante de l'aspect moral et abstrait de ces textes. Les historiens, en effet, et biographes, Ammien Marcellin, Suétone, Tite Live et Tacite ont des fréquences de participe comprises entre 98 et 47 ; les moralistes Sénèque et Cicéron dans les *Tusculanes* ont, pour cette forme, des fréquences considérablement plus basses se tenant au voisinage de 30. Salluste est bien historien, mais l'histoire intérieure de Rome dont traite le texte choisi, la conspiration de Catilina, contient plus de tableaux de mœurs et donne lieu à plus de réflexions d'ordre moral que l'histoire extérieure, ce qui explique la fréquence assez basse de 27 qu'a le participe chez cet auteur. Quant à l'infinitif, comme en grec, la correspondance est inverse : la fréquence de cette forme verbale est très petite, à peu près de 20, chez les historiens Tite Live, Tacite, Suétone et Ammien Marcellin ; elle commence à dépasser la fréquence du participe chez Salluste et Sénèque, et atteint chez Cicéron, avec 53, plus que le double de la densité du participe. Comme en grec, le rapport entre la fréquence du participe et celle de l'infinitif est d'autant plus fort que le texte est plus historique. Ce rapport a la valeur exceptionnelle de 5,2 au livre XXIV de l'histoire d'Ammien Marcellin ; il varie entre les limites 2 et 3,1 pour le genre historique ; descend en dessous de l'unité dans les textes moraux pour atteindre sa plus petite valeur constatée de 0,46 dans le troisième livre des *Tusculanes* de Cicéron, où le nombre des infinitifs est plus que double de celui des participes.

La fréquence de ces deux formes impersonnelles du verbe est donc, en latin aussi, quand on compare différents textes entre eux, déterminé avant tout par la catégorie littéraire des textes.

Parallèlement, lorsqu'on examine la distribution de ces formes

à l'intérieur d'un même texte, en employant les mêmes procédés que pour le grec, c'est-à-dire en représentant graphiquement la variation de leurs fréquences de page en page, on constate, comme en grec, que l'accumulation de ces formes est toujours concomitante de la prédominance, dans le passage correspondant du texte, de l'une ou de l'autre des deux tendances opposées dont nous avons vu dépendre, à une échelle plus grande, la fréquence de ces formes d'un texte à un autre : les points de concentration des participes correspondent à une richesse plus grande du texte en événements historiques et concrets ; les centres d'accumulation des infinitifs dénotent, au contraire, un caractère plus abstrait du passage.

Nous constatons, comme en grec, que les deux courbes d'un même graphique, celle du participe et celle de l'infinitif, sont nettement séparées l'une de l'autre dans les cas extrêmes, c'est-à-dire si le texte en question est ou bien purement historique, cas dans lequel la courbe du participe domine celle de l'infinitif, ou bien purement moral et abstrait, cas dans lequel c'est la courbe de l'infinitif qui dépasse celle du participe. Les deux courbes se pénètrent au contraire sur les graphiques correspondant à des textes intermédiaires entre l'histoire et la morale.

Ainsi, le graphique suivant, qui représente la variation des fréquences dans une partie du 3e livre des *Tusculanes* nous

Cic. Tusc., III (XXI, 50-XXVIII) Teubner, Reinh. Klotz, 1872.

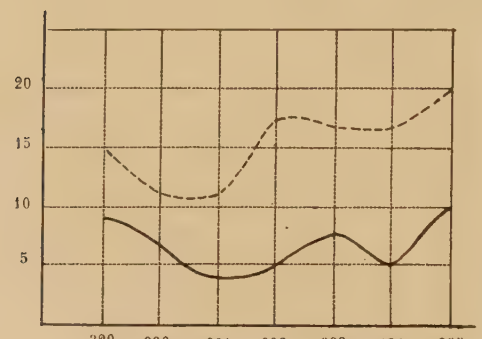

Figure XIII.

p	P	I	A	g
329	9	15	0	1
330	7	11	1	4
331	4	11	3	1
332	5	18	9	0
333	8	17	0	2
334	5	17	3	1
335	10	20	2	1

montre deux courbes nettement séparées, peu accidentées, où la quantité presque constante dont la courbe de l'infinitif dépasse celle du participe, traduit d'une façon visible le rapport entre les fréquences de ces deux formes.

Salluste, dans son histoire de la conspiration de Catilina, fournit un graphique où les deux courbes se pénètrent, ce qui

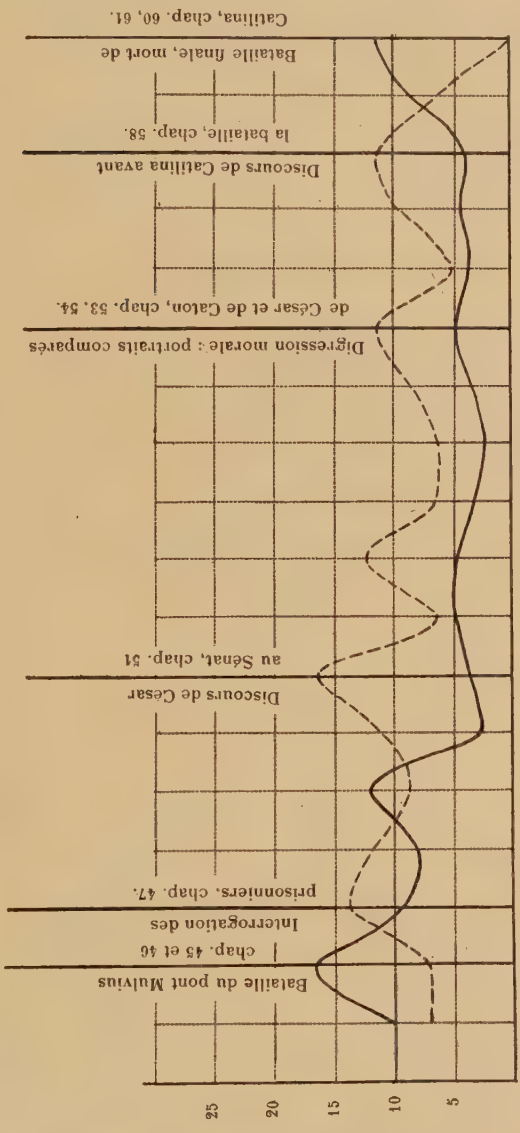

p.....	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41
P.....	10	17	9	8	13	3	4	5	5	4	3	4	5	4	5	4	9	12
I.....	7	7	14	12	8	11	17	6	13	6	6	8	12	5	10	12	7	0
A.....	0	2	0	3	3	1	0	0	2	2	0	2	0	0	0	2	0	0
g.....	2	0	0	0	2	2	0	1	1	0	2	3	4	1	0	0	1	3

Salluste, *Bellum Catilinae*, chap. 43-61. (Teubner, Adam Eussner, 1904.)

FIGURE XIV.

traduit le caractère mélangé du morceau qui tient à la fois de l'histoire par le récit des faits qui constituent la conspiration, et de la morale par le développement des tableaux de mœurs et par les discours qui reflètent l'impression faite par ces événe-

ments dans la conscience des contemporains. Les saillants du participe qui émergent sur la courbe de l'infinitif correspondent généralement à un rythme plus rapide ou plus violent des événements ; les protubérances de l'infinitif, au contraire, correspondent généralement à des discours ou à des portraits. Ainsi, à la page 25, la courbe du participe passe par un maximum ; le texte correspondant, chap. 45 et 46, montre qu'il s'agit en cet endroit d'un combat. De même, le maximum de l'infinitif de la page 30, qui coïncide d'ailleurs à peu près avec un minimum du participe, phénomène que nous avons maintes fois vu se produire dans les textes grecs, correspond au discours de César devant le sénat. Le morceau finit par une montée rapide de la courbe du participe accompagnée d'une chute brusque de la courbe de l'infinitif qui finit même par atteindre le zéro, après avoir marqué d'un dernier maximum le discours de Catilina avant la bataille finale, qui, elle, cause une dernière poussée de participes. La page 41 ne contenant plus que 193 mots à côté d'une moyenne de 258, les nombres de participes et d'infinitifs de cette dernière page ont été corrigés en proportion.

Le texte de Tite Live donne lieu à un graphique typiquement historique : les courbes y sont nettement séparées, celle du par-

Tite Live, livre XXXVI, chap. 9-21. (Teubner, Maur. Müller 1909.)

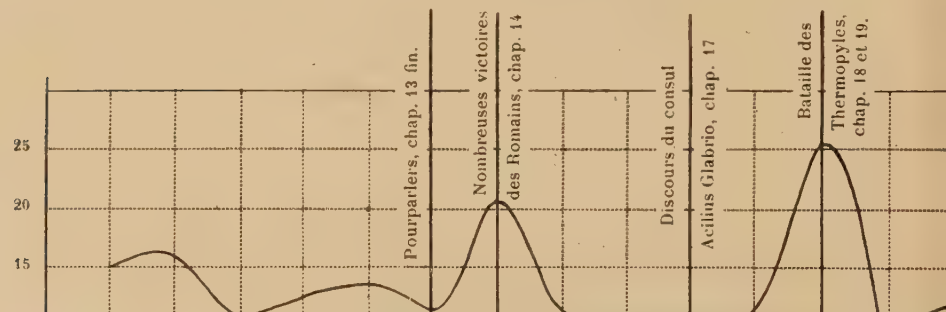

FIGURE XV.

	253	254	255	256	257	258	259	260	261	262	263	264	265	266
p.....														
P.....	15	16	11	13	14	12	21	12	10	8	12	26	10	13
I.....	7	6	5	8	3	10	2	5	7	7	4	4	6	1
A.....	4	6	2	5	4	3	1	1	4	4	1	2	0	0
g.....	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0

ticipe dominant. De puissants maxima, régulièrement accompagnés de minima de l'autre courbe, y traduisent l'accélération que subit, à certaines dates, le rythme de l'histoire, quand les campagnes militaires aboutissent à des batailles. Ainsi, le saillant du participe à la page 259, souligné d'une dépression tout aussi brusque de l'infinitif, correspond aux nombreuses victoires des Romains (prise de Pharsalus, Scotusa, Pherae) et à la bataille de Thaumaci relatées par Tite Live au chapitre 14. Le maximum très accentué du participe de la page 264, également accompagné d'un dénivellement de l'infinitif, traduit la bataille des Thermopyles racontée à la fin du chapitre 18. La hausse de l'infinitif à la page 258, à son tour accompagnée d'une baisse du participe, est due à un arrêt de l'activité militaire causée par des pourparlers entre les Romains et le roi Philippe suivis d'une décision des Romains, fin du chapitre 13, etc. Ce graphique montre avec netteté que le participe et l'infinitif ont des fonctions diamétralement opposées dans le langage et constituent les formes antithétiques par excellence du verbe. Leur évolution sur le dernier graphique se fait dans des sens tellement opposés, que, à l'amplitude près, la courbe de l'infinitif constitue l'image renversée, la figure symétrique par rapport à un axe, de la courbe du participe.

Le graphique tracé pour Tacite, *Hist.*, I, chap. 12-44, présente un aspect tourmenté. Conformément à ce que l'on attend chez un historien, la courbe du participe domine généralement celle de l'infinitif qui descend même une fois, à la page 17, jusqu'au zéro en montrant ainsi un vide d'infinitifs pendant 250 mots ; des maxima très accentués et se suivant de très près marquent, sur cette courbe du participe, les journées particulièrement fiévreuses en activité de cette année tragique. Mais pendant plusieurs pages, la sinusoïde irrégulière du participe est traversée par la courbe de l'infinitif : à ces endroits, l'action s'arrête pour céder la place à des portraits et à des discours. Le graphique met, en outre, en évidence une coïncidence remarquable : l'infinitif historique apparaît pour la première fois dans ce texte, au nombre de 10, à la page 19, c'est-à-dire à un endroit où le participe, forme à fonction spécifiquement historique, est particulièrement fréquent.

La pénétration des deux courbes est plus avancée sur le graphique tracé pour un texte tiré de Sénèque L'aspect tourmenté de ces deux courbes traduit, comme nous l'avons vu pour certains auteurs grecs, le caractère mi-empirique, mi-abstrait des considérations morales de Sénèque, où la dissertation philoso-

phique est entrecoupée d'anecdotes. Les saillants de l'infinitif aux pages 89 et 99 correspondent à des passages du texte particulièrement abstraits, les maxima du participe aux pages 93 et

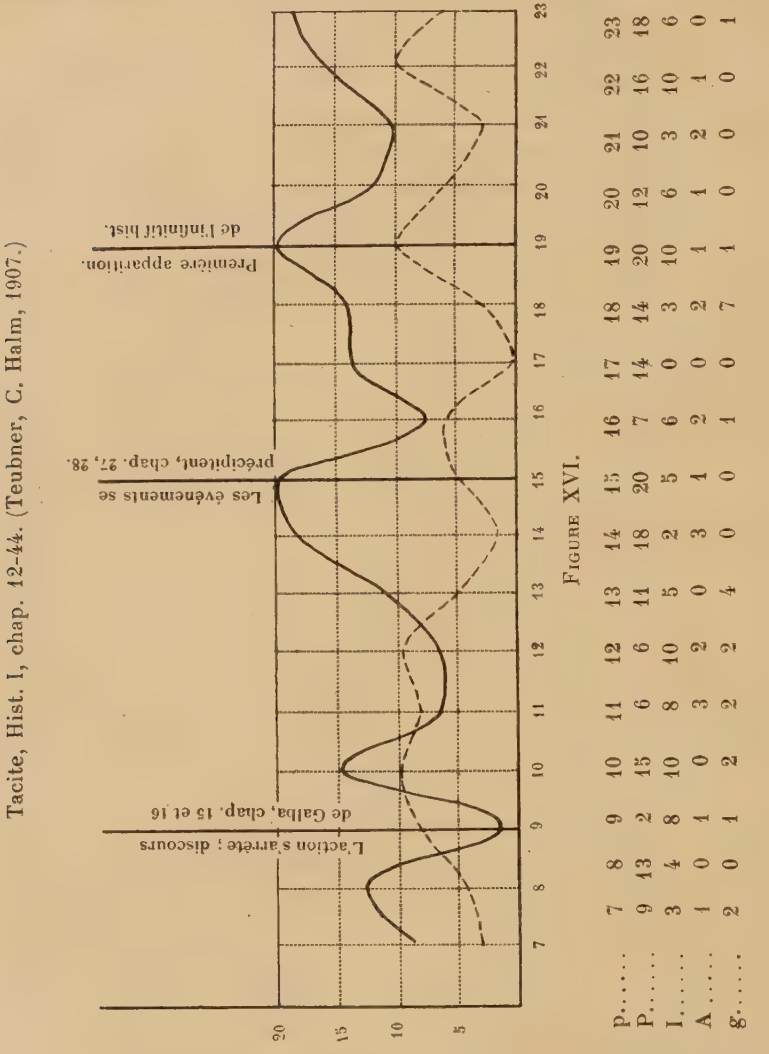

FIGURE XVI.

97 sont causés par le caractère narratif que confèrent au texte des épisodes historiques racontés par l'auteur à l'appui de ses vues morales. La page 91 montre un maximum simultané pour les deux formes. Ce phénomène provient de ce que, au chapitre 14, une anecdote qui fait monter la courbe du participe

par son caractère narratif, est racontée en style indirect, ce qui fait passer en même temps le nombre des infinitifs, par un maximum.

L. A. Seneca, Dial. livre V. De Ira III, chap. 10-26.
(Teubner, F. Haase, 1887.)

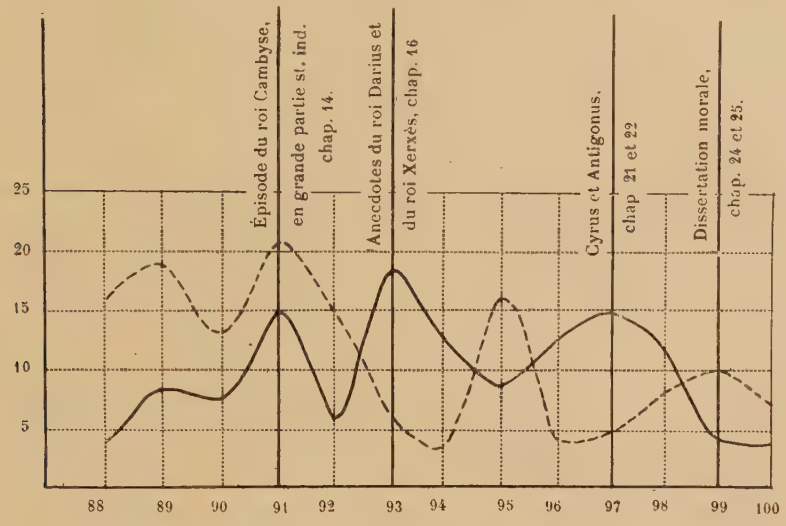

FIGURE XVII.

p.....	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
P.....	4	8	7	15	6	18	13	8	13	15	12	4	4
I.....	16	19	13	21	15	6	3	17	4	5	8	10	7
A.....	3	3	1	0	1	0	0	3	0	1	0	0	1
g.....	0	2	1	0	1	0	0	0	0	3	0	1	0

Les auteurs que nous venons de passer en revue nous donnent une idée suffisante de la fréquence et de la distribution des formes étudiées dans la latinité normale. Le degré normal de saturation y semble être voisin de 60 pour le participe, de 55 pour l'infinitif.

Avec Ammien Marcellin, nous abordons un chapitre à part. Nous avons déjà vu que le nombre des participes chez cet auteur dépasse non seulement les nombres constatés chez les autres auteurs latins — il y a, entre la fréquence de 97,8 chez A. Marcellin et celle de 57,8 chez Suétone, la plus élevée en latin après A. Marcellin, une différence de 40 —, mais qu'il était même plus élevé que les densités les plus hautes du grec chez Flavius Josèphe et au second livre des *Macchabées*.

Cette fréquence prodigieuse du participe coexistant avec une

densité très basse de l'infinitif se traduit sur le graphique par une distance anormalement grande des deux courbes, qui pré-

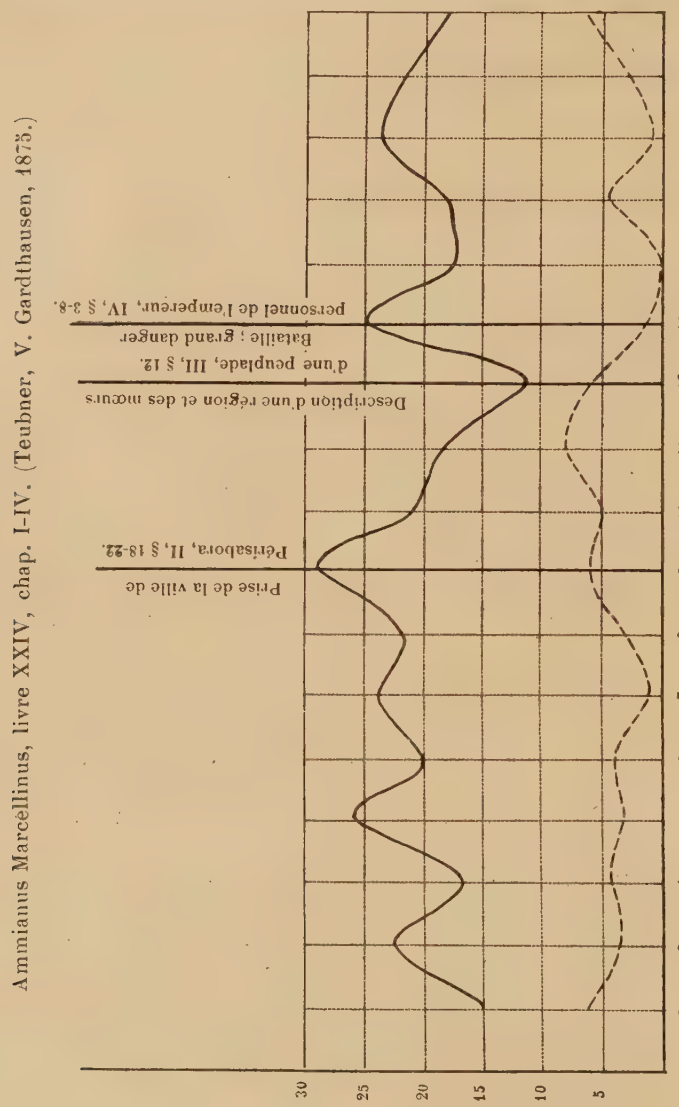

FIGURE XVIII.

p.....	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
P....	9	15	23	17	26	20	24	22	29	21	19	11	25	17	18	24	22	18
I.....	3	6	3	4	3	4	1	3	6	5	8	6	1	0	5	1	3	7
A....	1	1	0	4	0	0	0	1	1	1	0	0	0	3	3	1	1	1
g.....	0	2	1	2	0	2	2	0	0	0	2	1	1	2	1	2	0	1

sentent, autrement, l'aspect caractéristique des graphiques historiques, les accidents y ayant leur signification habituelle.

Quant aux raisons qu'on peut essayer de trouver pour expliquer cette foison extraordinaire de participes, il faut évidemment invoquer tout d'abord la concision que l'auteur s'efforce visiblement d'atteindre. Mais quelle que soit la rapidité du rythme de l'histoire, quelque grand que soit le nombre d'événements que l'auteur fait tenir en une seule phrase, les moyens traditionnels du latin ne permettraient pas au participe de prendre une telle importance. Il faut donc chercher une seconde raison à la haute fréquence de cette forme verbale chez Ammien Marcellin. Un examen attentif de la syntaxe de cet auteur nous révèle cette seconde cause de la surabondance des participes dans les nombreux hellénismes par lesquels il a enrichi son style, et qui, à eux seuls, révéleraient son origine grecque, si nous ne savions pas par ailleurs qu'il est né dans l'orient grec. Le voisinage de la fréquence de ces participes avec celle que nous constatons chez Flavius Josèphe et au second livre des Macchabées devient ainsi le symbole d'une affinité ethnique et géographique. Parmi les hellénismes d'Ammien Marcellin qui atteignent le participe citons les cas suivants : le participe présent employé au nominatif, très rare en latin classique, prend sous la plume d'Ammien Marcellin une extension qui rappelle le grec. Le participe du futur en *-urus* isolé lui sert, comme le participe du futur grec, pour exprimer l'idée de finalité ; souvent il le fait précéder de *quasi*, qui est la traduction du grec ὡς, par exemple dans l'expression « *quasi... submoturus* = ὡς κωλύσων, XXIV, § 9. La phrase suivante contenant plusieurs exemples d'hellénismes dans l'emploi du participe, donnera une idée du style de cet auteur curieux et expliquera comment le participe arrive à y tenir une place prépondérante : « *Ad hanc molem ingentem superaturam celsarum turrium minas prohibitores oculorum aciem intentius conferentes itidemque instantiam obsidentium perpensantes subito vertuntur ad preces circumfusique per turres ac moenium minas, et fidem Romanam pansis manibus protestantes vitam cum venia postulabant.* » (XXIV, chap. II, § 19)

Comme nous l'avons vu au début de ce chapitre, la fréquence des participes chez A. Marcellin s'abaisse de 97,8 à 74,5 quand on passe d'une partie purement narrative de son œuvre à un morceau d'un contenu plus abstrait, à un portrait. En même temps, la densité de l'infinitif monte de 18,7 à 29. Malgré la prédilection de Marcellin pour le participe, la fréquence de cette forme est donc chez lui aussi une fonction du sujet qu'il traite. La cons-

tatation que même ce maniaque du participe renonce inconsciemment à une bonne partie de ses formes préférées au profit des infinitifs généralement traités par lui de quantités négligeables, dès que sa pensée se fait plus abstraite, constitue une des plus belles preuves de l'affinité qui existe entre le participe et l'histoire, entre l'infinitif et l'abstraction.

La conclusion qui se dégage de cette étude est donc la suivante : le participe et l'infinitif remplissent, en dehors de leurs fonctions logiques dans la phrase, une fonction stylistique et littéraire. En grec comme en latin, la fréquence et la distribution de ces formes du verbe dépendent du genre littéraire des textes. De plus, elles se révèlent comme antithétiques et chargées de fonctions opposées : une augmentation de la fréquence de l'une est généralement accompagnée d'une diminution de la densité de l'autre. L'une, le participe, a une fréquence d'autant plus grande que le texte comporte plus de mouvement, de dynamisme historique, d'instabilité ; l'infinitif, au contraire, caractérise la stabilité, l'ordre immuable de la morale et de l'abstraction. Le participe, évoluant ainsi dans le devenir, constitue l'élément Héraclitien parmi les formes impersonnelles du verbe ; l'infinitif, qui a des affinités avec l'être, en constitue l'élément Parménidien. Cette correspondance entre le genre littéraire d'un texte et les fréquences du participe et de l'infinitif permettent, en latin comme en grec, de caractériser graphiquement la manière d'un auteur : les qualités d'un style, les points culminants de l'action et les péripéties de la pensée se traduisent par la distance moyenne des courbes tracées pour chacune des deux formes en question, par leur degré d'interpénétration et par leurs saillants.

Ch. Mugler.

LES PRÉLIMINAIRES DE LA SECONDE GUERRE DE MACÉDOINE

A la mémoire de Maurice Holleaux.

La Paix de Phoiniké.

Pacem punicam bellum macedonicum excepit. Au lendemain de leur guerre la plus grave, les Romains en entreprennent une autre. C'est une campagne d'outre-mer, contre la plus importante puissance militaire du monde grec. Victorieux enfin après trois années d'effort, les Romains fondent leur domination universelle.

On comprend l'intérêt psychologique et historique qui se rattache aux origines de cette guerre contre Philippe V de Macédoine. Les Anciens comme les savants modernes en ont beaucoup disputé et ont exprimé des opinions fort divergentes sur les raisons de la politique belliqueuse adoptée par le Sénat en 200 av. J.-C.[1]. Je n'ai pas l'ambition de reprendre à mon tour cette recherche des « causes » profondes de la guerre contre Philippe. Ce que je me propose d'étudier de plus près qu'on a fait jusqu'ici c'est la suite des faits manifestes et déterminables dont sortit cette guerre : les griefs avancés par le Sénat, les démarches romaines, les actions de Philippe en 200. D'ailleurs, l'analyse de ces préliminaires donnera peut-être une idée un peu plus nette même sur les origines de la seconde guerre de Macédoine[2].

I

Les historiens antiques sont d'accord pour affirmer que le prétexte de la guerre a été pour les Romains l'obligation de porter secours à leurs *socii* attaqués par Philippe[3]. Les Comices votèrent la guerre contre le roi Philippe et les Macédoniens sous son empire à cause des dommages et actes hostiles commis par eux contre

1. Voir le résumé des opinions divergentes fait par A. Passerini, *Athenaeum*, 1931, 542 ss.

2. Je renvoie une fois pour toute à l'admirable exposé de M. Holleaux, *Cambridge Ancient History*, VIII, 149 ss.

3. Justin XXX, 3, 5 : *titulo ferendi sociis auxilii bellum adversus Phillippum decernitur.* Cf. App., *Mac.*, 4 ; Paus. I, 36, 3 ; Zonar. 9, 15. La tradition annalistique chez Tite Live XXXI, I ss. et XXX. 26 et 42.

les *socii populi romani* [1]. La critique d'aujourd'hui affirme que ces griefs furent simplement forgés. N'ayant pas d'alliés en Grèce, les Romains n'eurent ni sujet ni prétexte de plainte [2]. Mais en assurant que le Sénat n'en eut pas même le prétexte, l'érudition devient plus royaliste que le roi Philippe. Abordé dans l'été 200 à Abydos par un émissaire arrogant de la République, le Macédonien ne récusa pas la compétence romaine, comme le fera Antiochos III de Syrie dans un cas semblable un peu plus tard [3]. Il l'avoua en se justifiant. « Quand Philippe voulait lui apprendre que c'étaient les Rhodiens qui avaient commencé les hostilités, Marcus Lépidus l'interrompit : et les Athéniens, et les Kianoi et maintenant les Abydéniens t'avaient-ils aussi attaqué les premiers [4] » ?

Le différend porte, on le voit, sur la responsabilité dans le conflit gréco-macédonien, mais Philippe ne conteste point le droit des Romains d'y intervenir. Les Romains ne lui demandent de leur côté que d'accepter l'arbitrage d'un tiers dans ce conflit [5]. On ne peut donc méconnaître que les deux parties, le roi et le Sénat, présupposent dans leur négociation des obligations réciproques. Pour les modernes les Romains n'ont pas le droit d'intervenir en offrant leurs bons offices ; d'après Philippe ils en abusent en prenant le parti des agresseurs. « Pour moi », dit le roi, « j'invite avant tout les Romains à ne pas violer le traité et à s'abstenir de nous faire la guerre. Si pourtant ils la font, nous nous défendrons bravement, avec l'aide des dieux [6] ».

Un traité formait ainsi la base juridique de cette contestation. Ce ne peut être que la paix de Phoiniké conclue en 205 entre Rome et la Macédoine ; tout le monde en conviendra. Pour comprendre les préliminaires de la seconde guerre de Macédoine il est, on le voit, indispensable d'apprécier la portée des « accords d'Épire [7] », qui terminèrent la première guerre contre Philippe.

---

1. Liv. XXXI, 6, 1, *ob iniurias armaque illata sociis populi romani.*

2. de Sanctis, *Storia di Roma*, IV, 1, 29 : « alcuni motivi legitimi ». J. Vogt, *Römische Geschichte* I (1932) 178 « : diese Forderungen, zu denen Rom durch kein Bündnisvertrag verpflichter oder auch nur berechtigt war ».

3. Pol. XVIII, 51.

4. Pol. XVI, 34, 5 : τοῦ δὲ Φιλίππου βουλομένου διδάσκειν ὅτι Ῥόδιοι τὰς χεῖρας ἐπιβάλοιεν αὐτῷ, μεσολαβήσας ὁ Μάρκος ἤρετο · τί δαὶ Ἀθηναῖοι ; τὶ δαὶ Κιανοί ; τί δαὶ Ἀβυδηνοί ; καὶ τούτων τις, ἔφη, σοὶ πρότερος ἐπέβαλε τὰς χεῖρας.

5. Pol., *l. c.*, § 3 (et XVI, 27, 2) δίκας ὑποσχεῖν. Cf. ci-dessous p. 77.

6. Pol., *l. c.*, § 7 : ἐγὼ δὲ μάλιστα μὲν ἀξιῶ Ῥωμαίους, ἔφη, μὴ παραβαινειν τὰς συνθήκας μηδὲ πολεμεῖν ἡμῖν · ἐὰν δὲ καὶ τοῦτο ποιῶσιν, ἀμυνούμεθα γενναίως, παρακαλέσαντες τοὺς θεούς.

7. Pol. XVIII, 1, 14 : αἱ ἐν Ἠπείρῳ διαλύσεις. Cf. M. Holleaux, *Rome, la Grèce et les monarchies hellénistiques* (1921), 280.

Ce sera l'objet de la première partie de cette étude. L'autre expliquera les événements de l'an 200, dont prit naissance la seconde guerre.

II

Le seul récit concernant la réconciliation de 205 qui nous soit conservé se trouve chez Tite-Live (XXIX, 12). L'historien romain donne d'après Polybe[1] la relation suivante.

(*8*) *Per idem tempus taedio diutini belli Epirotae temptata Romanorum voluntate legatos de pace communi ad Philippum misere satis confidere conventuram eam adfirmantes* (*9*), *si ad conloquium cum P. Sempronio imperatore romano venisset* (*10*). *Facile imperatum* (*neque enim ne ipsius quidem regis abhorrebat animus*) *ut in Epirum transiret.* (*11*) *Phœnice urbs est Epiri; ibi prius conlocutus rex cum Aeropo et Darda et Philippo, Epirotarum praetoribus, postea cum P. Sempronio congreditur.* (*12*) *Adfuit conloquio Amynander, Athamanum rex, et magistratus alii Epirotarum et Acarnanum. Primus Philippus praetor verba fecit et petiit simul ab rege et ab imperatore romano, ut finem belli facerent darentque eam Epirotis veniam* (*13*). *P. Sempronius conditiones pacis dixit, ut Parthini et Dimallum et Bargullum et Eugenium Romanorum essent, Atintania, si missis Romam legatis ab senatu impetrasset, ut Macedoniae accederet.* (*14*) *In eas conditiones cum pax conveniret, ab rege foederi adscripti Prusia, Bithyniae rex, Achaei, Boeoti, Thessali, Acarnanes, Epirotae, ab Romanis Ilienses, Attalus rex, Pleuratus, Nabis, Lacedaemoniorum tyrannus, Elei, Messenii, Athenenses.* (*15*) *Haec conscripta consignataque sunt et in duos menses indutiae factae, donec Romam mitterentur legati, ut populus in has condiciones pacem iuberet.* (*16*) *Iusseruntque omnes tribus.*

Cette relation décrit les négociations préliminaires (8-10), le colloque à Phoiniké (12) indique les termes du traité (13-14) et nous renseigne sur les modalités de la ratification (15).

Nous commençons notre analyse par l'étude du traité de Phoiniké. Passons les stipulations territoriales (13)[2] comme étant sans aucune importance pour les préliminaires de la seconde guerre de Macédoine. Notre attention se porte sur le renseignement curieux de Tite-Live au sujet des états « agrégés au traité » (14): *in eas condiciones cum pax conveniret, ab rege foederi adscripti*

1. H. Nissen, *Kritische Untersuchungen ueber die Quellen des Livius* (1863), 84 ; de Sanctis, *Storia* III, 2, 646.
2. Cf. Holleaux, *o. c.*, 288.

Prusias etc. Pour comprendre ce témoignage, il faut évidemment s'entendre d'abord sur le sens de la formule : *foedere adscripti.*

Adscribere c'est, on le sait, « écrire en sus ». Comme le mot correspondant en grec, προσγράφειν, le verbe exprime l'opposition indiqué par l'écrivain, quelles qu'en soient ses raisons, entre un texte cité et une adjonction à celui-ci [1]. Le sens précis de cette opposition dépend ainsi toujours du sujet et de l'objet du verbe *adscribere* dans la phrase.

Or le sujet et l'objet sont en désaccord, semble-t-il, dans le passage livien. L'objet est le nom d'une chose : *foederi.* On s'attendra donc à ce que le sujet soit de la même catégorie, c'est-à-dire une clause additionnelle. On lit par exemple dans Liv. XXVI, 24. 12 : *si Aetoli pacem cum Philippo facerent, foederi adscriberent, ita ratam fore pacem si Philippus*, etc. Pourtant, le sujet dans le passage en question est personnel : *adscripti Prusias* etc. La construction est la même que par exemple Liv. IV, 11, 7 : *ab tribunis coloni adscripti.* L'écrivain entend que les noms des nouveaux venus furent « écrits en sus » sur le rôle des citoyens [2]. La construction personnelle du verbe marque l'opposition des nouveaux colons avec ceux qui étaient inscrits auparavant. Le passage sur la paix de Phoiniké est à comprendre de la même manière. Prusias et les autres « adjoints » à la paix, sont opposés à la Macédoine et à Rome qui l'on conclue.

L'objet du verbe est dans ces cas, en général, aussi personnel (par exemple Liv. XXXIV, 42, 6 ; *Buxentiam adscripti coloni*). Pourtant, la construction avec le nom de la chose se retrouve dans le langage technique [3]. On lit par exemple chez Ciceron (*Pro Flacc.* 74) au sujet de la tutelle de la femme : *emptiones... praescriptiones cum mulieribus... fecisti. Tutor his rebus Graecorum legibus abscribendus fuit.* La tournure fait valoir l'importance de l'acte instrumentaire pour la transaction. Elle souligne dans

---

1. Voir les exemples liviens (d'après F. Fuegner, *Lexicon Livianum s. v.*) : XXVI, 2, 4 ; 16,4 ; 24, 12 ; 25, 13; XXXIV, 15,9 ; XXXVIII, 18, 18 ; 34, 6 52, 9 XXXIX, 28, 12 ; Cf. et la note suivante. *Thes. ling. lat.* II *s. v. ascribere.* Pour προσγράφειν suffit de citer Dem. XX, 12 42.

2. Cf. encore Liv. VI, 30, 9; VIII, 14,8 ; XXXI, 49,6 ; XXXII, 7, 3 ; XXXIII, 24, 9, XXXIII, 38, 13; XXXIV, 42, 6 ; XXXV, 9, 8.

3. Cic. *de leg.* 1, 20 *me adscribi fratris sententiae.* Plin. Ep. IX, 13, 5 : *an veliti adscribi facto.* Ulp. *Dig.* XXVIII, 1, 22, 4. *Script. hist. Aug. Vita M. Aurelii*, 7,8 *pueros... perceptioni adscribi.* La tournure est bien grecque. Voir par exemple Lycurg. 118 : τούς ὕστερον προσαναγράφεντας προδότας εἰς ταύτην τὴν στήλην. Cf. Aesch, II, 14 ; Dem. XLIV, 55 ; Dion, Halic., *Ant. rom.*, VI, 84,2. Pol. IV, 9, 2 T. Live reproduit ici, peut-être, une formule de Polybe.

le passage livien le contraste entre les conditions de la paix et de l'adhésion des Grecs à celle-ci. En effet, le mot *foederi* désigne ici l'instrument du traité, et la *consecutio temporum* l'oppose nettement aux stipulations précédemment convenues qui en font partie. Le sens de la phrase en question est ainsi le suivant : après avoir convenu des conditions de la paix, Rome et la Macédoine ont agrégé à celle-ci les États grecs énumérés.

Le premier résultat de cette analyse de la phrase livienne est la certitude que l'auteur met Prusias etc. aux côtés des Romains et de Philippe. Tandis que les Parthiniens ou l'Atintania etc., dont le partage est convenu à Phoiniké sont l'objet du traité (*in eas condiciones cum pax conveniret*), Prusias, les Achéens etc., apparaissent comme partenaires des puissances contractantes, en sus desquelles ils sont « écrits dans l'instrument du traité ».

Mais la différence entre le rôle de Philippe et celui de Prusias reste néanmoins essentielle. Celui-ci ne conclut pas la paix, mais il y est seulement agrégé. Voilà l'autre obscurité de la phrase livienne, la difficulté qui est cette fois juridique. Il faut l'expliquer à son tour.

La construction de la phrase : *ab rege foederi adscripti* etc., élimine d'abord la possibilité que les états « ajoutés » sont aussi les parties contractantes. Pour éviter cette conséquence on pourrait imaginer que Philippe et P. Sulpicius, le négociateur romain, ont reçu la procuration de leurs compagnons d'armes qui n'étaient pas représentés à la conférence de Phoiniké. Mais bien que les plénipotentiaires de l'Acarnanie et de l'Epire fussent là, ces États sont néanmoins parmi les « ajoutés ».

Les États grecs n'étant, on l'a vu, ni objets de la convention ni parties contractantes, on se demande quelle fut leur participation au traité. L'expression livienne : *ab rege adscripti*, *adscripti a Romanis*, suggère l'idée qu'ils furent « alliés » des parties contractantes, qui ont traité en leur nom [1]. Les puissances grecques signent souvent des conventions aussi au nom et de la part de leur « symmachoi », et s'obligent à respecter la paix de ces « alliés » [2]. Appien [3] nous informe d'ailleurs au sujet de la réconciliation de Phoiniké que « les Romains et Philippe ont convenu par traité à ne pas faire de tort à leurs amis réciproques ». Une

1. C'est l'explication courante de l'amendement. Cf. p. ex. Holleaux, *o. c.*, 259 ; de Sanctis III, 2, 136 : Philippe « trattato anche e nome de soi alleati ».

2. Voir p. ex. le traité entre Athènes, Argos etc. de 420 (Thuc. V, 47) : σπονδὰς ἐποιήσαντο ἑκατὸν Ἀθηναῖοι ἔτη καὶ Ἀργεῖοι καὶ Μαντινῆς καὶ Ἠλεῖοι ὑπὲρ σφῶν αὐτῶν καὶ τῶν συμμάχων ὧν ἄρχουσιν ἑκάτεροι.

3. Appien. Mac. 3 : μηδετέρους ἀδικεῖν τοὺς ἑκατέρωθεν φίλους.

telle stipulation donnait, enfin, lieu d'énumérer les protégés dans une annexe de l'instrument du traité [1]. J'incline donc fort à croire que le renseignement d'Appien (à tort soupçonné) est digne de foi, et je ne vois pas d'inconvénient à supposer que des listes d' « alliés » aient été adjointes à la paix de Phoiniké. Ce que je me refuse à croire c'est seulement l'hypothèse d'après laquelle le passage de Tite-Live en question se rapporte à cette stipulation sur les « alliés ».

En effet, les « alliés » dont on veut parler en ce cas, ce sont les clients de la puissance contractante. L'État indépendant signait (c'est-à-dire prêtait serment) toujours en son propre nom. Quand la paix d'Antalcidas prescrivit que tous les États grecs, petits comme grands, devaient être indépendants, ce droit de serment devint la marque de la souveraineté. La bataille de Leuctres fut livrée parce que les Thébains prétendaient signer la paix de 371 au nom des villes de la Béotie assujetties par eux, tandis qu'Agésilas refusa son consentement à cette exigence [2]. Victorieux les Thébains firent rétablir l'État de la Messénie, les Lacédémoniens se refusaient obstinément à le reconnaitre. En conséquence ils s'opposèrent en 362 à sa participation au traité de paix, conclu avec la coalition thébaine. « Agésilas fit éloigner les Messéniens de la prestation du serment, puisqu'ils ne formaient pas un État [3] ». Voilà deux expériences, une épreuve et une contre-épreuve qui confirment ce principe à deux faces du droit des gens antique : la signature d'un traité implique la souveraineté; les États indépendants signent séparément encore qu'ils aient part à un groupe ou à une alliance des puissances [4].

Ces constatations faites, examinons l'addition au traité de Phoiniké. Regardons d'abord l'amendement romain. On cherche vainement sur cette liste des clients de la République, soit Naples, Tarente, etc. On n'y trouve que les États qui étaient en 205 encore complètement indépendants de Rome, soit Sparte, la Messénie, etc. Il en résulte que le Sénat ne pouvait contracter en leur nom à Phoiniké et que leur présence sur la liste doit être expliquée autrement.

Passons maintenant à l'amendement de Philippe. Il s'y trouve

1. Cf. E. Tauebler, *Die Vorgeschichte des zweiten punischen Krieges* (1921), 63.
2. Voir les textes chez R. v. Scala, *Staatsverträge des Altertums* (1898). No. 147 (Xen; *Hell.* IV, 3, 18).
3. v. Scala, *o. c.* No. 175 (Pol. IV. 33, 8 ; Diod. XV, 89 ; Plut., *Ages.*, 35).
4. Les confédérations font seulement exception. La puissance hégémonique donne ici souvent l'assentiment tant en son nom que pour les autres pays compris dans son système. Le roi de Prusse contractait ainsi pour le *Zollverein*, etc.

six noms. D'abord Prusias. A première vue on s'avise que le roi de Bithynie étant absolument indépendant de Philippe, celui-ci n'avait pas plus le pouvoir de traiter en son nom à Phoiniké que la France pour les États-Unis à Versailles.

Voyons les autres associés. Ce sont les Achéens, les Béotiens, les Thessaliens, les Acarnaniens, les Épirotes, Ils sont tous σύμμαχοι, « *alliés* » du roi. Mais il y manque les Corinthiens, les Dolopes, les Perrhèbes, les Magnètes, les Eubéens, les princes de Thrace et d'Illyrie, tel Amynandros, qui étaient aussi des σύμμαχοι de Philippe [1]. Comment expliquer ces lacunes ? Dira-t-on que Tite-Live a écourté une liste trop longue pour le lecteur romain ? Peut-être. Un fait, dont on ne peut manquer d'être frappé, suggère pourtant une autre solution du problème. Les États nommés dans l'amendement sont des membres de la Ligue fondée en 224 par Antigone Doson autour de la Macédoine. Or, les associés à cette « *koinè symmachia* » comme la nomme Polybe (IV, 24, 5 ; 55, 2) ont réservé le droit de conclure la paix. Celui-ci fut exercé par leurs délégués et non par la puissance hégémonique. En 217, en 209 Philippe, dans ses négociations de paix avec les Etoliens, ne pouvait ni traiter ni contracter pour ses « Symmachoi » [2] sans participation de leurs plénipotentiaires. Comment donc devait-il signer pour eux à Phoiniké.

Au contraire, les σύμμαχοι de Philippe dont les noms manquent dans la liste sont ceux qui ne participaient pas à la Ligue, puisqu'ils étaient sous la tutelle du roi. La preuve sera faite p. ex. pour les Eubéens et les Magnètes. Ces deux États ne sont tombés en 197 au pouvoir des Romains que par l'abandon de Philippe, effectué en vertu de la paix qui stipulait de remettre aux Romains les possessions macédoniques en Grèce [3]. Les Eubéens et les Magnètes faisaient donc partie de celles-ci.

On le voit : de quelque façon qu'on tourne la question, on ne saurait échapper à la conclusion que l'amendement à la paix de Phoiniké ne donne aucunement les noms des États rangés sous

---

1. Cf. Pol. XI, 4, 4 ; XVIII, 46, 5 ; 47, 6 ; Iust. XXIX, 4, 7. Sur Amynandros : Liv. XXXVI, 31, 11 ; XXIX, 12, 14. Sur les Magnètes, cf. Staehlin, *Real-Enc.*, XIV, 464.

2. Pol. V, 105, 2 ; Liv. XXVII, 30.

3. Pol. XVIII, 45, 2. L'absence des Locriens dans l'amendement n'est donc aucunement « singulière » (Oldfather, *Real-Enc.*, XIII, 1224). Comme les Eubéens etc. ils dépendaient directement de Philippe. Ce qui est étrange, c'est l'omission des Phocidiens, qui sous Antigonos faisaient en tout cas partie de la Ligue (Pol. IV, 9, 4). Mais la situation politique du peuple en 205 reste obscure. Cf. W. Theiler, *Die politische Lage in den beiden makedonischen Kriegen*, Diss. Halle, 1914, 12 ss. M. Holleaux, *Rome, la Grèce*, 259, n. 2.

le protectorat de Rome et de la Macédoine. Au contraire : tous les États qui y sont nommés étaient puissances indépendantes. Comment expliquer alors le paradoxe que Philippe et P. Sulpicius les « ajoutent » au traité, conclu entre Rome et la Macédoine ?

III

Ces États furent « compris » dans le traité par les puissances contractantes. Ainsi l'Autriche et la Prusse convinrent par l'article 20 de la paix de Hubertsbourg (1763) « de comprendre dans ce traité de paix leurs alliés et amis ». L'acte séparé y attenant énumère « nommément et expressément » de la part de l'Autriche : la France, la Suède, etc., de la part de la Prusse : l'Angleterre, etc. Voilà un parallèle parfait à la transaction de Phoiniké. Mais nous n'alléguons cet exemple moderne que pour rendre plus clair la terminologie et l'usage hellénique.

Le droit des gens grec admettait en effet l'accession d'un tiers au traité de paix à côté d'une des puissances contractantes[1]. Ainsi l'on proposait en 340 à Athènes de stipuler dans la paix négociée avec Philippe, « qu'il fût libre à des tierces puissances grecques dans les trois mois de s'inscrire sur la même stèle aux côtés des Athéniens et de participer aux serments et au présent traité[2] ». A Athènes on nommait cet acte : ἐγγράφειν, les chancelleries hellénistiques préféraient l'expression συμπεριλαμβάνειν[3].

L'idée en est bien simple[4]. La transaction de la paix a une portée générale : la réconciliation. Mais chaque traité de paix contient aussi des stipulations spéciales qui ne touchent pas des tiers. Les puissances contractantes englobent des tiers intéressés dans la pacification générale sans demander leur avis sur les conditions particulières.

En voici deux exemples, pris dans l'époque du traité de Phoiniké. En 180 fut conclue la paix entre des États de l'Asie Mineure : « il y aura paix à perpétuité entre Eumène, Prusias et Ariarathe d'un côté, et Pharnace et Mithridate de l'autre ». Le document contient ensuite des engagements sur les possessions des belligérants. Vient enfin l'article sur les États agrégés à la paix. Polybe le résume en ces mot : « dans le présent traité furent compris parmi les princes d'Asie, Artaxias, qui gouvernait la

1. Voir *Philologus*, 1932, 278 ss.
2. Aeschin, III, 69, (Trad. Martin).
3. Cf. *Philologus*, 1932, 281.
4. Elle semble pourtant n'être pas comprise par les publicistes du XVIIIe s. Cf. Mably, *Droit public de l'Europe*, III, 370 (édit. 1776).

plus grande partie de l'Arménie, et Akusilochos ; parmi ceux d'Europe : Gatales le Sarmate ; parmi les peuples libres : les Héracléotes, les Mésambriens, les Chersonésites et enfin les Cyzicéniens »[1]. Voilà un parallèle contemporain, adéquat et probant pour la clause énigmatique du traité de 205.

La forme d'un tel acte est illustrée par une autre paix de la même époque. Un des articles des accords conclus aux environs de 200 entre Milet et Magnésia stipule : « la même paix aura lieu aussi pour Priène, qui a porté secours à Magnésia, et pour Héraclée qui a porté secours à Milet »[2].

Autrement dit : la clause de la paix d'après laquelle certains tiers y sont formellement compris, c'est l'obligation pour les puissances contractantes de respecter la paix de ces tiers. Nous n'avons pas à entrer ici dans la discussion des publicistes du XVIIIe siècle[3], si la tierce puissance a acquis par là des droits conventionnels, si son consentement préalable est nécessaire, etc. Les renseignements antiques sur ce sujet ne sont pas suffisants, et le sujet même est pour nous ici sans importance.

Nous ne tirons de ces parallèles que la constatation que c'était bien un usage grec aux environs de 200 de comprendre dans un traité de paix des tierces puissances indépendantes. Cette faculté explique la forme et le sens des amendements au traité de 205.

L'interprétation de la clause en question dissipe les doutes sur l'authenticité de la liste des États « compris » chez Tite Live. Les juges les plus compétents s'en défient, et tiennent l'amendement romain pour suspect. Pourtant, on peut résumer toute leur argumentation[4] dans le syllogisme : la paix est une réconciliation de belligérants ; les États nommés dans l'amendement romain étant en 205 neutres (à l'exception de Pergame), les Romains n'avaient point qualité pour les englober dans la paix de Phoiniké. Mais l'explication donnée de l'amendement de 205 enlève à la majeure de ce syllogisme sa valeur, et, par cela à l'argumentation sa force. Car la pratique, moderne[5] comme ancienne connaît assez d'occasions où des puissances neutres furent « comprises » dans un traité de paix.

---

1. Pol. XXV, 2 (XXVI, 6), 12 : περιλήφθησαν δέ ταῖς συνθήκαις τῶν μὲν κατὰ τήν Ἀσίαν δυναστῶν Ἀρταξίας κ.τ.λ.

2. *Sylloge*, 588, 58 = A. Rehm, *Delphinion*, 148 : εἶναι δὲ τὴν αὐτὴν εἰρήνην καὶ Πριηνεῦσι τοῖς συμμαχήσασι Μαγνήσιτιν καὶ Ἡρακλεώταις τοῖς συμμαχήσασι Μιλήσιοις.

3. Cf. J. C. W. Steck, *Ausfuehrungen politischer und rechtlicher Materien* (Berl. 1776), ch. II. J. J. Moeser, *Versuch des Voelkerrechts* (Francf., 1780), X, 417 ss.

4. Holleaux, *o. c.*, 258 ss.

5. Moeser, *o. c.*, 419.

En voici un exemple presque contemporain au pacte de Phoiniké. Lampsaque, qui n'était pas belligérante, a demandé en 196 à être « comprise » dans la paix entre Philippe et les Romains[1]. Pourquoi douter donc que les Athéniens, par exemple, furent « compris » dans le pacte de 205 ? Les guerres grecques les inquiétaient assez, ils envoyaient, pendant la guerre des Alliés (221-217), des ambassades à Philippe et aux Étoliens pour garantir leur neutralité[2]. Ils ont eu ainsi leurs raisons pour participer à la pacification de Phoiniké. Le même raisonnement vaut pour les autres participants. Un doute pourrait subsister seulement au sujet d'Ilion. Il serait possible que l'annalistique zélé eût interpolé la mention de la ville d'Enée. Mais la démarche des Lampsacéniens en 196, qui serait complètement ignorée pour nous sans une pierre trouvée par hasard, rend vraisemblable l'inscription de leurs voisins d'Ilion dans le traité de 205[3].

Nos conclusions sur le témoignage livien sont donc les suivantes : il est digne de foi et il nous enseigne que Rome et la Macédoine ont « compris » dans le traité de Phoiniké d'autres États dont la liste authentique est conservée par l'historien romain.

IV

Le résultat acquis est d'ordre légal. Il ne rend clair que l'aspect diplomatique du problème d'amendement au traité de 205. Il reste encore à s'entendre sur le sens politique de la clause.

Pour dégager le caractère propre d'une convention, il convient de l'examiner, d'après les circonstances qui en ont amené la conclusion. Ces circonstances, Tite-Live les rapporte d'après Polybe dans la première partie de son récit sur la paix de Phoiniké « *taedio diutini belli Epirotae temptata Romanorum voluntate legatos de pace communi ad Philippum misere* ». Cette phrase contient une expression qui manque de clarté et requiert une explication. Qu'est-ce qu'une *pax communis?* Le mot *communis*, « qui appartient à plusieurs » exige un complément indirect (du moins sous-entendu[4]) qui précise ses participants : *in communi-*

1. *Sylloge*, 591 = Michel, 529 : ὅπως συμπεριληφθῶμεν [ἐν ταῖς συνθήκαις] ταῖς γενομέναις Ῥωμαίοις πρὸς τὸν β[ασιλέα Φίλιππον]. Cf. *Philologus*, 1932, 277 ss.

2. *Sylloge*[3], 547 = Michel, 609. Cf. S. Schebelev, *Iz istorrii Afin* (en russe), 1898, 61.

3. Les Lampsacéniens n'en font pas cas dans leur demande parce qu'Ilion était en ce temps assujetie à Antiochos III. Ils ne pouvaient donc se munir de la recommandation des Iliens.

4. Voir p. ex. Flor. II, 6, 4. *Saguntum in libertatem communi fœdere exceptam Hannibal... evertit.* Les phrases précédentes de l'auteur montrent que le traité violé était « commun » à Rome et Carthage.

bus conciliis gentis (Liv. XXXII, 19,9), *deserto communi concilio Latinorum* (Liv. VI, 33, 6), etc. L'épithète n'est employée absolument que pour indiquer des choses communes à tout le monde, telles : *communis sensus*, *commune vitium*. Mais la *pax* suppose des personnes déterminées qui la contractent. Quand Cicéron dit : tous les hommes adultes de Larinum sont venus à Rome à cause de Cluentius, au point que la ville n'est protégée que par la paix générale, il n'omet pas de déterminer l'adjectif : *communi Italiae pace*. Une fois faites les observations sur l'emploi de *communis*, relisons la phrase de Tite-Live. Le sens logique des mots *pax communis* ne peut être ici, comme dans l'exemple cicéronien, qui apporte du reste le seul parallèle latin pour l'expression[1], que celui de la « paix générale ». Les traducteurs et les commentateurs l'ont parfaitement compris et expliqué en indiquant précisément que la paix embrassa presque toute la Grèce. Mais ils ne mentionnent pas que le sens logique contrarie ici le sens grammatical.

En effet, le seul complément (sous-entendu) qui se trouve dans la phrase pour le mot *communis*, ce sont les trois États : l'Épire, la Macédoine, Rome. D'après la grammaire la paix de Phoiniké fut conclue à trois.

Cette contradiction entre la grammaire et l'histoire s'explique si on se souvient que Tite Live reproduit ici Polybe. Les écrivains latins rendaient par communis le mot grec κοινός. *Communis pax* n'est que la version littérale de la formule grecque κοινὴ εἰρήνη. Les démarches des Épirotes ont donc été entreprises en vue d'une κοινὴ εἰρήνη. Nous voilà encore une fois ramenés à la terminologie juridique grecque pour comprendre la réconciliation de 205.

La κοινὴ εἰρήνη, c'est la paix générale. Mais le mot « paix » rend assez mal le sens du mot εἰρήνη. La « paix » met pour nous fin aux hostilités. C'était pour les anciens l'armistice, *indutiae*, σπονδαί. L'*eiréné* (et aussi *pax*) c'était d'abord et surtout le pacte de non agression[2]. Voici le formulaire d'un traité de 220 : εἶναι Προυσίᾳ καὶ βυζαντίοις εἰρήνην καὶ φιλίαν εἰς τὸν ἅπαντα χρόνον, μὴ στρατεύειν δὲ μήτε βυζαντίους ἐπὶ Προυσίαν τρόπῳ μηδενὶ μήτε Προυσίαν ἐπὶ βυζαντίους. (Pol. IV, 52, 6.)

L'idée et la formule d'un pacte général de non agression, apparaît pour la première fois pour nous en 392 chez Andocide[3].

1. Selon une communication que je dois à l'aimable intervention de M. J. Stroux de la rédaction du *Thesaurus linguæ latinæ*. Cf Lucret. V, 1155 : *Communis foedera pacis*.

2. Cf. *Philologus*, 1932, 282.

3. Andoc. *de pace*, 17 et 34. Sur l'histoire de la « *koiné eiréné* », cf. Ad. Wilhelm, *Jahreshefte d. Oesterr Archäol. Instr.*, III, 155 ss. H. Berve, *Gnomon*, 1933, 304 ss.

Cette « paix générale pour les Hellènes » fut réalisée par le traité d'Antalcidas de 386[1], et renouvelée deux fois en 371[2], en 366[3], en 362[4]. En 346 Philippe d'une part, d'autre part les Athéniens, en 343 les Athéniens ont essayé de rétablir la pacification générale[5]. Cependant le pacte général de non-agression fut enrichi par la convention de sécurité, qui fait le complément, semble-t-il indispensable, de l'obligation de non-agression, Déjà, en 384, les Athéniens ont conclu l'alliance avec Chios[6] pour assurer l'inviolabilité de la paix de 386. Le premier congrès de 371 a proclamé le droit de tous les signataires du pacte à prêter assistance au partenaire lésé[7]. Le deuxième congrès de 371 transforma cette obligation morale en stipulation accessoire de venir au secours de l'état attaqué[8]. Cette disposition fut reprise en 362. Le pacte de cette année fut la « paix générale et l'alliance commune »[9].

Philippe donna ensuite à la « paix générale » une troisième forme : celle de la paix impériale. Les Grecs, prêtant le serment d'« avoir les mêmes amis et les mêmes ennemis » que le roi de Macédoine[10], renonçaient par là à des guerres entreprises par leur propre volonté. Après son renouvellement éphémère par Démétrias Poliorcète en 302[11], cette forme de la *koinè eirènè* fut à son tour abandonnés. La rivalité entre les Lagides et les Antigonides en Grèce empêcha ensuite pendant 70 ans de reprendre les tentatives d'une paix perpétuelle. En 224 enfin Antigone Doson a réalisé l'idée dans une nouvelle (quatrième) forme.

Il groupa d'abord, on le sait, autour de la Macédoine une ligue des états grecs : *koinè symmachia*[12]. Mais en dehors de celle-là il a fondé, je crois, encore une fois la *koinè eirènè*. Deux indications explicites de Polybe auxquelles on n'a pas accordé jusqu'à présent assez d'attention me paraissent concluantes à cet égard. Il dit d'abord (IV, 15, 10) que les Étoliens (qui ne parti-

---

1. Diod. XV, 5, 1.
2. Diod. XV, 50, 4.
3. Diod. XV, 76, 3.
4. Diod. XV, 89 ; *Sylloge*[3] 182.
5. Diod. XVI, 60, 3 ; Ps. Dem. VII, 30.
6. *Syll.* 142 = Michel, 1446.
7. Xen. *Hell.*, VI, 3, 18.
8. Xen. *Hell.*, VI, 5, 2 : ἐὰν δέ τις στρατεύῃ ἐπί τινα πόλιν τῶν ὁμοσασῶν τὸν δὲ τὸν ὅρκον βοηθήσω παντὶ σθένει.
9. Diod. XV, 89 : συνθέμενοι δὲ κοινὴν εἰρήνην καὶ συμμαχίαν.
10. Cf. Wilcken, *Sitzungsber Preuss. Akad.*, 1929, 303. Cf. F. Schehl, *Jahreshefte d. Oesterr. Archaeol. Inst.*, XXVII, 115 ss.
11. Cf. U. Wilcken, *Sitzungsber. Preuss. Akad.*, 1929, 277.
12. Cf. J. Beloch, *Griechische Geschichte*, IV, 1, 712.

cipaient pas à la ligue de Doson) étaient « amis et alliés » tant des Achéens (qui faisaient partie de la ligue) que des Messéniens qui restaient neutres. Des traités unirent donc entre eux tous ces États. Une autre notice de l'historien nous renseigne sur la nature de cette union. Il dit que, en 220, les corsaires étoliens « chômaient ». Ils ne pouvaient plus « acquérir de butin » par des moyens légitimes, car, la *koinè eirènè*, réalisée pour les Hellènes par Antigone était encore en vigueur[1]. Or cette procédure légitime de piraterie, qui manquait aux Étoliens en 220, n'était que le droit de prise, dont ils se servaient également contre toutes les parties beligérantes dans n'importe quelle guerre[2]. Si cette pratique fut rendue impossible par la paix d'Antigone, il s'ensuit que dans ce pacte de non-agression furent compris à côté de la ligue macédonienne tous les États importants de la Grèce, et surtout les Étoliens eux-mêmes. On objectera peut-être que Polybe ne raconte pas la création de cette *koinè eirènè*. Mais il ne mentionne pas non plus le renouvellement de la ligue macédonienne. Il note incidemment qu'Antigone fut élu en 224 en Aegai l' « hégémon des *symmachoi*[3]. Ce sont les historiens modernes qui ont identifié, à tort ou à raison, cet acte avec la création de la *koinè symmachia*.

La « paix générale » d'Antigone Doson fut rompue en 220 par la guerre entre la Macédoine et l'Étolie. La paix conclue en 217, la guerre recommença en 211, cette fois entre les Etoliens et les Romains d'une part, Philippe et sa ligue d'autre part. Mais l'idée d'un pacte général de non-agression restait effective. Témoin la tentative de la ville de Mylasa, comme médiatrice de réaliser une *koinè eirènè* pour la Crète[4].

Telle était l'histoire du pacte de non-agression grec quand il fut renouvelé en 205. Pour comprendre cet essai, il est nécessaire de rappeler les préliminaires du traité de Phoiniké c'est-à-dire d'expliquer la première partie du récit de Tite Live sur la réconciliation de 205.

V

En relisant cette relation, on est frappé du rôle joué par les Épirotes dans la préparation de la paix. Ils ont la première idée de la réconciliation, ils intercèdent auprès des parties intéressées

1. Pol. IV, 3, 8 : συνδραμόντων δὲ πειρατῶν, καὶ παραγενομένων πρὸς αὐτὸν εἰς τὴν Φιγάλειαν, οὐκ ἔχων τούτοις ἀπὸ τοῦ δικαίου συμπαρασκευάζειν ὠφελείας, διὰ τὸ μένειν ἔτι τότε τὴν κοινὴν εἰρήνην τοῖς Ἕλλησι τὴν ὑπ' Ἀντίγόνου συντελεσθεῖσαν.
2. Pol. XVIII, 5 (XVII, 5), 1.
3. Pol. II, 54, 4.
4. *Griech. Dialektinschr.*, III, 5162 (BCH. 1888, 8)

pour les engager à entrer en négociations. L'Épire prête conseil aux parties, comme moyens de conciliation. La conférence de paix a lieu dans la capitale de l'Épire, et elle est présidée par le chef de cet état. Une telle médiation est parfaitement dans les mœurs grecques [1], mais on n'en connaît pas d'autres exemples dans les annales romaines [2].

Le fait est intéressant au point de vue politique. Le traité de Phoiniké est la première paix, conclue entre les Romains et des États de Grèce. Les Romains acceptent ici la forme grecque des négociations. C'est d'autre part la dernière paix où la République traite d'égal à égal avec une autre puissance : le proconsul, en la négociant s'accommode à la convenance du monde civilisé.

Ce rôle des Épirotes explique d'autre part l'aspect juridique de la paix de Phoiniké. Dans le traité, conclu entre la Macédoine et Rome, sont « compris » les États helléniques. Cette forme d'adhésion des tiers est purement grecque. On n'en trouve pas d'exemples dans les conventions romaines, on n'imagine pas bien sa place dans le formulaire de la *pax* [3]. Mais on se demande pourquoi les Épirotes ont choisi ou admis cette forme nouvelle, pour réaliser la « *koinè eirènè* ». On peut admettre, que cela aurait été rendu nécessaire par les exigences du droit fétial. Un traité collectif, — et comme tel fut conçu auparavant la « *koinè eirènè* » — présuppose un serment collectif qui répugnait, croira-t-on, aux idées scrupuleuses des Romains sur la foi jurée. Dans le traité de Phoiniké les parties contractantes ne sont que deux : Rome et Philippe, et le serment prêté garde ainsi la netteté propre au *jusjurandum*. Et ici le problème, de diplomatique devient politique. Pourquoi les Épirotes voulaient-ils et les autres Grecs acceptaient-ils cette « *koinè eirènè* » qui donne un tel rôle aux Romains ? On peut supposer qu'ils y cherchaient une nouvelle forme pour garantir la paix de la Grèce.

Tite Live signale nettement le mobile des Épirotes : ils étaient las de la guerre chronique. Or, le seul remède trouvé en Grèce

---

1. Cf. M. N. Tod, *International arbitration amongst the Greeks* (1913), 76 ss. Encore : Pol. XXVIII, 20,1.

2. Cf. E. Tauebler, *Imperium romanum* (1913), 343. Une autre médiation des Épirotes fait bien ressortir la singularité de la situation de 205 : en 198 ils arrangent par leurs bons offices le colloque entre Philippe et Flaminus. Mais l'entrevue a lieu dans la zone entre les armées ennemies (sur la fleuve Aôos, et les Épirotes ne prennent pas part aux délibérations (Liv. XXXII, 10). L'Épire, bien qu'alliée à Philippe, paraît être tenue en dehors de la guerre romano-macédonienne (Holleaux, *o. c.*, 214, n. 2).

3. Cf. *Philologus*, 1932, 286 ss.

contre le mal de la guerre ce fut la paix perpétuelle, pour reprendre les termes du projet de l'abbé de Saint-Pierre, c'est-à-dire, nous l'avons vu, le pacte universel de non-agression, renforcé par une garantie de sécurité. Nous ne savons quelle forme juridique a reçu celle-ci dans la pacification d'Antigone Doson. Mais du point de vue politique cette pacification générale se fondait sur le dualisme des grandes puissances : la Macédoine et l'Étolie. Si ces deux nations ne voulaient pas la guerre, la paix serait assurée. Les Étoliens ont manqué à cette mission historique. Deux fois en dix ans en 220 et en 212 ils ont cherché querelle à propos de rien et causé la guerre universelle. La nouvelle idée des Épirotes fut, j'imagine, d'y remplacer les Étoliens par les Romains. Les Romains ont montré dans la guerre, qui devait être terminée par cette « *koinè eirènè* », leur cruauté barbare[1]. Mais sauvages comme ils étaient, ils ont au même temps démontré qu'ils ne pensent aucunement à des conquêtes[2]. Ils n'ont pas prétendu à un pouce de terre grecque. Les querelles de frontière, cette cause éternelle des guerres grecques, ne les touchent pas. Ils n'ont ni amis ni ennemis héréditaires en Grèce. Pouvait-on trouver un garant meilleur de la « *koinè eirènè* » pour contrebalancer l'influence de la Macédoine ?

Telles pouvaient être les intentions des Épirotes, les mobiles des Grecs pour chercher à conclure en 205 une « *koinè eirènè* » et y agréger la République. Cette hypothèse reste sûrement conjecturale, elle peut être fausse, mais elle a aussi des chances d'être vraie. Les faits fixés par l'interprétation du récit de Tite-Live sont en tout cas indépendants de leur explication hypothétique. Ces faits sont : la paix de 205 fut conclue par la médiation des Épirotes, elle fut conçue comme « koinè eirènè ». Celle-ci reçut la forme d'un traité entre deux puissances principales, la Macédoine et Rome, où les Grecs furent seulement « compris » comme partenaires non-actifs.

Analysons maintenant la portée de ces faits, leurs conséquences juridiques, leurs effets politiques.

VI

En premier lieu les effets juridiques de l'acte. Ils dérivent de sa forme. C'est un contrat bilatéral entre Rome et la Macédoine, où chaque partie a mis à ses côtés des tierces puissances. Il en

1. Holleaux, *o. c.*, 231 ss.
2. Holleaux, *o. c.*, 216 ss. Les soupçons de l'ambassadeur rhodien (Pol. XI, 6, 2) sentent la propagande.

découle que le Sénat et le roi ont le droit d'intervenir en faveur d'un État « compris » par eux dans la convention, au cas où celui-là serait attaqué par l'autre partie contractante.

Cette conséquence logique fut reconnu par le droit positif des nations grecques. Deux déclarations de Philippe III en feront foi. Dans sa lettre de 340 [1], en répliquant aux reproches athéniens, il nie la faculté de la ville de s'interposer pour les roitelets thraces détrônés par lui. Ils ne sont pas Athéniens, « ils n'ont pas été participants à notre traité, ils ne sont pas inscrits sur les stèles » Quelques mois après, en assiègeant Selymbria, Philippe s'empara d'un convoi athénien de contrebande [2]. Il écrivit aux Athéniens se plaignant de ce qu'ils aidassent Seiymbria quoique cette ville ne fût pas comprise dans ce traité. C'est à eux ainsi d'avoir rompu la paix » [3].

Philippe III admet, on le voit, expressément la faculté d'une puissance contractant la paix d'intercéder pour les États y agrégés par lui. Philippe V ne pouvait qu'accepter cette disposition de son illustre prédécesseur, qui fut habituelle aussi pour son temps. En voici une preuve curieuse. On lit dans un des documents supposés du discours « sur la couronne » que Philippe III a engagé les Athéniens à se tenir à l'écart des affaires de Phocide : « les Phocidiens ne sont pas compris dans notre traité commun » [4]. Or, cette falsification, composée pour l'emploi scolaire, rend l'usage et la terminologie des chancelleries hellénistiques.

D'autre part le prétexte de la guerre romaine contre Persée ce fut l'expédition répressive du roi contre Abroupolis, un roitelet thrace. Devant le monde grec les Romains en parlaient en termes suivants : « il (Persée) a chassé de son règne Abroupolis, que nous avions compris dans le traité avec Philippe » [5]. Ils sup-

1. Ps. Dém. XII, 8 : ἐγὼ δὲ τούτους οὔτε τῶν περὶ τῆς εἰρήνης συνθηκῶν οἶδα μετασχόντας ὑμῖν οὔτ' ἐν ταῖς στήλαις ἀναγεγραμμένους οὔτ' Ἀθηναίους ὄντας. Cf. sur la lettre : M. Polhenz, *Hermes*, 1928, 41 ss.

2. Cf. M. Pohlenz, *Nachricht, d. Gesellsch. d. Wissenschaft Göttingen*, 1927, 38.

3. Dém. XI, Hypothésis : γέγραφεν... αἰτιώμενος ὅτι βοηθοῖεν Σελυβριανοῖς οὐ περιειλημμένοις ταῖς συνθήκαις καὶ παρ' αυτοῖς εἶναι τὸ λελυσθαι τὴν εἰρήνην.

4. Dém. XVIII, 39 : τοῖς μέν γὰρ ὅλοις οὐδὲ μέτριον μοι δοκεῖτε ποιεῖν, τὴν εἰρήνην συνθέμενοι καὶ ὁμοίως αντιπαρεξάγοντες, καὶ ταῦτα οὐδὲ συμπεριειλημμένων τῶν Φοκέων ἐν ταῖς κοιναῖς ἡμῶν συνθήκαις. cf. *Philologus*, 1932, 279.

5. G. Colin, *Monuments des Messéniens*, etc. 75 = *Sylloge*[3], 643, 15. Cf. *Philologus*, 1932. 287. Le prétexte du conflit avec Persée appartient à la longue série de malentendus greco-romains. Abroupolis irrupta dans la Macédoine. Persée l'expulsa, le poursuit jusqu'en son territoire et l'en chassa. D'après les idées grecques il en usa légitimement de représailles permises par le droit de gens. Mais pour les Romains ce qui fut au delà de la pure défense n'est qu'une vio-

posaient donc en 171 que l'acte reproché à Persée apparaîtrait aux Grecs comme une violation de paix et la justification de l'intervention romaine.

Le droit reconnu d'intervention du signataire de paix dans l'intérêt du tiers « compris » explique le fait singulier, que nous avons pris comme point de départ de nos recherches. Philippe V, ce roi orgueilleux et brutal, qui s'obstinait à refuser les propositions du Sénat, ne contesta guère sa faculté d'intervenir en médiateur. Elle découlait de la convention de Phoiniké. Philippe s'engagea dans la guerre avec Pergame, il se laissa entraîner dans des hostilités contre les Athéniens. Ces états furent pourtant inscrits dans la paix de 205 aux côtés des Romains. La République eut donc le droit avoué de s'inmiscer dans ces affaires. Les deux réclamations du Sénat, faites au printemps de 200, résultèrent en effet des « accords d'Épire », disons mieux, de ce fait qu'on a conclu à Phoiniké une κοινὴ εἰρήνη.

VII

Le Sénat invite d'abord le roi à s'abstenir « de faire la guerre à aucun des Hellènes : τῶν μὲν Ἑλλήνων μηδενὶ πολεμεῖν (Pol. XVI, 27,2).

On n'a pas bien compris le sens précis de cette formule. On affirme à tort que Philippe y reçut défense de prendre les armes contre aucun État hellénique [1]. Mais une telle restriction ne lui fut pas imposée même en 196 par les Romains vainqueurs. Comment supposer donc qu'ils aient demandé au roi ce sacrifice inouï de sa souveraineté avant la victoire, avant la guerre ? Effectivement, on a prêté au Sénat, faute de l'avoir bien entendu une demande qui n'a que peu de rapport avec sa réclamation véritable. Le nom « Hellènes », employé absolument et énoncé pour les Européens, ne désigne en vérité que les Grecs de la Grèce propre [2]. Quand en 182 les Amphictions louent Euménès II pour ses bons services à l'égard des Hellènes » [3], quand

---

lence. La *pax* en est rompue. Persée devrait selon les idées romaines se borner à expulser l'intrus et exiger après en formes de droit la satisfaction. Voir les textes sur ce différent : Pol. XXII, 8, 2 ; Liv. XLII, 13, 6 ; 30, 10 ; 44, 10 ; Paus. VII, 10 2 ; App. *Mac.* 11, 6.

1. Cf. p. ex. E. Pais, *Histoire romaine* (1926), 461 : Philippe fut sommé, « de ne plus molester dorénavant les libres cités grecques. »

2. Cf. la formule de la chancellerie macédonienne. (Pol. VII, 9, 3 et 6) ; Μακεδονίαν καὶ τὴν ἄλλην Ἑλλάδα... ὑπὸ... Μακεδόνων καὶ ὑπὸ τῶν ἄλλων Ἑλλήνων. Sur le sens de l'expression v. E. Kornemann, *Aegyptus*, 1933, 647.

3. *Syll.*³ 630.

Eumènes consacre l'offrande vouée dans la guerre contre Antiochos et Nabis « qui ont combattu les Hellènes » [1], ils ne pensent qu'aux Grecs de la Grèce propre. C'est aussi l'usage régulier de Polybe ; en 207 les Étoliens déclarent qu'ils « font la guerre pour les Hellènes contre Philippe ». Dans le discours d'un ambassadeur rhodien à l'assemblée des Étoliens, donné par Polybe, les « Hellènes » tout court ce sont les habitants de l'Hellas. Les Rhodiens eux-mêmes appartiennent à un autre groupe : « les habitants des îles et les Grecs d'Asie » [2].

D'autre part, la paix générale de Phoinikè englobait, on se le rappelle, tous les états de la Grèce, à l'exception des Étoliens. On désignait volontiers en cas pareil les participants au pacte simplement par le terme : οἱ Ἕλληνες. Les expressions οἱ Ἕλληνες et οἱ μετέχοντες τῆς κοινῆς εἰρήνης sont employés comme synonymes dans les textes sur les pacifications de 362, de 338, de 302, de 224 [3], bien que les organismes internationaux visés n'embrassent jamais tous les états de la Grèce.

En 196 les Romains invitent Antiochos III à arrêter sa marche vers l'Europe, car aucun des Hellènes ne doit plus être attaqué ou asservi » [4].

La situation de 196 illustre celle de 200, et la terminologie de 197 appuie l'affirmation que le nom « Hellènes » posé sans complément dans la demande romaine de 200 désigne les Grecs de la Grèce. Véritablement, encore dans l'entrevue de Nikaia, deux ans après, les Romains ne s'intéressent pas pour les villes grecques de Thracie et d'Asie, occupées par le roi [5]. Ce sont les Rhodiens qui exigent l'évacuation de ces cités.

Le premier point de la démarche romaine invitait Philippe à respecter dès lors le pacte de non-agression de 205. L'autre point visait à liquider le conflit déjà survenu entre les participants au pacte. Depuis une année la Macédoine et Pergame se trouvaient en l'état d'hostilités. Le Sénat intervient en sa qualité de signataire de la paix de Phoiniké. Il propose au roi (Pol. XVI, 27, 1 ; cf, 34, 3) : τῶν δὲ γενομένων εἰς Ἄτταλον ἀδικημάτων

1. *Syll*³. 605.
2. Pol. XI, 5, 1, ; XI, 4, 6.
3. Ps. Dém. XVII, 30 ; Diod. XVII, .9, 5. U. Wilcken, *Sitzungsber. Preuss. Akad.*, 1927, 298. L'observation est due à A. Wilhem, *Jahreshefte d. Oesterr. Inst.*, III. 149.
4. Pol. XVIII, 47, 2 : προηγόρευον μὴ διαβαίνειν εἰς τὴν Εὐρώπην μετὰ δυνάμεως οὐδ' ἵνα γὰρ ἔτι τῶν Ἑλλήνων οὔτε πολεμεῖσθαι νῦν ὑπ' οὐδενὸς οὔτε δουλεύειν οὐδενί.
5. Pol. XVIII, 1, 14 et 2, 4. Le Sénat a mentionné ces villes dans la paix de 197 (Pol. XVIII, 44, 4) pour les soustraire de la domination rhodienne.

δίκαν ὑπέχειν ἐν ἴσῳ κριτηρίῳ. Pour traduire fidèlement cette formule, examinons ses parties.

L'expression δίκαν ὑπέχειν peut signifier subir une peine (*poenam solvere*). Mais la tournure de phrase : δίκαν ὑπέχειν ἐν κριτηρίῳ c'est-à-dire : « devant un tribunal » met en évidence qu'ici la formule a un autre sens non moins connu, à savoir : *accipere iudicium*. Voici le passage parallèle du décret athénien de 362/1, relatif à la ville de Ioulis [1]. Il s'agit de la proscription des suspects d'un crime politique. Ceux-ci sont bannis. Mais si quelqu'un d'eux veut prouver son innocence, il peut, dit la loi : δίκα[ς] ὑ[π]ο[σχ]ὲν... ἔν Κέωι καί... Ἀθήνησι.

L'expression correspondante dans la note romaine est à traduire : « quant aux dommages qu'il avait causés à Attale, il devait accepter un débat en justice ».

Le tribunal compétent est désigné κριτήριον. Le mot est à remarquer. Dans la langue grecque de l'époque [2] la désignation habituelle des juges dans les différends internationaux était δικασταί δικαστήριον. Mais pour les Romains δικαστής ce fut *iudex* tandis que l'arbitre restait, conformément à l'usage classique des Grecs [3] κριτής. Ainsi le Sénat installe dans le litige entre Magnésie et Priène en 143 un κριτήριον. Mais les Magnésiens nomment le même tribunal (l. c. l. 26) : δικαστήριον [4]. Voici un autre exemple : Les Milésiens désignent les arbitres κριτήριον parce qu'ils s'accommodent à la terminologie de la lettre romaine, par lequel leur jugement leur fut mandé [5].

Les Romains proposent ainsi à Philippe de confier le règlement du différend avec Attale à l' « arbiter », c'est-à-dire au tribunal choisi par un commun accord des parties. Ils précisent que ce tribunal doit être « équitable » ἴσον. Le déterminatif grec signifie l'égalité des parties devant la justice [6]. Antigone prescrit dans son décret sur le « synécisme » de Théos et de Lébédos [7] ; la justice sera rendue κατὰ νόμους οὓς ἂν ὑπολαμβάνειτε ἴσους ἀμφοτέροις εἶναι.

Philippe propose en 342 aux Athéniens de soumettre les dif-

1. *Syll.* 173, 45 = Michel, 95.
2. P. ex. *Syll.* 546 ; 614 ; 665 ; 674 ; 679 ; 685. On dit naturellement aussi δικαστήριον (Cf. L. Robert, *BCH.* 1925, 39) pour désigner les arbitres. Au contraire on ne nomme que rarement une cour de justice : κριτήριον
3. Cf. R. Hirzel, *Themis, Dike und Verwandtes* (1907), 85 ; Egon Weiss *Griech. Privatrecht* I (1923), 233 ; *Recueil inscr. jurid.*, I p. 43 ; II, p. 14.
4. *Syll.* 679, 46 et 26 = *Inschr. v. Priene*, 531.
5. *Syll.* 683, 49 = Michel, 31.
6. R. Hirzel, *op. c.*, 421. Cf. Thuc. III, 37, 5 ; V, 27, 2 ; 79, 1 ; Michel, 457, 10.
7. *Syll.* 344 = Michel, 34, 44.

férends relatifs à l'interprétation de la paix de 346 à l'arbitrage [1] ἐπιτρέπειν ἴσῳ καὶ κοινῷ δικαστηρίῳ.

Dans le cas de Philippe l'égalité exprime surtout, la faculté pour le juge de compenser les obligations réciproques des plaideurs. Philippe explique lui-même la formule dans ce sens. Dans les négociations de paix à Nikeia en 198 il a déclaré, faisant allusion à l'offre romaine de 200 (Pol. XVIII, 6, 1) : « quant aux demandes des Rhodiens et d'Attale, un juge équitable (ἐν μὲν ἴσῳ κρίτῃ) aurait trouvé plus juste de restituer les vaisseaux et les captifs à moi que de me condamner à cette restitution, » car les autres furent les agresseurs. Philippe présuppose ainsi qu'il pourrait devant l'arbitre exclure la demande, fondée en droit, comme contraire à l'équité. Pour les Romains une telle procédure c'est l'arbitrage d'après la bonne foi, ou comme on le disait aux environs de 200 *boni viri arbitratu* [2].

La demande romaine est donc à traduire « que Philippe s'engage à confier la décision au sujet des dommages causés à Attale au tribunal d'arbitrage, qui statuera en équité » [3].

La proposition est assez inattendue. La République ne prenait jamais en considération cette façon de transiger sur ses réclamations. En 197 le Sénat, bien qu'il eût peur de la guerre avec la Syrie, refusa d'accepter l'arbitrage rhodien dans le conflit entre Antiochos III et des villes d'Asie qui avaient appelé le secours romain [4]. En 198, Flamininus déclina l'offre de Philippe de soumettre ses différends avec les Grecs à l'arbitrage d'un État neutre [5]. Ensuite, la procédure envisagée en 200 n'est aucunement romaine. Si le Sénat lui-même était saisi d'une querelle par la partie, il chargeait un tiers d'en décider en précisant le point en litige et la manière dont celui-ci devait être considéré. Cet arbitrage « à la romaine » pareil à l'installation d'un *arbiter* par le préteur sur le Forum, prescrivait le jugement d'après une formule précise [6].

La proposition romaine de 200 n'est, on le voit, pas conforme à l'usage romain, mais elle est parfaitement à l'avenant des idées grecques. La médiation d'un tiers qui intervient auprès des parties pour les engager à soumettre leur litige à l'arbitrage est

1. Ps. Dém. VII, 36.
2. Cato, *de re rust.*, 149.
3. Casaubon : iniuriarum, quas Attalus accepit, apud æquos iudices rationem redderet.
4. App., *Syr.*, 12.
5. Liv. XXVII, 10.
6. Cf. J Partsch, *Die Scriftformel im Provinzialprozess* (1905) ; M. Wlassak, *Judikationsbefehl* (1923), 251.

commune dans le droit des gens hellénique [1]. L'arbitrage suppose une convention préalable des parties. Le jugement rhodien demandé par Delphes dans son conflit avec Amphissa en 180 n'aboutit pas parce que le défendeur ne se présente pas en justice [2]. L'arbitre grec est choisi par les parties. Il décide toujours selon l'équité et non pour des motifs de droit strict [3].

Si le Sénat propose lui-même cette procédure hellénique, c'est pensera-t-on, parce que Rome agit ici comme signataire de la *koinè eirènè* de 205. La stipulation d'arbitrage était en effet d'usage dans le formulaire grec des traités. Il suffit de nommer le cas curieux d'Aratos. Aratos avait fait une incursion en Argolide. Les Argiens intentaient une action contre les Achéens, « qui font la guerre pendant l'état de paix ». Les Mantinéens, pris comme juges, ont condamné le défenseur absent à une amende de 30 mines [4].

La procédure d'arbitrage de 200 devrait être quelque chose de pareil. Il reste encore à expliquer la prétention elle-même. C'est la cause d'Attale.

En 201 Philippe et les Rhodiens sont en guerre. Sans s'y engager, Attale se range dans la bataille navale de Chios à côté des Rhodiens [5]. Pour nous, c'est une violation flagrante des lois de la neutralité. Mais gardons-nous de transposer les obligations de la convention de la Haye de 1907 dans l'antiquité. Les publicistes reconnaissaient encore il y a cent ans qu'une puissance qui ne donne que des secours partiels, n'est point regardée comme belligérante [6].

Une *pax* contient à côté de la clause de non-agression l'obligation stricte de la neutralité absolue et réciproque [7]. Les Romains refusent de prêter secours aux Campaniens contre les Samnites, étant « amis » de ceux-ci. Mais le traité de Phoiniké était une *koienè eirènè*, une paix d'après le formulaire grec. Or, l'*eirènè* n'est qu'un simple pacte de non-agression. Par là elle est d'une ambiguïté déconcertante. Certes, l'agression est formellement interdite. Mais est-il défendu de venir au secours d'un ami attaqué ? En 434 les vaisseaux athéniens se portent au secours de la flotte de Corcyre contre les Corinthiens, sans pro-

1. M. N. Tod, *International arbitration amongs the Greeks* (1913), 71 ss.
2. *Syll.* 614 = BCH., 1911, 461. Cf. A. Steinwenter, *Streitbeendigung nach griechischem Rechte* (1925), 176 ss.
3. Cf. Steinwentner, *op. c.*, 179.
4. Plut., *Arat.*, 30.
5. Cf. Holleaux, *Rev. ét. anc.*, 1920, 244 ; 1921, 183.
6. J. L. Klueber, *Droit des gens* (1828), 272.
7. E. Taübler, *Imperium romanum* (1913), 422 ss.

voquer pour cela la rupture de la paix. En 419 les mêmes Athéniens dénoncent l'expédition semblable des Lacédémoniens à Épidaure comme une violation évidente du traité de Nicias [1].

En 202 Philippe a assiégé et détruit Kios ville alliée à ses amis, les Étoliens. « Je n'ai pas fait la guerre à Kios, expliqua le roi pour justifier sa conduite, mais je détruis cette ville pour seconder Prusias, qui était lui, en guerre avec elle » [2]. On se jette, nous voyons, dans les subtilités pour bien interpréter l'obligation grecque de non-agression.

En considération de ces précédents, comment faudrait-il envisager le fait, qu'Attale, en aidant les Rhodiens, avait écrasé à Chios l'aile gauche de la flotte macédonienne, commandée par Philippe lui-même ? Voilà un sujet à débattre pour les jurisconsultes de l'époque.

L'obligation grecque de non-agression prête encore à équivoque dans un autre sens. Des représailles sont dans les règles du droit public grec [3]. L'État lésé a la faculté d'infliger des châtiments à l'offenseur et d'en tirer la satisfaction du dommage, sans procès. En 201 les Athéniens ont mis à mort deux jeunes gens d'Acarnanie. Les Acarnaniens se prétendaient lésés à tort ou à raison. Ils envahirent l'Attique et rentrèrent chez eux avec leur butin, sans que la guerre fût ouverte [4].

La même année, Philippe dans une colère folle (Polybe) contre Attale riposta au coup de main de Chios. Il envahit le royaume de Pergame et le mit à sac [5]. A-t-il usé ou abusé des représailles? Par son raid a-t-il rompu la paix ? Voilà un autre sujet de querelles pour les juriconsultes. On comprend aisément qu'en ces circonstances tous les deux, Philippe et Attale, pouvaient assez bien se faire passer pour victime et imputer à l'adversaire la provocation [6].

Que devait donc faire le Sénat romain saisi par Attale, dans ce litige, comment pouvait-il décider sur la responsabilité du conflit ? Il s'en tira de la meilleure manière du monde en proposant de soumettre la question à un arbitrage impartial. L'ironie du sort fait que cette démarche nécessaire et loyale apparait

---

1. Thuc. I, 49 ; V, 56, 3.
2. Pol. XVIII, 7, 7 : Κιανοῖς δ' ἐγὼ μὲν οὐκ ἐπολέμησα, Προυσίου δε πολεμοῦντος βοηθῶν ἐκείνῳ συνεξεῖλον αὐτούς.
3. Cf. Coleman Phillipson, *International law of ancient Greece and Rome*, II (1911), 355.
4. Liv. XXXI, 14, 6.
5. Pol. XVI, 1, 2. Cf. Holleaux, *Rev. ét. anc.*, 1920, 238 ; 1921, 196.
6. Pol. XVIII, 2, 1 ; XVIII, 6, 2.

aux modernes comme un exemple classique de la perfidie romaine.

Notre enquête juridique, un peu longue par ce qu'elle devait être minutieuse et complète, a abouti aux résultats suivants :

1° La paix de Phoiniké entre Rome et la Macédoine fut rédigée sous l'influence formulaire grec de l' « *eirènè* ».

2° Le traité fut en même temps la « *Koinè eirènè* » de la Grèce c'est-à-dire que les Grecs furent « compris » dans le pacte aux côtés des parties contractantes.

3° La forme de ce traité explique les représentations du Sénat à Philippe en 200 : la défense d'attaquer les Grecs, l'invitation à soumettre à l'arbitrage le litige avec Attale. Ces demandes découlent des obligations du pacte de Phoiniké.

(*A suivre.*)

E. Bickermann.

VARRON, *DE L. L.*, VI, 64-65

La publication récente des nouveaux fragments de Gaïus sur le *consortium* a rappelé l'attention des Romanistes[1] sur le passage suivant du *de lingua latina* de Varron (VI, 64-65) :

Sermo, opinor, est a serie ; unde serta..... Sic conserere manu dicimur cum hoste ; sic ex jure manum consertum vocare ; hinc adserere manum in libertatem cum prendimus ; sic augures dicunt si mihi auctor est verbi nam manum asserere dicit consortes ; hinc etiam, a[d] quo ipsi consortes, sors[2] ; ...

Dans ce texte le passage *sic augures..... consortes*, est dépourvu de toute espèce de sens et les récents éditeurs ont renoncé à le corriger [3].

Qu'on me permette dès lors une nouvelle tentative : Voici les corrections que je propose : *sic augures dicunt si mihi auctores [t]* « *verbenam manu[m] assere[re]*. »

La correction *auctores* pour *auctor est* paraît justifiée au fond par le texte de Cicéron (*de har. resp.* 18) : *rerum bene gerendarum auctoritates augurio.... contineri*[4].

Dans la forme, elle s'appuie sur l' « autorité » de Mommsen qui a fait adopter une correction identique dans un autre passage du même ouvrage de Varron (7, 105) [5].

La correction *verbenam* pour *verbi nam* déjà proposée[6], se

---

1. Voir M. Nicolau, *Causa liberalis*, n° 228 et 212. P. Collinet, *Les nouveaux fragments* des *Institutes de Gaïus*, dans *Rev. Hist. Dr.*, 1934 p. 102 et n° 2. — Le texte avait été signalé par Girard, Manuel, 8e éd., p. 511, n. 62.

2. Je reproduis le texte de l'édition de Gœtz et Schœll, Leipzig, 1910, p. 80 et 266. Comp. la reproduction incomplète du texte dans les *Fontes Juris Romani*, de Bruns.

3. La correction de Mommsen (Gœtz et Schœll, p. 80, n° 7 : *sic auctores (iuris) dicunt si mihi auctor est et tibi una manum asserere, dici consortes* est une réfection sans justification paléographique ou linguistique ou juridique. Elle ne pouvait être améliorée par la retouche qu'y apporte M. P. Collinet (*loc. cit.* p. 102 : *conserere* au lieu de *asserere*). M. P. C., trompé par un artifice typographique des extraits de Bruns, a cru que le fragment à reconstituer se trouvait dans le *De lingua latina* « sous la rubrique *conserere manu* ».

4. V. Ernout-Meillet, Dictionnaire étymologique, v° *Augeo*.

5. Voir Gœtz et Schœll, p. 122, ligne 4 : *nam id (a)es[t] quod obligatur per libram*. Cf. *infra* p. 83, n. 6.

6. Voir Bruns *Fontes iuris romani. Scriptores*, p. 56, n° 13. Les raisons qui ont fait repousser cette correction par Bruns sont écartées en corrigeant, comme nous l'avons fait, *manu* et *auctores*. Pour le fond, comparer Térence, *Andria*,

justifie paléographiquement par la confusion, fréquente dans le manuscrit de Florence, de *e* et de *i* [1].

Le scribe a écrit, après *verbi nam, manum asserere*, au lieu de *manu assere* [2], par suite de la *vicinitas* [3] de *asserere manum* et de *manum consertum*.

On peut suppléer devant *dicit : Sic* ou *Hinc* comme on l'a déjà proposé et corriger *dicit* en *dicimur*, ou *dicuntur*, ou *dici*, comme on l'a déjà fait [4].

Le texte de Varron, ainsi corrigé, me paraît avoir perdu tout son mystère et, en même temps, tout intérêt pour les Romanistes. Il ne nous renseigne aucunement sur la formation du *consortium* [5].

Il est d'ailleurs assez piquant de constater que Varron, dans son *Traité de la langue latine* rattache au mot *series*, à peu près les mêmes dérivés que MM. Ernout et Meillet groupent dans leur excellent *Dictionnaire* au mot *sero*. — Varron n'est donc pas un étymologiste méprisable. Et l'on voit combien il est injuste de lui prêter des étymologies aussi saugrenues que *nexum* venant de *neque suum* [6], mauvais jeu de mot tout au plus digne d'un Gaïus [7] ou d'un Festus [8].

A. E. Giffard.

---

726 (4, 3, 11) : *ex ara hinc sume verbanas tibi* ; Tite-Live 1,24 : « *sagmina posco.* — *Puram tollito* ».

1. Voir Gœtz et Schœll, p. xxv.

2. L'expression exacte est *manu* (et non *manum*) *asserere*. Voir Nicolau, *Causa liberalis*, p. 124, n° 212.

3. Voir des fautes du même genre dues à l'influence du contexte dans L. Havet, *Manuel de critique verbale*, p. 496 et suiv.

4. Voir Gœtz et Schœll, *loc. cit.*, et p. xxvii pour la confusion fréquente de *r* et *s*.

5. Cf. Festus, v° *Disertiones* ; et notre communication à la société d'Histoire du Droit (17 mai 1934). En sens contraire, comp. Collinet, *loc. cit.*

6. Voir ma communication à la Société d'Histoire du Droit, résumée dans *Rev. Hist. Dr.*, 1931, p. 419. Si Varron avait voulu faire le jeu de mots, il aurait dit *nec suum* ; mais la vérité est que Varron ne donne pas l'étymologie du mot *nexum*, mais veut seulement en préciser le sens. Le texte doit être lu, à mon avis *nam id aes quod obligatur per libram, non quod suum fit inde, nexum dictum.*

7. Voir par exemple Gaïus, 3, 90 « Mutuum » *ex meo tuum* ; sur *ercto non cito*, l'erreur de Gaïus est démontrée définitivement par M. Nicolau dans l'article de la N. R. H. de 1934 déjà cité, p. 103, p. 111 à 112.

8. Voir par exemple Festus, *verbo : Hortus* (*quod ibi qui arma capere possint orirentur*) ; *verbo : Sanates*, texte très corrompu où le mot *forcti* ou *horcti*, synonyme dans les douze Tables, d'après Pline (H. N. 19, 4, 50) du mot *villae*, c'est-à-dire de biens (*bona*), a été pris pour un nom d'homme (*boni*). Le texte des douze Tables *nexi... forti sanati* a eu pour but de faire des terres des régions de Tibur et du littoral, des *res mancipi*, comme l'*ager romanus* et l'*heredium* (ou *hortus*). Voir ces mots dans Ernout-Meillet.

A PROPOS DU MOT PHONÉTIQUE LATIN

Dans son article intitulé *Le mot phonétique et les formes littéraires du latin* (Revue des Études Latines, 1934, p. 117 et s.), M. De Groot a souligné l'indépendance phonétique du mot latin. Sans vouloir contredire la thèse principale de M. De Groot, je voudrais pourtant préciser en quoi est visible cette « unité du mot phonétique latin », car il me semble que certains faits que M. De Groot prend en considération dans cet ordre de recherches, n'ont pas de valeur suffisante.

M. De Groot voit une preuve de l'indépendance du mot latin dans l'écriture même ; il cite le Traité de Meillet-Vendryes, § 208, où l'on trouve en effet cette observation, que « les inscriptions grecques sont écrites d'une façon continue, sans séparation entre les mots, tandis que sur les inscriptions latines les mots sont le plus souvent séparés par des points ». Il s'agit pourtant de décider si la séparation des mots est dans l'orthographe latine véritablement une innovation latine. Quoi qu'on puisse dire de l'origine de l'alphabet latin, il est évident qu'au cours de son développement il a subi l'influence étrusque. Or, sur les inscriptions étrusques les plus anciennes les mots sont séparés par des points. De même dans les inscriptions principales osques et ombriennes la séparation des mots est observée d'une façon conséquente. Le fait n'est donc pas quelque chose de spécifiquement latin et semble être tout simplement transporté de l'étrusque. Ce qui prouve l'origine étrangère de la séparation des mots à Rome, c'est que les inscriptions latines les plus anciennes montrent de l'hésitation sur ce point. On sait que sur la fibule de Préneste le FHE est séparé du FHAKED ; l'inscription du Forum comporte visiblement des fautes dans la séparation des mots (voir Leifer-Goldmann, *Zum Problem der Foruminschrift unter dem Lapis Niger*, p. 17 n. 5) ; l'inscription de Duenos n'a pas du tout de signes de séparation. En somme, on peut considérer la coutume de séparer les mots dans les inscriptions latines comme l'application d'un procédé étrusque; l'influence osque, elle aussi, y a peut-être laissé des traces. Sans doute, ce procédé s'adaptait-il bien au système phonétique latin, mais, étant donné son origine étrangère, ce détail de l'orthographe latine ne peut pas servir de témoignage en faveur de l'indépendance phonétique du mot latin.

Une autre marque de l'autonomie phonétique du mot en latin est, d'après M. De Groot le fait que le latin évite les mots composés. Quelle est la cause de ce phénomène, on ne peut faire à ce propos que des hypothèses. Mais il ne me semble pas vraisemblable que l'autonomie des mots y soit pour quelque chose. Les faits slaves en tout cas contredisent cette supposition. Parmi les langues slaves, le polonais a, à ce qu'il paraît, l'accent le moins marqué ; la différence entre les syllabes accentuées et inaccentuées y est peu perceptible. On pourrait par conséquent considérer le polonais comme une langue où l'indépendance phonétique du mot est peu marquée ; or, le polonais évite la composition. Au contraire, en russe, où l'accent expiratoire est très fort, la composition est un procédé vivant et bien développé. On peut faire la même remarque à propos de l'allemand, par exemple.

Par contre, on ne peut pas assez souligner les traits *phonétiques* qui indiquent d'une manière absolument évidente l'unité du mot phonétique latin. Ce sont les faits les plus élémentaires de la phonétique latine qui en donnent le témoignage : les phénomènes de « l'intensité initiale », la différence de traitement entre les consonnes initiales et les consonnes intérieures, enfin, les faits relevant de la prosodie. M. De Groot avait raison de placer sur le même plan le traitement du commencement du mot et celui de la fin du mot en latin (p. 120) : c'est un détail par lequel le latin se distingue des autres langues apparentées, surtout de l'osque et de l'ombrien.

Pour expliquer les faits spécifiquement latins, il serait nécessaire de prendre en considération les conditions qui sont propres au latin, et seulement au latin. Les phénomènes qui se retrouvent dans plusieurs langues ne peuvent pas expliquer les faits qui sont particuliers au latin.

Jean Safarewicz.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Hazel D. Hansen, *Early civilization in Thessaly* (n° 15 des *The Johns Hopkins University Studies in archaeology*). Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1933, 1 vol. in-8°, 203 p. et 22 pl. hors texte, 4 cartes hors texte.

Les ouvrages de Wace et Thompson, *Prehistoric Thessaly*, de Tsountas, Αἱ προϊστορικαὶ ἀκροπόλεις Διμηνίου καὶ Σέσκλου, sont surtout des comptes rendus de fouilles ; le seul exposé d'ensemble que nous ayons sur l'histoire de la Thessalie, jusqu'ici, celui de Fr. Stählin, *Das hellenische Thessalien* ne, s'occupe pas spécialement de la période préhellénique. Nul ne contestera donc l'intérêt d'une synthèse comme celle de Miss Hansen (ch. 2, géographique, p. 20-21)[1] pour un pays dont la civilisation primitive n'était accessible à l'étude qu'à travers des ouvrages spéciaux. Et l'on ne demandera pas à l'auteur, qui n'a formé sa documentation (cf. ch. I, p. 1-9) qu'avec le bagage des autres, d'apporter surtout du nouveau, mais plutôt de classer utilement nos connaissances. Miss H. D. Hansen n'y manque point, et peut-être ne devrait-on lui reprocher qu'un excès à peine, de netteté trop dogmatique, dans la façon dont est disposée la chronologie (appendice IV, p. 186), entre le néolithique et l'âge du fer. Le Thessalien I (néolithique) irait jusqu'en 2500, remplacé par le Thessalien II, qui correspond à l'*Early Helladic* ; vers 2300, commencerait le Thessalien III, chalcolithique. La poterie néolithique (ch. III, p. 22-74) est généralement monochrome, rouge et lustrée ; c'est elle qui nous fournit le plus d'informations déjà pour ce temps[2], encore que grâce à Tsangli et Sesklo, on connaisse un peu aussi l'architecture de la période, et que le type divin féminin assis ou debout (stéatopyge) soit représenté par des figurines d'argile de Sesklo (fig. 21), ou Tsanimagoula (curieuse idole, fig. 22 a). Dans la seconde moitié du IIIe millénaire (Thessalien II), apparaissent la poterie noire et les *figurines de pierre* remplaçant celles d'argile : effet, semble-t-il, d'une invasion du Nord, dont les effets se font sentir dans la Thessalie orientale surtout. Des *mégarons* plus complexes sont bâtis à Dimini et à Sesko ; les usages funéraires nous sont connus : le culte s'adresse toujours à une déesse-mère (Coürotrophe de Sesklo, fig. 33), mais il y a aussi des figures mâles (Zerelia, Larisa, fig. 34), qui rappellent celles de Macédoine (Dikili-Tash) ; l'idole de pierre en « violon », n'est pas rare (ajouter Orman-Magoula, *BCH*, 1932). — L'âge du bronze (Thessalien IV 2300-1900) commence sous des influences orientalisantes, mais débute pauvrement ; le chalcolithique thessalien voit décliner toute industrie, et disparaître la curieuse poterie peinte du temps antérieur ; dans l'architecture, on a alors les plans de Rachmani (plus simplifiés qu'à Dimini et Sesklo). Ce temps médiocre, correspondant à une

1. La vallée du Spercheios n'a pas été comptée comme thessalienne, ce qui exclut, on le verra, les découvertes de Lianokladi ; à tort !

2. Tableau de l'appendice II, p. 182.

partie de la période minoenne moyenne en Crète, est suivi plus brillamment par le Thessalien IV. L'*Urfiniss* caractérisait la poterie des environs de 2000 ; vers 1900, la poterie type est minyenne (Middle Helladic). A partir de l'époque Late Helladic, pénètrent les importations mycéniennes, de même qu'en Béotie (Eutrésis), sans qu'on ait rencontré quoi que ce soit de crétois antérieurement. Reni offre des types de maisons ovales ; la tombe à ciste (fig. 46, Zerelia) est associée à la culture « minyenne ». Dans l'helladique récent, avec les influences achéennes du Sud, apparaissent les *tholoi* (Dimini, fig. 50), les armes de bronze, les figurines mycéniennes, la bijouterie fine. La décadence thessalienne s'accentue dès alors pourtant, sauf dans les centres comme Dimini et Sesklo, qui restent le plus en relation avec le Sud. — D'autant qu'une nouvelle invasion du Nord (vers 1200) vient arrêter la diffusion des influences méridionales et civilisatrices ! — Le premier âge du fer (vers 1050) ramène à la décoration géométrique.

Miss H. D. Hansen a partout judicieusement utilisé les résultats des fouilles : architecture, céramique, plastique, usages funéraires, etc., pour les 84 sites sur lesquels porte son étude. — Un dernier chapitre (p. 123-179) situe la Thessalie dans le monde préhellénique, du Danube à la Crète, où l'on voit assez qu'elle ne tiendra pas rang de pays novateur. On saura gré à l'auteur d'avoir mis sous les yeux des curieux l'état actuel d'une question si complexe. Son classement chronologique élimine à point certaines divisions qui n'étaient pas très claires, de MM. Wace et Thompson (Δ 1 a, Δ 2 a, Δ 1 β, Δ 1 γ !) ; on eût aimé savoir ce que l'auteur pensait, en marge, des classifications du *Corpus Vasorum* (L. Rey, pour la Macédoine ; C. W. Blegen, pour la Grèce méridionale). Le postulat, défendable, qui fait arrêter la Thessalie à la barrière Sud de l'Othrys, n'a pas permis du moins d'intégrer, comme le faisaient Wace et Thompson, le style mat des poteries de Lianokladi (Δ 1 β), dans l'ensemble des céramiques thessaliennes : il y eût eu place à la rigueur, semble-t-il. Et il n'aurait pas certes fallu, dans la IIe carte (à la p. 133), inscrire arbitrairement le nom de l' *Œta* (!) à la place de celui... de l'*Othrys*. — On eût aimé que le chapitre terminal marquât les analogies des *tépés* et *magoulas* avec les sites du Nord des Balkans : il y a des *tables* aussi en Thessalie (Gynaikokastro) ; et que l'auteur donnât un peu plus aux comparaisons d'architecture. Mais il faut reconnaître que la céramique constitue encore le meilleur matériel d'étude, en Thessalie comme plus au Nord.

Ch. Picard.

B. D. Meritt, *Athenian financial documents of the fifth Century* (*University of Michigan Studies, humanistic Series*, Vol. XXVII). Ann Arbor, University of Michigan press, 1932, 1 vol. 4°, XIV-192 p., 24 fig. dans le texte, XVII planches épigraphiques hors texte.

L'auteur, qui a appartenu à l'École américaine d'Athènes, et qui a longuement, fructueusement travaillé dans le riche Musée épigraphique, réunit ici, complète, ou parfois rectifie ses études antérieures de l'*AJA* ; aucun de ceux qui s'intéressent à l'histoire du « Siècle de Périclès » et notamment des aspects financiers de la guerre du Péloponnèse ne pourra négliger, même s'il n'accepte pas toutes les conclusions, ce volume austère, établi principalement sur des recherches personnelles, mais qui tient compte, au passage, des travaux de A. B. West, W. S. Ferguson, W. B. Dinsmoor, Wade-Gery, Kolbe, Wilhelm, Bannier, Luria, etc., depuis la publication des IG. I[2]. Aux inscriptions d'Athènes ont été ajoutés des fragments

importants de Paris et de Londres. Les documents particulièrement étudiés sont les actes de dépenses de l'État athénien, dépenses prises sur les ressources du Trésor d'Athéna.

Le premier des neuf chapitres concerne les réajustements du chiffre de tribut des alliés, et particulièrement celui qui eut lieu en 428/427, où, comme en 430/429 aux Panathénées, on procéda à une nouvelle fixation. La rentrée des sommes dues par les alliés fut sans doute assurée par les démonstrations navales dont Thucydide donne mention en ces deux périodes. Pendant la décade 439/438-430/429, on voit que les secrétaires des *hellénotamiai* ont été désignés dans l'ordre inverse de l'ordre officiel des tribus ; on peut suivre les faits (p. 23), et reclasser la suite des tributs autrement que dans le *SEG*, V, 1931, p. 25 (A. B. West). En 425/24, on constate un nouveau reclassement ; d'après IG. I², 63, il y eut ensuite détermination des contributions, chaque fois, l'année des grandes Panathénées ; mais pour la première fois en 421 (à cause des pourparlers de la paix de Nicias) ; puis en 418/7 ; en 414/3, une taxe de 5 % remplaça le φόρος. — De 443 à 430 (ch. II), les secrétaires des Trésoriers d'Athéna ont été choisis selon l'ordre inverse des tribus ; puis le cycle fut rétabli avec la dixième, lorsque les *Cinq mille* eurent réorganisé Athènes (411/410). On peut arriver (ch. III) à un classement chronologique des actes des épistates de la statue chryséléphantine du Parthénon. L'inscription I², 358 (complétée p. 37) date de 442/1. Les actes de dépense pour la guerre samienne (IG, I², 263) sont de 440/439. De l'année suivante, la convention avec les Samiens, donnant la liste des stratèges assermentés (IG, I² 50) ; elle a été ratifiée quelques mois avant la guerre. — Le chap. V examine les comptes des trésoriers d'Athéna (IG, I², 293-309²), concernant les prêts faits à la cité ; ce n'est que peu à peu que ces actes ont été annuels ; précédemment, on groupait les dépenses non d'après les exercices, mais d'après leur objet. Les emprunts faits à Athena en 410/409 nous renseignent (ch. VI) sur la fin du régime des *Cinq Mille* (IG, I², 304 a). Si, dans ce décret, onze *hellenotamiai* sont nommés, c'est que les deux premiers auraient été en charge en 411/410 : plusieurs tribus figurent avec deux représentants, parce qu'on avait passé aux *hellenotamiai* le pouvoir des colacrètes, après la chute des *Quatre cents*, et qu'il avait fallu ainsi renforcer le bureau. En 407/406, de nouveaux emprunts furent faits à la déesse (IG, I², 304 B). On peut à l'aide d'un passage de ce texte (restitution, l. 69-70) dater d'avril 406 exactement la mission de Conon à Samos (réorganisation de la flotte). Sous le titre *Thucydides and the accounts of the logistai*, M. B. D. Meritt étudie à nouveau IG, I², 324 (cf. *The Athenian calendar in the fifth Century*, 1928). On ne voit plus qu'il y ait eu campagne contre Samos en 423, la restitution de la ligne 42 : [πρὸς] [Σαμ[ίος] devant disparaître ; or, le silence de Thucydide sur de telles opérations (prétendues) devient alors justifié. Les irrégularités du calendrier civil, provoquées par la célèbre réforme de Méton, et auxquelles fait allusion la *Parabase* des *Nuées* (Aristophane, v. 615 sq.), ne commencent pourtant pas en 423/422, mais datent de plus tard. — M. B. D. Meritt ne croit pas (ch. IX) que M. W. B. Dinsmoor ait eu raison d'identifier « the conciliar year » avec l'année solaire de Méton ; il donne le tableau du calendrier athénien de 432 à 404, et l'ordre des mois.

Ce travail est pourvu de bons *indices* ; magnifiquement illustré par des reproductions photographiques de documents, il constitue une utile contribution à l'histoire d'un temps important. On ne doit s'aventurer, au vrai, dans ce domaine d'études serrées qu'à condition de pouvoir suivre toutes les controverses épigraphiques auxquelles il est fait allusion à chaque

page. Dirais-je qu'on a le sentiment, devant la critique si minutieuse de M. B. D. Meritt, qu'il aurait presque droit... à l'infaillibilité ? Ce qui est un peu alarmant, c'est qu'il se critique continuellement, et se rectifie, au point par exemple, de n'être déjà plus sûr — il le dit loyalement, p. 168 sqq. — de ses conclusions de 1930, sur la série des événements qui précèdèrent le départ de la flotte athénienne vers la Sicile. Ad. Wilhelm lui-même (p. 109 sqq.) aurait pu se tromper sur la date du décret IG, I², 105, qui serait plutôt de 407/406, et qui nous renseignerait, non sur l'alliance avec Archélaos de Macédoine, mais ainsi sur la construction, dans la Grèce du Nord, de transports pour l'expédition en Ionie. Il n'y pas, hélas ! que l'archéologie figurée, constatons-le, qui nous réserve, et pour le même temps glorieux — le siècle de Périclès ! — l'amertume de l'incertitude.

Ch. Picard.

Bessie Ellen Richardson, *Old age among the Ancient Greeks* (*The Johns Hopkins University Studies in Archaeology*, by David M. Robinson, n° 16). Baltimore, Johns Hopkins Press, 1933, 1 vol. in-8°, xv+376 p., 27 fig. hors texte.

Réunir tout ce que nous savons sur la vieillesse chez les anciens Grecs, — peuple si fort attaché à l'ἀγλαὸς ἥβη ! — ce ne pouvait être qu'une entreprise de jeune. Miss B. E. Richardson, hardiment, se l'est proposée, en prenant, il est vrai, pour mentor archéologique M. D. Robinson, qui avait déjà admis dans la série des *Studies* par lui dirigée, des publications de cet ordre, à côté des monographies de cités antiques. Le dépouillement, copieux, porte ici à la fois sur les textes et les monuments figurés. Après avoir montré trop vite, d'après les auteurs, comment les Grecs se représentaient la vieillesse, voire la sénilité, et quelle conception ils avaient de la mort (vaste sujet !), le livre examine — avec courtoisie et discrétion, certes, — les avantages réduits qu'ont pu apporter l'expérience... ou l'usure, aux plus-de-cinquante-ans, pour leur esprit et leur sensibilité. C'est ainsi, nous dit-on, que la tragédie grecque a réservé à des personnages suffisamment chenus les rôles avantageux de coryphées et de messagers, tandis que le culte employait les gérontes pour la prophétie, l'interprétation des visions, des oracles. Le chapitre III discute le rôle donné aux gens d'âge dans la famille ou dans la cité, vie publique et privée, guerre [1], religion ; le ch. IV examine l'attitude des Grecs vis-à-vis de la vieillesse, et le chapitre V, l'idéalisation de la jeunesse avec la grave (et grosse !) question de l'immortalité (cf. là dessus, aussi C. C. Hense, *Poetische Person. in griech. Dichtungen*, 1868 ; S. Mac Cartney, *Papers of Michigan Acad.*, 1925, ouvrages que le livre utilise).

Vient alors la partie archéologique, avec un chapitre sur Geras : le frontispice reproduit la *pelikè* 234 G du Louvre, où Héraclès se montre accablant de sa massue cette maigre personnification de nos tristes maux. Il n'était pas tant nécessaire d'ajouter, d'après Beazley (p. 74 sqq.), la liste des vases attribuables (?) au « Peintre de la vieillesse ». Dans la liste des divinités, on s'étonne de ne pas voir figurer la représentation célèbre des Trois Cronides assemblés, avec un Hadès à barbe blanche détournant la tête (L. Farnell, *Cults*, *Eleusis*) ; on ajouterait aussi aux listes des héros

1. On nous rappelle au passage, p. 37, que dans la dernière guerre, qui ne fut pas courte, les généraux n'étaient pas jeunes.

et rois ; pour Priam, Anchise, Nestor, Pélias, Phoinix, etc. (H. Philippart, *Ant. class.*, II, 2, 1933, p. 419-420). Erechthée (en vieillard) n'est pas seulement spectateur de l'enlèvement d'Oreithyia sur l'œnochoé E. 512 du British Museum, mais bien aussi sur le magnifique rhyton d'argent de Trieste (P. Wuilleumier, *Trésor de Tarente*), où l'exégèse s'impose : l'autre spectateur étant *Athéna*. Et naturellement pour les plus simples mortels âgés, hommes et femmes, le nombre des lacunes qu'on pourrait signaler serait ici fort important. — De la liste des sculptures, il n'eût pas été permis, en Amérique, d'exclure, malgré les observations de Von Gerkan (passé sous silence), le triptyque de Boston. Le chapitre du portrait est singulièrement lacunaire, avec des oublis graves ; il ne mentionne pas, par exemple, la prêtresse Syéris de l'Acropole ; ni les vieux stratèges, ni pour Hermarchos, la véritable identification (F. Poulsen). Au chapitre sur le Silène âgé et les Centaures, manque toute la documentation thasienne (Silène au Canthare de la Porte oblique, monnaies avec enlèvements de Nymphes, etc.) ; manque aussi la scène expressive du *Calathos* de la Caryiatide siphnienne (Delphes). On a l'impression que l'auteur a réuni ses fiches avec une diligente docilité, mais, partout, sa documentation reste en retard sur sa bonne volonté scientifique. Il est vrai qu'il fallait de l'intrépidité pour entreprendre une pareille recherche, qui n'exclut ni les terres-cuites, ni les gemmes, ni les monnaies même, en principe ! — On revient aux sources littéraires avec le chapitre XII, consacré à tous les exemples de longévité connus par les témoignages des écrivains, ou par les inscriptions. Le chapitre XIII nous propose des statistiques — avec diagramme, p. 233 ! — sur la moyenne de la vie chez les anciens Grecs, d'après l'épigraphie funéraire. Là-dessus, Mlle B. E. R. a-t-elle vraiment espéré être *complète* ? A-t-elle cru qu'on pourrait tirer de sa recherche des constatations sûres ? Elle n'a pas du moins ménagé sa peine, puisqu'elle nous donne un *Index* de tous les noms relevés par elle, çà et là, dans les inscriptions funéraires, avec l'âge du défunt. Entreprise téméraire : car nul ne croira qu'il ne faille pas ajouter beaucoup encore ! Et aurait-on bien recueilli tous les textes conservés, qu'on pourrait toujours se demander ce que leur collection nous révèle, quand nous n'avons plus que ce que le hasard, souvent injurieux, nous a voulu laisser. Ch. Picard.

Corolla archaeologica, Principi Hereditario regni Sueciae Gustavo-Adolpho, dedicata : Skrifter. utgivna av Svenska Institutet i Rom (*Acta Instituti romani regni Sueciae*, I), Lund, C. W. K. Gleerup, et Leipzig, Londres, Oxford, Paris (E. Droz), 1932, in-4, VIII + 276 p., 43 fig. dans le texte, XXX pl. et un portrait du Prince héritier.

Vingt savants, tous suédois, ont offert cette *couronne* archéologique bien fournie, bien méritée, à S. A. R. le Prince héritier de la Couronne suédoise, qui est essentiellement Prince des archéologues. Il suffit, comme l'auteur de ce compte rendu peut en témoigner, de l'avoir vu participer, au Péloponnèse, aux fouilles d'Asiné, où il travaillait lui-même au grand soleil, le racloir en mains, pour l'exhumation des maisons préhelléniques de la Ville-Basse. Les fouilles d'Italie, de Grèce, de Suède, auxquelles les Suédois ont participé, ont essentiellement fourni les sujets d'études, qu'on peut répartir ainsi en trois séries. Le *Recueil* a été préparé en reconnaissance de la fondation, par le Prince, de l'École suédoise de Rome, ainsi que le fait constater la dédicace latine.

I. *Chypre et Orient.* A part une étude de E. Wikén, sur la topographie

du Fayoum (p. 270 sqq.), où est recherchée la situation de l'ὅρμος Κερκή ; à part aussi l'étude de M. L. Kjellberg sur le chapiteau éolique de Larissa (cf. II), l'île de Chypre a ici retenu presque exclusivement l'attention, à cause des beaux travaux de la mission E. Gjerstad. Le chef de mission étudie lui-même, topologiquement cette fois (p. 145 sqq., 4 pl.), le palais qu'il a découvert (Vouni-Alpeia). Il en dégage le plan primitif : quand, vers 500, il n'y avait encore qu'une entrée tripartite, une salle principale barlongue régnant au N.-O. sur les deux tiers de la cour. Dans la seconde période, l'étage supérieur fut ajouté, ainsi que les magasins ; puis il y a eu une autre ère de transformation, nous menant aux environs de 300. La construction palatiale, à Chypre, est d'abord influencée par l'orient anatolien (ressemblance de l'entrée tripartite avec l'entrée du Palais I de Boghaz-Keui, plutôt qu'avec le *mégaron* mycénien) ; formes et plan, le Palais de Vouni appartient au type de la maison à *liwan*, en contact avec le pays hittite et l'Etrurie ; ensuite, il y a eu combinaison selon des types grecs, et l'originalité locale diminua.

M. E. Sjöquist consacre un rapport soigneux à quelques tombes chypriotes datant de l'âge du fer (p. 187-207, 2 pl.) explorées en 1930, près du village de Stylli (district de Famagouste) ; cette nécropole géométrique (Chypro-géométrique III) et archaïque, entre dans la série de celles de Lapithos, Amathonte, Polis tis Chrysokhou, Vouni. Sur une terrasse, type des lieux d'ensevelissement de l'ancienne Chypre, dix-neuf *petites* chambres funéraires irrégulièrement réparties, malheureusement partiellement effondrées ont été repérées et vidées de leur contenu (cinq étaient déjà violées). Elles ont un court *dromos*, parfois des banquettes, et certaines ont servi à plusieurs inhumations. — La céramique donne des dates qui correspondent au VIIe s. jusqu'aux premières décades du VIe (tombe V) ; la tombe VI, particulièrement riche, a fourni un beau gobelet bichrome à ornements dérivés de motifs préhelléniques ; on note partout la fréquence de la céramique bichrome, qui serait caractéristique *dans la partie Est de l'île*, à cette période.

M. A. W. Persson a repris et développé ses études antérieures relatives à l'inscription en dialecte arcado-chypriote d'Asiné : il la définit maintenant comme inscription du « mycénien tardif » (p. 208). On sait que la lecture et l'interprétation ont été très discutées ; M. M. P. Nilsson, tout récemment (*Homer and Mycenae*, 1933, p. 78, fig. 10), a admis la traduction : Κυμοϝα (Κυμώ) Ποσειδάϝονος ἐνσί ὑμὶ ἔθηκε με λε...

Les sculptures trouvées en octobre 1930, dans le groupe de temples du site de Soloi-Holadès, ont été examinées et publiées par M. A. Westholm (p. 172 sqq.-186 sqq.). Il y avait là un sanctuaire de Zeus-Sarapis et d'Isis; un autre contigu, d'Aphrodite-Cybèle (Strabon. 683 C) ; les deux déesses finirent par s'associer ; ces lieux-saints chthoniens plusieurs fois remaniés (cf. le plan) n'avaient pas été identifiés avant 1928 (200 m. Ouest de l'ancienne ville). La statuaire, produit d'une école locale, en marbre, en calcaire dur ou tendre, a été très éclectique (souvent égyptisante), sans d'ailleurs produire quoi que ce soit qui sorte de la médiocrité. M. A. Westholm distingue jusqu'à quatre styles ; on peut faire la comparaison avec les trouvailles du temple de Mersinaki, près Soloi, honoré des faveurs de Ptolémée Philadelphe et de sa femme. L'art chypriote hellénistique a suivi le mouvement général de l'art de l'époque, avant que l'île, en 58, devînt province romaine ; la trouvaille d'une tête d'Agrippine en Isis donne un terminus *post quem* ; le rôle de Sérapis n'a cessé de grandir, et le dieu, d'après les *Acta Auxibii*, était devenu au IVe s. de notre ère, maître principal du sanctuaire.

II. *Anatolie et Grèce.* M. L. Kjellberg a réétudié le chapiteau éolo-ionique de Larissa (d'Éolie), p. 238. Il le date de 575 environ, en constitue toute la bibliographie, et le transforme, selon les observations faites par Meurer, à Stamboul : en intercalant entre les feuilles et les volutes un disque orné de perles, d'un type archaïque (fragment retrouvé). M. K. Hanell a esquissé (p. 228 sqq.) une théorie du développement de ce qu'il appelle « la cour du temple grec » : elle dériverait du pourtour de la cour des palais mycéniens (Tirynthe). Mais cette prétendue cour du « temple » n'est, là où elle existe (Théra, Sanctuaire de l'Apollon Carneios), qu'une partie du péribole (*id.* à Samos, à Égine, à l'Héraeon d'Argos, sur l'Acropole à Pergame) ; et la théorie, dès lors, reste douteuse (ainsi que l'interprétation, d'ailleurs, du cratère corinthien dit d'Amphiaraos à Berlin, où l'on devrait voir palais, à g., et Propylée, à dr.). Pour l'inscription d'Asiné, cf. ci-dessus. — M. N. Valmin (p. 216 sqq.) a consigné des observations générales, fort utiles, sur les formes de la tombe homérique, distinguant le tumulus, la tholos, etc. Les sépultures de Messénie représentent et combinent les trois formes de sépulture : tumulus, *tholos*, avec assez souvent à l'intérieur les fosses (shaft grave).

III. *Italie.* Douze mémoires, plus de la moitié, se rapportent à l'Italie. M. A. Andrén classe et date (p. 98) les terres-cuites architectoniques découvertes dans les fouilles récentes d'Ardea, l'ancienne capitale rutule, fouilles auxquelles M. A. Bœthius et son École ont pris part ; il y a dans le lot, des antéfixes au type de la *Potnia thérôn* ailée. M. A. Bœthius étudie la « nova urbs » du temps postérieur à l'incendie de Néron p. 84 sqq.). M. O. A. Danielsson commente l'intérêt des *Antiquitates* d'Annius de Viterbe (1498), pour l'histoire de la fondation de Rome. M. L. Fagerlind (p. 118 sqq.) suit les destinées du chapiteau corinthien à Pompei et à Rome pendant la période de la fin de la République ; le type du temple de Jupiter à Pompei est encore le type gréco-italique, alexandrin ; il en va de même au temple rond du Largo Argentina ; deux autres formes correspondent àl'époque de Sylla, puis à celle de Caesar; aux temps d'Auguste, on classerait trois nouveaux gabarits dont l'évolution s'est poursuivie. — M.T. Kleberg (p. 140 sqq.), d'après les nouvelles inscriptions d'Ostie (Thermes du Forum, 1929), signale le consul Rufus de l'an 182 et rectifie le nom de Nummius Faustianus (*sic*), qui fut collègue de l'empereur Gallienus dans son cinquième consulat. M. Martin P. Nilsson vise à défendre (p. 132 sqq.) sa théorie de l'origine de l'Arc de triomphe : les premiers monuments de ce type n'étaient pas des portes, et n'ont point été construits pour des « triomphes » : c'étaient des piédestaux distyles, bases de statues : ainsi ce qui subsiste à l'extrémité Sud du Forum de Pompei. Les bases grecques montées sur colonnes ou piédestaux ont suggéré l'emploi d'un ordre architectural autour de la base, arquée ou non : le Tabularium donnerait le premier type de cet arrangement gréco-romain.

M. H. Seitz, p. 246 sqq., après avoir fait le catalogue de toutes les tentatives, hélas! nombreuses — d'interprétation, qui, depuis 1883, concernent l'Ephèbe de Subiaco, propose d'y voir le reste d'une figure de Lycaon, suppliant Achille dans la bataille de Troie pour obtenir la vie sauve (*Iliade*, XXI, v. 64 sqq.). Il saisirait les genoux du fils de Pélée, tout en essayant de détourner de côté la lance fatale. Le groupe, pathétique, et pyramidant, rappellerait le Ménélas portant Patrocle, le Gaulois Ludovisi et sa femme : il aurait été des débuts de l'ère hellénistique. Ce qui nous a été conservé, le corps du jeune prince troyen, serait une copie de la première moitié du IIe s. de notre ère (époque hadrienne). M. S. Säflund

étudie, p. 64 sqq., l'emplacement et les restes de la Porta Mugonia, avec le tronçon attenant de la *Sacra Via* ; — M. B. Wall, le Portique Minucia (p. 31 sqq.). M. B. Wijkström a tenté (p. 17 sqq.) d'éclairer l'anonymat des temples du Largo Argentina : ce seraient, de la droite à la gauche, le temple rectangulaire de Mars bâti en 138 av. J.-C. ; puis la *tholos* d'Hercules Custos (entre 90-80 av. J.-C. ; puis le temple rectangulaire des Lares Permarini (179 av. J.-C.) ; le portique bordant l'*area* serait le Porticus Minucia vetus (110 av. J.-C.). — De M. E. Wistrand, p. 55 sqq., une étude : *Ante atria*, où il propose une explication de cette expression employée notamment pour situer le *puteal* de Scribonius Libo (il était dans le Porticus Julia, adossé au temple de César, près de l'Arcus Fabianus, et c'est sa situation par rapport au temple qu'on spécifiait). — M. Akerström a consacré ses recherches, p. 72 sqq., au Lacus Curtius du Forum et aux légendes qui s'y rattachaient.

Ch. Picard.

Mabel Gude, *A History of Olynthus*, xii-110 p. in-8°. — Baltimore, the John Hopkins Press, 1933. — Prix, relié : 2 dollars 50.

Cet opuscule forme le N° 17 des Études archéologiques éditées par l'Université John Hopkins sous la direction de M. David Moore Robinson. Sa publication témoigne en faveur de ce travail, lequel est un peu plus que le mémoire d'une étudiante, puisque Mlle Gude professe le grec et l'histoire ancienne au Collège de Mont-St-Joseph dans l'Ohio. On sent bien cependant qu'il s'agit d'une composition universitaire inspirée, sinon prescrite, par le directeur de la Collection ; et le livre débute par une note d'éditeur qui n'est pas autre chose que l'annotation du maître en marge du travail de l'élève.

M. Robinson a demandé à sa collaboratrice de composer en quelque sorte une introduction historique à la monographie archéologique d'Olynthe, telle qu'elle résulte des comptes rendus et catalogues de fouilles dont il avait publié, en 1933, déjà 7 fascicules. Ce travail n'est pas le résumé ni la conclusion des renseignements fournis sur l'histoire olynthienne par l'exploration du site de la ville. Il est clair qu'une pareille étude sera le couronnement de l'œuvre entreprise et dirigée par le maître, et qu'elle sera évidemment rédigée par lui lorsque le moment en sera venu. Ici, au contraire, on s'est borné à réunir toute la documention non archéologique. Mais les inscriptions toutefois ne font pas partie du matériel réservé, car elles ont fourni : d'une part un certain nombre de noms propres au chapitre intitulé *Prosopographie Olynthienne* (133 + 4 noms, classés alphabétiquement avec références et parfois une très brève notice) ; d'autre part divers textes insérés au chapitre des *Testimonia*, notamment ceux qui ont rapport aux Comptes des Hellénotames et à la Contribution Thrace.

On voit donc que le petit livre en question a l'ambition modeste, mais la très réelle utilité, d'être un instrument de travail commode pour l'étude complète d'Olynthe. Sur les deux chapitres documentaires dont je viens de parler, et qui occupent la majeure partie de l'ensemble (p. 38-110), on peut faire les observations suivantes :

1° Aucun des noms propres olynthiens actuellement connus n'est autre chose que purement grec. Doit-on en conclure qu'il n'y eut jamais aucun élément de population thrace dans cette ville hellène placée aux frontières de la barbarie ? Ce serait tirer bien des affirmations de la proportion $\frac{0}{137}$ qui

peut n'être qu'une coïncidence, qui est en tous cas bien infime en comparaison de la proportion $\frac{137}{x}$, dans laquelle x représenterait le total des habitants successifs d'Olynthe depuis sa fondation jusqu'à sa disparition : c'est-à-dire un nombre comprenant des centaines de mille.

2° On a eu raison de ne pas inclure, dans les témoignages historiques, même les simples mentions du nom d'Olynthe éparses chez les auteurs, ni les œuvres théâtrales qui le citent, ni l'emploi métonymique qui en a fait le sobriquet donné à un vase à boire. On a eu raison aussi de classer les citations par ordre de dates toutes les fois où la chose a été possible ; mais, s'il est commode de trouver rassemblés de courts passages extraits d'écrivains chez qui on n'irait pas les chercher sans peine, il est parfois décevant de rencontrer des citations vraiment sans intérêt historique : par exemple, p. 87 et 88, les textes d'Hégésippe de Mécyberna et d'Euphorion qui nous apprennent que Mounitos, fils d'Akamas, aurait été piqué par un serpent tandis qu'il chassait sur le territoire olynthien. Quant aux longs passages, si facilement accessibles et si connus, des historiens et des orateurs (Hérodote, Thucydide, Xénophon, Diodore, Démosthène, etc.), était-il bien indispensable de faire la dépense de les reproduire *in extenso*, alors qu'aucune note, aucune coupure, aucune phrase soulignée ne permet d'en faire un usage spécial pendant la lecture du résumé historique qui forme le premier chapitre du Mémoire ?

Ce chapitre contient trois parties précédées d'une introduction : *Gréco-Macédoniens et Bottiéens de l'an 1000 jusqu'à 479*, date de la restauration de la ville après l'invasion des Perses. Dans cette introduction, le sujet exigeait une dérogation au plan de l'ouvrage, et il a bien fallu utiliser les renseignements fournis par les fouilles. Les autres chapitres au contraire suivent pas à pas et exclusivement les données des historiens : I. *Les Chalcidiens* (479-401). — II. *Les Olynthiens* (401-348). — III. *Epilogue* (après la destruction de 348). Le point important est celui de la Ligue Chalcidienne. Sa date initiale, longtemps fixée vers 382, serait portée par Mlle Gude à 401 : dans une note préliminaire, M. Robinson a soin de prévenir qu'il n'accepte pas cette date, et qu'il s'en tient à l'évidence numismatique, qui fait connaître dès 423 des monnaies de cette Ligue.

Georges Seure.

David Moore Robinson, *The terra-cottas of Olynthus*, 111 p., 61 pl. — Baltimore, the John Hopkins Press, 1933. — Prix, relié : 10 dollars.

Ce VIIe fascicule de la grande publication *Excavations at Olynthus* mérite les mêmes éloges et les mêmes réserves que les précédents. L'abondance des images, qui correspond ici à un catalogue de 411 numéros tous reproduits, appelle encore les critiques que d'autres lui ont moins que moi ménagées. Toujours cernées de la malheureuse ligne noirâtre d'un découpage contestable, les figures n'ont souvent pas le mérite artistique que l'auteur désirerait faire admirer dans les originaux. Un exemple frappant en serait la danseuse n° 185 de la planche 23, dont la très médiocre photographie s'oppose à la planche coloriée du frontispice, où elle est de nouveau reproduite : trop jolie peut-être cette fois et sans doute un peu inexacte dans les tonalités éclatantes de son modernisme fardé.

Toutes les terres-cuites ici décrites appartiennent à la campagne de fouilles de 1931. Qu'elles proviennent des habitations ou des tombeaux, elles sont du même type, sauf quelques vases de caractère spécial qui ne

se sont rencontrés que dans les maisons. Leur diversité résume en somme l'art du coroplaste au VIe et au Ve siècle ; le plus grand nombre correspond aux cinquante années de la prospérité d'Olynthe, entre 479 et 432.

La matière employée est l'argile macédonienne, reconnaissable à ses paillettes de mica ; elle indique l'existence de fabriques locales, sans exclure certaines importations. On a du reste retrouvé un atelier, avec un outillage de treize moules: mais, chose curieuse, un seul objet, sorti de cet atelier, nous est parvenu. Cependant la découverte de nombreux doublets est la preuve indiscutable de l'industrie indigène : le type du Satyre poussant devant lui une amphore, par exemple, n'est connu qu'à Olynthe.

Les masques, nombreux, avaient peut-être une signification religieuse, survivance de croyances anciennes. Il est à remarquer que, dans toute maison où on a découvert des terres-cuites, on a rencontré au moins un masque. Le nombre total dans chaque habitation est très variable : la « maison du Comédien » détient le record avec 29 exemplaires.

Une spécialité olynthienne fut, semble-t-il, la création de vases plastiques, c'est-à-dire de vases ornés de figures divines ou ornementales, suivant la technique des coroplastes et non pas celle des potiers. Presque tous ont été trouvés dans les maisons, et il est évident qu'ils ne font que par exception partie du mobilier funéraire. Dans ce mobilier, il n'y a en tout cas jamais de ces grotesques, à face négroïde, dont divers moules ont fourni plusieurs exemplaires, rangés sous deux types différents. Du reste, « la lumière que les terres-cuites provenant des cimetières peuvent projeter sur les coutumes d'inhumation ou de crémation sera discutée dans un prochain volume, consacré aux tombes et cimetières d'Olynthe ».

Attendons donc ce nouveau fascicule annoncé : ce ne sera pas encore le dernier.

Georges Seure.

Georges Mylonas : *Prohistoriki Eleusis*, gr. in-4° de 183 p., avec 128 fig., Athènes, imprimerie de l'Hestia, 1932.

Cet ouvrage, écrit en grec moderne, fait partie des Publications de la Section Archéologique du Ministère de l'Instruction Publique Hellène, et se détache en outre d'un travail d'ensemble intitulé *Eleusiniaques*. Il est encore un témoignage de l'aide matérielle apportée aux études d'archéologie grecque par la fondation John Hopkins et par l'activité de M. David Moore Robinson.

Les fouilles de l'auteur, ainsi subventionnées par l'Amérique, ont occupé plus de trois mois en 1930-1931. Elles font suite, chronologiquement et sur le terrain, à celles qu'avait inaugurées André Skias à la fin du siècle dernier. Les résultats qui en sont exposés comprennent aussi la partie préhistorique des recherches exécutées autour du portique de Philon par M. Kourouniotis, Directeur des publications ci-dessus énoncées.

Le meilleur sera sans doute de paraphraser ici la Table des Matières, en faisant suivre chaque rubrique d'un résumé de ce que contient le chapitre correspondant. Naturellement, on réservera l'Introduction et la Conclusion, et l'on ne dira rien des *Addenda et Corrigenda*, qui sont malheureusement très nombreux et comprennent 5 grandes pages.

Au point de vue architectonique, M. Georges Mylonas distingue deux périodes helladiques, l'une moyenne, l'autre tardive. — Dans la première période, la maison a fréquemment la forme absidiale, et dans son sous-sol se

rencontrent souvent des sépultures d'enfants, lesquelles peuvent se trouver aussi dans les intervalles séparant les murs de deux maisons voisines. Les pierres de construction, assez grandes, sont horizontalement disposées en couches inégales, avec leur plus large face visible, à l'extérieur ou à l'intérieur du mur. L'épaisseur, qui est d'environ un demi-mètre dans les parties rectilignes, s'amincit dans les parties courbes. L'usage du bois pour les montants ou le toit paraît avoir été inconnu. — Dans la seconde période, les procédés et les matériaux de construction ne sont pas très différents ; mais les murs sont plus hauts, et le plan interne est tripartite comme dans les édifices mycéniens.

La céramique comprend, outre les deux époques qui viennent d'être distinguées, une troisième époque plus ancienne, que l'auteur appelle protohelladique. — Celle-ci est caractérisée par de la poterie faite à la main, en argile jaune ou rouge vernie ou incisée. La forme dominante est celle de la *saucière*. — Les vases d'époque mésohelladique comprennent surtout des coupes à deux anses ; parfois des urnes à grosse panse. Les uns sont monochromes, les autres dichromes ou incisés. — Quant à l'époque helladique tardive, elle présente, monochromes ou peints, des objets d'allure mycénienne, faits au tour avec une argile fine, agrémentée d'ornements spiriformes.

Pour les conclusions générales et chronologiques qui terminent le livre, on devra se borner à les résumer sans prendre parti. Les voici :

Habitée depuis les temps les plus anciens, la pente méridionale de l'acropole éleusinienne fut occupée, vers l'an 2000, par des tribus indo-européennes, sans doute ioniennes, qui étaient pauvres, agricoles ou pêcheuses et sans religion anthropomorphique(puisqu'on n'a pas retrouvé d'idoles). Vers 1700, apparition d'éléments crétois introduisant la culture minoenne. A partir de 1600, cette civilisation crétoise glisse vers la technique et la civilisation mycéniennes, et cela dure au moins jusque vers 1100.

Georges Seure.

Martin P. Nillson, *Homer and Mycenae*, Londres, 1933, Methuen and C°, 1 vol. in-8° de 283 p. avec 56 fig. et un Index. — Prix, relié, tête dorée, 21 sh. net.

L'auteur, qui est professeur d'archéologie classique et histoire ancienne à l'Université de Lund en Suède, a fait en 1929, à l'Université de Londres, la série de conféreuces dont est sorti le présent livre, qui participe heureusement à la simplicité et à la netteté de la langue parlée. Son incorporation à la série des *Manuels Archéologiques* publiés par la maison Methuen sous la direction de M. Arthur Bernard Cook, de Cambridge, a sans doute pour cause le fait que c'est en effet un *manuel*, en ce sens qu'il résume fort clairement les diverses opinions, sans en préférer aucune.

Le titre « Homère et Mycènes » serait un peu décevant si on le prenait à la lettre, car l'ouvrage, s'il se défend d'imposer des conclusions définitives, arrive cependant à la constatation que dans Homère tout ne se rapporte pas à la civilisation mycénienne. Il s'y trouverait aussi des éléments qui se réfèrent à la période archaïque, à l'époque géométrique, au début des influences orientales. Or il y a 500 ans entre ces couches successives du développement artistique de la Grèce. Car le raisonnement de l'auteur se fonde surtout sur les objets d'art qui se trouvent décrits dans l'Iliade : le bouclier d'Hector, sa lance ; la coupe de Nestor.

En réalité, M. Nillson expose, avec impartialité et clarté, les divers

aspects de la question homérique. Tout d'abord, le point de vue des *séparatistes* et celui des *unitaires*. Il n'y a actuellement unanimité que sur un seul point, à savoir que la poésie épique existait avant Homère. C'est de là qu'on devra partir, soutient l'auteur, pour apercevoir, au delà d'un personnage discuté et peut-être inexistant, le problème des origines et du développement de la poésie épique, qui dépasse de beaucoup la durée d'une vie humaine et même de plusieurs générations.

Mais, ainsi réparti sur plusieurs siècles, le problème se complique du développement ou de la succession de plusieurs civilisations qui ont dû trouver leur reflet dans l'épopée. D'ou la nécessité d'une enquête, possible bien que prématurée, sur l'histoire du monde mycénien d'abord, puis sur les populations préhelléniques, enfin sur l'immigration grecque. Les fouilles, les dialectes, les révélations crétoises et hittites, ont apporté et apporteront des matériaux nombreux et renouvelés à un édifice qui n'est pas près d'être définitivement construit. M. Nillson passe en revue toutes ces différentes sources d'information avec une érudition parfaite, mais aussi avec une préoccupation d'équité qui aboutit à placer sur un même plan des arguments de valeur fort différente. Les procédés de crémation des cadavres, qu'Homère connaît seuls alors qu'il ignore l'inhumation, peuvent avoir un grand intérêt pour décider s'il appartient à l'époque mycénienne, laquelle a des habitudes totalement différentes. Mais le fait que certains *atticismes* de forme ou de quantité (pas beaucoup plus d'une dizaine en tout !) se rencontrent dans l'Iliade et dans l'Odyssée fournit-il vraiment la plus mince preuve d'une ingérence d'Athènes dans les poèmes homériques ?

Dois-je dire que j'aime peu le chapitre sur la *technique épique* ? La documentation en est abondante et cherche à impressionner le lecteur par sa variété. L'auteur, par ses attaches suédoises, est en mesure de puiser abondamment à la source des poésies nordiques, finlandaises, esthoniennes, etc., qui nous sont peu connues. Et puis il sacrifie à la mode de prendre des points de comparaison dans tous les folk-lores du monde. Comparaison n'est pas raison : une phrase de l'aède Phémios au chant XXII de l'Odyssée n'est pas plus instructive pour nous parce qu'un improvisateur moderne de la race des Kirghises Noirs aurait, vers la fin du 19e siècle, exprimé presque dans les mêmes termes une pensée analogue.

Il y a encore d'autres points sur lesquels M. Nillson n'a peut-être pas conservé la prudence et la mesure qui caractérisent la plus grande partie de son livre. Je n'en citerai qu'un, qui parait sacrifier à un genre *d'humour* que certains lecteurs apprécieront sans doute médiocrement. La note 3 de la page 111 insinue en passant que « l'histoire de la guerre de Troie est basée sur un événement historique... qui peut avoir été bien moins important que l'escarmouche de Roncevaux ». — S'il en était vraiment ainsi, tous les livres sur Homère seraient à refaire, et probablement il n'y aurait plus d'intérêt à en refaire aucun.

Georges Seure.

Miss Lillian M. Wilson, *Ancient Textiles from Egypt in the University of Michigan Collection*, Michigan, University Press, 1933, x-77 p. et 23 planches. Prix, relié : 2 dollars 50.

Ce XXXIe volume de la Collection Classique (Humanistic Series) de l'Université de Michigan se rattache à nos études en ce sens que, pour une grande partie, il continue les vol. XXV et XXX, ayant pour sujet les fouilles

exécutées de 1924 à 1931 à Karanis dans le Fayoum. Au cours des années 1924-1926, on trouva dans les débarras et les tas d'ordures (pas dans les tombes) des fragments d'étoffes dont le principal mérite est de pouvoir être datés avec précision, grâce aux monnaies et aux papyrus qui furent découverts en même temps. Tous sont des 4e ou 5e siècles de notre ère, sans dépasser 460 : ils sont naturellement très morcelés, puisque pour les Anciens déjà ils constituaient des débris. Les planches qui les reproduisent sont bonnes, mais sans atteindre à la perfection. Les procédés modernes arrivent à rendre merveilleusement la couleur, le grain, le relief des étoffes : certaines planches de l'*Illustration* ont, ces dernières années, atteint au chef-d'œuvre. Mais pareille réussite suppose des dépenses que doit se refuser même une Université Américaine.

Les trois courts chapitres d'introduction sont, dans leur genre, excellents à cause de leur précision et de leur clarté. *L'autrice* (comme Salomon Reinach disait et demandait avec raison qu'on dît) se vante d'avoir écrit aussi bien pour les incompétents que pour les spécialistes : elle y a réussi. Elle a même dessiné deux figures (malheureusement avec une erreur que corrige un *papillon*) pour rendre plus intelligibles les détails et le fonctionnement du métier primitif.

Nous nous bornerons à signaler, au chapitre des *couleurs*, une remarque caractéristique qui brouille nos idées à la fois sur l'honnêteté commerciale et sur l'utilisation industrielle des connaissances chimiques chez les Anciens. Parmi les différentes teintes de pourpre (rouge cardinal brillant, rouge pourpre, rouge à reflets bleus) *aucune* n'a été obtenue par un usage exclusif du *murex*. Toutes ont été établies et fixées grâce à des produits de remplacement. Du reste, ceux qui seraient curieux de connaître en détail diverses recettes de ces teintures *ersatz* les trouveront énumérées, paraît-il, dans le *Papyrus Graecus Holmiensis* publié en 1913 par M. Otto Lagercrantz, de l'Université d'Upsal.

Sur les 196 numéros qui sont décrits avec un soin « peut-être méticuleux », avoue Miss Wilson, les 52 derniers ne proviennent pas de Karanis ; mais d'une collection particulière, que l'Université de Michigan a achetée, en 1929, en Egypte. Le marchand local a indiqué comme provenance « les environs d'Ashmounein ». Mais, ainsi que le souligne opportunément l'Introduction, « semblable affirmation, en l'absence de toute preuve, n'a guère de poids ». On doit remarquer encore que, « conformément à la coutume des marchands locaux, les pièces de valeur ont été découpées dans les garnitures ou dans les tissus auxquels elles appartenaient ».

Georges Seure.

Herbert Messelhaut, *Untersuchungen zur Geschichte der Delisch-Attischen Symmachie* (*Klio*, Neue Folge, 17. Beiheft).

Très intéressant travail dont l'objet est de retrouver derrière les renseignements que nous donnent les documents financiers les faits essentiels de l'histoire de la confédération athénienne depuis 454 jusqu'aux premières années de la guerre du Péloponnèse. La matière est fournie par les listes annuelles du tribut, dont la lecture et le classement ont été bien améliorés, on le sait, par les travaux récents d'A. B. West et B. D. Meritt (cf. *Suppl. Epigr. Graec.*, et Meritt *Athenian financial documents*). Les trois premiers chapitres montrent comment, dans les trois grandes périodes de la confédération (passage de la confédération à l'Empire, Epoque de floraison de l'Empire, Premières années de guerre) les événements impor-

tants se reflètent dans la composition de la ligue et le nombre des cités payantes. Dans la première période, la catastrophe égyptienne (placée assez raisonnablement par M. N. en 454), la trêve conclue avec Sparte, la dernière expédition de Cimon, la paix avec la Perse (laquelle a pu, comme le dit avec raison l'auteur, remettre en question l'existence même de la Ligue, la lutte avec l'adversaire asiatique — qui en était le principe — étant terminée), la consolidation de l'autorité de Periclès (on notera, p. 31-33, un développement ingénieux sur le Congrès panhéllénique de 446, essai infructueux de justifier l'existence de la Ligue en lui donnant un nouvel objet) déterminent des fluctuations sensibles dans le nombre des villes tributaires. Dans les années 446-431, le partage de l'Empire en cinq districts (partage instauré en fait, d'après M. N., dès 446 et peut-être avant) n'est qu'une mesure purement administrative et sans rapport, comme le veulent la plupart des historiens modernes, avec l'ostracisme de Thucydide; la révolte de Samos reste sans effet sur le nombre des cités payantes; et les modifications et réductions que l'on constate dans l'organisation des districts carien et ionien ne sont pas l'effet d'une sage politique qui renonce au tribut d'un certain nombre de cités terriennes d'un faible rendement. Les mentions de πολεις ἄταχτοι, πολ. αὐταὶ φόρον ταξάμεναι, πόλ. ἃς οἱ ἰδιῶται ἐνέγραψαν φόρον φέρειν, qui apparaissent entre 436 et 433, reçoivent (p. 58-62) une intéressante explication ; elles montrent l'avantage qu'avaient certaines cités, et, dans certaines cités, certains groupements, à s'incorporer de leur propre mouvement à un empire qui leur assurait des facilités commerciales. — Dans les premières années de guerre, M. N. procède à une révision du classement des documents tel qu'il avait été établi en dernier lieu par West et Meritt. Les listes attestent, dès 430, une augmentation du nombre des cités payantes ; Athènes a besoin d'argent et de troupes. A partir de 428, c'est-à-dire après la mort de Periclès, on constate une première augmentation du φόρος, qui précède celle de 425, bien connue par les textes littéraires et épigraphiques. — Un dernier chapitre est consacré aux variations, non plus du nombre des cités tributaires, mais du tribut imposé aux cités entre 454 et 431. Le chiffre de 460 talents, fixé par Aristide, n'a jamais été fortement dépassé jusqu'à la guerre du Péloponnèse et il n'a jamais atteint les 590 talents admis, à tort, par certains historiens modernes à la suite de Diodore ; il a au contraire été, à partir de 450, et jusqu'en 435, très sensiblement réduit — réduction voulue par le gouvernement athénien, intéressé à ce que le tribut ne fût pas une charge intolérable. — Dans un important appendice M. M. étudie la fondation des clérouquies. C'est entre 448 et 446 qu'ont été établies celles de la Chersonnèse de Thrace, de Naxos, d'Andros, de Bréa ; par contre, il n'y a jamais eu de clérouquie à Chalcis, mais le territoire des Hippolotes a dû devenir domaine d'État, solution appropriée aux circonstances et destinée à donner satisfaction au parti démocratique en Eubée. — Dans l'histoire du φόρος comme dans celle des clérouquies se manifeste, en somme, chez la démocratie athénienne, beaucoup de sagesse, de mesure, et d'opportunisme.

Jean Hatzfeld.

Municipalité d'Alexandrie, *Le musée gréco-romain* 1931-1932, par Evaristo Breccia. Istituto Italiano d'arti graffiche, Bergamo, 32 pp.

Les rapports donnés annuellement par E. Breccia sur le Musée gréco-romain d'Alexandrie sont toujours d'une lecture agréable et profitable. Celui qui vient de paraître, et qui rend compte de l'activité du musée en

1931-1932, ne fait pas exception à cette règle. On notera l'abondance des planches les mieux choisies, la sûreté du commentaire, écrit dans le français le plus correct et le plus limpide. Ce beau fascicule in-4° de 32 pages nous donne d'abord les résultats des fouilles dans la nécropole de Hadra. Breccia saisit l'occasion de discuter les idées récemment émises par Couchoud, Holwerda, et P. Devambez sur le caractère de la stèle funéraire, et il expose sa propre théorie qui corrige heureusement ce que les vues souvent si suggestives, qu'il critique, ont parfois d'incomplet ou d'excessif. Nous sommes ensuite informés des trouvailles faites dans le district archéologique d'Alexandrie, et nous assistons aux efforts accomplis pour conserver les vestiges de Canope et du couvent de saint Ménas. Ce n'est pas une tâche aisée que celle du service « alexandrin des antiquités » ! Suit le catalogue des monnaies qui sont venues accroître les belles collections d'Alexandrie et le fascicule se termine par un compte rendu des fouilles d'Oxyrhynchos. Statues, débris d'architecture, objets mobiliers, les découvertes sont nombreuses et intéressantes. Les plus belles sont peut-être les fragments de papyrus. Ceux-ci sont confiés à G. Vitelli et Medea Morsa : c'était le meilleur parti pour en assurer une édition rapide et magistrale. Signalons aux épigraphistes une inscription de Paraetonion. Breccia se loue de la collaboration du Service des Antiquités et de son directeur Pierre Lacau et, presque à chaque page, il doit rendre grâce à l'appui si éclairé et si attentif du roi Fouad. Sans ce patronage serait-on parvenu à déplacer, à Behnasa, la tombe du Cheikh Ali-el-Gannam et à décider pour l'avenir le transfert de celle du Cheikh Abou Terr? Au Souverain si libéral et si soucieux des richesses historiques de son pays, qui de nous pourrait refuser son hommage? L'archéologie est bien administrée en Égypte.

Breccia, appelé à la chaire d'antiquités classiques à l'Université de Pise, ne quittera pas tout à fait sa patrie scientifique. Grâce à une décision aussi heureuse que généreuse, il viendra régulièrement apporter les conseils de son expérience à un Musée qu'il a dirigé et enrichi pendant 29 ans, et où lui succède dignement son jeune compatriote Adriani. On ne saurait trop insister sur les services que pendant 29 ans, et souvent dans des moments difficiles, par son activité, son énergie, sa bonne grâce, son désintéressement et sa science incomparable toujours à la disposition de ses confrères, Breccia, dont on s'honore d'être l'ami, aura rendus à nos études.

Pierre Jouguet.

L. Laurand, *Cicéron*, Paris, Belles-Lettres, 1933, 220 p. in-12.

Quand parut en 1929 l'opuscule du P. Laurand : *Cicéron est intéressant*, je le signalai spontanément dans les *Annales de l'Université de Grenoble* (1929, p. 118). Je fus surpris d'apprendre que quelques réserves bien discrètes (loi du genre !) avaient chagriné l'auteur, d'autant plus que je devais retrouver une phrase très élogieuse de mon compte rendu dans un article anonyme du *Bulletin Budé* (n° 34, janv. 1932, p. 59) : je crois même en percevoir un écho jusque dans le livre d'aujourd'hui (p. 218). Mais voici de quoi me faire absoudre, puisqu'il n'y a que des compliments à décerner au P. Laurand pour la façon dont il a conçu cette *Clavis Ciceroniana* d'un nouveau genre.

De même qu'il a fait un très utile *Manuel des Études grecques et latines*, le P. Laurand fait cette fois un *Manuel de Cicéronisme* et résume, « sous la forme la plus concise, l'essentiel des renseignements généraux les plus nécessaires. » Mais l'auteur a l'excellente idée de comprendre dans cet

« essentiel » bien des questions qui avaient été jusqu'ici négligées dans des synthèses semblables et n'étaient traitées que dans des monographies et articles dispersés.

Dans les 75 pages sur la biographie, le P. Laurand insiste sur « la caractéristique des ouvrages de l'orateur, leur place dans l'évolution de son talent, l'intérêt spécial que leur étude présente pour les modernes », mais laisse délibérément de côté ce qui, à propos des discours les plus fameux, est ressassé dans les préfaces des éditions scolaires. Les chapitres qui étudient Cicéron sous divers aspects, sa culture, son art, sa philosophie, sa correspondance, sa langue n'apportent rien d'inattendu pour qui a pratiqué la bibliographie cicéronienne, et les ouvrages du P. Laurand en particulier. Mais la présentation est sans cesse attrayante. Ainsi cinq pages traitent des sources de la philosophie de Cicéron ; elles indiquent les résultats acquis, les travaux indispensables, attirent l'attention sur le compte qu'il faut tenir du caractère et des conversations de cet adaptateur de génie ; bref elles éclairent un problème complexe et enseignent une méthode.

Voici qui est plus neuf. La description des huit villas de Cicéron rendra de grands services à qui veut connaître ses déplacements, dater les lettres qui le poursuivent et par là les nouvelles qu'elles racontent ; le volume ne pouvant comporter une illustration dispendieuse, le P. Laurand renvoie aux planches d'autres ouvrages et surtout donne les numéros des photographies Alinari que chacun peut commander aisément : on consultera ce livre comme un *Guide bleu !* Le chapitre se termine par un paragraphe sur la maison du Palatin, et un autre sur la fortune de l'orateur; ici on eût pu donner certains chiffres de son budget. A ce propos quelques dates et précisions sur les deux femmes de Cicéron, sur son fils et son frère, sur les trois maris de Tullia eussent pu éviter bien des confusions aux étudiants, qui n'ont malheureusement pas tous lu et relu Boissier.

Le P. Laurand a été bien inspiré de reprendre un de ses articles de la *Revue des Études latines* (IX, 1931, p. 309) sur l'iconographie de son héros. Pourquoi d'ailleurs n'en pas donner la référence ? il n'y a aucun déshonneur à faire reparaître en volume des articles, au contraire ! Le P. Laurand sépare l'ivraie du bon grain ; avec les meilleurs juges il donne la palme au buste de la collection Wellington à Londres, qu'identifie une inscription antique et dont une reproduction orne en frontisfice cet élégant volume. Le buste a souffert et l'on a dû procéder à des restaurations ; on le complètera donc par quatre autres, ceux du Vatican, du Capitole (le titre du § porte par erreur Conservateurs), des Offices et de Mantoue. Par contre ni à Madrid ni à Naples, il n'y a, quoi qu'on en ait dit, de Cicéron. Le petit problème est mis au point parfaitement.

Trois chapitres sur les manuscrits, les éditions, la réputation de Cicéron, ainsi que les notes répandues à travers tout le livre, amorcent une bibliographie qui ne paraîtra que dans un volume complémentaire ; souhaitons d'avoir alors une deuxième édition où tout sera réuni. J'espère qu'il s'agira d'une bibliographie critique notant d'un mot l'importance des travaux cités, détaillant le contenu de chaque tome paru et à venir des éditions complètes en cours de publication, par exemple de Budé et de Teubner ; une bibliographie, si j'ose dire, négative, c'est-à-dire mentionnant des lacunes à combler, serait aussi fort précieuse. Mais faisons confiance au P. Laurand, car ses publications répondent toujours avant tout aux exigences d'ordre pratique.

Et cela est très bien. Mais il faut aussi louer la manière séduisante dont

le P. Laurand enseigne la littérature latine. Elle lui doit beaucoup, à lui qui sait l'habiller à la dernière mode. J'ai coutume d'indiquer aux apprentis latinistes qui arrivent en Faculté des livres de culture générale, qui leur fassent pressentir l'intérêt rénové de nos vieilles études ; entre autres je leur recommande l'*Esquisse* de M. Meillet, les *Dix causeries* de M. Marouzeau ; j'y ajouterai le *Cicéron* du P. Laurand qui leur laissera entrevoir, mais sans les rebuter, tous les problèmes — critique des textes, grammaire, histoire, archéologie, bibliographie, etc. — que pose l'étude d'un auteur ancien [1].

M. Durry.

Edouard Tièche, *Thespis, Antrittsvorlesung gehalten an der Universität Bern den 12 November 1932*, Leipzig et Berlin, Teubner, 1933, 30 pp. in-8°.

On sent dans la brochure de M. T. le conventionnel de bien des leçons d'ouverture. Il a repris tous les textes relatifs à Thespis : et les épigrammes alexandrines de Dioscoride, et Charon de Lampsaque, et la fameuse épitaphe, et les phrases tirées de la *République* de Platon, et les extraits du *Solon* de Plutarque, et Thémistios, et Héraclide du Pont, et Diogène de Laerte, et Chamailéon — et donc Aristote dans la pénombre —, et l'*Art Poétique* d'Horace. Il en a joliment extrait deux images de Thespis : un Thespis rustique qui promène ses divertissements vulgaires à la ronde autour d'Icaria dans la campagne, et un Thespis noble, à qui l'on doit le premier rôle parlé, le nouveau masque, même le chœur sous une forme humaine, bref unThespis à qui l'on doit l'enrichissement de la matière tragique et qui d'une cérémonie rituelle fit un spectacle dramatique. Faut-il l'avouer ? Rien de bien nouveau dans cet opuscule. On y apprend surtout que M. T. est savant, ingénieux, bien disant, et on espère quelque chose de plus substantiel et de plus neuf à l'avenir.

Paul Collart.

Carolus del Grande, *Liturgiae preces hymni Christianorum e papyris collecti*, Naples, Loffredo, 1934, xv-36 pp. in-8°.

En réalité, ce numéro 3 de la *Biblioteca filologica Loffredo* est une réédition. L'ouvrage a paru sous sa forme première en 1928. Mais M. G. a augmenté le nombre des textes et introduit quelques améliorations. Il y a aujourd'hui 31 fragments répartis en quatre sections : A. fragments liturgiques (8 textes) ; B. Hymnes et prières liturgiques concernant la communion des fidèles (7 textes) ; C. Hymnes non liturgiques, α) en prose (3 textes), β) en vers (3 textes), D. Prières particulières (10 textes). Il faut reconnaître l'intérêt de la notice préliminaire dans laquelle M. G. présente ses textes, le soin avec lequel il a dressé pour chacun d'eux l'apparat critique et la série des rapprochements avec les textes de l'Ancien et du Nouveau Testament, des Pères de l'Église et des œuvres magiques. Notons que les fragments se présenteraient plus nettement s'ils étaient précédés chacun d'un

1. *Note de correction.* — Depuis que ce compte rendu a été écrit, la seconde partie de l'ouvrage est parue. Elle a pour sous-titre : **Questions diverses — Bibliographie — Tables détaillées**. On y trouvera la même richesse et la même sûreté d'information que dans le premier. L'indication des travaux qui manquent est suggestive.

titre particulier, que D IV (25) et (27) sont réimprimés et commentés (avec d'autres) par Schubart, *Orakelfragen* (*Zeitschr. f. aegypt. Spr.* 1931, p. 110), qu'ils sont repris aussi et traduits par Hunt et Edgar, *Select Papyri* (nos 196 et 197) et qu'au moins le premier est une prière d'un genre particulier, comparable aux questions posées aux oracles païens. Il faut souhaiter que de nouveaux textes permettent encore à l'auteur de nous donner une troisième édition augmentée de son commode recueil. Paul Collart.

Dr Klaus Oppenheimer, *Zwei attische Epitaphien*, E. Ebering, Berlin, 1933, 97 pp. in-8°.

M. O. caractérise lui-même très bien son petit livre au début de la *Préface*. C'est une interprétation de deux textes fameux : l'Oraison funèbre des morts de la guerre de Péloponnèse, que Thucydide (II 35 sqq.) fait prononcer à Périclès au cours de l'hiver 431/430 et l'Oraison funèbre mise par Platon dans la bouche de Socrate (236d-249 c), et qui constitue la presque totalité du *Ménéxène*. Pourquoi M. D. a choisi ces deux *épitaphioi* plutôt, par exemple, que les oraisons funèbres attribuées à Lysias et à Démosthène ou que l'oraison funèbre, authentique celle-là, d'Hypéride, on le devine en lisant la *Préface*. C'est que, selon lui, les deux discours présentent des particularités frappantes. Ils ont tous les deux manifestement et en commun avec tous les *épitaphioi*, une signification politique, mais le premier « donne au lieu du rapport habituel sur les exploits des guerriers une image complète de la *polis* attique à l'époque de Périclès », et si le second « représente le type habituel de l'*epitaphios* attique » il se rattache, grâce à sa deuxième partie, le Discours des Morts (246 sqq), aux éloges des héros dans la littérature primitive : Homère, Callinos, Tyrtée. En effet, M. O. fait suivre son interprétation du discours de Platon de deux appendices, l'un sur ce qu'il appelle « la protreptique généalogique » (c'est le thème des ancêtres), l'autre sur « deux formes de la protreptique grecque », qu'il nomme « ὀτρύνειν-protreptique » et « νείκειν-protreptique » et dont il donne des exemples dans la littérature antérieure.

On pourra ne pas adopter entièrement les interprétations de M. O. et lui reprocher notamment de ne pas bien mettre le lecteur en garde — mais l'est-il assez lui-même ? — contre la malice sourde du *Ménéxène*. Mais son travail est consciencieux ; il repose sur l'analyse minutieuse des deux textes et la connaissance de l'abondante littérature provoquée par leur interprétation. Toutefois, on regrette de n'y pas voir mentionnée la *Notice* complète et nuancée que le regretté Louis Méridier a mise en tête de son édition du *Ménéxène* (Collection des Universités de France) : toute la documentation sur les *épitaphioi* s'y trouve réunie et mise en œuvre.

Paul Collart.

A. G. Roos, *Papyri Groninganae, Griechische Papyri der Universitätsbibliothek zu Groningen nebst zwei Papyri der Universitätsblibiothek zu Amsterdam*. Noord-hollandsche Vitgevers, Maatschappij, Amsterdam, 1933, VIII-67 pp. in-8°, 7 planches.

127 papyrus sont entrés en 1926 par voie d'achat à la Bibliothèque de l'Université de Groningue, dont la plupart, dit la *Préface*, sont des bribes insignifiantes, qui n'ont pas paru mériter la publication. De ces fragments, MM. von Groningen et Roos devaient éditer ensemble 22, tous romains ou byzantins. Ils les ont lus chacun de leur côté et, les nécessités professionnelles ayant éloigné le premier nommé des collaborateurs, M. R. seul a pour-

suivi le déchiffrement — avec les lectures de M. V. G. — et rédigé les traductions et les commentaires. MM. Schubart et Viereck, en travaillant sur des photographies, ont envoyé des suggestions utiles. Au dernier moment on a signalé à M. R. trois papyrus à la Bibliothèque de l'Université d'Amsterdam ; il publie dans ce recueil les deux seuls intéressants.

Le volume comprend les papyrus de Groningue avec quatre divisions : Documents officiels (1-8), Documents non officiels (9-14), Lettres (15-20), Littéraires (21-22) et les deux papyrus d'Amsterdam. En voici l'énumération détaillée. 1 : Quelques lignes mutilées que l'auteur hésite à attribuer fermement à un *Édit du Préfet* ; ses rapprochements sont intéressants, mais non péremptoires. 2 : Rapport sur la terre non inondée préparatoire à l'ἐπίσκεψις, établi en 219/220 par l'amphodogrammate des villages de Bacchias et d'Hephestias et de la plaine d'Héracleia. Le titre officiel des documents de ce genre nous manquait encore ; il est donné ici : πορεία πρὸς ἐπίσκεψιν ἀβρόχου γῆς. 3 : Statistique de chèvres et de moutons (2e/3e s.), en rapport avec les ἀπογραφαί annuelles du bétail. 4 : Liste collationnée de contribuables avec indication de versements (4e s.). 5 : Liste de noms propres, relative peut-être aux impôts (5e/6e s.). 6 : Autre liste de noms propres avec indication de métiers et de versements de blé (5e s.). 7 : Versements en argent et récapitulation, vraisemblablement paiement d'impôts (2e s.). 8 : Quittance de sitologue (6e s.). 9 : Location de terrain en forme de μισθαποχή (392). Après le premier nom propre douteux de la l. 4 ne pourrait-on pas lire un patronyme commençant par Ματ. [? 10 : Donation en cas de décès (4e s.) avec un important commentaire. 11 et 12 : Comptes de dépenses ménagères (2e s.). 13 : Compte de tuiles pour des bâtiments (5e/6e s.). Pour l'interprétation de χμγ l. 1., ajouter aux références citées : Ghedini *Lettere cristiane* pp. 283 et 284. 14 : Trois lignes mutilées d'un compte de peintre. 15 : Deux lettres du vétéran Turbo, qui à tous égards piquent la curiosité. Elles sont écrites sur le même feuillet pour deux destinataires avec les deux adresses au verso. Elles ont le même objet, la réception de la momie de la mère de l'expéditeur qui doit arriver par eau et, puisqu'elles ne sont pas séparées, elles n'ont pas dû être envoyées (2e s.). On pourrait faire à leur sujet beaucoup d'hypothèses vaines et aventureuses 16 : Le sujet, le ton, le format, la date (fin 2e s.) — fixée avec précision par Schubart — de cette lettre de Philippos, la rattachent certainement à la correspondance d'Héroninos (l. 1. au lieu de Ἡρον[ιανῷ, suggéré sans doute par le n° 19, l. Ἡρων[ίνῳ ou Ἡρων[είνῳ). Un Philippos justement évolue avec les Héroninos, Ischyriôn, Syros, Palas, Sarappammôn autour d'Alypios et d'Apianoé. 17 et 18 : Deux lettres, de deux mains différentes, du moine Isaios concernant des affaires personnelles. Si elles datent vraiment du 3e/4e s., la première ne saurait être, comme il est indiqué, de la même main que les lettres de Turbo, qui sont du 2e s. 19 : Deux lettres de deux mains différentes, la première à Héronianos relative à l'arrosage artificiel d'un terrain, la deuxième relative à des métiers de tisserand (2e s.). 20 : Fin d'une lettre (2e/3e s.). 21 : Fragment vraisemblablement historique) 22 : Sentences pieuses mutilées (5e s.). Papyrus d'Amsterdam. 1 : Intéressante déclaration de pillage et de graves voies de fait avec un important commentaire (455). 2 : Eschine, *Contre Ctésiphon*, § 47 (2e/3e s.)

De bonnes planches montrent les difficultés de déchiffrement avec les quelles M. R. s'est trouvé aux prises et les commentaires prouvent ses nombreuses recherches et ses soins diligents. Il a, de plus, rédigé ses index selon les plus récentes prescriptions. Cette première publication de textes lui fait honneur.

Paul Collart.

E. A. Lowe, *Codices latini antiquiores*, Part I, The Vatican city, XII-44 pp. in-8° + planches, Oxford, Clarendon Press, 1934.

Ceci est le premier volume d'une œuvre considérable qui doit en comprendre dix, et publier les fac-similés des manuscrits latins antérieurs au IXe siècle. Pareil projet ne pouvait être réalisé qu'avec une collaboration internationale, et l'aide matérielle de puissants organismes. M. Lowe a su intéresser à son dessein l'*American Council of learned Societies*, la *Carnegie Institution of Washington*, et l'*Union Académique internationale*. Grâce à ces appuis, et aussi à la collaboration de l'Université d'Oxford et de la Clarendon Press qui se sont chargés de l'impression et ont assumé généreusement une partie des frais, la publication a pu être entreprise, et M. E. A. Lowe à qui il faut être reconnaissant de l'avoir conçue et fait aboutir, se propose de la poursuivre régulièrement. Il faut souhaiter qu'il puisse le faire : nous aurons là un recueil d'un intérêt considérable à la fois pour l'histoire de l'écriture, pour l'histoire des textes, pour l'histoire aussi des centres de culture où ces manuscrits ont été copiés — car seront exclus de la publication tous les actes et documents officiels, les papiers d'affaires, les graffiti, ou autres griffonages occasionnels. Les fragments des manuscrits sont reproduits grandeur nature ; les indications les plus précises sur leur date, et leur lieu d'origine, sur leurs caractéristiques (papier, écriture, abréviations, nombre de pages, de lignes, ponctuation, etc.), sur leur contenu aussi naturellement, sont données en face de chaque reproduction ; en outre une bibliographie abondante, générale et particulière, permet au lecteur d'approfondir l'étude de chaque texte reproduit. Les manuscrits de ce premier tome proviennent du Vatican, les trois premiers des Archives de la Basilique de Saint-Pierre, dont le fameux codex de Saint-Hilaire, en onciale et semi-onciale, qui se laisse dater et localiser, les autres, de la Bibliothèque proprement dite. On y trouvera des spécimens de l'écriture de manuscrits célèbres dans l'histoire des lettres : le Vaticanus, l'Augusteus de Virgile (n°s 11 et 13), le Bembinus de Térence, etc. — il est dommage que M. Lowe n'ait pu reproduire que des parties de pages et non des pages entières, et les mesures données dans le commentaire ne remplacent pas la vision directe d'une page — ; mais on y rencontrera aussi les fragments les plus misérables et les plus obscurs, comme le n° 61, petit morceau triangulaire de parchemin qui fournit un spécimen intéressant d'onciale. Le recueil est sans conteste un instrument de travail et de documentation dont l'utilité déjà grande s'accroîtra à mesure que se développera la publication.

A. Ernout.

Eduard Wölfflin, *Ausgewählte Schriften*, hrsg. von Dr G. Meyer, mit Vorträgen von Johannes Stroux u. Georg Dittmann, XII-352 pp. in-8° ; Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchh., 1933.

Le projet de réunir en un volume un choix d'études d'Ed. Wölfflin a pris naissance en 1931, dans une réunion tenue à Münich pour célébrer le centenaire de sa naissance. A cette date, dans deux discours qui sont annexés au volume, J. Stroux et G. Dittmann ont bien dégagé les traits essentiels de Wölfflin, et mis en pleine lumière l'importance de son rôle dans la philologie latine, et dans la mise en œuvre du *Thesaurus linguae Latinae*. Wölfflin réunissait en lui les qualités du savant et de l'homme d'action : c'est une fortune rare. M. J. Wackernagel, dans la préface qui ouvre le livre issu de cette réunion, a défini à son tour, avec cette luminosité péné-

trante qui est la marque de son esprit, l'originalité essentielle de Wölfflin : ç'a été un philologue au sens strict du mot. Il a ignoré sciemment toute sa vie l'activité des comparatistes ; et l'orientation qu'il a donnée à l'*Archiv. f. lat. Lexicographie u. Grammatik*, puis au *Thesaurus linguae latinae* démontre avec quelle rigueur il est demeuré fidèle à cette méthode. Aujourd'hui que la linguistique et la philologie font bon ménage ensemble et se prêtent un mutuel appui, l'indifférence systématique d'un Wölfflin apparaîtrait comme la marque d'un esprit étroit. A son époque, alors que la grammaire comparée ne contrôlait pas toujours avec une précision suffisante la valeur des documents qu'elle utilisait pour ses vastes synthèses, Wölfflin lui a donné une salutaire leçon d'exactitude rigoureuse, et fait comprendre l'importance de l'étude d'une langue examinée en elle-même et pour elle-même. On peut regretter maintenant que cette conception restrictive de la science ait marqué d'une si forte empreinte les travaux de Wölfflin, et notamment que la part faite à la linguistique dans le *Thesaurus* lui soit si chichement mesurée — grâce à M. J. B. Hofmann, du reste, la situation s'est améliorée —; mais on ne peut nier qu'elle ait été, à un certain moment, utile, et, dans une certaine mesure, nécessaire.

Le choix qui nous est présenté est fait avec soin et intelligence ; il montre bien les différents aspects de l'activité philologique de Wölfflin, et réunit en même temps les études qui méritent aujourd'hui encore d'être lues et étudiées : recherches sur Tite-Live et Tacite (I et II) ; remarques sur le latin vulgaire ; la comparaison en latin et en roman ; la latinité de Cassius Félix ; l'allitération ; la gémination en latin (III-VII). Ces deux derniers travaux, notamment, demeurent des modèles de monographie, dont tout apprenti philologue devra se pénétrer, et s'inspirer.

A. Ernout.

Hans Lamer, *Wörterbuch der Antike, mit Berucksichtigung ihres Fortwirkens*, in Verbindung mit E. Bux u. W. Schöne (Kröners Taschenausgabe B. 96), 720 pp. in-12, Leipzig, A. Kröner Verlag, 1933.

Les « éditions de poche » publiées par la librairie Kröner ont pour objet de faire connaître dans le grand public les œuvres, les idées, les doctrines, qu'il importe à tout homme cultivé de connaître, à cause de l'influence qu'elles ont exercée sur la pensée ou sur la civilisation. Dans cette collection, qui comporte cent dix numéros, l'antiquité est représentée par des études sur Épictète (n° 2), Marc Aurèle (n° 3), Épicure (n° 11), la poésie classique des Grecs et des Romains (n°s 14 et 15), la sagesse des Grecs (23), la Gnose (n° 32) ; l'époque de Constantin le Grand (54), Histoire de la culture grecque (58-60), Psyché (n° 61, résumé de l'ouvrage d'Erwin Rohde), Plutarque (choix de biographies, n° 66-67), Platon (chefs-d'œuvre, n° 69), Histoire d'Alexandre le Grand (87). Le dictionnaire qui vient de paraître nous donne une somme tout à fait dense de ce qu'il faut savoir de l'antiquité gréco-latine, de sa civilisation et sa culture. On y trouvera donc ce que l'on est habitué de lire dans les dictionnaires analogues : termes concernant la civilisation matérielle, la vie publique et privée, renseignements historiques et géographiques, mais aussi tout ce qui touche à la vie intellectuelle et morale, depuis les notions concernant la langue et l'alphabet jusqu'à celles qui intéressent les diverses formes de la pensée : religion, croyances, superstitions, folklore, légendes, morale, philosophie et science, etc. Pour donner un exemple de la variété des matières, il suffit de citer au hasard les têtes d'articles d'une page ou deux : ainsi pp. 476 et 477 je

lis, outre la fin de l'article *papyrus*, les en-tête suivants : *Parabase*, *Paradies*, *Paragraphenzeichen*, *Parasang*, *Parasit*, *Parfüm*, *Páris*, *Paris*, *Parische Chronik*, *Parlamentarismus*, *Parmĕnidēs*, *Parmĕnōn*, *Parnass*, *par nobile fratrum*, *Parole*, *Der* (*nicht das*) *Parthenón*, *Parther*. Naturellement, les articles sont d'une concision extrême, mais ils sont rédigés clairement, ils savent dégager les traits essentiels, ils donnent parfois des renseignements curieux ou inattendus (par ex. dans l'article *Parthenon*, l'indication qu'à Nashville en Tennesse, E. U., a été construite une copie grandeur naturelle du Parthénon, avec toutes les sculptures de l'extérieur!), et souvent provoquent la réflexion : qu'on lise par ex. l'article *Kleidung*, qui est tout à fait significatif. Les indications bibliographiques sont rares, mais sûres, et signalent les travaux les plus récents. Ce petit lexique rendra de grands services, même aux spécialistes, pour lesquels il ne sera pas seulement un aide-mémoire.

A. Ernout.

Lateinisches etymologisches Wörterbuch, von Alois Walde, 3e neu bearb. Aufl. v. J.-B. Hofmann, 7. Lief., pp. 481-560, Heidelberg, Winter, 1934.

Après une assez longue interruption, voici un nouveau fascicule du dictionnaire étymologique de Walde revu par J. B. Hofmann. On sait que celui-ci a fait une œuvre véritablement nouvelle; la 7e livraison, qui va de *ferentārius* à *fullō* est tout aussi riche que les précédentes. Il est à souhaiter que l'auteur puisse achever rapidement la publication d'un livre qui se recommande par tant de solides qualités.

A. Ernout.

Istituto di Studi Etruschi, *Studi etruschi*, volume VII, 508 pp. in-8° + 25 planches, Firenze, Rinascimento del Libro, 1933-34.

Le tome VII des Études étrusques, qui est dédié à la mémoire de G. F. Gamurrini à l'occasion du dixième anniversaire de sa mort, ne le cède pas en intérêt aux précédents, et conserve le caractère international qui fait la valeur de la publication : dans la partie *Storia*, *Archeologia*, *Religione*, à côté des articles en italien de MM. Battaglia, Patroni, Magi, Diringen, je note deux importantes études en allemand, l'une de F. W. v. Bissing, *Karthago u. seine Griechischen u. Italischen Beziehungen*, l'autre de G. Kaschnitz-Weinberg, *Bemerkungen z. Struktur der Altitalischen Plastik* ; dans la partie *Lingua*, *Epigrafia*, je lis les noms de M. E. Benveniste, *Notes étrusques* (I *La tablette d'ivoire de Carthage ;* II *La déesse Altria ;* III *Le suffixe -umn-*) et de Mme Eva Fiesel, *Zur Benvenistes Deutung von Aprilis*, parmi ceux de MM. Pallottino, G. Devoto, C. Battisti, V. Bertoldi, G. Buonamici. Bien des études dépassent par leur portée l'étruscologie proprement dite : tel l'article de M. Battaglia, sur la distribution géographique des statues-menhirs, qui porte en sous-titre : *contribution à l'ethnologie des Ligures*, ou celui de M. Bertoldi sur *fala* > **falar* > *falarica*, ou enfin l'enquête de M. Benveniste sur le suffixe *-umn-* qui nous mène de l'Étrurie jusqu'en Asie Mineure.

A. Ernout.

An economic Survey of ancient Rome., ed. by Tenney Frank in collaboration with T. R. S. Broughton, R. M. Haywood, R. S. Rogers, R. G. Collingwood, A. C. Johnson, V. M. Scramuzza, A. Grenier, J. A. O.

Larsen, J. J. van Nostrand, Volume I : *Rome and Italy of the Republic*, by Tenney Frank, xiv-431 pp. in-8°, Baltimore. The John Hopkins Press, 1933.

Ceci est le premier volume d'une histoire économique de l'ancienne Rome ou plus exactement de l'ancien monde romain. M. Tenney Frank lui-même se chargera de l'Italie ; M. Broughton, de l'Asie ; M. Collingwood, de la Bretagne romaine , M. Grenier, de la Gaule; M. Haywood, de l'Afrique ; M. Johnson, de l'Égypte ; M. Larsen, de la Grèce ; M. Rogers, de la Syrie ; M. Scramuzza, de la Sicile ; M. van Nostrand, de l'Espagne. L'ouvrage complet formera quatre volumes, et on nous en promet l'achèvement pour la fin de 1935.

Il n'est pas besoin d'insister sur la compétence de M. Tenney Frank en ce qui concerne la vie sociale et économique de Rome. Aussi trouvera-t-on dans ce premier volume les réponses les plus sûres qu'il soit possible de donner aux questions difficiles que pose le problème envisagé. M. Frank s'est gardé de toute conception a priori ; il a examiné les textes épigraphiques ou littéraires, il les a traduits et en a tiré les conséquences que comporte leur étude. Son examen commence à la loi des XII Tables pour finir à l'époque de Cicéron : chemin faisant, il a passé en revue tous les documents susceptibles de nous renseigner directement ou non sur l'économie publique et privée de Rome : population, finances, monnaie, agriculture, commerce et industrie, travail, main-d'œuvre et salaire, prix des denrées, etc. On conçoit l'intérêt que prendra le philologue à lire sous ce jour les pages de Caton, de Cicéron, de Tite-Live, de Varron utilisées par M. Frank. On louera la sage prudence de l'auteur qui préfère souvent conclure par un *non liquet* plutôt que de proposer des hypothèses aventureuses.

A. Ernout.

Bilderatlas zur Religionsgeschichte, hrsg. von D. Hans Haas ; 17 Liefer. *Religion der Kelten*, mit Berücksichtigung der vorkeltischen Bewohner Westeuropas, xiii pp. + 75 reproductions, Leipzig, A. Deichertsche Verlagsbuchh. D. Werner Scholl, 1933.

Le R. de Ph. a déjà signalé ces albums édités par M. Hans Haas. Le dernier paru, qui concerne les Celtes et aussi les habitants préceltiques de l'Europe Occidentale, est digne des précédents. On y trouve reproduits les principaux monuments mégalithiques d'Europe, dolmens menhirs, cromlechs ; le choix m'a paru bon, mais j'ai été étonné toutefois de ne rien trouver sur Gawrinis. Viennent ensuite les représentations figurées depuis les idoles grossières de Panossas jusqu'aux images fortement hellénisées de l'époque romaine ; elles permettent de se rendre compte de l'importance de certains cultes, comme ceux d'Esus, d'Epona, d'Ogmios, du taureau, de l'ours, du serpent, sans compter l'énigmatique figure du dieu à triple tête (nos 40-46).

A. Ernout.

C. Lucilii, *Saturarum reliquiae*, in usum maxime academicum digessit breuissimaque critica adnotatione instruxit N. Terzaghi, viii-96 pp. in-8°, Firenze, Felice le Monnier, 1934.

M. Bolisani nous a donné naguère une édition de Lucilius qui reproduisait le texte de Marx, accompagné d'une traduction et d'un bref commen-

taire ; M. Terzaghi nous donne un nouveau texte où les fragments sont rangés dans un ordre modifié accompagné d'un bref apparat critique où s'insèrent parfois quelques notes explicatives, destinées à justifier la leçon adoptée. M. Terzaghi a été très sobre de conjectures personnelles ; son effort principal a porté sur le classement des misérables restes du satirique de façon « qu'ils présentent, autant que faire se peut, au sens plein et continu, et que le lecteur puisse se faire une image exacte et complète des satires de Lucilius comme sur un tableau » (Préface p. VI). Le *quantum fieri posset* introduit une restriction nécessaire ; je doute que malgré les efforts de Marx et de ses successeurs, nous ayons jamais de l'œuvre de Lucilius une connaissance suffisante. M. Terzaghi se propose de nous donner bientôt dans un livre spécial [1], les raisons du nouvel ordre qu'il adopte il faut donc attendre pour porter sur son édition un jugement complet. A en juger par un premier coup d'œil les modifications qu'il apporte à l'ordre de Marx sont nombreuses : il a pris soin du reste de faire figurer la numérotation de l'éditeur allemand en regard de la sienne et deux index permettent de les confronter. Le texte lui-même a subi quelques changements : ainsi v. 14 :

Haec ubi dicta dedit, <fecit> pausam ore loquendi ;

M. T. a ajoutés *fecit* pour compléter le vers : pour mon compte, j'aurais laissé le vers incomplet.

v. 28 ; ⏑⏑– haec ubi dicta, dedit pausam ore loquendi.

<qui uultis> nodum in scirpo, in sano facere ulcus

l'absence de commentaire ne laisse pas deviner la pensée de M. Terzaghi : veut-il construire : *qui uultis facere nodum in scirpo, ulcus in sano* ? Cela soulève bien des objections. Et du reste à quoi bon compléter ? v. 66 et 67 je ne m'explique ni la scansion *pĕdĭcŭm* ni la graphie *uulgam* (pour *bulgam*) ; v. 71 et 278 les nominatifs pluriel *uentris, tristis* ne me semblent pas défendables ; v. 253

cum bulga cenat, dormit, lauit. omnia in una

il faut sans doute lire *lauat* ; v. 1140 il me paraît difficile d'attribuer à Lucilius une graphie *praĕtium*, d'autant qu'au v. 1146 M. T. imprime, comme on l'attend *prĕtium* ; v. 726 on aimerait une justification de la quantité *depecŭlassere*.

Ces légères réserves n'enlèvent rien de l'estime que j'ai pour l'œuvre de M. T. Éditer Lucilius est chose difficile, on le sait. En nous donnant de ces misérables restes une édition maniable, bien au courant, d'un prix abordable, M. T. nous a rendu service.

A. Ernout.

M. T. Ciceronis, *De optimo genere oratorum*, a cura di Marco Biglia, 51 pp. in-8°, Torino, Società editrice internazionale, 1933.

Cette édition fait partie d'une collection de *Scrittori latini commentati per le scuole* et n'a d'autre prétention que d'offrir un texte correct, précédé d'une introduction qui explique les conditions qui déterminèrent Cicéron à écrire ce petit traité, et accompagné de notes explicatives, dont quelques-

1. Ce livre vient de paraître : N. Terzaghi, *Lucilio*, Torino, ed. de l'Erma, 1934 ; VI-449 pp. in-8°. (*Note de correction.*)

unes peuvent paraître bien élémentaires (je relève, p. 29 : **Homeri**, il poeta epico dell'Iliade ed Odissea), dont beaucoup sont des traductions. Le volume peut être utile aux élèves des Lycées : mais lisent-ils beaucoup le *de optimo genere oratorum* ?

A. Ernout.

Wilhelm Kroll, *Die Kultur der ciceronischen Zeit*; I Politik und Wirtschaft; II Religion. Gesellschaft, Bildung, Kunst (mit einem Beitrag von Reinhard Herbig), VIII-157 pp. et 193 pp. in-8°, Leipzig, Dieterich, 1933.

M. W. Kroll n'est pas un historien proprement dit, et son livre n'a pas de prétentions scientifiques ; mais il a l'habitude des textes et il sait dégager les enseignements qu'ils renferment. Aussi lira-t-on avec profit cet ouvrage destiné, dans la pensée de l'auteur, à nous offrir pour la fin de l'époque républicaine le pendant du livre magistral que Friedländer a consacré à la civilisation de l'Empire. M. Kroll ne se dissimule pas toutefois les différences qui le séparent de son modèle. Fondés sur une connaissance directe et profonde des œuvres, comme on le voit par les *Anmerkungen* de la fin, ses exposés ont su dégager impartialement les traits fondamentaux de cette « timocratische (oder besser plutokratische) Oligarchie » qu'était la république romaine. Et le sens et l'emploi de certains termes courants de la vie politique ou sociale, *mos maiorum*, *ambitus*, *popularis*, *gratia*, *factio*, placés dans l'atmosphère de son livre, y prennent toute leur valeur.

Le premier volume concerne surtout la vie politique et financière : I *Die Staatsidee* ; II *die Macht der Tradition ;* III *Der einzelne in der Politik* (*Anhang : Klatsch und Briefverkehr*) ; IV *Die private Geldwirtschaft.*

Le second concerne plus spécialement la société et la vie morale : religion et religiosité ; les femmes ; l'amour ; les relations et l'étiquette ; esclaves et affranchis ; vie sentimentale ; culture grecque. Un dernier chapitre consacré à l'art (architecture, sculpture, peinture) est dû à M. Reinhard Herbig ; il est malheureusement bien court, et les illustrations, bien choisies, sont insuffisantes en nombre.

Sans appareil pédantesque d'érudition, bien composé, écrit dans une langue claire et élégante, le livre rassemble avec bonheur des notions éparses, constituant une introduction recommandable à la lecture de Cicéron qu'il situe bien dans son atmosphère.

A. Ernout.

Aurelio Espinosa Polit, S. J., *Virgilio, el Poeta y su Misión provideneial*, Quito, édit. Ecuatoriana, 1932, XLVIII-552 pp. in-8°.

Faire de Virgile un poète précurseur du christianisme ne représente pas une idée nouvelle de la critique. Le P. Espinosa reprend néanmoins cette thèse ; il la soutient avec une telle force de conviction intérieure que la foi religieuse supplée souvent aux arguments et lui cache la faiblesse de certaines interprétations. Mais le principe admis, le lecteur suit d'autant plus volontiers la démonstration que Virgile ne sort pas diminué de cette aventure renouvelée.

La première partie, « *Virgilio, el Poeta* », est du reste écrite en dehors de toute préoccupation religieuse : le P. Espinosa s'y donne pour but de découvrir la véritable originalité de Virgile. Il renonce tout d'abord à « l'absurde parallèle » entre Homère et Virgile : la critique a fait un pas décisif en y renonçant pour toujours, car il fut préjudiciable au premier

pendant le cours des 16e, 17e et 18e siècles et au second pendant le 19e siècle. Non pas que l'auteur nie les emprunts faits par le poète latin à ses prédécesseurs grecs : on ne peut les contester, c'est un fait littéraire, et l'imitation est une loi générale : Homère a lui-même imité (le P. Espinosa consacre tout un chapitre à cette question, mais il ajoute rien aux travaux de M. Bérard) et sa gloire n'en est pas amoindrie. Peu importe donc qu'on recherche davantage les sources de Virgile : son originalité dépasse ses imitations, ou plutôt elle est en elles grâce à la puissance par laquelle le poète transforme les éléments qu'il emprunte ; ce qui en effet est proprement virgilien, c'est « la poésie douloureuse », née du « sentiment de la spoliation et non d'une peine d'amour », « la force de suggestion », « la gravité et la profondeur qui se manifestent dans les Bucoliques par la substitution du lyrisme au réalisme descriptif, dans les Géorgiques par une grande portée morale, dans l'Énéide par la conception originale d'une finalité grandiose et, dans sa forme interne, par deux innovations, l'invention de l'épopée lyrique et l'introduction de l'esprit du drame dans le poème épique » ; avant tout, la poésie virgilienne est une « poésie vivante », qui réside essentiellement dans le sentiment ; elle est aussi, comme toute vraie poésie selon le cœur de l'auteur, « l'expression humaine des traces de beauté divine qui se trouvent dans le monde ». Rien de neuf, on le voit. Mais l'auteur n'avait pas la prétention d'apporter quelque chose de nouveau ; tout ce qu'on peut faire, dit-il, c'est « d'épurer, de condenser » les jugements, les appréciations portées sur l'œuvre.

Mais ce qui, plus que tout, distingue Virgile de tous les autres poètes anciens, c'est sa rupture morale avec le paganisme : le P. Espinosa a découvert « la profondeur et l'efficacité régénératrice de ses convictions religieuses, sa conception du rôle de la Providence dans l'histoire, sa claire pénétration de la mission de Rome dans le monde, son magnifique idéal pacifiste, l'élévation de son enseignement moral, la manifestation d'inspirations et d'idées qui paraissent incompatibles avec le paganisme, son adaptation complète à la conception chrétienne de la vie » (p. XLIII). La deuxième partie, « *Virgilio, Sa Misión providencial* », est le développement de ces lignes de la préface : Dieu a choisi Virgile pour aider à préparer la venue du Rédempteur ; pour remplir cette mission, le poète s'est formé par un travail de tous les instants, par la pratique des anciennes vertus romaines, par l'honnêteté et la pureté de sa vie par le désir ardent de la vérité qu'il cherche dans la philosophie. Au milieu de la décadence morale qui caractérisa le dernier siècle du paganisme, il essaya d'éveiller l'esprit religieux : l'Énéide a pour idée maîtresse la mission providentielle de Rome dans le monde. Or, si Rome était destinée par Dieu à pacifier l'univers en vue de l'avènement du Christ, ses instincts guerriers étaient contraires au rôle que Dieu lui assignait ; aussi Virgile s'emploie-t-il à chanter la gloire de la paix ; à côté du poème homérique de la guerre, il éleva le poème de la paix. La 4e Bucolique retient naturellement l'attention du P. Espinosa : il a lu tout ce qui a été écrit à son sujet, et on peut l'en croire ; les conclusions des critiques étant à ses yeux contradictoires, il faut substituer aux explications historiques et philosophiques une explication psychologique : à l'angoisse générale Virgile cherchait en Dieu un remède : le messianisme de la 4e Bucolique a son origine dans l'attente universelle d'un Sauveur ; les vers du poète en sont pour nous le souvenir le plus vivant : c'est au fond la thèse de F. Plessis (œuvres de Virgile, Hachette, p. 29). Aussi, prise dans son ensemble, la poésie de Virgile est-elle la plus propre à perfectionner l'éducation

chrétienne : elle est « une bonne préparation à la charité divine » ; on ne trouve en elle « ni corruption, mais bien au contraire une leçon continuelle de pudeur, ni orgueil, ni égoïsme, ni dureté ». Ainsi est-elle capable d'admettre une interprétation chrétienne ; on peut même aller plus loin : on découvre dans Virgile des idées si exclusivement chrétiennes, comme sa conception de la douleur, de la pureté, du but de l'homme dans cette vie, que ce serait méconnaître l'intention profonde du poète que de ne pas les expliquer d'un point de vue essentiellement chrétien.

L'auteur n'a pas manqué à la tâche qu'il s'était proposée : son livre est un clair résumé de tout ce qu'on a écrit sur la poésie et le « christianisme » de Virgile ; il repose sur une érudition sans pédantisme et révèle un sentiment très délicat de l'art virgilien. Mais beaucoup des vues qui y sont exposées et que nous nous sommes contentés d'analyser sont discutables ; on peut raisonnablement ne pas les partager ; le côté historisque, par exemple, après les travaux de H. Jeanmaire, J. Carcopino, L. Herrmann, est trop facilement négligé : le désaccord des conclusions ne conduit pas nécessairement à l'abandon des recherches ; d'autre part, les artisans de la « paix romaine » au temps d'Auguste ne font pas figure de précurseurs du christianisme : seul le chantre aurait ce privilège ? et que dire au surplus de leurs prédécesseurs ? ou bien nous faut-il revenir au providentialisme historique de Bossuet ? — Mais il reste dans le livre du P. Espinosa assez de jugements qui échappent à la critique pour réjouir les admirateurs de Virgile. D'un autre point de vue l'ouvrage est une œuvre excellente de vulgarisation qui doit favoriser la renaissance des études classiques dans l'Amérique latine : il est aussi le témoignage, dont il faut féliciter l'auteur, de l'universalité des études virgiliennes.

André Cordier.

George Eckel Duckworth, *Foreshadowing and Suspense in the Epics of Homer, Apollonius, and Virgil*, Princeton University Press, 1933, 135 p.

Le titre même de l'ouvrage limite le champ des recherches que se propose l'auteur ; mais l'étude se ramène en fait à un important problème de technique littéraire, qui avait déjà préoccupé Rothe, Finsler, Stemplinger, et Wieniewski.

Tout conteur, évidemment, sait à l'avance ce qu'il va exposer : il connaît le sort de tous ses personnages, le dénouement de toutes leurs aventures. Mais les personnages, une fois le récit commencé, ne doivent, eux rien connaître de leur destin, sans quoi ils cesseraient d'être sur le plan humain. Ainsi se posent trois questions : 1° dans quel mesure un conteur peut-il mettre le lecteur dans sa confidence sans nuire à l'intérêt que ce lecteur accorde au récit ? — 2° en lui livrant plus ou moins les secrets, un auteur peut-il susciter chez le lecteur un intérêt plus grand, un désir plus vif de curiosité ? — 3° dans quelle mesure, d'autre part, les personnages peuvent-ils être mis au courant de leur propre destinée sans pour cela cesser d'apparaître naturels ? Le lecteur moderne répondrait assez instinctivement qu'un auteur ne doit jamais « anticiper » il attribue en effet une importance prépondérante à l'action. Mais les anciens, négligeant davantage le fond, s'attachaient surtout aux qualités de la forme et à l'art de la présentation. De plus la révélation anticipée, mais bien réglée, de certains événements futurs permettait à des esprits subtils et cultivés de porter une attention plus soutenue sur la façon dont les héros épiques se

débattaient contre leur sort et supportaient leur destin ; l'intérêt ainsi créé était plus psychologique qu'anecdotique, et de cette manière encore s'écartait du fond même du récit.

Partant de ces observations, M. Duckworth étudie comparativement Homère, Apollonius et Virgile, le deuxième étant considéré comme intermédiaire entre les deux autres.

Dans l'Iliade et l'Odyssée la technique est invariable : les événements situés en dehors du cadre du poème sont connus des personnages eux-mêmes; les événements qui se produisent au cours du poème sont prédits au lecteur, mais les personnages sont tenus dans une ignorance aussi complète que possible de leur propre sort ; toutefois par le moyen des prophéties, manifestations courantes de la vie que le poète ne pouvait pas délaisser, lecteur et personnages en même temps sont avertis parfois des événements futurs : même dans ce cas, l'intérêt reste maintenu du fait que toute lutte inutile de l'homme contre son destin est pathétique.

Dans les Argonautiques, Apollonius emploie des techniques différentes selon les parties du poème, lequel, selon M. Duckworth, manque d'ailleurs d'unité. Dans le voyage en Colchide, le poète n'en dit pas plus long au lecteur que n'en savent les personnages eux-mêmes. Sa manière se rapproche plus de celle d'Homère dans les aventures en Colchide : les semi-confidences faites au lecteur y sont plus nombreuses (épisode de Jason et de Médée). Le retour en Hellade, justement parce que le lecteur non prévenu ne s'attend à rien, manque d'intérêt : les faits se succèdent pour lui d'une façon monotone ; cependant la prophétie de Phinée, et ici dans la mesure où la prédiction est incomplète, provoque l'intérêt. Mais le procédé est plus accidentel que systématique, ce qu'il était chez Homère.

Quant à Virgile, sa technique se rapproche beaucoup de celle d'Homère: c'est un dosage habile de confidences faites tantôt au lecteur, tantôt aux personnages par le moyen de prophéties ou d'oracles. Mais le poète apporte plus d'art, et il fait servir toujours l' « anticipation à accroître l'émotion ou à ranimer l'intérêt : ou bien le lecteur seul, ou lui-même et le personnage sont dûment renseignés — en ce cas c'est l'attitude ou l'état d'âme du personnage qui suscite l'émotion ; — ou bien le poète a soin de laisser subsister un doute dans les esprits (destin de Troie, livre II) : il y a bien « anticipation », mais pas de certitude absolue; l'émotion naît alors de la connaissance incomplète, plus pathétique que l'ignorance totale ; l'emploi de mots tels que *infelix*, *misera*, *moritura* crée en outre une atmosphère de demi-mystère où la curiosité est tenue en suspens. Enfin tout n'est pas toujours révélé, et on devine dans Virgile la préoccupation du conteur moderne qui cherche à surprendre le lecteur par des péripéties imprévisibles pour lui.

L'étude est sérieuse et bien conduite ; peut-être souhaiterait-on plus de précision : l'auteur n'a pas suffisamment distingué partout l' « anticipation » et l' « ambiguïté », deux sources d'intérêt qui se complètent, mais ne se confondent pas : on peut annoncer au début quel sera le dénouement, mais laisser le lecteur dans l'embarras jusqu'à la fin. Il ne tient pas assez compte non plus que l'épopée, par certain côté, se présentait aux anciens comme un récit d'aventures et qu'ils aimaient l'exploit, la prouesse, le périple. Mais il est bien exact que d'une manière générale se manifeste chez leurs auteurs épiques une technique toute particulière du récit : on peut la rapprocher de la manière de la Nouvelle Comédie grecque et de celle de Plaute dont les prologues donneraient aux spectateurs la connaissance de l'action ; elle peut étonner des esprits modernes, plus

attachés, par suite peut-être du développement des sciences d'observation, aux faits et à leur trame matérielle qu'aux qualités de la forme ; elle répondait en tous cas à d'autres curiosités, à d'autres soucis que les nôtres ; l'ouvrage de M. Duckworth nous rappelle une fois de plus que notre critique, pour être compréhensive, doit être relative.

André Cordier.

Sophie Ramondt, *Illustratieve Woordschikking bij Vergilius*, Wageningen, Veenman et Zonen, 1932, 231 pp. in-8°.

L'ordre des mots a été considéré depuis l'antiquité jusqu'à nos jours comme un aspect de l'art littéraire ; les érudits tendent aujourd'hui a y voir un moyen utilisé par l'écrivain pour éclairer le sens interne de la phrase ; de là le titre du livre : *Illustratieve Woordschikking*. L'ordre des mots, comme le conçoit Mlle Ramondt, est différent de l'ordre des mots dicté par les sentiments ou imposé par les exigences de l'expression : il correspond à une recherche, consciente cette fois, de l'écrivain lorsqu'il veut colorer ou mettre en relief sa pensée.

Mlle Ramondt pose dès le début le principe suivant : « un mot non seulement appartient au groupe de mots auquel il est lié par sa désinence, mais encore peut appartenir par sa position à un autre groupe de mots » ; elle prend pour champ d'épreuve le texte de Virgile, artiste parfait de la langue et du style. Des exemples feront comprendre l'application du principe :

A. IX, 119-120 : ... DEMERSIS AEQUORA *rostris / Ima petunt : aequora*, qui dépend grammaticalement de *petunt*, est par sa position lié à *demersis*, avec lequel il forme un groupe : « *demersis* <*in aequora*> *rostris aequora ima petunt* » ; *demersis* ferme l'idée principale ; *aequora ima petunt* en est le commentaire : « ils plongent dans la mer, la proue en avant, au fond. »

A. II, 509-510 : *Arma diu* SENIOR DESUETA *trementibus aevo*
Circumdat nequiquam umeris..... : *Senior* est construit axec un nom et un participe avec lesquels il est étroitement lié, non par la grammaire, mais par la pensée (et aussi par les allitérations *d*, *i*, *u*, *s*, *e*) : « des armes dont l'âge depuis longtemps avait fait perdre l'habitude. »

A. XII, 68-69 : .... MIXTĂ RUBENT *ibi liliă multā* / ALBĂ ROSĀ : nous trouvons deux groupes dont l'un donne l'idée d'un mélange et l'autre l'indication des couleurs et qui se complètent l'un par l'autre, sans qu'à l'intérieur des groupes il y ait entre les mots un lien grammatical.

Les désinences suffisant à donner les rapports grammaticaux, l'écrivain a dès lors toute liberté pour user à son gré de la place des mots, et il peut en tirer tous les effets qu'il désire. Sans doute trouve-t-on dans nos éditions scolaires de Virgile, d'endroit en endroit de telles suggestions sur la valeur à accorder à la place des mots, mais le mérite de Mlle Ramondt est d'avoir, en une sorte de synthèse, rassemblé en les classant tous les cas qu'elle a observés, d'avoir donné un corps à la doctrine.

Elle examine, pour le concours ainsi prêté à l'intelligence de la pensée, le rapport qui unit entre eux deux adjectifs ou deux participes (Chap. I et II) : ex. :

A. IV. 139 : AUREA PURPUREAM *subnectit fibulă vestem*
G. I... 467 : *Cum caput* OBSCURA NITIDUM *ferrugine texit*

A. II.. 482 : ..... *et* INGENTEM LATO *dedit ore fenestram*
G. III. 515-516 : *Ecce auteum* DURO FUMANS *sub vomere taurus*/*Concidit*
(Chap. I)
G. II.. 463 : *Nec* VARIOS *inhiant* PULCHRA *testudine postes*
G. IV. 83 : INGENTES *animos* ANGUSTO *in pectore versant*
A. VI. 438 : ..... TRISTISQUE *palus* INAMABILIS *undae*
(Chap. II)

puis le rapport qui unit au verbe un adjectif ou un participe comme attribut ou prédicat (Chap. III) : ex. :

A. IV. 297 : ..... *motusque excepit* PRIMA *futuros*
G. I. 218 : ..... *et averso* CEDENS *Canis occidit astro* ;

et en classant au fur et à mesure les divers effets que ces rapports entraînent, effets de mise en relief, effets de nuance avec toutes leurs modalités, effets explicatifs.

La juxtaposition de deux ou plusieurs mots est le moyen que Virgile emploie de préférence pour provoquer ces effets (ch. I et III) ; il utilise d'autres moyens que lui fournissent la structure du vers (rôle de la césure, valeur des places; certains pieds, rythme), la répétition de certains phonèmes (allitérations. assonances), Dans tous les cas un rôle prédominant revient à la récitation, dont on est en droit d'attendre qu'elle souligne la place des mots.

Un dernier chapitre (VI) est consacré à l'examen du procédé dans les autres auteurs : les prosateurs, et particulièrement Cicéron, en font très peu usage (Mlle Ramondt eût pu observer que le style de la prose ne comporte pas les mêmes procédés que le style poétique ; il aboutit cependant aux mêmes effets, mais par d'autres moyens aussi aisément déterminables) ; chez les poètes, Ennius en offre quelques traces, mais il est difficile de conclure que Virgile l'ait imité ; en revanche il est très probable que Lucrèce et plus encore Catulle ont été ses modèles ; Ovide et Lucain n'ont fait que les suivre : en réalité, c'est chez Virgile que le procédé a atteint son plein développement.

Mlle Ramondt a ainsi servi la mémoire du poète : en attirant notre attention sur un des nombreux aspects de la manière de Virgile, elle accroît notre admiration pour lui, car le procédé dont elle démonte si ingénieusement le mécanisme, demeure si discret dans l'exécution, que nons avons besoin du nombre imposant des exemples accumulés par elle pour nous convaincre qu'il a été recherché et utilisé de façon intentionnelle.

L'onvrage est écrit en hollandais, mais complété avec bonheur par un résumé de 30 pages en anglais, dont on peut augmenter le profit en se reportant aux exemples que fournit le texte original.

André CORDIER.

PUBLII OVIDII NASONIS, *ex Ponto liber primus*, commentario exegetico instruxit A. Scholte, XXVII-180 pp. in-8°. Amersfurtiae, apud G. J. van Amerongen & C°.

M. Scholte est un élève de M. Enk, et l'édition qu'il publie est le travail qui lui a servi à obtenir le grade de docteur ès lettres à l'Université de Groningue. Le texte est, sauf quelques légères variantes, celui d'Ehwald et Lewy ; il ne comporte pas d'apparat critique, sauf aux endroits où M. Scholte s'est écarté de son modèle : et encore là l'auteur se contente-t-il d'indiquer la leçon qu'il préfère, sans en mentionner la source : il faut recourir au commentaire pour le savoir, ce qui est assez mal commode.

Le commentaire est abondant, un peu trop : on sent que l'auteur veut montrer à ses juges qu'il est bien informé. Mais les rapprochements indiqués sont justes et instructifs, surtout ceux qui sont faits avec les autres ouvrages d'Ovide : il font bien apparaître ce qu'il y a de banal dans sa facilité.

A. Ernout.

The Elegies of Propertius, ed. with an introd. a. comment. by H. E. Butler a. E. A. Barber, LXXXIV-407 pp. in-8°, Oxford, Clarendon Press, 1933. Prix : 21 sh.

M. Butler n'est pas un débutant dans l'étude de Properce ; il en avait déjà publié une édition en 1905, et il a soin de spécifier que l'édition nouvelle, qu'il fait paraître avec la collaboration de M. E. Barber, n'est pas une simple reproduction de la précédente. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le volume pour voir en effet qu'il a profité du travail accompli depuis 1905, et qu'il n'ignore rien de ce qui s'est publié sur son auteur. Le livre est harmonieusement composé : une préface de 84 pages traite les problèmes généraux concernant Properce : après les *testimonia* des anciens (p. IX-X), viennent des *considérations préliminaires* (pp. XI-XVII) ; puis une *vie de Properce* (XVIII-XXIV) ; une *chronologie des quatre livres* (XXV-XXVIII) ; *la division en livres* (XXVIII-XXXV) ; *Properce et l'élégie* (XXXV-LXVI) ; *le texte et les manuscrits* (LXVII-LXXXI), *les éditions* (LXXXII-LXXXIII). Le texte occupe les pages 1-150 : le commentaire les pages 153-387 ; puis viennent les index : index des noms propres (pp. 389-398), index général (pp. 399-407) ; ce dernier, malgré son titre, ne renferme qu'un choix restreint de mots et de formes. On voit que le commentaire n'a rien d'accablant par rapport au texte, et au sortir de l'abondance indigeste de Rothstein, le lecteur est agréablement surpris de lire ces notes claires, précises qui ne cherchent qu'à élucider les points obscurs ou difficiles, sans étalage d'érudition. L'esprit de cette édition est résolument conservateur. Ce n'est pas que les auteurs ferment les yeux sur les difficultés de leur poète ; ils savent autant que personne les problèmes que posent les élégies aussi bien pour la composition que pour l'expression ; ils n'ignorent pas que les manuscrits, tous tardifs, ne représentent qu'une tradition trouble et incertaine ; mais ils estiment que les remèdes proposés par la critique sont eux aussi arbitraires et souvent inefficaces. Je suis, pour ma part, trop ennemi de la conjecture introduite dans le texte pour ne pas approuver généralement leur prudence. J'aurais été, pourtant parfois plus riche de citations dans l'apparat. Ainsi, l. I, 1, v. 10, ils maintiennent :

ibat et hirsutas ille uidere feras ;

j'aurais aimé voir, sinon adoptée, au moins citée la conjecture de Havet *illaqueare feras*, qui me paraît aussi, sinon plus plausible, que celle de Palmer signalée dans le commentaire. — L. II, 1, 51 :

solus Amor morbi non amat artificem

il eût été bon de signaler la conjecture *habet* de Schrader ; *amat* semble bien être une réminiscence fautive de I, 2, 8 :

Nudus amor formae non amat artificem.

Parfois l'apparat ne nous renseigne pas assez ; L. II, 13, 46 :

Nestoris est uisus post tria saecla cinis

D et V ont *iussus*, ce qui suggère une graphie *uissus*.

Ibid., v. 47 :

Cui si tam longae minuisset fata senectae...

la leçon *Quis* du consensus codicum indique qu'il faut lire *Quoi si* ; quant à la leçon *tam longae* des Itali qui est adoptée dans le texte elle est infiniment moins bonne que le *longaevae* de *O* et il faut lire de toute évidence :

Quoi si longaeuae miniasset fata senectae...

L. III, 7, 46 :

pauper, at in terra nil nisi fleret opes

Je ne comprends pas pourquoi on veut qu'Ulysse pleure sur des richesses qu'il n'a pas, et le *nil nisi fleret opes* n'a pas de sens. Ibid., v. 50 :

effultum pluma uersicolore caput,

La leçon de *O Et fultum* prouve qu'il faut lire *Ecfultum*.

Ibid., 60 :

attulimus longas in freta uestra manus.

Les éditeurs ont bien senti que *longas* ne se comprenait pas, et l'explication qu'ils essaient d'en donner est embarrassée. Ne valait-il pas mieux, en ce cas marquer d'une croix le passage ?

Properce est une mine à controverses. Les quelques observations que je viens de faire n'épuisent pas le débat tant s'en faut. Mais si je ne suis pas toujours d'accord avec MM. Butler et Barber, je n'en ai pas moins beaucoup d'estime pour leur élégante et sobre édition.

A. Ernout.

Properzio, *Elegie scelte*, a cura di Emanuele Cesareo, xxxi-80 pp. in-8°, Napoli, Alberto Morano, 1933.

L'heureuse Italie a vu paraître dans la même année deux choix d'Élégies de Properce, et tous les deux dans la même ville, l'un de M. Nicola Terzaghi, l'autre de M. Cesareo. Les deux du reste ne se recouvrent pas. Le choix de M. Terzaghi est plus large ; il porte sur trente élégies et vise à donner une idée complète du talent du poète ; M. Cesareo s'est borné à dix-huit poèmes presque tous consacrés à Cynthia (le livre IV n'est représenté que par une seule pièce) : c'est là, selon lui « la veine véritable et profonde de la poésie de notre poète » ; et la préface naturellement traite surtout de Properce amoureux ; le chapitre sur le livre IV qui la termine est assez bref (pp. xxv-xxxi) et me parait *objektlos*, comme diraient les Allemands, puisque le lecteur n'a pas le moyen de contrôler par la lecture du texte la plupart des jugements qu'il renferme. Le texte ne se pique pas d'innover ; les notes expliquent Properce en lui-même, évitant autant que possible tout étalage d'érudition ; elles soulignent aussi les beautés et les recherches de style. Ce côté esthétique du commentaire, que l'on néglige trop souvent, paraît l'innovation la plus heureuse de l'édition de M. Cesareo.

A. Ernout.

Sénèque, *L'apocoloquintose du divin Claude*, texte établi et traduit par René Waltz, x + 17 pp. doubles + notes (pp. 19-26), Paris, Les Belles Lettres, 1934.

Le titre même de la satire de Sénèque lui a valu la célébrité ; mais bien des gens se contentent de connaître le titre sans avoir lu l'œuvre elle-

même ; l'édition que vient de publier M. Waltz leur permettra de pousser plus loin leur connaissance. Une introduction courte, mais substantielle, les mettra au courant des circonstances de la publication de l'œuvre, du genre auquel elle appartient, des ressources principales dont dispose l'éditeur ; des notes ajoutées à la fin du volume les aideront à comprendre la plupart des difficultés que soulève le texte : je dis la plupart, car malgré les recherches des érudits, quelques passages demeurent encore inintelligibles, soit parce que la leçon des manuscrits est corrompue et n'a pas reçu de correction satisfaisante (e. g. ch. X, 3 *si † sormea † graece nescit* le *soror mea* de Buecheler n'éclaircit pas beaucoup le passage ; ch. XI, 2 *Scriboniam*, † *Tristionias*, *Assarionem* †), soit parce que Sénèque fait allusion à des personnages ou à des événements que nous ignorons, ou emploie des expressions, souvent de caractère populaire et proverbial dont le sens nous échappe : e. g. IX, 3 *iam Fabam mimum fecistis* (*famam mimum* S *fama nimium* VL : *iam Fabulam mimum fecistis* Rossbach) ; X, 3 *tam facile homines occidebat quam canis excidit* (*excidit* V : *adsidit* S) où l'on peut hésiter entre les deux leçons des mss. ; M. Waltz préfère suivre *V* et traduit : « Ce misérable... tuait les hommes avec autant de facilité que le chien sort du cornet. » On sait en effet que le « coup du chien » était un des plus mauvais qu'on pût tirer aux dés. Mais sortait-il si facilement que cela ? M. Waltz remarque lui-même dans ses notes : « Sénèque aurait pu dire plus simplement : avec autant de facilité que *le dé* sort du cornet. Mais il raffine sur l'expression : le « chien » : c'est-à-dire le double as, est le plus mauvais coup du jeu de dés. L'expression avait peut-être un caractère proverbial. » Mais le texte *tam facile quam canis adsidit* ne fournit-il pas une comparaison plus intelligible : « aussi facilement qu'un chien se met sur son derrière » ? Si je ne me trompe, il y a en français des expressions analogues ; en picard notamment le dicton « un chien regarde bien un évêque » est complété par l'adjonction « assis sur son cul ».

Dans l'établissement du texte, M. Waltz s'est tenu le plus près possible de la tradition manuscrite, et c'est le plus sage : ainsi ch. II, 1 v. 5 il maintient avec Buecheler la leçon *iussoque senescere Baccho*, dont il donne une interprétation subtile, mais ingénieuse, p. VI de l'introduction ; ibid., § 3, il garde *adquiescunt omnes poetae, non contenti ortus et occasus describere, ut etiam medium diem inquietent*, qu'il traduit par « Tous les poètes se complaisent, non contents de décrire les levers et les couchers du soleil, à taquiner même le milieu du jour ». Le sens est parfait ; mais je ne sais s'il est possible de trouver d'autres exemples de *adquiescere* avec la valeur de « se complaire à » ; le Thesaurus n'en donne pas, et les exemples, tous tardifs de *acquiescere ut* (cf. Thes. I, 424, 70 et suiv.) ont le sens de « consentir à ». Ch. IX, 66, *Variae erant sententiae, et uidebatur Claudius sententiam uincere.* M. Waltz maintient *sententiam* que Buecheler a exclu de son texte ; en fait la traduction de M. Waltz ne tient pas compte du mot qui me paraît difficilement explicable : « Les avis étaient partagés, mais Claude semblait l'emporter ».

Ch. XI, § 4, *si honeste <me> inter nos gessi* : *me* est une addition de Haase, qui ne figure pas dans les manuscrits ; l'apparat critique ne le dit pas ; Ch. XII, § 3, p. 14, v. 9, M. Waltz lit avec l'édition princeps *saepe et neutra*, les mss. ont *saepe neutra* ; ne vaut-il pas mieux lire comme Buecheler *saepe ne utra* en conservant à *ne uter* la scansion trisyllabique qui est normale dans l'ancienne langue ? Ch. XIV, § 4 : *Erant qui dicerent Sisyphum <iam> diu laturam fecisse* ; M. Waltz s'est rencontré avec Rossbach

pour ajouter *iam* ; mais la priorité de la conjecture revient à ce dernier, dont l'édition a paru en 1926 dans la collection des *Kleine Texte für Vorlesungen u. Uebungen* éditée par H. Lietzmann, n° 154.

Un texte de la nature de l'Apocoloquintose fournira toujours matière à discussions; il faut remercier M. Waltz d'avoir apporté à son intelligence une contribution personnelle importante. A. Ernout.

Ettore Paratore, *Il Satyricon di Petronio*, parte prima *Introduzione*, 211 pp. in-8°, parte seconda *Commento*, 446 pp. in-8°, Firenze, Felice Le Monnier, 1933.

Plus de 650 pages d'un texte serré, bourré de notes, de citations, de renvois, voilà de quoi contenter quiconque s'intéresse à Pétrone et à son roman. Peut-être trouvera-t-on même que M. Paratore exagère, et qu'il aurait pu, sans dommage, se montrer moins prolixe. C'est sans doute un défaut de jeunesse, et qui, après tout, fait honneur à la curiosité de l'auteur, à son besoin de tout savoir, à ses scrupules aussi : il n'a voulu porter de jugement qu'après avoir examiné, autant que faire se pouvait, tous les éléments du problème. Le premier volume comprend quatre chapitres : l'époque à laquelle vécut l'auteur et date de composition du roman ; II les caractéristiques du roman et sa position dans la littérature antique ; III reconstitution de la trame ; IV la question de l' « urbs graeca ». Le tome II prend successivement tous les chapitres du roman, les analyse un à un, et s'efforce de les expliquer sous tous les aspects ; l'étude des sources, les comparaisons, les remarques de langue, les jugements littéraires, psychologiques, moraux s'entremêlent d'une manière assez touffue, et il n'est pas très aisé de se reconnaître dans cette masse, d'autant plus que ce commentaire se termine brusquement, sans table des matières, ni index. Dans un appendice critique, M. Paratore examine quelques points obscurs ou contestés du texte, et je dois dire que son jugement m'a paru généralement bon. M. Paratore ne me semble pas connaître la deuxième édition que j'ai publiée en 1931 ; il ne cite pas non plus, que je sache, le livre de M. de Vreese intitulé *Petron 39 und die Astrologie*. Cette dernière lacune est particulièrement regrettable. A. Ernout.

Hygini, *Fabulae*, recensuit, prolegomenis commentario appendice instruxit H. I. Rose M. A., xxxi-219 pp. in-8°, Leyde, A. W. Sijthoff, sans date.

Une édition des Fables d'Hygin était chose souhaitable. La dernière en date, celle de Maurice Schmidt, parue à Iéna en 1872, est depuis longtemps épuisée ; et de plus, elle ne comprenait qu'un texte, dont l'établissement n'était pas à l'abri de toute critique ; quant au commentaire, le plus récent était toujours celui qui se trouve dans l'édition des Mythographi latini de van Staveren (1792). M. Rose a repris en entier le problème : son édition comporte une préface où toutes les questions relatives à Hygin et aux *Fabulae* sont traitées brièvement, mais avec clarté, un texte accompagné d'un apparat critique et d'un commentaire explicatif, un appendice où sont publiés les extraits d'Hygin qu'on trouve chez les écrivains postérieurs, et deux index : un index nominum, un index nominum corruptorum. Ainsi se trouvent réalisés les désirs du philologue comme du mythographe, car l'information de M. Rose est abondante et sûre, aussi bien en ce qui concerne la forme que le fond : il signale notamment avec beaucoup de justesse les tournures latines qui chez son auteur apparaissent comme de pures transcriptions de son modèle grec (e. g. ch. XXXVI *arcus* = τόξα ;

XXXVII *postquam redibat* = ἐπεὶ κατήιει ; LXXV, 1 *uenerantes* = ἀφροδισιάζοντας, etc.), mettant ainsi en pleine évidence combien l'auteur latin dépend étroitement de l'original qu'il reproduit[1]. A. Ernout.

Rufus, *De podagra*, von Henning Mørland (Symbolae Osloenses fasc. Suppl. VI), 39 pp. in-8°, Oslo, A. W. Brøgger, 1933.

L'édition du traité *Sur la goutte* est la suite naturelle du travail que M. Mørland a consacré aux traductions latines d'Oribase. Cette version de l'original grec de Rufus d'Ephèse fait partie du même manuscrit que ces traductions, et appartient vraisemblablement, comme celles-ci, au « cercle de Ravenne », ainsi que le montrent les particularités de langue qui leur sont communes.

Le petit traité est publié par M. Mørland avec tout le soin et toute la compétence qu'on pouvait attendre de lui. Grâce à sa parfaite connaissance de la langue vulgaire, et de la langue médicale, il nous donne du texte une image aussi fidèle que possible, très en progrès sur l'édition de Littré-Ruelle, qui avait trop souvent cédé au désir — fort excusable — de « débarbariser », si je puis dire. Bien qu'il ne soit pas facile de faire le départ entre ce qui est de l'auteur, et ce qui doit revenir au copiste, les solutions proposées par M. Mørland, qui s'appuient constamment sur la comparaison des versions d'Oribase, acquièrent par là un caractère de vraisemblance qui touche à la certitude. A. Ernout.

I. *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum, vol. LXVI, Hegesippi qui dicitur Historiae libri V*, edidit Vincentius Ussani. Pars prior textum criticum continens, Vienne et Leipzig, 1932, un vol. in-8° de 423 p.

II. *The Catholic University of America. Patristic Studies.* Vol. XXVII. *The Vocabulary of Hegesippus. A Study in latin Lexicography. A Dissertation.*. by William Francis Dwyer, S. S., M. A. Washington, 1931. Un vol. in-8° de xv-201 p.

I. Le *De Bello Judaico* est une libre traduction latine — comprimée en cinq livres, et fortement remaniée par une main chrétienne — des sept livres de Flavius Josèphe sur *la Guerre des Juifs*.

Dans les manuscrits, cette traduction est attribuée, tantôt à un certain Hégésippe, dont le nom n'est probablement qu'une déformation de Iosippus (Ἰώσηπος), tantôt à saint Ambroise.

Beaucoup de critiques acceptent cette dernière attribution. Au point de vue chronologique, il n'y a pas de difficulté à admettre qu'Ambroise ait fait ce premier essai littéraire aux environs de la trentaine. D'autres croient que l'auteur devait être bien plutôt quelque juif converti.

C'est M. Ussani qui a été chargé de préparer l'édition du *De Bello Iudaico* pour le *Corpus* de Vienne. Dès 1906, dans un article des *Studi ital. di filol. class.* (t. 14, p. 245-361), il avait pris très nettement position pour Ambroise. Depuis lors, il a publié, en 1922, un spécimen de sa future édition. Cette fois, il la livre au complet. Mais ce tome LXVI ne renferme que le texte : une seconde partie fournira les Prolégomènes et les *Indices*. C'est à ce moment seulement que nous serons en mesure d'apprécier dans son

1. Quelques lapsus sont à signaler : Prolegomena, p. III, l. 5 *quodmodo* à corriger en *quomodo* ; p. VIII, l. 2 du ch. De Hygini auctore graeco, *eunincam* : lire *euincam* ; p. XIX, l. 10 du bas, *secutus est editio* : lire *secuta*.

ensemble cette importante contribution, qui apportera sans doute une solution définitive à un problème littéraire fort souvent débattu.

II. M. W. F. Dwyer n'a pas attendu l'apparition de ce premier volume pour établir le vocabulaire d'Hégésippe. Il s'est bien rendu compte que le principal intérêt de son travail serait de fournir une base sûre pour les discussions sur *l'authorship*. Il rectifie utilement les données souvent peu exactes de Rönsch dans ses *Collectanea philologiea* (Brême, 1891, p. 32-89) ; mais sa conclusion personnelle n'est pas très ferme : « Il me paraît certain, écrit-il, qu'Hégésippe et Ambroise vivaient vers la même époque, et soumis aux mêmes influences culturelles. Quant à l'identité d'Hégésippe, je dirais qu'il est assez probable qu'il n'est autre qu'Ambroise, et qu'en tous cas cette identification ne saurait être combattue pour des raisons tirées du vocabulaire. »

Attendons les résultats de l'enquête approfondie de M. Ussani.

P. de Labriolle.

Nicolas Terzaghi, *Per la Storia della Satira* ; Edizioni de « l'Erma », Torino, s. d. Un vol. in-8 de 167 p.

En dépit de son titre, cet ouvrage n'est pas consacré aux poètes satiriques proprement dits, un Lucilius, un Horace, un Perse, un Juvénal. M. Nicolas Terzaghi évalue la part de la satire dans les fables de Phèdre. Il étudie les éléments satiriques dans le *Satiricon* de Pétrone. Il relève enfin les motifs de même sorte dans les *Épigrammes* de Martial. Ses observations visent à démontrer qu'un large courant d'idées morales, issu de la « diatribe », n'a cessé de circuler à travers la littérature latine ; et que c'est Horace qui l'a le plus habilement capté et utilisé, imposant sa maîtrise aux artistes littéraires qui lui ont succédé.

Ce sont là des vérités dont la riche, mais trop dense préface de Paul Lejay dans son édition des *Satires* d'Horace, a, depuis plus de vingt ans imposé l'évidence. M. Terzaghi les illustre de remarques ingénieuses et érudites.

P. de Labriolle.

Aus dem Nachleben antiker Göttergestalten, von Alina Frey-Sallmann, Dieterich'sche Verlagsbuchhandlung in Leipzig, 1931. Un vol in-8 de xvi-184 p. (mit 12 Bildtafeln). Coll. *Das Erbe der Alten*, Zweite Reihe, XIX. Prix : 7 m. ; relié 8 m 50.

Ce livre échappe pour la grande part au cadre de cette Revue. En voici brièvement le sujet. L'ἔκφρασις chez les Grecs, la *descriptio* chez les Latins, autrement dit la description des œuvres d'art, a été dans l'Antiquité un genre fort cultivé, dont on trouve la lointaine origine chez Homère et chez Hésiode, et dont on peut suivre l'évolution dans la poésie, les périégèses, les rhétoriques, etc. Mme Frey-Sallmann n'a pas de peine à énumérer un grand nombre d'exemples de ces évocations artistiques. Elle étudie ensuite — et c'est là son objet principal — l'influence qu'elles ont exercée, surtout en ce qui concerne la représentation des Dieux, soit au Moyen Age, soit chez les grands Italiens, Dante, Pétrarque, Boccace, soit enfin au Quattrocento. Dissertation un peu encombrée de noms et de faits, mais qui montre d'une façon intéressante la continuité de certains thèmes dans les arts plastiques.

P. de Labriolle.

Alexander's Gate, Gog and Magog, and the inclosed Nations, par Andrew Runni Anderson. The Mediaeval Academy of America, Cam-

bridge Massachusetts, 1932, un vol. in-8° de VIII-117 p. Prix : 3 dollars.

On sait quelle prodigieuse floraison de légendes et de mythes s'est développée autour de la figure d'Alexandre le Grand. Les peuples du proche Orient virent en lui le successeur de Sémiramis, de Nabuchodonosor, de Cyrus ; l'Égypte le considéra comme un nouveau Sésostris ; les Grecs le reconnurent comme un autre Dionysos ou un nouvel Hercule.

Les Juifs, eux aussi, cherchèrent à rattacher à leur propre histoire ce héros œcuménique.

Il était question à diverses reprises, dans la Bible de Gog et de Magog. Magog est cité dans la *Genèse* comme un des sept fils de Japhet (x,2). Dans le tableau que trace Ezéchiel des luttes qu'aura à soutenir le théocrate futur, il est dit (XXXVIII, 2 et s.) : « Fils de l'homme tourne ta force vers Gog, au pays de Magog, prince souverain de Mosoch et de Thabal, et prophétise sur lui et dis... ». Gog est présenté dans ce qui suit à la fois comme l'instrument de la volonté divine et comme poussé par de mauvais desseins. Venu des confins du Septentrion, il assaillira un jour avec une armée immense le peuple d'Israël. — Enfin dans l'*Apocalypse* (XX, 7-8), il est fait encore une allusion à Gog et à Magog, lancés par Satan, à la fin des temps, contre le peuple de Dieu.

Quels étaient le prince et la nation mystérieuse visée ainsi par l'Écriture Sainte ; Josèphe songeait déjà aux Scythes (*Act. Jud.* 1, 6, 1,). Quand les barbares commencèrent à entourer les frontières de l'Empire romain, juifs et chrétiens furent tentés de reconnaître en Gog et Magog les peuples du Nord spécialement les Goths. C'est l'interprétation de saint Ambroise dans le *De Fide* II, 16, 138 « *Gog iste Gothus est*, etc. », et cette interprétation persista longtemps, bien que combattue par saint Jérôme (*Quaest. hebr. in Gen.* X, 2), mais elle persista en concurrence avec d'autres hypothèses que Ch. Anderson énumère p. 12 et s.

Or d'après une légende juive que déjà Josèphe connaissait et à laquelle saint Jérôme fait aussi allusion (Ep. 77, 8 : Hilberg dans le *Corpus* de Vienne, t. IV, p. 45), Alexandre le Grand aurait barricadé par des portes de fer le passage du Caucase qui permettait aux peuples sauvages du Nord (symbolisés par Gog et Magog) de déferler sur les riches contrées du Midi. Cette légende a passé dans une partie des manuscrits du roman grec d'Alexandre. Selon une autre version (chrétienne celle-là) dont il faut chercherle point de départ dans le livre des *Rois* II (IV), XVII, Alexandre avait enfermé impitoyablement dans une enceinte infranchissable les dix tribus d'Israël naguère transportées au sud de la mer Caspienne par le roi d'Assyrie, et qui sollicitaient de lui leur délivrance. Ces dix tribus sont parfois désignées sous le nom de Gog et de Magog.

C'est à ces aspects divers du travail d'imagination inspiré par la géniale personnalité d'Alexandre que M. Anderson consacre le présent livre, lequel doit être complété par un article qu'il a publié en 1928, dans les *Amer. Philol. Assoc. Trans.*, p. 130-163. Il groupe tous les documents grecs, latins, syriaques, etc.. où ces fictions apparaissent et il en suit le développement au cours du moyen âge.

Cette étude, où l'auteur s'efforce de serrer au plus juste les déterminations géographiques de la contrée où l'on localisait communément Gog et Magog est importante pour l'Apocalyptique du moyen âge ; et de plus, elle fournit une documentation précieuse sur la survie d'Alexandre le Grand dans la mémoire des peuples.

P. de Labriolle.

DERNIERS OUVRAGES REÇUS

HORACE, *Épîtres*, texte ét. et trad. par Villeneuve ; 252 pp. en majeure partie doubles ; Paris, Les Belles Lettres, 1934. Pr. 25 fr.

C. BRADFORD WELLES, *Royal Correspondence in the hellenistic period* ; *a study in greek epigraphy* ; c-403 pp. in-8° ; New Haven, Yale Univ. Press ; London, Humphrey Milford ; Prague, Kondakov Institute, 1934.

The Cambridge Ancient History, vol. X, *The Augustan Empire*, 44 B. C. — A. D. 70 ed. by S. A. COOK, F. E. ADDOCK, M. P. CHARLESWORTH ; XXXII-1057 pp. in-8° + cartes et planches. Cambridge University Press, 1934. Pr. 37 sh. 6.

The Cambridge Ancient History, Fourth volume of Plates, prep. by C. T. SELTMAN ; XIV-210 pp. et planches ; Cambridge, University Press, 1934. Pr. 12 sh. 6.

Opuscula Archaeologica, vol. I, fasc. 1, ed. Institutum romanum regni Sueciae (Skr. utg. av Svenska Institutet i Rom, IV, 1) ; 86 pp. in-4°, VIII pl. ; Lund, C. W. E. Gleerup, 1934.

H. J. M. MILNE, *Greek shorthand manuals, syllabary a. commentary* ; 77 pp. in-4° + 9 pl. ; Londres, Egypt Exploration Society, 1934.

N. TERZAGHI, *Lucilio*, VI-449 pp. in-8° ; Torino, ediz. de « l'Erma », 1934-XII. Pr. 30 L.

Al. Cather. FERGUSON, *The manuscripts of Propertius* ; 68 pp. in-8° ; The Univ. of Chicago Libraries ; Chicago, Illinois, 1934.

FESTUS AVIENUS, *Ora maritima*, éd. annotée par A. Berthelot, 158 pp. in-8° + 6 cartes ; Paris, Honoré Champion, 1934. Pr. 10 fr.

M. LENCHANTIN DE GUBERNATIS, *Manuale di prosodia e metrica latina ad uso delle scuole medie* ; XI-116 pp. in-8° ; Messina-Milano, casa editr. Giuseppe Principato, 1934.

J. B. PIGHIUS, *Studia Ammianea* ; VII-166 pp. in-8° ; Milano, Vita e pensiero, 1935. Pr. L. 15.

A. GRENIER, *Manuel d'archéologie préhistorique celtique et gallo-romaine*. J. DÉCHELETTE, t. VI, *Archéologie gallo-romaine*, 2e partie, *L'archéologie du sol*, 473-1095 pp. in-8° ; Paris, A. Picard, 1934.

R. MONIER, *Manuel élémentaire de droit romain* ; tome I, VIII-658 pp. in-8° ; Paris, Les éditions Domat-Montchrestien, F. Loviton et Cie, 1935. Pr. 50 fr.

Yale Classical Studies, ed. by Austin M. HARMON ; vol. IV, 234 pp. in-8° ; New Haven, Yale University Press.

Iowa Studies in class. Philology, N. I : Ruth Martin BROWN, *A study of the Scipionic circle* ; 95 pp. in-8° ; State Univ. of Iowa, 1934.

G. B. PIGHI, *La dichiarazone cesarea di Giuliano* (Extr. de *Aevum* ; anno VIII, fasc. 2-3, pp. 489-521 ; Mila, Vita e Pensiero, 1934-XII).

Renata v. SCHELIHA, *Dio, die Platonische Staatsgründung in Sizilien* ; VIII-166 pp. in-8° ; Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchhandlung, 1934. Pr. br. 5 M. 50 ; rel. 6 M. 50.

Marcel de CORTE, *Le Commentaire de Jean Philopon sur le 3e livre du « Traité de l'Ame » d'Aristote* (Bibl. de la Fac. de Philos. et Lettres de l'Univ. de Liège) ; fasc. LXV ; XIX-85 pp. in-8° ; Liège, Fac. de philos. et Lettres ; Paris, E. Droz, 1934.

I. Firmici Materni, *Consultationes Zacchaei et Apollonii*, ed. Germ. Morin O. S. B. (Florilegium Patristicum, fasc. XXXIX) ; 134 pp. in-8° ; Bonn, P. Hanstein, 1934. Pr. 5 M. 80.

G. Saflund, *Ancient latin cities of the hills a. the plains, a study in evolution of settlements in ancient Italy* (Extr. du vol. I, fasc. 1 des Opuscula Archaeologica de l'Institut suédois de Rome, p. 1-23) ; Lund, C. W. K. Gleerup, 1934.

W. Meyer-Lübke, *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*, 3e éd., fasc. 17 ; pp. 1025-1088 ; Heidelberg, Winter, 1934. Pr. 2 M. 50.

M. Lenchantin, *I metri eolici della lirica latina* (Extr. de Athenaeum, a. XII, fasc. 3, juillet 1934, pp. 1-16) ; Pavie, Regia Università, 1934.

Select papyri, transl. by A. S. Hunt a C. C. Edgar, vol. II, *Official documents* ; xxxvii-608 pp. in-12° ; Londres, W. Heinemann Ltd et Cambridge, Mass., Harvard Univ. Press, 1934.

Études de papyrologie, tome II (Soc. royale de papyrologie), pp. 73-249 ; Le Caire, Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale, 1934.

Arnaldo Momigliano, *Filippo il Macedone* ; 210 pp. in-8° ; Firenze, Felice Le Monnier, 1934-XII. Prix L. 30.

Cicéron, *Correspondance*, t. I, texte établi et trad. par L.-A. Constans, 297 pp. en partie doubles ; Paris, Les Belles Lettres, 1934. Pr. 30 fr.

The scholia Bembina, ed. with annotations by J. F. Mountford ; 130 pp. in-8° ; University Press of Liverpool, Hodder et Stoughton, Londres, 1934. Pr. 10 sh. 6.

Q. S. Florentis Tertulliani, *De testimonio animae*, ed. W. A. J. C. Sholte ; xii-138 pp. in-8° ; Amsterdam, P. H. Vermeulen, N. V., 1934.

Medieval latin Word-List prepared by J. H. Baxter a. Ch. Johnson, with assistance of Phyllis Abrahams ; xiii-466 p. in-8° ; Oxford, University Press et Londres, Humphrey Milford, 1934. Pr. 10 sh. 6.

Symbolae Osloenses, fasc. XIII, ed. S. Eitrem ; 148 pp. in-8° ; Oslo, A. W. Brøgger, 1934.

Paul Damerau, *Kaiser Claudius II Goticus* (Klio, Beitr. z. alten Gesch., XXXIII Beiheft, N. F. 20. Beih.) ; viii-109 pp. in-8° ; Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchh, 1934 Pr. br. 6 M. 50 ; rel. 8 M.

Dieter Curschmann, *Griechische Verwaltungsurkurden* (Papyri landanae, fasc. VII), pp. 264-350 + 4 planches. Leipzig, Teubner, 1934. Pr. 8 M. 60.

Galeni, *In Platonis Timaeum commentarii fragmenta*, ed. H. O. Schröder ; xxviii-112 pp. in-8° ; Leipzig, Teubner, 1934. Pr. 8 M. 80.

Xenophontis, *Memorabilia*, ed. C. Hude ; v-195 pp. in-8° ; Leipzig, Teubner, 1934. Pr. br. 3 M. 80, rel. 4 M. 80.

Hermann Hirt, *Indogermanische Grammatik*, Teil VI, Syntax, I, Syntaktische Verwendung d. Kasus u. d. Verbalformen ; x-292 pp. in-8° ; Heidelberg, Winter, 1934. Pr. br. 11 M. 50 ; rel. 13 M. 50.

Arthur S. Hunt a. J. Gilbart Smyly, *The Tebtunis Papyri*, vol. III, part I ; xix-333 pp. in-8° + 7 pl. ; Londres, Humphrey Milford, 1933.

Hermann Grapow, *Ueber die anatomische Kenntnisse der altägyptischen Aerzte* (Morgenland, H. 26) ; 30 pp. in-8° + planches ; Leipzig, J. H. Hinrich, 1934. Pr. 1 M. 50.

B. L. Ullman, *How old is the greek alphabet* (Repr. from. the *Amer. J. of Archaeol.* xxxviii, 1934, 3 ; pp. 359, 381).

Le Gérant : F. Klincksieck.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXV.

MAURICE CROISET

Le grand helléniste qui vient de disparaître a été avant tout un historien de la littérature. Les qualités qu'il a montrées dans ce rôle sont reconnues de tous ceux qui ont lu les chapitres signés de lui dans *l'Histoire de la Littérature grecque* qu'il avait entreprise en collaboration avec son frère. Assez différents comme professeurs, Alfred et Maurice Croiset avaient, en revanche, comme savants et écrivains, beaucoup de traits communs, et c'est pourquoi l'ensemble de l'œuvre, malgré le caractère très personnel des pages dues à chacun d'eux, laisse au lecteur une réelle impression d'unité. On n'y perçoit pas de disparate. Chacun des deux frères avait sa façon de sentir et de s'exprimer : tous deux avaient la même conception de l'histoire et de la méthode qu'elle réclame : tous deux avaient en outre le même souci de l'équilibre et de la mesure. Ils étaient d'accord pour estimer que l'érudition ne suffit pas à faire un historien — et surtout un historien de la littérature. Sans doute, on ne saurait négliger aucune donnée érudite : le moindre témoignage a son prix ; mais, quand il s'agit de l'antiquité, notre documentation est si fragmentaire qu'on risque de donner à un détail, dont le hasard seul nous a conservé le souvenir, une importance qui faussera entièrement notre jugement sur un écrivain ou sur son œuvre. Le document essentiel, c'est l'œuvre littéraire elle-même, et l'impression d'art qu'elle laisse à un homme d'aujourd'hui qui connaît, par ailleurs, tout ce qu'on peut savoir de la civilisation dont elle est le fruit est en somme un objet de science, comme tout autre document humain. Il faut donc avant tout « mettre les choses en place » et donner à chacune l'importance relative qui lui convient. Ce qui est important pour un historien de la littérature, ce n'est pas de résoudre les mille petits problèmes de chronologie, d'authenticité, etc... qu'il rencontre à chaque pas ; c'est de saisir le mouvement général de la civilisation, dont la littérature n'est que le reflet, de suivre l'évolution des genres, puis d'analyser les caractères originaux et d'apprécier la valeur artistique des œuvres maîtresses. Cela, Alfred et Maurice Croiset l'ont fait de façon remarquable. Leur *Histoire de la Lit-*

térature grecque n'a pas vieilli, comme ont vieilli d'autres *Histoires*, œuvres de pure érudition. Elle doit ce privilège à ce qu'elle met au premier plan l'élément esthétique, qui est encore, malgré tout, celui dont l'appréciation varie le moins. Elle le doit aussi à ce qu'elle a été écrite par des hommes d'un goût très sûr, qui n'ont jamais sacrifié à la mode. Le troisième volume en particulier, qui est consacré à la tragédie et à la comédie antiques, restera un modèle de critique lucide, ferme et pénétrante. On s'en rendit bien compte quand Gustave Lefebvre publia en 1907 les nouveaux fragments de Ménandre. Alors que des érudits célèbres commettaient les plus surprenantes erreurs de goût — l'un d'eux ne qualifiait-il pas la *Samienne* de « farce » ! — les deux pages dans lesquelles Maurice Croiset avait cherché quelques années auparavant, dans son *Histoire*, à caractériser l'art de Ménandre, se trouvaient avoir résumé d'avance tout ce que nous apprenaient les nouveaux fragments. Cette sûreté de goût, ce sens inné de la vraisemblance psychologique donnent à l'*Histoire de la Littérature grecque* une valeur singulière. Et ces qualités, chez Maurice Croiset, n'ont pas diminué avec l'âge. On les retrouvera toutes pareilles dans sa *Civilisation de la Grèce antique*, qu'il publia à l'âge de 86 ans. L'ouvrage est une preuve de la conscience scrupuleuse avec laquelle il travaillait. A la demande d'un éditeur, il avait accepté de publier deux petits volumes sur la *Civilisation hellénique*, dans une collection destinée à un très large public. Personne n'était plus capable que lui d'écrire un bon livre de synthèse. Mais celui qu'il donna alors à la *Collection Payot* ne le satisfit pas. Il tint à le refaire, et il consacra à ce nouvel ouvrage de longs mois de labeur. On est frappé dès les premières pages par la netteté de l'exposé, la franchise décidée avec laquelle l'auteur, sans rien ignorer des découvertes les plus récentes, a toujours su choisir entre les résultats qu'on peut considérer comme acquis et ceux qui ne sont guère que des hypothèses provisoires. Ce n'est pas la faute de l'historien, si celles-ci se trouvent plus nombreuses que ceux-là.

Les livres consacrés par Maurice Croiset, en dehors de son *Histoire*, à l'étude particulière de tel ou tel auteur, ne sont pas d'un moindre intérêt. Son ouvrage sur Lucien, pour dater d'un demi-siècle, n'en reste pas moins des plus utiles à consulter. Quand parut son *Aristophane et les partis politiques à Athènes*, l'ouvrage suscita des critiques. Encore aujourd'hui la thèse qu'il soutient n'a pas été acceptée de la plupart des historiens : il ne semble pas que la « démocratie rurale » ait vraiment constitué

un parti à Athènes, ni que ce parti ait eu un programme à lui, ou même des tendances opposées à celles des démocrates de la ville. Mais, cette réserve faite, le livre est plein de vues judicieuses et de remarques de haute portée. Et on dira la même chose des *Notices* qui accompagnent les éditions d'une partie de l'œuvre de Platon et de Démosthène qu'il a données à la *Collection des Universités de France*, et aussi du volume consacré à *Eschyle* et à l'*Invention dramatique dans son théâtre*. L'œuvre d'Eschyle est certainement une de celles qui ont le plus heureusement inspiré Maurice Croiset : déjà, dans son *Histoire de la Littérature grecque*, le chapitre qui lui est consacré est peut-être le meilleur du volume ; il fut une révélation pour beaucoup de lettrés. Ce nouveau livre, plus technique, approfondit un côté particulier de l'œuvre avec la plus fine et la plus minutieuse précision. Le dernier livre qu'il préparait était un travail sur la *République* de Platon, destiné à la Collection des *Chefs-d'œuvre de la littérature expliqués* de l'éditeur Mellottée, à laquelle il avait déjà donné un volume sur *l'Œdipe Roi* de Sophocle. Il l'avait commencé avec le même plaisir, la même méthode patiente, la même volonté de l'achever à la date pour laquelle il l'avait promis. La maladie eut raison de ses forces : quelques mois avant sa mort, il renonça délibérément à achever une tâche qu'il n'était plus sûr de mener à bien. Ce ne fut pas sans chagrin qu'il s'y décida. Il avait cependant quelque droit au repos : il venait d'atteindre 88 ans.

Mais Maurice Croiset n'a pas été seulement un savant : pour plusieurs générations d'étudiants, il a été surtout un incomparable professeur. Au Collège de France, il consacrait chaque semaine une de ses deux leçons, soit à une période de l'histoire de la littérature grecque, soit à l'étude d'un écrivain, ou même d'une œuvre ; mais l'autre était réservée à l'explication d'un texte. Ces leçons-là étaient des modèles de composition, et leur valeur éducative n'était pas inférieure à leur qualité scientifique. On peut concevoir le rôle de l'Enseignement Supérieur de deux façons différentes : certains professeurs se proposent avant tout de « faire la science », les autres de former les esprits. Les deux objets sont également légitimes, et les méthodes, loin de jamais s'exclure, se pénètrent souvent : pour un professeur, « faire la science » devant des étudiants, les associer par conséquent à toutes les démarches, tantôt fermes et hardies, tantôt hésitantes et scrupuleuses, de sa pensée, c'est assurément contribuer à la formation intellectuelle de ses auditeurs ; et celui, d'autre part, qui songe surtout à cette formation n'y saurait réussir en igno-

rant la science et en la remplaçant par des lieux communs. Il n'en reste pas moins qu'entre les deux conceptions une différence essentielle subsiste : pour la première, l'enseignement d'une technique est le but, pour la seconde elle n'est que le moyen. La première conception est celle de notre École des Hautes Études, qui a pour objet de former des spécialistes ; la seconde est celle de nos Facultés des Lettres, qui ont pour rôle de préparer des professeurs d'enseignement secondaire. Au Collège de France, Maurice Croiset était libre de choisir entre les deux : ses goûts personnels, la longue expérience qu'il avait acquise à Montpellier lui firent préférer la méthode des Facultés. Il put ainsi agir de façon profonde et durable sur presque tout notre enseignement secondaire. En apparence il eut peu d' « élèves », au sens étroit que l'on donne à ce mot, quand on parle d'un savant ; en fait, il en eut des centaines : il n'est guère d'agrégé des lettres ayant préparé le concours à Paris, avant la guerre, qui ne lui doive beaucoup et qui ne soit prêt à le reconnaître. Les qualités par lesquelles il les retenait autour de sa chaire, c'étaient le bon sens, la liberté d'esprit et la largeur des vues. Il faisait sans cesse appel au bon sens. Chez lui les formules techniques ne suppléaient pas au raisonnement : il cherchait au contraire à les éviter et à les remplacer par les termes les plus simples, mais les plus propres à analyser l'opération de l'esprit, dont une formule n'enregistrerait que la conclusion. Il s'appliquait aussi à ne pas s'en tenir servilement à la lettre d'un texte. L'explication littérale terminée, il examinait un à un tous les aspects — littéraire, psychologique, historique, moral, etc... — sous lesquels le texte pouvait être considéré, parfois avec une piquante ingéniosité, mais plus souvent encore avec une simplicité prudente unie à une ferme rectitude, qui était une véritable joie pour l'esprit. Il donnait ainsi à ses auditeurs l'impression d'un de ces grands humanistes d'autrefois, pour qui les textes anciens n'étaient point simple matière à observation, mais véritable butin pour l'esprit.

Je ne suis pas qualifié pour parler de Maurice Croiset comme administrateur du Collège de France ; mais j'ai quelque titre à rappeler les qualités d'organisateur qu'il montra à la tête de l'Association Guillaume Budé. Ce fut lui qui assura à l'Association les premiers concours qui lui étaient nécessaires et qui établit la forme à donner à ses publications. Il eut, en particulier, le grand mérite de soutenir la nécessité d'une traduction en face du texte grec ou latin. Comme Louis Havet, il estimait que traduire force l'éditeur à mieux comprendre lui-même le texte et à mieux faire comprendre aux autres la façon dont il l'a établi. Il savait aussi

que c'était le seul moyen de toucher le grand public, et, dans sa pensée, l'œuvre était destinée moins à procurer des instruments de travail à un petit nombre d'étudiants qu'à répandre dans l'ensemble du public cultivé la connaissance des littératures anciennes. Le succès de la collection a montré la justesse de cette vue. Même lorsqu'il eut cessé de s'occuper dans le détail de la direction matérielle de l'Association, il demeurait toujours prêt à aider ceux sur qui était retombée cette responsabilité de ses conseils et de son autorité. Il savait au besoin intervenir avec netteté et énergie. Il ne se dérobait, malgré son âge et son désir de repos, à aucune manifestation extérieure où sa présence était utile. La confiance et le respect qu'il inspirait partout, l'attitude, ferme et mesurée à la fois, qu'il avait prise comme champion des humanités dans notre enseignement public expliquent pour une large part le grand nombre des adhérents qui, dès la première heure, ont apporté leur collaboration à l'Association qu'il avait fondée pour la défense de la culture gréco-latine.

Cet humaniste était, d'ailleurs, lui-même un homme accompli. Sa droiture de cœur égalait sa droiture d'esprit. En dépit d'une très vive sensibilité, d'une modestie et d'une timidité réelles, il paraissait toujours maître de lui, toujours égal aux circonstances. C'est qu'il avait au fond de lui-même — tout comme un Grec du ve siècle — une confiance, en même temps instinctive et volontaire, dans la raison. Il avait cultivé la sienne avec une application qui ne s'était jamais relâchée : il avait voulu qu'elle fût simple et probe, toujours soucieuse de la mesure, sans scepticisme découragé, sans dogmatisme présomptueux. Il s'était fait ainsi non seulement un art de penser, mais aussi un art de vivre : Maurice Croiset a su vivre, et — ce qui est plus difficile encore — il a su vieillir. Cette maîtrise de soi, qui était le trait distinctif de son caractère, ne l'a jamais abandonné. Tous ceux qui l'ont fréquenté dans ses dernières années l'ont toujours trouvé semblable à lui-même : l'esprit ne s'était pas plus rétréci que le cœur ne s'était desséché. Assurément l'hellénisme n'avait point, seul, créé en lui une constance si rare : il est certain du moins qu'il y avait contribué pour une large part, et c'est assez pour prouver ce qu'il vaut, quand il s'agit de former à la fois des esprits et des caractères.

P. Mazon.

A PROPOS D'HORACE

L'épître V du premier livre commence ainsi :

Si potes Archiacis conviva recumbere lectis...

Quel est cet Archias dont il est question ici ? Porphyrion nous le dit : « Archias breves lectos fecit ». Le dernier éditeur d'Horace, M. Villeneuve, pense que le renseignement est tiré du texte même. Un examen attentif et du vers d'Horace et de la glose nous confirmera dans cette opinion.

Faisons en effet le raisonnement suivant : « Pourquoi Horace demande-t-il à Torquatus s'il peut s'asseoir sur les lits d'Archias ? Apparemment parce qu'il est très grand et que ces lits sont très courts. Et qui a fait des lits aussi courts, sinon cet Archias lui-même ? » On voit donc que, sans autre secours que le texte même, on arrive aux mêmes conclusions que Porphyrion.

Seulement, qu'un artisan ait été assez maladroit pour fabriquer des lits trop courts, Horace assez sot pour en faire l'acquisition et assez niais pour inviter Torquatus tout en le prévenant qu'il ne sera peut-être pas à l'aise sur le lit qu'il lui offrira, c'est ce qui n'est venu à l'esprit d'aucun éditeur moderne ; et ce n'est pas la moindre preuve du peu de valeur de la glose que la nécessité où l'on est, pour la conserver, de traduire inexactement *breves*.

Mais alors, qui est Archias ?

Cornélius Népos (Pélopidas, 3,2) nous raconte que, lorsque Pélopidas partit d'Athènes pour reprendre Thèbes aux Lacédémoniens, une lettre fut envoyée à Archias, qui occupait alors la plus haute magistrature à Thèbes. Cette lettre, qui contenait tous les détails du complot formé par Pélopidas et ses amis, fut donnée à Archias au moment où il se mettait à table ; il la plaça toute cachetée sous son oreiller, en disant : « A demain les affaires sérieuses ». Et pourquoi ces lits d'Archias ne seraient-ils pas ceux où les convives oublient les affaires sérieuses ? Le sens du vers serait donc « Si tu es capable de faire trêve à tes occupations... ». Or, c'est le thème même de l'épître : « Donne congé, dit Horace, aux espérances vaines, à la chasse aux richesses et au procès de Moschus... Laisse les affaires et échappe par la porte de derrière au client qui fait sentinelle dans l'atrium ». Horace fait l'éloge de l'ivresse « pour rappeler à Tor-

quatus, homme grave et, semble-t-il, assez attaché au gain malgré sa fortune, qu'il faut se détendre quelquefois[1] ». Si l'on objecte que l'expression est obscure, on peut répondre qu'elle ne l'est probablement que pour nous, et qu'elle reproduit vraisemblablement un proverbe grec, connu des joyeux convives, et même du grave Torquatus, mais qui (le cas n'est pas unique) ne nous est pas parvenu par ailleurs. Le fait est d'autant plus vraisemblable que le mot d'Archias « A demain les affaires sérieuses » était encore proverbial au temps de Plutarque[2].

*
* *

Je suis plus à l'aise pour parler de Scéva, le destinataire de l'épître XVII, qui n'a pas trouvé de Porphyrion. Autant qu'on peut en juger par la lettre, ce Scéva est un personnage de médiocre valeur, de médiocre fortune, de médiocre condition, mais qui a de puissants protecteurs. Or César[3] nous raconte que, lors d'un combat qui fut livré par Pompée à Dyrrachium, on lui rapporta le bouclier du centurion Scéva et on y trouva 120 trous. César donna à ce centurion 200.000 sesterces, l'éleva du huitième rang à celui de primipile ; « car il était manifeste que c'était en grande partie grâce à lui que le fort avait été sauvé » ; Lucain lui a consacré, au livre VI de son poème, les vers 118-262, et le mentionne dans les derniers vers de l'œuvre, mais l'interruption du poème ne permet pas de savoir exactement à cet endroit ce qu'il voulait en dire. Il est probable que Lucain, quand il exaltait le courage de Scéva, avait sous les yeux autre chose que les quelques lignes de César ; car, s'il développe en rhéteur, il invente peu ; or, ce n'est pas chez César qu'il a trouvé que Scéva servait comme simple soldat pendant la guerre des Gaules ; il s'est inspiré soit d'un compilateur, soit d'un historien tel que Tite-Live, que Pichon considérait comme la source principale de Lucain. Ce qu'on peut dans tous les cas affirmer sans trop d'audace, c'est que la bravoure de Scéva était légendaire. Elle a dû assurer à son fils, s'il en a eu un, la protection des amis de César, voire d'Auguste lui-même ; et voilà pourquoi je ne serais pas éloigné de croire que le destinataire de l'épître XVII n'est autre qu'un fils de Scéva.

---

1. Villeneuve, édition des *Épîtres* (Les Belles Lettres, 1934), notice p. 14.
2. *Pélop.* 10,5 sqq. Le récit est repris dans l'opuscule *sur le démon de Socrate* 20, sous une forme plus voisine de celui de Cornélius Népos ; enfin le mot apparaît encore dans les *Propos de table*, 3,5.
3. *Bell. civ.* III 53.

*
* *

Aux vers 136 et suivants de l'*Art poétique*, Horace invite le poète épique à énoncer simplement le sujet de ses chants :

> Nec si incipies, ut scriptor cyclicus olim :
> « Fortunam Priami cantabo, et nobile bellum. »
> Quid dignum tanto feret hic promissor hiatu ?

Tous les commentateurs prennent *hiatus* au figuré ; nous disons aussi en ce sens « Il ouvre la bouche bien grand ». Mais, si ce sens ne doit pas être complètement exclu, il convient de remarquer que les trois premiers mots de ce vers contiennent quatre *a*, et surtout que *cantabo* a une pénultième longue, accentuée, prolongée encore par l'élision et la coupe (*cantaaab'*). « Elles vous écorchent les oreilles, en ouvrant la bouche toute grande à chaque mot » dit des Syracusaines qui parlent dorien un personnage de Théocrite [1]. Le vers que traduit Horace faisait-il une impression analogue, à la fois prétentieuse et ridicule ? Il n'est pas défendu de le supposer.

A. Bourgery.

---

1. *Bell. civ.* XV, v. 90.

VERBES GRECS

RELATIFS A LA VISION ET NOMS DE L'ŒIL

GÉNÉRALITÉS

Les trois racines qui en indo-européen indiquaient la vision : **derk-*, **spek-*, **okʷ-*, se sont transmises au grec ancien. Mais ce n'est à aucune de ces racines qu'a eu recours le grec pour se constituer la série des formes usuelles à sens banal de « voir ». Les racines **derk-* et **spek-* conservaient, en effet, en grec, un sens trop fort pour être utilisées comme en védique dans un système supplétif : présent *páçyati*, aoriste *dárçat*, parfait *dadárça*, futur *drakṣyati*, passif *dr̥çyate*, adjectif verbal *dr̥ṣṭá*. Elles vivent de façon autonome indiquant, l'une (**derk-*) la notion de « vue perçante, pénétrante », l'autre (**spek-*, après métathèse σκεπ-) — racine qui a été peut-être liée en grec à l'idée du mauvais œil — la notion d' « observer, chercher à atteindre, épier ». Quant à la racine **ŏkʷ-*, de sens concret, qui fournit anciennement le nom de l'œil, et comme forme verbale un désidératif (grec ὄψομαι), elle est largement utilisée par le grec — dans des formes nominales : noms d'agent (κατόπτης), termes de sens technique (κάτοπτρον) — dans des formes verbales : dérivé ὄσσομαι, dénominatif ὀπτεύω, verbes en -ώσσω, att. -ώττω (τυφλώττω), etc... Mais au verbe qui présente le sens général de « voir », elle ne fournit, en dehors du futur, que des formes de complément : parfait ὄπωπα de forme archaïque mais non indo-européen, comme l'indique le redoublement à occlusive (cf. ἴδωδα, ἐδηδώς sur le modèle de ὄλωλα, ὄρωρα, εἰλήλουθα) ; groupe passif ὤφθην (Hérodote, VIII, 7), ὀφθήσομαι (Sophocle, *Trachiniennes* 452), ὦμμαι (Eschyle, *Prométhée* 998), adj. verb. (περι)οπτέος (Hérodote, VII, 168).

Pour exprimer la notion générale de « voir », le grec a eu recours à deux autres racines :

— à la racine de sens abstrait **weid-* qui traduit proprement l'idée de « connaissance » : aoriste ἰ(ϝ)ιδον « je pris connaissance (par la vue) » ;

— à la racine d'aspect indéterminé **swer-* « tenir sous son regard » : présent ὁράω « je veille sur » d'où « je vois ».

La situation du grec est ainsi la suivante :

1° Pour exprimer de façon banale l'idée de « voir », le grec s'est bâti à date préhomérique un système supplétif usuel à l'aide des racines **weid-*, **swer-* et **ok^{w}-*. Ce système, malgré sa complication, est demeuré très vivant jusqu'à l'époque de la κοινή.

Les transformations morphologiques que ce système a subies sont dues à prépondérance, qui s'établit à l'intérieur du système, du thème de présent ὁράω : au parfait attesté surtout en ionien ἔπωπα (Hérodote, III, 63, 37; Hippocrate, VIII, 606) la prose attique préfère ἑόρακα (attesté pour la première fois dans Aristophane, *Oiseaux* 1573) et ἑώρακα (Euripide, *Phéniciennes* 1367), et l'ionien même forme les parfaits ὦρηκα (Hérodote, IV, 40) et ὁρώρηκα (Hérodote, IV, 77); en face du groupe passif ὤφθην, ὄψμαι, on lit ἐωράθην dans Aristote, *Histoire des animaux* IX, 37, 6; ἑώραμαι dans Démosthène, XVIII, 263.

2° A ce système dont la valeur est encore flottante à l'époque homérique, mais qui sous l'influence de l'aoriste εἶδον se fixe après Homère dans le sens réceptif et évolue en attique vers le sens abstrait, le grec oppose un assez grand nombre de verbes qui tous, à des degrés divers, impliquent une activité du sujet (sur cette distinction de sens en général des verbes « voir », cf. Vendryes, *Sur les verbes qui expriment l'idée de « voir »*, Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 1932).

Parmi ces verbes, certains sont sûrement anciens : δέρκομαι, simple survivance poétique, σκέπτομαι (itératif σκοπέω), qui ne joue qu'un faible rôle au sens concret de « voir », et ne subsiste guère en attique que dans le sens intellectuel (comme ἀθρέω, dont l'ancienneté n'est pas établie), λεύσσω qui n'a qu'une valeur littéraire. — A côté de ces verbes, le grec possède quelques dérivés issus de racines d'un sens étranger à celui de « voir » ; tels sont αὐγάζω, dénominatif de αὐγή« lumière éclatante » (cf. le verbe ancien λάω, issu lui aussi, semble-t-il, d'une racine signifiant « briller », skr. *lásati* « il brille », verbe lié en grec à l'idée du mauvais œil); δοκεύω, d'une racine signifiant « recevoir » ; νωμάω, d'une racine signifiant « partager », d'où « être maître de... » ; série à laquelle il faut ajouter le verbe περιμαιμάω, d'une racine signifiant « bondir » ; — et quelques verbes à redoublement intensif : outre περιμαιμάω il faut citer παπταίνω, ὀπιπεύω, ὀπωπέω.

Tous les verbes ci-dessus ne sont à date historique que des survivances ou n'ont eu que peu de fortune. Les verbes vivants, qui ont renouvelé en grec l'expression de la notion « regarder » sont :

— dans des sens particuliers, le dénominatif ὀπτεύω « inspecter, épier », verbe qui n'est guère attesté qu'en composition ; les dénominatifs θεάομαι « contempler de façon désintéressée » et θεωρέω « observer avec intérêt, curiosité », ce dernier affecté en partie à un emploi religieux, cf. θεωρός « qui consulte l'oracle » (tous deux d'origine obscure) ;

— dans un sens banal le verbe usuel βλέπω « tenir son regard sur, regarder ». Ce verbe est d'un usage si courant qu'il prend le sens plus faible de « voir » et tend à se substituer au présent ὁράω. Cette évolution de sens, déjà perceptible dans plusieurs passages d'Eschyle, est accomplie à l'époque de la κοινή. Le grec moderne continue sur ce point l'usage de la κοινή : il exprime, en effet, dans la langue courante la notion de « voir » par le présent βλέπω et l'aoriste εἶδα. Le présent ὁράω n'est plus attesté que dans la langue savante.

L'étude des noms de l'œil montre de même en grec un renouvellement des anciens vocables hérités. Le grec a, d'une part, un représentant du vieux nom-racine **okʷ-*, qui a dû désigner un être agissant, accus. sing. ὤπα, de genre animé ; il a aussi, d'autre part, un représentant du nom de l'organe, duel ὄσσε, mot senti comme neutre et bâti sur un thème **okʷi*, cf. v. sl. *oči*, etc... Ces deux mots anciens n'ont en grec aucune vitalité. Le nom de genre animé, acc. ὦπα, ne s'applique, en effet, qu'à des choses d'un niveau élevé ; le nom de l'organe, duel ὄσσε, a, dès Homère, un caractère poétique. Dans l'usage courant, ces deux termes sont remplacés par ὀφθαλμός, qui ne correspond à aucun type de dérivation connu, et qui, en l'absence de toute explication, apparaît comme une déformation populaire du nom de l'œil. D'autres termes qui appartiennent au langage affectif, comme le prouve la gémination expressive qui apparaît et dans le radical et dans le suffixe : ὄκκον, ὀκκαλλος, ὀπτίλ(λ)ος, ne sont attestés que dans les dialectes.

On étudiera successivement le système supplétif, les verbes de valeur active, les noms de l'œil.

I. LE SYSTÈME SUPPLÉTIF.

1° Sens des racines **weid-*, **swer-*, **okʷ-*.

*Racine *weid-.* — La valeur ancienne de la racine i.-e. **weid-* est établie. Cette racine exprimait non la vision concrète, mais la connaissance, qui s'acquiert le plus souvent par la vision. Par sa valeur « réceptive » et non « active », cette racine s'opposait aux autres racines relatives à l'idée de « voir », qui toutes indiquent l'acte de la vision [1].

En dehors du grec, il suffit de rappeler le latin *mihi vidētur* « il m'apparaît » et d'une façon générale l'opposition de *videō* et des composés en *-spiciō*. Toutes les nuances que comportent les diverses façons de « regarder » sont exprimées par les composés en *-spiciō*. Par contre, comme il n'existe par l'intermédiaire d'un sens donné qu'une façon de « prendre connaissance », le verbe *videō* ne s'emploie pas en composition, sinon dans *invideō* et *prōvideō*, qui présentent un sens moral et non celui de « regarder » (voir Ernout-Meillet, *Dict. étym.*, sous *videō*). La même opposition se retrouve en slave entre le simple *viděti* et les formes à préverbes construites sur un autre verbe : *zьrěti*, cf. *prozьrěti*, *prozirati* — les composés de *viděti* possédant une valeur morale : *obiděti* de **ob-viděti* « offenser », *zaviděti* « envier ».

Particulièrement instructif est le sens du parfait ancien qui exprime le terme de la connaissance, et signifie « je sais », skr. *véda*, got. *wait*, v. sl. *vědě*, arm. *gitem*, v. pruss. *waidimai* (1re pers. du plur.), irl. *-fitir* ; — et celui de l'adjectif verbal : skr. *vittáḥ* « connu », got. *un-wiss* « inconnu », v. irl. *ro-fess* « *scitum est* ». Caractéristique aussi est l'emploi de la racine **weid-* dans les noms qui signifient « la connaissance », skr. *védaḥ* — « l'aspect, l'apparence extérieure (qui frappe le regard) », sl. *vidŭ*, lit. *véidas*, irl. *fiad* « en présence de » — « le témoin (qui a assisté à un événement et en possède la connaissance) », skr. *-wettar*, got. *weitwods*, irl. *fiadu*. Enfin, en aucune langue, cette

1. Il n'existait vraisemblablement pas d'autres racines de « perception ». M. Vendryes, *l. c.*, page 192, cite la racine **wel-* « voir d'un bon œil », qui en irlandais donne le nom du « voyant », du « poète inspiré » : *fili*, gén. *filed*, cf. latin *vātēs*, all. *wut* « délire sacré ». Mais dans cette racine **wel-* dominait sans doute une nuance particulière, celle d'« approuver », qui explique le passage au sens de « vouloir », voir Vendryes, *B.S.L.*, XXII, 26. La valeur de cette racine n'est donc pas exactement comparable à celle de la racine **weid-*.

racine ne fournit le nom de l'œil. Ces faits, solidement établis, ont été récemment rassemblés et coordonnés par M. Vendryes (*l. c.*).

En grec, les mots issus de la racine **weid-* forment un groupe de valeur précise et concordent, dans leur emploi, avec les termes cités ci-dessus ; tels sont :

— le parfait (ϝ)οἶδα « je sais », qui exprime une notion séparée de l'idée de « voir », cf. le sens de « éprouver tel ou tel sentiment » dans γ 277 : φίλα εἰδότες ἀλληλοίϊν, et celui de « être habile dans, s'entendre à », dans B 823 :

Ἀρχέλοχός τ' Ἀκάμας τε μάχης εὖ εἰδότε πάσης

— les dérivés nominaux dont aucun n'exprime l'idée de « voir », mais qui indiquent le résultat acquis :

— ἴδρις « qui a la connaissance, l'expérience de », ψ 160 :

ὡς δ' ὅτε τις χρυσὸν περιχεύεται ἀργύρῳ ἀνὴρ
ἴδρις, ὃν Ἥφαιστος δέδαεν καὶ Παλλὰς Ἀθήνη
τέχνην παντοίην....

(cf. ἰδρείῃ πολέμοιο, Π 359)

— νῆ(ϝ)ις « qui n'a pas la connaissance, l'expérience de », θ 179 :

. . ἐγὼ δ' οὐ νῆις ἀέθλων
ὡς σύ γε μυθεῖαι, ...

— ἴδμων, plus tardivement attesté,

Anthologie Palatine VII, 575 :

ὃς πάρος εὐνομίης ἴδμονα θῆκε πόλιν

terme qui doit être ancien, car son existence est supposée par le nom pluriel ἰδμοσύνῃσιν « les connaissances, le savoir », qui se lit dans Hésiode, *Théogonie* 377 :

Πέρσην θ', ὃς καὶ πᾶσι μετέπρεπε ἰδμοσύνῃσιν

(cf. εἴδημων (même sens) *I. G.*, XIV, 885)

— ἄ(ϝ)ϊστος, att. ἆστος « qui ne sait pas »

Euripide, *Troyennes* 1314 :

Πρίαμε, Πρίαμε, σὺ μὲν ὀλόμενος
ἄταφος ἄφιλος
ἄτας ἐμᾶς ἄϊστος εἶ.

et plus généralement avec un sens passif : « soustrait à toute

perception (en parlant des morts ou de ceux que l'on croit morts) »,

α 242 (il s'agit d'Ulysse) :

οἴχετ' ἄιστος, ἄπυστος.....

« sans gloire »,

Eschyle, *Prométhée* 910 :

ἦ μὴν ἔτι Ζεύς, καίπερ αὐθάδης φρενῶν,
ἔσται ταπεινός, οἷον ἐξαρτύεται
γάμον γαμεῖν, ὃς αὐτὸν ἐκ τυραννίδος
θρόνων τ' ἄιστον ἐκβαλεῖ·

« Un jour viendra, j'en réponds, où Zeus, pour opiniâtre que soit son cœur, sera tout humble, car l'hymen auquel il s'apprête le jettera à bas de son pouvoir et de son trône, anéanti » (trad. Mazon).

— εἶδος, proprement « l'apparence extérieure, l'aspect (qui frappe le regard) »,

Aristophane, *Thesmophories* 267 :

ἀνὴρ μὲν ἡμῖν οὑτοσὶ καὶ δὴ γυνὴ
τό γ' εἶδος.

d'où les sens de « nature, espèce, style » : Hérodote, I, 94 (en parlant des jeux) : τῶν ἀλλέων παιγνιέων τὰ εἴδεα — Thucydide, VIII, 90 (en parlant des formes de gouvernement) : οἱ δὲ τῶν τετρακοσίων μάλιστα ἐναντίοι ὄντες τῷ τοιούτῳ εἴδει... — Isocrate, XIII, 17 : τὰ εἴδη τῶν λόγων ; et en philosophie « représentation de l'esprit, forme, signe, notion abstraite » : Platon, *Parménide* 129 a : οὐ νομίζεις εἶναι αὐτὸ καθ' αὑτὸ εἶδός τι ὁμοιότητος, καὶ τῷ τοιούτῳ αὖ ἄλλο τι ἐναντίον, ὃ ἔστιν ἀνόμοιον « N'admets-tu pas qu'il y ait une notion en soi de la ressemblance, et une notion contraire, celle de la dissemblance... ? » ;

— et se rattachant à εἶδος : εἴδωλον « fantôme immatériel »,

λ 476 :

πῶς ἔτλης Ἄιδος δὲ κατελθέμεν, ἔνθά τε νεκροὶ
ἀφραδέες ναίουσι, βροτῶν εἴδωλα καμόντων ;

avec le sens de « imagination de l'esprit », Platon, *Phédon* 66 c ; avec celui de « représentation d'un dieu, idole », *Épître aux Corinthiens* I, XII 2 (cf. εἰδόφορος, *C.I.G.* 2840 « partie du tombeau qui porte le portrait du mort ») ;

— ἰδέα, qui présente les mêmes sens que εἶδος, mais qui, plus particulièrement, signifie en philosophie « idée », Platon, *République* 508 e : τὴν τοῦ ἀγαθοῦ ἰδέαν « l'idée du bien » ;

— les noms qui indiquent proprement la « connaissance » : εἴδησις Aristote, *de anima* 402 a, εἴδημα Œnomaus d'après Eusèbe *Praeparatio Evangelica* 5, 21, et ἰδμή « le savoir » attesté chez Hésychius (cf. ἰδμάν « celui qui sait », chez le grammairien Hérodien 1, 13) ;

— les noms du « témoin (qui enregistre un événement) » : ἰδυῖοι (mot formé sur le féminin ἰδυῖα) Aristophane, *fr.* 222 = οἱ τὰς φονικὰς δίκας κρίνοντες (Hésychius), laconien βιδυιοι *I. G.* V fasc. I, 41, plus tard, βιδεοι *I. G.* V fasc I, 32 B (voir Wackernagel *I. F.*, XLIII, 123 et Bourguet, *Dial. lac.*, 97), βιδιαῖοι Pausanias III, 11,2 ; surtout ἵστωρ, mieux attesté (et son groupe : ἱστορία ἱστορεῖν etc...) « témoin, d'où arbitre », Σ 501 (deux hommes se querellaient) : ἄμφω δ' ἱέσθην ἐπὶ ἵστορι πεῖραρ ἑλέσθαι (le sens est bien différent de celui que présente le nom d'agent ὀπτήρ « vigie, espion » ξ 261 : ὀπτῆρας δὲ κατὰ σκοπιὰς ὤτρυνα ἰ<δ>έσθαι) ; d'où le sens de : « expert (en quelque chose) », Sophocle, *Electre* 850 (en parlant du malheur) : τοῦδ' ἵστωρ, ὑπερίστωρ, ou Platon, *Cratyle* 406 b (à propos du nom d'Artémis) ἀρετῆς ἵστορα « experte en vertu » ; et issu du sens d' « arbitre », celui de « juge », attesté dans Hésiode, *Travaux* 792. Le verbe ἱστορεῖν présente le sens général de « faire une enquête, chercher à savoir, s'informer de (quelque chose) », Eschyle, *Prométhée* 632, « interroger (quelqu'un) », Hérodote, II, 19, d'où « savoir, connaître », Eschyle, *Euménides* 455 : πατέρα δ' ἱστορεῖς καλῶς. Parallèle est le développement de ἱστορία, ion. -ίη « enquête », Hérodote, II, 118, puis « résultat d'une enquête, savoir acquis par une recherche méthodique (et non par tradition), science », Platon, *Phédon* 96 a περὶ φύσεως ἱστορίαν, (cf. ἱστόριον « preuve », Hippocrate περὶ φύσιος παιδίου 31) ; ce terme désigne la science de Pythagore chez Héraclite *fr.* 129 (Diels), et en particulier la recherche historique, Hérodote I préface, mais n'est que tardivement restreint au sens de « histoire », Plutarque II 119 d : ἱ. ἑλληνική, d'où ἱστοριογράφος Polybe II, 62, 2, dorien ἱστοριαγράφος Dittenberger *Sylloge*³ 560, 13.

L'aoriste εἶδον, incorporé dans un système ὁράω | εἶδον et séparé du parfait οἶδα « je sais » présente le sens général de « voir » ; les notions de « vision » et de « connaissance » sont en effet liées, cf. en dehors du grec : védique aor. athém. *viddhi* « prends connaissance » et « vois », v. slav. impératif athém. *viždĭ* « vois », v. pruss. *widdai* « il a vu », latin *vidēre* « voir », etc....

A 587 :

μή σε φίλην περ ἐοῦσαν ἐν ὀφθαλμοῖσιν ἴδωμαι
θεινομένην...

Mais le sens de « voir », fréquent, n'a pourtant rien d'essentiel dans εἶδον, εἰδόμην. Le sens plus abstrait de la racine **weid-* se retrouve dans la valeur de cet aoriste.

Υ 205 (Énée à Achille) :

ἴδμεν δ' ἀλλήλων γενεήν, ἴδμεν δὲ τοκῆας
πρόκλυτ' ἀκούοντες ἔπεα θνητῶν ἀνθρώπων·
ὄψει δ' οὔτ' ἄρ πω σὺ ἐμοὺς ἴδες οὔτ' ἄρ' ἐγὼ σούς.
Φασὶ σὲ.....

X 450 :

δεῦτε, δύω μοι ἔπεσθον, ἴδωμ' ὅτιν' ἔργα τέτυκται.

κ 44 :

.... ἀλλ' ἄγε θᾶσσον ἰδώμεθα ὅττι τάδ' ἐστίν.

Φ 61 :

..... ὄφρα ἴδωμαι ἐνὶ φρεσὶν ἠδὲ δαείω.

λ 366 :

ψεύδεά τ' ἀρτύνοντας, ὅθεν κέ τις οὐδὲ ἴδοιτο.

« artisans de mensonges auxquels on ne comprend goutte »

Sophocle, *Œdipe Roi* 1077 :

ὁποῖα χρῄζει ῥηγνύτω· τοὐμὸν δ' ἐγὼ,
κεἰ σμικρόν ἐστι, σπέρμ' ἰδεῖν βουλήσομαι.

« Éclate ce qui voudra, mais mon origine, si humble qu'elle soit, je persiste à vouloir la connaître » (trad. Masqueray)

Sophocle, *Antigone* 1270 :

οἰμ' ὡς ἔοικας ὀψὲ τὴν δίκην ἰδεῖν,

« Hélas! c'est bien tard, il me semble, que tu conçois ce qui est juste » (trad. Masqueray)

Cf. des expressions comme : νόστιμον ἦμαρ ἰδέσθαι Γ 233, δούλειον ἦμαρ ἰδεῖν Euripide, *Hécube* 56.

Ce sens de « connaître » s'observe en prose attique (surtout avec le préverbe de valeur non concrète ἐπι-),

Xénophon, *Anabase* III 1,13 :

εἰ δὲ γενησόμεθα ἐπὶ βασιλεῖ, τί ἐμποδὼν μὴ οὐχὶ πάντα μὲν τὰ χαλεπώτατα ἐπιδόντας, πάντα δὲ τὰ δεινότατα παθόντας ὑβριζομένους ἀποθανεῖν ;

Démosthène, XVIII, 205 :

... τὴν πατρίδα ἐπιδεῖν δουλεύουσαν...

Dans tous ces passages il s'agit, non de la vision concrète, mais de la connaissance que l'homme reçoit des choses ; cf. encore dans Λ 243 le sens de l'expression χάριν ἴδε, où le verbe présente le sens de « recevoir » :

ὣς ὁ μὲν αὖθι πεσὼν κοιμήσατο χάλκεον ὕπνον
οἰκτρός, ἀπὸ μνηστῆς ἀλόχου, ἀστοῖσιν ἀρήγων,
κουριδίης, ἧς οὔ τι χάριν ἴδε, πολλὰ δ' ἔδωκε.

Le passage est embarrassant, mais le sens général est sans aucun doute : « il avait donné beaucoup d'argent et en échange il ne reçut rien ».

La racine **weid-* qui donne au verbe grec le thème d'aoriste ἰ(*F*)ιδον « je pris connaissance (par la vue), je vis », ne pouvait à elle seule fournir une série complète de formes à signification de « voir ». D'une part le parfait ancien, avec sa valeur de résultat acquis, était fixé dans le sens de « savoir » et séparé de l'idée de « voir ». D'autre part la racine **weid-* exprimant la notion de « prendre connaissance » convenait mal pour traduire l'idée durative propre aux thèmes de présents. Elle ne fournissait anciennement, en dehors du parfait, que des aoristes athématiques, védique *viddhi*, v. pruss. *widdai*, et des présents à nasale de sens déterminé (dans l'i.e. de l'est) skr. *vindáti*, arm. *gtanem* « je trouve ». Il n'est attesté nulle part de présent radical issu de cette racine. Grâce à l'élargissement *-ē-* à sens d'état ont pu être créées des formes comme v. slav. *vidĕti* « voir », lette *viedêt* « voir » et présent latin de sens indéterminé *vidēre*. En grec, l'élément *-η-* qui sert à former des thèmes d'aoriste ne fournit pas de thèmes de présent. D'où la nécessité pour le grec ancien de se constituer un système supplétif.

Les tentatives pour exprimer au moyen de la racine **weid-* l'idée de « voir » et l'aspect indéterminé ne se sont pas développées en grec : le prétérit en *-σκον*, à valeur d'habitude (*F*)ίδεσκε, Γ 217, « il regardait » :

ἀλλ' ὅτε δὴ πολύμητις ἀναΐξειεν Ὀδυσσεύς,
στάσκεν, ὑπαὶ δὲ ἴδεσκε κατὰ χθονὸς ὄμματα πήξας

est une tentative qui ne dépasse pas l'ionien ; le futur ἰδησῶ « e verrai », Théocrite III, 37 :

ἄλλεται ὀφθαλμός μευ ὁ δεξιός· ἆρά γ' ἰδησῶ
αὐτάν ;

est une forme dorienne. Les thèmes de futur εἴσεται et, avec l'élément *-η-* : εἰδήσειν, cf. les dérivés εἴδημα, εἴδησις, εἰδήμων,

expriment l'idée de « connaître, savoir » plutôt que celle de « voir », A 546-548 :

Ἥρη, μὴ δὴ πάντας ἐμοὺς ἐπιέλπεο μύθους
εἰδήσειν· χαλεποί τοι ἔσοντ' ἀλόχῳ περ ἐούσῃ·
ἀλλ' ὃν μέν κ' ἐπιεικὲς ἀκουέμεν οὔ τις ἔπειτα
οὔτε θεῶν πρότερος τόν γ' εἴσεται οὔτ' ἀνθρώπων

cf. le subjonctif ionien εἰδεωσι, Collitz 5726_{21}, bâti sur un thème εἰδη- avant métathèse de quantité (voir P. Chantraine, *Élargissement ē/ō*, *B.S.L.*, XXVIII, fasc. 2, p. 12). Quant au moyen εἴδομαι (aoriste εἴσατο), attesté en poésie, il a le sens de « apparaître »,

N 98 :

νῦν δὴ εἴδεται ἦμαρ ὑπὸ Τρώεσσι δαμῆναι

ou Kaibel, *Epigrammata* 1034, 19 :

ὅπη τὸ Ταρτάρειον εἴδεται βάθρον

d'où « prendre les traits de » (en parlant d'une divinité),

B 280 :

.... παρὰ δὲ γλαυκῶπις Ἀθήνη
εἰδομένη κήρυκι....
(= ἐοικώς B 20).

Pour exprimer au présent l'idée indéterminée de « voir » le grec a eu recours à une autre racine : la racine **swer-*.

Racine **swer*. — Si la racine **weid-* ne fournit en aucune langue de présent radical (à part le moyen *Fείδομαι* qui est une création grecque), par contre la racine **swer-* n'a jamais fourni d'aoriste (exception faite, ici de même, pour le passif grec ἐωράθην, qui est d'ailleurs tardif). La racine **swer-* de sens duratif convenait surtout, en effet, à la formation du présent. Elle traduit la notion indéterminée de « tenir les yeux fixés sur ». A la différence, d'autre part, de la racine **weid-* elle est de sens « actif » et non « réceptif ».

En dehors du grec, cette racine est attestée notamment dans skr. *varūtā* « protecteur », av. *harətar* « celui qui veille sur », *pasuš-haurvō* « qui veille sur le troupeau », *viš-haurvō* « qui garde le village », *niš-haurvaiti* « il surveille », latin *vereor* « éprouver une crainte religieuse ou respectueuse pour », ombrien *seritu*, v.h.a. *bewarōn* «surveiller », got. *warai*, v. isl. *varr* « qui veille sur », etc... (le groupe latin *servus*, *servīre*, a été écarté par M. Benveniste, *Revue des Études latines*, X 429).

En grec, le groupe de mots issus de cette racine comprend :

— le nom du « gardien » ; οὖρος (attesté seulement dans la langue épique et poétique), de *σϝορ-ϝος ;

— le nom qui signifie « soin constant, souci » : ὥρᾱ, ion. ὥρη ;

— exceptionnellement le nom de l'œil : βῶροι· ὀφθαλμοί Hésychius, sans doute glose laconienne = ϝῶροι ;

— des composés à second élément en *ϝορος ou *hϝορος : attique φρουρός (*προ-hϝορος) ; dorien τιμᾱ́(ϝ)ορος, ionien τιμήορος, attique τιμωρός « protecteur » ; θυραϝωρός inscrip. cypr., voir Hoffman, *Die griechischen Dialekte*, vol. I, 215, θυρωρός Sappho 98 (Bergk) ; πυλαωρός X 69 « portier » ; pour θεωρός, que l'on pourrait d'après Ehrlich, *K.Z.* 40, 354, analyser en *θεᾱ-ϝωρός « gardant le culte », voir plus loin sous θεωρέω. Quant aux dérivés nominaux de ὁράω, ils sont en grec d'un emploi restreint, car la nuance indéterminée que comporte cette racine est exprimée en grec classique par le groupe de θεάομαι, cf. cependant ὁράματα « spectacles », Xénophon, *Cyropédie* III 3, 66 ; ὁρατής « spectateur », Plutarque, *Nicias* 19 ; ὅρασις, mot philosophique, Aristote, *de anima* 3, 2 : ὅρασις λέγεται ἡ τῆς ὄψεως ἐνέργεια — attesté aussi au sens spécial de « visions » à l'époque où le présent ὁράω est devenu moins usuel, *Actes des Apôtres*, 2, 17. Les adjectifs verbaux ὁρατός, ἀόρατος ont le sens abstrait qu'a pris ὁράω en attique : « qui peut, qui ne peut pas être perçu par la vue », Platon, *Phédon* 85 e : ἡ μὲν ἁρμονία ἀόρατον, καὶ ἀσώματον καὶ πάγκαλόν τι.... — Platon, *Timée* 28 b : ὁρατὸς γὰρ ἁπτός τέ ἐστιν καὶ σῶμα ἔχων... — sens différent du concret κάτοπτος, Lysias, VII, 28 (en parlant d'un champ) : ἄρρατον δὲ καί πανταχόθεν κάτοπτόν ἐστι.

Dans le verbe grec ancien, la racine **swer-* est représentée — à part (ϝ)έρυσθαι « garder, protéger » qui est bâti sur un thème *ϝερυ- et qui se rattache peut-être à cette racine, comme semble l'indiquer l'identité du sens, ξ 260 : αὐτοῦ πὰρ νήεσσι μένειν καὶ νῆα ἔρυσθαι « de garder les vaisseaux sans bouger de la rive » ; la valeur d'aspect, soulignée ici par le voisinage de l'indéterminé μένειν, est la même que dans ὄρονται et ὁράω — par le présent ὄρονται (peut-être ancien présent athématique à vocalisme *o*, voir Meillet, *M.S.L.*, XIX, p. 18), le plus-que-parfait ὀρώρει et le présent ὁράω. Le présent ὁράω serait, d'après Boisacq, bâti sur un nom *ϝορᾱ́, voir *Dict. étym.*, p. 709. Mais cette forme peut être de caractère purement verbal, et comporter un suffixe *ā*, de valeur indéterminée, cf. *suspicāri* en face de *-spiciō*.

Le sens ancien de la racine apparaît clairement dans les formes homériques que conserve la formule suivante :

ξ 104 = γ 471 (ὄροντο) :

..... ἐπὶ δ' ἄνερες ἐσθλοὶ ὄρονται

« d'honnêtes serviteurs veillent sur eux »

et Ψ 112 :

..... ἐπὶ δ' ἀνὴρ ἐσθλὸς ὀρώρει.

C'est aussi le sens qu'offre anciennement ὁράω,

τ 514 :

ἤματα μὲν γὰρ τέρπομ' ὀδυρομένη, γοόωσα,
ἔς τ' ἐμὰ ἔργ' ὁρόωσα καὶ ἀμφιπόλων ἐνὶ οἴκῳ

« Tout le jour, les sanglots et les pleurs me soulagent..., et puis, j'ai mon travail, mes femmes, la maison ; il faut tout surveiller » (trad. V. Bérard).

Le sens est « actif », souligné par l'emploi des prépositions devant le régime, comme pour ὄρονται, ὀρώρει dans ξ 104 et Ψ 112.

Ω 291 :

ἀλλ' εὔχεο σύ γ' ἔπειτα κελαινεφέϊ Κρονίωνι
Ἰδαίῳ, ὅς τε Τροίην κατὰ πᾶσαν ὁρᾶται

Le sens de « veiller » se retrouve en attique, Démosthène, III 34 : πάντ' ἐφορῶν καὶ διοικῶν.

L'aspect indéterminé de ὁράω apparaît, en dehors du sens de « veiller sur », dans la nuance d' « admiration » que prend secondairement ce présent,

θ 173 :

ἐρχόμενον δ' ἀνὰ ἄστυ θεὸν ὣς εἰσορόωσιν

« quand il va par les rues, c'est un dieu qu'on admire.... » (trad. V. Bérard) ;

d'où le sens de « honorer » dans ο 520 :

τὸν νῦν ἶσα θεῷ Ἰθακήσιοι εἰσορόωσι

cf. encore, avec la nuance d'admiration, π 26 (Eumée à Télémaque) :

ἀλλ' ἄγε νῦν εἴσελθε, φίλον τέκος, ὄφρα σε θυμῷ
τέρψομαι εἰσορόων νέον ἄλλοθεν ἔνδον ἐόντα.

κ 181 = δ 47 :

αὐτὰρ ἐπεὶ τάρπησαν ὁρώμενοι ὀφθαλμοῖσιν

γ 123 = δ 75 = δ 142 = ζ 161 = θ 384 (εἰσορόωντα ou εἰσορόωσαν) :

..... σέβας μ' ἔχει εἰσορόωντα.

Et, sans idée de « surveillance » ni d' « admiration », dans le sens de « tenir ses yeux dirigés sur... ».

Ψ 323 :

ὃς δέ κε κέρδεα εἰδῇ ἐλαύνων ἥσσονας ἵππους
αἰεὶ τέρμ' ὁρόων στρέφει ἐγγύθεν,....

Π 646 :

.....οὐδέ ποτε Ζεὺς
τρέψεν ἀπὸ κρατερῆς ὑσμίνης ὅσσε φαεινώ,
ἀλλὰ κατ' αὐτοὺς αἰὲν ὁρα.....

Ψ 495 :

ἀλλ' ὑμεῖς ἐν ἀγῶνι καθήμενοι εἰσοράασθε
ἵππους·

Λ 601 :

εἰστήκει γὰρ ἐπὶ πρύμνῃ μεγακήτεϊ νηΐ
εἰσορόων πόνον αἰπὺν ἰῶκά τε δακρυόεσσαν.

Hymne à Déméter 111 :

τὴν δὲ ἴδον Κελεοῖο Ἐλευσινίδαο θύγατρες,
.....
οὐδ' ἔγνων· χαλεποὶ δὲ θεοὶ θνητοῖσιν ὁρᾶσθαι.

« Les filles de Célée d'Eleusis l' (Déméter) aperçurent..... mais elles ne la reconnurent pas; pour les mortels, d'ailleurs, il est difficile de porter les yeux sur les dieux »

— d'où le sens de « assister à »

π 107 = υ 317 :

βουλοίμην κ' ἐν ἐμοῖσι κατακτάμενος μεγάροισι
τεθνάμεν ἢ τάδε γ' αἰὲν ἀεικέα ἔργ' ὁράασθαι.

Le sens ancien du présent ὁράω se conserve bien à l'impératif : ὅρα « fais attention ».

Eschyle, *Euménides* 255 :

ὅρα ὅρα μάλ' αὖ λεῦσσέ τε πάντα, μὴ
λάθῃ φύγδα βὰς ματροφόνος ἀτίτας.

« Prends garde! prends bien garde! Examine de tous côtés, si tu ne veux pas que le parricide, furtif, ne t'échappe, laissant sa dette impayée » (trad. Mazon)

au sens intellectuel, Sophocle, *Electre* 945 :

— ἀλλ' εἴ τις ὠφέλειά γ', οὐκ ἀπώσομαι.
— ὅρα, πόνου τοι χωρὶς οὐδὲν εὐτυχεῖ.

— « Mais si cela est utile, je ne m'y refuserai pas. ».

— « Fais attention : sans peine rien ne réussit » (trad. Masqueray).

Le sens de l'impératif ὄρα est bien différent de celui que présentent ἴδε et ἴδεσθε,

P 179 :

ἀλλ' ἄγε δεῦρο, πέπον, παρ' ἔμ' ἵστασο καὶ ἴδε ἔργον.

Sophocle, *Electre* 977.

ἴδεσθε τώδε τὼ κασιγνήτω, φίλοι,
ὦ τὸν πατρῷον οἶκον ἐξέσωσάτην

ou l'adverbe ἰδού,

Aristophane, *Cavaliers* 156 :

— ἄγε δὴ σὺ κατάθου πρῶτα τὰ σκεύη χαμαί·
ἔπειτα τὴν γῆν πρόσκυσον καὶ τοὺς θεούς.
— ἰδού· τί ἐστιν ;

Cette racine qui anciennement ne fournit qu'un présent au système supplétif grec n'est guère utilisée chez Homère qu'à l'indicatif (47 ex.), au participe (68 ex.) et à l'infinitif (14 ex.). On ne lit qu'un seul ex. de subjonctif, quatre d'optatif, un seul d'impératif. L'aoriste εἶδον, par contre, fournit 59 ex. de subjonctif, 29 d'optatif, 4 d'impératif.

*La racine *ŏk^{w}-.* — La racine *ŏk^{w}- s'oppose à la racine **weid-* par son caractère éminemment concret ; elle n'a pas, d'autre part, l'aspect indéterminé de la racine **swer-*.

La racine *ŏk^{w}- fournissait anciennement :

— le nom de « l'œil », védique *akṣī* ; v. slav. *oči* ; lit. *akì* ; arm. *aċk'* ; avec un suffixe *-lo-*, latin *oculus*, hittite hiér. *-akalas* ; grec acc. sing. ὦπα, duel ὄσσε, etc... ;

— le nom du « visage », skr. *pratīkam*, *ānīkam*, irl. *enech* ;

— elle indiquait aussi, avec une valeur absolue ou passive, dans le deuxième terme d'adjectifs composés, l' « aspect » des êtres ou des choses : skr. *ghṛtācī* « d'aspect graisseux », *ċvitīcī* « d'aspect brillant » ; latin *atrōx* « à l'aspect noir, affreux », *ferōx* « à l'aspect farouche ».

— comme forme verbale, elle ne fournissait qu'un désidératif, skr. *īkṣate*, grec ὄψομαι.

Le sens propre de la racine se conserve bien en grec. A part les noms de l'œil qui seront étudiés plus loin : sing. ὦπα (pluriel ὄπας· ὀφθαλμούς Hésychius), duel ὄσσε, pluriel ὀφθαλμοί, cette racine est encore attestée en grec avec sa valeur ancienne :

— dans les noms à sens de « visage » : πρόσωπον, βοῶπις « qui a une tête de vache » γλαυκῶπις « qui a une tête de chouette », κυνῶπα, κυνῶπις « à la face de chien » ; ou de « front » : μέτωπον.

— comme deuxième élément dans des adjectifs indiquant un « aspect » concret ; avec voyelle longue : εὐώψ, εὐωπός, εὐῶπις « d'aspect charmant » ; μύωψ « qui cligne des yeux » ; παρθενωπός « qui a l'air d'une jeune fille », σκυθρωπός « à l'air sombre », στενωπός « étroit », etc. ; avec voyelle brève : αἰθοψ « de couleur de feu » ; οἰνοψ « de couleur de vin » ; acc. μήλοπα « de couleur d'or », etc... (voir à ce sujet P. Chantraine, *La formation des noms en grec ancien*, p. 257-260). Ce sens d' « aspect » apparaît aussi, en grec » dans les verbes dérivés en -ώσσειν, att., -ώττειν, qui indiquent un « aspect maladif » : καρδιώσσειν, λιμώσσειν, ἰδρώττειν, ὑπνώσσειν, etc. Dans ces verbes, le sens n'est aucunement lié à la notion de « œil ». M. Debrunner, *Griechische Wortbildungslehre*, p. 116, explique ce type de dérivation en partant d'un dénominatif comme ἀμβλυώσσειν « avoir la vue faible », cf. ἀμβλυωπός « qui a la vue faible ». Mais pour expliquer cette extension de la finale -ώσσειν, faut-il, tout au moins, tenir compte du sens très large que présentait la finale -ωψ, -ωπός, cf. ξανθωπός « blond », στερεωπός « dur », dans la langue médicale μώλωψ « meurtrissure », ὕδρωψ « hydropisie ».

— dans des noms d'agent de sens plus actif que les noms d'agent issus de la racine de sens indéterminé **swer-* « veiller sur, protéger » : ὀπτήρ « vigie, espion ».

ξ 261 :

ὀπτῆρας δὲ κατὰ σκοπιὰς ὤτρυνα ἰ<δ>έσθαι·

en face de θυρωρός « gardien de la porte » Hérodote, I, 110 ; cf. les verbes dérivés en -οπτεύω, dont la valeur expressive concorde avec le caractère concret de la racine ; ces composés expriment, grâce au préverbe, les différentes manières d' « inspecter », d' « épier » (ces verbes seront étudiés plus loin). — Avec un redoublement intensif, voc. παρθενοπῖπα « reluqueur de vierges » (sur ce mot voir plus loin sous ὀπῖπεύω), οἰνοπίπας, Aristophane, *Thesm.* 393 (variante) ; un redoublement apparaît aussi dans le nom d'action ὀπωπή, γ 97 = δ 327 : μὴ δέ τί μ' αἰδόμενος μειλίσσεο μηδ' ἐλεαίρων, | ἀλλ' εὖ μοι κατάλεξον ὅπως ἥντησας ὀπωπῆς — et dans son groupe : ὀπωπέω, ὀπώπιος, ὀπωπητήρ.

— dans les adjectifs κάτοπτος, ἔσοπτος « exposé à la vue », Lysias, VII, 28 (passage cité ci-dessus), Hérodote, II, 138. Le simple ὀπτός est à peine attesté et seulement à une époque tardive, Lucien, *Lexiphane* 9 ; à l'origine, en effet, le suffixe -τος

n'existait guère que dans les composés, voir A. Meillet, *Donum natalicium Schrijnen*, p. 635-639, et P. Chantraine, *La formation des noms en grec ancien*, p. 302-309.

— dans des termes d'emploi technique : ὀπή « trou, ouverture » (cf. français : œil de bœuf); διόπη « même sens » Aristophane, *fr.* 330.10 ; *I.G.* I², 291 ; μετόπη « métope » Vitruve (Krohn) IV, 2, 4 ; et μεθόπιον « même sens », *I.G.* II², 1666 A 39 ; διόπος « percé de deux trous » (αὐλοί), Athénée, IV 176 f ; (φῶτες), *I.G.* IV, 1488, 46 (Epid.) ; ὄπεας « alène » Hérodote, IV 70 ; διόπτρα « instrument servant à mesurer les hauteurs et les distances », Euclide (éd. Heiberg et Menge) *Phaenomena*, p. 10 ; ou, en chirurgie = διαστολεύς Aetius 16, 89 ; et κάτοπτρον « miroir » (κάτροπτον sur inscrip. att. *I.G.* II², 1471, 47) Platon, *Timée* 71 b ; ἔσοπτρον « même sens » Pindare, *Ném.* VII, 14 ; ἐσοπτρίς « même sens » *Anthol. Pal.* VI, 307, etc...

Le dérivé ὄσσομαι (**ok*^{w}*-yo-*), verbe attesté seulement dans la poésie épique, présente le sens de « voir, regarder »,

η 31 = ψ 365 :

μηδέ τιν' ἀνθρώπων προτιόσσεο μηδ' ἐρέεινε.

C'est sans doute à son manque de vitalité que ce verbe doit d'être employé plus particulièrement au sens de « voir en esprit, se représenter »,

α 115 (il s'agit de Télémaque) :

ὀσσόμενος πατέρ' ἐσθλὸν ἐνὶ φρεσίν,.....

ou de « pressentir », Σ 224 :

..... ἀτὰρ καλλιτρίχες ἵπποι
ἄψ ὄχεα τρόπεον· ὄσσοντο γὰρ ἄλγεα θυμῷ.

et Ξ 17, κ 374, σ 154.

Le nom ὄπις « condamnation, châtiment », ξ 82 (ὀπίζω, ὀπίζομαι « respecter », Σ 216, « craindre », ν 148, ὀπιδνός « respecté, craint », Apoll. de Rh. II, 292) doit être mis à part. Comme l'indique M. Vendryes, *l.c.*, p. 14, « les verbes qui expriment l'idée de « voir » ont pris parfois le sens de « dire ». Par la parole, on exprime ce que l'on voit, même s'il s'agit d'une pure vision de l'esprit » (pour ὄπις, voir Brugmann, *I.F.*., XIII, 31 ; pour la racine **weid-*, cf. irl. *adfeit som* « il raconte », v. slav. *povědati* « raconter », v.h.a. *weizen* « indiquer » ; pour la racine **spek-*, cf. v. isl. *spâ* « prophétie, prédiction », etc...).

L'ancien désidératif ὄψομαι, qui fournit son futur au système grec, offre le sens général de « je désire appliquer l'organe de

ma vue à... ». La valeur désidérative ancienne s'observe surtout dans le composé : ἐπιόψομαι ou ἐπόψομαι,

Pindare, *Olympiques* VIII, 53 :

> Ὀρσοτρίαινα δ' ἐπ' Ἰσθμῷ ποντίᾳ
> ἅρμα, θοὸν τάνυεν
> ἀποπέμπων Αἰακὸν
> δεῦρ' ἀν' ἵπποις χρυσέαις,
> καὶ Κορίνθου δειράδ', ἐποψόμενος δαῖτα κλυτάν.

Ce composé présente le sens de « vouloir inspecter, passer en revue » d'où « vouloir choisir »,

I 167 :

> ἀλλ' ἄγετε, κλητοὺς ὀτρύνομεν, οἵ κε τάχιστα
> ἔλθωσ' ἐς κλισίην Πηληϊάδεω Ἀχιλῆος.
> εἰ δ' ἄγε, τοὺς ἂν ἐγὼν ἐπιόψομαι, οἱ δὲ πιθέσθων.

β 294 :

> εἰσὶ δὲ νῆες
> πολλαὶ ἐν ἀμφιάλῳ Ἰθάκῃ, νέαι ἠδὲ παλαιαί·
> τάων μέν τοι ἐγὼν ἐπιόψομαι ἥ τις ἀρίστη·

Avec un sens plus faible « vouloir visiter (un pays) »,

ψ 19 = τ 597 :

> οὐ γάρ πω τοιόνδε κατέδραθον, ἐξ οὗ Ὀδυσσεὺς
> ὤχετ' ἐποψόμενος Κακοίλιον οὐκ ὀνομαστήν

cf. encore Ξ 200, 205, 301, 304, etc... « rendre visite (à une personne) », Σ 141, η 324, etc...

Ce désidératif ancien a, dès Homère, le sens banal de « voir » dans la plupart des cas.

Ω 492 (Priam à Achille) :

> ... ἐπί τ' ἔλπεται ἤματα πάντα
> ὄψεσθαι φίλον υἱὸν ἀπὸ Τροίηθεν ἰόντα.

ou E 120, 212, Ψ 620, Ω 704, λ 450, ν 357, π 24, ρ 7, 42, ψ 360, etc... Même dans ce sens il garde une valeur concrète : on désire voir une personne chère, la patrie, la lumière du soleil. Cette valeur apparaît bien dans la comparaison avec le subjonctif ἴδωμαι au sens de « se rendre compte, connaître »

ζ 126 (Ulysse s'éveille, entend Nausicaa et ses compagnes) :

> ἀλλ' ἄγ' ἐγὼν αὐτὸς πειρήσομαι ἠδὲ ἴδωμαι

ou ν 215 :

> ἀλλ' ἄγε δὲ τὰ χρήματ' ἀριθμήσω καὶ ἴδωμαι,
> μή τί μοι οἴχωνται κοίλης ἐπὶ νηὸς ἄγοντες.

L'affaiblissement du sens désidératif permet d'utiliser ὄψομαι comme futur dans le système supplétif. Le passage à cet emploi se rattache à un phénomène général, voir Magnien, *Emplois et origines du futur grec*. Dès Homère, ce futur présente parfois un sens abstrait qui le rapproche de l'aoriste εἶδον.

ω 511 :

> ὄψεαι, αἴ κ' ἐθέλῃσθα, πάτερ φίλε, τῷδ' ἐνὶ θυμῷ
> οὔ τι καταισχύνοντα....

Mais, chez Homère, ce sens est exceptionnel.

En dehors du système supplétif, la valeur déterminée du désidératif s'est curieusement conservée dans l'aoriste ἐπιωψάμην, ἐποψάμην, qui avec ἐπιόψομαι, ἐπόψομαι, forme un groupe indépendant offrant le sens de « choisir », Pindare *fr.* 58 : ἔνθα τεκοῖσ' εὐδαίμον' ἐπόψατο γένναν — Platon *Lois* 947 c : ἑκατὸν τῶν νέων τῶν ἐν τοῖς γυμνασίοις, οὓς ἄν οἱ προσήκοντες τοῦ τελευτήσαντος ἐπόψωνται.... — Hésychius ἐπιώψατο· κατέλεξεν, ἐξελέξατο. ἔστι δ' ἀττικόν· ὁ βασιλεὺς ἐπιώψατο ἀρρηφόρους — cf. sur inscriptions *I. G.* II, 949, 2, la forme de sens passif : τοὺς ἐπιοφθέντας.

Quant au parfait ὄπωπα, qui complète le système [1], la racine **ok*^{w}-, sur laquelle il est formé, lui confère, comme à ὄψομαι, un sens concret, qui le distingue du parfait de sens abstrait οἶδα « je sais ». Il signifie « j'ai encore sous les yeux, je garde dans mon souvenir l'image de... »

β 799 :

> ἀλλ' οὔ πω τοιόνδε τοσόνδε τε λαὸν ὄπωπα

« je n'ai pas dans mon souvenir l'image d'une armée aussi belle ni aussi grande »

φ 94 :

> οὐ γάρ τις μέτα τοῖος ἀνὴρ ἐν τοῖσι δὲ πᾶσιν,
> οἷος Ὀδυσσεὺς ἔσκεν· ἐγὼ δέ μιν αὐτὸς ὄπωπα,
> καὶ γὰρ μνήμων εἰμί, πάις δ' ἔτι νήπιος ἦα.

Sophocle, *Antigone* 1 et suiv. :

> ὦ κοινὸν αὐτάδελφον Ἰσμήνης κάρα
> ἆρ' οἶσθ' ὅ τι Ζεὺς τῶν ἀπ' Οἰδίπου κακῶν
> ὁποῖον οὐχὶ νῷν ἔτι ζώσαιν τελεῖ ;

---

1. Ce parfait est attesté en ionien (Homère, Hérodote, Hippocrate), peut-être aussi en dorien, car Aristophane, comme le fait remarquer Bechtel, *Die griechischen Dialekte*, II, p. 354, place la forme dans la bouche d'un personnage laconien, *Lysistrata* 1157 ; en attique il se lit chez les tragiques et les comiques, mais non en prose.

οὐδὲν γὰρ οὔτ' ἀλγεινὸν οὔτ' ἄτης ἄτερ
οὔτ' αἰσχρὸν οὔτ' ἀτιμόν ἐσθ', ὁποῖον οὐ
τῶν σῶν τε κἀμῶν οὐκ ὄπωπ' ἐγὼ κακῶν.

Le verbe οἶσθ' dans v. 2 exprime la connaissance abstraite des malheurs possibles, ὄπωπ' dans v. 6 la vision concrète des maux subis.

C'est le sens concret attaché à ὄπωπα qui accentue la valeur expressive du parfait :

γ 93 = ϑ 323 :

τοὔνεκα νῦν τὰ σὰ γούναθ' ἱκάνομαι, αἴ κ' ἐθέλῃσθα
κείνου λυγρὸν ὄλεθρον ἐνισπεῖν, εἴ που ὄπωπας
ὀφθαλμοῖσι τεοῖσιν ἢ ἄλλου μῦθον ἄκουσας
πλαζομένου·

ρ 371 :

κέκλυτέ μευ, μνηστῆρες ἀγακλειτῆς βασιλείης,
τοῦδε περὶ ξείνου· ἦ γάρ μιν πρόσθεν ὄπωπα·
ἤτοι μέν οἱ δεῦρο συβώτης ἡγεμόνευεν·
αὐτὸν δ' οὐ σάφα οἶδα πόθεν γένος εὔχεται εἶναι.

ou Sophocle, *Ajax* 1142 et suiv., passage où ὄπωπα s'oppose au banal εἶδον, avec une valeur concrète saisissante :

Ménélas — ἤδη ποτ' εἶδον ἄνδρ' ἐγὼ γλώσσῃ θρασὺν
ναύτας ἐφορμήσαντα χειμῶνος τὸ πλεῖν,
ᾧ φθέγμ' ἄν οὐκ ἀνῆρες, ἡνίκ' ἐν κακῷ
χειμῶνος εἶχετ'.....
οὕτω δὲ καὶ σὲ καὶ τὸ σὸν λάβρον στόμα
.....

Teucer — ἐγὼ δέ γ' ἄνδρ' ὄπωπα μωρίας πλέων,
ὃς ἐν κακοῖς ὕβριζε τοῖσι τῶν πέλας.
.....
ὁρῶ δέ τοί νιν, κἄστιν, ὡς ἐμοὶ δοκεῖ,
οὐδείς ποτ' ἄλλος ἢ σύ.

— « J'ai connu, un jour, un homme hardi en paroles, qui avait engagé des matelots à mettre à la voile par gros temps. Mais il ne soufflait plus mot, au fort de la tourmente... ..... Ainsi en sera-t-il de toi et de tes propos immodérés. »

— « Et moi, j'ai encore sous les yeux un homme plein de folie, qui dans le malheur insultait ses compagnons..... Je le vois, cet homme, et ce n'est personne d'autre, si je ne me trompe, que toi. »

*
* *

2° Unité du système ὁράω-εἶδον.

A l'époque homérique. — L'unité du système supplétif apparaît à date ancienne dans le fait que le présent ὁράω impose son sens et sa construction à l'aoriste εἶδον, et inversement.

Le sens propre du présent ὁράω est, comme on l'a vu, un sens « actif » : « veiller sur, tenir quelqu'un ou quelque chose sous son regard ». Sa construction la plus fréquente comporte, comme le présent de même racine et de même aspect ὄρομαι, (ξ 104 : ..... ἐπὶ δ' ἀνέρες ἐσθλοὶ ὄρονται), l'emploi d'une préposition : ἐπί, ἐς, κατά (précédant le régime, ou utilisée comme préverbe de valeur concrète) ;

— Ἐπί :

(comme préposition) A 350 :

> ...αὐτὰρ Ἀχιλλεὺς
> δακρύσας ἑτάρων ἄφαρ ἕζετο νόσφι λιασθείς,
> θῖν' ἔφ' ἁλὸς πολιῆς, ὁρόων ἐπὶ οἴνοπα πόντον·

(comme préverbe) ν 213 :

> Ζεὺς <δέ> σφεας τίσαιθ' ἱκετήσιος, ὅς τε καὶ ἄλλους
> ἀνθρώπους ἐφορᾷ καὶ τίνυται ὅς τις ἁμάρτῃ.

cf. encore la formule de Γ 277 = λ 109 = μ 323 :

> Ἠέλιός θ' ὃς πάντ' ἐφορᾷς καὶ πάντ' ἐπακούεις

— Ἐς :

(comme préposition) τ 514 :

> ἤματα μὲν γὰρ τέρπομ' ὀδυρομένη, γοόωσα,
> ἔς τ' ἐμὰ ἔργ' ὁρόωσα καὶ ἀμφιπόλων ἐνὶ οἴκῳ

dans le sens de « considération intellectuelle », K 239 :

> μηδὲ σύ γ' αἰδόμενος σῇσι φρεσὶ τὸν μὲν ἀρείω
> καλλείπειν, σὺ δὲ χείρον' ὀπάσσεαι αἰδοῖ εἴκων
> ἐς γενεὴν ὁρόων, μηδ' εἰ βασιλεύτερός ἐστιν.

(comme préverbe) Θ 52 = Λ 82 :

> ...καθέζετο κύδεϊ γαίων
> εἰσορόων Τρώων τε πόλιν καὶ νῆας Ἀχαιῶν.

La forme à préverbe est très fréquente, Γ 342, Δ 4, 9, E 183, H 214, I 229, K 123, Λ 601, N 88, 478, O 456, P 687, X 321, etc.

— Κατά :

(comme préposition) Π 646 :

> τρέψεν ἀπὸ κρατερῆς ὑσμίνης ὄσσε φαεινὼ
> ἀλλὰ κατ' αὐτοὺς αἰὲν ὄρα καὶ φράζετο θυμῷ,

(comme préverbe) N 4 :

> .....αὐτὸς δὲ πάλιν τρέπεν ὄσσε φαεινώ,
> νόσφιν ἐφ' ἱπποπόλων Θρηκῶν καθορώμενος αἶαν
> Μυσῶν τ' ἀγχεμάχων.....

L'union des deux thèmes, celui de ὁράω et celui de εἶδον, en un système supplétif crée entre ces thèmes un lien assez étroit pour que, à l'époque homérique, l'aoriste εἶδον présente, à côté de sa valeur ancienne de « connaissance », le sens « actif » du présent ὁράω et sa construction :

— Ἐς ou εἰς :

(comme préposition) Z 404 :

> ἤτοι ὁ μὲν μείδησεν ἰδὼν ἐς παῖδα σιωπῇ·

Cf. la formule précédant le texte d'une prière adressée à un dieu, Γ 364, Π 178, Τ 257, Φ 272 :

> ....ἰδὼν εἰς οὐρανὸν εὐρύν

ou cette autre formule dans Β 271, Δ 81, Χ 372, κ 37, θ 328, ν 167, σ 72, 400, φ 396 :

> ὣδε δέ τις εἴπεσκεν ἰδὼν ἐς πλησίον ἄλλον·

ou enfin des expressions comme : εἰς ὦπα ἰδέσθαι « regarder dans les yeux » Ι 373, Ο 147, ψ 107 ; ἐσάντα ἰδὼν « ayant regardé en face » Ρ 334, ε 217, λ 143, ο 532, ρ 239.

(comme préverbe de valeur concrète) Π 232 = Ω 307 :

> ...λεῖδε δὲ οἶνον
> οὐρανὸν εἰσανιδών, ...

Τ 15 :

> Μυρμιδόνας δ' ἄρα πάντας ἔλε τρόμος, οὐδέ τις ἔτλη
> ἄντην εἰσιδέειν, ἀλλ' ἔτρεσαν.

β 152 (en parlant de deux aigles) :

> ἐς δ' ἰδέτην πάντων κεφαλάς, ὄσσοντο δ' ὄλεθρον,...

— Ἐπί :

(comme préposition) Ψ 143 :

> .....ἰδὼν ἐπὶ οἶνοπα πόντον·

(comme préverbe de valeur concrète) Eschyle, *Suppliantes* 1 :

> Ζεὺς μὲν Ἀφίκτωρ ἐπίδοι προφρόνως
> στόλον ἡμέτερον....

« Daigne Zeus jeter un regard favorable sur.... »

ou *Sept* 485.

Ce sens se retrouve plus tard dans la langue des Évangiles, *Actes* IV, 29 : καὶ τὰ νῦν, Κύριε, ἔπιδε ἐπὶ τὰς ἀπειλὰς αὐτῶν....

— Κατά :

(comme préposition) P 167 :

ἀλλὰ σύ γ' Αἴαντος μεγαλήτορος οὐκ ἐτάλασσας
στήμεναι ἄντα κατ' ὄσσε ἰδὼν δηίων ἐν ἀυτῇ,

— Προ- :

(comme préverbe de valeur concrète) ε 393 :

...ἡ δὲ γαλήνη
ἔπλετο νηνεμίη· ὁ δ' ἄρα σχεδὸν ἔσιδε γαῖαν
ὀξὺ μάλα προϊδών, μεγάλου <ἀ>πὸ κύματος ἀρθείς.

« le calme s'établit : pas un souffle ; il (Ulysse) put, fouillant du regard (ὀξὺ μάλα προϊδών), apercevoir la terre toute proche, du sommet d'une grosse vague qui l'avait soulevé. »

Il faut enfin noter la formule fréquente, où le sens « actif » de ἰδών est souligné par l'adverbe ὑπόδρα (de la racine de ἔδρακον, cf. skr. *upadṛç-*) :

τὸν δ' ἄρ' ὑπόδρα ἰδὼν.....

« lui ayant jeté un regard mauvais »

dans A 148, B 245, Δ 349, 411, E 251, 888, K 446, M 230, Ξ 82, P 141, 169, Σ 284, Υ 428, X 260, 344, Ω 559, σ 14, 337, 388, τ 70, χ 34, 60, 320 ; et surtout : δεινὰ δ' ὑπόδρα ἰδών, dans O 13.

Inversement, dès les poèmes homériques, le thème de présent, parce qu'il faisait groupe avec l'aoriste εἶδον, a pris le sens « réceptif » de « voir », et s'est construit avec un objet à l'accusatif,

κ 99 :

ἔνθα μὲν οὔτε βοῶν οὔτ' ἀνδρῶν φαίνετο ἔργα·
καπνὸν δ' οἷον ὁρῶμεν ἀπὸ χθονὸς αἴσσοντα.

cf. surtout la formule, où l'aspect indéterminé du thème apparaît bien, dans Ω 558 = δ 540 = κ 498 :

..ζώειν καὶ ὁρᾶν φάος ἠελίοιο

(à l'indicatif, δ 833 = ξ 44 = υ 207).

Après Homère (*valeur déterminée qu'est susceptible de présenter, précédé d'un préverbe; le thème de présent* ὁράω). — L'unité du système ὁράω/εἶδον est un fait accompli dès l'époque homérique. A cette époque et surtout après Homère, un autre lien se crée entre les deux thèmes. Le thème d'aoriste a l'aspect

déterminé, souvent souligné par l'usage d'un préverbe de valeur non concrète, ἔσιδε « il aperçut », ε 392 (passage cité p. 154), ou α 118 :

τὰ φρονέων, μνηστῆρσι μεθήμενος, ἔσιδ' Ἀθήνην,

ou Ξ 13 :

στῆ δ' ἐκτὸς κλισίης, τάχα δ' εἴσιδεν ἔργον ἀεικές,

cf. encore, chez Homère, Ξ 153, 158, Π 256, Χ 407, etc... ; en attique, κατεῖδες Sophocle, *Œdipe Roi* 338 :

ὀργὴν ἐμέμψω τὴν ἐμήν, τὴν σοὶ δ' ὁμοῦ
ναίουσαν οὐ κατεῖδες, ἀλλ' ἐμὲ ψέγεις.

« Tu me reproches la révolte que je te cause sans t'être aperçu que ce qui habite avec toi en cause aussi, et tu me blâmes ! » ou Eschyle, *Perses* 1026, Platon, *Eutyphron* 2 c.

Employé avec un préverbe, le présent ὁράω peut avoir le même sens déterminé de « apercevoir » que l'aoriste εἶδον,

Ξ 345 :

Ἥρη, μήτε θεῶν τό γε δείδιθι μήτε τιν' ἀνδρῶν
ὄψεσθαι· τοῖόν τοι ἐγὼ νέφος ἀμφικαλύψω
χρύσεον· οὐδ' ἂν νῶϊ διαδράκοι Ἠέλιός περ,
οὗ τε καὶ ὀξύτατον πέλεται φάος εἰσοράασθαι.

Le rapprochement de διαδράκοι, l'emploi de ὀξύτατον précisent la valeur de sens de l'infinitif εἰσοράασθαι.

Cette valeur d'aspect du présent à préverbe de valeur non concrète s'observe surtout après Homère :

Sophocle, *Electre* 1430 :

.... εἰσορᾶτε που
τὸν ἄνδρ' ; ἐφ' ἡμῖν οὗτος ;

« L'apercevez-vous quelque part, celui-là (Egisthe) ? Est-il près de nous ? » (trad. Masqueray).

Sophocle, *Antigone* 581 :

φεύγουσι γάρ τοι χοἱ θρασεῖς, ὅταν πέλας
ἤδη τὸν Ἅιδην εἰσορῶσι τοῦ βίου.

« Les gens hardis eux-mêmes prennent la fuite, quand ils aperçoivent Hadès menacer leur vie » (trad. Masqueray).

Le passage d'Aristophane, *Nuées* 322 et suiv., oppose la forme simple ὁρῶ (323) aux formes à préverbe καθορῶ, καθορᾷς (326-327) :

ΣΤ. ὥστ', εἴ πως ἔστιν, ἰδεῖν αὐτὰς ἤδη φανερὰς ἐπιθυμῶ.
ΣΩ. βλέπε νυν δευρὶ πρὸς τὴν Πάρνηθ'· ἤδη γὰρ ὁρῶ κατιούσας ἡσυχῇ αὐτάς.

ΣΤ. φέρε, ποῦ; δεῖξον.
ΣΩ. χωροῦσ' αὗται πάνυ πολλαὶ διὰ τῶν κοίλων καὶ τῶν δασέων, αὗται πλάγιαι.
ΣΤ. τί τὸ χρῆμα; ὡς οὐ καθορῶ.
ΣΩ. παρὰ τὴν εἴσοδον.
ΣΤ. ἤδη — νυνί — μόλις οὕτως.
ΣΩ. νῦν γέ τοι ἤδη καθορᾷς αὐτάς, εἰ μὴ λημᾷς κολοκύνταις.

« — ... ainsi, s'il se peut, désiré-je les voir (les Nuées) enfin clairement.

— Regarde donc par ici, du côté du Parnès ; déjà je les vois (ὁρῶ) qui descendent lentement ; ce sont elles.

— Où donc ? montre !

— Les voilà qui s'avancent en foule à travers les creux et les fourrés, là, sur le côté.

— Qu'est-ce à dire ? je ne les aperçois pas (καθορῶ).

— Près de l'entrée.

— A présent, enfin, à peine comme cela.

— Cette fois enfin, tu les aperçois (καθορᾷς), à moins d'avoir aux yeux des grains de chassie gros comme des citrouilles. »

L'opposition d'aspect est manifeste entre le présent sans préverbe ὁρῶ dans 323 « tenir sous son regard », et les présents à préverbes καθορῶ dans 326, καθορᾷς dans 327 « découvrir par le regard, apercevoir ».

*
* *

3° Spécialisation de sens du système supplétif en attique.

Le double sens « actif » et « réceptif », que présente chez Homère chacun des thèmes de présent et d'aoriste, ne se conserve pas en attique. Le système ὁράω/εἶδον se fixe dans le sens « réceptif » de « voir », et s'oppose au verbe non homérique βλέπω « regarder ». L'opposition de sens de ces verbes apparaît dans les passages suivants :

Platon, *Phèdre* 229 a :

ὁρᾷς... ἐκείνην τὴν ὑψηλοτάτην πλάτανον ;

« vois-tu... là-bas ce platane qui dépasse tous les autres ? »

Platon, *Gorgias* 507 d :

οὗτος ἔμοιγε δοκεῖ ὁ σκοπὸς εἶναι πρὸς ὃν βλέποντα δεῖ ζῆν.

« c'est, selon moi, le but sur lequel il faut avoir le regard fixé dans la vie. »

Phédon 99 e (de même que l'on risque de devenir aveugle des yeux en braquant son regard directement sur le soleil, de même on risque de devenir aveugle de l'âme en braquant ses yeux sur les choses) :

... καὶ ἔδεισα μὴ παντάπασι τὴν ψυχὴν τυφλωθείην βλέπων πρὸς τὰ πράγματα τοῖς ὄμμασιν....

Aristophane, *Cavaliers* 162 :

— ὦ μῶρε, ποίας κοιλίας ; δευρὶ βλέπε.
τὰς στίχας ὁρᾷς τὰς τῶνδε τῶν λαῶν ;
— ὁρῶ.

Après Homère, la construction habituelle de ὁράω/εἶδον est l'accusatif seul ; rare est en attique l'emploi, fréquent chez Homère, de la préposition devant le régime ; — cf. cependant, pour l'emploi de εἰς, Sophocle, *Electre* 925 :

..... μηδὲν ἐς κεῖνόν γ' ὅρα.

— de πρός, Euripide, *Iphigénie à Aulis* 1624 :

.... ὡς στρατὸς πρὸς πλοῦν ὁρᾷ.

ou Thucydide II, 93 :

τὸ ἀκρωτήριον τὸ πρὸς Μέγαρα ὁρῶν...

Subsistent, de même, les composés dont le préverbe présente une valeur concrète ; mais ces composés sont assez rares, — pour εἰσοράω, Xénophon, *Cyropédie* V, 1, 16 :

... ὅμως δ' ἔγωγε οὔτε πυρὸς ἑκὼν εἶναι ἅπτομαι οὔτε τοὺς καλοὺς εἰσορῶ.

— pour προσοράω, Platon, *Phèdre* 250 e :

.... ὥστε οὐ σέβεται προσορῶν,....

— pour παροράω, Xénophon, *Banquet* VIII, 42 :

καὶ ὁ Καλλίας δὲ παρορῶν εἰς ἐκεῖνον εἶπεν...:

(la valeur concrète du préverbe est soulignée par l'emploi de la préposition devant le régime).

— Il faut mettre à part le composé ἐφοράω, ionien ἐποράω, qui conserve à toute époque le sens « actif », soit de « jeter un regard sur » (en parlant d'un dieu),

Eschyle, *Suppliantes* 1 :

Ζεὺς μὲν Ἀφίκτωρ ἐπίδοι προφρόνως
στόλον ἡμέτερον.....

ibid. 106 :

ὦ χρυσοπήληξ δαῖμον, ἔπιδ' ἔπιδε πόλιν

Actes des Apôtres, IV, 29 :

καὶ τὰ νῦν, Κύριε, ἔπιδε ἐπὶ τὰς ἀπειλὰς αὐτῶν, καὶ δὸς τοῖς δούλοις σου μετὰ παρρησίας πάσης λαλεῖν τὸν λόγον σου...

soit de « surveiller, inspecter »,

Hérodote, III, 53 :

... τὰ πρήγματα ἐπορᾶν τε καὶ διέπειν

Démosthène, III, 34 :

... πάντ' ἐφορῶν καὶ διοικῶν

Aristote, *Politique* 1287 b :

... οὐ ῥᾴδιον ἐφορᾶν πολλὰ τὸν ἕνα...

— Le composé ἐνοράω présente en attique le sens « réceptif » de « voir, remarquer sur »,

Aristophane, *Acharniens* 1129 :

.... ἐν τῷ χαλκίῳ
ἐνορῶ γέροντα δειλίας φευξούμενον.

Cf. aussi Xénophon, *Cyropédie* I, 4, 27. Il a même, dans la prose d'Hérodote, pris une valeur abstraite, I, 123 :

ἀπ' ἑωυτοῦ γὰρ ἐόντος ἰδιώτεω οὐκ ἐνώρα τιμωρίην ἐσομένην ἐς Ἀστυάγεα.....

« il ne voyait pas la possibilité d'être lui-même, simple particulier, l'auteur du châtiment d'Astyage » (trad. Legrand).

Cf. aussi I, 89. Mais on trouve, en prose tardive, un souvenir de la valeur homérique de ὁράω,

Pausanias, IV, 8, 2 :

ὡς δὲ πλησίον ἐγένοντο, ἀπειλαῖς ἐχρῶντο τῶν τε ὅπλων τῇ κινήσει καὶ ἐνορῶντες ἐς ἀλλήλους δεινόν.....

Cf. aussi Plutarque, *Publicola* 6 (avec le datif).

— Quant au composé ὑπεροράω, bien attesté, il présente le sens moral de « mépriser, dédaigner »,

Xénophon, *Mémorables* I, 3, 4 :

αὐτὸς δὲ πάντα τἀνθρώπινα ὑπερεώρα πρὸς τὴν παρὰ τῶν θεῶν συμβουλίαν.

Sous l'influence de l'aoriste εἶδον, le système a pris, d'une façon générale, une valeur non seulement réceptive, mais volontiers abstraite,

Eschyle, *Sept* 554 :

..... χεὶρ δ' ὁρᾷ τὸ δράσιμον

« (un guerrier) dont le bras voit ce qu'il doit faire » (trad. Mazon)

Sophocle, *Œdipe à Colonne* 74 :

ὅσ' ἂν λέγωμεν πάνθ' ὁρῶντα λέξομεν.

« Toutes les paroles que nous pourrons dire seront clairvoyantes » (trad. Masqueray).

Cette valeur intellectuelle ou morale est indiquée en particulier par les constructions, de plus en plus fréquentes, de ce verbe — avec ὅτι, Platon, *Apologie* 24 d :

ὁρᾷς, ὦ Μέλητε, ὅτι σιγᾷς καὶ οὐκ ἔχεις εἰπεῖν ;

— avec ὡς, Aristophane, *Nuées* 826 :

....ὁρᾷς οὖν ὡς ἀγαθὸν τὸ μανθάνειν ;

— avec un mot interrogatif, Eschyle, *Euménides* 652 :

πῶς γὰρ τὸ φεύγειν τοῦδ' ὑπερδικεῖς ὅρα.

— avec ὅπως = latin *vidēre nē, ut* « prendre garde que », Platon, *Criton* 49 c :

ὅρα... ὅπως μὴ παρὰ δόξαν ὁμολογῇς

— avec εἰ « voir si », Eschyle, *Prométhée* 997 :

ὅρα νυν εἴ σοι ταῦτ' ἀρωγὰ φαίνεται.

Le sens intellectuel ou moral apparaît aussi dans les composés :

— προοράω (qui chez Homère est attesté avec le sens de « apercevoir », ν 155) « prévoir l'avenir », Démosthène, LII, 4 :

βεβούλευσθε δ' οὐδὲν αὐτοὶ συμφέρον περὶ τοῦ πολέμου, οὐδὲ πρὸ τῶν πραγμάτων προορᾶτ' οὐδέν, πρὶν ἂν ἢ γεγενημένον ἢ γιγνόμενόν τι πύθησθε,

« pourvoir à » = latin *prōvideō*, Hérodote, V, 24 :

ταῦτα λέγων ὁ Μεγάβαζος εὐπετέως ἔπειθ' Δαρεῖον ὡς εὖ προορέων τὸ μέλλον γίνεσθαι.

La valeur abstraite de ce composé est assez importante pour que soit attesté un parfait πρόοιδα, Thucydide, I, 37 :

ἵνα τὴν ἀφ' ἡμῶν τε ἀξίωσιν ἀσφαλέστερον προειδῆτε καὶ τὴν τῶνδε χρείαν μὴ ἀλογίστως ἀπώσησθε.

— περιοράω « voir avec indifférence », Thucydide, IV, 87 :

εἰ... ὑμᾶς τοὺς ἐναντιουμένους περιίδοιμεν..

— ὑφοράω « se défier », Xénophon, *Anabase* II, 4, 10 :

οἱ δὲ Ἕλληνες ὑφορῶντες τούτους αὐτοὶ ἐφ' ἑαυτῶν ἐχώρουν ἡγεμόνας ἔχοντες.

On peut dire que le système dans son ensemble a évolué vers la valeur abstraite, valeur qui est celle, à l'origine, de l'aoriste εἶδον.

Malgré la complication de ce système supplétif, aucune tentative réelle n'apparaît en grec ancien pour lui substituer une série de formes régulières. Le verbe νοέω ἐνόησα exprime une notion voisine de celle de « voir ». Ce dérivé de νόος, attique

νοῦς « intelligence, pensée », signifie proprement « avoir une pensée dans l'esprit »,

I 104-105 :

οὐ γάρ τις νόον ἄλλος ἀμείνονα τοῦδε νοήσει,
οἷον ἐγὼ νοέω, . . .

Par l'intermédiaire de « remarquer », « se rendre compte de », Z 484 :

.... ἡ δ' ἄρα μιν κηώδεϊ δέξατο κόλπῳ
δακρυόεν γελάσασα· πόσις δ' ἐλέησε νοήσας.

ou E 475 :

τῶν νῦν οὔ τιν' ἐγὼ ἰδέειν δύναμ' οὐδὲ νοῆσαι

on passe à un sens très proche de celui de « voir », Θ 132 :

εἰ μὴ ἄρ' ὀξὺ νόησε πατὴρ ἀνδρῶν τε θεῶν τε.

(cf. de même Γ 21, Δ 200, E 95, 669, H 18, Λ 248, 284, 343, 521, 581, M 143, 393, O 395, 453, Υ 291, Ω 700).

Mais le rapport de νοέω à νοῦς était trop vivement senti pour que ce verbe pût atteindre le sens concret de « voir ». En attique, le verbe νοέω signifie « penser », et « se rendre compte de » ; cette limite de sens n'a jamais été franchie.

Platon, *Lachès* 178 A :

εἰσί.... τινες οἵ..., ἐάν τις αὐτοῖς συμβουλεύσηται, οὐκ ἂν εἴποιεν ἃ νοοῦσιν....

« Il y a des gens qui, quand on leur demande conseil, ne sauraient dire ce qu'ils pensent ».

Xénophon, *Anabase* III, 4, 44 :

οἱ δ' ἐπὶ τοῦ λόφου πολέμιοι ὡς ἐνόησαν αὐτῶν τὴν πορείαν ἐπὶ τὸ ἄκρον, εὐθὺς καὶ αὐτοὶ ὥρμησαν.....

« Quand les ennemis sur la hauteur s'aperçurent qu'ils se dirigeaient vers le sommet de la montagne, immédiatement ils s'élancèrent, eux aussi,.... »

Les composés ont tous un sens abstrait : ἐννοεῖν « se faire une idée de », Platon, *Phédon* 103 b ; κατανοεῖν « découvrir, comprendre par réflexion », Platon, *Théètète* 172 c ; διανοεῖσθαι « concevoir, décider », Thucydide, VII 56 ; avec un sens moral : προνοεῖν, προνοεῖσθαι « prévoir, pourvoir à », Xénophon, *Mémorables* II, 10, 3.

Le système supplétif s'est donc, dès l'époque homérique, imposé au grec; il a subsisté avec ténacité. Seul, dans une certaine mesure, le verbe usuel βλέπω « regarder » empiète, dès l'époque classique, sur le domaine de ὁράω|εἶδον « voir » (cf. plus loin sous βλέπω).

(*A suivre.*) A. PRÉVOT.

LES PRÉLIMINAIRES DE LA SECONDE GUERRE DE MACÉDOINE

(*Suite.*)

II. Le Nouveau Conflit.

I

L'effet politique du pacte de Phoinikè pour la Macédoine fut double [1]. Le traité enchaînait ses opérations en Grèce, mais il assurait Philippe que ses actions vers d'autres objets ne seraient plus gênées par les affaires helléniques. Ce n'est pas qu'il eût à craindre sans le pacte l'attaque des Éléens ou la flotte attique. Mais la paix de Phoinikè, qui englobait tous les états grecs, laissa au dehors de la convention les Étoliens. L'Étolie, la seule puissance militaire en Grèce à côté du bloc macédonien en fut complètement isolée. Certes, elle conservait ses alliances avec Sparte, Messénie, Élide, mais, purement défensives [2], celles-ci n'obligeaient de prêter secours qu'en cas où l'ennemi entrerait dans le pays étolien. Le fait que ces trois états participaient au pacte de non-agression, sans qu'ils aient tenu compte de la position de l'Étolie est le signe apparent d'un refroidissement de ces amis politiques. Les ennemis héréditaires de la Macédoine, en relations froides depuis le traité de Phoinikè avec les autres états grecs, les Étoliens sont brouillés avec les Romains. Alliés de la République contre Philippe, ils ont conclu en 206 la paix séparée. Les Romains n'oublieront jamais ce parjure et montreront parfois du ressentiment. En voici le premier effet : seuls d'entre les Grecs, les Étoliens sont omis dans le pacte de 205.

Isolés, les Étoliens n'osent plus tenir tête à Philippe. Il retient les villes thessaliennes, qu'il a promises aux Étoliens dans la

1. Cf. sur la politique de Philippe après la paix de Phoiniké, M. Holleaux, *Cambridge Ancient Hist.* VIII, 143 ss.
2. Pol. XVI, 13, 3. Cf. *Sylloge*, 421.

paix séparée de 206[1]. Ceux-ci ne bougent pas. Il fait en 202 des conquêtes en Thrace à leurs dépens[2] : le cœur leur manque pour riposter. Pendant l'été de 201, invités par Attale, en vertu du traité d'alliance, à envahir la Macédoine ils s'y refusent[3]. Et quand ils se décident (dans l'hiver 201/0) à solliciter la protection romaine contre Philippe, le Sénat, qui n'a pas oublié leur péché de paix séparée, les rebute[4]. On le voit, Philippe n'avait jamais les derrières mieux couverts qu'après la paix de 205.

Philippe a ainsi les mains libres pour rétablir la domination macédonienne sur l'Aigée, perdue sous Antigone Doson. C'est en effet l'objet de la nouvelle politique de Philippe, le seul but de ses efforts dans le lustre entre les deux guerres contre les Romains[5].

La puissance maritime dans l'Archipel c'est Rhodes. Pour tenir les Rhodiens en échec, Philippe ourdit après la paix de Phoinikè des intrigues en Crète et il en résulte que à partir de l'année 204 un certain nombre des états crétois, ainsi Hiérapytna, ont fait la guerre aux Rhodiens et à leurs alliés[6]. Après la mort de Ptolémée IV Philopator, la « cinquième » guerre de Syrie, commencée au printemps de 202, et qui mit aux prises Antiochus III et Ptolémée V, le débarrasse de la compétition d'Antiochos.

Du reste, Antiochos et lui s'entendirent dans un traité secret

---

1. Holleaux, *Cambr. Anc. Hist.* VIII. 135, n. 1.
2. Pol. XV, 23,6.
3. Liv. XXXI, 46,2
4. App. *Mac.* 4,2 ; Liv. XXXI, 29,4. La date de l'ambassade d'après les indications d'Appien (cf. Holleaux, *Rome, la Grèce* 293, n. 1. Cf. A. Passerini, *Athenaum* 1931, 266, n. 1). M. Holleaux refuse d'accepter cette chronologie (cf. J. Carcopino, *Points de vue sur l'impérialisme romain*, 1934, 62). Mais sa raison n'est pas concluante. Il dit que si les Aitoliens étaient venus à Rome à l'époque indiquée, le Sénat les aurait reçus à bras ouverts. Mais rien ne prouve que le Sénat voulut la guerre déjà en l'hiver 201/0.
5. Le résumé suivant se fonde sur les recherches de M. Holleaux, dont il a donné lui-même un exposé succinct et lucide dans *Cambridge Ancient History* VIII, 143 ss. Je renvoie pour la documentation à ses études y énumérées et n'insiste que sur les points où je crois devoir proposer une autre explication des faits que la sienne. Je m'excuse de ne pas avoir donné ici une analyse de la tradition et l'étude des difficultés chronologiques, deux compléments nécessaires pour cette sorte des recherches. Mais cette double tâche est déjà accomplie par M. Holleaux avec sa sûreté et précision accoutumées dans deux mémoires inédits où il montre la futilité des récits des annalistes sur l'origine de la guerre. J'en ai eu connaissance grâce à l'amabilité de Mme Maurice Holleaux et de mon ami L. Robert. Avec Holleaux je m'en tiens donc aux renseignements et la chronologie de Polybe et n'utilise les données annalistiques que si elles se trouvent d'accord avec Polybe.
6. Cf. maintenant encore M. Segré, *Riv. di fil.* 1932, 452.

pour se partager la monarchie lagide. La part de Philippe est Cyrène, l'Ionie, les Cyclades. Mais, très prudent, ne sachant encore quelle tournure va prendre la guerre de Syrie, lié peut-être secrètement avec l'Égypte contre le Séleucide, Philippe ménage d'abord les possessions de Ptolémée. Il ne s'empara en 202 que des villes alliées à l'Étolie. Lysimacheia, Kios, Kalchédoine ainsi que de l'île de Thasos et peut-être de Périnthos. En attendant, Antiochos est arrivé pendant la campagne de 202 contre l'Égypte jusqu'à Gaza. Ces succès de l'autre poussent Philippe à élargir son champ d'opérations. Son plan est, semble-t-il, de détruire une à une toutes les flottes rivales dans la mer Égée. Le premier coup est dirigé contre la base navale des Lagides, Samos [1]. Au printemps de 201 Philippe occupe l'île et s'empare de l'escadre égyptienne. Ensuite il remonte vers Chios et fait le siège de cette ville. Chios était, à côté de Rhodes, la seule île qui jouait un rôle dans la grande politique de l'époque [2]. Le roi isole par cette tactique les Rhodiens sans qu'il les attaque directement. Les Rhodiens n'en furent pas dupes. Ouvertement hostiles au roi depuis qu'il a détruit Kios dans l'automne 202 [3], ils viennent au secours de Chios. Renforcés par l'escadre d'Attale, ils obligent Philippe à accepter le combat dans le canal qui sépare Chios de la péninsule ionienne. Cette bataille, restée indécise au point de vue militaire, fut décisive pour la marche de la politique. C'est là que fut l'origine des hostilités entre Philippe et Attale, dont devait naître la guerre avec les Romains. Nous avons exposé ci-dessus l'aspect juridique de la question, et ne suivons ici que les actions militaires et diplomatiques. Philippe, obligé par ses pertes à Chios de revenir à Samos, se tourne contre la flotte rhodienne. Il la bat à Ladé ; la route vers Alexandrie lui est maintenant ouverte, mais « dans un délire de colère » il se rua sur Pergame, pour venger la participation d'Attale au combat de Chios. Après avoir dévasté les États d'Attale, il fait avec succès la guerre aux Rhodiens : il conquiert des villes de Carie et même les dépendances rhodiennes sur le continent en face de leur île. Mais à la fin de la campagne les opérations ont pris une autre tournure, par deux succès diplomatiques des Rhodiens. D'une part ils sont parvenus à faire poser les armes à nombre de leurs adversaires crétois. D'autre part ils ont réussi à persuader Attale, de se rallier encore une

1. Cf. sur la campagne, Holleaux, *Rev. ét. anc.*, 1920, 237.
2. Cf. Pol. V, 24, 11 ; V, 100,9 ; XI, 4 (5), 1.
3. Pol. XV, 23, 6.

fois à la flotte rhodienne [1]. Les escadres unies bloquent Philippe dans le golfe d'Iasos, pendant qu'il assiège Bargylia. Philippe passe ici l'hiver, réduit à vivre « la vie de loup » comme dit Polybe, inquiet sur l'issue des négociations de ses adversaires avec le Sénat : « car il n'ignorait pas que des ambassades étaient envoyées contre lui à Rome ».

En effet, à l'automne 201, les envoyés de Rhodes, d'Attale, des Étoliens, d'Athènes [2] enfin se présentaient au Sénat pour porter des plaintes contre Philippe et solliciter l'aide des vainqueurs de Carthage. Le Sénat, on l'a déjà dit, a repoussé la demande des Étoliens, il leur gardait rancune de la paix séparée de 206. Nous ne connaissons pas sa réponse aux Rhodiens, mais elle devait être aussi négative ou, probablement, fort évasive. En tout cas les Romains n'entreprennent d'abord rien pour les Rhodiens, qui n'étaient point liés à eux par une convention en forme. Autre était le cas de Pergame et d'Athènes. Ces deux états étaient compris par les Romains dans le pacte de Phoinikè. La République avait dès lors des obligations envers eux. Le cas des Athéniens fut du reste le même que celui d'Attale : il s'agit encore une fois du droit de représailles. Les Athéniens ont mis à mort deux Acarnaniens, qui s'étaient introduits dans le sanctuaire d'Eleusis. Le peuple des Acarnaniens décida d'user de représailles contre les Athéniens, et Philippe autorisa et aida les Acarnaniens à ravager l'Attique [3]. Les Athéniens ont porté

---

1. J'explique ainsi le fait singulier qu'Attale se sépare des Rhodiens après la bataille de Chios, que sa flotte n'aide plus ceux-ci et qu'il ne rejoint les Rhodiens qu'à la fin de la campagne 201. Cf. Holleaux, *Rev. ét. anc.* 1923, 337 ss.

2. M. Holleaux, on le sait, écartait cette ambassade comme apocryphe (*Rev. ét. anc.* 1920, 82 ss. Cf. encore G. de Sanctis, *Storia* IV, 1, 21). Mais l'explication nouvelle du pacte de Phoinikè change maintenant la base même de son argumentation.

3. L'irruption des Acarnaniens, aidés par les Macédoniens (*datis Macedonum auxiliis*) fut le premier dommage causé aux Athéniens par Philippe. Liv. (Pol.) XXXI, 14, 10 : *hic exercitus primo terram Atticam... depopulatus... in Acarnaniam rediit.* (Cf. S. Schebelev, *Iz istorii Afin*, 1899, 108.). Leur ambassade au Sénat a donc lieu après cette expédition, provoquée par le meurtre des deux Acarnaniens. Ceux-ci *per initiorum dies non initiati templum Cereris... ingressi sunt. Facile eos sermo prodidit... deductique ad antistites templi, cum palam esset per errorem ingressos, tamquam ob infandum scelus interfecti sunt* (Liv. *l. c.* 8). Les « *initiorum dies* » ne peuvent être que les grands mystères ; les petits ont lieu à Athènes et non à Eleusis, les *antistites templi* qui font tuer les sacrilèges sans intenter une accusation contre ceux-ci devant les instances civiles doivent être les Eumolpides. Cf. sur la juridiction des Eumolpides : P. Foucart, *Mém. Ac. Inscr.* XXXVII, 1, p. 9 s.

Le meurtre a lieu donc, disons-nous, en août 201 (ou septembre : Holleaux, *Camb. Anc. Hist.* VIII, 161). L'invasion des Acarnaniens pouvait ainsi avoir eu lieu quelques semaines plus tard, en automne 201, et l'ambassade athénienne devait venir à Rome en hiver 201/0. M. Holleaux (*l. c.*) date l'expédition du printemps 200.

maintenant leur plainte contre le garant de la « *koinè eirènè* », violée par Philippe, devant l'autre garant, le Sénat.

Le Sénat avait, semble-t-il, des occupations plus graves. Il s'inquiéta de la guerre de Syrie. Saisi par Ptolémée, il envoya au printemps de 200 une ambassade en Orient, pour servir de méditatrice entre Antiochos et l'Égypte. Mais les ambassadeurs, C. Claudius Nero, P. Sempronius Tuditanus et M. Aemilius Lepidus, ne prennent pas la voie directe qui mène à Alexandrie où ils pouvaient être une quinzaine après leur départ de Rome. Ils se tournent vers la Grèce. Ils visitent les Épirotes à Phoinikè, ensuite se rendent chez Amynandros d'Athamanie, devant les Etoliens à Naupacte et les Achéens à Aigion. De cette ville ils arrivent à Athènes. Ils font partout savoir les réclamations romaines contre Philippe : de ne pas attaquer les Héllènes, d'accepter l'arbitrage dans son conflit avec Attale. Ils les répètent à l'officier de Philippe, qui vient d'envahir l'Attique jusqu'à l'Académie. Cette invasion est du reste une riposte à la participation des Athéniens à la guerre maritime contre la Macédoine. Les Athéniens ont pendant ce temps aggravé le conflit avec Philippe. Usant eux-mêmes de représailles ils ont participié à la guerre maritime contre la Macédoine [1]. Philippe répliqua en envoyant son officier Nikanoros ravager l'Attique. Les ambassadeurs romains intercèdent avec succès. Après ils « s'embarquent vers Antiochos et Ptolémée pour la médiation » [2].

Philippe a réussi au commencemment du printemps à s'échapper de Bargylia. En le poursuivant Attale et les Rhodiens viennent à Athènes et obtiennent des Athéniens la déclaration de la guerre contre Philippe. Il est fort remarquable, que la mission romaine, présente à ce moment dans la ville, ne participe pas à ces efforts diplomatiques [3].

Tandis que la mission romaine poursuit sa marche lente vers l'Orient et reste l'été 200 à Rhodes, Philippe profite de ce temps pour s'emparer des possessions lagides en Thrace est s'occupe ensuite de faire le siège d'Abydos. Polybe admire son énergie et blâme la défaillance d'Attale et des Rhodiens [4]. Abydos et en effet la clef des Détroits. Philippe a besoin de la ville comme

1. Les Rhodiens ont repris, au printemps 200, quatre vaisseaux de guerre des Athéniens, pris par les Macédoniens (Liv. XXXI, 15,5 : *naves longas quater Atheniensium, captas nuper ab Macedonibus recuperatasque*). Je mets en rapport ces actes d'hostilité et l'irruption de Nicanor dont la cause reste autrement inexplicable.
2. Pol. XVI, 27,5.
3. M. Holleaux, *Rev. ét. anc.* 1920, 97. Voir l'explication de ce fait p. 171.
4. Pol. XVI, 28.

d'une base pour ses opérations en Asie. Des détachements des Rhodiens et des Pergaméniens défendent la ville, qui est sur le point de céder. Alors la mission romaine envoie de Rhodes le plus jeune de ses membres, M. Aemilius Lépidus, qui présente au roi les demandes du Sénat. Elles sont cette fois au nombre de quatre : ne pas attaquer les Grecs, ne pas envahir les possessions de Ptolémée, accorder satisfaction d'après l'arbitrage aux Rhodiens et à Attale [1].

Deux articles sont ici nouveaux et assez inattendus : sur les Rhodiens, sur les dépendances égyptiennes. Inattendus, puisque le Sénat saisi par les Rhodiens déjà en plein été 201, prête attention à leurs doléances seulement à Abydos un an après, et puisqu'il fait une démarche en faveur du Lagide sans être sollicité par celui-ci [2]. Nouveaux puisqu'ils ne sont aucunement la conséquence d'un engagement inscrit dans le pacte de Phoinikè comme deux autres demandes. C'est une intervention de Rome pure et simple, sans que rien l'y oblige, dictée donc par les raisons d'ordre politique. Quels furent donc ces mobiles ? Pourquoi Rome sentit-elle soudainement, dans la belle saison de 200, la justesse des réclamations rhodiennes, et se plût-elle de son propre mouvement à défendre contre Philippe le Thrace l'égyptien ? Voilà une nouvelle énigme dans l'histoire diplomatique de l'an 200.

Philippe refusa d'accepter les demandes du Sénat. Victorieux il revint en septembre en Macédoine. Mais sur les chemins il rencontra les courriers, apportant la nouvelle que le consul Sulpicius avait débarqué, vers la mi-Septembre, à Apollonia. La guerre commença.

II

Cet exposé rapide, mais que j'espère fidèle, des événements militaires et diplomatiques en 201 et 200, met, il me semble, une chose hors de doute et fait apparaître deux singularités dans le développement des actions.

---

1. Pol. XVI, 34, 3 : δέδοκται τῇ συγκλήτῳ παρακαλεῖν αὐτὸν μήτε τῶν Ἑλλήνων μηδενὶ πολεμεῖν μήτε τοῖς Πτολεμαίου πράγμασιν ἐπιβάλλειν τὰς χεῖρας, περὶ δὲ τῶν εἰς Ἄτταλον καὶ Ῥοδίους ἀδικημάτων δίκας ὑποσχεῖν, καὶ διότι ταῦτα μὲν οὕτω πράττοντι τὴν εἰρήνην ἄγειν ἐξέσται, μὴ βουλομένῳ δὲ πειθαρχεῖν ἑτοίμως ὑπάρξειν τὸν πρὸς Ῥωμαίους πόλεμον.

2. Sur la prétendue ambassade alexandrine envoyée à Rome sous Ptolémée V afin que le Sénat donne le tuteur au roi et assistance à l'Égypte contre Philippe et Antiochos (Iustin. XXX, 2,8 : *legatos Alexandrini ad Romanos misere orantes ut tutelam pupili susciperent tuerenturque regnum Aegypti*), cf. Holleaux, *Rome, la Grèce*, 72 ; cf. H. Winkler, *Rom und Aegypten*, Diss. Leipzig, 1933, 16 ss. Il

Hors de doute que Rome ne cherchait pas querelle à Philippe. Saisi par des états compris par lui dans le pacte de Phoinikè, vers juin 201, le Sénat attendit jusqu'au printemps 200 pour commencer l'action diplomatique et jusqu'à l'automne pour entreprendre des opérations militaires. On ne peut pas expliquer ce ralentissement par des événements sur les autres théâtres de guerre. Car l'Espagne restait cette année paisible et le *tumultus gallicus* s'apaisait déjà au commencement du printemps avant le départ du consul Aurelius pour sa province[1].

L'autre consul, P. Sulpicius[2], le même qui a conclu il y a cinq ans la paix de Phoinikè, reste pourtant l'été à Rome. Il a reçu déjà au commencement de son année[3], vers janvier 200[4], comme « *provincia* » la « *Macedonia* », c'est-à-dire les escales romaines dans l'Epire et l'Illyrie[5]. Mais ses légions n'y débarquent que la campagne passée, à la veille de la période des pluies, vers le mi-septembre[6]. Voilà la première singularité.

Pendant ce temps la mission romaine parcourt la Grèce. Et voici la deuxième singularité. Les envoyés du Sénat proclament partout les griefs de la République contre Philippe, mais ils évitent de les lui communiquer.

Ces ambassadeurs qui, sur leur chemin vers les cours de l'Orient, trouvent du temps pour visiter les Étoliens ou les Achéens, ne se rendent pas chez Philippe. Il faut qu'un officier royal vint, en ravageant l'Attique, jusqu'à l'Académie, pour déterminer la mission, qui se trouve justement à Athènes, à faire savoir, à l'officier et par son intermédiaire au roi les plaintes du Sénat[7].

---

serait inutile de démontrer encore une fois que M. Aemilius Lepidus n'était jamais le tuteur de Ptolémée V (voir en dernier lieu : W. Otto, *Zur Geschichte der Zeit des 6. Ptolemäers*, *Abh. Bayer. Akad.*, 1934, 26 ss.). Pourtant, je ne vois pas d'inconvénient à admettre la possibilité d'une démarche égyptienne à Rome, pour demander l'appui contre les deux puissants ennemis du roi mineur.

1. Liv. XXXI, 10, 1 ; 22, 3 ; 20, 1.

2. L'élection de P. Sulpicius, l'auteur du traité de Phoinikè, au consulat en automne 201 (cf. M. Holleaux, *BCH.* 1932, 331 ss). peut être interprétée aussi bien comme l'indice de la volonté belliqueuse (F. Münzer, *Real-Enc.* IVA, 805) que comme signe de l'esprit pacifique du Sénat.

3. Liv. (Ann.) XXXI, 5, 9. D'après la tradition annalistique la guerre fut décidée à Rome déjà au commencement de 200 (Liv. XXXI, 6), mais ce renseignement est refuté par le témoignage de Polybe XVI, 25, 4 selon lequel Attale ne savait pas encore en mai (Holleaux, *Cambr. Anc. Hist. VIII*, 162), si les Romains étaient prêts à déclarer la guerre.

4. Sur le calendrier romain de l'époque G. de Sanctis, *Storia*, IV, 1, 383 ss.

5. H. Nissen, *Kritisch. Untersuchungen über Livius* (1863), 105.

6. M. Holleaux, *BCH.* 1932, 535 ss.

7. Pol. XVI, 27. A. Passerini, *Athenæum*, 1931, 281, veut expliquer l'attitude des députés du Sénat, par la lutte des partis à Rome ; en janvier les comices ont rejeté la proposition de guerre (Liv. XXXI, 6, 3) et elle ne fut

Ce n'est pas la seule étrangeté de la conduite de la mission à Athènes. M. Holleaux a souligné quelques autres points non moins déconcertants [1]. Ce sont, en effet, Attale et les Rhodiens qui excitent les Athéniens à riposter à l'invasion de Nicanor par la déclaration de guerre à Philippe. Le peuple vote conformément à cet avis « par bienveillance pour Attale » et accorde des honneurs extraordinaires à celui-ci, au peuple des Rhodiens, tandis que les Romains restent en dehors de toute cette action diplomatique. En présupposant que les Romains cherchaient la guerre avec Philippe, M. Holleaux ne trouve d'autre explication pour l'attitude prêtée par Polybe et aux ambassadeurs du Sénat et aux Athéniens, que le postulat : « qu'entre Athènes et Rome il n'existait encore, en l'an 200, aucun commerce d'amitié ». En vertu de ce postulat M. Holleaux déclarait apocryphe « le prétendu recours des Athéniens aux Romains en 201/0 » et se refusait à croire à leur « *adscriptio* » au traité de Phoinikè. Mais son explication, pour sacrifier deux renseignements divers de la tradition, reste néanmoins insuffisante. Car la même mission romaine qui resta muette à Athènes, où les Rhodiens et Attale la pouvaient « présenter », où le peuple était déjà irrité contre Philippe, elle a le cœur sur la bouche devant Amynandros l'Athamane, devant les Épirotes, les Achéens, tous les alliés de Philippe, chez les Étoliens. Partout elle proclama les griefs et la menace romaine contre la Macédoine. Les relations officielles entre Rome et les Achéens par exemple n'étaient pas plus intimes qu'avec les Athéniens. Une ambassade romaine a visité les deux états en 228 [2] ; depuis 211 jusqu'à 205 les hostilités séparaient Rome et les Achéens et ceux-ci gardaient depuis contre les Romains des haines vivaces qui ne s'étaient encore en 190 apaisées [3]. La mission romaine ne pouvait donc se sentir plus mal à l'aise à Athènes qu'à Aigion. Et pourtant elle parle ici et reste muette là.

Comment expliquer ces harangues des ambassadeurs ? On dit qu'ils voulaient émouvoir la Grèce contre Philippe. Mais en menaçant le roi du premier jour qu'ils ont mis le pied sur la terre grecque, ils attiraient son attention sur le danger romain ;

votée (Liv. XXXI, 8, 1) qu'en juillet. L'hypothèse est ingénieuse, mais impossible. Car elle exige à placer les visites de la délégation romaine à Phoinikè, à Naupactos etc. après sa venue à Athènes. A. Passerini p. 279 en tire en effet cette conclusion. Celle-ci répugne pourtant à la géographie et au récit de Polybe (XVI, 27, 4).

1. M. Holleaux, *Rév. ét anc.* 1920, 83 ss. Pol. XVI, 25 s.
2. Holleaux, *Rome, la Grèce*, 114.
3. Holleaux, *op. c.*, 235 n. 1.

il pouvait à son gré préparer la défense diplomatique et militaire. Faut-il penser que Ti. Claudius Nero, qui vainquit Hasdrubal grâce au secret et à la rapidité de ses opérations donnait si facilement à Philippe la possibilité de préparer sa défense ?

En vérité le roi n'y pense aucunement. Sa conduite dans l'été de 200 est non moins étonnante que l'attitude du Sénat et de la mission sénatoriale. Celle-ci proclame partout les réclamations romaines et les communique enfin, vers mai, au roi. Il ne réagit pas. Aucune ambassade, aucun messager de sa part ne vient à Rome ou auprès de la mission romaine. Le fait est vraiment étrange. C'est encore une fois M. Holleaux seul qui a remarqué la singularité de cette attitude du roi. Il l'explique par « l'insolence » des prétentions romaines [1]. Mais le roi qui daigna disputer en personne sur les réclamations romaines avec le jeune Lépidus, pourquoi n'a-t-il pas envoyé un de ses courtisans au Sénat pour sonder le terrain, pour connaître les dispositions romaines, pour gagner du temps enfin ?

La chose est encore plus étrange si on se souvient que les demandes romaines n'avaient rien d'insolent, que les Romains rappelèrent simplement au roi les dispositions du pacte de Phoinikè, en exigeant l'arbitrage entre Attale et lui. Pourquoi le roi refuse-t-il d'admettre ces demandes, sans faire le moindre effort pour négocier sur ce sujet avec les Romains ? Croit-il que les Romains le veulent provoquer ?

En tout cas sa conduite est déconcertante. Il ne répond pas aux réclamations romaines, mais, après les avoir reçues, envoie un officier ravager encore une fois l'Attique. C'est ce qui étonne déjà Tite-Live (XXXI, 16,1). Veut-il braver les Romains parce qu'il tient la guerre pour inévitable ? Mais il ne fait pas le moindre préparatif pour cette guerre. La base naturelle des opérations romaines, ce sont leurs stations en Épire. Philippe n'essaye pas de les occuper par un coup de surprise. Le champ naturel des opérations romaines est la Grèce. Philippe n'essaye pas de préparer ici la défense, de convoquer ses alliés, de marcher contre Athènes. C'est seulement en automne 200, la guerre une fois éclatée, que le roi s'adresse aux Achéens, envahit l'Attique, trop tard. Il perd l'été de 200 en Thrace [2], où il gagne les villes ptolémaïques qui jalonnent la « route royale » vers l'Asie [3] et en assiégeant Abydos, la clef de l'Asie. Il est tellement loin de la pensée

1. Holleaux, *Cambr. Anc. Hist.* VIII, 163.
2. Liv. (Pol.) XXXI, 16, 3 ss.
3. Observation de M. Holleaux dans le mémoire nommé p. 162, n. 5.

de voir les légions en marche vers la Macédoine, qu'il ne songe qu'aux affaires de l'Asie[1]. Antipatria (Berat) barre la vallée de l'Aôos. Les Romains pouvaient forcer la ville sans qu'une armée macédonniene les y attendît en automne 200.

III

Toutes ces contradictions s'expliquent, je crois, si on suppose que le Sénat ne cherchait qu'à intimider Philippe et que celui-ci n'en était pas dupe.

En plein été 201 le Sénat est saisi par Attale, ensuite par les Athéniens, qui portent plaintes au sujet des violations du pacte de Phoinikè commis par le roi de Macédoine. Rome vient de terminer cette guerre d'usure que fut la lutte de dix-sept ans contre Hannibal. Les querelles grecques, l'agresseur fût-il Attale ou Philippe, les Athéniens ont-ils eu le droit de mettre à mort deux Acarnaniens sacrilèges, devaient être en ce moment-là très importunes pour le Sénat. Mais Rome est garante du pacte de Phoinikè. Sur ce chiffon de papyrus on lit la signature romaine[2] *Summa foederum romanis religio est* (Flor. II, 6, 2). Voilà l'obligation morale pour la République d'y intervenir[3].

Cette obligation d'honneur est en même temps une dure nécessité politique. Les Rhodiens ont apporté la révélation de l'alliance offensive d'Antiochos et de Philippe, de leurs dessins de démembrement de l'empire égyptien. Comme M. Holleaux l'a bien vu[4], personne ne doutait aux environs de 200 que cette union des deux plus grands rois n'eût sa pointe secrète dirigée contre Rome. Encore au printemps de 197 les Rhodiens ont barré à Antiochos la route vers l'Europe, « de peur qu'il ne voulût aider Philippe[5] ». Le Sénat, est tourmenté depuis Pyrrhos, par le « cauchemar des coalitions » ; comment pouvait-il négliger les plaintes d'Attale, des Rhodiens et en livrer les petits états une fois pour toutes aux grands monarques conspirateurs[6] ?

---

1. La notice, conservée chez Suidas, du XVIe livre de Polybe que Philippe « cherchait à enlever aux Romains leurs bases et points de départ dans ces régions » (29, 1) se rapporte aux opérations navales de l'automne 200, la guerre commencée, comme le montre T. Live XXXI, 28, 6 : *Sciathum et Peparethum, haud ignobiles urbes, ne classi hostium praedae ac praemio essent diruit.*

2. Liv. XXIX, 12, 15 : les conditions de la paix de Phoiniké : *haec conscripta consignataque sunt.*

3. Cf. sur la *pietas* romaine J. Liegle, *Zeitschr. f. Numismatik*, 1932, 71 ss.

4. Holleaux, *Rome, la Grèce*, 320 ss.

5. Liv. XXXIII, 20, 3.

6. Cf. de Sanctis, *Storia*, IV, 1, 28.

Contraint d'intervenir le Sénat borne ses réclamations au minimum. Il fait rappeler à Philippe l'obligation de non agression et demande la satisfaction pour Attale dont l'état fut ravagé par Philippe en personne, par la voie de l'arbitrage. Le Sénat omet de mentionner l'affaire des Athéniens, plus compliquée : c'étaient les Acarnaniens, et non Philippe, qui avaient dévasté l'Attique. Enfin le Sénat passe sous silence les griefs des Rhodiens, qui ne participaient pas au pacte de Phoiniké.

Le Sénat charge de ses réclamations la mission qu'il fait partir au printemps 200 pour l'Orient. Mais les ambassadeurs évitent la rencontre avec Philippe. Ils risqueraient fort en lui présentant les demandes romaines de recevoir une réponse négative et de rendre ainsi la guerre inévitable. Car la demande du Sénat est accompagnée selon l'usage romain par la menace de guerre. Le Sénat exige par exemple de la même manière de Démétrios I de terminer la guerre contre les Macchabées [1]. Les Romains font savoir à la Macédoine cette menace en la répétant en Grèce. C'est l'appel indirect, connu par la diplomatie de tous les temps. Dans la crise d'Agadir l'Angleterre fit savoir à Guillaume II par la bouche de Lloyd-George au banquet de Guildhall, qu'elle se tenait prête à user de sa force dans le conflit entre la France et l'Allemagne.

A Athènes la mission est contrainte enfin par l'attaque des Macédoniens de faire parvenir au roi les exigences romaines. Mais les ambassadeurs se tiennent publiquement à l'écart du conflit grec, quoiqu'ils donnent en conversation privée l'impression à Attale que les Romains se tiennent prêts à faire la guerre à Philippe. Polybe remarque qu'Attale fut très réjoui par ces informations [2]. Ainsi, vers le mois de mai 200, les Grecs ne croient pas encore à la fermeté de la politique romaine. Cette attitude douteuse du Sénat et de ses ambassadeurs leur vaut et la froideur des Athéniens et la riposte de Philippe, dont les troupes ravagent encore une fois l'Attique [3].

Car Philippe a entrevu le jeu, par malheur. Il était sûr que les Romains, épuisés par les dix-sept ans de la guerre punique, ne prendraient pas les armes pour être agréables à Attale. Cet Attale, qui est le coupable de tous ses malheurs, il le déteste. En faisant il y a un an irruption dans l'état de Pergame, il cherchait à le prendre vif pour satisfaire sa vengeance [4]. Il ne songe pas

1. I *Macch.* VIII, 32.
2. Pol. XVI, 25, 4 : θεωρῶν δ'αὐτοὺς καὶ τῆς προγεγενημένης κοινοπραγίας μνημονεύοντας καὶ πρὸς τὸν κατὰ τοῦ Φιλίππου πόλεμου ἑτοίμους ὄντας περιχαρὴς ἦν.
3. Liv. XXXI, 16, 2.
4. Pol. XVI, 1, 1.

à accepter l'arbitrage avec Attale et par là même à reconnaitre son droit pour douteux.

Mais il ne pense pas le moins du monde à offenser les vainqueurs d'Hannibal. Il évite de son côté une rencontre. Philippe feint d'ignorer les demandes, les menaces romaines, il espère que le médiation entre Antiochos et Ptolémée empêtrera bientôt le Sénat dans les affaires du Levant. C'est cette tactique d'ignorer les senatus-consultes désagréables qui fut appliquée avec beaucoup de succès dans les deux siècles suivants par les rois de l'Orient, et à laquelle Ptolémée VII Evergéte fut redevable de ses longues années de règne.

Mais, entre Rome et la Macédoine, se trouvent les Rhodiens, Attale. Ils ne veulent pas, ils ne peuvent pas attendre. Attale excite les Athéniens, cherche à associer d'autres nations à la guerre. Alarmés eux-mêmes par l'alliance d'Antiochos et de Philippe, les Rhodiens et Attale poussent les Romains. Et la mission sénatoriale qui se tient à Rhodes pour observer le développement des événements en Europe et en Syrie, où Antiochos à éprouvé un échec considérable, se trouve ici sous l'influence des amis grecs, de leurs craintes devant des succès nouveaux de Philippe, qui arrive à soumettre une à une les villes maritimes de la Thrace orientale.

A la fin de l'été Philippe commence le siège d'Abydos, de ce Gibraltar de l'Asie mineure, pour reprendre la comparaison polybienne [1]. Alors apparaît enfin dans son camp l'ambassadeur romain, M. Lépidus. Comme on pouvait prévoir, ce contact direct entre les Romains et le Roi occasionne de l'explosion. Aux réclamations romaines le roi oppose une fin de non-recevoir. L'ultimatum recusé, le Sénat ne peut que décider la guerre.

Le colloque d'Abydos fut ainsi décisif pour la naissance de la guerre. Essayons de le comprendre. Fixons d'abord le caractère de cette entrevue. On a voulu voir dans la démarche de Lépidus une notification de la guerre, déjà votée à Rome [2]. Les Romains communiquaient, en effet, selon les règles du droit fétial, la déclaration de guerre directement au chef du peuple ennemi. Mais nous savons que, précisément pour la seconde guerre de Macédoine, le consul Sulpicius a demandé l'avis des fétiaux pour savoir si la communication au poste le plus proche des Macédoniens pouvait suffire [3]. La réponse des prêtres fut positive. Il

1. Pol. XVI, 29, 8.
2. A. Nlssen, *Unters. über T. Livius*, 122.
3. Liv. XXXI, 8, 3 : *consultique fetiales ab consule Sulpicio, bellum, quod indiceretur regi Philippo, utrum ipsi utique nuntiari iuberent, an satis esset, in*

est clair que cette consultation serait superflue, si le consul voulait ou pouvait envoyer Lépidus à Philippe. Le Sénat manda ensuite au consul d'envoyer comme porteur de la déclaration un non-sénateur [1]. Or Lépidus, membre d'une mission sénatoriale et chef d'une maison illustre, devait en 200 appartenir déjà au corps gouvernant [2]. Voilà deux indications historiques, qui semblent écarter l'hypothèse selon laquelle Lépidus a eu mandat de porter à Philippe la déclaration de la guerre. En voici, une troisième, celle-ci d'ordre juridique : si la communication d'Abydos était *l'indictio, belli* celle faite à Athènes par la même mission sénatoriale à Nikanor, un officier de Philippe, serait l'ultimatum, ou pour parler comme les Romains *clarigatio*. Or d'après les règles du droit fétial *l'indictio belli* a toujours la même ampleur que la *clarigatio* [3]. Au contraire la communication d'Abydos a quatre articles, tandis que celle d'Athènes ne contient que deux réclamations.

La guerre et les modalités de sa notification furent décidées à Rome. L'envoi de Lépidus à Abydos fût arrêté à Rhodes dans une conférence des ambassadeurs romains [4]. « Ceux-ci ayant entendu à Rhodos des nouvelles précises sur le siège d'Abydos et désirant s'aboucher avec Philippe, conformément à leurs instructions ont suspendu leur voyage vers les rois d'Orient et envoyé Lépidus [5] ». Ce n'est pas, on le voit, le vote des comices, mais l'action de Philippe, qui a occasionné l'embarquement de Lépidus pour Abydos. Mais le Romain entreprend son trajet conformément aux commandements du Sénat. C'est-à-dire : le Sénat a chargé sa mission, le cas échéant, si Philippe continuait sa conquête, d'intervenir directement auprès du roi. Le contenu des réclamations de Lépidus : ne rien entreprendre contre Ptolémée V, accorder satisfaction non seulement à Attale, mais

---

finibus regni quod proximum præsidium esset, eo nuntiari. Fetiales decreverunt, utrum eorum fecisset, recte facturum.

1. Liv. *l. c.* 4 : *consuli a patribus permissum, ut, quem videtur ex iis qui extra senatum essent, legatum mitteret ad bellum regi indicendum.* Il faut, semble-t-il avec Weissenborn, *ad l.*, interpréter l'autorisation dans ce sens que l'envoyé doit être un fétial qui n'appartient pas au Sénat.

2. F. Münzer, *Römische Adelsparteien* (1920), 171. Cf. Th. Mommsen, *Droit public*, IV, 401.

3. Liv. I, 32, 6 ss. Cf. Ludw. Lange, *Römische Altertümer*, I, 283.

4. Liv. XXXI, 18, 1 : *M. Aemilius trium* (sc. legatorum) *consensu... ad Philippum venit*

5. Pol. XVI, 34, 1 : οἱ γὰρ Ῥωμαῖοι τὸ σαφὲς ἀκούσαντες ἐν τῇ Ῥόδῳ περὶ τῆς τῶν Ἀβυδηνῶν πολιορκίας καὶ βουλόμενοι πρὸς αὐτὸν τὸν Φίλιππον ποιήσασθαι τοὺς λόγους κατὰ τὰς ἐντολάς, ἐπιστήσαντες τὴν πρὸς τοὺς βασιλέας ὁρμὴν ἐξέπεμψαν τὸν προειρημένον.

aussi aux Rhodiens et l'occasion de sa mission : le danger imminent pour Abydos, montrent assez clairement quelle influence travaillait dans le Sénat et auprès de la mission sénatoriale pour pousser la République vers la guerre : celle des Rhodiens.

On peut, semble-t-il, entrevoir dans un fragment de Polybe des indices de cette pression rhodienne. L'historien nous raconte [1] qu'Abydos prise, les ambassadeurs des Achéens ont proposé aux Rhodiens de conclure lo paix avec Philippe, et la mission romaine devait prier le peuple « de ne pas s'accorder avec Philippe, sans les Romains », Cette menace d'une paix séparée devrait, croira-t-on, impressionner beaucoup les Romains. Ils ne pouvaient entreprendre la guerre sans alliés grecs, surtout sans les Rhodiens. Ils se sont déjà engagés assez loin par leurs menaces proclamées imprudemment partout en Grèce, pour laisser les choses suivre leurs cours. Et le Macédonien, par malheur, ne cherchait aucunement à faciliter au Sénat une retraite diplomatique. Au contraire, il provoquait les Romains. Qu'on se rappelle seulement sa célèbre et ironique réponse à Lépidus à Abydos, « qu'il excusait l'audace de langage de Lépidus pour trois raisons, d'abord parcequ'il était jeune et sans expérience, ensuite parce qu'il était le plus beau des hommes de son temps (et c'était vrai, confirme gravement Polybe), enfin et surtout, parce qu'il était Romain [2] ».

Par son obstination orgueilleuse Philippe allumait la guerre sans la chercher. Ne daignant pas répondre aux premières réclamations du Sénat à lui communiquées à Athènes, et qui restaient parfaitement dans le cadre du pacte de Phoinikè, il poussa les Romains du côté de ses ennemis implacables, les Rhodiens. En répondant par un défi à l'ultimatum romain, composé déjà sous l'influence rhodienne, Philippe entraîna les Romains dans la guerre [3], dont le Sénat ne voulait pas et que lui-même craignait.

---

1. Pol. XVI, 35 : ὅτι παρῆσαν μετὰ τὴν ἅλωσιν Ἀβύδου παρὰ τοῦ τῶν Ἀχαιῶν ἔθνους εἰς τὴν Ῥόδον πρεσβευταί, παρακαλοῦντες τὸν δῆμον εἰς τὰς πρὸς τόν Φίλιππον διαλύσεις. Οἷς ἐπελθόντων [τῶν] ἐκ τῆς Ῥώμης πρεσβευτῶν καὶ διαλεγομένων ὑπὲρ τοῦ μὴ ποιεῖσθαι διαλύσεις πρὸς Φίλιππον ἄνευ Ῥωμαίων, ἔδοξε προσέχειν τῷ δήμῳ τοῖς Ῥωμαίοις καὶ στοχάζεσθαι τῆς τούτων φιλίας.

2. Pol. XVI, 34, 3.

3. Quelques précisions chronologiques seront, je crois, bien utiles. Sulpicius débarqua en Illyrie *autumno fere exacto* (Liv. XXXI, 22, 4), c'est-à-dire (M. Holleaux *BCH.* 1932, 536) vers la mi-septembre. Le trajet de Brindisi a pris 2 jours (Liv. XXXI, 14, 2) ; calculons une semaine pour le chemin de Rome jusqu'à Brindisi (cf. Liv. XXXVII, 4, 1). La *supplicatio* dura trois jours (Liv. XXXI, 8, 2). Mettons encore une dizaine des jours pour d'autres formalités. Le vote de

IV

Voilà l'exposé des événements, dont sortit la seconde guerre de Macédoine. Mais je ne me flatte aucunement d'en découvrir les « causes ». Ce qu'il nous plaît de nommer « causes » ce sont, bien entendu, les mobiles psychologiques, qui restent voilés de leur nature même. La vue pénétrante d'un Thucydide peut en atteindre la raison cachée. La plupart de nous risqueraient fort de s'y égarer ; pour moi, je ne me mêle pas de la deviner.

Je ne donne ici qu'une description raisonnée de la partie visible des événements et des actions qui ont abouti à la guerre. Cette partie saisissable n'enferme du reste que les rapports entre les puissances. Nous ne savons rien sur les courants d'opinion, sur les factions qui à Rome et à la cour macédonienne dirigeaient les flottements de la politique ou tentaient de le faire. Nous n'apprenons par exemple que ce simple fait : la proposition de déclarer la guerre fut d'abord repoussée par les Comices [1]. Pourtant la disposition de protéger, en usant de force le cas échéant, lès états « compris » dans le pacte de Phoinikè, montre qu'il y a à Rome, comme l'a bien dit J. Carcopino [2], des « Romains qui rêvèrent pour elle, en Orient comme en Occident, avec ou sans conquêtes, d'une autorité prépondérante et d'un rôle impérial ». Mais nous n'en savons malheureusement rien de précis.

Ce qui nous est encore visible et saisissable permet et contraint pour ainsi dire, de ne voir dans l'origine de la seconde guerre de Macédoine qu'un jeu du hasard, c'est-à-dire un enchaînement de faits qui ne fut ni voulu ni prévu par les personnes en jeu. Pour garantir la paix de la Grèce, le traité de Phoiniké fut rédigé, d'après une idée des Épirotes comme κοινὴ εἰρήνη. Cela a donné aux Romains le droit d'intervenir en Grèce. Le conflit entre Philippe, Rhodes et Attale en Asie, le conflit entre les Athéniens et les Arcananiens en Europe, ont en effet occasionné,

---

guerre par les comices se placera ainsi vers 25 août. Mettons vingt jours pour faire parvenir le défi de Philippe au Sénat Le colloque d'Abydos, qui précéda immédiatement la chute de la ville (Pol. XVI, 34, 7) a eu donc lieu au commencement d'août. Philippe apprit la nouvelle du débarquement romain dans son chemin vers la Macédoine (Liv. XXXI,18, 9). Il devrait donc rester à Abydos (ou dans sa région) quelque six semaines. Ce n'est aucunement improbable : le roi ne l'oublions pas, devait organiser une nouvelle province, conquise pendant la campagne de 200. En 196, Antiochos III resta quelques mois à Lysimachia.

1. Liv. XXXI, 6. Cf. de Sanctis *Storia*, IV, 1, 24 ss.

2. J. Carcopino, *Points de vue sur l'impérialisme romain* (1934), 69.

quatre années après, l'intervention romaine en vertu du pacte de 205. Pour éviter la guerre avec Philippe, les Romains cherchaient à l'intimider, mais il devinait leur jeu et négligeait pour cela d'y prêter attention. Mais les menaces obligent. Poussée par les Rhodiens et Attale de la même manière que Sparte par les Corinthiens à la veille de la guerre du Péloponnèse, brusquée par Philippe, Rome glissa vers la guerre, sans l'avoir cherchée.

*
* *

Je n'ai qu'à ajouter quelques mots *pro domo*. Cette étude n'est qu'une continuation des recherches de Maurice Holleaux. Il n'y a guère une page, où elles n'aient été utilisées. Pour M. Holleaux la guerre de Macédoine fut pourtant voulue par le Sénat. En regardant comme apocryphe l'amendement romain à la paix de Phoiniké, il devait nécessairement ne voir dans l'intervention romaine qu'une provocation intentionelle. L'analyse juridique donnée ci-dessus prouve maintenant la légalité de l'action romaine.

Mais en s'écartant des résultats de M. Holleaux cette étude confirme, j'ose l'espérer, ses idées. La thèse de M. Holleaux est que la guerre entreprise en l'an 200 ne découla pas d'un plan de domination mondiale médité par le Sénat. C'est un simple accident, dit-il, la connaissance de l'alliance entre Antiochos et Philippe qui donna le branle aux choses et poussa le Sénat vers la guerre préventive. Je crois entrevoir d'autres accidents, d'autres circonstances que M. Holleaux, mais je fais mienne sa thèse sur la politique romaine : « ce n'est point assez de dire qu'elle dépend des circonstances ; elle naît toute d'elles, n'en est que le produit, et, sans elles n'existerait pas [1] ».

Entièrement d'accord avec M. Holleaux dans son appréciation du rôle du hasard, de l'importance de l'accident pour l'enchaînement des événements, j'ose ainsi dédier à sa mémoire qui m'est chère, cette étude, inspirée par son livre, même si elle en conteste des résultats.

Paris, mai 1934. E. Bickermann.

1. M. Holleaux, *Rome, la Grèce*, 332.

AUGUSTE, ZEUS PATROOS

Il est reconnu que le culte rendu aux Césars fut d'origine hellénistique et que l'Asie Mineure en a fourni les deux premiers exemples [1] ; pour bien le comprendre il faut donc tenir compte de ces sanctuaires asiatiques. A celui de Pergame, le seul dont l'histoire ait survécu, sanctuaire unique de la province d'Asie pendant plus d'un demi-siècle, l'objet du culte a subi en ces années une transformation lente, mais progressive, dont les phases, jusqu'à présent peu étudiées, semblent mériter l'attention [2].

Rappelons d'abord les événements qui donnèrent naissance à nos documents. Dès la mort d'Antoine (1er août 30 av. J.-C.), les populations de l'Asie libérée s'empressèrent d'offrir leur culte à Octave, et leurs désirs furent secondés par la durée de son séjour auprès d'elles. Pendant deux hivers, en 31/30 après Actium et en 30/29 au retour d'Égypte [3], sa résidence à Samos dans la province d'Asie facilita les démarches qui aboutirent en 29 à l'autorisation convoitée. Il fut décidé que l'Asie et la Bithynie établiraient chacune, l'une à Pergame, l'autre à Nicomédie, un temple construit aux frais de la province et consacré à Rome et à Octave. Il n'accepta ces cultes que comme parèdre de la déesse Rome et jamais de son vivant n'y a-t-il, que l'on sache, porté officiellement le titre de dieu. Sur Nicomédie, l'histoire se tait, mais sur Pergame, nous sommes mieux renseignés que sur la plupart des sanctuaires anciens. Les cérémonies qu'y célébrait le grand'prêtre de l'Asie furent pendant cinquante-cinq ans [4] les seules auxquelles la province entière put prendre part ; de là leur importance, et l'éclat leur était assuré par le contrôle d'Octave [5] ; cependant, étant donné que ce culte intéressait non pas

1. Sur le développement du culte des Césars, la bibliographie la plus complète est celle de Nock, *Camb. Anc. Hist.* X (1934), pp. 951-3.

2. Je tiens à remercier les amis sans le concours desquels cet article n'aurait pu être écrit, en premier lieu, M. Louis Robert et M. Josef Keil, dont la bonté est intarissable ; et je dois beaucoup à MM. J. G. C. Anderson, C. W. M. Cox et F. N. Pryce, qui ont aidé à la lecture de *I. B. M.* 894.

3. Sur ces deux séjours à Samos, v. Fitzler-Seeck, P.-W.-K. *RE* x, 333, 337

4. De 29 av. J.-C. jusqu'à l'an 26, lorsque sous Tibère la diète fut autorisée à lui dédier un temple à Smyrne, deuxième siège du culte provincial.

5. Ce contrôle est démontré par l'inscription des hymnodes, *Forsch, in Eph.*

une ville, mais toutes les populations de l'Asie, il insistait toujours pour ne pas y être traité en dieu.

Dans les villes de l'Asie, au contraire, il ne mettait point d'entraves à la liberté du culte ; chez elles ces villes pouvaient à leur gré vénérer comme divin n'importe quel personnage vivant, même Octave Auguste[1]. Au point de vue provincial, les cultes municipaux ressemblaient à ceux d'associations particulières ; comme culte officiel de la province, il n'y avait que celui de Rome et d'Octave Auguste à Pergame ; la diète de l'Asie (τὸ κοινὸν τῶν Ἑλλήνων) le dirigeait et les délégués de toutes les villes y assistaient. Les seuls témoignages propres à nous faire connaître ce que fut Auguste dans le panthéon officiel de l'Asie se rapportent à ce culte de la diète, et les plus probants sont les actes rédigés par son secrétariat.

Notre dossier provenant de la chancellerie de Pergame se compose de neuf décrets et de deux lettres dont les textes se trouvent dans les publications suivantes ; pour y renvoyer, nous employons les numéros de cette liste :

Décrets.

1. *Ath. Mitt.* XXIV, 1899, p. 275 s. ; *R. arch.* 1900, I, p. 357, n. 76 ; *O.G.I.* 458, II ; *I. v. Priene* 105.30-77 (ll. 32-49 restituées, *Class. R.* XLI, 1927, p. 119 s.). Le fragment *C.I.L.* III, 12240, 13660*a*, 14192[8], se rapporte au décret, mais n'en fait pas partie.

2. *O.G.I.* 458, III ; *I. v. Priene* 105.78-84.

3. *A.J.A.* XVIII, 1914, pp. 327 (IX) ; *I.G.R.* IV, 1756 (IX) ; *Sardis* VII, 1, 8.89-98.

4. *A.J.A.* XVIII, 1914, pp. 327-8 (X) ; *I.G.R.* IV, 1756 (X) ; *Sardis* VII, 1, 8.99-119.

5. *R. arch.* 1885, II, p. 104, n. 1 ; *O.G.I.* 470, II ; *I.G.R.* IV, 1611, *b*.

6. *Archäol. Z.* 1859, p. 91 s. ; Newton, *Discov.* p. 695, n. 6 (pl. 87) ; *I.B.M.* 894 ; cf. p. 182-186 *infra*.

7. *Jahresh.* XI, 1908, p. 103 ; *I.G.R.* IV, 1608, *c* ; *Festschr. z. 700-Jahr-Feier. d. Kreuzschule z. Dresden*, p. 52 s. (cf. *S.E.G.* IV, 641) ; cf. p. 181-182 *infra*.

II, n, 21 ; cf. les observations de Ziebarth, P.-W.-K. *RE* IX, 2520 s., et de Poland, *Festschr. z. 700-Jahr-Feier d. Kreuzschule z. Dresden* (1926), p. 54.

1. Cf. Dessau, *Gesch. d. röm. K.* I, p. 358. A Sardes, par exemple, Auguste avait déjà son temple en 2 av. J.-C. ; *Sardis* VII, 1, 8. 13-14.

8. *C.I.G.* 3487; *Mém. cour. Acad. de Belg.* XXX, 1861, p. 40, n. 15 (cf. *Rh. M.* LI, 1896, p. 636); *Denkschr. Wien. Ak.* 1911, II, n. 53; *I.G.R.* IV, 1236.

9. *C.I.G.* 3187; *I.G.R.* IV, 1410; cf. p. 181 *infra*.

Lettres.

10. *A.J.A.* XVIII, 1914, pp. 326-7 (VII); *I.G.R.* IV, 1756 (VII); *Sardis* VII, 1, 8.75-82.

11. *A.J.A.* XVIII, 1914, p. 327 (VIII); *I.G.R.* IV, 1756 (VIII); *Sardis* VII, 1, 8.83-88.

Dans le libellé de ces pièces, et notamment dans le titre du grand-prêtre de l'Asie, la nomenclature d'Auguste revêt trois formes différentes qui représentent les étapes de sa déification. A partir de l'an 29 av. J.-C., où son culte fut fondé, son apothéose s'est accomplie en trois phases, par chacune desquelles sa majesté se trouva augmentée. Notons les détails de celles-ci, dont deux pendant sa vie et la troisième après sa mort.

Première phase : de 27 jusqu'à 3 av. J.-C. ; nom officiel d'Auguste : Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ θεοῦ υἱὸς Σεβαστός.

Nous ignorons comment s'appela le grand-prêtre de l'Asie, pendant les années 29 à 27 av. J.-C., mais il est permis de croire que ce fut ὁ ἀρχιερεὺς θεᾶς Ῥώμης καὶ Γαίου Ἰουλίου Γαίου υἱοῦ Καίσαρος, d'après le nom que portait alors Octave par suite de son adoption par Jules César. De 5 à 3 av. J.-C., le grand-prêtre s'intitula ὁ ἀρχιερεὺς θεᾶς Ῥώμης καὶ Αὐτοκράτορος Καίσαρος θεοῦ υἱοῦ Σεβαστοῦ[1], et l'on suppose à bon droit que ce titre, remontant à l'an 27, lui fut accordé sitôt qu'Octave eut reçu le nom d'Auguste. Inutile d'en relever la grandeur par contraste avec celui qu'il remplaça; Σεβαστός et θεοῦ υἱός étaient en Asie comme à Rome des épithètes uniques. Pourtant ce nom nouveau n'attribuait à Octave, pas plus en Asie qu'à Rome, aucun caractère divin ; *Imperator Caesar divi filius Augustus* figurait bien à l'état civil, et la vénération partagée entre la déesse et lui n'impliquait point l'apothéose, car à Éphèse et ailleurs un culte pareil se rendait à des proconsuls[2]. Auguste n'était pas dieu, mais homme agrandi en héros.

Deuxième phase : de 2 av. J.-C. jusqu'à 14 ; nom officiel d'Au-

1. Cf. par exemple, nos n. 3, 10 et 11.

2. Cf. *Forsch. in Eph.* II, 66 : ἱερέα τῆς Ῥώμης καὶ Ποπλίου Σερουειλίου Ἰσαυρικοῦ. Ce culte d'Ephèse, fondé vers 78 av. J.-C. (*RE* 2 R. Hbd IV, 1812, n. 93), s'était maintenu pendant un siècle et demi.

guste : Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ θεοῦ υἱὸς Σεβαστός, ἀρχιερεύς μέγιστος καὶ πάτηρ τῆς πατρίδος καὶ τοῦ σύμπαντος τῶν ἀνθρώπων γένους.

Bientôt après qu'Auguste eut reçu, en février de l'an 2 av. J.-C., le titre de *pater patriae*, la diète provinciale fut autorisée à l'orner d'un supplément, et le grand-prêtre de l'Asie s'intitula en langage officiel : ὁ ἀρχιερεὺς θεᾶς Ῥώμης καὶ Αὐτοκράτορος Καίσαρος θεοῦ υἱοῦ Σεβαστοῦ ἀρχιερέως μεγίστου καὶ πατρὸς τῆς πατρίδος καὶ τοῦ σύμπαντος τῶν ἀνθρώπων γένους [1].

Dans cette formule encore Auguste n'est pas divinisé ; ses titres sont ceux qu'il portait habituellement, sauf qu'on y développe la signification de *patria*. Mais ce surnom amplifié donne clairement à entendre qu'il dépasse tous les héros ; sa paternité surhumaïne lui prête la taille des immortels. « Libéré d'attaches locales, le héros tend de suite à se changer en être divin » [2] ; voilà comment l'élargissement du sens de *patria* transfigurait le héros Auguste ; sans avoir l'air de rien changer, l'on créait par ce titre un nouveau demi-dieu.

Troisième phase : à partir de l'an 15 ; nom officiel d'Auguste : θεὸς Σεβαστὸς Καῖσαρ Ζεὺς Πατρῷος αὐτοκράτωρ καὶ ἀρχιερεὺς μέγιστος πάτηρ τῆς πατρίδος καὶ τοῦ σύμπαντος τῶν ἀνθρώπων γένους.

Il est facile de se renseigner sur les deux titres d'Auguste antérieurs à l'an 14, mais le troisième, inauguré après sa mort, (19 août 14), ne peut être mis en évidence que par trois décrets fragmentaires (6, 7 et 9) ; on les comprendra mieux si nous indiquons par avance les données qui en ressortent. Sitôt qu'on eut appris à Pergame la consécration d'Auguste par le Sénat (17 septembre de l'an 14), la diète de l'Asie reconnut son élévation au rang des dieux et fixa sa nomenclature officielle ; désormais le grand-prêtre de l'Asie s'intitula ὁ ἀρχιερεὺς θεᾶς Ῥώμης καὶ θεοῦ Σεβαστοῦ Καίσαρος Διὸς Πατρῴου αὐτοκράτορος καὶ ἀρχιερέως μεγίστου πατρὸς τῆς πατρίδος καὶ τοῦ σύμπαντος τῶν ἀνθρώπων γένους. Aux épithètes nouvelles de « dieu » et de « Zeus Patrôos » s'ajoutent les titres décernés à Auguste avant sa consécration. Voilà l'effet en Asie de ce grand événement, phase culminante de l'apothéose ; les monuments nous font voir comment il se produisit.

Le nom officiel d'Auguste divinisé nous est conservé par deux décrets (n. 7 et 9) et aussi, en partie, par le texte d'un troisième (n. 6) qui le proclama aux villes de la province ; examinons ces documents dans l'ordre inverse de leurs dates.

---

1. Cf. nos n. 4 et 5.
2. Rohde, *Psyche* I², p. 184 ; Kaerst, *Gesch. d. Hell.* II, p. 379.

a) L'ensemble du décret n. 9 ne peut, à cause de sa longueur, se traiter ici ; nous nous bornons à en citer le commencement :

[Ἔδ]οξεν τοῖς ἐπὶ τῆς Ἀ[σίας Ἕλλησιν γνώμη]
Τιβερίου Κλαυδίου Ἡρώ[δου, τοῦ ἀρχιερέως]
[κ]αὶ σεβαστοφάντου κ[αὶ διὰ βίου ἀγωνοθέτου]
θεᾶς Ῥώμης καὶ θεοῦ [Σεβαστοῦ Καίσαρος]
Διὸς Πατρῴου αὐτοκ[ράτορος καὶ ἀρχιερέως]
μεγίστου πατρὸς τῆ[ς τε ἑαυτοῦ πατρίδος καὶ]
τοῦ σύμπαντος τῶν ἀν(θ)[ρώπων γένους·]

L. 2 : Sur Tiberius Claudius Hérode, le bisaïeul présumé d'Hérode Atticus, P. Graindor a déjà donné toutes les précisions nécessaires [1].

L. 3 : L'addition du titre de σεβαστοφάντου semble bien convenir à ce texte rédigé sous Néron lorsque le culte impérial tendait partout à éclipser celui de Rome. Dédoublant son titre, le grand-prêtre de 54-68 s'intitule ἀρχιερεὺς (de Rome) καὶ σεβαστοφάντης (d'Auguste) θεᾶς Ῥώμης καὶ κτλ. Le supplément διὰ βίου ἀγωνοθέτου est hors de doute, car seule cette fonction se cumulait avec celle de grand-prêtre ; mais le titre ne s'ajoutait que tous les quatre ans lorsque celui-ci se chargeait de l'agonothésie des *Romaia Sebasta* [2].

L. 4 : L'ordre des mots Σεβαστοῦ Καίσαρος est établi par le décret suivant (n. 7).

L. 6 : La phrase τῆς ἑαυτοῦ πατρίδος se trouve au n. 6, 5-6.

b) Le texte du décret n. 7, tel qu'il se trouve dans la dernière édition de Poland (1926), paraît réclamer quelques rectifications ; nous en reproduisons donc les trois quarts :

[Ἔδοξεν το]ῖς ἀπὸ τ[ῆς Ἀσίας Ἕλλησιν]
[γνώμη Γ. Ι. (?) Ἀν]αξαγόρου τ[οῦ — 10-11 l. —]
[.....]νος φιλοκαίσα[ρος τοῦ ἀρχιερέως]
[τῆς Ἀσί](α)ς καὶ διὰ βίου ἀγων[οθέτου θεᾶς]
[Ῥώμης] καὶ θεοῦ Σεβαστοῦ Κα[ίσαρος Διὸς]
[Πατρῴ]ου αὐτοκράτορος καὶ ἀρ[χιερέως]
[μεγ]ίστου πατρὸς τῆς πατρίδος κ[αὶ τοῦ]
[σύμ]παντος τῶν ἀνθρώπων γένους·
[ἐπεὶ δέ]ον πρὸς τὸν σεβαστὸν οἶκον εὐσε-

1. « Hérode Atticus », *Rec. d. travaux, Fac. d. Lettres, Univ. égypt.*, fasc. V, pp. 9-11. Ce Tib. Cl. Hérode aurait été père du Tib. Cl. Atticus honoré à Corinthe ; *Corinth.* VIII, 2, 68. S'il était riche, comme l'estime Graindor, il se trouvait tout indiqué pour l'agonothésie des *Romaia Sebasta* ; son origine étrangère ne le rendait point incapable d'être grand-prêtre de l'Asie, cet honneur étant déjà échu à un Romain, L. Volcacius Tullus ; *Class. R.* XLI, 1927, p. 119.

2. Cela se voit en comparant les titres du grand-prêtre en 4 av. J.-C. (n. 3) et en 3 av. J.-C. (n. 10, 11) avec celui de 2 av. J.-C. (n. 4) ; ce dernier est agonothète ; ses prédécesseurs ne le sont pas.

[βείας κ]αὶ πάσης ἱεροπρεποῦς ἐπινοίας
[δεῖξιν φαν]ερὰν κατ' ἐνιαυτὸν παρέχεσ-
[θαι, οἱ ἀπὸ πά]σης Ἀσίας ὑμνῳδοὶ τῇι ἱερω-
[τάτηι τοῦ Σεβα]στοῦ Τιβερίου Καίσαρος
[θεοῦ γενεθλίῳ ἡ]μέρᾳ συνερχόμενοι εἰς
[Πέργαμον μεγα]λοπρεπὲς ἔργον κτλ.

L. 1 : Les tournures ἀπὸ τῆς Ἀ. et ἐπὶ τῆς Ἀ. étaient également en usage.

L. 2 : Puisqu'il y a de la place, l'on peut restituer [Γ. Ἰ(?)], pour Γαΐου Ἰουλίου.

L. 4 : Le titre de διὰ βίου ἀγωνοθέτου indique l'une des pentétérides des *Romaia Sebasta* ; ce dut être celle de l'an 40, parce que Tibère était mort — le supplément de Poland θεοῦ, l. 14, semble nécessaire — et en 41 Claude faisait une allusion évidente à ce décret (*I.G.R.* IV, 1608, *b*).

Ll. 5-9 : La formule est la même qu'au n. 9. 4-7 et les deux actes se complètent réciproquement [1] ; le supplément [θεοῦ | υἱ]οῦ (Keil-Poland) est trop court, tandis que celui de [Διὸς | Πατρῴ]ου remplit parfaitement la lacune au commencement de notre l. 6. Cette permanence de la nomenclature durant au moins seize ans — le n. 9 date au plus tôt de 56 et le n. 7 de 40 — amène à la conclusion que déjà en l'an 40 elle était établie depuis longtemps ; et en effet, comme nous le verrons, dès l'an 15, la diète avait réglé le protocole du culte.

Ll. 9-12 : Afin de ne pas porter atteinte aux leçons de Kyriakidis, qui copia le texte avant sa détérioration, nous restituons [δέ]ον au lieu de [τὴ]ν (l. 9) et [κ]αὶ au lieu de [μετὰ] (l. 10) ; ces suppléments entraînent presque nécessairement ceux de [δεῖξιν] à la place de [πᾶσιν) (l. 11) et de [οἱ ἀπὸ], comme dans le titre des Hellènes (l. 1), à la place de [δεῖ οἱ] (l. 12).

c) Passons au décret n. 6, qu'on peut maintenant mieux mettre en valeur ; par cet acte, probablement de l'an 15, la diète annonce à la province d'Asie la consécration d'Auguste et les titres du dieu nouveau ; il nous en reste à peine les deux tiers, mais les traits essentiels de la partie effacée se laissent assez nettement apercevoir. Pour en faire ressortir l'ensemble, nous intercalons dans la traduction le résumé des clauses effacées, en ajoutant à chacune le renvoi aux lignes du texte qui nous la font connaître. La lecture suivante a été revue sur la stèle au British Museum (*I. B. M.* 894) [2] :

[Ἔδοξεν τοῖς ἐπὶ τῆς Ἀσίας Ἕλλησιν γνώμη Γαΐου]
[Ἰουλίου Μ..... ου φιλοκαίσαρος τοῦ ἀρχιερέως]

1. L. Robert s'en est rendu compte, *R. Phil.* LVI, 1930, p. 26, n. 5.

2. Stèle de calcaire, haut. 1.14 ; larg. (sommet) 0.52 (base) 9.535 ; épaiss. 0.115-0 135 ; haut. des lettres 0.01. Sommet cassé ; la hauteur originelle ne peut se déterminer. Les deux côtés sont conservés jusqu'à la l. 40 ; au-dessous un grand morceau du côté droit est enlevé.

[θεᾶς Ῥώμης καὶ Αὐτοκράτορος Καίσαρος θεοῦ]
[υἱοῦ Σεβαστοῦ ἀρχιερέως μεγίστου πατρὸς τῆς πα-]
[τρί]δος καὶ [τοῦ σύνπαντος τῶν ἀνθρώπων γένους·]
[ἐ]πεὶ ἡ αἰώνιος καὶ ἀθάνατος τοῦ παντὸς φύσις τὸ [μέ-]
γιστον ἀγαθὸν πρὸς ὑπερβαλλούσας εὐεργεσίας ἀνθρ[ώ-]
ποις ἐχαρίσατο Καίσαρα τὸν Σεβαστὸν ἐνεν[κ]αμένη τὸ[ν]
τῶι καθ' ἡμᾶς εὐδαίμονι βίωι πατέρα μὲν τῆς ἑαυτοῦ πα-
τρίδος θεᾶς Ῥώμης, Δία δὲ Πατρῷον καὶ σωτῆρα τσῦ κο[ι-]
νοῦ τῶν ἀνθρώπων γένους· οὗ ἡ πρόνοια τὰς πάντων ε[ὐ-]
χὰς οὐκ ἐπλήρωσε μόνον ἀλλὰ καὶ ὑπερῆρεν, εἰρηνεύ-
θη μὲν γὰρ γῆ καὶ θάλαττα, πόλεις δὲ ἀνθοῦσιν εὐνομία[ι]
ὁμονοίαι τε καὶ εὐετηρίαι, ἀκμή τε καὶ φορὰ παντὸς ἐστι[ν]
[ἀ]γαθο[ῦ], ἐλπίδων μὲν χρηστῶν πρὸς τὸ μέλλον, εὐθυμία[ς]
[δ]ὲ εἰς τὸ παρὸν τῶν ἀνθρώπων ἐνπεπλησμένων ἀγῶ-
[σ]ιν κα[ὶ ποιή]μασιν θυσίαις τε καὶ ὕμνοις τὴν ἑαυτῶν
[πί]σ[τιν τάς τε θείας εὐθε]το[ύντ]ων σπουδάς· ὧν δ' ὁ θεὸς εἰσα-
[ε]ἰ ἀμ[ετάστατος πρὸς τοὺς ἀθανάτ]ο[υς] ἀνέστακε τὸ
[πρίν, νῦν τε γῆν τὴν αὐτοῦ εὐεργεσίαις ἀ]κ[μ]άζουσα[ν]

(Lignes 17-38 tout à fait illisibles ; aux lignes 17-20 et 24-38, à peine trois ou quatre lettres par ligne se distinguent).

[. . . . . .] πολ. .σμ[. . .ἀνα-]
[γραφῆναι δὲ ἀντίγρα]φον [τ]οῦδε τοῦ ψηφίσματ[ος]
[ἐν μὲν Περγάμωι ἐν τῶι] τε[μ]ένει τῆς Ῥώμης καὶ τ[οῦ]
[Σεβαστοῦ ὑπ]ὸ [τοῦ] ἀρ[χ]ιερέως Γαίου Ἰουλίου Μ. . . .
[. . .]ου φιλοκαίσαρος, ἐν δὲ ταῖς ἄλλαις πόλ[εσιν]
[ὑπὸ τ]ῶν ἀρχόντων· καθιερωθῆναι δὲ τ[ὸν βωμὸν]
[ἐ]ν τῆι πρὸ ἑπτὰ καλανδῶν Δεκε[μ]βρίων τῶν ἐπιου-
[σ]ῶν [ὑ]πό τε ἱερέων καὶ ἀρχ[όντων τῆς πόλεως συν-]
[ε]ορταζόντων τῶν ἀν[θρώπων ἐν τῆι Ἀσίαι πά-]
[σ]ηι· τὴ[ν δὲ] ἡμέραν ταύ[την εἰς πάντα τὸν αἰ-]
[ῶ]να [ἱερὰν ε]ἶναι τοῦ Σε[βαστοῦ· πρέσβεις δὲ ἀποστα-]
[λ]ῆ[ναι ἐκ τῶν] φιλοκα[ισάρων ἀνδρῶν δύο τοὺς ἀναδώ-]
[σ]ο[ντας τοῦ ψηφί]σματο[ς τούτου τὸ ἀντίγραφον]
[Τιβερίωι τε Σεβ]αστῶ[ι καὶ τῆι συνκλήτωι. .]
[. . . . .]οτε[. . . . .]
[. . . . .]ενητ[. . . . .]
[. . . . .]ηφισμ[. . . . .]

Perdu. { Décret des Hellènes de l'Asie sur la proposition de Gaius Iulius M....., grand-prêtre, etc. :

« Attendu que la nature éternelle et immortelle de l'univers,

outre d'immenses bienfaits, fit aux hommes la plus grande des grâces en donnant le jour à César l'Auguste ;

« Attendu que par sa bienheureuse vie parmi nous, il fut à la fois père de sa propre patrie, la divine Rome, et Zeus Patrôos et sauveur du genre humain tout entier ;

« Attendu que sa providence exauça et même surpassa les vœux de tous, car terre et mer ont été pacifiées, les villes fleurissent d'ordre, de concorde et de prospérité, et il y a perfection et abondance des biens de toute espèce ;

« Attendu que les hommes, pleins d'espoir en l'avenir et de courage à l'égard du présent, parent *leur fidélité et* leur *pieux* dévouement de jeux et de *poèmes*, de sacrifices et d'hymnes ;

« Attendu que le dieu, à jamais *immuable*, fit jadis son ascension *auprès des immortels et que maintenant la terre* florissante *par suite de ses bienfaits*...

Résumé des lignes effacées.

(probablement des hommages à Tibère.)
Attendu que les bonnes nouvelles de sa consécration par le Sénat arrivèrent à Pergame le 25 novembre de l'an dernier (ll. 44-45) ;
Les Hellènes de l'Asie décrètent :
(1) Que dès maintenant ils rendront le culte à la θεὰ Ῥώμη et au θεὸς Σεβαστὸς Καῖσαρ Ζεὺς Πατρῷος αὐτοκράτωρ καὶ ἀρχιερεὺς μέγιστος πάτηρ τῆς πατρίδος καὶ τοῦ σύμπαντος τῶν ἀνθρώπων γένους (ll. 5-7).
(2) Qu'un autel lui sera aussitôt construit dans le téménos de Rome et d'Auguste, sur lequel des sacrifices lui seront offerts (ll. 44-46).
(3) Que toutes les villes de l'Asie seront averties (l. 43) ;

« (4) Qu'un exemplaire de ce décret sera inscrit à Pergame dans le téménos de Rome et d'Auguste par le grand-prêtre Gaius Iulius M..... philocésar, et dans les autres villes par les archontes ;

« (5) Que *l'autel* sera consacré le 7 avant les *prochaines* calendes de décembre (= 25 novembre) par les prêtres et les archontes *de la ville*, et que *les populations de toute l'Asie* célébreront en même temps des fêtes ;

« (6) Que ce jour sera pour toujours consacré à Auguste ;

« (7) *Que deux hommes parmi les* philocésars *seront envoyés en ambassade pour délivrer à Tibère* Auguste *et au Sénat un exemplaire de ce* décret...

. . . . . .

L. 1 : Le décret, commençant à la l. 2, portait l'en-tête d'usage ; nous y restituons le titre du grand-prêtre d'après celui de la « deuxième phase » (*supra*), parce qu'il n'avait droit à celui de la « troisième » qu'après que le culte du θεὸς Σεβαστός eût été inauguré.

L. 7-8 : ε[ὐ]χάς. Sans avoir examiné la pierre, j'ai restitué à tort ἐ[λ][πίδ]ας d'après le texte épigraphique de *I.B.M.* 894 ; *Class. R.* XLI, 1927, p. 120[1]. La rectification certaine εἰρηνεύθη, au lieu d'εἰρηνεύο[υσ] (G. Hirschfeld), rappelle l'emploi de ce verbe dans les *Res gestae* d'Auguste ; c. 25, θάλασσαν . . εἰρήνευσα ; c. 26, Ἄλπης . . εἰρηνεύεσθαι πεποίηκα.

L. 13 : Le supplément de Keil, κα[ὶ ποιή]μασιν, remplit bien la lacune ; « jeux et poèmes » conviennent comme antithèse à « sacrifices et hymnes » ; ce sont des moyens d'exprimer la joie générale sans allusion à aucune fête contemporaine.

L. 14 : σπουδάς se lit clairement ; du partieipe qui le précède, il ne reste que -]το[. . .]ων, et εὐθε]το[ύντ]ων paraît donner un sens satisfaisant, mais ici, comme aux l. 15-16, les suppléments *exempli gratia* ne sont proposés qu'avec grande réserve. Le Σ de [πί]σ[τιν, n'est représenté que par une barre horizontale ; E ou Γ pourrait se lire.

L. 14-15 : Il semble évident qu'on fait allusion à l'ascension au ciel que tout empereur déifié était censé accomplir[2]. Au commencement de la l. 15, il y a un A entre deux traits verticaux ; l'adjectif qui a dû suivre εἴσα[ε] se rapportait probablement aux qualités du dieu.

L. 40-49 : La restitution des l. 41, 46 et 47 est de Josef Keil. A la l. 44, le mot [βωμόν] ne peut faire doute[3], et aux l. 45-46, malgré la confiance de G. Hirschfeld restituant [ἡμε|ρ]ῶν, le sens exige évidemment [ἐπιου|σ]ῶν.

L. 50-52 : Vu la coutume qu'on avait en Asie d'annoncer à Rome toute délibération importante[4], ce qui reste des l. 51-52 suffit à démontrer qu'elles traitaient de l'envoi à Tibère et au Sénat de la copie de ce décret ; mais le contenu des l. 53-55 nous échappe.

Date : La date approximative se déduit des l. 5-12, et surtout de la phrase (l. 4) « par sa bienheureuse vie parmi nous » (c'est-à-dire « parmi les hommes »)[5]. Pour qu'une vie fut ainsi traitée comme historique, il fallait qu'elle fut achevée, et l'auteur d'une tirade aussi soignée n'aurait pu s'exprimer de la sorte à propos

---

1. La Providence (Πρόνοια) de notre n. 1. 32 (datant vers 9 av. J.-C.) devient ici, l. 7, personnelle à Auguste ; c'est parce qu'il est maintenant dieu. La ressemblance des deux préambules est frappante ; on l'a souvent remarqué.

2. Cf. Bickermann, *Arch. f. RWiss.* XXVII, 1929, p. 9 ; Gagé, *Mél. d'arch. et d'hist.* XLVII, 1930, p. 148.

3. Le *bomos* est si indispensable au culte de la nouvelle divinité que sur les monnaies il symbolise l'apothéose ; v. Dar. Sagl. *Dict.*, art. *Apothéose*, fig. 392, où l'on voit, devant Auguste, un autel allumé.

4. Par exemple, ambassade de Sardes à Auguste en 2 av J.-C. ; *Sardis* VII, 1, 8.15-17.

5. Cette phrase, au sens de « notre vie humaine », se trouve dans une épitaphe d'Amorgos : ὑποκεχώρηκεν αἰφνίδιον τοῦ καθ' ἡμᾶς βίου. *I. G.* XII, 7, 395.10. Sa signification dans notre texte échappa à G. Hirschfeld, et pour son commentaire, *I. B. M.* 894, l'erreur fut funeste. Il date notre texte vers 2 av. J.-C., et j'ai suivi la même fausse route, *Class. R.* XLI, 1927, p. 120 ; *Sardis* VII, 1, p. 27, note 1 ; les deux sont à corriger.

d'un personnage encore vivant. Au moment où cette phrase fut écrite, Auguste ne vivait plus, et puisque le souvenir de ses bienfaits demeurait vif (l. 7-14), sa mort était évidemment récente.

Sujet : Trois particularités s'y remarquent : (1) le décret intéresse la province toute entière (l. 43) ; (2) il glorifie Auguste (l. 2-15) par un monument qu'on doit dédier à Pergame (l. 44-46) ; (3) cette dédicace est si importante que le jour où elle se célébrera doit être consacré à Auguste (l. 48-49). Quelles circonstances peu après sa mort auraient pu donner lieu à ces particularités, sinon sa déification ? L'explication est d'ailleurs certaine. Les seuls anniversaires en l'honneur d'un empereur déifié sont ceux de sa naissance et de son apothéose [1]. Par conséquent, si, dans l'Asie, le 25 novembre, n'étant pas son jour natal [2], se dédie à Auguste, *après sa mort*, c'est parce qu'à cette date il y devint dieu. Sa *consecratio*, votée à Rome le 17 septembre de l'an 14, fut donc annoncée à Pergame le 25 novembre, — le délai de 69 jours étant tout à fait normal [3], — et fut sans doute consigné dans l'un des considérants perdus. En somme notre décret s'occupait de diffuser, pour ainsi dire, les retentissantes nouvelles arrivées depuis peu à Pergame et de faire savoir que l'entrée d'Auguste au panthéon de l'Asie avait eu lieu le 25 novembre de l'an 14.

Lors de sa première réunion à Pergame après cet événement, au printemps ou en l'été de l'an 15, la diète provinciale émit notre décret réglant le culte du nouveau Zeus Patrôos et décidant que son autel serait dédié le 25 novembre 15, premier anniversaire du jour où l'*évangile* de l'apothéose avait été reçu [4]. Des stèles portant copie de ce décret devaient être placées dans toutes les villes de la province, et c'est celle d'Halicarnasse que possède le British Museum.

Il nous reste à relever deux monuments sur lesquels se conserve l'écho du titre décerné à Auguste par la diète.

---

1. Cf. Bickermann, *Arch. f. RWiss.* XXVII, 1929, p. 23.

2. Auguste naquit le 23 septembre, 63 av. J.-C.

3. Cf. W. Riepl, *Das Nachrichtenwesen des Altertums*, p. 218 s. ; *Sardis* VII, 1, p. 25 ; L. Friedländer, *Sittengesch.* I⁹ (1919), p. 337 ; Margaret Ramsay, *J. R. S.* XV, 1925, p. 66 s. Pour le voyage Smyrne-Rome, il fallut à Aelius Aristide cent jours, y compris les arrêts qu'imposait sa santé ; mais les nouvelles de la mort du petit-fils d'Auguste parvinrent en 36 jours de Limyra à Rome ; les bonnes nouvelles marchaient bien moins vite que les mauvaises.

4. L'arrivée de grands personnages ou de bonnes nouvelles fournissait parfois le motif à la consécration d'une journée ; cf. *I. v. Perg.* 246.13 ; *Ath. Mitt.* XXXII, 1907, p. 253 ; *Sardis* VII, 1, 8.14 ; mais dans ce cas-ci, le fait de l'apothéose a dû primer.

(1) Aphrodisias, dans le mur des fortifications ; piédestal de marbre avec inscription encadrée d'une moulure ; haut. 0.75, larg. 1.07, épaiss. 0.60 ; hauteur des lettres 0.04 (dimensions fournies par W. M. Calder). Publié par Kubitschek et Reichel, *Anz. Wien. Ak.* 1893, p. 103, n. 13 ; Th. Reinach, *R. E. G.* XIX, 1906, p. 108, n. 24 (cf. L. Robert, *R. Phil.* LVI, 1930, p. 26, note 1, et LX. 1934, p. 49, note 1).

Δία Πατρῷον
Σεβαστὸν Καίσαρα.

Ce piédestal d'Aphrodisias portait sans doute une statue représentant Zeus sous les traits d'Auguste ; cela expliquerait pourquoi, dans cette nomenclature de Σεβαστὸν Καίσαρα Δία Πατρῷον empruntée à Pergame, l'on a inverti l'ordre des titres.

(2) Dédicace de Dorylée (Eski-şehir) connue seulement par la copie de Meliopoulos, *Ath. Mitt.* XXII, 1897, p. 480 ; en 1932, MM. Cox et Cameron n'ont pas retrouvé la pierre. Republiée, *O. G. I.* 479 : *I.G.R.* IV, 522.

[θεῶι Σεβαστῶι Καίσαρι θ](ε)οῦ υἱῶι Διὶ Πατρῴ[ωι, πατρὶ τῆς πα]-
[τρίδος καὶ τοῦ σύμπαν]τος ἀνθρώπων γέ[νους, καὶ θεῶι]
[Νέρωνι (?) καὶ θεοῖ]ς Σεβαστοῖς καὶ θεαῖς Σεβασταῖς [καὶ θε]-
[ᾶι Τύχηι Σ]εβαστῆι καὶ θεᾶι Ῥώμηι καὶ θεᾶι Συνκλήτωι
5 [καὶ θεῶι] Δήμωι Ῥωμαίων Ἀσκληπιάδης Στρατονί-
[κου Διογ]ένης σεβαστοφάντης διὰ βίου καὶ ἱερεὺς
[τῶν πρ]ογεγραμμένων θεῶν κτλ.

L'inscription semble dater, non pas comme on l'a cru, du deuxième, mais bien du premier siècle : c'est ce qu'indiquent les iotas adscrits et l'orthographe ἔρηα (l. 13).

A la ligne 1, le -BOΥ de la copie doit représenter -(E)OΥ ; les lettres B et E se confondent facilement, surtout si elles ont des apices. Le premier personnage est le dieu Auguste, dont les titres remplissent bien les lacunes ; mais, en s'appropriant les phrases du culte provincial, le prêtre Asclépiades, comme le donateur d'Aphrodisias, les a raccourcies.

L. 3 : Il fallait nommer l'empereur, qui était probablement Néron ; sous lui, il y eut pour la première fois deux « déesses Augustes ». Livie et Poppée [1].

L. 3-4 : Afin d'inclure le mot θεᾶι, indispensable dans ce contexte, il faut un nom de divinité plus court que [Ὁμονοίαι Σ]εβαστῆι, restitué par Wolters ; celui de la *Fortuna Augusta* paraît bien convenir.

L. 5 : [θεῶι] semble préférable à [τῶι], car, comme ces autres dieux, le *Populus Romanus* doit avoir porté son titre.

Comme épilogue à cette étude, que deux réflexions nous soient permises :

1. Cf. Dittenberger, *O. G. I.* II, p. 82, note 3.

(1) L'attribution à Auguste du surnom assez rare de Zeus Patrôos fut-elle peut-être motivée par des circonstances spéciales à Pergame ? Vers l'an 15, le monument le plus magnifique y était encore sans doute l'autel où s'étalaient les exploits de Zeus et d'Athéna, et ces dieux étaient certainement compris parmi les θεοὶ πατρῶιοι de la ville (*Ath. Mitt.* XXXIV, 1900, p. 329 s.). Cette identification d'Auguste fut-elle imaginée afin d'indiquer son égalité avec le Zeus de l'autel attalide ?

(2) L'on se demande ensuite si ce surnom impérial aurait bien pu, même un siècle après son début, exercer une influence sur Trajan, lorsqu'il permit qu'on lui rendît un culte comme Zeus Philios dans le second temple provincial autorisé à Pergame [1]. En y acceptant l'épithète divine, Trajan imitait le plus illustre de ses prédécesseurs ; n'aurait-il pas choisi celle de Zeus Philios, symbole de sa bienveillance, afin de marquer le contraste avec les antiques splendeurs du Zeus Patrôos ?

W. H. Buckler.

---

1. Sur ce culte de Zeus Philios, cf. A. B. Cook, *Zeus*, II, p. 1179-82 ; R. Paribeni, *Optimus Princeps* II, p. 134.

LES DEUX DÉMONS PERSONNELS DANS L'ANTIQUITÉ GRECQUE ET LATINE

Dans le système philosophique du monde, que Virgile met dans la bouche d'Anchise, au chant sixième de l'*Énéide*, une formule assez singulière arrête les commentateurs. Le poète vient de nous montrer les âmes après la mort, purifiées de leurs fautes par diverses sortes de supplices, et il ajoute : *Quisque suos patimur Manes* « Chacun de nous subit ses Manes » (VI, v. 743).

Salomon Reinach pensait avec raison que l'intention de Virgile est de substituer à l'idée d'un enfer impersonnel, où des châtiments sont imposés en quelque sorte du dehors aux âmes coupables, celle d'un enfer personnel, où l'âme est punie en somme par elle-même, par le propre degré de sa faute [1]. Mais il ne s'ensuit pas qu'il faille considérer *suos Manes* comme un accusatif de relation et le traduire avec Reinach, « selon le degré de souillure de nos âmes ». Une telle interprétation paraît grammaticalement bien forcé avec l'emploi absolu de *patimur* qu'elle paraît comporter : *pati* signifierait, à lui seul, « subir des châtiments ». En outre, si elle rend raison, jusqu'à un certain point, du sens profond de ces mots, il n'en va peut-être pas tout à fait de même de leur sens littéral, et avec Virgile, poète non moins que philosophe, il n'y a pas lieu de sacrifier l'un à l'autre. Il y a ici une idée et une image, une idée morale et philosophique et une image religieuse.

Cette image, M. Norden a su la retrouver après Maas dans le commentaire de Servius [2] : Servius propose tour à tour deux sens pour les mots qui nous occupent [3]. *Manes* désignerait les

1. *Revue archéologique* Série III, XXXIX (1901), p. 231 sq. (= *Mythes, cultes et religions*, II, p. 135-142.

2. Maas, *Orpheus*, p. 231 ; Norden, VI. *Buch*, 2e éd., p. 33 sq.

3. *Quisque suos patimur manes* : supplicia quae sunt apud Manes, ut si quis dicat : « judicium patimur » et significet ea quae in judicio continentur. Est et aliud uerius. Nam cum nascimur, duos genios sortimur ; unus est qui hortatur ad bona, alter qui deprauat ad mala. Quibus adsistentibus post mortem aut adscrimur in meliorem uitam, aut condemnamur in deteriorem : per quos aut uacationem meremur, aut reditum in corpora. Ergo « Manes » genios dicit quos cum uita sortimur.

châtiments infernaux, *supplicia quae sunt apud Manes*, ou plutôt, car Servius penche pour cette seconde interprétation, les Manes sont les deux génies qui nous échoient à notre naissance ; l'un nous exhorte au bien, l'autre au mal. Après la mort, selon que nous avons obéi à l'un ou à l'autre, nous sommes admis à une vie meilleure, ou condamnés à une vie plus mauvaise, et c'est ce que veulent dire les mots mystérieux : *Quisque suos patimur Manes.*

Il n'y a pas là, comme le pensait M. Reinach, une imagination plus ou moins bizarre de Servius. Norden montre fort ingénieusement qu'il suffit de traduire en grec l'expression de Virgile. On obtient ainsi Τὸν ἑαυτοῦ ἕκαστός τις δαίμονα πάσχομεν et nous sommes ramenés presque à une formule du *Phédon*[1]. Dans le mythe célèbre que Socrate mourant conte à ses disciples, le mort est emmené par son démon en un certain lieu ; l'âme coupable y est châtiée et subit de nombreux tourments, πόλλα πάσχει. Platon ne précise pas davantage ; mais dans le mythe apparenté du *Démon de Socrate*, Plutarque achève de nous renseigner[2]. Chaque âme est punie précisément par son démon, et plus étroitement elle s'est unie au corps, plus dure est la purification. On peut vraiment dire d'elle qu' « elle subit son propre démon ».

Un document religieux très important confirme, croyons-nous, l'interprétation de Norden et montre que Virgile emprunte ses images à une religion vivante. Il s'agit de la *Laudatio Turiae*, éloge funèbre d'une dame romaine par son mari, qui peut être daté d'environ 746 à 752, soit d'une date de peu postérieure à la mort de Virgile[3]. Les derniers mots en sont : *Te di manes tui ut quietam patiantur atque ita tueantur opto.* Ici, comme chez Virgile, les Manes sont en quelque mesure distingués de l'âme du mort elle-même ; ils sont des divinités qui ont leur existence propre. Mais ils ne sont pas pour autant ce qu'ils semblent avoir été à l'origine, la masse indistincte des âmes ou des divinités infernales. Ici, comme chez Virgile, le possessif précise qu'ils sont attachés à chaque individu. Il y a là une conception des Manes extrêmement importante, et à laquelle nous croyons que l'histoire de la religion romaine n'a pas assez prêté attention. Quand une inscription emploie *Manibus* avec le génitif du nom du mort, on interprète qu'à la dédicace vague du *Dis manibus*, aux morts

1. *Phédon*, p. 107 D sq.
2. *De genio Socratis*, 22, 592 B-C.
3. CIL VI 1527 et 31670 = Dessau, *Inscr. sel.* n° 8393.

en général, ou aux divinités infernales se substitue la dédicace au mort lui-même. Nous croyons que c'est simplifier beaucoup les choses, et que la *Laudatio Turiae* nous prouve avec une irréfutable clarté qu'au moins en certains cas, les *Manes* de quelqu'un ne se confondent pas entièrement avec son âme et ont avec elle exactement le rapport du *daimôn* avec l'âme chez les Grecs. Nous citerions volontiers encore à cet égard une inscription donnée par Dessau où l'époux d'une morte se plaint auprès des Manes de cette dernière et auprès de *Dis pater*[1]. Le pluriel *reddite* montre irréfutablement que c'est aux uns comme à l'autre qu'il demande de le rendre à son épouse. Les Manes de la morte ne se confondent donc pas avec elle. Que sont-ils exactement? Les idées restent flottantes, puisqu'une autre inscription parle à la fois des Manes et du génie d'un mort[2].

Mais ce qui rend la *Laudatio Turiae* précieuse pour nous, ce n'est pas seulement la personnalité distincte des *Manes*. C'est aussi la prière qui leur est adressée indirectement. Qu'ils veuillent bien laisser en repos l'âme de la morte et lui donner cette marque de sollicitude. C'est donc qu'ils veillent sur elle, mais c'est aussi qu'ils pourraient la châtier. Nous sommes replacés par là, comme l'a très bien vu Warde Fowler dans le beau chapitre de son livre qu'il consacre à ce qu'il appelle le mysticisme romain, dans le même milieu religieux que le sixième chant de l'Énéide[3]. La vie est suivie d'une expiation, dont on demande aux Manes de Turia d'exempter leur maîtresse. Le meilleur commentaire à donner du rôle qui leur est ainsi reconnu nous est donné par Servius : « per quos (Manes) aut *uacationem* meremur... », *uacationem*, c'est-à-dire le repos, et plus précisément encore l'affranchissement du cercle de la nécessité[4].

Nous voyons ainsi avec Norden dans les Manes du passage virgilien le démon attaché à la personne de chacun. Il faut souligner que du reste cette équivalence des Manes au *daimon* de la

---

1. 8190 : dis Manibus Meniae Sophes | C Maenius Cimber coniugi sanctissimae | et conseruatrici, desiderio spiritus mei, | quae vixit mecum an. XXIX menses II, dies XIII, | quod uixi cum ea sine querella, | nam nunc queror aput manes eius et flagito | Ditem, aut et me reddite coniugi meae, quae | mecum uixit tan (*sic*) concorde (*sic*) ad fatalem diem. | Meuia Sophe, impetro si quae sunt Manes, ne | tam scelestum discidium experiscar diutius. | Hospes, iam post obitum sit tibe (*sic*) terra leuis, ut tu | hic nihil laeseris, aut siquis laeserit, nec superis | comprobetur nec inferi accipiant, et sit ei terra grauis.

2. Dessau, 8049.

3. *The religious experience of the Roman people*, in-8°, Londres, 1922, p. 389.

4. Sur le cercle de la nécessité, voir J. Carcopino, *La Basilique pythagoricienne de la Porte Majeure*, 1927, pp. 271 et sq. Sur notre passage du VIe chant, voir le même ouvrage, p. 274, note 2.

théologie grecque est bien attestée par ailleurs, et n'est pas comme pourrait donner à le croire le commentaire de Norden, une singularité virgilienne [1]. Lucain, Apulée, Martianus Capella identifient, chacun à sa manière, les Manes avec les âmes des morts qui peuplent l'espace infralunaire (espace où sont situés, comme l'a montré Norden, les châtiments du purgatoire virgilien), c'est-à-dire comme le disent expressément Apulée et Martianus Capella avec les « démons » de la théologie grecque [2]. Ce qui appartient en propre à Virgile c'est à notre sens de distinguer dans une certaine mesure le démon et l'âme. Mais tous ceux qui sont familiers avec la démonologie antique conviendront que les rapports du démon personnel et de l'âme restent toujours à la fois très imprécis et très étroits ; ils sont toujours plus ou moins identiques et plus ou moins différents. S'il est un domaine religieux où il est dangereux de vouloir faire jouer une trop stricte logique, c'est bien celui-là.

Le démon ? disons-nous avec Norden. Platon, Plutarque ne parlent, en effet, l'un et l'autre que d'un démon qui est chargé de punir l'âme. Mais *Manes* est un pluriel et Servius nous parle de deux démons. Virgile, par le choix de cette forme qu'il préfère à l'équivalent plus ordinaire pour le grec δαίμων qu'est *genius* [3], ne veut-il pas nous suggérer l'idée de cette dualité ? Il nous paraît important de constater que, même dans l'usage courant, le pluriel *Manes* n'était point assimilé à un simple pluriel grammatical comme *castra*. Nous en voyons la preuve, non dans la forme de singulier *Manem* attestée chez Apulée, mais dans la traduction grecque attestée aussi bien pour les textes littéraires que pour les inscriptions de *Manes* par δαίμονες [4]. Il nous paraît impossible, dans ces cas où δαίμονες, notons-le, est toujours suivi par le génitif du nom du mort, de ne voir là qu'une sorte de décalque maladroit et littéral de l'expression

1. Wissowa, *Religion und Kultus der Römer*, 2e éd., p. 239.

2. Lucain, *Pharsale*, IX, 7 : les Manes sont qualifiés de *semidei*. Apulée, *De Deo Socratis*, XV, 153 (seul texte, à ma connaissance, où on trouve le singulier *Manem*; l'âme est un Mane, quand on ne sait si le mort a été bon ou mauvais). Martianus Capella, *Nuptiae Merc. et Philol.* II, 163 : Manes igitur hic tam boni quam truces sunt constituti, quos ἀγαθούς et κακοὺς δαίμονας memorat Graia discretio. (Nous comptons revenir plus longuement sur la démonologie latine de ce dernier, dont la source n'est, croyons-nous, ni Varron, ni Apulée, malgré quelques rapports avec ces deux auteurs.)

3. Wissowa, *op. laud.*, p. 126.

4. Textes littéraires : Philon le Juif, *de legat. ad Caium*, II, 555 M : πολλὰ χαίρειν φράσας τοῖς δαίμοσιν τῆς ἀποθανούσης γυναικός Josèphe, *Antiq.* XIII, 16, 677 ; Lucien, *de luctu*, 24 : ἔασον ἀναπαύσασθαι τοὺς τοῦ μακαρίτου δαίμονας ; Libanius, *Décl.* t. IV, p. 770 ; Lydus, *de Mensibus*, IV, 2,29 (p. 87, Wuensch) ; cf. Lebeck, *Aglaophamus*, p. 779. Pour les inscriptions, cf. Waser, art. *Daimon*, in PW.

latine. Le pluriel grec d'un nom, dont l'usage au singulier pour qualifier le mort est si courant, ne peut s'expliquer que parce que le traducteur sentait toujours dans *Manes* sa valeur de pluriel. Virgile ne faisait-il pas de même ? Un indice très net en est dans un rite singulier de l'*Enéide*, que Warde Fowler qui le signale déclare ne pouvoir expliquer [1] : il consiste à élever deux autels aux Manes. Ce rite si remarquable n'est du reste pas une invention du poète. Nous l'avons, mentionné dans des inscriptions [2], et il est possible que s'il avait été connu des archéologues et des historiens, ils en auraient signalé d'autres exemples. Il convient, croyons-nous, d'attirer leur attention à ce sujet.

La conception des deux génies, qui nous échoient à notre naissance, n'est pas en effet une bizarrerie sans importance et d'époque relativement basse. Mais un nombre suffisant de textes permet de la mieux mettre en lumière.

A une époque voisine de celle de Virgile, on la rencontre très visible malgré l'expression légèrement différente chez Philon d'Alexandrie : « Dans toutes les âmes, au moment de la naissance pénètrent en même temps deux *vertus* ; l'une salutaire, l'autre nuisible. Si la première a l'avantage, la seconde en devient très faible pour servir ses propres intérêts ; si, au contraire, c'est la seconde qui l'emporte, la salutaire ne fait aucun gain ou n'en fait que de médiocres. C'est de ces vertus que le monde tout entier est lui-même l'œuvre. On leur donne encore d'autres noms : la salutaire s'appelle puissante, bienfaisante ; l'opposée s'appelle indéfinie, malfaisante. C'est pourquoi ceux qui ont reçu ou encore reçoivent du sort une nature de ce genre, deviennent immortels. Il existe une espèce formée d'un mélange des deux ; le ciel et le monde dans son ensemble ont tiré d'elle ce mélange. Mais quand le mal domine dans ce mélange, la vie s'accompagne de malheurs, de dommages, de mépris, de querelles, de guerres, de faiblesses physiques, et en même temps des autres calamités humaines, et cela dans le monde comme dans l'homme, etc. » [3].

---

1. *Op. laud.*, p. 245, II, cf. *Aen.* III, 63, 305, etc.

2. Dessau, 8086 (Constantine) : d.m. | Antonia | Monnica | v.a. LXI o.t.b.q., | Volumnius | Felix maritae | carissime statuam et *aras* | *duas uno nomi*|*ne* scriptas me|renti constitu[it ; cf. CIL XII 2674 (Gaule narbonnaise, Lusias) *aras duas*.... poni curauit.

3. Philon, *Quaest. in exod.* I 35 : In cunctas animas in ipsa natiuitate aduenientes ingrediuntur duae simul uirtutes, salutifera et damnifica. Si prima superans obtinet, debilis redditur contraria ad aliquid sibi prouidendum, sin autem secunda obtineat, nihil uel exiguum omnino lucrum, salutifero acquiritur. Per istas uirtutes etiam mundus uniuersus factus est Vocant autem eas aliis etiam

Nous ne pouvons malheureusement nous repporter à la traduction arménienne, d'où Aucher a traduit en latin cette œuvre perdue dans son texte grec. Mais nous pouvons, sans trop nous avancer, penser que les *virtutes* de la traduction latine devaient ici comme ailleurs correspondre à des δυναμεῖς du texte grec. La doctrine philonienne des δυναμεῖς sert d'ordinaire à établir des intermédiaires entre Dieu et le monde. Elle peut revêtir tour à tour les deux aspects, psychologique et cosmologique que nous lui voyons ici ; les δυναμεῖς sont parfois envisagés dans l'âme et parfois dans le monde [1]. D'après ceux qui l'ont étudiée, ce qui la caractérise, c'est qu'elle unit des idées philosophiques, platoniciennes et stoïciennes, avec des conceptions religieuses relatives aux démons et aux anges. Selon Zeller les forces et les anges sont des conceptions, parfois interchangeables [2]. Nous ne nous aventurons pas beaucoup en admettant qu'ici Philon traduit dans sa langue philosophique particulière la doctrine des deux démons qui nous échoient à notre naissance.

Il serait intéressant de pouvoir déterminer avec plus de précision, à qui, Grecs ou Orientaux, il l'emprunte. Elle se rattache d'une manière frappante à une conception dualiste de l'univers. On est obligé de constater qu'elle ne paraît pas concorder sous cette forme rigoureuse avec les diverses manières dont Philon envisage d'ordinaire cette théorie si curieuse des δυναμεῖς. On ne retrouve point dans les textes cités par Zeller et M. Bréhier un dualisme si absolu [3].

Ce dualisme nous interdit absolument de penser à une source stoïcienne. Un Posidonius, si influencé qu'il soit par Platon ou

---

nominibus : salutiferam potentem, beneficam ; contrariam uero immensam et damnificam (uel corruptiuam). Unde sol et luna ceterarumque stellarum situs conuenientes et ordinatae uirtutes atque uniuersum caelum ab utraque existunt. Acquiritur autem melior eorum pars quantum subigit immensam illam naturam et damnificam salutifera ista et benefica. Quapropter etiam illi qui huiusmodi sortiti sunt naturam, simul quoque postmodum sortiuntur, immortales redduntur. Verum genus temperatum est ex ambobus, a quibus etiam caelum uniuersumque mundus hoc sumpsere temperamentum. Quando uero redundet mixtio mali, hinc uicitur afflictionibus damnis, uilitate (uel contemptu), rixa, bellis, infirmitate corporis, simul autem ceteris quoque aduersitatibus humanarum rerum, sicut in mundo uniuerso, sic etiam in homine, etc.

1. Bréhier, *Les idées philosophiques et religieuses de Philon d'Alexandrie*, 1re éd., 1908 pp. 136-157.

2. Zeller, *Gesch. der griech. Philos.*, 3e éd., 1881, p. 364, n. 5 : « ... so dass man deutlich sieht wie die Kräfte und die Engel vollständig in einander fliessen. » Cf. Joseph Kroll, *Die Lehre des Hermes Trismegistos* (Beiträge zur Geschichte des Philosophie des Mittelalters, XII), Münster i. W., 1914, p. 78.

3. Notons cependant un texte, *de gig.* 4 (p. 45 Cohn), où Philon paraît bien rattacher la dualité des âmes à la dualité des démons : ὥσπερ γὰρ ἀγαθοὺς δαίμονας καὶ κακοὺς λέγουσιν οἱ πολλοὶ καὶ ψυχὰς ὁμοίως, οὕτως καὶ ἀγγέλους.

les Pythagoriciens, n'a pu professer une doctrine d'après laquelle le monde résulterait de l'union de deux puissances, l'une bonne, l'autre mauvaise. Il est presque superflu dès lors de signaler que la partie psychologique, qui fait selon nous écho à la doctrine des deux démons n'en peut, elle non plus dériver. Elle fait visiblement corps avec l'autre et ne saurait en être détachée pour les commodités de la *Quellenforschung*. Au reste, nous avons un texte formel, le passage devenu célèbre après les discussions de Norden, Reinhardt, Heinemann et quelques autres[1]. Quoi qu'il faille entendre par ce démon présent en nous, une chose au moins est claire : c'est qu'il est de même nature que Dieu. Posidonius n'est donc pas la source du passage philonien.

Ajoutons, contre Norden, qu'il ne doit pas être davantage l'auteur dont s'inspire le *Quisque suos patimur Manes*. Sans vouloir entrer dans un examen d'ensemble du discours d'Anchise, nous devons constater que l'étude présente ne nous oriente guère vers Posidonius. Cela est évident, si on accepte avec Servius de voir dans les Manes, deux démons, l'un bon, l'autre mauvais. Mais cela l'est même encore si on entend seulement avec Apulée et Martianus Capella, que les Manes peuvent être bons ou mauvais, correspondre à de bons ou de mauvais démons. Or, cela au moins nous paraît impliqué par la formule même de Virgile : « chacun de nous supporte ses Manes » nous paraît vouloir dire que notre sort après la mort dépend de la qualité de nos démons, que l'un l'ait emporté sur l'autre, dans le cas où il y en a deux, ou, s'il n'y en a qu'un, qu'il ait été un bon ou un mauvais démon.

Posidonius n'est pas plus l'inspirateur de Virgile qu'il n'est celui de Philon. Où faut-il chercher les sources de ce dernier ? Avant de se retourner vers l'Orient et vers le dualisme zoroastrien, auquel plus d'un aura pensé en lisant cette page curieuse, il y aura peut-être intérêt à regarder encore un peu du côté de la

---

1. Frag. du Περί παθῶν ap. Galène, *de Hipp. et Plat. dogm.* l. V, p. 449 Müller : τὸ δὴ τῶν παθῶν αἴτιον, τοῦτ ἐστι τῆς τε ἀνομολογίας καὶ τοῦ κακοδαίμονος βίου, τὸ μὴ κατὰ πᾶν ἕπεσθαι τῷ ἐν αὐτοῖς δαίμονι συγγενεί τε ὄντι καὶ τὴν ὁμοίαν φύσιν ἔχοντι τῷ τὸν ὅλον κόσμον διοικοῦντι, τῷ δὲ χείρονι καὶ ζωώδει ποτε συνεκκλίνοντας φέρεσθαι. Norden, *op. laud.* : Reinhardt, *Kosmos und Sympathie*, pp. 280 et sq. ; Heinemann, *Poseidonios' metaphysische Schriften*, pp. 19, 315. Voici ce que dit très judicieusement Von Arnim, *Plutarch über Dämon und Mantik* (Public. de l'Académie royale d'Amsterdam, XXII, 1923 : Er (le démon de P.) ist die autonome menschliche Vernunft, die weil sie mit dem göttlichen Weltvernunft wesensgleich ist, keiner Erkundungsreisen ins Jenseits bedarf, um ihre Aufgabe zu erfüllen, Uebereinstimmung (ὁμολογία) und Glückseligkeit zu geben. Mit Weissagung und übernatürlichen Wissen hat er nichts zu schaffen sondern nur mit den ethischen Forderungen des praktischen Lebens.

Grèce [1]. Une des épithètes de la puissance mauvaise nous paraît caractéristique. C'est celle d' « immensa », nous y voyons une traduction du grec ἀόριστος. Or, chez les Néopythagoriciens, et chez Philon lui-même en d'autres passages, ἀόριστος qualifie la dyade qui est la matière, la monade étant l'esprit. Nous pensons donc que la source, au moins immédiate de notre texte est néopythagoricienne.

A la même école nous ramènera l'examen d'un texte où la doctrine des deux démons nous est présentée comme chez Philon avec une conception dualiste des choses. Il s'agit d'un « oracle » cité par Lydus dans le *De Mensibus* [2] : « Il y a deux démons par homme, et deux espèces de démons. Ils errent sans cesse à travers la terre florissante, ayant reçu de Zeus l'ordre d'habiter auprès des mortels. C'est Zeus en effet qui est le distributeur de tout, le bien et le mal, lui qui détermine pour ceux qui sont engendrés la durée de la vie, mêlant corps mortels de bons et de mauvais éléments. Celui qui adjoindrait ces démons à sa sagesse, et qui reconnaîtrait à quelles sortes d'actions ils se plaisent,

---

1. Il est remarquable que ce double dualisme (anthropologique et cosmologique) se retrouvera chez le Néopythagoricien Nouménius, où il revêtira la forme d'une théorie des deux âmes (cf. notamment frt. 53 Thedinga = Porphyre, ap. Stobée, *Ekl.* I, 41, 37). La théorie des deux âmes est également donnée comme hermétiste, notamment par Jamblique, *de mysteriis*, VIII, 6. Ce dualisme anthropologique (Bousset, *Hauptproblem des Gnosis*, pp. 294, 296, 361 à 369) a été accueilli avec faveur en Orient. Mais nous voudrions que notre étude fît ressortir une continuité hellénique et pythagoricienne dans sa transmission, sinon dans son origine première.

2. *De mensibus* IV, 101 (p. 141 Wuensch) :

Ὅτι ὁ χρησμός φησι·
Δοιοὶ δαίμονές εἰσι κατ' ἀνέρα· δοιὰ δὲ τούτων
ἔθνεα· οἳ κατὰ γαῖαν ἀεὶ τεθαλυῖαν ἀλῶνται
† παραμίμνειν μερόπεσιν ἐκ Διὸς ἀρχῆς·
Ζεὺς γάρ τοι δωτὴρ πάντων ἀγαθῶν τε κακῶν τε,
ὃς καὶ τικτομένοισι χρόνον ζωῆς ἀφορίζει
καμμίξας φαυλοῖσι καλοῖσι τε σῶμα βροτεῖον.
Κείνους δαίμονας ὅστις ἐῇ σοφίῃ προσέλοιτο,
γνώμην τε σχοίη, ποίοις χαίρουσιν ἐν ἔργοις
ἐσθλὰ παρ' ἐσθλοῦ δῶρα φέρων καὶ φαῦλα προφεύγων
πάντων ἂν προφέροιτο νόῳ καὶ πράξεσιν ἐσθλαῖς

v. 2 ἀέρα, suspicatur Gu. Kroll.

v. 4 παρμίμνειν μερόπεσσι <τεταγμένοι> proposuit Gu. Kroll. [On pourrait peut-être, d'après le passage hésiodique, proposer :

παρμίμνειν μεροπέσσι Διὸς μεγάλου διὰ βουλάς.

L'origine de la faute serait dans la substitution de l'expression ἐκ Διὸς ἀρχῆς à Διὸς μεγάλου διὰ βουλάς.]

v. 5 δοθὴρ, Wuensch emendauit.

v. 8 προέλοιτο Gu. Kroll.

l'emporterait sur tous par son esprit et ses actions excellentes, recueillant les dons excellents du bon démon et fuyant les dons funestes (du mauvais). »

Sur la date du χρησμός, nous sommes réduits aux conjectures. Ammien Marcellin traitant à propos de la mort de Julien du démon personnel mentionne des *oracula* [1]. Il nous semble assez vraisemblable qu'il faut y ranger notre texte ; il devait faire partie, avec le texte de Ménandre que nous étudions plus loin, du matériel traditionnel qu'on se passait sur cette question. Il figure d'autre part en un ouvrage consacré aux choses romaines. Par malheur, nous ne pouvons pas savoir exactement à quel propos, car il fait partie d'un ensemble qui ne nous est connu que par des extraits. Toutefois, de ce que les extraits qui précèdent immédiatement celui-ci concernent la Fortune et Tychè, on est en droit de conclure qu'il devait figurer dans une discussion sur l' « eudaimonie ». Or, nous allons le voir, ce sont les Pythagoriciens, anciens et nouveaux, qui ont rattaché le plus étroitement démonologie et « eudaimonie », et qui ont pris ce dernier mot dans son sens le plus littéral, présence d'un bon démon. Les stoïciens ont affaibli la portée littérale de la formule, en transposant la notion du démon et en l'identifiant au logos.

Notons encore que notre oracle présente des réminiscences du texte célèbre d'Hésiode sur les gardiens. Heinze a contesté qu'il fallût voir dans les démons hésiodiques [2], ce que depuis Platon on a entendu par là, une classe définie d'êtres, intermédiaires entre les dieux et les mortels [3]. Mais ce qui importe pour nous, c'est qu'une longue tradition d'exégèse, dont la plus ancienne manifestation est dans le *Cratyle*, a donné ce sens au passage des *Travaux et des Jours* [4]. Mais qui a lu ainsi Hésiode comme un auteur sacré ? Les Pythagoriciens dont M. Delatte a mis en lumière la si curieuse exégèse [5].

Ce qui est caractéristique de notre oracle, c'est le dualisme qui s'y fait jour. Zeus est le distributeur des biens et des maux et cela semble s'opposer mot pour mot à l'hymne célèbre du stoï-

---

1. Ammien Marcellin, XXI, 14, 4.
2. W. 112-125 :

τοὶ μὲν (les hommes de l'âge d'or) δαίμονές εἰσι Διὸς μεγάλου διὰ βουλὰς)
ἐσθλοί, ἐπιχθόνιοι, φύλακες θνητῶν ἀνθρώπων,
οἱ ῥα φυλάσσουσιν τε δίκας καὶ σχέτλια ἔργα
ἠέρα ἐσσάμενοι πάντη φοιτῶντες ἐπ' αἶαν. Cf. aussi v. 254-255.

3. *Xenokrates*, Leipzig, 1892. Voir aussi Rhode, *Psyché*, trad. A. Reymond, pp. 75 sq.
4. *Cratyle*, p. 397 E.
5. *Etudes sur la littérature pythagoricienne*, Paris, 1915, p. 136.

cien Cléanthe, pour qui le bien seul vient de Zeus. Ce dualisme se reflète dans le corps lui-même qui est composé de bons et de mauvais éléments.

Le néopythagorisme ou plutôt le pythagorisme lui-même se complaisait volontiers à affirmer qu'en ce monde rien n'existe à l'état pur. Nous lisons, par exemple, dans Jamblique, en un passage qui remonte à Aristoxène de Tarente [1] : « Pythagore a affirmé que parmi les choses qui existent, rien ne se trouve sans mélange ; mais la terre contient une part de feu ; le feu, une part d'eau et de vent..., en outre, l'honnête est mêlé au déshonnête, le juste à l'injuste et ainsi de suite. De ce principe, le raisonnement prend son élan dans l'une et l'autre direction. Il y a d'ailleurs deux mouvements du corps et de l'âme : l'un est irréfléchi, l'autre réfléchi. » Ce texte rattache, on le voit, à cette idée que tout est mêlé dans le monde, le dualisme qui se fait jour dans l'âme humaine.

Mais que cette tendance se reflétât dans sa démonologie, nous en avons la preuve dans l'abrégé de doctrine qu'on lit dans Diogène Laërce, et qui, par l'intermédiaire d'Alexandre Polyhistor, vient de Pythagoriciens du IVe siècle [2]. On y lit ce passage au premier abord assez obscur [3]. « Il (Pythagore) dit que la plus grande des affaires humaines est d'incliner l'âme au bien ou au mal ; que les hommes ont l' « eudaimonie » quand une bonne âme leur échoit, mais que jamais ils (ou elles?) ne restent en repos et que le même courant ne domine pas toujours ». Pour bien comprendre ce passage, que l'abréviateur a rendu obscur, il faut le rattacher à ce qui précède immédiatement. Il a été question successivement du sort de l'âme après la mort, *des démons* ; on a déclaré que c'était à leur égard qu'on pratiquait rites de purification et rites apotropaïques, que c'était eux qui envoient aux hommes les signes de la maladie et de la santé. Bien que le mot n'ait pas été dit expressément, il résulte clairement de là qu'ils peuvent être bons ou mauvais. Mais ce passage sur les démons est suivi *immédiatement* de celui que nous avons cité plus haut. Qu'est-ce à dire ? La clé est dans le mot « eudaimonie » [4]. Un

1. *Vit. Pyth.*, 130. L'attribution à Aristoxène est de M. Delatte, dont nous reproduisons la traduction. *Essai sur la politique pythagoricienne*, p. 57.

2. Wellmann, *Hermes*, 1919, pp. 226-248 (Eine Pythagoreische Urkunde des IV Jahr. v. Christ.); Delatte, édition de la *Vie de Pythagore* de Diogène Laërce, Bruxelles, 1922, pp. 232 sq.

3. μέγιστον δὲ φησιν εἶναι τῶν ἐν ἀνθρώποις τὸ τὴν ψυχὴν πεῖσαι ἐπὶ τὸ ἀγαθὸν ἢ ἐπὶ τὸ κακόν. Εὐδαιμονεῖν τ' ἀνθώπους, ὅταν ἀγαθὴ ψυχὴ προσγένηται· μηδέποτε δ' ἠρεμεῖν μηδὲ τὸν αὐτὸν ῥόον κρατεῖν.

4. Delatte, *Vie de Pythagore*, pp. 228-229; cf. Rostagni, *Il verbo di Pitagora*, p. 178, n. 1.

« akousma » pythagoricien, étudié par M. Delatte, demandait : « Qu'est-ce qu'il y a de meilleur? » La réponse était : « L'eudaimonie »[1]. Il y aurait là une naïveté, si le mot voulait dire seulement : bonheur, et non pas le fait d'avoir un bon démon. Il en est de même dans notre passage : « La plus grande des affaires humaines », où interviennent les démons, doit être entendue par rapport à ce qui précède : ce n'est point la mantique, ce ne sont point les mystères, ou la médecine, bien que dans tous, les démons interviennent, « c'est de pousser l'âme au bien ou au mal ».

Les mots qui suivent demandent aussi examen : « ils ne restent jamais en repos et le même courant ne domine pas toujours. » Cela s'explique par une doctrine mystique, connue par ailleurs, d'après laquelle notre monde, plus précisément la région sublunaire, est en proie à une agitation incessante, conséquence de son imperfection, à des souffles contraires qui déterminent des courants opposés. Nous lisons, par exemple, dans Sénèque, en un passage religieux de la *Consolation à Polybe* [2], ceci que l'auteur rapporte à ceux qui ont vu plus profondément la vérité, c'est-à-dire aux mystiques pythagoriciens : « Jetés dans cette mer profonde et tourmentée, *que des courants alternatifs dominent tour à tour*, qui tantôt nous soulève par de brusques succès, tantôt nous abat par des revers plus grands, et qui toujours nous ballotte, jamais nous ne nous arrêtons sur un sol ferme, nous sommes suspendus, agités, poussés les uns contre les autres et parfois nous faisons naufrage, toujours nous le redoutons. »

Ainsi dans l'abrégé de Polyhistor se retrouvent et l'idée que des démons particuliers poussent les âmes au bien et au mal, et la liaison de cette idée avec une conception pessimiste et dualiste de ce monde où nous vivons. Que cela ait bien appartenu à l'ancien pythagorisme, c'est ce que semble confirmer un fragment célèbre d'Empédocle, s'il est vrai qu'on y voit dans l'antre du monde l'âme accueillie à sa naissance par des puissances démoniaques, que les noms mêmes que le poète leur donne, nous montrent comme se partageant en bonnes et en mauvaises [3]. « Là, il y avait la Terrestre et la Céleste qui voit au loin, la Discorde sanglante et l'Harmonie au regard sérieux, Dame Laide

---

1. *Etudes sur la littérature...*, p. 282.
2. IX, 6. Voir sur cette image. Cumont, *Revue archéologique*, 1918, p. 65 sq.
3. Frag. 122, Diels. Cf. Bignone, *Empedocle*, Turin, 1916, p. 492. Voir aussi Plutarque, *de Tranquillitate animi*, 15, p. 474 B, qui d'après ce passage, affirme qu'Empédocle reconnaît l'existence de δίτται μοῖραι καὶ δαίμονες.

et Dame Belle, Dame Pressée et Dame Lente, Vérité pleine d'amour et Ignorance aux yeux noirs. »

D'autres textes concernent plus expressément encore le doctrine des deux démons et semblent nous orienter dans la même direction. A Rome, Lucilius l'exposait dans ses *Satires* et déclarait l'emprunter à Euclide le Socratique [1]. Ainsi à l'époque où Platon nous parlait dans le *Phédon* de ce démon qui échoit à chacun une autre conception apparentée, mais différente, parlait de deux démons. Le *Phédon* est tout imprégné d'influences pythagoriciennes, mais Platon modifie très librement ce qu'il emprunte. Peut-être sa doctrine du démon personnel est-elle une adaptation d'une doctrine qui se trouvait plus fidèlement mentionnée dans les dialogues d'Euclide et qui connaissait, elle, deux démons. Ce qui le suggérerait, c'est que dans les siècles suivants, la doctrine des deux démons a suscité par son dualisme même des objections et des polémiques.

Car c'est d'une polémique véritable que nous trouvons l'écho dans des vers de Ménandre ; ils nous ont été conservés par des voies différentes [2], et cela est sans doute dû à l'intérêt qu'ils suscitaient chez ceux qui se posaient la question du démon personnel : « Chacun reçoit à sa naissance à ses côtés un démon, pour être le mystagogue de sa vie : un bon démon, car il ne faut pas croire qu'il y a un mauvais démon, qui nuit à la vie des mortels... ». Ménandre fait allusion, pour la combattre, à la croyance que nous avons deux démons. A qui en a-t-il? il nous est donné comme un élève de Théophraste [3] et nous supposerions volontiers qu'il vise autant une opinion philosophique qu'une croyance populaire. Parmi les élèves de Platon, il y en avait un, à qui un Péripatéticien pouvait s'en prendre en cette matière. C'est Xénocrate. Il s'était beaucoup occupé des démons, au point que Heinze dans un livre devenu classique, a voulu faire de lui le créateur véritable de la théorie, que philosophes et théologiens se transmirent ensuite à leur sujet. A notre sens, son rôle a été bien

1. Censorin, *de die natali*, Ch. 3, 3 : « nonnulli binos genios in his dumtaxat domibus quae essent maritae colendos putauerunt ; Euclides autem Socraticus duplicem omnibus omnino nobis genium dicit adpositum, quam rem apud Lucilium in libro satyrarum XVI licet cognoscere. » La source nous paraît être Granius Flaccus et son livre sur les *Indigitamenta* : il est mentionné deux lignes plus haut ; et il est encore question d'*indigimatenta* quelques lignes plus loin ; nous avons un extrait de cet ouvrage. Granius Flaccus nous reporte à la génération antérieure à celle de Virgile (= édition des frag. de Lucilius de F. Marx, I, p. 36 (Sat. XVI), frag. 518.)

2. Plutarque, *Moralia*, p. 474 B, Ammien Marcellin, *loc. laud.* ; frag. de Julien d'Halicarnasse publié par Usener, *Rheinisches Museum*, IV, 1900, p. 334.

3. Pamphile, ap. *Diog. Laert.* VII, 37.

plutôt d'accentuer les emprunts que Platon avait en cette matière fait au pythagorisme. Nous trouvons, en effet, chez lui, cette même théorie de l'eudaimonie, que l'extrait de Polyhistor, confirmé par un akousma, nous a permis d'attribuer aux philosophes italiens. Pour Xénocrate, nous sommes heureux ou malheureux, selon que notre démon est bon ou mauvais [1]. Il nous paraît vraisemblable que c'est à lui que s'en prend le disciple de Théophraste dans les vers célèbres que nous avons cités.

L'histoire des idées est souvent plus qu'on ne pense un recommencement. Bien des siècles après, nous rencontrons chez les Néoplatoniciens, une critique de la doctrine des deux démons, qui nous montrent ces penseurs adoptant une position différente de celle de Xénocrate et très analogue à celle de Ménandre. Il s'agit de deux scholies d'Olympiodore, qui se rapportent justement au célèbre passage de *Phédon* [2]. Olympiodore, dans l'une combat l'idée qu'il y ait plusieurs démons attachés à chaque âme. Les raisons qu'il donne de sa négation sont que s'il en était ainsi, le nombre des démons serait plus grand que celui des âmes, et que le caractère *un* de la vie exige un seul démon : les deux objections semblent bien montrer que pour cet auteur, âme et démon se confondent plus ou moins, comme démon et *logos* pour les Stoïciens. La seconde scholie vise plus précisément la théorie de deux démons, l'un bon, l'autre mauvais. Si Olympiodore la combat, ce n'est point pour la haute raison religieuse et morale qui inspirait Ménandre : c'est parce que le mauvais démon ne saurait avoir de lien naturel avec l'âme, puisqu'il peut en être expulsé par la philosophie et la théurgie. Olympiodore ne nie pas qu'il y ait de mauvais démons : il conteste qu'on nous en ait octroyé un à chacun de nous à titre personnel !

Il nous est difficile de voir si Olympiodore combat un adversaire déterminé. Cependant, on pourrait penser au Néopythagoricien Nouménius qui, comme nous le signalons plus haut, exposait très fortement le dualisme du bien et du mal au sein de la

---

1. *Stob.* Serm. 104. 24.

2. Olympiodore *in Platonis Phaedonem*, p. 190-191 (Norvin) :

Ὅτι οὐδὲ πλείους δαίμονες τῆς μιᾶς ἐπιστατήσουσιν. Ἔσται γὰρ ὁ τῶν δαιμόνων ἀριθμὸς πλείων τοῦ τῶν ψυχῶν, καὶ ὁ εἷς χαρακτὴρ τοῦ βίου ἕνα τὸν δαίμονα ἀπαιτεῖ. Καὶ εἰ πλείους, ἢ καθ' ἓν εἶδος τὸ κοινόν, ὥστε εἷς ὁ κατὰ κοινὸν εἰδοποιούμενος, ἢ κατὰ πλείω, καὶ τίνι ἐξομοιωθήσεται ἡ ψυχή ; οὗτος γὰρ ἂν εἴη μόνος.

Ὅτι οὐδὲ ὁ μὲν ἀγαθός, ὁ δὲ κακός· οὐδεὶς γὰρ κακὸς ἐπιμελεῖσθαι πεφύκεν οὐδὲ συντάττεται κατὰ φύσιν οὐδὲ ἀνυπόστατος ἀεί· τὸν γὰρ κακὸν ἔστιν ἀποπέμπεσθαι διὰ φιλοσοφίας καὶ τῆς ἱερατικῆς μεχανῆς. Cf. Jamblique, *de mysteriis*, IX, 9.

nature humaine ; nous voyons qu'il allait jusqu'à professer une théorie, d'après laquelle nous avons deux âmes. S'il exposait sur le démon personnel une conception, ce devait bien être celle qui en admet deux, l'un bon, l'autre mauvais.

Ainsi, ce n'est point une bizarrerie d'époque tardive que la croyance aux démons par laquelle Servius proposait d'expliquer le *Quisque suos patimur manes*. Nous aurions voulu montrer d'abord que cette explication est vraisemblable, en ce qui concerne Virgile lui-même. Le discours d'Anchise est tout nourri d'idées grecques ; *Manes* correspond à des δαίμονες grecs. Ces idées, nous aurions voulu ensuite en signaler le caractère nettement pythagoricien. Il y a toute une suite de textes qui en jalonnent l'histoire depuis Empédocle jusqu'à Olympiodore. Point n'est besoin de faire appel, au moins immédiatement, à des influences orientales, ou si celles-ci — et nous ne voudrions pas le nier — se sont exercées, c'est comme le veut la tradition antique, dès l'ancien pythagorisme. Il reste qu'évidemment de pareilles idées devaient trouver en Orient un terrain particulièrement approprié. Au cours d'une lecture que nous faisions de la présente étude à la Société Ernest Renan, M. H. C. Puech nous a montré la croyance aux deux démons devenant chez certains théologiens chrétiens la croyance aux deux anges, et continuant à préoccuper certains esprits jusqu'à une époque presque moderne. M. Carcopino, de son côté, a bien voulu nous signaler une conception arabe tout à fait analogue : Influences ? Analogie ? Il est toujours bien difficile de répondre avec certitude à de telles questions.

Pierre Boyancé.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Bibliotheca scriptorum medii recentisque aevorum red. Ladislaus Juhász. 1° Saec xii-xiii, P. Magister, *Gesta Hungarorum*, ed. L. Juhász, 100 pp. in-8°; 2° Saec. xv, Galeottus Martius, a) *Carmina* 28 pp.; b) *Epistolae* viii-12 pp., c) *Invectivae in Franciscum Philelphum* ed. Juhász, iv-46 pp.; Callimachus Experiens, *Attila*, ed. T. Kardos, vi-28 pp. Nicolaus, Barius, G. Polycarpus de Kostolan, Simon Hungarus, G. A. Zabriensis, *Reliquiae*, ed. L. Juhász, vi-24 pp.; Thomas Seneca, *Historia Bononiensis*, ed. J. Fógel, v-68 pp.; 3° Saec. xv-xvi Bartholamaeus Fontius, a) *Carmina* edd. J. Fogel et L. Juhász, vi-34 pp.; b) *Epistolarum libri III*, ed. L. Juhász, ix-80 pp.; Conradus Celtis Prosucius, *Oratio*, ed. J. Rupprich iv-20 pp.; Ugolinus Verinus *Panegyricon* edd. J. Fógel et L. Juhász, vi-40 pp. in-8°, Leipzig, Teubner, 1933.

Cette collection dépasse le cadre strict de la *Revue de Philologie* ; elle mérite néanmoins d'être signalée comme un des moyens d'étudier la survie du latin au moyen âge et à l'époque de la Renaissance, ainsi qu'un des aspects de l'humanisme. Beaucoup des textes publiés intéressent de près ou de loin, comme on pense, l'histoire de la Hongrie, soit qu'il s'agisse d'une chronique comme celle de P. Magister, soit qu'il s'agisse d'œuvres d'auteurs comme Galeottus Martius ou Bartholomaeus Fontius, qui furent en contact avec la Hongrie. Les textes sont édités avec soin : une brève introduction renseigne le lecteur sur la personne de l'auteur et son œuvre ; le texte est suivi de notes critiques, et d'un index nominum, parfois même d'un index verborum (c'est le cas pour les Gesta Hungarorum de P. Magister). Ces ouvrages prendront place à côté de la série publiée jadis par Alfons Hilka, à laquelle ils apportent un complément non négligeable.

A. Ernout.

Mnenosyne, *Tertia series*, Volumen primum, fasc. 1, pp. 1-80. Lugduni Batavorum, E. J. Brill, 1933-4.

La Mnémosyne se rajeunit. Elle renonce à l'usage exclusif du latin, et admettra désormais des articles rédigés en allemand, anglais, français et italien. Il faut féliciter hautement les membres du comité de rédaction d'avoir eu le courage et le bon esprit de ne pas admettre le hollandais parmi les langues modernes autorisées. Loin d'être diminuée par ce sacrifice, la Hollande s'en trouve agrandie. A une époque où le chauvinisme des grandes et petites nations se manifeste par tant de prétentions étroites, puériles et dangereuses, il est réconfortant de voir un peuple comme le peuple hollandais, qui s'est acquis tant de droits à la reconnaissance de l'humanisme, — et de l'humanité — comprendre aussi largement les intérêts de la science, et négliger son amour-propre pour ne considérer que les moyens les plus propres à assurer la large diffusion des recherches et des découvertes.

La Revue élargit en outre son champ d'action ; une place y sera faite à toutes les disciplines intéressant l'antiquité classique et notamment à l'archéologie. Le premier numéro de la nouvelle série est un heureux spécimen de cette transformation : on y trouve des articles en allemand, en français, en latin ; et l'étude sur *Guttus und Verwandtes* de M. G. A. S. Snijder est illustré d'excellentes planches. Nous souhaitons à cette nouvelle Mnémosyne une longue et belle carrière

A. Ernout.

Symbolae Osloenses, auspiciis Societatis graeco-latinae edd. S. Eitrem et G.Rudberg, fasc. XII. Oslo, A. W. Brøgger, 1933.

Voici le sommaire de ce nouveau fascicule : A. Wilhelm, Wiederholung einer Präposition in Relativsätzen, p. 1 ; S. Eitrem, Sophron und Theokrit, p. 10 ; die 5. u. 17. Epode des Horaz, p. 30 ; G. Rudberg, Euripides' Naturgefühl, p. 39 ; A. Fridrichsen, Epikureisches im Neuen Testament ? p. 52 ; R. Ullmann, La prose métrique dans l'anncienne historiographie romaine, p. 57 ; Leiv Amundsen, Catulliana, p. 70 ; S. Pantzerhielm Thomas, Hermeneutica, p. 75 ; Rebekka Hansen, Die Quellenanführungen in Tacitus' Historiae u. Annales, p. 81 ; H. Mørland, Zu einer neuen Ausgabe der « Nachträge zu Alexander Trallianus », p. 91 ; G. Zuntz, Ἐὰν πολλὰ πολλῶν, p. 94 ; K. Petersen, Ἑαυτὸν ἐκένωσεν, p. 96. — On voit que la Revue présente toujours la même variété et la même richesse.

A. Ernout.

A. Meillet, *Introduction à l'étude des langues indo-européennes*, 7e édition refondue, xiv-514 pp. in 8°. Paris, Hachette, 1934.

Douze ans se sont écoulés entre la cinquième et la septième édition du livre. — la sixième n'ayant été qu'une reproduction sans changement de la précédente ; et bien des idées nouvelles et des faits nouveaux se sont révélés dans le domaine de la linguistique générale, comme dans celui de la grammaire comparée des langues indo-européennes. Les vues suggestives de F. de Saussure ont suscité de nouvelles recherches ; la distinction fondamentale établie par lui entre la parole et la langue n'a pas cessé d'être féconde ; une science nouvelle est née, la phonologie. Enfin les textes tokhariens et hittites en augmentant notre connaissance de la famille indo-européenne ont aussi compliqué les problèmes qu'elle pose. On devine que M. Meillet n'est pas resté étranger à cette activité — les gens du métier savent aussi, quoiqu'il n'en dise rien, avec quelle maîtrise il a contribué à la diriger ; et le nouveau livre bénéficie de toutes ces recherches. Des motifs divers ont interdit à l'auteur d'en modifier le caractère fondamental ; ni le nombre, ni le plan des chapitres n'ont changé, et leurs subdivisions sont restés les mêmes. Mais on trouvera partout des corrections, des enrichissements, des précisions ; la présente édition a près de cinquante pages de plus que la précédente, et les lecteurs de M. Meillet savent ce qu'il peut mettre de substance dans une page. Le chapitre de la méthode est particulièrement instructif, et qui le confrontera avec celui de la cinquième édition verra tout de suite la portée des enrichissements qu'il contient : je signalerai seulement la définition de la grammaire comparée (p. 17) ; la phrase sur les rapports de la langue et de la société (p. 18) ; l'observation relative à la pureté des parlers

(p. 22) ; les réflexions sur l'action de substrat, et sur l'influence dans la constitution d'une langue des périodes de bilinguisme (pp. 25-26) ; les exemples lumineux illustrant le principe de la régularité des correspondances phonétiques (p. 27) ; l'importance des formes anomales dans la construction de la grammaire comparée (p. 32) ; l'énoncé de l'hypothèse d'une parenté possible entre toutes les langues des peuples de race blanche (p. 39) ; les additions relatives au problème de la dissimilation des aspirées (p. 43 et 44), au caractère imparfait et instable de notre connaissance de l'indo-européen (p. 47), qui du reste ne peut prêter au doute (p. 48). Cette simple énumération laisse entrevoir toute l'importance du nouveau livre, tant pour la doctrine que pour les faits.

A. Ernout.

W. von Wartburg, *Évolution et structure de la langue française*, VIII-256 pp. in-8°. Leipzig et Berlin, B. G. Teubner, 1934.

Le livre n'appartient pas à la Revue de Philologie, et du reste je n'ai pas compétence pour en parler. Mais je m'en voudrais de ne pas signaler au moins les pages si pleines et si denses du premier chapitre dans lequel M. von Wartburg étudie les origines de la langue française depuis l'indo-européen jusqu'au latin vulgaire. On est émerveillé de voir rassemblés tant de faits et d'idées : il y a notamment sur les concordances du vocabulaire qu'on observe entre le roumain et l'espagnol des observations suggestives, et qui évoquent pour tout lecteur un peu averti le problème des « aires latérales » que soulève l'étude des dialectes indo-européens.

A. Ernout.

P. Chantraine, *La formation des noms en grec ancien* (Collection linguistique publiée par la Société de Linguistique de Paris, t. XXXVIII). Paris, Champion, 1933, in-8°, XXVIII-473 p.

M. Debrunner dans sa *Griechische Wortbildungslehre*, publiée à Heidelberg en 1917, a donné, p. 140-202, un exposé précis mais bref des types productifs de la dérivation nominale en grec. L'étude beaucoup plus riche de M. P. Chantraine a été conçue d'un point de vue plus large. Il s'en faut, en effet, que les suffixes productifs et de sens caractéristique aient fourni la totalité des dérivés nominaux. Certains types de dérivation apparaissent en grec comme des systèmes figés ; mais l'unité sémantique de ces systèmes anciens, en dehors de l'identité de structure, était cependant sentie par les sujets parlants. Tels sont, parmi ces formations mortes, les vieux mots en -ας (v. pages 421-422) : σέλας « éclat », κνέφας « obscurité » etc.., de sens plus ou moins religieux ; ceux à suffixe -ρ (v. pages 217 et suiv.), qui désignent soit une partie du corps : ἧπαρ « foie », οὖθαρ « sein », etc... — soit une notion temporelle : ἦμαρ « jour », ἔαρ « printemps », etc... — soit une matière ou un objet : στέαρ « graisse », φρέαρ « puits, etc.... ; ceux à suffixe *-lo-* (v. pages 237 et suiv.), qui présentent un caractère participial, cf. μαινόλης « furieux, fou » de μαίνομαι : τυφλός « aveugle », χωλός « boiteux » etc... — (d'où les types expressifs et familiers en -υλο-, -υλλο-, -ιλο-, -ιλλο-, etc... (à ce propos, la valeur diminutive, attribuée par M. Chantraine à certains dérivés en -ιλο- (v. page 248), paraît contestable ; elle est, en tout cas, hypothétique dans la glose d'Hésychius : ὀπτίλοι. ὀφθαλμοί). Les mots de ce genre, archaïsmes ou mots rares, n'en constituent pas moins un fonds important du vocabu-

laire grec. Il importait de les grouper, comme l'a fait l'auteur, tout suffixe, productif ou non, étant un système sémantique plus ou moins défini.

L'origine même d'un suffixe est le plus souvent obscure. Les cas aussi clairs que celui de la finale -ώδης, où l'on reconnaît la racine *od- « sentir », sont rares. La comparaison n'apporte, par exemple, aucun éclaircissement sur le rôle d'un suffixe en -d-. Mais l'histoire du grec permet de supposer au suffixe -ιδ- une double origine, à l'intérieur même de la langue : il proviendrait d'une part de thèmes en -i élargis, type ἔρις ; il recouvrirait d'autre part des mots féminins, type βοῶπις. Fournissant de préférence des dérivés féminins qui exprimaient un rapport d'appartenance, le suffixe se prêtait à former des diminutifs, θυρίς « espèce de petite porte, fenêtre » ; d'où, avec une valeur diminutive plus nette, ἁμαξίς « petit chariot » ; avec cette valeur le suffixe a servi de point de départ à la catégorie des diminutifs en -ίδιον (v. pages 335 et suiv.). Le mérite de M. Chantraine est d'avoir ainsi reconstitué, de façon vivante, l'histoire de chacun des suffixes grecs. L'auteur se garde, en effet, de considérer un suffixe comme une conception grammaticale abstraite; il observe avec précision l'emploi des mots dans les textes, tient compte du genre animé ou inanimé du mot, envisage parfois les mots un à un.

Un autre mérite, et non le moindre, de cet ouvrage est de préciser la couleur de chaque type de dérivé et de donner la place qui leur revient aux termes vulgaires, mal attestés en général et cités par les seuls grammairiens ou lexicographes. Un système de dérivation comme celui en -δος (v. pages 260 et suiv.) groupe un assez grand nombre de mots, d'étymologie souvent obscure, mais qui entrent dans des catégories sémantiques définies. Il semble que ce type de dérivation soit de caractère populaire et expressif ; et peut-être le système était-il plus important que nous n'en pouvons juger par les textes littéraires qui nous sont parvenus.

Dans cet ouvrage capital l'auteur, avec un sens très vif du réel, a donné une vue aussi complète et précise que le permettent nos sources d'information des divers types de la dérivation nominale grecque. Il a montré à la fois la complexité du réseau qui se forme autour d'une racine donnée, et la place propre qu'occupe chaque dérivé dans ce réseau ; un aperçu nouveau des dérivés de la racine *smer- est à cet égard significatif (voir p. xxii). La lecture du livre est facilitée par un avant-propos, p. i à xxiv, où sont clairement exposés les caractères généraux de la dérivation nominale en grec. On peut regretter que l'index soit incomplet. Mais on se rend compte qu'il était malaisé de relever tous les mots étudiés dans un ouvrage aussi important.

André Prévot.

E. Schwyzer, *Griechische Grammatik, im Anschluss an Karl Brugmanns Griechische Grammatik*, Erste Lieferung, *Allgemeiner Teil und Lautlehre*. Munich, Beck, 1934, in-8°, xxviii-414 pages.

Vingt ans après la publication de la quatrième édition de la grammaire de Brugmann revue par Thumb, cette grammaire se trouve remplacée par un ouvrage entièrement nouveau rédigé par M. Schwyzer. On ne saurait trop féliciter M. W. Otto d'avoir chargé l'éminent linguiste de Berlin de cette tâche difficile, ni trop remercier M. Schwyzer lui-même d'avoir écrit l'ouvrage dont il nous offre aujourd'hui le premier fascicule.

Le nouveau livre sera beaucoup plus considérable que celui de Brugmann. Ce fascicule contient des généralités qui occupent les pages 1 à 165 et la phonétique dans les pages 170 à 414. Il est riche d'indications rigoureuses et bien contrôlées qui en feront un indispensable instrument de travail. Comme le premier Brugmann paru en 1889, il marque, cinquante ans plus tard, une date dans l'histoire de la linguistique grecque. La grammaire de M. Schwyzer met en lumière, bien mieux que celle de Brugmann, la complexité des problèmes. D'abord du point de vue de la doctrine même. L'auteur, p. 13 à 17, est obligé de discuter le principe même des lois phonétiques que certaines écoles mettent maintenant en doute et il conclut sagement en déterminant les facteurs qui commandent le jeu de ces lois. La préhistoire du grec et les relations du grec avec d'autres langues, indo-européennes ou non, présentent également de grandes difficultés. M. Schwyzer les envisage avec toutes les ressources d'une incomparable érudition. Sur le substrat égéen, par exemple, sur les rapports du grec avec l'illyrien, le thrace, le phrygien, le macédonien, il donne une foule de faits précis encadrés dans une riche bibliographie (parfois brièvement critique). Il va de soi que sur plus d'un point de détail le lecteur sera tenté de poser une question à l'auteur ou de soulever une objection. P. 57, dans le paragraphe sur l'arménien, gr. οἶνος et arm. *gini* sont rapprochés sans que le latin *uīnum* et l'ombrien *uinu* soient évoqués, et l'emprunt probable à une langue non indo-européenne est signalée de façon assez vague. D'une manière générale, M. Schwyzer hésite à prendre parti : pp. 79 et 80, il est malaisé d'apercevoir dans quelle mesure il admet les identifications des noms propres trouvés dans les textes hittites (*Aḫḫijavà*, etc.) qu'a proposées Forrer, et ce qu'il pense de la critique de Sommer.

La phonétique est présentée suivant un plan complexe qui entraîne à quelques répétitions et à de nombreux renvois [1], mais que l'on arrive assez vite à dominer : la prononciation du grec ; histoire des phonèmes depuis les plus anciens textes jusqu'au grec moyen et moderne (M. Schwyzer, qui sait le grec moderne, multiplie les aperçus qui donnent une idée de l'évolution dans toute son étendue) ; les lois de phonétique générale que l'on observe en grec (assimilation, dissimilation, etc.) ; l'origine des phonèmes grecs (grammaire comparée et théorie des alternances) ; accent et quantité ; phonétique syntactique.

Un des mérites de l'auteur est d'envisager chaque problème sous toutes ses faces et d'indiquer toutes les hypothèses qui ont été proposées. Son livre paraîtra compliqué, mais c'est qu'à mesure qu'elle progresse, la grammaire comparée du grec devient une science de plus en plus complexe. M. Schwyzer essaie de circonscrire de la façon la plus rigoureuse les conditions d'un changement phonétique, il se résigne à reconnaître des traitements populaires ou expressifs, signale les mots empruntés, etc. (voir, par exemple, p. 328, l'étude des mots dont l'initiale flotte entre σ- et ψ-). Ce que l'on pourrait lui reprocher, c'est de ne pas prendre nettement position à l'égard des questions controversées. Soit le traitement yod à l'initiale d'un mot (p. 330), il écarte la théorie de Pedersen (article des *Symbolae Danielsson*) et celle de Meillet (*BSL*, XXII 194), et il semble accepter l'idée que le ζ serait dû à une gémination expressive. Mais il est malaisé de tirer de l'exposé une doctrine ferme, et M. Schwyzer y ajoute l'hypothèse invrai-

1. La théorie du digamma est répartie en plusieurs passages, en particulier p. 222 et 314.

semblable que dans ἀγαπάζω, ἐμπάζομαι, ἐλπίζω, etc.., le ζ serait un traitement particulier du *y* intervocalique. En réalité, le développement des verbes en -άζω et en -ίζω se trouve en liaison avec celui des dérivés nominaux en -αδ- et en -ιδ-.

Les chapitres les plus compliqués comme celui sur les labio-vélaires ou sur l'alternance vocalique manquent particulièrement d'arête en raison de la répugnance de l'auteur à fixer une doctrine. Dans l'exposé des alternances, p. 358, les formes γένος, γέγονα, γίγνομαι se trouvent groupées sans que la difficulté que présente γέγονα dans une racine dissyllabique soit signalée ; je ne suis pas sûr, d'autre part, que les noms de la maison, δῶ, δόμος appartiennent à la famille du présent δέμω.

Dans son désir de tout dire, M. Schwyzer, à propos de certains mots difficiles, propose des hypothèses diverses sans qu'on sache toujours laquelle lui paraît le plus probable : ἀκούω n'est pas analysé de la même façon p. 239 et p. 348.

Sur quelques points, la solution adoptée ne me semble pas toujours très vraisemblable : p. 105, je ne crois guère, pour les formes homériques du type ὀρόωντες, etc., à la théorie de l' « assimilation » et je préfère, pour ma part, l'explication purement graphique de Wackernagel ; — p. 111, M. Schwyzer, qui se refuse généralement, avec raison, à accepter les doctrines de Malhow dans ses *Neue Wege*, enseigne pourtant que les ᾱ (ailleurs qu'après ι, ε, ρ), dans le dialogue tragique, doivent être considérés comme des « archaïsmes attiques » (et non comme des doriemes) ; — p. 207, l'emploi de B en fonction de digamma est beaucoup plus ancien que ne le dit l'auteur (v. Bourguet, *Le dialecte laconien*, p. 66) ; — p. 260, je ne crois pas que δέκτο soit un aoriste sigmatique, mais simplement comme λύτο, λέκτο, ἅλτο, πάλτο, etc., un aoriste radical athématique ; — p. 267, il est risqué de se servir de Κένταυρος, nom propre dont l'étymologie n'est pas sûre, comme exemple de la métathèse de *-rw-* ; — p. 271, je ne crois pas que ἔπεσον, πεσοῦμαι aient subi l'influence de l'aoriste sigmatique ; c'est ἔπεσα, au contraire, forme relativement récente, qui est un arrangement de ἔπεσον d'après les aoristes en -σα ; — p. 297, le rapprochement de πάρθενος avec lat. *uirgō* est bien douteux ; — p. 335, je ne crois guère à l'analyse du mot κίνδυνος qui est proposée ; — p. 336, l'étymologie qui rapproche ὀφθαλμός de θάλαμος est très fragile ; — p. 409, pour rendre compte du sigma final des adverbes eomme οὕτως, etc., M. Schwyzer recourt à la vieille explication qui suppose l'altération de la dentale finale (devant une autre dentale). Cette explication se heurte à de grandes difficultés (cf. ὅττι que M. Schwyzer, cite lui-même).

On se laisse entraîner à discuter avec M. Schwyzer. Il faut avant tout le remercier de nous avoir donné cette véritable somme de nos connaissances en linguistiqne grecque. Son livre est un admirable instrument de travail et on attendra avec impatience qu'il soit complété par une morphologie et par une syntaxe [1].

P. Chantraine.

J. D. Denniston, *The Greek Particles*. Oxford, Clarendon Press, 1934, in-8°, lxxxii-600 pages.

M. J. D. Denniston, que l'on connaît pour la publication de brèves notes

1. L'impression du livre est soignée. M. Schwyzer, qui sait très bien le français, a laissé échappé (p. 26 en bas) *terminaison* pour *terminologie* (*linguistique*).

snr des particules grecques données dans la *Classical Review*, fait paraître aujourd'hui une étude détaillée des principales particules en un gros volume de près de 700 pages.

La préface explique avec netteté les caractères de cet ouvrage. Aucun livre d'ensemble n'a été consacré à l'emploi des particules depuis celui de Bäumlein (1861). Depuis, il a été écrit une foule de dissertations parfois médiocres, dont il faut pourtant détacher, en raison de sa particulière importance, la thèse de M. Des Places (*Étude de quelques particules de liaison chez Platon*).

M. Denniston, qui n'est pas linguiste (mais il a fait relire son livre par M. Mc Kenzie), pense que l'étymologie ne peut pas nous apprendre grand chose sur le sens originel des particules. On est disposé à lui donner raison, d'autant plus que cette étymologie reste le plus souvent incertaine. L'objet du livre est littéraire (on pourrait dire aussi stylistique), non grammatical ou étymologique. Le nombre des exemples est très grand, et l'auteur les a analysés plutôt qu'il ne les a traduits. Les particules indiquent les mouvements du texte et parfois les inflexions même de la voix. Une traduction trop appuyée risque de fausser le sens.

L'introduction traite d'un certain nombre de questions générales : origine des particules, définition des particules qui expriment une modification de la pensée considérée en elle-même ou en relation avec une autre ; dans beaucoup de cas, les particules comportent une valeur subjective et sentimentale, d'autres marquent une liaison (l'auteur, p. xl à xliii, définit quelques termes qu'il a employés dans son analyse ; connectif, responsif, apodotique, etc.). On lira avec intérêt le paragraphe sur l'asyndète (p. xliii à xlvi) : l'asyndète est plus fréquente en grec qu'on ne le dit généralement ; dans certains cas, elle est normale (après un démonstratf, par exemple), dans d'autres, elle constitue une figure de style. Le chapitre sur le rôle stylistique des particules (cf. p. lxi et suiv.) paraîtra particulièrement suggestif. L'emploi des particules varie suivant les époques, les écrivains et selon les œuvres d'un même écrivain : οὖν, par exemple, ne prend le sens logique que dans la langue posthomérique ; au cours de l'histoire du grec τοιγάρτοι se trouve remplacé par τοιγαροῦν ; δὴ ὥν et ὧν δὴ sont plus employés dans les derniers livres d'Hérodote que dans les premiers. On retiendra, p. lxvii, l'étude du *Prométhée* qui pour l'emploi des particules présente beaucoup d'analogies avec l'*Orestie*. Signalons, sans les analyser, les paragraphes sur les différences dialectales, celui sur les particules propres à la conversation familière (comme δαί qui, d'autre part, semble homérique), ou au style élevé.

Le corps du volume étudie dans le plus grand détail les diverses particules rangées par ordre alphabétique. On y trouvera une grande abondance d'exemples, d'analyses pénétrantes, de discussions critiques. Ce qui paraît peut-être le moins précis dans le travail de M. Denniston, c'est la notion même de particule. J'ai déjà dit comment il la définissait. En fait, il parle de ὥστε (à cause de τε), mais non de ὡς, qui dans certains emplois joue le rôle d'une particule, de ἦ affirmatif et interrogatif, mais non de ἦ ou ἦε, qui pose chez Homère d'importants problèmes critiques, de ἆρα μὴ, mais non de μῶν.

Voici un certain nombre de détails qui m'ont paru notables : p. 47, on enseigne communément, mais à tort, que la particule ἆρα μὴ est employée lorsque l'interlocuteur attend une réponse négative ; en fait, ἆρα μὴ est extrêmement rare et signifie « est-il possible que... », une réponse affir-

mative n'étant pas exclue (*Charmide* 174 a, *Lysis* 213 d) ; — le chapitre sur γὰρ est l'un des plus intéressants : p. 68, M. Denniston donne de bonnes raisons de croire que comme on l'enseigne, en effet, la proposition explicative introduite par γὰρ peut précéder la proposition expliquée ; — p. 77, la leçon du *Venetus* A en A 122 de l'*Iliade* est πῶς ταρ, non πῶς γάρ ; — p. 84, le même problème se pose pour un certain nombre de passages homériques sans que l'auteur l'envisage dans l'ensemble ; — p. 138, M. D. étudie un emploi « epexégétique » de γε ; mais au vers 94 des *Choéphores* qui est cité, τε est la leçon de la tradition et γε n'est pas nécessaire ; une des difficultés de ces problèmes est, en effet, que notre tradition, lorsqu'il s'agit de γε ou de τε, par exemple, ne possède pas grande autorité, et que cependant nous ne nous sentons pas libres de corriger le texte pour l'accorder à nos théories ; — p. 169, M. D. relève de bons exemples de δέ au sens de γάρ ; — p. 203, à propos de la rareté du groupe οὐδὲ δέ, il eût été bon de rappeler la tournure équivalente οὐ μέντοι ; — pp. 203 et suiv., l'auteur souligne que dans les textes les plus anciens, δὴ ne possède pas le sens temporel que l'on a souvent supposé ; il se rencontre ainsi avec M. Navarre dont il n'a pas connu l'article des *Mélanges Glotz* ; — p. 263, M. D. préfère, à tort, je crois, la leçon δ' αἱ à δαὶ en K 408.

Un des chapitres les plus intéressants est celui qui est consacré à la particule τε. Au sens de « et » cette particule s'emploie dans des cas définis (rarement seule, cette syntaxe s'observe surtout chez Thucydide et chez Platon). Certaines tournures rares comme οὐ... οὔτε sont considérées comme authentiques par M. Denniston (p. 509), il l'admet, par exemple, en X 265. D'autre part, il faut reconnaître, comme l'a fait M. Monro, l'emploi d'un τε de généralisation. Il n'y a qu'un petit nombre d'exemples (pp. 531-533) qui n'admettent pas cette interprétation. L'auteur écarte d'ailleurs avec raison les passages manifestement fautifs comme οὐ γάρ τ' οἶδα en Z 367. P. 533, M. D., qui fait bon marché de la linguistique, se trouve embarrassé par les groupes du type τίς τε. C'est un des rares cas où la grammaire comparée permet de rapprocher la syntaxe d'une particule d'un emploi indo-européen.

P. Chantraine.

Wilhelm Schmid, *Geschichte der Griechischen Literatur*, erster Teil, *die Klassische Periode*, zweiter Band, *die Griechische Literatur in der Zeit der Attischen Hegemonie vor dem Eingreifen der Sophistik* (Handbuch der Altertumswissenschaft de I. von Müller et W. Otto). Munich, Beck, 1934, grand in-8°, xii-782 pages.

Ce second volume de la littérature grecque destinée à remplacer le manuel de Christ traite essentiellement du développement de la tragédie attique (avec les premiers poètes tragiques, Eschyle, Sophocle, mais non Euripide), des débuts de la comédie (avant Aristophane), et des débuts de la prose, en particulier de l'histoire avec Hérodote. Si l'on songe qu'il n'est question en somme dans ce gros volume que de trois écrivains dont il reste une œuvre importante, on mesurera l'ampleur de l'ouvrage que M. W. Schmid est en train de mener à bien : le théâtre d'Eschyle occupe 125 pages, celui de Sophocle 200 pages, l'histoire d'Hérodote 130 pages.

Mais il va de soi que le livre n'est pas constitué de monographies juxtaposées. Le propos de l'auteur est de montrer comment la culture ionienne, en même temps que les cités ioniennes perdaient leur indépendance, a subi l'attraction d'Athènes, et comment, avant même le mouvement sophistique,

il s'est créé une littérature attique originale. Le développement de la tragédie, encore qu'elle comprenne bien des éléments étrangers à l'Attique, ne devient intelligible que si on la situe dans son cadre athénien, et il n'est pas malaisé de soutenir qu'Hérodote, tout ionien et oriental qu'il est, doit être considéré à bien des égards comme un écrivain athénien. C'est pour un public athénien qu'il a composé ses *Histoires*, et s'il a écrit en dialecte ionien, c'est par tradition, et sans doute aussi parce que la prose littéraire attique n'est pas véritablement constituée.

L'auteur a réussi, comme dans le tome précédent, à faire entrer dans chaque chapitre, sans sacrifier la clarté nécessaire, une foule de renseignements et de discussions de détail, encadrées dans une riche bibliographie. Cette histoire de la littérature grecque devra être consultée à chaque instant et orientera le lecteur avec précision pour des recherches approfondies.

Un chapitre important est consacré aux multiples problèmes que pose la tragédie. M. Schmid montre comment la tragédie, liée au culte de Dionysos, est pourtant, dès l'origine, distincte du dithyrambe, comment Thespis semble avoir été un véritable créateur, comment le chœur, qui joue un rôle considérable dans la représentation, perd peu à peu son importance, tandis que le nombre des acteurs passe de un à deux, puis à trois.

Sur Eschyle et sur Sophocle, l'auteur tient compte des dernières recherches et des plus récentes trouvailles (le fragment de la *Niobé* d'Eschyle est signalé), sans pourtant s'interdire, et il faut l'en louer, d'apprécier et de juger. Ce sont pourtant les problèmes d'érudition qui l'intéressent le plus, et ceci s'aperçoit jusque dans la bibliographie. L'élégant ouvrage de M. Maurice Croiset sur Eschyle est négligé, tandis que les *Études* de M. Séchan sont citées presque à chaque page.

Il va de soi que l'on n'acceptera pas toujours volontiers les solutions préférées par M. Schmid. Il écrit, p. 193, que nous ne possédons que *six* tragédies authentiques d'Eschyle : on sait qu'il ne croit pas à l'authenticité du *Prométhée enchaîné*, mais c'est seulement dans le volume suivant qu'il traitera de cette tragédie et qu'il justifiera son opinion ; — p. 215, c'est dans une note assez confuse qu'il discute le problème que pose la fin des *Sept*, et on entrevoit mal la solution à laquelle il aboutit.

Le chapitre sur Hérodote devra également être critiqué et confronté avec l'article de M. Jacoby et l'Introduction de M. Legrand. Pour M. Schmid (p. 563 et suivantes), le voyage en Égypte, postérieur en tout cas à 459, doit se placer avant les voyages en Scythie ; il s'oppose ainsi à M. Legrand. Comme Hérodote a dû remanier sa rédaction, les comparaisons entre différentes parties de son œuvre ne prouvent pas grand chose.

La richesse de ce manuel est admirable. Vu la difficulté des problèmes, on serait mal venu de reprocher à l'auteur de laisser bien des questions ouvertes et de ne pas apporter des conclusions aussi nettes qu'on le souhaiterait.

P. Chantraine.

Suidae, *Lexicon*, edidit Ada Adler, pars III K-O ; Ω (*Lexicographi Graeci volumen I*). Leipzig, Teubner, 1933, grand in-8°, xiv-632 pages.

Les hellénistes se réjouissent de voir progresser aussi régulièrement le Suidas de Mme Adler. Dans ce troisième tome, une brève préface précise quelques points de détail, en particulier à propos du *Parisinus* 2626 A et du *Vossianus* Fol. 2 V. On se rendra compte de la difficulté du travail entrepris par cet aveu de l'auteur, qui ne passe pourtant pas pour novice

en paléographie : « glossas marginales quas cod. M (*Marcianus* 448) in littera N solus praebet Venetiis ter inspexi nec omnia expedire potui. »

Il va de soi que le plan de l'ouvrage, unanimement approuvé par les critiques, n'a pas changé, et que ce nouveau volume apparaît aussi rigoureusement établi et aussi riche de matière que les précédents.

Les sources probables de chaque article sont indiquées dans la marge : on verra par exemple p. 240, à l'article λαῖμα, combien la notice sur ce mot se trouve en étroit rapport avec les scholies d'Aristophane. Certaines données de cette rubrique ne sont malheureusement pas contrôlables. Page 232, le lemme Λαμπηδόνος, sans glose explicative, est rapporté par le sigle Δ à un *Lexicon Ambrosianum* inédit (cod. Ambrosianus, B 12, sup.), qui semble devoir être attribué à Diogénien. — Page 570, la glose Ὄστλιγγες αἱ λαμπηδόνες est également rapportée à la même source (voir d'autre part scholie d'Apollonius de Rhodes I, 1297 et *Et. Mag.*, 631, 11). Considérée en elle-même, la glose est absurde. Ὄστλιγξ désigne proprement « une boucle de cheveux », et le rapprochement avec λαμπηδών « lueur » est dépourvu de sens. Mais si l'on rapproche la scholie d'Apollonius, I, 1297, et le vers même du poète, l'article de Suidas s'éclaire : dans une formule hardie, le poète alexandrin emploie ὄστλιγξ à propos d'un jet de flamme en spirale. Suidas a compilé des gloses et recueilli, après d'autres, des explications qui ne présentaient un sens que dans un contexte défini. L'examen des sources suffit à rendre compte d'un passage qui, isolé, restait énigmatique. Il n'y a pas de faute.

Les notices historiques, généralement très instructives, proviennent de sources diverses et combinent des traditions complexes. Le long article Ὅμηρος, par exemple, mériterait une analyse détaillée. Il semble tiré d'Hesychius de Milet. Mais il est aisé d'y reconnaître un amalgame de traditions anciennes. Il faudrait le confronter avec la vie du Pseudo-Hérodote, avec le *Certamen*, et d'autre part avec le récent article de M. F. Jacoby (*Hermes*, 1933, p. 1 et suiv.).

P. Chantraine.

Oribasii, *Collectionum medicarum reliquiae*, volumen IV, edidit J. Raeder. Leipzig, Teubner, 1933, in-8°, xii-336 pages.

Avec ce quatrième volume, M. J. Raeder se trouve avoir mené à bien l'édition des *Collectiones medicae* dont il était chargé. Malgré la difficulté des temps, la maison Teubner, grâce à l'aide des fondations Carlsberg et Rask-Oersted, se trouve avoir enrichi sa collection d'éditions savantes d'une œuvre capitale.

Ce volume contient les livres XLIX-L, les *libri incerti*, les *eclogae medicamentorum*, enfin un index des écrivains cités ou copiés par Oribase et aussi de ceux qui se sont inspirés de lui ou fournissent des passages parallèles.

L'avertissement fournit les explications nécessaires sur l'établissement du texte. Pour le livre XLIX, nous pouvons recourir au *Vaticanus Graecus* 1885 (R) et au *Laurentianus plut.* 74, 7 (U). Pour le livre L, nous ne disposons que du premier de ces deux manuscrits. Les fragments des livres d'origine incertaine nous sont fournis par le *Parisinus Graecus* 2237 (F). Ce manuscrit, de type caractéristique, contient des extraits médicaux d'auteurs divers. On verra, p. vi et suivantes, comment un certain nombre de fragments peuvent être attribués à Oribase et comment M. Raeder, plus prudent que Bussemaker et Daremberg, hésite à préciser de quels livres ils

proviennent. Restent les *Eclogae*. Bien qu'elles soient données explicitement comme prises directement aux *Collectiones* d'Oribase, il apparaît qu'elles sont dues au travail d'un abréviateur. Ces *Eclogae* nous sont transmises par un excellent manuscrit du xe siècle, le *Parisinus Suppl. Gr.* 446.

Les textes publiés dans ce volume n'apportent rien d'original pour le fonds, puisqu'ils sont le résultat d'une compilation. On pourra lire pourtant avec curiosité les conseils relatifs aux soins à donner aux jeunes enfants, p. 118 et suivantes.

Dans l'établissement du texte, l'éditeur se montre aussi conservateur que possible, mais n'hésite pas à introduire quelques corrections indispensables. Ces corrections remédient généralement à des fautes que Daremberg avait aperçues, mais M. Raeder propose parfois des solutions plus simples ou plus naturelles que ses prédécesseurs. Voici quelques exemples : p. 115, ligne 12, ὠφελεῖν pour ὠφελεῖ de F ; — p. 125, ligne 9, ἔχοντες pour ἔχουσα de F. A la même page, ligne 1, M. Raeder introduit, semble-t-il, une bonne correction en écrivant ἢ τὰ καταμήνια μὴ φαίνηται pour ἢ τὰ καταμήνια μὴ φαίνηται qui ne peut se construire dans la phrase. Mais je ne comprends pas non plus l'emploi du subjonctif φαίνηται ; il faudrait ἂν φαίνηται ou, à la rigueur, l'indicatif φαίνεται.

P. Chantraine.

Walther Kranz, *Stasimon, Untersuchungen zur Form und Gehalt der griechischen Tragödie*. Berlin, Weidmann, 1933, in-8°, VIII-325 pages.

Importante contribution à l'étude toujours actuelle du chœur tragique. L'auteur s'est préparé à cette recherche par une dissertation et plusieurs articles importants qui, repris et mis au point, ont fourni des chapitres du présent travail. Les premières pages tracent l'histoire de la tragédie jusqu'à Eschyle, en se fondant sur le texte essentiel d'Aristote, auquel l'auteur reconnaît une grande valeur documentaire : il se représente l'histoire de la tragédie à peu près telle qu'Aristote l'établit dans la *Poétique*. Puis M. Kranz insiste sur l'importance des éléments religieux dans la tragédie la plus ancienne, Eschyle y compris. On sait que la tragédie est issue d'une cérémonie du culte dionysiaque. Ce caractère liturgique domine les premiers développements de la tragédie. Pour les héros tragiques, le monde est habité par des puissances invisibles qui interviennent dans la vie de l'homme : πάντα πλήρη θεῶν καὶ θεοῦ (on notera, pp. 47 à 50, la distinction finement établie entre δαίμων et θεός). L'auteur étudie les rapports qui unissent l'homme à la divinité et envisage le problème de la liberté et de la nécessité qui commande la tragédie. Un des développements les plus intéressants est intitulé : « Das Nichthellenische in der hellenischen Tragödie ». L'auteur y met en lumière les éléments non helléniques intégrés en particulier dans la tragédie d'Eschyle. Le chapitre groupe en particulier les indications propres à éclairer la peinture de la Perse dans les *Perses* et celle de l'Égypte dans les *Suppliantes*. Il fournit ainsi aux hellénistes de multiples détails qui piqueront leur curiosité. Ajoutons que, en cette matière épineuse, on pourra lui faire confiance, le travail ayant été revu par des orientalistes compétents, E. Herzfeld et H. H. Schaeder pour l'Iran, R. Anthes et A. Rusch pour l'Égypte. C'est seulement pour des détails que l'on pourrait chercher querelle à M. Kranz. Il est inexact de citer comme terme perse βαλλήν (p. 88), qui comme Eschyle et M. Kranz lui-même l'indiquent, est phrygien. Quant à βοῦνις (p. 82), qu'Eschyle met dans la bouche des suppliantes, le mot est dérivé de βουνός « colline », qu'Hérodote donne

comme Cyrénéen. On a l'habitude de l'expliquer comme une forme dialectale, d'étymologie indo-européenne; il ne s'agirait donc pas proprement d'une forme exotique et barbare.

Avec les chapitres suivants, nous entrons dans le cœur du sujet. L'auteur y analyse la structure des στάσιμα (chants du chœur sur un mouvement modéré, par opposition aux rythmes de marche dans la πάροδος et dans l'ἔξοδος). Le lecteur tirera un profit particulier des paragraphes sur les éléments liturgiques et leur symétrie, sur la coupe des strophes, sur l'*éthos* des mètres, sur les rapports du rythme et de la mélodie, sur l'emploi de la flûte et de la cithare dans l'accompagnement, sur les relations entre le style et le mouvement lyrique (répétitions, reprises, symétries, etc...). Il faut signaler particulièrement l'étude du rôle du chœur dans l'action dramatique. En se servant de quelques exemples choisis, M. Kranz montre combien ce rôle a pu être important dans la tragédie[1].

Un dernier chapitre sur la destinée du chœur dans les tragédies de Sophocle et d'Euripide témoigne des mêmes qualités de rigueur et de tact que les précédents. Les monodies prennent de plus en plus d'importance; les strophes, généralement peu nombreuses, s'allongent et s'étirent; les répétitions de mots se multiplient chez Euripide et sont ridiculisées par Aristophane. C'est que la partie proprement mélodique devient prépondérante, et les artistes y déploient leur virtuosité. D'autre part, certains chœurs apparaissent complètement étrangers à l'action : les critiques anciens les appellent παραπληρωματικά, ou ἐμβόλιμα.

P. Chantraine.

Albert C. Clark, *The Acts of the Apostles*, a critical edition with Introduction and notes on selected passages. Oxford, Clarendon Press, 1933, in-8°, lxxii-428 pages, prix : 30 sh.

On connaît les multiples activités de M. A. C. Clark, et notamment son livre *The Descent of Manuscrits* qui établit pour l'étude de la tradition manuscrite une méthode nouvelle, et qui a été légitimement appelée « méthode de Clark » : cette méthode fondée sur les particularités matérielles des manuscrits (lacunes, taches d'encre, nombre de lettres omises qui donne la longueur de la ligne du modèle etc.). Ces procédés sont parfois d'une application délicate, mais ils permettent d'opérer avec une grande rigueur. On conçoit que M. Clark ait tenté de les appliquer à une partie choisie du *Nouveau Testament*. Cette édition des *Actes des Apôtres*, dédiée à la mémoire de Blass, prend ainsi, du point de vue critique, une importance éminente.

On sait que le texte des *Actes* est généralement établi d'après des manuscrits en onciale qui présentent une certaine unité. Les plus importants et les plus anciens d'entre eux (vi^e^ siècle) sont le *Sinaïticus* et le *Vaticanus* B, qui contiennent aussi l'ensemble du corpus évangélique. Mais il existe également une autre classe de manuscrits toute différente, dont le représentant le plus notable est le *codex Bezae* D, généralement daté du ve siècle. Ce manuscrit présente la particularité d'être accompagné d'une traduction latine. Quant à la teneur même du texte, l'originalité de D est

1. Il est douteux que M. Kranz emporte l'adhésion d'un grand nombre de savants lorsqu'il enseigne (p. 228) que si le premier *stasimon* du *Prométhée* est l'œuvre d'Eschyle, le second et le troisième résultent d'arrangements introduits à l'occasion d'une représentation postérieure (entre 440 et 430).

de donner une version souvent plus longue que celle du *Sinaïticus* et du *Vaticanus* B. Sur les rapports qui unissent les deux versions, différentes hypothèses ont été émises. On a pensé que les leçons propres à la famille de D provenaient d'interpolations. Cette solution est une solution paresseuse dont M. Clark n'a pas de peine à marquer les difficultés. Une autre hypothèse, soutenue en particulier par Blass, suppose que nous avons affaire à deux éditions d'une même œuvre : la première édition (représentée par D) aurait été publiée à Rome, la seconde (notre vulgate), en Orient, par Théophile. Mais on a noté entre les deux textes de véritables contradictions. Reste l'hypothèse que l'un des deux textes soit dérivé de l'autre. L'originalité de M. Clark est de prétendre que la vulgate du *Sinaïticus* et du *Vaticanus* B, est dérivée du texte que nous a conservé le *codex Bezae* D, lequel prendrait alors une valeur particulière. Au lieu que les omissions de D semblent dues uniquement à des accidents matériels (omission d'un στίχος, etc.), il apparaît que dans la tradition représentée par le *Sinaïticus* et le *Vaticanus* B on peut déceler la main d'un abréviateur (voir en particulier, p. xlvii, le cas de XI, 27).

On lira avec curiosité le chapitre qui traite de l'origine de la version fournie par D. Elle est communément appelée « version occidentale ». Mais la théorie que D proviendrait de la Gaule méridionale doit maintenant être abandonnée. M. Clark s'efforce de montrer que le manuscrit a dû être écrit dans une région où le grec était plus usuel que le latin. On pensera donc, plutôt qu'à la Gaule, à l'Orient, et spécialement à l'Égypte. Un argument décisif en faveur de l'Égypte serait fourni par un papyrus de Michigan publié par M. Sanders (*Harvard Theol. Rev.* XX, n° 1, janvier 1927). Ce papyrus, qui ne semble pas postérieur à la fin du IVe siècle, offre un texte à peu près identique à celui de D.

L'édition est accompagnée d'un apparat critique développé, de notes qui étudient quelques passages choisis, d'appendices où sont groupées de précieuses descriptions de manuscrits; en outre M. Clark discute avec beaucoup de tact les problèmes des rapports entre les *Actes* et l'Évangile de Luc. Les prologues des deux récits impliquent qu'ils proviennent du même auteur, mais, pour le fond comme pour la forme, ils présentent de multiples différences.

Cette édition apporte une contribution capitale à l'histoire du texte. L'avenir dira si de nouvelles découvertes doivent confirmer définitivement la théorie qui y est proposée.

P. Chantraine.

F. Jacoby, *Der homerische Apollonhymnos* (tirage à part des Sitzungsberichte de l'Académie de Berlin, section phil. hist. 1933, XV). De Gruyter, R. M. 4,50.

Les *Hymnes homériques* — et en particulier l'*Hymne à Apollon* — ont donné lieu, ces dernières années, à de nombreuses contributions : après le grand travail de P. S. Breuning sur la tradition manuscrite (*De Hymnorum homericorum memoria* 1929), après l'édition si riche de l'*Hymne à Hermès* par L. Rademacher (1931), après la brochure de E. Bethe (*der homerische Apollonhymnos und der Prooimion*) paraissent, au cours de l'année dernière, l'essai curieux, mais si délibérément subjectif de F. Dornseiff (*die archaische Mythenezählung*) et la présente étude, singulièrement plus solide et plus objective.

Une question préjudicielle s'impose à qui s'occupe de l'*Hymne à Apol-*

lon : faut-il distinguer, ainsi que Ruhnken en eut le premier l'idée en 1750, un hymne délien d'un hymne delphique — ou plutôt d'une suite delphique (Wilamowitz) ? Doit-on au contraire supposer que les 545 vers de la tradition sont l'œuvre d'un seul homme (thèse soutenue en dernier lieu par F. Dornseiff) ? M. Jacoby s'attachera à défendre une position intermédiaire : il est bien vrai, dira-t-il en substance. qu'il a existé un *Hymne Délien*, inscrit sur un λεύκωμα de l'île sainte, et dont Thucydide a pu invoquer le témoignage. Mais l'auteur de la *Suite Pythique* — moins maladroit qu'on s'est plu à le répéter — ne s'est pas contenté d'allonger de 300 vers le poème primitif : il a retouché en plusieurs endroits l'*Hymne Délien*, et de ces retouches la tradition même des manuscrits garderait un écho.

Avec beaucoup de bon sens, M. J. part d'abord de l'examen approfondi des témoignages les plus anciens et les plus graves qui concernent les poèmes homériques : un passage de l'*Agôn* entre Hésiode et Homère et surtout un passage de Thucydide *Hist.* I, 104). Pour prouver l'existence de concours musicaux à date ancienne, l'historien citait par deux fois le poème délien (146-150 et 165-172) et plaçait ce témoignage « à la fin de l'éloge » — c'est-à-dire, malgré des arguties faussement subtiles — à la fin de l'*Hymne Délien* lui-même (τὸν γὰρ Δηλιακὸν χορὸν τῶν γυναικῶν ὑμνήσας ἐτελεύτα τοῦ ἐπαίνου ἐς τάδε τὰ ἔπη ἐν οἷς καὶ ἑαυτοῦ ἀπεμνήσθη. « Le rapport, dans lequel se trouve la deuxième citation. montre irréfutablement que le προοίμιον Ἀπόλλωνος dont parle Thucydide ne recouvre pas l'*Hymne à Apollon* de la tradition manuscrite, mais seulement sa première moitié — la partie délienne — que nous appelons aujourd'hui avec fausseté « Hymne à Apollon Délien » (p. 13). De même les conclusions que tire M. T. du témoignage de l'*Agôn* me semblent tout à fait certaines. C'est bien un poète de réputation universelle (vv. 156-164) qui a composé l'*Hymne Délien* et le rhéteur Aristide a mieux compris que certains modernes la pensée de Thucydide.

Il est incontestable que la tradition de nos manuscrits est troublée : dans certaines familles des variantes importantes sont indiquées en marge : Thucydide cite l'*Hymne Délien* suivant un texte assez aberrant du nôtre ; mais il faut remarquer que dans la *Suite Pythique* deux itinéraires (vv. 216-245 et vv. 420-430) supposent la fusion de versions différentes, l'une courte et l'autre longue. M. J. se croit en mesure de distinguer, dans le prélude par exemple, ce qui appartient à l'*Hymne Délien* de ce qui est dû au continuateur de Delphes : les vv. 1-6 et 10-13 sont « déliens », les vers 7-9 sont « delphiques ». Je ne vois pas du tout la nécessité, ou même l'utilité ce ce retranchement : il me semble même difficile à admettre, non seulement dans ce passage, non seulement ailleurs (cf. vv. 73-78, 96-98, 128-129, 136-138) mais d'une façon générale : si, comme tout le monde l'admet, le continuateur a voulu fonder la légitimité des prétentions spirituelles de Delphes, on ne voit pas quel intérêt il pouvait avoir à préciser le mythe de la Naissance de l'Archer, tout à fait étranger aux dogmes de Delphes. L'invocation à Léto (vv. 14-17) est bien à sa place dans le texte parce que le poète de Chios se représente nettement la Triade asianique Léto-Apollon-Artémis : la mère de l'Archer, nommée ainsi au début de l'*Hymne Délien*, devait aussi l'être à la fin (v, 125 ἀλλά γε Λητὼ μὲν καὶ Ἀπόλλων Ἀρτέμιδι ξύν, texte des mss., aujourd'hui inintelligible, auquel on substitue le texte donné par Thucydide). En réalité le fait que l'Hymne a été inscrit sur un *album* du temple d'Artémis ne doit pas entraîner à croire que nous avons affaire à une vulgate *ne varietur*. Il est probable que nombre de doublets ou de variantes se sont incorporés au texte : les vv. 95-96 sont, par rapport aux

vv. 97-98, une variante récente qui est entrée dans le texte de l'Hymne, où elle fait contre sens : les autres Immortelles — les Olympiennes — ne se dérangent pas pour venir assister à la naissance de celui qui les fait trembler : seules les divinités de l'ordre titanique sont présentes à Délos. Une variante importante — ou plutôt le plus ancien texte — a été rejetée à la fin de l'*Hymne* : se sont les vers 179-181, où le poète salue en Apollon le prince de la Lycie et de l'aimable Méonie, le maître de Milet. Je pense qu'à la place de ces trois vers — qui montrent dans Apollon le dieu essentiellement asianique — on a substitué les vers plus généraux, moins locaux que l'on peut lire auparavant (vv. 143-145) et qui ne sont que la répétition des vv. 22-24. Il suffit d'ailleurs de supposer que les vv. 179-181 soient le début — ou le pseudo-début de la *Suite Delphique* pour voir combien ils s'adaptent mal aux suivants : le même poète invoquait d'abord *directement* le Dieu du sanctuaire d'Asie pour le décrire ensuite immédiatement à la 3e personne (cf. ἔχεις εἶσι δέ) ! En réalité, comme l'a vu Wilamowitz, la suite delphique n'a jamais eu de véritable prélude, puisqu'elle faisait corps avec le poème précédent, ou nous l'avons perdu : en tout cas, les v. 179-181 ne peuvent passer pour un début, et les variantes que présente l'*Hymne Délien* ne nous semblent pas attribuables au continuateur.

Ainsi donc, notre position est profondément différente de celle que M. J. a adoptée : mais nous ne pouvons que recommander la lecture de cette contribution solide et qui donne beaucoup à penser.

Jean Humbert.

Werner Jaeger, *Paideia. Die Formung des griechischen Menschen*, t. I. Walter de Gruyter und Co. Berlin et Leipzig, 1934, VIII-513 pp. in-8°, RM 8.

L'éducation grecque a abouti à la formation d'un type humain, qui a gardé son rayonnement à travers les siècles passés. Englober dans une étude d'ensemble les éléments constitutifs de cette éducation idéale (constitution, société, littérature, religion, philosophie, etc.), en montrer la base, puis le développement et la crise, jusqu'à la ruine de l'hégémonie attique, c'est l'objet de ce premier volume. Et comme aujourd'hui, de différents côtés, le prestige séculaire de l'éducation grecque est contesté, comme elle est dénigrée, comme des formules nouvelles surgissent, non sans témérité parfois, M. J. entreprend une apologie de la *paideia*. Elle est d'actualité. « Le problème est aujourd'hui plus brûlant que jamais et particulièrement discuté » (Préface, p. VI).

On ne contestera pas la compétence de l'auteur sur ce sujet. Voilà dix ans qu'il lui a consacré toute son activité scientifique et professionnelle. Rappelons entre autres travaux : *Antike und Humanismus* (1925), *Platos Stellung im Aufbau der griechischen Bildung* (1928), *Die geistige Gegenwart der Antike* (1929), sans oublier la direction de la revue : *Die Antike*.

Ce volume est donc le commencement d'une étude encyclopédique de l'éducation grecque. Il se divise en deux livres, dont le premier traite des débuts de la Grèce. Dans un préambule plein de considérations générales, l'auteur tend à montrer surtout, comme on pouvait s'y attendre, que l'éducation grecque n'est pas une affaire individuelle, c'est l'affaire de la communauté. Le caractère de la communauté s'imprime dans les individus. La conception grecque primitive veut que la noblesse et la vertu soient inséparables. L'idéal, c'est αἰὲν ἀριστεύειν καὶ ὑπείροχον ἔμμεναι ἄλλων. La noblesse homérique nous démontre en temps de guerre (*Iliade*) et en temps de paix

(*Odyssée*) les idées du temps et la valeur éducatrice d'Homère n'a pas agi seulement sur ses contemporains. Hésiode nous fait pénétrer dans un autre milieu, celui des paysans. A côté de l'héroïsme, il exalte la valeur du travail, de la sagesse pratique, de la justice. C'est ensuite — avec un soupçon de partialité — l'étude de l'éducation militaire spartiate, l'établissement de la *rhétra* de Lycurgue célébrée par Tyrtée ; autrement dit, c'est le refoulement de l'individualisme au profit de l'État, idéal rêvé plus tard par Platon, sous une autre forme. Et pas à pas, chez les poètes, chez les historiens, chez les philosophes, M. J. suit les variations des idées courantes sur l'éducation d'un État à l'autre : la formation personnelle de l'individu dans la poésie iono-éolienne, les débuts de la formation politique à Athènes à partir de Solon, l'influence de l'évolution philosophique, les changements survenus après des luttes dans l'éducation de la noblesse.

Le livre II est consacré à l'apogée et à la crise de l'esprit attique. Le grand mérite de cette partie, c'est que traitant d'une époque dont les idées sont pourtant plus connues, elle donne l'impression d'une quasi-nouveauté, grâce à la finesse, à la pénétration de l'enquête, grâce surtout à la manière personnelle dont M. J. sait scruter et faire vivre les textes. Après avoir « vidé » les drames d'Eschyle et de Sophocle de leur contenu éducatif, il examine à loisir l'importante question du rôle et de l'influence des sophistes dans l'éducation, dans la création de la pédagogie, influence dont on retrouve les effets aussi bien dans les tragédies d'Eschyle que dans les comédies d'Aristophane. Un chapitre, dont le lien avec la question de l'éducation semble à première vue moins direct, étudie, pour finir, les idées de Thucydide comme penseur politique, créateur de l'histoire politique.

Ose-t-on avouer que plus encore que les autres mérites de M. J. on apprécie surtout dans cet ouvrage l'aisance et l'agrément du récit, raffinement suprême d'une science et d'une conviction solides ?

Paul Collart.

A. S. Hunt and J. G. Smyly with assistance from B. P. Grenfell, E. Lobel, M. Rostovtzeff *The Tebtunis Papyri*. Vol. III, Part I, Londres, Humphrey Milford, 1933, xx-333 pp., 7 planches.

Rendons hommage d'abord à la mémoire de B. P. Grenfell, dont nous lisons encore le nom en tête de ce volume. Tous les papyrologues ont espéré, ont attendu vainement avec M. H. la guérison de son ami. Tous le regrettent et tous entendront l'accent émouvant avec lequel on nous apprend dans la *Préface* que sa maladie est la cause principale du retard de ce tome III[1]. L'apparition d'un recueil d'Oxford est toujours un grand événement dans le monde de la papyrologie. Celui-ci est extrêmement riche et important (nos 690-825). Comme dans le tome XVII des *Oxyrhynchus Papyri*, M. H. et ses collaborateurs ont repris la tradition des volumes composés de fragments littéraires et de documents, tous ici ptolémaïques.

A vrai dire, les textes littéraires sont peu nombreux, mais ils sont tous curieux. 690 est un passage (17 vers très mutilés) du Κατάλογος γυναικῶν d'Hésiode, relatif aux amours de Minos (IIe s.). 691 donne 6 vers tronqués d'un poème lyrique (fin IIIe s.). 692 offre 4 colonnes incomplètes de l'*Inachos* de Sophocle (IIe s.). 693 présente 28 tétramètres trochaïques, la plu-

1. Arthur S. Hunt est mort au mois de juin 1934. M. Jouguet lui a consacré un article ému dans la *Revue de Philologie* (octobre 1934, pp. 333-337). Nous saluons aussi sa mémoire avec admiration, avec reconnaissance, avec tristesse.

part mutilés, de la fin d'une comédie (fin IIIe s.). Sur 694 se lisent des fragments, dont une colonne presque complète, d'un traité musical (IIIe s.). 695 est une liste de poètes tragiques (IIIe s.). 696 nous rend *Odyssée* I 81-108 avec un vers additionnel 92 *a* (IIe s.) et 697, *Odyssée* IV 796-V 264, avec des lacunes, dont une malheureusement nous empêche de voir s'il y avait une interruption ou une indication quelconque entre les deux chants. Le vers V 30 est supprimé. Les vers additionnels sont nombreux, comme dans la plupart des papyrus homériques des IIIe et IIe s. av. J.-C. : 24 *a*, 27 *a*, 32 *a b*, 40 *a*, 95 *a b c d*? 104 *a*, 111 *a*, 183 *a b*, 232 *a b*, 259 *a*. Il y a d'autres remaniements encore, des variantes et la confirmation de la conjecture de Nauck, μηδ' au lieu de καί en V, 8.

698-700 sont des ordonnances royales : titre — titre seulement ! — d'un décret d'Antiochus IV Epiphane, qui semble décidément avoir détrôné Philométor et s'être fait couronner à Memphis, mais qui, manque d'habitude ou incartade voulue, appelle Crocodilopolite le nome Arsinoïte ; décrets d'Évergète II, dont certaines dispositions rappellent *P. Teb.* 5 ; décret du même roi, concernant les associations et les achats de propriétés, cité dans le dossier d'un certain Ammônios, acquéreur de terres mises en vente par le gouvernement.

Nous trouvons dans les documents officiels (701-757) les divisions habituelles. A la première catégorie appartiennent huit colonnes d'un journal rédigé dans un bureau officiel, qui semble dépendre d'un économe (701). Y sont consignées des affaires diverses, le plus souvent des ordres de distribution de semences, de paiement de salaires ou d'avances sur ces paiements et des ordres d'embarquement de cargaisons de poissons. Deux fragments (701 *a*-702) portent des copies de lettres provenant de registres analogues.

Dans la deuxième catégorie se rangent en première ligne (703) les précieuses instructions d'un diœcète à un subordonné, vraisemblablement un économe. Ce texte unique, comparable par sa rédaction et sa destination au *Gnomon de l'Idiologue*, est un ὑπόμνημα (étude détaillée dans l'introduction sur les différents sens du mot) relatif aux revenus royaux. Le fonctionnaire à qui il est destiné est prié de ne pas le perdre de vue (ἔχειν τὰ ὑπομνήματα διὰ χερός) et de s'y conformer. Les chapitres en sont : 1° agriculture : c'est-à-dire surveillance des canaux, protection des cultivateurs royaux contre les fonctionnaires du bourg, inspection des récoltes, notamment au sujet de l'obligation de semer certaines denrées, statistique des animaux de trait ; 2° transport des grains par terre et par eau ; 3° monopoles et revenus royaux : ὀθονιηρά, διαλογισμὸς προσόδων, ἐλαικῆ, ἐννόμιον, ὤνια, μοσχοτροφεῖα, ξύλα, βασιλικαὶ οἰκήσεις καὶ παράδεισοι ; 4° enquête vigilante sur les μάχιμοι et les ναῦται fugitifs ; 5° prescriptions relatives à la correspondance officielle, élément d'information qui doit être complet pour être utile ; 6° recommandations sur l'attitude nécessaire des fonctionnaires. Viennent ensuite des lettres ou circulaires officielles sur divers objets : transport des grains, digues, cultivateurs royaux en fuite, monopole du papyrus, vente de terre royale, indélicatesse d'un comarque, paiements en nature.

Parmi les ordres de paiement (720-723) deux concernent des soldats.

Les rapports ou brouillons de rapports (724-743) traitent de sujets très différents et pas toujours parfaitement clairs : ration supplémentaire de vin pour la troupe, concession illégale de terrain, violences et vol dans un grenier royal, livraisons insuffisantes de graines oléagineuses, abus de pouvoir d'un chef de troupe, découverte d'un meurtre, défection d'un policier, monopole du sel, vol de vêtements, contestation relative à un terrain, per-

ception de taxes en retard, surveillance du désert, location de terre inculte à des prêtres, agissements frauduleux de fonctionnaires, vente de terrain, enquêtes et poursuites contre les délinquants vis-à-vis de l'État, accaparement illégal d'un héritage.

La correspondaunce de Patrôn (744-749) se compose d'une lettre dudit Patrôn, fonctionnaire dont le champ d'activité est vaste, mais imprécis, relative à des affaires privées, et de cinq lettres émanant de son supérieur, Agathôn, pour le prier de désigner un garde, pour l'informer d'une affaire de redevances cléronchiques, pour le blâmer de sa négligence, pour le charger de réquisitionner des animaux de trait destinés au roi et des ânes.

Des lettres envoyées ou reçues par le sitologue Adamas (750-757), les unes traitent du transport des grains et du mécontentement du diœcète à propos d'une affaire de grains, les autres réclament des nouvelles, un remplaçant, un entretien, sans compter des billets mutilés et obscurs.

Puis ce sont des lettres privées (758-768). Parfaitement claires pour leurs destinataires, elles le sont, comme toujours, beaucoup moins pour nous, qui ignorons les circonstances dans lesquelles elles ont été écrites. La première est une verte semonce ; la deuxième contient aussi des reproches. Les suivantes sont des lettres de famille, concernant des affaires d'argent, de propriété, de bétail, de voies de fait. La dernière nous fait un récit dramatique d'une visite de collecteurs d'impôts venant indûment réclamer un paiement et voulant prendre en gage le bétail de la ferme.

Les pétitions, brouillons ou originaux (769-805) sont adressées au roi, à des fonctionnaires supérieurs, aux archiphylacites et aux épistates. Si nous retrouvons dans plusieurs d'entre elles, notamment dans les dernières, les déclarations habituelles pour vols d'outils, d'objets mobiliers, de bétail, pour violation de domicile avec ou sans bris de clôture, pour voies de fait plus ou moins graves, pour accaparements de terrain, beaucoup d'autres offrent des détails plus rares ou nouveaux. Tel se plaint d'avoir été arrêté illégalement (769) ; tel autre veut faire reconnaître officiellement son représentant en justice (770) ; tel autre ne veut pas être expulsé contre tout droit de sa maison (771). Un collecteur d'ἀπόμοιρα signale une invasion de sauterelles (c'est le premier exemple dans les papyrus), qui empêchent les propriétaires d'acquitter l'impôt (772). Un vigneron proteste auprès d'un πρὸς τῇ δωρεᾷ — titre nouveau et qui revient dans 780 — contre l'ingérence d'un collecteur d'ἀπόμοιρα (773). Un fonctionnaire retrace sa carrière et signale les événements indépendants de sa volonté qui l'ont réduit à chercher asile au Sérapéum (774). Celui-ci raconte qu'on l'a attaqué et dépouillé (775), celle-là qu'on veut la priver de son douaire par des manœuvres illicites (776) ; cet autre qu'on le retient prisonnier, bien qu'il ait fourni des cautions (777). Une pétition adressée à un épistratège, qui ne peut être celui de Thébaïde, va faire réviser la question des épistratèges ptolémaïques (778). Une autre (781) tire son importance du fait qu'elle mentionne les dégâts commis dans un temple par les soldats d'Antiochus au début du règne d'Évergète II et, ensuite, par les rebelles égyptiens. Voici, enfin, une action reconventionnelle (782), une demande de remboursement de frais (783) et toute une série de réclamations contre les exactions et les abus de pouvoir commis par des fonctionnaires, malgré les ordonnances et les circulaires du pouvoir central (786-792).

Les déclarations (806-813) sont variées, la première est la plus importante, vu l'époque : c'est une ἀπογραφή, malheureusement mutilée, vraisemblablement d'immeuble. Les autres sont : une offre de bail de terre royale, une demande de transfert de terrain au nom d'une autre personne, une

dénonciation de contrat de mariage sous serment, une déclaration sous serment d'un κυβερνήτης, avec de nouveaux titulaires des prêtrises éponymes, une autre déclaration sous serment à propos d'un affranchissement, une curieuse offre d'une prime aux fermiers de l'ἐγκύκλιον pour initiation (μυσταγωγία) à la taxe et une offre de paiement en nature dans un délai fixé souscrite par un cômogrammate.

Des trois copies de documents (814-816), la première traite d'une affaire assez compliquée, la vente morcelée d'une propriété confisquée; la deuxième est une très importante série d'extraits d'actes, déjà curieuse par sa date et qui pose des problèmes signalés dans l'introduction et dans les notes.

Parmi les contrats aussi (817-825), le premier est le plus remarquable : c'est le premier contrat complet de prêt gagé à l'époque ptolémaïque. Les contractants sont des Juifs, comme dans l'acte suivant qui est un renouvellement de prêt. Pour finir on trouve une location de terre, la cession d'un σταθμός à des cultivateurs royaux, une renonciation à une plainte, un protocole de Cléopâtre et Philométor et deux reçus de nauclères.

Les planches sont excellentes, comme d'habitude, et, comme d'habitude aussi, on ne peut qu'admirer l'universalité des connaissances de M. H. et de ses collaborateurs, la précision, l'aisance souveraine et la précieuse simplicité de ton de leurs commentaires. Cette absence de pédantisme accroît à chaque volume et nous rend aussi plus légère à porter notre reconnaissance envers eux.

Paul Collart.

M. Hombert, *Bulletin Papyrologique*, VII (Extrait de *Byzantion* VIII, pp. 605-626). Bruxelles, 1933.

L'auteur, aidé de Mlle Cl. Préaux, continue, à la satisfaction générale, son utile bibliographie : énumération : 1° des textes byzantins nouvellement parus (1932 et 1933, avant le 15 septembre); 2° des « contributions à l'étude des papyrus publiés antérieurement » ; 3° « des articles et ouvrages divers » concernant la papyrologie byzantine, au point de vue de la bibliographie, de l'histoire, de la philologie, de la paléographie, du droit, de la religion et de la magie, des fouilles, du congrès de Munich et de sujets divers. Répertoire plein de mérite, auquel on se reportera avec empressement.

Paul Collart.

The Cambridge Ancient History, Volume IX : The Roman Republic 133-44 B. C., un vol. grand in-8°, xxxii-1022 pages. Cambridge, University Press, 1932, 37 sh. 6 d.

Matière immense, encore élargie par la volonté de traiter les questions orientales (Pont, Juifs, Parthes) à fond, et non pas seulement par rapport à Rome. Personne, je pense, ne s'en plaindra. D'autre part, et bien que la préface entende donner, pour cette période, la prééminence à l'histoire politique, l'exposé des campagnes militaires nous paraîtra peut-être, à nous autres Français, exagérément développé. Une proportion un peu différente soulignerait mieux l'évolution si importante et si pathétique des tendances et des préoccupations romaines en ces 90 ans. Mais les auteurs ont voulu faire contraster le ferme bonheur du gouvernement sénatorial en matière de politique extérieure, et son inertie maladroite en face des problèmes intérieurs : et cela peut se défendre.

L'exposé des faits, leur discussion au besoin, sont d'une extrême simpli-

cité et d'une grand sûreté ; les nombreux collaborateurs ont ainsi réalisé l'unité de l'œuvre, en dominant avec courage, chacun pour sa part, son originalité propre. Au prix de cet effort méritoire, l'utilité pratique de cet énorme volume est assurée, si sa portée scientifique est moindre que si une seule intelligence d'historien avait repensé tous les faits. Mais il reste, cela va de soi, assez de fortes suggestions pour intéresser maintes fois les spécialistes et provoquer à des discussions fécondes. Par exemple (au passage) sur l'entrelacement et l'action réciproque des causes du déséquilibre social avant les Gracques ; sur les rapports entre les mesures agraires et l'agitation italique (ceci aurait pu, cependant, être plus approfondi et concentré) ; sur les raisons politiques qui firent écarter Marius des opérations de la guerre sociale (p. 197) ; sur la valeur militaire de César (p. 704 s.), sa divinisation (p. 718 ss.), son caractère romain et l'erreur qui le fait comparer à Alexandre (p. 739), etc. On regrettera, au contraire, que la crise Marius-Saturninus ne soit pas expliquée, fût-ce hypothétiquement ; que Sylla reste si traditionnellement pâle, malgré le grand éloge qui est fait de son administration, que la figure de Catilina soit si insuffisamment précisée. Le rôle des chevaliers (étudié surtout ici du point de vue des lois judiciaires) ne méritait-il pas un chapitre spécial ? Celui des affranchis, un effort plus soutenu pour poser au moins le problème à cette date ?...

Les chapitres sur la civilisation sont fort bons : littérature, société, art, droit. Mistress Strong a traité, avec sa maîtrise habituelle, de tout l'art italique depuis ses origines : l'effet est un peu singulier. La religion me semble très sacrifiée (même pas une page, p. 801-802 !) et les allusions qui y sont faites çà et là manquent parfois de nuances : origine étrangère (?) des sacrifices humains (p. 97) ; Rome exclusive en matière religieuse et « catholique », en matière de civilisation... (p. 173) ??

Des cartes multipliées, d'une exécution impeccable et ne portant chacune que les noms qui figurent dans le chapitre qu'elle accompagne ; une bibliographie admirable ; *indices* ; tableaux dynastiques : tout un trésor.

Jean Bayet.

Alexander Schenk, Graff von Stauffenberg, *König Hieron der Zweite von Syrakus*. In-8° de 100 pages, Stuttgart, Kohlhammer, 1933. — 6 M.

Une monographie de ce genre peut, à l'occasion, rendre des services, étant bien informée et aussi complète que possible. Mais elle n'apporte rien de bien nouveau. L'auteur s'est parfaitement rendu compte de l'indigence de la documentation (p. 40 et 58). Mais il n'a pas suffisamment su lui conserver sa nudité : vaines hypothèses, affirmations trop nettes, style à effet (surtout au début et à la fin) la déguisent mal. Et pour la « loi de Hiéron », l'ouvrage de M. J. Carcopino ne lui laissait rien à découvrir. Reste le rapprochement de l'État syracusain à cette date avec le royaume de Pergame : mais n'est-ce pas un leurre ?

Jean Bayet.

Attilio Degrassi, *Abitati preistorici e romani nell' agro di Capodistria e il sito dall' antica Egida*. In-8° de 44 pages, Parenzo, 1933.

Capodistria, dans une île de la côte d'Istrie, ne doit, comme Venise, son existence qu'à la peur des invasions barbares. Mais, après avoir recueilli diligemment les témoignages archéologiques de la région, M. Degrassi pense que non loin, sur la côte, devait se trouver l'Aegida (ou Agida) de

Pline, *oppidum civium Romanorum* d'abord, puis, lorsqu'Auguste eut accru la colonie de Trieste, simple *vicus* ou *pagus* dépendant de cette ville. Les preuves manquent, et les indices sont bien incertains.

Jean Bayet.

Inscriptiones Italiae, Volumen XI (Regio XI), faciculus I (Augusta Praetoria), par Piero Barocelli ; *fasciculus II (Eporedia)*, par Josephus Conradi. Deux fascicules grand in-4° de xx-68 et xvi-33 pages, avec plans et figures. Roma, Libreria dello Stato, 1932, Anno X et 1931 Anno X.

L'union des Académies d'Italie commence la publication générale des inscriptions latines et grecques d'intérêt romain recueillies dans les pays de domination italienne. On sait, depuis ce qui a été fait en ce genre pour l'Algérie par St. Gsell, pour le reste de l'Afrique romaine par Cagnat-Merlin-Châtelain, combien il est nécessaire et profitable de reviser et compléter l'admirable *Corpus Inscriptionum Latinarum*. L'entreprise actuelle vise à en remplacer 8 parties sur 15 : c'est dire l'immensité de la tâche. Et le plan du travail est d'une largeur impressionnante : un volume par région (augustéenne) ; publication par fascicules comportant chacun des *indices* complets, sans préjudice de ceux qui accompagneront chaque volume ; cartes, plans et photographies extrêmement abondantes. On ne peut qu'admirer un tel projet et lui souhaiter pleine et heureuse réussite.

Sans doute les travailleurs, toujours pressés et craignant (par expérience, hélas !) que soit leur bourse personnelle, soit les budgets de bibliothèques même savantes leur interdisent à tout jamais d'avoir à portée de la main un instrument aussi indispensable et aussi gigantesque, auraient préféré que des fascicules beaucoup plus minces et moins luxueux, ne contenant que les rectifications nécessaires au *Corpus* et les inscriptions mises au jour depuis sa parution, vinssent, sans troubler la numérotation existante, compléter promptement (et, par exemple, tous les 10 ou 20 ans) l'œuvre menée à bon terme par l'Académie de Berlin. Si le prestige en eût été moins grand au premier abord, l'utilité pratique d'une telle entreprise (bien mise au point, comme elle l'aurait été à coup sûr) se serait révélée, je crois, incomparablement supérieure. Mais, cela dit, il n'y a plus qu'à admirer : s'il y a quelques flottements dans la présentation des deux fascicules, l'unité s'établira bien vite par la suite ; et, avec l'habitude, les imprimeurs éviteront les quelques fautes (même d'orthographe) qu'ils ont laissé échapper.

95 inscriptions sont ajoutées au *Corpus*, dont 20 nouvelles. D'intérêt minime : mais la région n'est pas riche en révélations. Les commentaires sont bons, parfois un peu longs. Les introductions, indications bibliographiques, cartes (la même figure dans les deux fascicules), plans topographiques seront précieux : on saisit l'intérêt qu'il y a à confier de pareilles tâches à des savants locaux avertis, pourvu que la direction d'ensemble soit ferme. Des photographies faites sur les originaux ou sur des estampages, il en est peu qui soient manquées (fasc. I, p. 12, n° 22), mais beaucoup qui sont inutiles (*ib.*, p. 20 ss.). En contre-partie, certaines permettent le contrôle ou la correction immédiate de la lecture proposée (par exemple, fasc. II, p. 10, n° 20, l. 3 : la lecture *F[usc]us* paraît peu fondée) et même suscite la réflexion : ainsi fasc. II, p. 5, n° 11, où l'éditeur n'a pas noté que *et Zepyre libert[ae]* a été ajouté après coup à *sibi... et uxori et suis* auxquels seuls le sévir L. Aebutius Faustus avait d'abord élevé le tombeau !

Une chicane encore : peut-on classer parmi les *Inscriptiones magistratuum Populi Romani* (fasc. II, p. 2 s.) les pierres funéraires de deux centurions et d'un *circitor*?

Mais puisse, pour notre plus grand profit, l'œuvre des Académies d'Italie se poursuivre heureusement.

Jean Bayet.

Ephemeris Dacoromana (*Annuario della scuola Romena di Roma*) V. Un vol. grand in-4° illustré, XVI-411 pages, Roma, 1932.

Pour son dixième anniversaire, l'École roumaine de Rome, nouvellement installée à Valle Giulia, offre au monde savant un précieux recueil de mémoires, admirablement présenté. Outre des études de Al. Busuioceanu sur « Daniele de Volterra et l'histoire d'un motif de peinture » (p. 1-21) ; de Horia Teodoru sur « les Églises cruciformes dans l'Italie Méridionale » (p. 22-34) ; de Stefan M. Balş sur l'église de « Sant-Angelo al Monte Raparo » en Basilicate (p. 35-56) ; de Stefan Paşca sur « les noms de personnes sardo-logudoriens des XIe-XIIIe siècles » (p. 331-411), ce volume contient trois mémoires qui intéressent l'Antiquité.

1° G. Daicovici, *Gli Italici nella provincia Dalmatia* (p. 57-122). Partant des ouvrages de Patsch, en particulier, l'auteur expose d'abord très clairement le mouvement démographique général de l'Italie vers la Dalmatie. Il classe les données fournies par les inscriptions, dont toutes les indications sont reportées sur des tableaux bien conçus. Les conclusions sont prudentes et nuancées, comme il convient à la fin de telles études statistiques. On retiendra que ce sont surtout des Italiens du Nord qui émigraient en Dalmatie.

2° G. Stefan, *Armi protostoriche sulle monete greche* (p. 123-197). Il s'agit de la double hache, du bouclier en 8, de l'arc et du carquois, de la harpè. L'auteur relève les témoignages numismatiques qui s'y réfèrent. Mais son étude intéresse surtout la provenance originelle et la signification religieuse de ces objets. Pour la bipenne, il se rallie à l'origine asiatique (dans la région plus tard occupée par les Hittites) proposée par M. Ch. Picard ; le bouclier en 8 serait passé de Crète à Mycènes, et de là en Boétie, où il s'est perpétué, légèrement modifié, sous l'aspect du bouclier « béotien » ; l'arc est étudié surtout sous sa forme composée, asiatique (dite « scythique »), tel que le porte Héraclès [1] ; la harpè-arme, orientale, est distinguée de la harpè-faucille, d'origine agricole très antique [2]. La documentation est très riche [3], la curiosité pour ces problèmes bien éveillée, mais les idées et la forme un peu flottantes encore.

3° Hortensia Dumitrescu, *L'età del bronzo nel Piceno* (p. 198-330) est une étude extrêmement consciencieuse et qui doit rendre de grands services, bien qu'elle aboutisse à la conclusion « qu'on ne peut parler d'une véritable civilisation picénienne du bronze ». Du moins se fixe la notion

1. Voir, en particulier, p. 181 ss. Mais l'étude des monuments figurés relatifs au héros devra être, à cet égard, très prudente, les peintres de vases attiques s'étant souvent inspirés de l'armement (et même de l'équipement) des archers scythes à la solde d'Athènes.

2. Rapprocher, même avec doute (p. 195), de la harpè orientale, le *falcatus ensis* que Virgile attribue aux Osques, semble très risqué.

3. Le mémoire, rédigé en 1927, ignore le livre de Ch. Picard sur les *Origines du polythéisme hellénique* : *l'art créto-mycénien* (1930).

d'une population anthropologiquement stable « autochtone », « ibéro-ligure », sur laquelle s'exercent des influences artistiques et techniques très variées, trans-adriatiques, orientales par intermédiaire ibérique, et celle, importante, des terramares.

Les mémoires sont en italien, sauf celui de H. Teodoru, qui est en nfraçais.

Jean Bayet.

Richard Mansfield Haywood, *Studies on Scipio Africanus* (*The Johns Hopkins University Studies in Historical and Political Science*). In-8° de 114 pages. Baltimore, 1933. 1 dollar.

Le besoin de telles études était-il impérieux ?... Du moins les discussions de M. Haywood sont-elles solides, et ses opinions pleines de bon sens. On notera que, dans « la légende de Scipion », il note comme éléments une possible origine étrusque de la famille et quelques tendances à la religiosité ; mais à l'Africain lui-même (« Jugement de Polybe sur Scipion ») il entend refuser tout mysticisme.

Sont ensuite étudiés : le jeu politique des partis jusqu'à Zama, le rôle de Scipion durant les guerres contre Philippe et Antiochus, la « Catastrophe ». Ce dernier chapitre, sur le procès des Scipions, est fort bien conduit et donne des événements une chronologie et une interprétation des plus vraisemblables.

Jean Bayet,

Joseph Vogt, *Die römische Republik* ; Julius Wolf, *Die römische Kaiserzeit* (vol. VI et VII de la *Geschichte der führenden Völker*, de H. Finke, H. Junker, G. Schnürer), 2 vol. grand in-8° de 350 et 286 pages, Freiburg-im-Breisgau, 1922.

Deux bons manuels d'une collection de synthèse. Ils sont nets, pleins de faits, impartiaux, au courant en général. Sommaires, il va de soi. Celui de Vogt est plus plein ; celui de Wolf note des quantités de choses avec une sécheresse de memento et non sans erreurs. Le tout se présente sous forme trop dense, trop noire, sans autre clarté que les titres courants et quelques mots à lettres espacées.

Il n'y a pas de notes. A la fin du volume sur la République, une excellente et assez ample bibliographie ; celle du volume sur l'Empire est indigente et inégale (elle omet, en partieulier, l'*Empire Romain* d'Albertini). — Avec une présentation moins flatteuse, au premier abord, les livres des séries françaises analogues sembleront bien préférables dans l'ensemble, et à maints égards particuliers.

Jean Bayet.

Knud Fabricius, *Das antike Syracus : eine historisch-archaeologische Untersuchung* (*Klio*, *Beiheft* XXVIII, *Neue Folge*, *Heft* 15). In-8° de 30 pages avec 37 figures et 1 plan. Leipzig, Dieterich, 1932. 4 m 20.

Giuseppina Pagoto, *Sulla posizione di Gela*. Grand in-8° de 35 pages, Palermo, Mortilla, 1933. 20 lires.

Ces deux études de topographie sicilienne renouvelleront (il le faut de temps en temps) le sentiment de notre incertitude en matière de géogra-

phie antique. Mais celle, du moins, de M. Knud Fabricius apporte des conclusions dont il faudra tenir compte.

Selon lui toute la ville de Syracuse, Achradine, Tychè, Téménitis et Neapolis y comprises, était groupée en plaine, entre la mer, le rebord sud-est des Épipoles et le nouveau cimetière de la Contrada Fusco. Le plateau triangulaire des Épipoles, anciennement sorte de « communal » de pâture pour Mégare et Syracuse, fut fortifié par Denys, après l'expérience de la guerre athénienne, simplement en guise de place d'armes, où pussent trouver refuge les vassaux siciliotes de Syracuse (référence : les longs murs d'Athènes). Ainsi s'évanouit le « mirage » d'une capitale d'étendue prodigieuse, dont, il faut bien le dire, tout passant avait bien le droit de s'étonner un peu. — La démonstration du savant Danois, très bien conduite, s'éclaire de belles photographies et respire la connaissance la plus sûre des lieux. Mais il ne me semble pas avoir pleinement mis son hypothèse en accord avec les textes essentiels, de Thucydide : la circonvallation des Athéniens eût pu être entreprise à moins de frais et leur blocus conçu de façon plus stricte, s'il n'y avait eu aucun peuplement sur la bordure maritime (est) des Épipoles. Ce peuplement hypothétique (la légende du « Mur de Gélon » étant détruite) pourrait d'ailleurs fort bien être conçu comme extérieur à la ville proprement dite [1]. La parole reste aux fouilles, méthodiquement orientées, si possible d'après les déductions de M. Fabricius.

Mlle Pagoto, reprenant l'hypothèse ancienne d'Arezzo et de Fazello, déplace Géla de 20 km. vers l'Ouest, de Terranova (à l'embouchure du Fiume Olivo) à Licata (à l'embouchure du Fiume Salso). Il faut admettre : 1°) que le Fiume Salso porta dans l'Antiquité double nom, Himéras et Gélas (= celui qui donne du sel ressemblant à des paillettes de glace) ; — 2°) qu'il détachait un bras (attesté au temps de Fazello), *de même nom*, débouchant dans la cala del Fiumicello (à 9 km. environ de Licata), près duquel se livra la bataille entre Agathocle et les Carthaginois (Diod. Sic., XIX, 107-110). D'ordinaire on considère que Licata occupe le site de Phintias, qui accueillit les débris de la population de Géla (vers 280). Et les fouilles de Terranova, si riches en poteries, *toutes antérieures à 280*, encouragent, jusqu'à nouvel ordre, à maintenir pour ce lieu le nom de Géla, quelles que soient la souplesse et la subtilité de cette nouvelle discussion.

Jean Bayet.

George Rohde, *Die Bedeutung der Tempelgründungen im Staatsleben der Römer*. In-8° de 19 pages, Marburg, 1932.

Ces quelques pages n'apprennent rien que ne sache un bon étudiant d'histoire ancienne, sur la précision des anniversaires (prétendus !) de fondation des temples romains et les « vœux », ordinairement de temps de guerre, qui mainte fois sont à leur origine.

Jean Bayet.

---

1. J'ai grand-peine, je l'avoue, à dater du ve siècle, et antérieurement à celui de la fig. 33, le cavalier si italique et même « campanien » de la fig. 31. Ils invitent d'ailleurs tous deux à une comparaison instructive avec les monnaies de Tarente.

Mario Attilio Levi, *Ottaviano capoparte* (Collection *Storici Antichi e Moderni*), 2 vol. in-8° de 264 et 278 pages, Firenze, « La nuova Italia, s. d., 1933.

Plutôt, comme le porte le sous-titre : *Histoire politique de Rome durant les dernières luttes de suprématie.* L'ouvrage rendra des services aux étudiants qui lisent l'italien, non l'allemand ou l'anglais ; il ne remplace ni le Drumann-Grœbe, ni le Rice Holmes. L'effort de liaison des événements est poussé aussi loin que possible, et avec assez de souplesse pour que leur enchaînement soit vivant. On sent pourtant que les préoccupations personnelles de M. Levi sont surtout juridiques. Même à cet égard, on peut regretter qu'il n'ait pas essayé de mieux déterminer la « position » d'Octave en Italie après la bataille de Philippes ; et qu'il ait peut-être bien subtilisé en expliquant les rapports entre Antoine et Cléopâtre (sans qu'il s'agisse, bien entendu, d'accepter toutes les calomnies de la propagande octavienne : mais il y a longtemps déjà qu'on rend meilleure justice à Antoine). Je ne touche que quelques points qui m'ont frappé : l' « esprit révolutionnaire » de Cicéron (I, p. 159), soit, mais à préciser ; — la guerre de Pérouse vue (II, p. 18, 24, 26) comme une sorte de dernier réveil de la guerre sociale ? ; — le mariage d'Octave avec Livie manœuvre *politique* de première importance (II, p. 59) ?... Mais qui débrouillera avec clarté (est-ce même possible ?) ces deux problèmes cruciaux : l'origine des ressources financières d'Octave quand il vint à Rome après l'assassinat de César ; les rapports exacts entre Antoine et Sextus Pompée au moment de la guerre de Pérouse et dans l'année qui suit ? M. Levi évite le premier ; il résout le second en affirmant presque absolument une alliance secrète.

L'ouvrage, simple de ton et impartial, se lit avec un vrai plaisir. Un appendice important réunit les remarques de l'auteur sur toutes les sources.

Jean Bayet.

Dorothy May Schullian, *External stimuli to literary production in Rome 90 B.C. — 27 B.C.* In-4° de 119 pages, Diss. Chicago, Édition privée (The University of Chicago Librairies), 1932.

Mlle Schullian a voulu développer et mettre au courant de la science moderne l'un des premiers chapitres de l'ouvrage de l'Abbé Reure sur *Les gens de Lettres et leurs Protecteurs à Rome* (Paris, 1891). Le classement de ses fiches est bien scolaire : Personnages non-politiques (Professeurs ; Grecs) ; Personnages politiquement importants (par exemple : Cicéron et son frère, Atticus, M. Junius Brutus...) ; Maîtres de la politique (*Political Autocrats*), à partir de Marius... L'information est abondante et précise, et l'index des noms impressionnant. Grouper ainsi par matière les données de la *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa, ou autres du même genre, abrège sensiblement le labeur de qui prépare une explication ; mais ne fait pas progresser la science ; d'autant que Mlle Schullian, avec la timidité d'une débutante, s'interdit parfois jusqu'au choix entre deux opinions.

Jean Bayet.

Plaute, *Comédies*, Tome II (Bacchides, Captivi, Casina), texte établi et traduit par Alfred Ernout, Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, un vol. in-8° de 234 (doubles), pages. Paris, Les Belles Lettres, 1933.

Les mêmes qualités de science lucide et allègre recommandent ce deuxième volume du théâtre de Plaute. Il suffirait d'en annoncer la parution, si proche de celle du premier tome. Mais ce ne serait pas rendre au travail qu'il représente l'hommage qui lui est dû.

Les trois pièces qu'on trouve ici sont, on le sait, des plus diverses. M. Ernout n'a pas grande tendresse pour celle du milieu, drame bourgeois d'une morale un peu bien larmoyante ou guindée qui souffre du voisinage : la gaîté, parfois fort délicate, des *Bacchides*, l'énorme farce de *Casina* lui font tort. Mais il a apporté à la traduction des *Captifs* autant de soins et une finesse aussi nuancée qu'aux autres ; de sorte que, peut-être, à la lire, on ne sera pas aussi sévère que celui qui nous l'offre. Du point de vue de l'histoire morale, de la mise en œuvre d'une certaine intimité héroïque qu'une période de guerres continuelles aidait à sentir, les *Captifs* offrent de l'intérêt ; et aussi, pour l'histoire de l'équilibre, toujours difficile dans le drame bourgeois, entre l'émotion et le rire : M. Ernout invite lui-même (p. 123, note) à des rapprochements avec *Amphitryon* et les *Ménechmes*, mettant ainsi sur la voie d'une appréciation littéraire au moins sympathique. Reste — il faut bien en convenir — que les deux autres comédies de ce volume sont bien plus séduisantes.

La *Notice* dont M. Ernout a fait précéder les *Bacchides* est la meilleure introduction littéraire qu'on puisse donner à cette pièce. N'aurait-il pas convenu d'ouvrir, dès ce moment, les yeux aux lecteurs sur les remaniements et les doubles rédactions dont elle a souffert ? Outre les difficultés habituelles à l'établissement du texte de Plaute, il s'en présente ici d'un genre particulier, ainsi dans les scènes III et IV de l'Acte III. L'ordre même des vers 496-499, donné ici d'après l'*Ambrosianus*, est-il certain ? ne serait-il pas préférable de suivre, en l'occurrence, les *Palatini*, de mouvement moins banal, et qui, en rapprochant les vers 498 et 500, rendent plus naturelle l'attaque du monologue de Mnésiloque, sur *inimiciorem* ? Mais de tels problèmes auraient entraîné l'éditeur trop en dehors du plan de la collection. Le vrai, ce serait qu'il puisse doter Plaute (comme il l'a fait pour Lucrèce) d'un commentaire continu. Tâche immense, à coup sûr. Mais n'en possède-t-il pas déjà tous les éléments ?

Deux remarques de détail, seulement, sur *Casina*. Au v. 344, M. Ernout traduit *uorsis gladiis* par : « il faut changer d'épée », tout en avertissant en note que tel n'est pas le sens que Servius donnait à l'expression (« charger avec l'épée », *uorsis* étant considéré comme équivalent de *infestis*) : nous préférons le sens de Servius. P. 210, la note ne paraît pas très pertinente : il semble qu'en tendant au vieux Lysidame le flambeau des noces, Olympion l'assimile comiquement aux « enfants » (cf. Catulle, 61, 121) qui accompagnaient les époux, se réservant à lui-même des joies plus solides.

Mais il faut, passant sans cesse du texte à la traduction, goûter cette précision qui, dans les notes du bas des pages françaises comme dans l'annotation critique, donne en si peu de mots tant de richesses, obligeant à creuser soit la traduction soit le choix entre les leçons, et à reconnaître à la fois leur sagesse et leur finesse. De la traduction on ne dira jamais assez de bien : pourvu qu'elle n'incite pas, par son allant spontané lui-même, des lecteurs paresseux à négliger le texte latin ! L'impression, comme celle du premier volume, est à peu près impeccable [1].

Jean Bayet.

1. Pour une prochaine réédition, lire *Bacch.* 815 (texte) eopse ; 1005 (trad.) jusqu'au bout ; *Capt.*, p. 137 (trad.), il manque une note à laquelle renvoie

Cicéron, *Discours*, Tome IX (*Sur la loi agraire ; Pour C. Rabirius*). Texte établi et traduit par André Boulanger, Professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg, un vol. in-8° de 155 pages, Paris, « Les Belles Lettres », 1932.

Ce volume contient les premiers « discours consulaires » de Cicéron. M. A. Boulanger les a publiés avec sa netteté de jugement habituelle. Les notices sont bien informées et précises, surtout la première (sur les lois agraires), où il montre l'intérêt de discours assez peu lus, qui méritent de l'être, et qui le seront maintenant avec plaisir. M. Boulanger insiste sur le caractère sophistique de ces discussions, où pourtant Cicéron s'essaie au « grand style » politique : cette persistance des procédés d'avocat, qui se sent jusque dans les *Catilinaires*, est en effet notable et assez déplaisante en des sujets aussi graves ; on se demandera même pourquoi Rullus et ses tenants, ayant la partie si belle contre les « petits » ou gros mensonges et les exagérations du consul, ont hésité à le réfuter à fond ; et je crois bien, contre l'avis de M. Boulanger (p. 22), que Mommsen n'avait pas si tort de prétendre que Cicéron n'eut guère qu'à « enfoncer des portes ouvertes » avec une plèbe qui tenait moins à cultiver la terre qu'à fainéanter à Rome.

L'établissement du texte est éclectique : on ne pouvait mieux avec une tradition manuscrite des plus médiocres. Les indications critiques, peu nombreuses et sobres, sont difficiles à confronter avec le texte : les paragraphes qu'on a imposés au texte de Cicéron sont trop longs pour qu'on puisse renvoyer à eux sans autre précision ; la numérotation des lignes serait indispensable, il faudra enfin s'y résoudre.

M. Boulanger, qui apprécie finement les diversités de style de ces discours (on notera que Cicéron, lorsqu'il s'adresse au peuple, est plus guindé, plus « périodique », que lorsqu'il parle au Sénat : différence entre l'éloquence de « plein air » et celle de « salle close »), les a bien rendues en général dans une traduction fidèle et limpide. En passant, il me semble que (*De lege agr.* I, 12, p. 41) *amplissimo populi senatusque iudicio* est faussé par « le choix *glorieux* du peuple et du Sénat » ; plus loin (*ib.*, 14, p. 43), dans un passage tout en sous-entendus perfides, *utrumque horum* (i.e. *emere et uendere*) *facies quanti uoles* ne veut pas dire, brutalement : « dans les deux opérations, tu gagneras ce que tu voudras » ; *De lege agr.* II, 10, *s.f.* (p. 55), la traduction d'*autem* par « mais » obscurcit la suite des idées... Pour les notes, M. Boulanger a tiré le meilleur parti de l'espace dont la typographie le laissait disposer ; celle de la p. 58 paraîtra peut-être aventureuse, si on la rapproche de celle de la p. 59 ?

Mais ce bon et beau travail nous donne le meilleur moyen de préciser ou d'enrichir une foule de nos connaissances.

Jean Bayet.

Gummere, *The neuter plural in Vergil*, Linguistic Society of America, University of Pensylvania dissertation. Philadelphia, 1934, 56 pages, in-8°.

Sujet menu, traité de manière exhaustive par une méthode strictement statistique avec le minimum d'interprétation : on reconnaît là les caractères de la nouvelle école linguistique américaine, dont M. R. G. Kent est

---

celle de la p. 144 (trad.) ; *Cas.*, p. 214 (trad.), v. 894-895 : « où est ta jeune femme ? — Olympion. Miséricorde ! je suis perdu... »

l'un des principaux animateurs. C'est sous sa direction, en effet, que M. Gummere a entrepris d'étudier le pluriel neutre chez Virgile dans ses rapports avec la question du pluriel poétique. Il part de l'idée que la prédominance en latin des syllabes longues sur les syllabes brèves doit astreindre les poètes dactyliques à la recherche de la brève. Or, par sa désinence en *-ă*, le nominatif-vocatif-accusatif pluriel neutre offrait une ressource qui ne pouvait manquer d'être largement utilisée. Dans toutes les catégories de mots, que l'adjonction de la désinence envisagée rendait susceptibles de fournir soit un trochée (types *bellum* et *aes*) soit un dactyle (type *agmen*), Virgile emploie le pluriel par rapport au singuliers dans une proportion beaucoup plus élevée qu'en prose ; au contraire, si la brève ne présente aucun intérêt, dans le cas de *spatium* par exemple et de *caput*, où elle contribuerait à former un tribraque, le pourcentage est nettement en faveur du singulier et à peu près le même qu'en prose. L'examen des faits paraît donc établir un lien incontestable entre la commodité métrique du pluriel neutre et sa fréquence. Il est dès lors permis de supposer que la substitution du pluriel au singulier s'est d'abord effectuée là où elle ne risquait pas d'altérer le sens, pour s'étendre ensuite à des mots que la logique voulait au singulier. Ce sont là les pluriels poétiques, c'est-à-dire des pluriels illogiques, nés des nécessités du vers.

La démonstration suit les contours des faits plutôt qu'elle ne les met en œuvre ; elle gagne ainsi en simplicité, en clarté et en force. Les chiffres toutefois ne peuvent pas toujours parler d'eux-mêmes et suppléer entièrement au jugement du critique. Or, le départ entre pluriels poétiques et pluriels logiques est quelque chose d'éminemment subjectif. M. Gummere (p. 14) le reconnaît ; mais au cours de son travail, il semble oublier quelque peu cette réserve préliminaire. Il tend, en effet, à considérer comme poétique tout pluriel désignant une unité. Si la règle ainsi formulée vaut sans conteste pour le classique *clipeum Volcani, dona parentis* (En. VIII, 729), elle se révèle par contre beaucoup trop étroite en nombre de passages : lorsque Virgile (En. I, 632) emploie le pluriel *tecta*, il n'est pas indifférent de remarquer que *tecta* a le sens de « palais » et qu'un palais éveille l'idée de constructions agglomérées. *Terga* (En. VI, 422) désigne « les replis » du dos, et *agmina* (En. IV, 406) indique « les rangs ». En ces exemples, que l'on pourrait aisément multiplier, où le substantif exprime une pluralité d'individus, de caractères, d'objets, n'est-il pas naturel d'apercevoir un rapport entre cette notion et l'emploi du pluriel ? N'est-il pas excessif, par suite, d'y voir, comme M. Gummere, des pluriels poétiques, donc illogiques ? La raison métrique une fois reconnue et mise en pleine lumière, il importait, semble-t-il, de rechercher si d'autres éléments n'entrent pas en ligne de compte. L'auteur avait prévu l'objection, puisque, reprenant (p. 6) une théorie de Maas, il déclare que « si le pluriel avait une signification spéciale ou un pouvoir particulier d'expression, il aurait été employé en prose, comme en poésie, avec la même signification et le même pouvoir ». Pourtant, si importante que soit la part de l'arbitraire, la langue poétique latine, surtout lorsqu'il s'agit de grands écrivains comme Virgile, ne saurait être considérée comme entièrement factice et soumise aux convenances de la métrique. Des facteurs plus subtils ont pu intervenir et se combiner avec celles-ci. M. Gummere, épris avant tout de résultats positifs, n'a pas cru devoir en reconnaître l'existence et l'importance. Mais, par là même, son travail se présente comme une sérieuse mise au point, dégageant les lignes essentielles des faits et faisant la place libre aux nuances de l'interprétation.

F. Thomas.

DERNIERS OUVRAGES REÇUS

Raymond Mandra, *The time element in the Aeneid of Virgil*; xxiii-256 pp., in-8° ; The Bayard Press, Williamsport, Penna.

J. H. Waszink. *Index verborum et locutionum quae Tertulliani de Anima libro continentur* ; iv-264 pp. in-8° ; Bonn, Peter Hansen, 1935. Pr. 10 M. 80.

Catalogus codicum astrologorum graecorum ; *Codices Hispanienses* descr. † C. O. Zuretti ; P. II *Codices Scorialenses, Matritenses, Caesaraugustani* ; vii-217 pp. in-8° ; Bruxelles, M. Lamertin, 1934. Pr. 60 fr.

J. Lebreton et J. Zeiller, *L'Église primitive* (Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours publiée sous la direction de A. Fliche et V. Martin, t. I) ; 474 pp. in-8° ; Paris, Bloud et Gay, 1935). Pr. br. 60 fr. rel. 100 fr.

Jean Coman, I. *Essai sur les rapports de l'orphisme et du christianisme d'après Victorio Macchioro*, 72 pp. in-8°, Bucarest, 1934 ; II. *Le rapport des idées egyptiennes et orphiques sur le sort de l'âme dans l'au-delà*, 27 pp. in-8°, Bucarest, Imprimerie « Graiul Românesc » 1934 ; III. *Essai sur le* de errore profanarum religionum *de Firmicus Maternus* ; 48 pp. in-8° ; Bucarest, Cartea Românească, 1934.

Augustinus, *Confessiones* ed. M. Skutella ; xxxii-381 pp. in-18° ; Leipzig, Teubner, 1934. Pr. br. 5 M. 40 ; rel. 6 M. 80.

Inscriptiones Italiae ; vol. X *Regio* X, fasc. II *Parentium* ; cur. Atilius Degrassi ; 106 pp. in-f° ; Roma, La Libreria dello Stato, 1934-xii. Pr. 80 l.

Istros, Revue roumaine d'archéologie et d'histoire ancienne ; publiée sous la direction de S. Lambrino ; fasc. I, 1934 ; 176 pp. in-4° ; Imprimerie nationale. Bucarest.

O. Gigon, *Untersuchungen zu Heraklit* ; viii-163 pp. in-8° ; Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchh., 1935. Prix 5 M. ; rel. 6 M. 60.

Ulrich Knoche, *Magnitudo animi, Untersuch. z. Entstehung u. Entwicklung eines römischen Wertgedankens* (Philologus, Supptbd. xxvii, H. 3) ; 93 pp. in-8° ; Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchh., 1935. Pr. 5 M. 50 ; rel. 6 M. 80.

Gennaro Perrotta, *Saffo e Pindaro, due saggi critici* ; viii-236 pp. in-8° ; Bari, Gius. Laterza e figli, 1935. Pr. 16 L.

P. Waltz, *Le monde égéen avant les Grecs* ; 206 pp. in-12° ; Paris, collection Armand Colin, 1934. Pr. 10 fr. 50.

Henri Lévy-Bruhl, *Quelques problèmes du très ancien droit romain* ; 183 pp. in-8° ; Paris, Les éditions Domat-Montchrestien, F. Loviton et Cie, 1934. Pr. 35 fr.

W. A. Oldfather, H. V. Canter, B. E. Perry with the assistance of K. M. Abbott, *Index Apuleianus* ; li-490 pp. in-8° ; Published by the American Philological Aᵒⁿ, Middletown, Connecticut, 1934.

Edward Kennar Rand with the assistance of Leslie Webber Jones ; *Studies in the script of Tours*, II : *The earliest book of Tours with supplementary descriptions of other manuscripts of Tours* ; 135 pp. in-f° + 60 pl. ; the Mediaeval Academy of America, Cambridge, Mass., 1934.

Wiener Studien ; LII[r] B l, Jahrgang 1934, 1[s] u. 2[s] H. ; 175 pp. in-8° ; Wien, Buchh. O. Höfels'Witwe, 1934.

Muršilis *Sprachlähmung*. Ein hethitischer Text hrsg. von Albrecht Götze u. Holger Pedersen ; vii-83 pp. in-8° ; Copenhague. Levin et Munksgaard, 1934 (Det Kgl. Danske Videnskabernes Selkab, Hosk.-filol. Medd., XXI, 1).

F. Ollier, *Le mirage spartiate*, ii-446 p. in-8° ; Paris, E. de Boccard, 1933.

Levi Arnold Post, *The Vatican Plato and its relations*, x-116 pp. in-8° ; Publ. by the Amer. Philol. Ass°n, Middletown, Connecticut, 1934.

Titi Livi, *Ab Vrbe condita* recogn. R. S. Conway et Steph. Keymer Johnson, t. IV, l. XXVI-XXX ; xxxix-29 feuilles in-8° ; Oxford, Clarendon Press, 1935. Pr. 8 sh. 6.

Consolatio ad Liuiam ed., commentario instr. Arnold Witlox ; xxi-176 pp. in-8° ; Traiecti ad Mosam, (Maastricht), ap. van Aelst fratres, 1935.

W. Meyer-Lübke, *Romanisches Etymologisches Wörterbuch* ; Liefer. 18, 19 et 20 (Schlusslieferung) ; xxxiii et 1089-1204 pp. in-8° ; Heidelberg, C. Winter's Universitätsbuchh., 1935. Pr. 6 M.

Dr. Helmut Kruse, *Studien z. offiziellen Geltung des Kaiserbildes im römischen Reiche* (St. z. Gesch. u. Kultur der Altertums, XIX, 3) ; 116 pp. in-8° ; Paderborn, F. Schöningh, 1934. Pr. 6 M. 80.

Heinz Panitz, *Mythos u. Orakel bei Herodot* ; 73 pp. in-8° ; Greisswald, H. Dallmeyer, 1935.

M. K. Flickinger, *The Amartia of Sophocles* ; 82 pp. in-8° ; Iowa St. in class. Philol., N. II, Iowa city, 1935.

Paola Zancan, *Il monarcato ellenistico nel suoi clementi federativi* (Publ. d. Fac. di Lett. e Filos. d. R. Univ. di Padova, VII) ; iv-150 pp. in-8°. Padova, Cedam, 134-xii.

G. T. Griffith, *The mercenaries of the hellenistic world*. x-340 pp. in-8° ; Cambridge, At the University Press, 1935. Pr. 16 sh.

Leandro Zancan, *Ager publicus ; ricerche di storia e di diritto romano* (Pubbl. d. Fac. di Lett. e Filos. d. R. Univ. di Padova, VIII) ; vi-114 pp. in-8° ; Padova, Cedam, 1934-xii.

G.-M. Columba, *Ricerche storiche*, vol. I, Geographia e Geographi del mondo antico ; viii-358 pp. in-8° ; Palermo, casa editr. Trimarchi, 1935-xiii.

Plaute, *Comédies*, t. III, *Cistellaria*, *Curculio*, *Epidicus*, texte établi et trad. par A. Ernout ; 173 pp. en grande partie doubles ; Paris, Les Belles Lettres, 1935. Pr. 30 fr.

N.-H. Romanes, *Further notes on Lucretius* ; 84 pp. in-8° ; Oxford, Blackwell, 1935.

Virgil, *Aeneid* 7-12 ; *The minor poems*, with an english trad. by H. Rushton Fairclough, revised ed. ; 583 pp. in-16°. London, W. Heinemann Ltd, Cambridge Ma., Harvard Univ. Press, 1934. Pr. 10 sh. et 12 sh. 6.

Le Gérant : F. Klincksieck.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXV.

VERBES GRECS
RELATIFS A LA VISION ET NOMS DE L'ŒIL
(*Suite.*)

II. VERBES EXPRIMANT UNE ACTIVITÉ DU SUJET

Verbe δέρκομαι.

Le verbe δέρκομαι est issu de la racine indo-européenne **derk-*, skr. *ádarçi dadárça*, v. irl. *ad-con-d*^{a} *irc* ; got. *ga-tarhjan*, etc... L'aoriste ἔδρακον, le parfait δέδορκα sont sûrement anciens. L'aoriste était athématique, comme le prouvent les formes védiques. Sur la 3e pers. du plur. ἔδρακον, équivalent rigoureux du skr. *ádrçan*, on a sans doute refait des formes thématiques : ἔδρακον (1re pers. du sing.), ἔδρακες , etc.... Le parfait δέδορκα trouve aussi son équivalent dans le skr. *dadárça* « avoir vu », et dans les formes avestiques correspondantes. La racine qui ne fournissait pas de présent en indo-iranien, n'en fournissait sans doute pas non plus en indo-européen. La conjugaison du verbe qui signifie « voir » est, en effet, supplétive en sanskrit : *páçyāmi*, *ádarçam*, *dadárça*. Le présent δέρκομαι, qui n'a de correspondant en aucune langue, serait ainsi une innovation du grec. On comprend d'ailleurs que la racine **derk-* exprimant la notion de « lancer un regard » n'ait anciennement donné aucune forme verbale de sens duratif. Le grec, en créant un présent δέρκομαι, semble n'avoir pas conservé au même degré que le sanskrit, par exemple, la valeur ancienne de l'aspect, cf. cependant l'itératif δερκέσκετο, ε 84 = 158, « il lançait des regards sur », ou l'adv. ἀδέρκτως,

Sophocle, *Œdipe à Colone* 130 :

> καὶ παραμειβόμεσθ' ἀδέρκτως,
> ἀφώνως....

« près desquelles nous passons sans un regard, sans un mot.... »

Mais il a, beaucoup mieux que le sanskrit, conservé le sens fort de la racine, qui exprime en grec, de façon générale, l' « intensité du regard « (regard de feu, regard brillant, etc....).

C'est à cette racine que le grec doit, en particulier, l'un des noms du « serpent » : δράκων, et le fait est caractéristique. La

notion de « serpent » s'exprime en grec soit par ὄφις, soit par δράκων, — et aussi, dans une certaine mesure, par ἑρπετόν « *serpens* ». Le nom générique est ὄφις; δράκων offre un sens particulier et se dit seulement du serpent en tant qu'animal terrible,

M 200-208 (passage où sont rapprochés les deux termes) :

ὄρνις γάρ σφιν ἐπῆλθε περησέμεναι μεμαῶσιν,
αἰετὸς ὑψιπέτης ἐπ' ἀριστερὰ λαὸν ἐέργων,
φοινήεντα δράκοντα φέρων ὀνύχεσσι πέλωρον
ζωὸν ἔτ' ἀσπαίροντα· καὶ οὔ πω λήθετο χάρμης·
κόψε γὰρ αὐτὸν ἔχοντα κατὰ στῆθος παρὰ δειρὴν
ἰδνωθεὶς ὀπίσω· ὁ δ' ἀπὸ ἕθεν ἧκε χαμᾶζε
ἀλγήσας ὀδύνῃσι. . . . . .
Τρῶες δ' ἐρρίγησαν ὅπως ἴδον αἰόλον ὄφιν
κείμενον ἐν μέσσοισι, Διὸς τέρας αἰγιόχοιο.

La différence des épithètes φοινήεντα δράκοντα « le serpent tout sanglant », αἰόλον ὄφιν « le souple serpent », et surtout le fait que δράκοντα est employé pour montrer le serpent qui combat, ὄφιν le serpent mort dont il ne subsiste qu'une forme, marquent le caractère de chacun de ces deux termes. La même opposition se retrouve dans les passages suivants,

Hésiode, *Théogonie* 825 :

. . . . .ἐκ δέ οἱ ὤμων
ἦν ἑκατὸν κεφαλαὶ ὄφιος, δεινοῖο δράκοντος.

ibid. 322 (il s'agit des têtes de Chimère) :

. . . . .μία μὲν χαροποῖο λέοντος
ἡ δὲ χιμαίρης, ἡ δ' ὄφιος, κρατεροῖο δράκοντος

Dans ces vers, ὄφιος indique de façon abstraite l'espèce ; le caractère terrible de l'animal est décrit par δεινοῖο δράκοντος, κρατεροῖο δράκοντος ; cf. en prose *Periplus maris Rubri* 55 (C. Müller *Geographici graeci minores*) :

... ὄφεις, μέλανες μὲν καὶ αὐτοὶ τὴν χρόαν, βραχύτεροι δὲ καὶ δρακοντοειδεῖς τὴν κεφαλὴν καὶ τοῖς ὄμμασιν αἱματώδεις.

Le féminin δράκαινα présente le même sens dans Eschyle, *Euménides* 128 (désignant les Erynnies) :

ὕπνος πόνος τε κύριοι συνωμόται
δεινῆς δρακαίνης ἐξεκήραναν μένος.

dans *Iphigénie en Tauride* 286 :

τήνδε δ' οὐχ ὁρᾷς
Ἅιδου δράκαιναν, ὡς με βούλεται κτανεῖν
δειναῖς ἐχίδναις εἰς ἔμ' ἐστομωμένη;

Il en est de même des composés δρακονθόμιλον, Eschyle, *Sup-*

pliantes 267 « serpents pullulants » (qualifiés au v. 244 de : βροτοφθόρων « monstres homicides »); δρακοντόμαλλοι, Eschyle, *Prométhée* 799 : δρακοντόμαλλοι Γοργόνες βροτοστυγεῖς. Ce caractère effrayant du δράκων, est lié sans aucun doute au « regard perçant » de l'animal ; le terme signifierait littéralement « l'être au regard perçant ».

M. P. Chantraine considérerait volontiers le nom δράκων, -οντος, comme un participe de ἔδρακον (*La formation des noms en grec ancien*, p. 268). Mais on conçoit mal comment un participe aoriste donnerait un nom d'animal. D'autre part, comme le remarque M. Chantraine, le féminin est δράκαινα. Cette forme de féminin montre suffisamment qu'il s'agit d'un nom radical élargi (élargissement *-$^{e}/_{o}n$-, auquel s'ajoute, au masculin, l'élargissement *-*t*-), cf. θεράπων, θεράπαινα.

Du même mot racine, mais avec vocalisme *o* et non zéro, sortent des noms d'animaux appartenant à la famille des cervidés ; ces animaux sont caractérisés par de grands yeux brillants : δορκάς [1] Xénophon, *Cyropédie* I, 4, 7 ; δορκαλίς Callimaque, *Epigr.* 31, 2 ; δόρξ Callimaque *Lavacrum Palladis* 91 ; δόρκος Dioscoride 2, 75 ; δόρκων Aristophane de Byzance, *Epitome* 3, 15. Les formations δορκάς et δορκαλίς rappellent les types μαινάς et μαινόλης, que M. Meillet a proposé d'expliquer par des anciens types de participe, *B.S.L.* XXXIV, p. 3 et *B.S.L.* XXXIII, p. 130. Le rapport de δορκαλίς à δορκάς serait le même que celui de μαινόλης à μαινάς. Ces formes indiqueraient donc un ancien type verbal à vocalisme *o*, dont le thème serait *δορκ-, alternant avec δερκ-. Dès lors le mot δόρξ se trouverait à côté d'un ancien thème verbal de même vocalisme, tandis que δράκων a le vocalisme de ἔδρακον.

Le sens fort de la racine apparaît encore clairement dans l'adverbe ὑπόδρα (de *ὑπο-δρακ), O 13 : δεινὰ δ' ὑπόδρα ἰδών « avec un mauvais regard, plein de menaces » (la forme ὑποδράξ, Nicandre, *Theriaca* 457, 765, apparaît comme une forme refaite) ; — dans le nom verbal, enfin, rarement attesté δέργμα (δεργμός, Hésychius), qui désigne proprement le « regard effrayant ». Ce sens étymologique est mis en évidence, dans le style tendu des tragiques, par le rapprochement δέργμα-δράκοντος, Eschyle, *Perses* 82 :

κυάνεον δ' ἔμμασι λεύσσων
φονίου δέργμα δράκοντος.

1. Les formes à initiale différente : ζορκάς, Hérodote IV 192 ; ζόρξ, Callimaque, *Hymne à Diane* 97 ; ἴορκος, Oppien d'Apamée, *La Chasse*, II 296, III 3, ont une autre origine et sont à rapprocher du gallois *iwrch*, voir P. Chantraine, *La formation des noms en grec ancien*, p. 3. La contamination de ces formes et de celles qui sont issues de la racine **derk*- est évidente.

Seul le dérivé δέρξις, ne présente, semble-t-il, qu'une valeur faible « le sens de la vue » (Hésychius) ; mais le mot n'étant attesté que dans un glossaire, on ne peut juger de son emploi.

Le verbe δέρκομαι présente, comme tout le groupe, un sens fort, soit dans la forme simple, soit dans les formes à préverbe de valeur concrète : ἀνα-, δια-, εἰσ-, ἐπι-, κατα-, ποτι-, πρὸσ-, tardivement περι-, ὑπο-. Ce sens fort est souvent souligné par le voisinage de déterminants comme δεινόν, σμερδαλέον, ὀξύτατον, πῦρ, etc...

Γ 342 (en parlant d'Alexandre et de Ménélas qui vont combattre) :

ἐς μέσσον Τρώων καὶ Ἀχαιῶν ἐστιχόωντο
δεινὸν δερκόμενοι· θάμβος δ' ἔχεν εἰσορόωντας
Τρῶάς θ' ἱπποδάμους καὶ ἐϋκνήμιδας Ἀχαιούς.

X 95 (en parlant d'un serpent) :

σμερδαλέον δὲ δέδορκεν ἑλισσόμενος περὶ χειῇ

P 675 :

πάντοσε παπταίνων ὥς τ' αἰετός, ὅν ῥά τέ φασιν
ὀξύτατον δέρκεσθαι ὑπουρανίων πετεηνῶν

τ 446 :

..... πῦρ δ' ὀφθαλμοῖσι δεδορκώς

Eschyle, *Sept.*, 53 :

σιδηρόφρων γὰρ θυμὸς ἀνδρείᾳ φλέγων
ἔπνει, λεόντων ὡς Ἄρη δεδορκότων.

Aristophane, *Grenouilles* 1337 :

... μελανονεκυείμονα, φόνια φόνια
δερκόμενον, μεγάλους ὄνυχας ἔχοντα [1] ;

Avec ce sens fort, le verbe s'emploie en parlant :

— du serpent, X 95 (passage cité ci-dessus),

— de Gorgone, Λ 37 :

τῇ δ' ἐπὶ μὲν Γοργὼ βλοσυρῶπις ἐστεφάνωτο
δεινὸν δερκομένη.....

— du sanglier, τ 446 :

.....ὁ δ' ἀντίος ἐκ ξυλόχοιο,
φρίξας εὖ λοφιήν, πῦρ δ' ὀφθαλμοῖσι δεδορκώς

— de l'aigle, P 675 (passage cité ci-dessus),

1. Cette idée d' « intensité du regard » est exceptionnellement exprimée par ὁράω ; en poésie, Pseudo-Hésiode, *Bouclier* 426 : δεινὸν ὁρῶν ὅσσοισι, λέων ὡς σώματι κύρσας,... « ses yeux lançaient de terribles regards ; il semblait un lion auprès d'un cadavre » (trad. Mazon) ; en prose tardive, Pausanias IV 8, 2 : ... ἐνοοῦντες ἐς ἀλλήλους δεινόν...

— du soleil, λ 16 :

> .....οὐδέ ποτ' αὐτοὺς
> Ἠέλιος φαέθων καταδέρκεται ἀκτίνεσσιν,

ou de la lumière, Pindare, *Ném.* III, 84 ; IX, 41,

— du regard de défi d'un guerrier, Γ 342 (passage cité ci-dessus),

— du regard utilisé comme moyen d'expression de la pensée, τ 476 (en parlant d'Euryclée) :

> ἦ καὶ Πηνελόπειαν ἐσέδρακεν ὀφθαλμοῖσι
> περιφραδέειν, ἐθέλουσα φίλον πόσιν ἔνδον ἐόντα.

— du regard brillant, Hésiode, *Théogonie* 910 :

> τῶν καὶ ἀπὸ βλεφάρων ἔρος εἴδετο δερκομενάων
> λυσιμελής...

Exprimant l' « intensité du regard », ce verbe est amené à traduire les notions opposées à celles 1° de « être aveugle », 2° de « être mort » :

1° Le sens de « voir bien » apparaît surtout au parfait δέδορκα, proprement « les yeux grands ouverts »,

Eschyle, *Suppliantes* 409 :

> δεῖ τοι βαθείας φροντίδος σωτηρίου
> δίκην κολυμβητῆρος, ἐς βυθὸν μολεῖν
> δεδορκὸς ὄμμα μηδ' ἄγαν ὠνωμένον

« Oui, j'ai besoin d'une pensée profonde qui nous sauve, et que, tel un plongeur, descende dans l'abîme un clair regard, où le vin n'ait pas mis son trouble... » (trad. Mazon),

Eschyle, *Euménides* 322 :

> μᾶτερ ἅ μ' ἔτικτες, ὦ μᾶτερ
> Νύξ, ἀλαοῖσι καὶ δεδορκόσιν
> ποινάν, κλῦθ'·

Sophocle, *Œdipe Roi* 413 :

> λέγω δ', ἐπειδὴ καὶ τυφλόν μ' ὠνείδισας·
> σὺ καὶ δέδορκας κοὐ βλέπεις ἵν' εἶ κακοῦ.

ibid. 454 :

> .... τυφλὸς γὰρ ἐκ δεδορκότος
> καὶ πτωχὸς ἀντὶ πλουσίου ξένην ἔπι
> σκήπτρῳ προδεικνὺς γαῖαν ἐμπορεύσεται.

Sophocle, *Ajax* 85 :

Athéna. — ἀλλ' οὐδὲ νῦν σε μὴ παρόντ' ἴδῃ πέλας.
Ulysse. — πῶς ; εἴπερ ὀφθαλμοῖς γε τοῖς αὐτοῖς ὁρᾷ ;
Athéna. — ἐγὼ σκοτώσω βλέφαρα καὶ δεδορκότα.

« Ses yeux resteront ouverts, mais je les obscurcirai. »

Citons encore δεδορκὸς βλέπειν « avoir un regard perçant », Chrysippe le Stoïcien 3, 198, et les adjectifs δερκευνής « qui dort les yeux ouverts », Nicandre *Alexipharmaca* 67, εὐδερκής « qui a une vue perçante », Maximus Astrologus *Epitome* 151, 263, ἄδερκτος « sans regard », Sophocle, *Œdipe à Colone* 1200 : τῶν σῶν ἀδέρκτων ὀμμάτων.

2° Le regard étant d'autre part considéré comme le signe de la vie, le verbe δέρκομαι est attesté à tous les temps avec cette nuance de sens : présent δέρκομαι « promener son regard, donc vivre », aoriste ἀνέδρακον « lancer un regard, reprendre vie », parfait δέδορκα « avoir un regard plein de vie » :

A 88 :

ἐμεῦ ζῶντος καὶ ἐπὶ χθονὶ δερκομένοιο

(formule analogue dans π 439)

Ξ 436 (en parlant d'un blessé qui, après un évanouissement, reprend ses sens) :

ὁ δ' ἀμπνύνθη καὶ ἀνέδρακεν ὀφθαλμοῖσι

« il reprit son souffle, et son regard reprit vie »

La même valeur se retrouve chez les Tragiques, par ex. dans Sophocle, *Electre* 66 (il s'agit d'Oreste) :

ὡς κἄμ' ἐπαυχῶ τῆσδε τῆς φήμης ἄπο
δεδορκότ' ἐχθροῖς ἄστρον ὡς λάμψειν ἔτι.

« Ainsi j'ai confiance que moi aussi, grâce à ce faux bruit, je brillerai bientôt, plein de vie, aux yeux de mes ennemis, comme un astre » (trad. Masqueray).

Présentant ces valeurs, le verbe δέρκομαι s'emploie soit de façon absolue, soit avec un régime précédé d'une préposition.

Secondairement, ce verbe s'emploie, par exception, pour traduire l'idée d'une perception difficile : ἔδρακον « j'ai discerné », (cf. δόρκανα « de façon perspicace », Hésychius); aoriste différant par le sens du terme usuel : εἶδον « j'ai vu »,

κ 194 et suiv. :

εἶδον γὰρ σκοπιὴν ἐς παιπαλόεσσαν ἀνελθὼν
νῆσον, τὴν πέρι πόντος ἀπείριτος ἐστεφάνωται·
αὐτὴ δὲ χθαμαλὴ κεῖται· καπνὸν δ' ἐνὶ μέσσῃ
ἔδρακον ὀφθαλμοῖσι διὰ δρυμὰ πυκνὰ καὶ ὕλην

ι 144 et suiv. :

ἀὴρ γὰρ περὶ νηυσὶ βαθεῖ' ἦν, οὐδὲ σελήνη
οὐρανόθεν προύφαινε, κατείχετο δὲ νεφέεσσιν.
ἔνθ' οὔ τις τὴν νῆσον ἐσέδρακεν ὀφθαλμοῖσι·

οὔτ' οὖν κύματα μακρὰ κυλινδόμενα προτὶ χέρσον
ἐσίδομεν, πρὶν νῆας ἐυσσέλμους ἐπικέλσαι·

Dans ce sens, ἔδρακον et δέδορκα se construisent comme εἶδον, avec un accusatif seul.

Plus faiblement, ce verbe archaïque s'emploie sans nuance particulière, uniquement à cause de son caractère non usuel ; cf. chez Homère Ξ 141, N 86 ; chez les Tragiques, Sophocle *Electre* 892, 1466 ; *Ajax* 1, 360, etc... Il n'est plus d'emploi courant, en effet, à l'époque historique et n'est attesté qu'en poésie ; mais il a dû, antérieurement, être bien vivant car, il a donné lieu en grec à plusieurs créations ; à part le présent et l'itératif déjà signalés, il faut citer :

— l'aoriste d'aspect indéterminé ἐδράκην « avoir telle expression du regard », attesté dans Pindare, *Pythiques* II, 20 :

σὲ δ', ὦ Δεινομένειε παῖ,
Ζεφυρία πρὸ δόμων
Λοκρὶς παρθένος ἀπύει,
πολεμίων καμάτων ἐξ ἀμαχάνων
διὰ τεὰν δύναμιν δρακεῖσ' ἀσφαλές.

Cet aoriste s'oppose au doublet d'aspect déterminé ἐδέρχθην = ἔδρακον « il perçut du regard », Sophocle, *Ajax* 425 :

οὐκέτ' ἄνδρα μὴ
τόνδ' ἴδῃτ, ἔπος
ἐξερῶ μέγ', οἷον οὔ τινα
Τροία στρατοῦ δέρχθη χθονὸς μολόντ' ἀπὸ
Ἑλλανίδος·.....

(voir A. Prévot, *L'aoriste grec en* -θην, p. 164).

— les deux présents expressifs : δερκιόωνται, d'après les verbes en-ιάω, Hésiode, *Théogonie* 911 (vers généralement condamné) et δορκάζω· περιβλέπω, Hésychius. Ce dernier verbe peut avoir été bâti sur le thème *δορκ-, supposé ci-dessus pour δορκάς et δορκαλίς.

Verbes σκέπτομαι et σκοπέω.

Le verbe σκέπτομαι est vraisemblablement issu de la racine i -e. **spek-*. Il doit résulter de l'arrangement grec d'un type ancien en **-ye-* attesté par la correspondance du skr. *páçyāmi* et du latin *speciō*. On peut expliquer ce verbe ancien comme un dénominatif, étant donné la forme indo-iranienne du nom d'agent : av. *spaš* « observateur ». L'aoriste sigmatique σκεψάμενος, μ 247, est relativement récent, comme le parfait latin en *-sī* : *spexī*.

La métathèse du grec surprend. M. Vendryes l'explique ingé-

nieusement (*Sur les verbes qui expriment l'idée de voir*, p. 12 et 13), par le fait que cette racine paraît s'être trouvée, en grec, liée à l'idée du « mauvais œil ». Ce lien serait révélé par le sens de σκόπελος « écueil ». Solmsen (*Beiträge zur griechischen Wortforschung* I, 210) rattache ce mot à la racine i.e. **skep-* « tailler, couper » ; le sens de σκόπελος serait, d'après lui, « rocher taillé à pic » comme semblerait l'indiquer le passage B 396 :

.....ὡς ὅτε κῦμα
ἀκτῇ ἐφ' ὑψηλῇ, ὅτε κινήσῃ Νότος ἐλθών,
προβλῆτι σκοπέλῳ·

Mais le passage ne prouve rien. L'idée d' « élévation » se trouve, en effet, impliquée secondairement dans des mots grecs de la racine σκεπ- par suite du sens même de la racine : « épier », cf. σκοπιά « guette » d'où « sommet, hauteur », en particulier dans Euripide, *Hécube* 931 :

.....πότε δὴ πότε τὰν
Ἰλιάδα σκοπιὰν
πέρσαντες ἥξετ' οἴκους ;

« quand donc, quand prendrez-vous la citadelle d'Ilion et reviendrez-vous dans vos foyers ? »

Il est important de remarquer que le terme σκόπελος, qui peut présenter le sens banal de « rocher, écueil » (B 396, μ 220), s'emploie dans l'Odyssée pour désigner les pierres habitées par les monstres Charybde et Scylla : μ 73, 80, 95, 101, 108, 239. Le monstre et le rocher ne font qu'un dans μ 231 :

ἔνθεν γάρ μιν ἐδέγμην πρῶτα φανεῖσθαι
Σκύλλην πετραίην, ἥ μοι φέρε πῆμ' ἑτάροισιν.

Or ces monstres « épient » les marins, les dévorent, μ 245 et suiv. :

ἡμεῖς δὲ πρὸς τὴν ἴδομεν δείσαντες ὄλεθρον·
τόφρα δέ μοι Σκύλλη κοίλης ἐκ νηὸς ἑταίρους
ἓξ ἕλεθ',....

« Mais tandis que nos yeux regardaient vers Charybde, d'où nous craignions la mort, Skylla nous enlevait dans le creux du navire six compagnons... » (trad. V. Bérard).

Le passage μ 95 est particulièrement instructif, montrant le monstre, ailleurs identifié au rocher, épiant sa proie :

μέσσῃ μέν τε κατὰ σπείους κοίλοιο δέδυκεν
ἔξω δ' ἐξίσχει κεφαλὰς δεινοῖο βερέθρου
αὐτοῦ δ' ἰχθυάᾳ, σκόπελον περιμαιμώωσα,
δελφῖνάς τε κύνας τε,..

« enfoncée à mi-corps dans le creux de la roche, elle darde ses cous hors de l'antre terrible et pêche de là-haut, tout autour de l'écueil que fouille son regard, les dauphins et les chiens de mer.... » (trad. V. Bérard).

Le terme σκόπελος désignerait donc, non pas un « lieu élevé d'observation » (sens incompatible avec celui d'écueil), mais soit le monstre (personnification de l'écueil), soit la chose hostile : l'écueil qui « épie » le marin pour le faire périr. L'étymologie de σκόπελος et la métathèse, dont a été l'objet, en grec, la racine **spek-* se trouveraient ainsi expliquées. Une objection cependant demeure : aucun des autres mots du groupe ne paraît lié à l'idée du « mauvais œil ».

La racine exprime proprement non la « vision », mais « l'observation attentive », cf. la forme nominale du v.h.a. *speha* « l'observation attentive » ; il est même clair qu'en grec, à l'inverse de ce qui a lieu en indo-iranien (skr. *páçyati* « il regarde, il voit ») et en latin (*speciō* « même sens »), la notion concrète de « voir » ne joue que peu de rôle dans les mots issus de cette racine. Hors du grec, la racine est anciennement bien attestée, avec son sens propre, dans des termes de sens religieux : en indo-iranien, *R. V.* X 35, 8 : *spáḷ úd eti sū́r(i)yah* « le soleil monte en observateur » ; cf. en latin, les composés *auspex*, *haruspex*, *extispex* ; en ombrien, le nom d'agent divin *Spetur*e ; cf. aussi avec le sens de « dire » qui s'est développé secondairement, v. isl. *spá* « prophétie ». C'est, d'autre part, la racine qui donne, dans plusieurs langues, le nom de l' « espion », latin *specula* (*speculor*, *speculātor*) ; v. fr. *espie*, d'emprunt germanique (v. h. a. *spehōn* « observer », surtout au sens militaire). Ces deux types d'emploi, religieux et militaire, montrent combien sont différents les sens des racines **spek-*, « chercher à atteindre, épier » et **swer-* « tenir sous son regard, veiller sur, protéger ».

L'idée de « but à atteindre » domine tout le groupe grec de σκέπτομαι. Elle est particulièrement claire dans le nom σκοπός qui présente le sens soit de « but », soit d' « espion » :

1° Avec le sens de « but », χ 6 :

> οὗτος μὲν δὴ ἄεθλος ἀάατος ἐκτετέλεσται·
> νῦν αὖτε σκοπὸν ἄλλον, ὃν οὔ πώ τις βάλεν ἀνήρ,
> εἴσομαι, αἴ κε τύχωμι....

cf. λ 344, φ 425 ; en attique, Platon, *Lois* 744 a, *Théétète* 194 a ; d'où un certain nombre de composés à valeur d'adjectifs :

— εὔσκοπος « qui atteint le but, qui vise bien », épithète de Mercure, Ω 24, η 137, attribué aussi à Artémis, λ 198, et à

Apollon, Hérodote V 61 (dans un oracle) ; cet adjectif s'applique aussi aux flèches, à l'arc, Eschyle, *Choéphores* 694 :

ὡς πόλλ' ἐπωπᾷς, κἀκποδὼν εὖ κείμενα
τόξοις πρόσωθεν εὐσκόποις χειρουμένη

« Que ta vue est perçante, si, ce que je croyais bien loin à l'abri, tu sais l'abattre de ton arc infaillible.... » (trad. Mazon) ;

— ἀπόσκοπος « qui manque le but », Empédocle (Diels) 62, 3 ;

— ἐπίσκοπος « qui atteint » Eschyle, *Euménides* 903 :

— τί οὖν μ' ἄνωγας τῇδ' ἐφυμνῆσαι χθονί ;
— ὁποῖα νίκης μὴ κακῆς ἐπίσκοπα

— « Quels vœux m'ordonnes-tu de chanter sur ta ville ? »

— « Ceux qui obtiendront un triomphe sans tache.... »

cf. Sophocle, *Ajax* 976 (sens figuré) :

σίγησον· αὐδὴν γὰρ δοκῶ Τεύκρου κλύειν
βοῶντος ἄτης τῆσδ' ἐπίσκοπον μέλος.

« Tais-toi ; je crois entendre la voix de Teucer ; son cri est une plainte aussi douloureuse que notre infortune (trad. Masqueray)

cf. aussi l'adverbe ἐπίσκοπα (τοξεύειν), Hérodote III 35 ;

— ἄσκοπος « qu'on n'atteint pas (par le regard), Sophocle, *Œdipe à Colone* 1681 (en parlant des régions mystérieuses de la mort) :

...ὅτῳ μήτ' Ἄρης
μήτε πόντος ἀντέκυρσεν,
ἄσκοποι δὲ πλάκες ἔμαρψαν
ἐν ἀφανεῖ τινι μόρῳ
φερόμενον·

« Ni Arès, ni la mer ne l'ont englouti, mais les régions qu'on ne voit pas l'ont saisi, emporté en un trépas mystérieux » (trad. Masqueray),

d'où les sens de — « qu'on ne saisit pas par l'intelligence, obscur », Eschyle, *Choéphores* 816 :

..... ἄσκοπον δ' ἔπος λέγων
νυκτὸς προὐμμάτων σκότον φέρει

— « infini » (en parlant du temps), Sophocle, *Trachiniennes* 246 : ... τὸν ἄσκοπον χρόνον...,

— « incroyable », Sophocle, *Ajax* 21 : πρᾶγος ἄσκοπον ἔχει περάνας.

2° Avec le sens d' « espion, qui guette quelqu'un ou quelque chose » (cf. σκὼψ « l'oiseau guetteur », Σ 66),

B 792 :

εἴσατο δὲ φθογγὴν υἱῖ Πριάμοιο Πολίτῃ,
ὃς Τρώων σκοπὸς ἷζε, ποδωκείῃσι πεποιθώς,
τύμβῳ ἐπ' ἀκροτάτῳ Αἰσυήταο γέροντος,
δέγμενος ὁππότε ναῦφιν ἀφορμηθεῖεν Ἀχαιοί·

et K 324, Σ 523, δ 524, π 365, χ 156 ; en attique, Xénophon *Cyropédie* III, 2, 1 — et les composés κατάσκοπος, Hérodote I 100 ; πρόσκοπος, Xénophon *Cyropédie* V, 2, 6 ; ἐπίσκοπος, K 38 (en attique « inspecteur », Aristophane *Oiseaux* 1023) ; cf. d'autre part le dérivé ion. σκοπιή « la guette » (attique σκοπιά), Δ 275, Platon *République* 445 c.

Le sens de « surveillant » d'où « protecteur, maître » se développe à l'intérieur du grec. Il est rare chez Homère : Ω 799, χ 396. C'est celui dans lequel se spécialise le composé ἐπίσκοπος, Ω 729 (il s'agit d'Hector) :

ἦ γὰρ ὄλωλας ἐπίσκοπος, ὅς τέ μιν αὐτὴν
ῥύσκευ.....

et (en parlant des dieux tutélaires) Eschyle *Sept.* 272, Platon *Lois* 872 e (Δίκη).

Le présent σκέπτομαι (Π 361 et P 659) auquel correspond l'aoriste sigmatique σκεψάμενος (μ 247) est d'aspect déterminé, comme les composés latins en *-spiciō*, voir Ernout-Meillet, *l.c.*, p. 920. Le présent et l'aoriste ont le sens de : — « tourner son regard vers » (sens « actif » souligné par l'emploi de ἐς devant le régime), μ 247 :

σκεψάμενος δ' ἐς νῆα θοὴν ἅμα καὶ μετ' ἑταίρους
ἤδη τῶν ἐνόησα πόδας καὶ χεῖρας ὕπερθεν

— « chercher à atteindre par le regard et même par l'ouïe », l'idée « de voir » n'ayant rien d'essentiel dans cette racine,

P 652 :

σκέπτεο νῦν, Μενέλαε διοτρεφές, αἴ κεν ἴδηαι
ζωὸν ἔτ' Ἀντίλοχον.....

Π 361 :

σκέπτετ' ὀϊστῶν τε ῥοῖζον καὶ δοῦπον ἀκόντων.

d'où « atteindre du regard »,

Hymne à Mercure 360 :

... οὐδέ κεν αὐτὸν
αἰετὸς ὀξὺ λάων ἐσκέψατο...

Après Homère, le verbe garde le sens de « tourner son regard vers »,

Eschyle, *Choéphores* 230 :

σκέψαι τομῇ προσθεῖσα βόστρυχον τριχός
σαυτῆς ἀδελφοῦ, συμμέτρου τῷ σῷ κάρᾳ.

« Regarde : rapproche de la place où elle fut coupée cette boucle empruntée aux cheveux de ton frère, si semblables aux tiens » (trad. Mazon)

Aristophane, *Acharniens* 880 :

σκέψασθε, παῖδες, τὴν ἀρίστην ἔγχελυν

« Regardez, garçons, l'excellente anguille... »

Mais ce sens n'est pas usuel. Le sens qui se développe est

— soit de caractère moral : « se préoccuper de »,

Thucydide VII 62 :

ἃ δὲ ἀρωγὰ ἐνείδομεν ἐπὶ τῇ τοῦ λιμένος στενότητι πρὸς τὸν μέλλοντα ὄχλον τῶν νεῶν ἔσεσθαι,.... πάντα καὶ ἡμῖν νῦν ἐκ τῶν παρόντων μετὰ τῶν κυβερνητῶν ἐσκεμμένα ἡτοίμασται.

cf. aussi Philémon, Kock II, p. 516, 120 :

ἂν μὲν πλέωμεν ἡμερῶν που τεττάρων
σκεπτόμεθα τἀναγκαῖ' ἑκάστης ἡμέρας.

— soit de caractère intellectuel : « chercher à savoir » (d'où les constructions avec ὅπως, εἰ, ὅτι, ὅστις, etc.), ce dernier emploi étant en attique l'emploi usuel (cf. la valeur générale du dérivé σκέψις « étude, examen », Platon, *Phédon* 83 a : ἡ διὰ τῶν ὀμμάτων σκέψις « l'étude qui se fait par le moyen des yeux »),

Platon, *Lachès* 185 b :

... οὗ μοι δοκεῖ ἐξ ἀρχῆς ἡμῖν ὡμολογῆσθαι τί ποτ' ἔστιν περὶ οὗ βουλευόμεθα καὶ σκεπτόμεθα ὅστις ἡμῶν τεχνικὸς καὶ τούτου ἕνεκα διδασκάλους ἐκτήσατο καὶ ὅστις μή.

Le présent déterminé σκεπτόμεθα, qui, dans le passage ci-dessus, se distingue du point de vue de l'aspect de l'indéterminé βουλευόμεθα, est très rarement attesté en attique. La notion de développement dans la durée, qui caractérise la catégorie du présent grec, n'est pas, en effet, importante dans cette forme. L'attique s'est donc constitué une sorte de système supplétif composé du présent itératif (indéterminé) σκοπέω (composés : ἐπι-, δια-, παρα-, περι-, κατα-) et de l'aoriste (déterminé) de σκέπτομαι : ἐσκεψάμην,

Platon, *Lachès* 185 b (à quelques lignes d'intervalle du passage cité ci-dessus) :

πῶς οὖν.... ἐσκοποῦμεν ἄν, εἰ ἐβουλόμεθα σκέψασθαι τίς ἡμῶν περὶ ἀγωνίαν τεχνικώτατος

« quel examen ferions-nous donc (aspect indéterminé), si nous voulions distinguer (aspect déterminé) qui d'entre nous est le plus habile aux exercices physiques ? »

Platon, *Phédon* 70 c :

εἰ οὖν δοκεῖ, χρὴ διασκοπεῖσθαι. Σκεψώμεθα δὲ αὐτὸ τῇδέ πῃ, εἶτ' ἄρα ἐν Ἅιδου εἰσὶν αἱ ψυχαὶ τελευτησάντων τῶν ἀνθρώπων εἴτε καὶ οὔ.

« Si donc tel est ton avis, c'est une chose à examiner à fond. Or tâchons de résoudre la question à peu près sous cette forme : est-ce chez Hadès que sont les âmes des trépassés, ou n'y sont-elles pas ? »

L'itératif σκοπέω, très usité dans les sens de « observer, considérer intellectuellement », doit être ancien (cf. φορέω en face de φέρω). Il est peu vraisemblable, — bien qu'il soit impossible de rien affirmer sur ce point — que la forme soit dérivée de σκόπος : pour un verbe dénominatif se constitue, en général rapidement, une conjugaison complète ; or l'aoriste ἐσκόπησα n'est pas attesté avant Aristote, *Des plantes* 1, 7, 10. D'autre part, le lien de sens avec σκόπος « but, espion » n'est pas particulièrement étroit.

La nuance itérative de σκοπέω, s'aperçoit bien dans les passages suivants :

Sophocle, *Œdipe-Roi* 130 :

ἡ ποικιλῳδὸς Σφὶγξ τὸ πρὸς ποσὶν σκοπεῖν
μεθέντας ἡμᾶς τἀφανῆ προσήγετο.

Créon — « La Sphinx avec ses énigmes nous contraignit à laisser de côté les faits incertains, pour ne penser qu'à ceux que nous avions devant nous » (trad. Masqueray)

Démosthène, XXXVI 53 :

παντα χῇ σκοπῶν οὐδὲν ὁρῶ διότι ἄν σοι πεισθέντες τουδὶ καταψηφίσαιντο.

Platon, *Apologie* 21 c :

... πρὸς ὃν ἐγὼ σκοπῶν τοιοῦτόν τι ἔπαθον, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ διαλεγόμενος αὐτῷ.

La traduction de M. Croiset par « à l'épreuve, en causant avec lui » rend bien la nuance.

Cet itératif n'est pas usité chez Homère, qui pour exprimer l'aspect indéterminé se sert d'un dénominatif σκοπιάζω (tentative

sans lendemain), attesté dans κ 260 : δηρὸν δὲ καθήμενος ἐσκοπίαζον, et dans K 40, Ξ 58. Il faut enfin relever cette autre tentative homérique : διασκοπιᾶσθαι, composé attesté deux fois, K 388 et P 252, et employé avec le sens de « discerner, reconnaître » (sens déterminé que permet l'emploi du préverbe) :

ἀργαλέον δέ μοί ἐστι διασκοπιᾶσθαι ἕκαστον
ἡγεμόνων.

Les faits cités ci-dessus montrent que la notion concrète de « voir » ne joue en somme qu'un rôle peu important dans le verbe σκέπτομαι et dans son groupe.

Verbe ἀθρέω.

Le verbe grec ἀθρέω, aor. ἀθρήσειε Ξ 334, « diriger son regard vers » est d'origine obscure. Le rapprochement proposé par Brugmann, *Grdr.*[2] I, 204 n'est pas satisfaisant : aucun lien de sens n'apparaît entre ce verbe et la racine i.-e. **dher-*, skr. *dhr-uváḥ* « solide », lit. *dr-ú-ta-s* « même sens », grec ἀ-θρό-ος « concentré » (rapprochement justement condamné par Osthoff, *Etym. Par.* 121). D'autre part, le rapprochement du lit. *dyréti* « contempler » est exclu par la forme même du mot.

Le sens de « jeter un regard » est attesté chez Homère,

K 11 (avec la préposition ἐς devant le régime) :

ἤτοι ὅτ' ἐς πεδίον τὸ Τρωϊκὸν ἀθρήσειε,
θκύμαζεν πυρὰ πολλά, τὰ καίετο Ἰλίοθι πρό,
αὐλῶν συρίγγων τ' ἐνοπὴν ὅμαδον τ' ἀνθρώπων.
αὐτὰρ ὅτ' ἐς νῆάς τε ἴδοι καὶ λαὸν Ἀχαιῶν,
πολλὰς ἐκ κεφαλῆς προθελύμνους ἕλκετο χαίτας
ὑψόθ' ἑόντι Διΐ, μέγα δ' ἔστενε κυδάλιμον κῆρ.

sur inscript., Kaibel *Epigr.* 906 (avec préverbe) : εἰκόνα τήνδ' ἐσάθρει, et parfois en attique, Euripide *Hippolyte* 300 : φθέγξαι τι, δεῦρ' ἄθρησον « Dis un mot, regarde par ici »,

— d'où le sens de « découvrir par la vue », M 391 (il s'agit de Glaucos blessé) :

ἀψ ὀ ἀπὸ τείχεος ἆλτο λαθών, ἵνα μή τις Ἀχαιῶν
βλήμενον ἀθρήσειε καὶ εὐχετόωτ' ἐπέεσσι.

ou Ξ 334, μ 232, τ 478, etc...

En attique, pour ἀθρέω, comme pour σκοπέω, c'est le sens intellectuel qui s'est développé et a prévalu ; d'où les constructions avec ὅτι, πότερον, πῶς, εἰ, μὴ οὐ,.

Platon, *Parménide* 144 d :

— ....τοῦτο ἄθρει.
— ἀλλ' ἀθρῶ καί ὁρῶ ὅτι ἀδύνατον.

— « Considère un peu ce point. »
— « Je le considère, et je vois que c'est impossible. »

Xénophon, *Banquet* VIII, 39 :

εἰ οὖν βούλει τούτῳ ἀρέσκειν, σκεπτέον μέν σοι ποῖα ἐπιστάμενος Θεμιστοκλῆς ἱκανὸς ἐγένετο τὴν Ἑλλάδα ἐλευθεροῦν .... ἀθρητέον δὲ πῶς ποτε Σόλων φιλοσοφήσας νόμους κρατίστους τῇ πόλει κατέθηκεν....

(dérivés ἀνάθρησις « observation attentive », Timon 61, Diels *Poet. phil. frag.*, p. 173 ; διάθρησις « perspicacité » Eunapius, *Vitae sophistarum*, p. 476 B).

Ce verbe est assez peu vivant ; ses dérivés nominaux le sont encore moins.

Verbe λεύσσω.

Le verbe λεύσσω trouve son correspondant en plusieurs langues, skr. *lōkatē* « regarder », lett. *lûkůt* « même sens », lit. *láukiu* « exspectāre », tokharien B *lk- lyk-* « voir », cf. Boisacq, *Dict. étym.*, p. 574. Il est possible qu'il existe un rapport entre **leuq-* « regarder » et **leuq-* « briller », cf. grec λευκός « brillant » ; groupe latin *lūx*, *lūceō*, *lūmen*, *lūna*, *lūcus* ; védique *rucé* « pour briller » ; arm. *loys* « lumière » ; irl. *lóche* « éclair », etc. Le rapprochement est, en effet, permis à cause de l'identité des racines ; mais il n'y a aucune certitude sur ce point.

Le verbe λεύσσω est peu employé ; il ne se rencontre guère qu'en poésie, au présent et à l'imparfait seulement ; l'aoriste est tardif : λεύσσειε, Manéthon 487 (on attendrait λεύξειε). Ce verbe est cependant attesté sur quelques inscriptions : en arcadien, *I.G.*, V, 2, 16 ; sur une inscription de Smyrne *C.I.G.* 3284. La forme même du mot, d'autre part, prouve qu'il n'est pas vivant en attique : l'orthographe λεύττω n'existe pas. Ce verbe qui n'a pas donné de dérivés nominaux, ne présente qu'un caractère littéraire.

Le sens de λεύσσω est un sens « actif » ; le régime est en effet souvent précédé d'une préposition (ἐπί, ἐς) qui souligne cette valeur :

E 771 :

ἥμενος ἐν σκοπιῇ, λεύσσων ἐπὶ οἶνοπα πόντον

ι 166 :

Κυκλώπων δ' ἐς γαῖαν ἐλεύσσομεν ἐγγὺς ἐόντων

θ 171 (passage cité plus loin), etc...

Comme δέρκομαι, ce verbe exprime parfois l'« éclat du regard », la « vie »,

Eschyle, *Perses* 81 :

κυάνεον δ' ὄμμασι λεύσσων
φονίου δέργμα δράκοντος

Sophocle, *Trachiniennes* 829 : ..... ὁ μὴ λεύσσων... « celui qui est mort ».

Mais ce verbe est, avant tout, de valeur expressive ; il signifie surtout : « regarder, voir bien »,

A 120 :

λεύσσετε γὰρ τό γε πάντες, ὅ μοι γέρας ἔρχεται ἄλλῃ.

« vous le voyez bien, tous : ma part d'honneur s'en va ailleurs »

κ 30 :

καὶ δὴ πυρπολέοντας ἐλεύσσομεν ἐγγὺς ἐόντες

« nous étions si près qu'on voyait distinctement les feux et les hommes autour. »

A l'emploi de ce verbe est presque toujours attachée une nuance affective exprimant :

— l'indignation, A 120 (passage cité), ou Sophocle, *Antigone* 940 :

λεύσσετε.....
οἷα πρὸς οἵων ἀνδρῶν πάσχω

« Voyez.... ce que je souffre, et de quelles mains ! »

— l'agitation, Eschyle, *Euménides* 255 :

ὅρα, ὅρα μάλ' αὖ λεῦσσέ τε πάντα, μὴ
λάθῃ φύγδα βὰς ματροφόνος ἀτίτας.

« Prends garde, prends bien garde ! examine de tous côtés, si tu ne veux que le parricide, furtif, ne t'échappe,... » (trad. Mazon)

— l'étonnement, Euripide, *Alceste* 1124 :

ὦ θεοί, τί λέξω ; θαῦμ' ἀνέλπιστον τόδε·
γυναῖκα λεύσσω τήνδ' ἐμὴν ἐτητύμως ;

« Dieux ! que dire ? Prodige inespéré ! Est-ce ma femme que je vois vraiment ici ? » (trad. Méridier)
ou encore Eschyle, *Prométhée* 562 : τίνα φῶ λεύσσειν.... ; Euripide, *Bacchantes* 1279 : τί λεύσσω ; *Oreste* 385, etc.

— la souffrance, Sophocle, *Antigone* 808 :

.... νέατον δὲ φέγ-
γες λεύσσουσαν ἀελίου,

— l'admiration, T 19 :

αὐτὰρ ἐπεὶ φρεσὶν ἧσι τετάρπετο δαίδαλα λεύσσων

... quand il eut rassasié son cœur de la contemplation de ces armes...

ou θ 171 :

ἄλλος μὲν γὰρ εἶδος ἀκιδνότερος πέλει ἀνήρ,
ἀλλὰ θεὸς μορφὴν ἔπεσι στέφει· οἱ δέ τ' ἐς αὐτὸν
τερπόμενοι λεύσσουσι·

« .... mais ses discours sont pleins d'une telle beauté qu'il charme tous les yeux... » (trad. V. Bérard)

— la sollicitude, Sophocle, *Œdipe à Colone* 705 :

ὁ γὰρ αἰὲν ὁρῶν κύκλος
λεύσσει νιν Μορίου Διὸς
χἀ γλαυκῶπις Ἀθάνα.

« car Zeus Morios, dont l'œil toujours veille, le protège, et Athéna aux yeux brillants ».

*
* *

Verbes formés sur une racine de sens étranger a la vue

Verbe λάω.

Ce verbe paraît issu d'une racine i.-e. qui signifie « briller », skr. *lásati* « briller » (Fick, *Vergl. wört. der ind. Sprachen* I⁴ 120), et « désirer », skr. *lāṣati* « désirer », grec λιλαίομαι « désirer vivement », λάστη· πόρνη Hésychius, got. *lustus* « envie ». Le grec λάω a pris le sens de « regarder », mais avec une acception mauvaise ; l'idée du « mauvais œil » apparaît dans tout un groupe de mots dont M. F. Muller a indiqué l'unité (*Mnémosyne*, 1930, p. 116 et suiv. et *Festchrift Schrijnen*, p. 647 et suiv.). M. Muller rapproche justement le verbe λάω de ἀλάστωρ et ἄλαστος : mais l'étymologie qu'il propose de ces deux derniers mots satisfait mal. Il est peu vraisemblable, en effet, que l'ἀ initial, dans ces mots, représente un *n̥* qui, au degré zéro, correspondrait à la préposition latine *in*, cf. latin *invidēre*. Si cette préposition est attestée au degré zéro, cf. lit. *į̃*, elle ne l'est pas en grec, où le correspondant du latin *in* est ἐν. Il est plus simple de voir dans cet ἀ une prothèse. Par contre, le sens de ἀλάστωρ, ἄλαστος, éclaire singulièrement celui de λάω ; l'idée du mauvais œil a joué un rôle important dans le groupe :

— ἀλάστωρ « qui invidendo nocet », — soit en parlant d'un δαίμων, Eschyle, *Perses* 354 :

ἦρξεν μέν, ὦ δέσποινα, τοῦ παντὸς κακοῦ
φανεὶς ἀλάστωρ ἢ κακὸς δαίμων ποθέν.

« Ce qui commença, maîtresse, toute notre infortune, ce fut un génie vengeur, un dieu méchant, surgi je ne sais d'où » (trad. Mazon)

Sophocle, *Trachiniennes* 1235 :

.....ὅστις μὴ 'ξ ἀλαστόρων νοσοῖ,

« à moins d'avoir l'esprit troublé par les Furies »

— soit en parlant d'un homme qui nuit aux autres hommes, Sophocle, *Ajax* 374 :

ὦ δύσμορος, ὃς χερὶ μὲν
μεθῆκα τοὺς ἀλάστορας,

« Malheureux que je suis ! j'ai laissé échapper de ma main les exécrables Atrides » (trad. Masqueray)

Cf. aussi, à propos de Philippe, le « mauvais œil » des Athéniens, Démosthène XIX, 305.

— ἄλαστος « qu'on ne peut regarder sans être atteint par le mauvais œil », — en parlant d'une personne, X 261 (Hector est, pour Achille, l'ennemi exécré) : Ἕκτορ,.... ἄλαστε.... — ou, au figuré, en parlant d'une souffrance incessante qui vous tient, comme une puissance mauvaise, sous un charme,

δ 108 :

.....ἐμοὶ δ' ἄχος αἰὲν ἄλαστον
κείνου, ὅπως δὴ δηρὸν ἀποίχεται, οὐδέ τι ἴδμεν
ζώει ὅ γ' ἦ τέθνηκεν·

d'où les verbes dérivés ἀλαστέω « être pris d'indignation » (sens affaibli), M 163, Hésychius ἀλαστήσας· δεινοπαθήσας, σχετλιάσας, χαλεπήνας ; et ἀλασταίνω· δυσπαθέω Hésychius.

L'idée du « regard mauvais » apparaît de même dans le verbe λάω, rarement attesté, τ 229-230, *Hymne à Mercure* 360 et peut-être dans N 344 (voir éd. Allen papyrus 16 : γηθησ]ειελ[αων, au lieu de la leçon généralement admise γηθήσειεν ἰδών). L'exemple le plus instructif est donné par τ 229-230 (il s'agit de la description d'une agrafe ciselée) :

ἐν προτέροισι· πόδεσσι κύων ἔχε ποικίλον ἔλλόν (228)
ἀσπαῖρον<θ' ὑ>λάων· τὸ δὲ θαυμάζεσκον ἅπαντες (229)
[ὡς οἱ χρύσεοι ὄντες· ὁ μὲν λάε νεβρὸν ἀπάγχων. (230)
αὐτὰρ ὁ ἐκφυγέειν μεμαὼς ἤσπαιρε πόδεσσι] (231)

(éd. V. Bérard).

Le texte du v. 229 n'est pas sûr (il serait peut-être plus naturel de lire : ἀσπαίροντα λάων, surtout en admettant, comme il faut le faire, l'athétèse de 230-231 : la répétition de ἀσπαίρω dans 231 rend vraisemblable celle de λάω ; du point de vue du sens, d'autre part, on peut s'étonner qu'un chien en possession de sa proie aboie encore) ; mais on a, de toute façon, dans le v. 230 : ὁ μὲν λάε νεβρὸν ἁπάγχων. Le verbe λάω exprime dans ce passage le « regard lancé par l'ennemi vainqueur à son adversaire pour le subjuguer », sens que suggère d'ailleurs la glose d'Aristarque : ἀπολαυστικῶς ἔχων. On retrouve donc ici la nuance de ἀλάστωρ, ἄλαστος.

Dans l'*Hymne à Mercure* 360 le verbe est employé avec un sens plus banal = δέρκομαι (l'idée de force est ici soulignée par ὀξὺ) : οὐδέ κεν αὐτὸν | αἰετὸς ὀξὺ λὰων ἐσκέψατο.

Il n'y a cependant aucune raison pour distinguer dans ces deux passages deux verbes différents, comme le fait le dictionnaire de Liddell-Scott. Il faut noter d'ailleurs que dans l'*Hymne à Mercure* 360 il s'agit de l'aigle qui est un ennemi pour l'homme endormi. L'emploi du verbe est donc à peu près le même que dans τ 230. Dans N 344 où le texte habituellement admis est : ὃς τότε γηθήσειεν ἰδὼν πόνον οὐδ' ἀκάχοιτο, le sens de λάων, si l'on admettait la leçon du papyrus 16, serait très affaibli.

Ce verbe ne s'est pas développé en grec ; son développement était rendu difficile tant par l'idée du « mauvais œil » qui était liée à ce terme, que par l'homonymie avec λῶ « vouloir », de *λάω (λάηται· βούληται, Hésychius) et avec λάω « aboyer » (λάε· ἐψόφησεν, οἱ δὲ ἐφθέγγετο, Hésychius, et λαήμεναι· φθέγγεσθαι, *Glossaire de Cyrille*). A l'époque tardive où il est encore attesté, le verbe λάω « regarder » n'est plus qu'un mot de lexique (λάετε· σκοπεῖτε, βλέπετε, Hésychius, et son dérivé λάη· ὀφθαλμοί, *Glossaire de Cyrille*).

Le verbe λάω a dû, dès une époque ancienne, admettre une valeur affaiblie, sans nuance particulière, comme en témoigne le sens du dérivé ἀλαός « sans regard, aveugle » (d'où la possibilité d'admettre la leçon donnée par pap. 16 pour N 344). Ce terme ne présente pas la valeur générale du latin *invīsus* ; il ne désigne jamais un malheur quelconque, mais seulement la cécité ; ce doit être un dérivé de λάω dans lequel l'ἀ initial serait non plus une prothèse comme dans ἀλάστωρ, mais l'ἀ privatif (malgré l'irrégularité de l'accent : ἀλαός, et non *ἄλαος comme ἄδικος ; voir plus loin). C'est un mot cypriote d'après les *Anecdota Graeca* (Bekker), 1095 ; il n'est pas vivant, ne se rencontre que dans les parties lyriques des Tragiques ; chez Homère, son

existence est supposée par le causatif ἀλαόω « rendre aveugle », α 69, ι 516 ; et par le composé ἀλαοσκοπιὴν K 515 = N 10 = θ 285, à la place duquel il faut d'ailleurs sans doute lire deux termes indépendants, comme l'admet V. Bérard pour θ 285 :

οὐδ' ἀλαὸς σκοπιὴν εἶχε χρυσήνιος Ἄρης

« Arès, qui le guettait, n'avait pas les yeux fermés ».

C'est la leçon d'un certain nombre de manuscrits, cf. pour N 10 : ἀλαὸσσκοπιὴν A ; ἀλαοσσκοπίην V^{13} ; ἄλαοσ σκοπιὴν H^1 ; αλαοσσκοπιην pap. 60 ; pour K 515 : ἀλαὸς σκοπιὴν A ; ἄλαον Le^1 ; ἀλαον P^7 ; ἀλαὸν σκοπιὴν Zén. Schol. A. Il s'agit, en tout cas, d'une formule unique, qui dans les trois passages réclame la même interprétation. On voit d'après ces différentes leçons, le flottement qui existe dans l'accentuation du mot : ἀλαὸσ dans A, ἄλαοσ dans H^1 (comme ἄδικος) ; flottement qui résulte du fait que le terme, n'étant pas vivant, était accentué, non d'après une tradition, mais d'après diverses théories sur le sens et le caractère du mot. On peut supposer, par exemple, que l'accentuation ἀλαός soit la conséquence d'un rapprochement avec ἠλεός « fou ».

Verbe αὐγάζω.

Le verbe dérivé αὐγάζω, αὐγάζομαι signifie proprement « faire briller, éclairer », cf. αὐγή » éclat du soleil », et les dérivés αὐγάστειρα « brillante » Orphée, *Hymnes* IX, 5 ; αὐγοειδής « brillant », Plutarque, *Moralia* 565 c. Ce verbe fait couple avec le dérivé σκιάζειν « couvrir d'ombre » (σκιά), Φ 232 (sur la formation des dérivés en -άζω, et leur sens factitif, voir Debrunner, *Grieschische Wortbildungslehre*, p. 122 et suiv.). Le sens factitif est clair dans Euripide, *Hécube* 637 :

. . . . . τὰν
καλλίσταν ὁ χρυσοφαὴς
Ἅλιος αὐγάζει.

« [Hélène,] la plus belle des femmes que fait resplendir le Soleil de sa lumière d'or. »

Le verbe αὐγάζω n'est pas plus vivant que λεύσσω ; c'est un terme littéraire. Il n'est attesté qu'en poésie et en prose tardive, *Épître II aux Corinthiens* IV, 4.

Secondairement, ce verbe signifie parfois « regarder », « lancer un regard », Callimaque, *Hymne à Déméter* 4 :

τὸν κάλαθον κατιόντα χαμαὶ θασεῖσθε βέβαλοι,
μηδ' ἀπὸ τῶ τέγεος μηδ' ὑψόθεν αὐγάσσησθε

« Vous, non initiées, quand passe le calathos, à terre regardez-le, non pas des toits de vos maisons, non pas d'en haut... » (trad. Cahen).

Dans ce sens, il exprime généralement une nuance affective (comme λεύσσω),

Hésiode, *Travaux* 478 :

εὐχθέων δ' ἴξεαι πολιὸν ἔαρ, οὐδὲ πρὸς ἄλλους
αὐγάσεαι· σέο δ' ἄλλος ἀνὴρ κεχρημένος ἔσται·

« Vous vivrez à l'aise jusqu'au clair printemps, sans jeter sur les autres de regards d'envie : ce sont les autres bien plutôt qui auront besoin de vous » (trad. Mazon)

Callimaque, *Hymne à Artémis* 129 :

οἷς δέ κεν εὐμειδής τε καὶ ἵλαος αὐγάσσηαι

— ou bien il signifie « discerner, voir bien », Ψ 458 :

πρῶτος δ' Ἰδομενεὺς Κρητῶν ἀγὸς ἐφράσαθ' ἵππους·
ἦστο γὰρ ἐκτὸς ἀγῶνος ὑπέρτατος ἐν περιωπῇ·
. . . . . .
« ὦ φίλοι, Ἀργείων ἡγήτορες ἠδὲ μέδοντες,
οἷος ἐγὼν ἵππους αὐγάζομαι ἠὲ καὶ ὑμεῖς;

Cf. Sophocle, *Philoctète* 217 (dérivé tardif αὐγήεις « à la vue perçante », Nicandre, *Theriaca* 34).

Le sens de « voir » est, en somme, peu important dans le verbe αὐγάζω. Le sens de « éclairer » est celui qui a prévalu à basse époque dans le composé διαυγάζω, *Épître II de Pierre* 1, 19 : ἕως οὗ ἡμέρα διαυγάσῃ, ainsi que dans les dérivés nominaux : αὔγασμα, *Ancien Testament*, *Lévitique* 13, 38, διαυγασμός « éclat », Plutarque, *Moralia* 893 d. Le rapport avec αὐγή demeurait trop évident.

Verbe δοκεύω.

Le verbe δοκεύω, exceptionnellement attesté au sens de « tenir son regard fixé sur » (avec une autre suffixe : δοκάζω, Sophron 52) est dérivé du nom verbal à vocalisme *o* tiré de δέχομαι (ou δέκομαι) qui a donné le nom de la « poutre » : δοκός. Le suffixe -εύω, tiré des noms d'agent en -εύς, est devenu un suffixe indépendant (voir Debrunner, *Griechische Wortbildungslehre*, p. 104-108) ; il est parfois utilisé pour former des verbes indiquant la manière de se comporter, cf. ἀλαζονεύομαι « faire le fanfaron » (ἀλαζών), χωλεύειν (actif chez Homère) « être boiteux » (χωλός). Le dérivé δοκεύω signifie « observer, épier », mais avec

une attitude passive, le sens de la racine étant proprement « recevoir », cf. athématique ἔδεκτο « il recevait », ι 353 ; avec vocalisme o : δοκέω « accueillir une opinion » (ὡς ἐμοὶ δοκεῖ « comme il me semble »); et au sens de « attendre en épiant », δεδοκημένος, O 730 :

ἔνθ' ἄρ' ὅ γ' ἑστήκει δεδοκημένος, ἔγχει δ' αἰεὶ
Τρῶας ἄμυνε νεῶν, ὅς τις φέροι ἀκάματον πῦρ·

ou Pseudo-Hésiode, *Bouclier* 214 « à l'affût » (en parlant d'un pêcheur); cf. encore προσδοκάω « attendre », -έω Hérodote I, 42 ; δόξα « opinion » ; au sens de la vue, δόκημα « vision imaginaire », Euripide, *Hercule furieux* 111 : δοκήματα ὀνείρων ; δοκή « même sens ».

Le verbe δοκεύω n'est attesté qu'en poésie. Il présente le sens de « attendre en embuscade » (il est aussi attesté dans Aratus 813 avec le sens de « attendre » : ἀνέμοιο γαληναίης), sens qui concorde avec celui du parfait δεδοκημένος.

Pindare, *Olympiques* X (XI), 30 :

...λόχμαισι δὲ δοκεύσαις...

N 545 :

Ἀντίλοχος δὲ Θόωνα μεταστρεφθέντα δοκεύσας
οὖτασ' ἐπαίξας...

La nuance est ici soulignée par μεταστρεφθέντα : l'ennemi attend pour attaquer l'adversaire que ce dernier se retourne ; de même dans Θ 340 :

ὡς δ' ὅτε τίς τε κύων συὸς ἀγρίου ἠὲ λέοντος
ἅπτηται κατόπισθε, ποσὶν ταχέεσσι διώκων,
ἰσχία τε γλουτούς τε, ἑλισσόμενόν τε δοκεύει,
ὣς Ἕκτωρ ὤπαζε κάρη κομόωντας Ἀχαιούς,
αἰὲν ἀποκτείνων τὸν ὀπίστατον·

Le sens de « tenir son regard fixé sur », avec l'aspect indéterminé, est exceptionnel :

Ψ 325 (en parlant d'un conducteur de char) :

.....καὶ τὸν προὔχοντα δοκεύει.

Σ 488 :

Ἄρκτον θ' ἣν καὶ Ἅμαξαν ἐπίκλησιν καλέουσιν,
ἥ τ' αὐτοῦ στρέφεται καί τ' Ὠρίωνα δοκεύει

Anthologie Pal. V, 252 :

τίπτε πέδον, Χρύσιλλα, κάτω νεύουσα δοκεύεις

Verbe νωμάω.

Le verbe νωμάω qui, en plusieurs passages, est attesté au sens de « diriger son regard, observer » se rattache à la même racine que νέμω « partager, distribuer » ; pour la forme, νωμάω, est à νέμω ce que πωτάομαι « voler çà et là » est à πέτομαι, στρωφάω « se tourner çà et là » à στρέφω. La valeur itérative de ces verbes permet de voir en eux le suffixe *-ā-* d'aspect indéterminé du latin *conspicāri*. Le verbe νωμάω, νώμησε (σ 425) s'emploie, comme νέμω, avec le sens de « distribuer », par ex. dans la formule A 470 = I 176 = γ 340 = φ 272 = η 183 (au singulier) :

κοῦροι δὲ κρατῆρας ἐπεστέψαντο ποτοῖο,
νώμησαν δ' ἄρα πᾶσιν ἐπαρξάμενοι δεπάεσσι

(cf. pour A 470 scholies B T : ἐπέδωκαν). Mais les sens de ce verbe se groupent pour la plupart autour de la notion secondaire « être maître de, diriger à sa volonté ». C'est ainsi que νωμάω s'emploie pour traduire les idées de : « tenir » (le gouvernail) κ 32, (un bouclier) Η 238, « brandir » (une lance) Ε 594 ; « manier » (un arc) φ 245, 393, 400 (une coupe, au moment de la porter aux lèvres) χ 10, « faire mouvoir » (ses genoux, ses pieds, ses ailes, pour fuir) Κ 358, Χ 24, 144, Ο 269, Sophocle, *Œdipe-Roi* 469, *Anthologie Pal.* IX, 339, « exercer l'ingéniosité de son esprit » ν 255 : αἰὲν ἐνὶ στήθεσσι νόον πολυκερδέα νωμῶν· (ou σ 216, υ 257) — et enfin « diriger son regard » (ὄμμα),

Eschyle, *Choéphores* 285 :

.....λαμπρὸν ἐν σκότῳ νωμῶντ' ὀφρῦν·

cf. *Hymne à Déméter* 373 : ἀμφὶ ἓ νωμήσας, et aussi Parménide (Diels) 1, 35 ;

— d'où « observer »,

Eschyle, *Sept* 24 :

ἐν ὡσὶ νωμῶν καὶ φρεσίν, πυρὸς δίχα,
χρηστηρίους ὄρνιθας ἀψευδεῖ τέχνῃ,

cf. aussi le passage de Platon, *Cratyle* 411 d, où, pour les besoins d'une étymologie, le philosophe reprend ce mot qui ne doit plus être à cette époque qu'une curiosité : τὸ γὰρ « νωμᾶν » καὶ τὸ « σκοπεῖν » ταὐτόν. Le dérivé νώμησις = σκέψις attesté dans le même passage ne se rencontre pas ailleurs.

Le verbe περιμαιμάω, d'une racine i.-e. signifiant « bondir », est étudié ci-dessous parmi les verbes à redoublement intensif.

*
* *

Verbes a redoublement περιμαιμάω, παπταίνω, ὀπιπεύω, ὀπωπέω (la nuance expressive se marque dans ces verbes par l'emploi du redoublement).

Le verbe περιμαιμάω est attesté une fois seulement avec le sens de « fouiller du regard », dans μ 95 (à propos de Scylla) :

ἔξω δ' ἐξίσχει κεφαλὰς δεινοῖο βερέθρου,
αὐτοῦ δ' ἰχθυάᾳ, σκόπελον περιμαιμώωσα,
δελφῖνάς τε κύνας τε, καὶ εἴ ποθι μεῖζον ἕλῃσι
κῆτος, ἅ μυρία βόσκει ἀγάστονος Ἀμφιτρίτη.

On admet que ce verbe se rattache à une racine **mā *mə* souvent élargie en **mə-s-* (voir Boisacq, *l. c.*, sous μαίομαι, et Schulze, *Quaestiones epicae* 366) qui traduit proprement la notion d'un « mouvement vers un but, » μαιμάω « être vivement poussé vers », aor. μαίμησε, E 670 (pour le sens, cf. éolien μαιμάεντι· ἐνεργῶς κινουμένῳ Hésychius — pour la forme du redoublement, cf. δαιδάλλω, μοιμύλλω, παιπάλλω, Brugmann, *Grdr.*² II, 1, 128).

N 75 (en parlant de l'élan vers le combat) :

μαιμώωσι δ' ἔνερθε πόδες καὶ χεῖρες ὕπερθε.

Eschyle, *Suppliantes* 894 (en parlant du serpent qui « bondit ») :

μαιμᾷ πέλας δίπους ὄφις·

Sophocle, *Ajax* 50 :

καὶ πῶς ἐπέσχε χεῖρα μαιμῶσαν φόνου;

cf. (sans redoublement de valeur intensive, et avec le suffixe *-y* °/₀-) μαίομαι,

ν 367 :

ὣς εἰποῦσα θεὰ δῦνε σπέος ἠεροειδές,
μαιομένη κευθμῶνας ἀνὰ σπέος·

(cf. μάσσαι· ζητῆσαι Hésychius) ou ἐπιμαίομαι,

E 748 :

Ἥρηδὲ μάστιγι θοῶς ἐπεμαίετ' ἄρ' ἵππους·

Avec l'élargissement *-s-*, μάστιξ « fouet », μαστήρ « qui cherche », ἀπροτίμαστος « non touchée » (en parlant de Briséis, T 263), ἐπίμαστος vraisemblablement au sens de « étranger (= lat. *advena*) dans υ 377, et μαστεύω « chercher ».

Si l'on excepte λάω qui n'est pas attesté dans un autre sens que celui de « voir », les verbes précédents, issus de racines étrangères à la vision, ne sont utilisés au sens de « voir » que de façon tout à fait exceptionnelle. Leur emploi en ce sens est de caractère purement littéraire.

Le verbe homérique παπταίνω, aor. πάπτηνεν, Π 283, est formé d'un thème obscur. Ce thème apparaît dans diverses formes verbales : παπταλᾶσθαι, Lycophron 1162 (éd. Scheer) ; sans redoublement, cypriote ἰμπάταον· ἔμβλεψον, Hésychius ; ἰνκαπάταον· ἐγκατάβλεψον, Hésychius ; toutes ces formes sont vraisemblablement d'origine populaire, comme l'indiquent la variété des formations et la nuance affective des emplois de παπταίνω : « jeter de tous côtés des regards craintifs »,

Λ 546 :

.....ὄπιθεν δὲ σάκος βάλεν ἐπταβόειον
τρέσσε δὲ παπτήνας ἐφ' ὁμίλου, θηρὶ ἐοικώς,

N 649 :

πάντοσε παπταίνων, μή τις χρόα χαλκῷ ἐπαύρῃ.

— d'où « chercher du regard avec crainte »,

Π 283 :

πάπτηνεν δὲ ἕκαστος ὅπῃ φύγοι αἰπὺν ὄλεθρον.

— puis, sans nuance particulière, « chercher du regard (quelque chose ou quelqu'un) »,

μ 233 (Ulysse cherche à découvrir Scylla) :

...ἔκαμον δέ μοι ὄσσε
πάντῃ παπταίνοντι πρὸς ἠεροειδέα πέτρην

Hésiode, *Travaux* 444 :

μηκέτι παπταίνων μεθ' ὁμήλικας, ἀλλ' ἐπὶ ἔργῳ
θυμὸν ἔχων·

Dans ces deux derniers passages, le régime est précédé d'une préposition ; mais le verbe admet aussi un accusatif seul,

Δ 200 :

παπταίνων ἥρωα Μαχάονα· τὸν δ' ἐνόησεν
ἑσταότ'·

Le verbe ὀπῑπεύω (H 243), ou ὀπῑπτεύω (Δ 371) semble dérivé d'un nom d'agent, cf. le vocatif παρθενοπῖπα attesté dans Λ 385. Walde, *Latein. étym. Wört.*[2] 532, voit dans ὀπι- un préverbe, cf. ὄπιθεν « de derrière », et le superlatif ὀπίστατος « le dernier », Θ 342. Mais le sens de « regarder en arrière », n'apparaît nulle part dans les mots du groupe de ὀπῑπεύω ; ces mots présentent seulement une valeur intensive, Λ 385 : παρθενοπῖπα « reluqueur de vierges », cf. τ 67 où ὀπιπεύσεις présente le même sens de « reluquer » :

ξεῖν', ἔτι καὶ νῦν ἐνθάδ' ἀνιήσεις διὰ νύκτα
δινεύων κατὰ οἶκον, ὀπιπεύσεις δὲ γυναῖκας;

(dérivé ὀπιπευτήρ « qui jette un regard indiscret », Manéthon 6, 584)

— d'où « épier », H 243 :

ἀλλ' οὐ γάρ σ' ἐθέλω βαλέειν τοιοῦτον ἐόντα
λάθρῃ ὀπιπεύσας, ἀλλ' ἀμφαδόν, αἴ κε τύχωμι.

Hésiode, *Travaux* 29 :

νείκε' ὀπιπεύοντ' ἀγορῆς ἐπακουὸν ἐόντα.

Étant donné le sens de ces mots, l'analyse de Walde paraît devoir être écartée ; il est, par contre, conforme à leur valeur d'expression de voir dans ces mots un redoublement intensif, d'une forme assez obscure d'ailleurs : i.-e. *īq^{w} < *i + oq^{w} (voir Brugmann, *I. F.* XII, 31).

Le redoublement du parfait ὄπωπα apparaît, d'autre part, dans ὀπωπέω « voir » Orphée, *Argonautica* 181, 1020 (Abel), εἰσοπωπήσασθαι, Scholie d'Euripide, *Phén.* 682 (cf. ὀπωπή « sens de la vue », ι 512 ; d'où ὀπωπητήρ = ὀπτήρ, *Hymne à Mercure* 15, ὀπώπια, Hippocrate περὶ ὀστ. 1), et διοπωπεύω = διέπω, *Anecdota graeca* (Bekker) 237 (cf. le nom d'agent διοπωπέας· τοὺς βασιλεῖς, *Etymologicum Magnum* 278, 12.

*
* *

Verbe βλέπω.

De tous les verbes précédents seuls le système σκοπέω/ἐσκεψάμην, et, dans une plus faible mesure, ἀθρέω se sont maintenus dans l'usage en se fixant au sens intellectuel. Après Homère le verbe usuel qui traduit la notion de : « regarder vers » est βλέπω. Ce verbe apparaît dans la *Batrachomyomachie*, v. 67, chez Solon 11, 8 (Bergk). Très employé à partir de cette époque, il est usité surtout au présent et aussi à l'aoriste, Eschyle, *Perses* 802 ; dans ce dernier cas presque toujours avec un des préverbes ἀνα-, ἀπο-, δια-, εἰσ-, ἐμ-, ἐπι-, παρᾳ-, περι-, προσ-, ποτι-, ὑπο-, à une époque postérieure ἐκ-, κατα-, μετα-. La conjugaison se complète tardivement.

Le verbe βλέπω, ainsi que l'indiquent ses emplois, est de caractère expressif. Du point de vue étymologique, le seul rapprochement plausible que l'on signale est celui du vieux

slave *glipati* « regarder », voir Fick, *Vergleich. Wörterb. der i.-e. Sp.* I 412 et Berneker, *Slavisches etym. Wörterb.*, p. 304. Le β initial de βλέπω représenterait donc une ancienne labio-vélaire. La forme dorienne ποτιγλέποι, Alcman, s'expliquerait par une dissimilation qui aurait empêché la gutturale de passer à -β-, cf. pour la racine **pek^{w}-* « cuire » : ἀρτοκόπος « boulanger », en face de πέπτω, voir Brugmann-Thumb, *Griechische Grammatik*, p. 137. Le rapprochement du dorien γλέφαρον « paupière », Pindare, *Pythiques* IX, 24 (ἰανογλέφαρος Alcman, 23, 69) ne doit pas être exclu. Le caractère expressif de βλέπω, γλέπω paraît justifier ce rapprochement, cf. βλεφαρίζω « cligner de l'œil » (βλεφαρίς) ; le -φ- dans βλέφαρον, γλέφαρον représenterait une ancienne sourde aspirée de caractère expressif. L'explication ne se heurte, en somme, à aucune difficulté grave ni de sens, ni de phonétique (sur les formes ποτιγλέποι et γλέφαρον, voir Bechtel, *l.c.* II, p. 328).

Le caractère expressif de la racine apparaît — dans le nom-racine παραβλώψ « louche », I 50 : χωλαί τε ῥυσαί τε παρεβλῶπές τ' ὀφθαλμώ (avec un autre vocalisme : κατῶβλεψ, Archelaus dans Athénée 9, 409 c) — dans les emplois de βλέπω et de ses composés, φιλοφρόνως β. Xénophon, *Mémorables* III, 10, 4 ; ἐχθρῶς β. Xénophon, *Banquet* IV, 58 ; φόβον β. Eschyle, *Sept* 498 ; ἔμμασιν ποίοις β. Sophocle, *Œdipe-Roi* 1371 ; ἀνδρεῖον καὶ ὀρίγανον β. Aristophane, *Grenouilles* 603 ; κάρδαμα β. *Guêpes* 455 ; νᾶπυ β. *Cavaliers* 631 ; σκύτη β. *Guêpes* 643 ; πεφροντικὸς β. Euripide, *Alceste* 773 ; ἀναβ. φοινίαν φλόγα, Euripide, *Ion* 1263 ; ταυρηδὸν ὑποβ. Platon, *Phédon* 117 b, etc... ; avec le sens de « avoir en vue de, viser à » Aristophane, *Acharniens* 376 : οὐδὲν βλέπουσιν ἄλλο πλὴν ψηφηδακεῖν ; Platon, *Banquet* 181 b : .. πρὸς τὸ διαπράξασθαι μόνον βλέποντες, ἀμελοῦντες δὲ τοῦ καλῶς ἢ μή — dans les dérivés βλεπεδαίμων « au regard inspiré », Pausanias le grammairien *fr.* 209 ; τάττικὸν βλέπος, Aristophane, *Nuées* 1176 ; τὸ βλέμμα.... μαλακὸν καὶ καλόν, Aristophane, *Plutus* 1022 ; — dans les variantes : βλεπάζοντες· βλέποντες, Hésychius ; βλεπετύζει· σκαρδαμύττει, βλέπει Hésychius.

D'une façon générale le verbe βλέπω traduit l'idée de « regarder vers, braquer son regard sur ». Dès lors il tient la place du présent ὁράω, dont le régime est anciennement précédé d'une préposition et qui, après Homère, n'est plus attesté dans le sens de « regarder vers ». Solon 11,8 (Bergk) offre encore ces deux verbes côte à côte, présentant un sens et une construction identiques :

εἰς γὰρ γλῶσσαν ὁρᾶτε καὶ εἰς ἔπος αἰόλον ἀνδρός,
εἰς ἔργον δ' οὐδὲν γιγνόμενον βλέπετε.

La nuance d'activité qu'implique le verbe βλέπω est marquée dans sa construction par l'emploi régulier d'une préposition devant le régime : βλέπειν εἰς, Platon *Alcibiade* I 132 e; πρός, *Gorgias* 507 d, ἐπί Thucydide VII, 71 ; ἐπιβλέπειν εἰς, Platon *Phédon* 63 a ; εἰσβλέπειν εἰς, Hérodote VII, 147 ; ἐμβλέπειν εἰς, Platon *Alcibiade* I 132 e. Ce verbe se construit aussi avec le datif, Sophocle *Œdipe-Roi* 1526 : ... κράτιστος ἦν ἀνὴρ | οὗ τίς οὐ ζήλῳ πολιτῶν ταῖς τύχαις ἐπέβλεπεν..., cf. en prose Platon *Charmide* 155 c. Moins fréquente est la construction avec un accusatif seul, cf. cependant Eschyle, *Perses* 261, Sophocle *Antigone* 425, 1295, 1299, etc...

Ce verbe n'a pas une nuance d'aspect précise, mais il exprime le plus souvent l' « indéterminé », présentant le sens de : « avoir les yeux ouverts sur, tenir son regard braqué sur »,

Sophocle, *Œdipe à Colone* 279-280 :

.... ἡγεῖσθε δὲ
βλέπειν μὲν αὐτοὺς πρὸς τὸν εὐσεβῆ βροτῶν,,
βλέπειν δὲ πρὸς τοὺς δυσσεβεῖς,....

« Songez qu'ils (les dieux) ont les yeux ouverts sur les gens pieux parmi les hommes, ouverts aussi sur les impies » (trad. Masqueray)

Batrachomyomachie 67 :

καὶ πρῶτον μὲν ἔχαιρεν, ὅτ' ἔβλεπε γείτονας ὅρμους
νήξει τερπόμενος Φυσιγνάθου...

Platon, *Gorgias* 507 d :

οὗτος ἔμοιγε δοκεῖ ὁ σκοπὸς εἶναι πρὸς ὃν βλέποντα δεῖ ζῆν

Xénophon, *Mémorables* III 8, 9 :

ἐν ταῖς πρὸς μεσημβρίαν βλεπούσαις οἰκίαις τοῦ μὲν χειμῶνος ὁ ἥλιος εἰς τὰς παστάδας ὑπολάμπει

d'où le sens plus tardif de « prendre garde, veiller »,

Nouveau Testament, *Marc* 13, 9 :

βλέπετε δὲ ὑμεῖς ἑαυτούς...

(cf. avec ἵνα, N.T. *Corinthiens* I 16, 10) — Le sens de « tourner son regard vers » est celui de l'aoriste et des formes à préverbe :

Sophocle, *Ajax* 345 :

....ἀλλ' ἀνοίγετε·
τάχ ἄν τιν' αἰδῶ κἀπ' ἐμοὶ βλέψας λάβοι

Aristophane, *Grenouilles* 409 :

καὶ γὰρ παραβλέψας τι μειρακίσκης
νυνδὴ κατεῖδον καὶ μάλ' εὐπροσώπου,

cf. aussi Platon, *Phédon* 63 a (ἐπι-), *ibid.* 86 a (δια-); au figuré (en parlant de l'attention),

Eschine III 168 :

ἂν μὲν τοίνυν πρὸς τὴν εὐφημίαν αὐτοῦ τῶν λόγων ἀποβλέπετε, ἐξαπατηθήσεσθε ὥσπερ καὶ πρότερον...

Mais ce sens paraît attesté même au présent et dans le verbe simple :

Aristophane, *Cavaliers* 162 :

.....δευρὶ βλέπε·

Sophocle, *Antigone* 923 :

τί χρή με τὴν δύστηνον ἐς θεοὺς ἔτι
βλέπειν ; . . . . .

Impliquant une activité du sujet, le verbe βλέπω exprime aussi, dans l'emploi absolu, certains sens de l'archaïque δέρκομαι, traduisant les notions contraires à celles de « être aveugle » ou « être mort »,

— d'une part, Aristophane, *Plutus* 210 :

βλέποντ' ἀποδείξω σ' ὀξύτερον τοῦ Λυγκέως

Eschyle, *Prométhée* 448 (à propos des premiers hommes) :

οἳ πρῶτα μὲν βλέποντες ἔβλεπον μάτην,
κλύοντες οὐκ ἤκουον....

Sophocle, *Œdipe à Colone* 73 :

καὶ τίς πρὸς ἀνδρὸς μὴ βλέποντος ἄρκεσις ;

en prose, Xénophon, *Mémorables* I, 3 :

...λαβεῖν ἡγεμόνα τυφλὸν καὶ μὴ εἰδότα τὴν ὁδὸν ἀντὶ βλέποντος καὶ εἰδότος,....

et ἀναβλέπειν « recouvrer la vue », Platon, *Phèdre* 243 b, Aristophane, *Plutus* 95 ;

parfois en parlant de la vue de l'esprit, Sophocle, *Œdipe-Roi* 747 :

δεινῶς ἀθυμῶ μὴ βλέπων ὁ μάντις ᾖ.

— d'autre part, Sophocle, *Ajax* 1067 :

εἰ γὰρ βλέποντος μὴ' δυνήθημεν κρατεῖν,
πάντως θανόντος γ' ἄρξομεν.....

ibid. 962 :

.....ἴσως τοι, κεἰ βλέποντα μὴ 'πόθουν,
θανόντ' ἂν οἰμώξειαν ἐν χρείᾳ δορός

Euripide, *Alceste* 142 :

— καὶ ζῶσαν εἰπεῖν καὶ θανοῦσαν ἔστι σοι.
— καὶ πῶς ἂν αὐτὸς κατθάνοι τε καὶ βλέποι ;

Ce verbe s'emploie même pour exprimer la « réalité d'un fait ».

Eschyle, *Choéphores* 844 (des étrangers sont venus annoncer la mort d'Oreste) :

πῶς ταῦτ' ἀληθῆ καὶ βλέποντα δοξάσω ;

Le verbe βλέπω est donc un verbe courant. Il continue, d'une part, les emplois homériques des verbes ὁράω et εἶδον construits avec une préposition devant le régime ; d'autre part, les emplois absolus de l'archaïque δέρκομαι. Il est à l'époque classique d'un si grand usage qu'il peut même, parfois, tenir lieu de ὁράω | εἶδον au sens de « voir » ;

Eschyle, *Perses* 261 :

καὐτὸς δ' ἀέλπτως νόστιμον βλέπω φάος.

ibid. 299 :

Ξέρξης μὲν αὐτὸς ζῇ τε καὶ βλέπει φάος.

Sophocle, *Antigone* 425 :

....ὡς ὅταν κενῆς
εὐνῆς νεοσσῶν ὀρφανὸν βλέψῃ λέχος·

Sophocle, *Œdipe-Roi* 413 :

σὺ καὶ δέδορκας κοὐ βλέπεις ἵν' εἶ κακοῦ

Avec préverbe, Sophocle, *Ajax* 346 :

ἰδοὺ, διοίγω· προσβλέπειν δ' ἔξεστί σοι
τὰ τοῦδε πράγη,....

La vitalité du verbe βλέπω s'affirme davantage encore à l'époque de la κοινή. Ce verbe conserve dans la langue des Évangiles les sens et constructions en usage à l'époque classique : emploi absolu au sens de « posséder la vue », construction avec l'accusatif seul, avec des prépositions (en particulier πρός, κατά), voir Abbott-Smith, *A manual greek lexicon of the New-Testament*. Mais l'emploi du verbe s'est étendu ; si l'aoriste εἶδον demeure bien employé, cf. *Mathieu* 13, 17 ; 14, 26 ; 17, 8 ; 21, 15 ; 21, 20 ; 22, 11, etc., le présent ὁρῶ « voir », devenu rare, est remplacé par le présent βλέπω ;

Mathieu 13, 17 :

πολλοὶ προφῆται καὶ δίκαιοι ἐπεθύμησαν ἰδεῖν ἃ βλέπετε, καὶ οὐκ εἶδον, καὶ ἀκοῦσαι ἃ ἀκούετε, καὶ οὐκ ἤκουσαν.

ibid. 15, 31 :

ὥστε τοὺς ὄχλους θαυμάσαι βλέποντας κωφοὺς λαλοῦντας.....

ibid. 14, 30 :

βλέπων δὲ τὸν ἄνεμον ἰσχυρὸν ἐφοβήθη·

La vitalité du verbe est d'ailleurs confirmée par l'emploi du dérivé βλέμμα, *Épître II de Pierre* 2, 8 : βλέμματι καὶ ἀκοῇ. Elle l'est surtout par l'état du grec moderne. En grec moderne, le verbe ὁράω a disparu de la langue parlée ; ses dérivés verbaux ou nominaux présentent ordinairement un sens spécial : par ex. ὁραματίζομαι « s'imaginer, avoir des visions » (ὅραμα « vision »), ἐνόραση « intuition ». La notion de « voir » s'exprime aujourd'hui : au présent par βλέπω, à l'aoriste par εἶδα ; cf. le conte populaire Ἡ βασίλισσα τῶν Γοργόνων, publié par Mme Kambouroglou, Δελτίον τῆς ἱστορικῆς καὶ ἐθνολογικῆς ἑταιρίας τῆς Ἑλλάδος, t. I, p. 304 :

βλέπει χάμω ἕνα πολὺ ὄμορφο φτερὸ..

« il voit par terre une aile très jolie »

ibid. p. 305 :

δὲν πέρασε πολλὴ ὥρα καὶ εἶδαν ὅτι.....

« peu de temps passa et ils virent que.... »

(dérivés βλέψη, βλέμμα). L'usage actuel continue donc celui de la κοινή. L'idée active de « regarder » est exprimée par la forme populaire θωρῶ (dérivés θωριὰ « regard », θῶρι « coup d'œil »), qui signifie aussi « voir » ; la forme θεωρῶ, qui coexiste, a plutôt le sens de « considérer, contempler ».

Verbe dénominatif ὀπτεύω *et ses composés.*

Le verbe ὀπτεύω peut être dérivé d'un thème en *-t-* : *ὀπτ-. Le suffixe *-t-* était utilisé en grec, comme en sanskrit, dans des mots qui présentaient une valeur voisine de celle du participe : ἀκμής, -ῆτος « non fatigué ». Ce suffixe ancien est en liaison avec le suffixe productif des noms d'agent en -τᾱς, ionien-attique -της (suffixe *-t-* combiné avec l'élargissement *-ā-*, que l'on retrouve, par ex., dans δεσπότης, d'un thème **dems-pot-ā-*) ; il y a parfois alternance des deux suffixes : γυμνήτης « soldat armé à la légère », à côté de γυμνής. Le verbe ὀπτεύω pourrait donc être dérivé d'un nom en *-t-* de type archaïque, type auquel s'est substitué, pour les noms d'agent, celui en -τᾱς, -της : διόπτης, ἐπόπτης, κατόπτης, ὑπόπτης ; avec le suffixe -τήρ, ὀπτήρ, διοπτήρ, ἐποπτήρ, κατοπτήρ (sur les dérivés en *-t-*, *-tā-*, *-ter-/-tor-*, voir en particulier Fraenkel, *Geschischte der griechischen nomina agentis auf* -τήρ, -τωρ,

-της (-τ-), et P. Chantraine, *La formation des noms en grec ancien*, p. 265-274, 310-320, 321-329). Plus simplement, le thème *ὀπτ- n'étant pas attesté, ce verbe doit être un dérivé de -ὀπτης ; le fait qu'il se lit presque uniquement dans des composés semble une confirmation.

Plusieurs des composés en -οπτεύω, qui se lisent dès Homère, restent bien attestés en attique, en particulier ὑποπτεύω, verbe usuel. Le simple ὀπτεύω ne se rencontre qu'une fois, dans un chœur de tragédie. Ces verbes traduisent, de façon générale, la notion de « inspecter, épier », cf. ὀπτήρ « vigie, espion », ξ 261 = ρ 430.

Les composés du verbe ὀπτεύω sont :

— διοπτεύω « épier, espionner »,

K 451 :

ἦ τε καὶ ὕστερον εἶσθα θοὰς ἐπὶ νῆας Ἀχαιῶν
ἠὲ διοπτεύσων ἢ ἐναντίβιον πολεμίζων.

Verbe rare en attique (cf. διοπτήρ « espion », K 562, et διόπτης, épithète de Zeus dans Aristophane, *Acharniens* 435).

— κατοπτεύω « même sens ».

Xénophon, *Cyropédie* VIII, 2, 10 :

....ὠτακουστεῖν καὶ κατοπτεύειν...

d'où « découvrir », Sophocle, *Ajax* 829 :

καὶ μὴ πρὸς ἐχθρῶν του κατοπτευθεὶς πάρος
ῥιφθῶ κυσὶν...

(cf. κατοπτήρ « éclaireur », Eschyle, *Sept* 36 : σκοποὺς δὲ κἀγὼ καὶ κατοπτῆρας στρατοῦ | ἔπεμψα — κατόπτης, épithète de Zeus dans Aristophane, *Acharniens* 435).

— ἐποπτεύω « surveiller (en maître), inspecter (en particulier des cultures) »

π 140 :

ἔργά τ' ἐποπτεύεσκε....

La même expression se retrouve dans Hésiode *Travaux* 767 (cf. ἐποπτήρ « qui veille à l'exécution de », Eschyle *Sept* 640 ; ἐποπτής, *Prométhée* 299 — s'adressant au dieu Océan — : καὶ σὺ δὴ πόνων ἐμῶν ἥκεις ἐπόπτης). Cette idée de « surveillance étroite d'une puissance supérieure » apparaît de même dans les dérivés (à préverbe ἐπι-) du groupe de ὤπα : ἐπωπή « regard (d'un gardien), Eschyle *Suppliantes* 539 ; ἐπωπάω (ἐπωπάζω Hésych.), Eschyle *Choéphores* 693 (Clytemnestre s'adressant à l'Impréca-

tion tombée sur sa maison) : ὡς πόλλ' ἐπωπᾷς « que ta vue est perçante », ou *Euménides* 275 (en parlant d'Hadès) : πάντ' ἐπωπᾷ; cf. aussi ἐπωπετής, épithète de Zeus (Hésych.).

Le composé ἐποπτεύω se conserve, en attique, au sens de « avoir l'œil sur, veiller en justicier à l'exécution de »,

Eschyle, *Agamemnon* 1579 :

. . . . . τιμαόρους
θεοὺς ἄνωθεν γῆς ἐποπτεύειν ἄχη

Platon, *Lois* 951 d :

οι περὶ τοὺς νόμους ἐποπτεύοντες. . .

Mais, avec une valeur plus faible, il s'emploie d'autre part en un sens religieux : l'initié (ἐπόπτης) dans les mystères d'Eleusis domine le monde de son regard,

Platon, *Phèdre* 250 c :

ὁλόκληρα δὲ καὶ ἁπλᾶ καὶ ἀτρεμῆ καὶ εὐδαίμονα φάσματα μυούμενο τε καὶ ἐποπτεύοντες ἐν αὐγῇ καθαρᾷ,....

— ὑποπτεύω « épier, regarder sournoisement (par soupçon) », d'où avec un sens abstrait « soupçonner » (τινά, τι),

Platon, *Cratyle* 409 d :

σκέψαι δὴ ὃ ἐγὼ ὑποπτεύω περὶ αὐτοῦ.

(cf. ὑπόπτης « défiant », ὕποπτος « soupçonneux » et, au sens passif, « suspect »).

Le simple ὀπτεύω ne se lit que dans Aristophane, *Oiseaux* 1061 (chœur), avec la nuance qui est celle du composé ἐποπτεύω : « jeter un regard de maître sur... » (comme le ferait un dieu d'en haut, voir la note de l'éd. Budé, p. 75).

ἤδη 'μοὶ τῷ παντόπτᾳ
καὶ παντάρχᾳ θνητοὶ πάντες
θύσουσ' εὐκταίαις εὐχαῖς.
πᾶσαν μὲν γὰρ γᾶν ὀπτεύω

« Désormais, c'est à moi qui surveille tout, qui régis tout, que tous les mortels sacrifieront, m'adressant des vœux et des prières. Car mon regard règne sur toute la terre.... ».

La forme ὀπεύει· περισκοπεῖ, βλέπει n'est attestée que par Hésychius. Avec le suffixe *-t-* sont aussi attestées plusieurs variantes : ὀπτάζομαι Ancien Testament *Nombres* 14, 14; ὀπτίζομαι Archytas d'après Jamblique *Protrepticus* 4; ὀπταίνω Eustathe 969, 33; ὀπτάνομαι *Actes des Apôtres* 1, 3. Ces variantes soulignent le caractère expressif du verbe.

Verbes dénominatifs att. θεάομαι *et* θεωρέω.

Ces verbes qui traduisent, l'un l'idée de « contemplation », l'autre celle d' « observation » se rattachent, un peu indirectement, il est vrai, à l'idée de « voir ». Tous deux sont d'origine obscure.

Le premier, verbe très vivant : dorien θᾱέομαι, ion. θηέομαι, att. θεάομαι, aoriste attesté dès Homère θηήσαιο, ρ 315, est le dénominatif d'un nom *θᾱF-ᾱ, cf. syrac. θᾱᾱ (Kaibel *C.G.F.* I, 1, 200), ion. θέη, att. θέᾱ. Ce terme n'a pas de correspondant connu hors du grec (voir en particulier Kretschmer *K. Z.* 31, 289). Si les origines de ce mot sont inconnues, il a fourni, par contre, un groupe de mots grecs de sens bien défini : se rattachant à la même racine que θαῦμα « merveille », le verbe θεάομαι traduit la notion de « contemplation désintéressée » ; il est d'aspect indéterminé.

H 444 :

οἱ δὲ θεοὶ πὰρ Ζηνὶ καθήμενοι ἀστεροπητῇ
θηεῦντο μέγα ἔργον Ἀχαιῶν χαλκοχιτώνων.

Le verbe ὁράω, de même aspect, exprime lui aussi, chez Homère, l'idée de contemplation, θ 173, mais seulement de façon exceptionnelle. Dès l'époque homérique, le verbe ion. θηέομαι, exprime spécialement cette idée.

ρ 315 (à propos du chien Argos) :

αἶψά κε θηήσαιο ἰδὼν ταχυτῆτα καὶ ἀλκήν.

en attique, Platon, *Charmide* 154 c :

πάντες ὥσπερ ἄγαλμα ἐθεῶντο αὐτόν....

— au sens intellectuel, Platon, *Phédon* 84 :

τὸ ἀληθὲς καὶ τὸ θεῖον καὶ τὸ ἀδόξαστον θεωμένη....

Étant donnée l'évolution de ὁράω, le verbe θεάομαι est en attique le seul qui exprime clairement l'aspect indéterminé,

Xénophon, *Anabase* III, 5, 13 :

ὥστε οἱ πολέμιοι οὐ προσήλαυνον, ἀλλὰ ἐθεῶντο καὶ ὅμοιοι ἦσαν θαυμάζουσιν ὅποι.....

Le sens, d'ailleurs rare, de « voir bien » (comme si l'on avait sous les yeux) traduit en réalité cette nuance d'aspect (claire dans le passage ci-dessous par l'opposition de εἰδῇτ').

Démosthène IV, 3 :

...ἵν εἰδῆτ', ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ θεάσησθε, ὅτι οὐδὲν οὔτε φυλαττομένοις ὑμῖν ἐστι φοβερόν, οὔτ'.....

Ce verbe qui se dit de toute espèce de spectacle (cf. θ.τὸ στράτευμα, Xénophon, *Cyropédie* V 5, 1) s'emploie en particulier pour le spectacle du théâtre, Aristophane, *Grenouilles* 2 : οἱ θεώμενοι « les spectateurs » ; à ce verbe se rattachent les principaux termes techniques du théâtre : θάημα, θέημα, θέᾶμα ; θᾶτήρ (Hésych.), θεητής, θεᾶτής (θεήμων, θεάμων) ; θέητρον, θέᾶτρον, etc... Tous ces faits sont connus.

En dépit de l'abondante bibliographie relative au dénominatif θεωρέω (voir Boisacq, *l. c.*, p. 343 ; en particulier Wackernagel *KZ* 27, 263 ; 28, 132 ; Kretschmer *KZ* 31, 289 ; Ehrlich *KZ* 38, 94 ; 40, 354), il semble que le problème de l'étymologie du groupe θεωρός, θεωρέω demeure entier.

L'analyse de θεωρός : <*θεᾱ-Ϝορός, cf. dorien τιμᾱ́(Ϝ)ορος, etc... (θέᾱ de *θᾱϜᾱ) ne satisfait pas. D'abord en raison de l'impossibilité phonétique de rapporter des formes comme dorien θεᾶρος (Dittenberger *Sylloge*[3] 558, 24), béotien θιαωρία (Ἐφημερὶς Ἀρχαιολογική, 1892, 34) à une racine *θᾱϜ (dorien θᾱ́ομαι). D'où l'ingénieuse hypothèse de Kretschmer (*l. c.*) qui verrait dans ce mot un terme d'origine ionienne ou attique ayant rayonné vers d'autres dialectes. Même si l'on admettait cette hypothèse, d'autres difficultés subsisteraient : un composé de deux éléments issus chacun d'une racine à sens de « voir » serait, au moins, bizarrement formé. De plus, le sens de θεωρέω ne concorde pas avec celui de « contemplation désintéressée », propre au groupe de θαῦμα, att. θεάομαι. Ces objections rendent peu vraisemblable l'étymologie couramment admise.

L'emploi au sens religieux de θεωρός a suggéré, d'autre part, l'analyse *θεᾱ-Ϝωρός (voir Ehrlich *l.c.*) proprement « gardant le culte ». Mais, ici encore, aucun rapport n'existe, à vrai dire, entre les sens attestés de θεωρός et cette interprétation. Le vocable, d'autre part, n'est pas d'un emploi exclusivement religieux (comme l'est, par ex., θεηκόλος « prêtre », rapproché par Boisacq *l. c.*, p. 343, note 1). On s'explique mal qu'un terme de sens aussi précis que « gardien du culte » ait pu passer hors du domaine religieux (cf. dans Xénophon, *Anabase* I 2, 16, l'emploi de θεωρέω au sens d' « inspecter » son armée, en parlant d'un général).

Toutes ces hypothèses se heurtent à de sérieuses difficultés. Le terme résiste à l'analyse. Ce que l'on peut montrer seulement

c'est que, sous la diversité de leurs emplois, les mots du groupe de θεωρός expriment vraisemblablement la même notion d' « observation curieuse » ; qu'il doit donc y avoir dans tous ces mots unité d'origine. Peut-être est-ce par suite d'un rapprochement populaire avec θεός, béot. θιός que ces mots ont pu s'entendre en un sens religieux ?

Dans l'emploi religieux, le sens le plus ancien de θεωρός doit être celui de « qui consulte l'oracle »[1], comme l'interprète P. Masqueray pour le passage suivant,

Sophocle, *Œdipe-Roi* 114 (à propos de Laïus) :

> θεωρὸς, ὡς ἔφασκεν, ἐκδημῶν, πάλιν
> πρὸς οἶκον οὐκέθ' ἵκεθ', ὡς ἀπεστάλη·

« Pour consulter le dieu, comme il le déclara, il sortit du pays, et il ne revint plus chez lui... » (trad. Masqueray)

Sophocle, *Œdipe à Colone* 413 :

Œdipe. — ἆ δ' ἐννέπεις, κλύουσα τοῦ λέγεις, τέκνον ;
Ismène. — ἀνδρῶν θεωρῶν Δελφικῆς ἀφ' ἑστίας
Œdipe. — καὶ ταῦτ' ἐφ' ἡμῖν Φοίβος εἰρηκὼς κυρεῖ ;
Ismène. — ὡς φασὶν οἱ μολόντες εἰς Θήβης πέδον.

Sous le sens global de « pèlerin » cf. les dérivés : θεωρία « pèlerinage », Platon, *Phédon* 58 b : τῷ οὖν Ἀπόλλωνι εὔξαντο, ὡς λέγεται, τότε εἰ σωθεῖεν, ἑκάστου ἔτους θεωρίαν ἀπάξειν εἰς Δῆλον· « fête (religieuse) », Sophocle, *Œdipe-Roi* 1491 ; θεωρίς « bateau des théores » Hérodote VI 87 ; θεᾱροδόκος « qui reçoit les théores » *I.G.* IV 727 ; — d'où secondairement « qui assiste aux jeux » (offerts aux dieux près des grands sanctuaires et constituant une forme du culte), soit comme simple particulier, Hérodote I 59 : Ἱπποκράτει γὰρ ἐόντι ἰδιώτῃ καὶ θεωρέοντι τὰ Ὀλύμπια τέρας ἐγένετο μέγα — soit comme député officiel de la cité, Thucydide VIII 10 : ἐν δὲ τούτῳ τὰ Ἴσθμια ἐγίγνετο, καὶ οἱ Ἀθηναῖοι... ἐθεώρουν ἐς αὐτά (cf. dérivé θεωρικόν « fonds qui permet aux pauvres d'assister aux représentations ».

Mais, à toute époque, ces mots sont employés d'autre part hors du domaine religieux pour désigner la « curiosité d'esprit », la « recherche », et, chez les philosophes, l' « étude spéculative ».

---

1. Le nom de θεωροί était primitivement réservé aux ambassadeurs qui assistaient aux jeux et consultaient l'oracle. Les hérauts chargés d'annoncer à l'étranger les fêtes de leur patrie et d'y inviter les autres Hellènes portaient le titre soit de σπονδοφόροι, soit de πρέσβεις, soit de πρεσβευταί. A l'époque hellénistique, ils prirent eux aussi le nom de θεωροί, voir Daremberg et Saglio, *Dict. des ant. gr. et rom.*, sous Théôroi.

Hérodote, I 30 (Crésus s'adresse à Solon) :

« ξεῖνε Ἀθηναῖε, παρ' ἡμέας γὰρ περὶ σέο λόγος ἀπῖκται πολλὸς καὶ σοφίης [εἵνεκεν] τῆς σῆς καὶ πλάνης, ὡς φιλοσοφέων γῆν πολλὴν θεωρίης εἵνεκεν ἐπελήλυθας »

« On nous a dit que le goût du savoir et la curiosité d'esprit t'ont fait visiter maint pays » (trad. Legrand)

Platon, *Gorgias* 523 e :

καὶ τὸν κριτὴν δεῖ γυμνὸν εἶναι τεθνεῶτα, αὐτῇ τῇ ψυχῇ αὐτὴν τὴν ψυχὴν θεωροῦντα ἐξαίφνης ἀποθανόντος ἑκάστου.....

Aristote, *Rhétorique* 1360 a, 30 :

χρήσιμον δὲ πρὸς τὰς νομοθεσίας τὸ μὴ μόνον ἐπαίειν τίς πολιτεία συμφέρει ἐκ τῶν παρεληλυθότων θεωροῦντι, ἀλλὰ καὶ τὰς παρὰ τοῖς ἄλλοις εἰδέναι, αἱ ποῖαι τοῖς ποίοις ἁρμόττουσιν.

« Il n'est pas seulement utile, pour légiférer, de connaître par l'étude spéculative du passé quelle constitution est utile à la cité, mais encore quelles constitutions existent chez les autres peuples, et quelles formes sont en harmonie avec leurs caractères » (trad. M. Dufour).

(cf. dérivé θεώρημα « spéculation scientifique », Aristote, *Topiques* 104 b, 1).

L'important était ici de souligner, en dehors de toute hypothèse sur l'origine du mot, cette unité de sens. L'emploi de θεωρός en un sens religieux a compliqué l'histoire du mot. Mais on voit que, si l'on admet à l'origine de cet emploi (qui serait secondaire et s'expliquerait par un rapprochement avec θεός) le sens de « qui consulte l'oracle », les mots du groupe dans tous leurs emplois exprimeraient la notion commune d' « observation » de « recherche », en face du groupe de θεάομαι qui exprime l'idée de « contemplation désintéressée ».

III. LES NOMS DE L'ŒIL

Les noms de « l'œil » sont tous, en grec, issus de la racine de sens concret **okʷ-* (sur les mots issus de cette racine : noms de « l'œil », noms du « visage », adjectifs composés indiquant un « aspect », désidératif, verbes en -ώσσειν, voir plus haut : Le système supplétif ; la racine *ŏkʷ*). Les trois termes qui tra-

duisent la notion de « œil » sont d'importance inégale et de caractère différent : l'accusatif singulier ὦπα est de genre animé, le duel ὄσσε de genre inanimé, tous deux simples survivances. Le nom de l'organe ὀφθαλμός, mot dont la formation demeure inexpliquée, est seul d'usage courant.

Le nom-racine ὦπα. — L'acc. sing. ὦπα, de genre animé, représente un vieux nom-racine **ok*^{w}, qui devait désigner « l'œil » en tant qu'être agissant, cf. arménien *akn* ; avec le suffixe *-lo-*, latin *oculus*, hittite hiér. *-akalas* (voir Meillet, *Hittite tunnakeššar B. S. L.*, XXXIV, p. 131-132). L'emploi de ὦπα par Platon, *Cratyle* 409 c, comme mot neutre (τὰ ὦπα) peut se justifier par l'embarras où l'on était de donner une explication à ce mot de caractère archaïque et sorti de l'usage. Même dans son emploi au genre animé, il subsiste d'ailleurs un flottement : la forme ὄψ, qui se lit chez Empédocle 88 (Diels), est employée au féminin, mais le pluriel est senti comme masculin chez Arétée, περὶ αἰτιῶν καὶ σημείων χρονίων παθῶν I 15, 116.

Le sens banal de « œil » que présentait anciennement ce nom apparaît dans l'expression κατένωπα (suivie d'un génitif) « sous les yeux de », Homère O 320 ; Orphée, *Lithica* 132, 64 (Abel) ; expression qui conserve l'emploi, autrement inconnu à l'époque homérique, de ἐν suivi de l'accusatif ; surtout dans le composé Κύκλωψ « l'œil rond » ; au sens figuré, dans l'adjectif πολυωπός « (filet) aux nombreux trous », χ 386 (πολυωπής « même sens », Nicandre, *Alexipharmaca* 323, 450 (Schneider)), ainsi que dans de nombreux dérivés : datif ἐνωπῇ « aux yeux de quelqu'un, ouvertement », E 374 = Φ 510 ; ἐνώπιος, ον « qui est en face, devant les yeux » (τὰ ἐνώπια « les murs », Θ 435 : πρὸς ἐνώπια παμφανόωντα, même fin de vers dans χ 121, δ 42) ; sur inscript. : ἑκατέρῳ ἐνωπίῳ τῶν στοῶν, Dittenberger *Sylloge*^{2} 588, 245 (Délos) — adverbe ἐνώπιον « en face », *I. G.* XII (5) 1061, 10 — préposition ἐνώπιον + génitif « en face de », Eschine, III 43) ; cf. aussi les adverbes ἐνωπαδίως, qu'il faut peut-être lire dans ψ 94, ἐνωπάδις, Apollonius de Rhodes IV 354, ἐνωπάδὸν Quintus Smyrneus II, 84, ἐνωπῶς· ἐμφανῶς Hésych., ἐνωπίως Suidas lex. ; enfin ἐνωπίδες (αἱ) = θεράπαιναι *Etymologicum Magnum*, 345, 3.

Ce nom-racine n'est conservé chez Homère que dans deux formules : — εἰς ὦπα ἰδέσθαι, I 373, O 147, ψ 107 — εἰς ὦπα ἔοικε, Γ 158, α 411, χ 405 (le texte dans ψ 94 est incertain). Il présente un sens élevé. Ce terme exprime en effet « la force redoutable ou majestueuse qui émane d'un être » ; il s'emploie seulement à propos de Zeus, d'un héros, du lion, d'Hélène.

α 411 (à propos d'un lion) :

πᾶν δ' ἄρα οἱ στῆθός τε παρήιά τ' ἀμφοτέρωθεν
αἱματόεντα πέλει · δεινὸς δ' εἰς ὦπα ἰδέσθαι.

O 147 :

Ζεὺς σφῶ εἰς Ἴδην κέλετ' ἐλθέμεν ὄττι τάχιστα ·
αὐτὰρ ἐπὴν ἔλθητε, Διός τ' εἰς ὦπα ἴδησθε
ἔρδειν ὅττι κε κεῖνος ἐποτρύνῃ καὶ ἀνώγῃ.

I 373 :

. . . . . οὐδ' ἂν ἔμοιγε
τετληίη κύνεός περ ἐὼν εἰς ὦπα ἰδέσθαι

Γ 158 (à propos d'Hélène) :

αἰνῶς ἀθανάτῃσι θεῇς εἰς ὦπα ἔοικεν.

Cette valeur aristocratique apparaît aussi dans le dérivé ἐνώπιος,

Eschyle, *Suppliantes* 146 :

θέλουσα δ' αὖ θέλουσαν ἁ-
γνά μ' ἐπιδέτω Διὸς κόρα
ἔχουσα σέμν' ἐνώπι' ἀσφαλές, ...

Dans aucun de ces passages, le vieux mot acc. sing. ὦπα ne désigne l'organe de la vue.

Duel ὄσσε. — Le duel ὄσσε était, en grec, senti comme neutre, ainsi qu'on le voit par le passage N 435 : ὄσσε φαεινὰ, et l'emploi du verbe au singulier dans M 466 : πυρὶ δ' ὄσσε δεδήει, ou ζ 132 : ἐν δέ οἱ ὄσσε δαίεται. Le terme représenterait donc un ancien nom de l'organe, de genre inanimé, cf. v. slave *oko*. Il est bâti sur un thème **ok*^{w}*i*, cf. v. slave *oči*, lit. *akì*, arm. *ačk'* (qui sert de pluriel à *akn*). Cet élargissement *-i-* est une ancienne désinence de duel nominatif-accusatif neutre, cf. av. *uši*, v. slav. *uši* « les deux oreilles, voir Brugmann-Thumb, p. 270 et 271.

Le duel ὄσσε ne constitue, comme ὦπα, qu'une survivance et n'est accompagné d'aucune forme de cas oblique, voir Meillet, *M. S. L.*, XXII, 145 (les génitifs et datifs pluriels ὄσσων, ὄσσοισι Hésiode *Théog.* 826, Eschyle *Prom.* 144 sont des formes refaites). Dès Homère, le mot est de caractère poétique ; il est utilisé pour exprimer les nuances suivantes :

— « regard de feu », A 104 :

. . . . . μένεος δὲ μέγα φρένες ἀμφὶ μέλαιναι
πίμπλαντ', ὄσσε δέ οἱ πυρὶ λαμπετόωντι ἐίκτην·

ou A 200 :

. . . . . δεινὼ δέ οἱ ὄσσε φάανθεν·

cf. encore N 3, 7, 435, Ξ 236, O 607, Π 645, P 679, T 16, 365, Φ 415, Pseudo-Hésiode, *Bouclier* 426, etc.

— « regard plein de larmes », P 695 = δ 704 = τ 471 :

. . . . . τὼ δέ οἱ ὄσσε
δακρυόφιν πλῆσθεν, ...

ou χ 247 = υ 349, δ 186, 758, ε 151, υ 204, 348.

— « beaux yeux », ν 433 :

κνύζωσεν δέ οἱ ὄσσε πάρος περικαλλέ' ἐόντε

— « yeux sanglants », N 616 :

. . . τὼ δέ οἱ ὄσσε
πὰρ ποσὶν αἱματόεντα χαμαὶ πέσον ἐν κονίῃσιν

Le duel ὄσσε est, d'autre part, souvent lié à l'idée de la mort, cf. la formule . . . . . τὸν δὲ σκότος ὄσσε κάλυψεν, dans Δ 461 = 503 = 526 = Z 11 = N 575 = Ξ 519 = O 578 = Π 316 = 325 = Υ 393 = 471 = Φ 181 et les expressions équivalentes dans E 82, 310 = Λ 356, Ξ 438, Π 333, Υ 476. Ni dans la poésie épique, ni chez les tragiques le mot n'apparaît dans des expressions de caractère banal.

Cette forme épique et poétique n'a pas de correspondant connu en attique. Mais il existe un dérivé en *-i-*, ὄττις = ὄψις Hésychius ; au pluriel ὄττιες « yeux » Arétée, περὶ αἰτιῶν καὶ σημείων χρονίων παθῶν II, 13 ; et, avec l'élargissement *-δ-*, τριοττίς, *-ίδος* bijou « à trois yeux », Eustathe 976, 36.

Dérivé ὀφθαλμός. — Ce terme, attesté surtout au pluriel (dans l'*Iliade* et l'*Odyssée* : 102 ex. au pluriel, contre 4 ex. au duel et 14 au singulier), est dès Homère le terme usuel qui désigne l'organe de la vue ;

υ 365 :

εἰσί μοι ὀφθαλμοί τε καὶ οὔατα καὶ πόδες ἄμφω

Ξ 493 et suiv. :

τὸν τόθ' ὑπ' ὀφρύος οὖτα κατ' ὀφθαλμοῖο θέμεθλα
ἐκ δ' ὦσε γλήνην· δόρυ δ' ὀφθαλμοῖο διαπρὸ
καὶ διὰ ἰνίου ἦλθεν, ...
. . . . . ἔτι δ' ὄβριμον ἔγχος
ἦεν ἐν ὀφθαλμῷ· . . . . .

E 291 :

. . . . . βέλος δ' ἴθυνεν Ἀθήνη
ῥῖνα παρ' ὀφθαλμόν, λευκοὺς δ' ἐπέρησεν ὀδόντας.

ι 333 (à propos du cyclope) :

> ὃς τις τολμήσειεν ἐμοὶ σὺν μοχλὸν ἀείρας
> τρῖψαι ἐπ' ὀφθαλμῷ.....

et α 69, ι 383, 387, 394, 453, 503, 516, 525.

Il s'emploie surtout dans des expressions signifiant « voir de ses propres yeux » : ἐν ὀφθαλμοῖσι νοήσας, Ω 294 = 312 ; ἐν ὀφθαλμοῖσι ὁρᾶσθαι, Γ 306 ; ἐν ὀφθαλμοῖσι ἰδέσθαι, κ 385 ; ἐπεὶ ἴδον ὀφθαλμοῖσι, β 155 ; ἐσόψομαι ὀφθαλμοῖσι, E 212 ; ἀνέδρακεν ὀφθαλμοῖσιν, Ξ 436 ; ἐσέδρακεν ὀφθαλμοῖσιν, ι 146 (et A 587, Γ 28, 169, E 770, K 275, N 99, Ξ 153, O 286, 422, 488, 600, Π 182, P 466, 646, Σ 135, 190, T 174, Υ 342, 344, Φ 54, X 25, 169, Ω 206, 246, 392, 555, γ 94, 373, δ 47, 226, 269, 324, ε 358, ζ 160, θ 459, ι 146, κ 181, 197, 385, 387, 414, 574, λ 528, 615, μ 258, ξ 143, 343, ο 76, 462, 484, π 32, 470, 477, ρ 511, τ 36, 383, υ 233, ψ 6, 92, ω 331).

Il est employé trois fois seulement pour exprimer « l'éclat » du regard ; dans deux de ces passages il est question d'un animal (non noble) :

N 474 (à propos d'un sanglier) :

> ὀφθαλμὼ δ' ἄρα οἱ πυρὶ λάμπετον· ....

τ 446 (à propos d'un sanglier) (passage interpolé) :

> .....πῦρ δ' ὀφθαλμοῖσι δεδορκώς.

Dans δ 150, enfin, ὀφθαλμῶν, se trouve au milieu d'une énumération de termes désignant des organes (Ménélas reconnaît Ulysse) :

> κείνου γὰρ τοιοῖδε πόδες τοιαῖδέ τε χεῖρες
> ὀφθαλμῶν τε βολαὶ κεφαλή τ' ἐφύπερθέ τε χαῖται.

Rares sont les passages où ce terme est employé quand il s'agit de la mort ; cf. cependant E 659 = N 580 = X 466 (τὴν) :

> τὸν δὲ κατ' ὀφθαλμῶν ἐρεβεννὴ νὺξ ἐκάλυψε.

Dans Π 503, le mot est employé à côté d'un autre nom d'organe :

> ὣς ἄρα μιν εἰπόντα τέλος θανάτοιο κάλυψεν
> ὀφθαλμοὺς ῥῖνάς θ'·

De même dans λ 426 (passage interpolé) :

> ..... οὐδέ μοι ἔτλη ἰόντί περ εἰς Ἀΐδαο
> χερσὶ κατ' ὀφθαλμοὺς ἑλέειν σύν τε στόμ' ἐρεῖσαι.

passage dans lequel ὀφθαλμούς désigne l'organe, comme dans ω 296 :

οὐδ' ἄλοχος πολύδωρος, ἐχέφρων Πηνελόπεια,
κώκυσ' ἐν λεχέεσσιν ἑὸν πόσιν, ὡς ἐπεώκει,
ὀφθαλμοὺς καθελοῦσα ·

L'étymologie du mot reste obscure. L'explication trop ingénieuse donnée par Boisacq, *l. c.*, p. 732, d'après Brugmann, *Gr. Gr.*[3] 127 [[4]149], et acceptée par E. Schwyzer, *Gr. Gr.* I p. 336, se heurte à des difficultés de sens et de phonétique : ὀφθαλμός reposerait sur *ὀπσ-θαλμος, οπσ- < *$ok^{w}(e)s$, cf. v. slav. *oko*, gén. *očese*; *θαλμος : θάλαμος « chambre à l'intérieur d'une maison », cf. θαλάμη « abri ou gîte d'un animal ». Ce nom aurait ainsi tout d'abord signifié « prunelle ». L'explication doit être abandonnée ; en effet θάλαμος, θαλάμη, de même que θόλος « voûte, coupole, rotonde, étuve voûtée », indiquent toujours l'idée d'une « cavité ». Aucun rapport n'apparaît entre cette notion et celle de « prunelle ». D'autre part, le terme normalement au pluriel ὀφθαλμοί ne signifie jamais les « prunelles », mais les « yeux ». Enfin, comment expliquer le passage de θάλαμος à *θαλμος ?

Il est plus naturel de considérer ὀφθαλμός comme une déformation populaire de caractère expressif. L'aspiration, d'une part, l'emploi, d'autre part, de ce terme, chez Homère, dans un sens presque exclusivement matériel justifient cette hypothèse. Le nom de l'œil est exprimé, en effet, en grec ancien, par des formes divergentes,

— soit par la forme à gémination expressive, de caractère affectif : ὄκκον (Hésych.), cf. la graphie latine *occulus* qui est peut-être ancienne (dans ὄκκον la perte de l'appendice labio-vélaire et le maintien de la gutturale s'expliquent par la force de la géminée, cf. ἴκκος = ἵππος dans le dialecte de Tarente, γλύκκα Hésych. en face de γλυκύς, etc... voir Meillet-Vendryes *l. c.*, p. 66). On peut interpréter de même l'éolien ὄππα (Sapho, II, 11 : ὀππάτεσσι) comme comportant une gémination expressive ; mais le rapprochement de l'éolien γρόππατα = γράμματα, Kaibel, *Epigr.* 990,11, laisse plutôt supposer que l'on est en présence d'un traitement ancien des groupes -πμ-, -φμ-, voir E. Schwyzer, *Gr. Gr.* I, p. 317.

— soit par des dérivés de caractère populaire : béotien ὀκκαλλος ou ὄκταλλος, voir Bechtel, *l. c.*, I 307, Hérodien chez Arcadius 54, 4 ; restitué dans Corinne v. 89 ; ὀπτίλλοι Plutarque, *Lycurgue* 11 et sur une inscription d'Épidaure (Dittenberger, *Sylloge*[3] 1168) ; ὀπτίλοι· ὀφθαλμοί Hésych., cf. ἐνοπτιλίζειν· ἐμβλέπειν Hésych.

(sur les suffixes de caractère familier -αλο-, -ιλο-, voir P. Chantraine, *La formation des noms en grec ancien*, p. 246-249). Le caractère populaire de ces dérivés est bien marqué par la gémination expressive du-λ- dans le suffixe. La dentale dans ὄκταλλος, ὀπτίλ(λ)οι demeure inexpliquée; on peut cependant, pour ὀπτίλ-(λ)οι penser à ὀπτός, -όπτης.

Le nom ὀφθαλμός, où se retrouve, aspirée, la dentale qui apparaît dans les dérivés ὄκταλλος, ὀπτίλ(λ)οι, semble être en liaison avec ces mots. Il présente vraisemblement le même caractère familier. Si la formation ne se laisse pas analyser dans le détail et ramener à un type de dérivation connu, c'est que le mot doit avoir subi une déformation artificielle par suite des croyances au « mauvais œil », cf. got. *augo*.

Dérivés ὄμμα *et* ὄψις. — Ni l'un ni l'autre de ces mots ne désigne proprement l'organe de la vue. Ils ne sont attestés en ce sens qu'en poésie — chez Xénophon toutefois — ou en prose tardive.

ε 491 :

....τῷ δ' ἄρ' Ἀθήνη
ὕπνον ἐπ' ὄμμασι χεῦ', ἵνα μιν παύσειε τάχιστα
δυσπονέος καμάτοιο φίλα βλέφαρ' ἀμφικαλύψας.

Xénophon, *Mémorables* I 4, 6 :

...ὀρφύσι τέ ἀπογεισῶσαι τὰ ὑπὲρ τῶν ὀμμάτων, ὡς μηδ' ὁ ἐκ τῆς κεφαλῆς ἱδρὼς κάκουργῇ.

Sophocle, *Antigone* 52 :

πρὸς αὐτοφώρων ἀμπλακημάτων διπλᾶς
ὄψεις ἀράξας αὐτὸς αὐτουργῷ χερί·

Xénophon, *Banquet* I 9 :

τὸ κάλλος πάντων εἶλκε τὰς ὄψεις ἐπ' αὐτόν.

Polybe, III, 79, 12 :

....ἐστερήθη τῆς μιᾶς ὄψεως.

Le sens de « œil », pour ὄψις, est si peu usuel que ce mot est employé parfois comme terme scientifique pour désigner soit l'« iris », chez Hippocrate προρρητικόν II 19, soit la « pupille », chez Rufus περὶ ὀνομασίας 23.

Les dérivés ὄμμα et ὄψις semblent tous deux avoir anciennement évoqué l'idée d'une « puissance active » ; puis ils ont évolué chacun dans un sens différent, le premier vers un sens concret (« regard », d'où « œil »), le second vers un sens plus abstrait (« acte de voir »), tout en admettant parfois une signification concrète (« œil »). Cette évolution est conforme à celle

des suffixes -μα et -σις en général, cf. πείημα « ce qui a été créé », ποίησις « le fait de créer », et, avec un sens concret, ἄσις « fange », Φ 321 (voir en particulier P. Chantraine, *l. c.*, p. 175 et suiv., p. 276 et suiv.).

M. Porzig, *I. F.*, XLII, p. 221-274, a montré que les dérivés en -μα désignent souvent, à date ancienne, la manifestation plus ou moins concrète d'une force, par ex. σῆμα « signe d'une volonté divine ». Ces dérivés seraient parfois liés à des notions religieuses. Il semble que le nom ὄμμα (éolien ὄθματα· ὄμματα Hésych., voir Bechtel *l. c.*, I, 59, et E. Schwyzer, *Gr. Gr.* I p. 317, cf. γράθματα, στέθματα, ἐστεθμένοι) se rattache, pour le sens, à cette classe de mots. Ce terme, en effet, ne présente pas, en général, un caractère aussi concret que le mot de même formation στόμα « bouche ». Il désignerait proprement la « force qui émane de l'organe ». Ce sens est conservé par Platon dans *Théétète* 156 e, passage où le philosophe distingue avec précision la « puissance d'agir » (ὄμμα), la « sensation née de la puissance d'agir » (ὄψις), l' « organe » (ὀφθαλμός) :

ἐπειδὰν οὖν ὄμμα καὶ ἄλλο τι τῶν τούτῳ συμμέτρων πλησιάσαν γεννήσῃ τὴν λευκότητά τε καὶ αἴσθησιν αὐτῇ σύμφυτον, ἃ οὐκ ἄν ποτε ἐγένετο ἑκατέρου ἐκείνων πρὸς ἄλλο ἐλθόντος, τότε δὴ μεταξὺ φερομένων τῆς μὲν ὄψεως πρὸς τῶν ὀφθαλμῶν, τῆς δὲ λευκότητος πρὸς τοῦ συναποτίκτοντος τὸ χρῶμα, ὁ μὲν ὀφθαλμὸς ἄρα ὄψεως ἔμπλεως ἐγένετο καὶ ὁρᾷ δὴ τότε καὶ ἐγένετο οὔ τι ὄψις ἀλλ' ὀφθαλμὸς ὁρῶν.....

« Quand donc l'œil (nous dirions plutôt : la *puissance visuelle*) et quelque objet à (elle) approprié ont, dans leur mutuelle approche, engendré la blancheur et la sensation correspondante, lesquelles n'eussent jamais été engendrées si l'un ou l'autre de leurs générateurs eussent fait rencontre différente, alors, par l'effet de la translation dont sont agitées, dans l'espace intermédiaire, et la vision émanant des yeux et la blancheur émanant de ce qui, conjointement avec eux, engendre la couleur, l'œil est devenu rempli de vision ; il voit dès lors et, dès lors, est devenu non point vision, mais œil voyant » (trad. Diès).

C'est aussi le sens que conserve le dérivé ὀμματόω « rendre clairvoyant », Eschyle *Suppliantes* 467 ; au moyen « être clairvoyant », *Choéphores* 854 :

οὗτοι φρέν' ἂν κλέψειεν ὠμματωμένην

« je le défie bien en tout cas de tromper ma clairvoyance » (trad. Mazon)

ou le composé ὀμματοστερής « privé de la force visuelle », Sophocle *Œdipe à Colone* 1260 : κρατὶ δ' ὀμματοστερεῖ — termes dont le

sens est bien distinct de celui qu'offre un dérivé de caractère technique, comme ὀφθαλμίζομαι « être atteint d'ophtalmie », Plutarque *Moralia* 633 c, ou un composé comme ὀφθαλμώρυχος « qui arrache les yeux », Eschyle, *Euménides* 186.

Cette valeur se retrouve, à peine dégradée, dans le sens de « regard » que présente habituellement ὄμμα (au singulier ou au pluriel),

Γ 217 :

στάσκεν, ὑπαὶ δὲ ἴδεσκε κατὰ χθονὸς ὄμματα πήξας.

Xénophon, *Mémorables* I, 4 :

...τὸν σὸν μὲν ὄμμα δύνασθαι ἐπὶ πολλὰ στάδια ἐξικνεῖσθαι, τὸν δὲ τοῦ θεοῦ ὀφθαλμὸν ἀδύνατον εἶναι ἅμα πάντα ὁρᾶν....

....« ton regard serait capable de s'étendre à plusieurs stades, tandis que l'œil de Dieu n'aurait pas la faculté de tout voir en même temps... »

Le caractère relativement concret du mot est fréquemment souligné par des déterminations :

A 225 :

οἰνοβαρές, κυνὸς ὄμματ' ἔχων, κραδίην δ' ἐλάφοιο

Sophocle, *Œdipe-Roi* 1385 :

ὀρθοῖς ἔμελλον ὄμμασιν τούτους ὁρᾶν ;

ibid. 1371 :

ἐγὼ γὰρ οὐκ οἶδ' ὄμμασιν ποίοις βλέπων
πατέρα ποτ' ἂν προσεῖδον εἰς Ἅιδου μολὼν

Xénophon, *Helléniques* VII 1, 30 :

ἄνδρες πολῖται, νῦν ἀγαθοὶ γενόμενοι ἀναβλέψωμεν ὀρθοῖς ὄμμασιν.

Avec une nuance de tendresse,

Euripide, *Iphigénie à Aulis* 648 :

μέθες νυν ὀφρὺν ὄμμα τ' ἔκτεινον φίλον

(cf. aussi Eschyle, *Choéphores* 238, Sophocle, *Ajax* 977, etc.).

Toutefois le dérivé de même formation βλέμμα (du verbe expressif βλέπω) admet peut-être des déterminations plus concrètes, dénuées de valeur morale, Aristophane *Plutus* 1022 : τὸ βλέμμα.... μαλακὸν καὶ καλὸν — Anaxilas, Kock II, p. 270, 22 : βλέμμα καὶ φωνὴ γυναικός, τὰ σκέλη δὲ κοψίχου.

La valeur concrète de ὄμμα apparaît surtout dans les cas où ce mot s'oppose au terme plus abstrait ὄψις :

Euripide, *Cyclope* 628 :

.....ἔστ' ἂν ὄμματος
ὄψις Κύκλωπος ἐξαμιλληθῇ πυρί

Platon, *Banquet* 219 a :

ἥ τοι τῆς διανοίας ὄψις ἄρχεται ὀξὺ βλέπειν, ὅταν ἡ τῶν ὀμμάτων τῆς ἀκμῆς λήγειν ἐπιχειρῇ

« la vision de la pensée ne commence d'être pénétrante que quand celle des yeux commence à perdre de son acuité ».

Les dérivés en -σις évoquent parfois, eux aussi, l'idée d'une « puissance agissante » : γένεσις « principe qui donne la vie » Ξ 246, φύσις « vertu magique d'une plante » κ 302. Cette valeur « active » se retrouve dans ὄψις, qui signifie » faculté visuelle », Hérodote IX 93 : τῆς ὄψιος στερηθῆναι, cf. aussi les passages cités précédemment : Euripide, *Cyclope* 628, Platon, *Banquet* 219 a. Ces deux derniers passages montrent que le dérivé ὄψις présente, en général, une valeur relativement abstraite en face de ὄμμα qui a pris un sens concret. Le nom ὄψις n'a pas évolué, en effet, vers le sens de « regard ». Sa valeur abstraite apparaît dès l'époque homérique lorsque le mot désigne l' « acte de voir ».

Υ 205 :

ἴδμεν δ' ἀλλήλων γενεήν, ἴδμεν δὲ τοκῆας,
πρόκλυτ' ἀκούοντες ἔπεα θνητῶν ἀνθρώπων·
ὄψει δ' οὔτ' ἄρ πω σὺ ἐμοὺς ἴδες οὔτ' ἄρ' ἐγὼ σοὺς.

Le passage de Platon cité plus haut, *Théétète* 156 e, oppose le dérivé ὄψις désignant la « sensation visuelle » au dérivé ὄμμα désignant la « puissance visuelle ». Cette opposition de sens, dans un passage de caractère technique, révèle dès le grec ancien une tendance qui se précise en grec moderne ; dans la langue actuelle la formation en -μα sert parfois à désigner l' « action verbale en général, l'action qui dure », en face de la formation en -ση (<σις) réservée à l'expression d'un fait particulier ; par ex. τὸ ξέτασμα signifie « l'examen, le fait d'examiner (d'une manière générale) » et ἡ ξέταση « l'examen (que l'on passe) » (voir A. Mirambel, *Aspect verbal en grec moderne, B.S.L.*, XXXIII, p. 45 et suiv.). Le fait que Platon choisit le dérivé en -μα, pour exprimer l'idée de continuité et le dérivé en -σις pour indiquer un acte particulier montre que la distinction devait être sentie dès le grec ancien. Les différents textes qui précèdent établissent donc, par comparaison, l'évolution de ὄψις d'une part vers le sens abstrait, verbal, d'autre part vers le sens aoristique ; phénomène conforme, d'ailleurs, à l'évolution générale des suffixes -μα et -σις (moderne -ση).

Avec une valeur passive, le dérivé ὄψις signifie « apparence », « spectacle », « vision (en parlant des songes) » :

Ω 632 :

αὐτὰρ ὁ Δαρδανίδην Πρίαμον θαύμαζεν Ἀχιλλεύς,
εἰσορόων ὄψιν τ' ἀγαθὴν καὶ μῦθον ἀκούων

Eschyle, *Perses* 48 :

φοβερὰν ὄψιν προσιδέσθαι·

Eschyle, *Prométhée* 645 :

ἀεὶ γὰρ ὄψεις ἔννυχοι πωλεύμεναι
ἐς παρθενῶνας τοὺς ἐμοὺς.....

— Le sens passif de « chose vue » est, par contre, exceptionnel pour ὄμμα ; il se lit cependant chez Sophocle, *Ajax* 1004 : ὦ δυσθέατον ὄμμα..... — Ici encore le fait se rattache à un phénomène général, cf. κατάστασις « acte d'établir », Eschyle, *Agamemnon* 23, et « état, condition », Hérodote II 173.

André Prévot.

SUR LES DÉSIDÉRATIFS LATINS EN *-ESSŌ*

Parmi les formations verbales en *-ess-*, souvent si obscures, du latin et plus particulièrement du latin ancien, se détache le groupe des désidératifs en *-essō : arcessō*, *capessō*, *facessō*, *lacessō*, *petessō* (*expetessō*) [1]. Pour la nature comme pour la valeur du suffixe, le rapprochement ne fait pas de doute avec les deux verbes *quaesō* (< **quais-sō*) et *uīsō* (**ueid-sō*), qui en présentent le traitement attendu après consonne [2]. Aussi, *arcessō*, dont l'étymologie demeure incertaine, étant mis à part, la présence d'un élément *-e-* au suffixe décèle le caractère secondaire de la formation dans les autres verbes du groupe. Mais le mode de sa création n'est pas clair, et le problème paraît avoir été obscurci par quelques traces d'un type *-issō-*, interprétées d'une manière discutable.

Ces formes en *-issō* appartiennent surtout aux recueils de gloses : c'est ainsi que l'on rencontre *capissit* et *facissit* plusieurs fois dans le Corpus Glossarum, *facissat* (*ibid.* V, 197, 27), auquel répond un *capissat* du grammairien Virgilius Maro (Epist. II, p. 8 de l'édition Huener). Ces exemples, qu'il est inutile de multiplier, s'expliquent visiblement par une confusion du groupe suffixal *-essō* avec la formation dite inchoative *-iscō*, dont le développement a pris une importance considérable à basse époque et en roman. On peut voir un indice du fait dans la graphie *capiescat* fournie par l'un des mss. de Virgilius Maro au passage cité ; la même tendance ressort nettement de certaines leçons du *Mediceus alter* de Tacite, dont la provenance italienne trouverait là une confirmation : *capesceret* et *lacescentibus* (Hist V, 17), *facescere* (Ann. XVI, 34), *lacescens* (Ann. XIV, 49) etc... « *Capessitur non capescitur* » enseigne un glossateur mieux informé. Enfin, l'assimilation est complètement réalisée dans une forme comme *arciscendum* (Gloss. V, 167, 49).

---

1. *Incessō*, qui entre dans cette catégorie, apparaît seulement à l'époque impériale, où il a été, sans doute, construit sur *incessus* d'après *impetus/petō* (Cf. Ernout-Meillet, Dict. Etym. s. u.)

2. Cf. l'opposition, bien connue, de gr. δείξω et μενέω, la forme du suffixe étant *-s-* après consonne, *-əs-* après sonante.

Aussi dans les vers de Pacuvius, cités par Nonius (226, 34) :

> Viam quam insistam aut quod primordium
> Capissam ad stirpem exquirendum,

le subjonctif *capissam*, s'il n'est pas un pur accident graphique, a-t-il toutes chances d'être une reconstruction du même ordre et de même date que les précédentes. En tout cas, fût-il ancien — et l'hypothèse est permise [1] — son caractère isolé prouverait seulement une réfection analogique sur *capiō* de nature individuelle, sans analogue au cours de la latinité. Quant aux autres verbes du type envisagé, *arcessō*, *facessō*, *lacessō*, *petessō*, les traditions, directe et indirecte, des divers auteurs ne paraissent fournir aucun exemple de *-issō*.

Par contre, les mss. de Plaute ont quelques traces d'un composé *incipissō*, non attesté par ailleurs, mais dont l'existence, bien que le témoignage de l'Ambrosien nous fasse défaut, semble assez solidement établie. Ainsi, à Capt. 802 :

Quid hic homo tantum *incipissit* facere cum tantis minis ?

l'accord des Palatins est complet. Ailleurs c'est *B*, le manuscrit le plus proche de l'archétype de cette famille, qui donne la forme ; ou bien, elle a été altérée et dissociée, parce que non comprise, mais de façon telle que la présence de l'*-i-* ressort toujours des modifications apportées :

Trin. 883-4 : Ch. Agedum nomen tuum primum memora mihi.
Sy. Magnum facinus *incipissis* petere.
(incipissis *B* incipis sic *ceteri*)

Mil. 228 : Magnam illic homo rem *incipissit*, magna munit
(incipis sed *B C D F Z*) moenia

Ibid. 237 : Nunc sic rationem *incipisso*, hanc instituam
(incipissom *cod.* (*corr.* *B* [2]) astutiam

La substitution de *-om* à *-o* est une faute de graphie fréquente dans cette pièce (Lindsay) [2].

Capt. 631-2 : Quid machiner ? Quid comminiscar ? Maxumas
† Nugas, ineptias *incipisse* ; haereo.

Si le passage est trop altéré pour qu'on puisse en faire état, notons toutefois que la forme en *-iss-* est donnée par *B V E* ; dans

1. Lorsque Nonius (266) cite le verbe pour son propre compte, c'est toujours « *capessere* » qui est donné. Mais, parmi les anciens poètes dramatiques latins, beaucoup étaient en même temps des grammairiens, dont certains, comme Accius, ne craignaient pas les innovations.

2. La valeur « désidérative » se dégage nettement d'un passage comme celui-ci, où *incipissō* va de pair avec le futur-subjonctif *instituam*.

JO n'étant pas comprise, elle fut rattachée a *incipiō* et corrigée en *incepisse*.

En outre, aux vers 213-14 de la même pièce, on peut hésiter à lire :

> Fiat. Abscedite hinc ; nos concedamus huc.
> Sed breuem orationem *incipesse* ;

sans doute *B* a-t-il *incipesse* ; mais un autre manuscrit de la même famille *D* portait *incipisse* avant la correction d'un réviseur ; c'est, enfin, la lecture de *J* qui en ce cas, comme en plusieurs autres (cf. Havet, *Manuel* n°s 1623-1627), donnerait la leçon vraie sinon authentique. Aussi Leo et Lindsay adoptent-ils la forme en-*i*-. Donc, sur les 6 passages où apparaît le composé plautinien, la tradition manuscrite, qui les conserve, permettrait de restituer au moins 5 fois un type *incipissō*.

L. Havet (*Manuel* n° 1217) se refuse à l'admettre, n'y voyant qu'une graphie fautive dûe à un mauvais épel. Il serait toutefois assez étrange que le fait — pour s'en tenir aux seules données de *B* — se reproduise dans des pièces différentes, qui n'ont pas été écrites nécessairement par la même main. D'autre part, même en l'absence de *A*, la fidélité de *B* vis-à-vis de son original constitue pour les formes une présomption en faveur de leur existence dans l'archétype des Palatins. Or, que celui-ci n'ait pas présenté la confusion des suffixes *-essō* et *-iscō* si fréquente à l'époque romane, c'est ce que l'on peut induire du témoignage de *B* et des autres manucrits de la même famille, puisqu'ils connaissent seulement *capessō*, *facessō*, *lacessō*. Si l'assimilation au suffixe *-iscō* avait joué, il n'y avait pas de raison pour que le seul *incipissō* en fût affecté. On est donc en droit, semble-t-il, de le regarder comme ancien.

D'autre part, à considérer la forme en elle-même, la possibilité d'un *incipissō*, constitué à partir de *capessō*, n'a rien d'invraisemblable : en effet, le groupe suffixal *-ess-* s'y trouvait placé en des conditions très particulières, après deux syllabes contenant le phonème *i* dans *incipissō*, *incipisse*, après les deux mêmes syllabes et devant une autre présentant le même son dans *incipissis*, *incipissit*. Sans doute ne saurait-il être question de ramener le phénomène à une loi phonétique précise, puisque le passage de *e* à *i* en syllabe intérieure est antérieur à l'époque de Plaute et que, par surcroît, la syllabe envisagée est fermée. Mais qu'une assimilation, provoquée par l'ambiance du son *i*, soutenue peut-être aussi par le schème d'*incipiō*, ait pu se produire dans ce cas particulier, le fait ne serait pas étrange : on

aurait un nouvel exemple, et des plus significatifs, de la tendance si nettement accusée en Latin, par laquelle s'expliquent *augur, auguratus* pour *auger, augeratus* et *optumus, volumus* en face de *minimus, velimus*[1]. D'autre part, en syllabe fermée, le composé *conticescō* paraît bien présenter un effet de la même action : l'alternance *-esc-/-isc-*, qui le caractérise, doit être étrangère et antérieure à la confusion des suffixes *-escō* et *iscō*, que révèlent les gloses, puisque chez Plaute *B* donne toujours *conticiscō*, son témoignage pouvant être au moins une fois contrôlé par celui de *A*[2]. Or, c'est en vain que dans les mêmes manuscrits on chercherait une autre forme qu' *adhaerescō, consuescō, contabescō* etc. Dans un composé, dont la longueur dépassait trois syllabes, la présence immédiate d'un *i* apophonique avant le suffixe, doit avoir été, à époque ancienne, la raison déterminante du traitement particulier qui distingue *conticescō* parmi les verbes en *-escō*. La ressemblance est trop frappante avec notre *incipissō* pour qu'on ne soit pas en droit d'établir un rapport entre les deux cas et de les rattacher au même phénomène.

Ainsi, en face des créations tardives des gloses et du *capissam* isolé de Pacuvius, le verbe plautinien trouve dans l'examen critique du texte et dans l'étude de sa forme d'assez sérieuses garanties. Mais, la raison, qui nous conduit à en admettre l'existence, du fait qu'elle invoque une altération spéciale, d'ordre phonétique au sens le plus large du mot, nous interdit par là même de tirer aucune conclusion morphologique sur la présence effective d'un suffixe *-iss-*. C'est ainsi que se pose le problème des désidératifs correspondants à des infectums en *-i-*. La question est toujours pendante de savoir pourquoi à *capiō, faciō, laciō*[3] répond une formation en *-e-* : *capessō, facessō, lacessō*. Par un mouvement naturel, on est tenté de partir d'un *-issō* primitif subissant ensuite des actions analogiques, qui expliquent sa transformation. Cette théorie, qui fut celle de Brugmann (*Grdr. II, 1 Aufl. 1202*)[4], semblait recevoir une confirmation des quelques exemples étudiés ci-dessus. Or, si notre examen est juste, le caractère récent des uns, particulier des autres leur ôte toute valeur probante. L'hypothèse perd donc du côté des faits le fondement concret qui paraissait l'appuyer.

D'autre part, pour justifier le passage du *capissō* supposé au

1. Formes attendues et attestées par Priscien G. L. K. II, 27,17.
2. Cf. Merc. 271 : Sed conticiscam (*AB*-cescam *CD*).
3. A l'époque historique, *laciō* n'apparaît guère qu'en composition : *alliciō, dēliciō, ēliciō* etc.
4. Cf. Sommer, Hdb² p. 585.

capessō attesté, elle se heurtait à de grosses difficultés. La phonétique s'y opposant, il fallait invoquer l'influence des formes, où, du double point de vue phonétique et morphologique, un suffixe *-essō* pouvait légitimement se concevoir. *Petessō* ne saurait jouer ce rôle. Sans vouloir préjuger par là de l'ancienneté du type *capessō*, *facessō*, *lacessō*, on doit reconnaître que *petessō*, — ou, si l'on préfère, son composé d'emploi plus fréquent *expetessō*, — se dénonce comme une création récente : sinon, pourquoi le suffixe *-s-* n'eût-il pas été ajouté directement à la racine comme dans *quaesō* ou *uīsō* ? Aussi ne serait-il pas conforme à une bonne méthode de vouloir expliquer telles formes données par une autre également susceptible de se laisser expliquer par elles. Reste *arcessō* : son action est plus vraisemblable, car le verbe paraît ancien, et — quelle qu'en soit l'origine — les Latins l'ont traité, à l'époque historique du moins, comme un désidératif. Mais en dépit d'un emploi assez fréquent, on ne peut raisonnablement lui attribuer une force attractive capable de provoquer à elle seule une unification de suffixes : comme les **capissō*, **facissō*, **lacissō* supposés auraient été soutenus par les simples *capiō*, *faciō*, *laciō*, le phénomène inverse, c'est-à-dire la réfection d'*arcessō* sur le type en *-issō*, eût été beaucoup plus naturel. A cela s'ajoute une question de fait : *arcessō* possède à côté de lui un doublet *accersō*, aussi bien établi et à date aussi ancienne[1]. Si celui-ci représentait la forme primitive, la possibilité de l'action analogique présumée disparaîtrait donc. On ne peut certes le démontrer faute d'une étymologie évidente. Mais il ne s'ensuit pas qu'il faille partir d'*arcessō* : y voit-on un ancien désidératif de *cedō* (<**ad-ced-sō*), le traitement *ar-* du préverbe fait difficulté, celui-ci ne se produisant que devant les spirantes *v* et *f*[2] ; si on le rattache à *arceō*, le développement sémantique, sans être impossible, n'emporte pas la conviction. A ce seul point de vue, l'ignorance de la forme réelle du verbe imposerait, dans l'hypothèse en question, les plus grandes réserves sur l'influence qu'il eût été susceptible d'exercer.

Nous aboutissons ainsi à une conclusion négative — et ce serait déjà un résultat appréciable, si elle pouvait être acquise : dans le cas de *capessō*, *facessō*, *lacessō* rien ne permet de justifier et l'existence d'un ancien *-i-* et son passage à *-e-*. Aussi, conviendrait-il d'orienter la recherche dans un autre sens.

Ce n'est pas qu'un résultat certain puisse être espéré ; dans

1. Cf. Ernout-Meillet, Dict. étym. s. u.
2. D'autre part, la valeur transitive de *cēdō* est très récente.

l'étude du latin comme de toutes les langues, beaucoup de questions touchant à la préhistoire ne recevront jamais de solution définitive. On ne saurait donc parler que de probabilité plus ou moins grande. Néanmoins, l'idée exposée par Thurneysen dans l'*Archiv* (13, 38) et reprise dans le *Thesaurus*, ne résiste pas à l'examen. Prétendre, en effet que *facessō* repose sur un **facescō* dissimilé, c'est méconnaître la valeur désidérative de la formation et son incompabilité foncière avec le suffixe inchoatif *-sk-*. Leumann a esquissé une explication plus naturelle [1] : d'après *impetrassit* en face d'*impetrat*, les Latins auraient créé *expetessit* en face d'**expetet*. Mais, c'est, comme on le voit, remonter à une époque, où l'*-ĕ-* en finale non absolue devant *-t* n'avait pas encore pris le timbre *-ĭ-*. Aussi, le rapport établi, si ingénieux soit-il, reste-t-il purement théorique. D'autre part, le problème des trois verbes correspondants à un infectum en *-ĭ-*, est laissé intact, puisque si haut que l'on remonte on n'a pas le droit de poser autre chose que *capi-t*, *faci-t*, *laci-t*. Dès lors, les désidératifs seraient nécessairement du type **capi-ssit*, **faci-ssit*, **laci-ssit*, ce qui nous ramènerait à la thèse de Brugmann et à ses difficultés.

L'idée toutefois d'une liaison à établir avec le type *impetrassō* ne doit pas être rejetée. Quelle que soit, en effet, l'origine de celui-ci, malgré les différences d'emploi qui à l'époque historique le distinguent de nos désidératifs [2], une relation a certainement existé, ne fût-ce que pour les yeux, ou plutôt, pour l'oreille des Latins du IIe siècle avant notre ère. Qu'ils en aient vu une autre également entre *impetrassō* et *faxō*, la même similitude extérieure rend la chose très vraisemblable, d'autant plus qu'il s'agissait là de formes déjà mortes. Or, sur *impetrassō* la langue s'était constitué un infinitif *impetrassĕre* à valeur de futur dont, les auteurs archaïques offrent encore quelques exemples : *auerruncassere* (Pacuv. 236) en face de *auerruncassint* (Lucil. 165), *reconciliassere* (Plt. Capt. 168) en face de *reconciliassō* (*ibid.* 576). Plaute présente aussi à plusieurs reprises *impetrassere*, *oppugnassere*, et toujours en fin de vers, ce qui confirme le caractère ancien de ces formations. Enfin, un fragment satirique de Lucilius (167-8) :

> Depoclassere aliqua sperans me ac deargentassere
> Decalauticare, eburno speculo despeculassere,

bien que visant, semble-t-il, plutôt l'abus de composés déno-

1. Cf. Stolz-Schmalz, Latein. Gram. [5], n° 227.
2. *Impetrassō* est un futurum exactum, *facessō* un indicatif présent.

minatifs en *-de-* à valeur privative, atteste néanmoins, par la présence de cet infinitif en 3 verbes sur 4, que celui-ci devait connaître une certaine vogue. Du reste, toute question de snobisme mise à part, on doit convenir que sa création répondait à un besoin : car le type *-turum (esse)* est parti des verbes qui possédaient un adjectif en *-to-*. Or, les dénominatifs en *-ā-*, de formation relativement récente, en étaient souvent dépourvus [1]. Aussi comprend-on qu'un futur-subjonctif comme *impetrassō* ait pu, par une extension unique en latin, servir de base à la création d'un infinitif futur pour répondre à cette nécessité d'ordre pratique. La fixation du système verbal ne tarda pas à entraver le développement d'une forme qui n'entrait pas dans ses cadres : mais le fait mérite d'être signalé, car il permet d'entrevoir une époque sans doute peu reculée mais pour laquelle les moyens d'investigation nous font déjà défaut, où les verbes en *-ā-* avaient un type d'infinitif, dont les verbes de formation différente comme *capiō*, *faciō* etc. ne possédaient pas et n'avaient pas lieu de posséder l'équivalent : pourquoi, en effet, créer un **faxere* sur *faxō* quand on disposait de *factūrum* pour remplir ce rôle ?

On devine dès lors ce qui se serait passé : à une date relativement récente, le Latin se crée à côté de *faciō* et *capiō* un désidératif analogue à *quaesō* et *uīsō* en face de *quaerō* et *videō*. Le principe de la formation s'étant perdu — et peut-être aussi pour éviter des confusions avec les futurs-subjonctifs *capsō* et *faxō*, — les créations nouvelles au lieu d'être bâties sur la racine elle-même, reposèrent sur le thème en *-i-* de l'infectum. Seulement, le modèle ne pouvait être *impetrassō*, puisque celui-ci, restreint aux emplois de futurum exactum et de subjonctif parfait, n'était pas en fait une formation verbale autonome ; ce fut donc *impetrassere* qui joua ce rôle. L'infinitif fut ainsi le point de contact entre les diverses séries, et ce fut, par suite, la forme prise par le thème d'infectum à l'infinitif, en l'espèce *capĕ-re* (<**kapĭ-se* ou **kapĭ-si*), *facĕ-re* (**<* *fakĭ-se*), qui servit de base. De là, l'origine, selon nous, du faux thème en *-e-* de nos désidératifs. En d'autres termes, d'après un infinitif *reconciliā-ssĕre* en face de *reconciliā-re*, le rapport *reconciliā-ssō* || *faxō* (*capsō*) s'interposant, on aurait construit les verbes *capĕ-ssere*, *facĕ-ssere* sur *capĕ-re*, *facĕre*. L'hypothèse en supposant le rhotacisme accompli, fournirait du même coup la date limite du phénomène.

Quant aux autres désidératifs, leur formation se concevrait

1. Chez Plaute, les participes en *-to-* sont encore d'emploi beaucoup plus rare parmi les verbes en *-āre* que dans ceux des autres conjugaisons.

de la manière suivante : *lacessō* se serait constitué sur *lacio* comme *capessō* et *facessō* sur *capiō* et *faciō* ; il faut toutefois reconnaître que nous n'avons pas de **laxō* attesté, analogue à *faxō* et ayant pu servir d'intermédiaire. *Expetessō* fut visiblement construit sur *petĕ-re* d'après le modèle de *capessō* en face de *capĕ-re*. Seul *arcessō* reste inexpliqué, parce qu'il faudrait que fût résolu le problème de son étymologie.

F. Thomas.

Note sur arcessō.

Si tenant compte des difficultés auxquelles se heurtent les essais d'étymologie partant de « *arcessō* », on voulait voir dans « *accersō* » la forme primitive du verbe, un rapprochement avec la racine **ker-* « *séparer* » ne serait peut-être pas impossible Le sens premier permettrait, semble-t-il, d'aboutir à celui de notre verbe avec moins de difficultés que si l'on prend *arceō* ou *cedō* pour base. Auprès de *sēcernere* « mettre de côté » prendrait place un désidératif bâti directement sur la racine : *arcessō* (<**ad-cer-sō*) « vouloir mettre de son côté, tâcher d'attirer à soi en séparant ». Cette valeur moyenne concorderait avec celle que M. Barbelenet a cru pouvoir établir pour certains composés de *ad-* (cf. Mél. Vendryes p. 9 et seq.). La ressemblance de tours comme « secernere se a uiris (Cic. Sylla 1,3) et « arcessere ab aratro (Cic. Rosc. Am. 18), l'emploi du mot dans le vocabulaire judiciaire à côté de *crīmen*, ne seraient pas ainsi entièrement fortuits. La nécessité de maintenir au suffixe sa physionomie propre aurait entravé le passage de *-rs-* à *-rr-*. Enfin, par un phénomène de préparation cet *accersō* pouvait donner naissance à un **arcersō*, attesté, lequel se serait ensuite dissimilé en *arcessō* avec chute du second *-r-* et emploi de la géminée pour noter l'*-s-* sourde.

ADVERSARIA II

1. Παραιτεῖσθαι = ἀθετεῖν.

The lexical treatment of this word is incomplete.

In late Greek it frankly means ' reject '; a few instances may be given of this normal sense : Diog. Laert. VI, 1. 6 ἔφη [ἄτοπον εἶναι] τοῦ μὲν σίτου τὰς αἴρας ἐκβάλλειν... ἐν δὲ τῇ πολιτείᾳ τοὺς πονηροὺς μὴ παραιτεῖσθαι, 3. 82 αὐτὸν ὁ δεσπότης παρῃτήσατο ' dismissed ', of a slave. Hesychius ἀμείβεται· παραιτεῖται ' change, get rid of ', for which he quotes Euripides in the Andromeda, Philo *de sacr. Abel. et Cain.* 162 λουτρὰ καὶ ἄλειμα παραιτούμενοι, ib. 172 τὴν εἰς τὸ πεδίον ἄφιξιν ἐχρῆν παραιτήσασθαι ' decline ', = ἀλογῆσαι which follows, ib. Μωυσῆς τοὺς ἐν Αἰγύπτῳ σοφιστὰς παραιτεῖται, 252 τί τὴν Ἐπικούρειον ἀσέβειαν ἢ τὴν τῶν Αἰγυπτίων ἀθεότητα ἢ τὰς μυθικὰς ὑποθέσεις.. παραιτούμεθα; ' banish ', *in Flaccum* 26 πλοῦν μακρὸν ὄντα καὶ καματηρὸν παραιτήσασθαι, Eusebius *praep. evan.* I. 9. 19 εἰκότως μοι δοκῶ καὶἡμᾶς τὴν τούτων ἁπάντων ἀθεότητα παρῃτῆσθαι, Synesius *ep.* 67 init. πένθιμον ἀσχολίαν παραιτησάμενος, Galen *de sectis* 6 παραιτοῦμαι δὲ καὶ τὰς ὥρας = infra p. 82 Kühn ὥρας.. καὶ τοιαῦτα σύμπαντα περικόπτειν, *de opt. sect.* 19 τὰ μὲν χρήσιμα παραφυλάττει, τὰ δ' ἄλλα παραιτεῖται, 23 ὡς ἄχρηστα.. παραιτούμεθα, Euseb. *ep. Titi.* 3. 10 αἱρετικὸν ἄνθρωπον παραιτοῦ, Hesych. Ἀκεῖσθαι· ἰᾶσθαι, παραιτεῖσθαι ' remove ' by curing.

This is the usage with material things. The word is also applied to literature, opinions, etc. : Euseb. *hist. eccl.* VI. 12. 2 τὰ.. ψευδεπίγραφα παραιτούμεθα ' reject ', Apollonius *ib.* V. 18. 4 πῶς αὐτὴν[τὴν προφῆτιν] μὴ παραιτήσωμαι; VI. 12. 3 ἡμεῖς Πέτρον καὶ τοὺς ἄλλους ἀποστόλους ἀποδεχόμεθα, τὰ δὲ ὀνόματι αὐτῶν ψευδεπίγραφα παραιτούμεθα, *praep. evan.* III. 13. 22 τὰς αἰσχρὰς.. μυθολογίας.. παραιτησάμενοι, καὶ αὐτάς γε τὰς περὶ τούτων βίβλους.. ἀφανεῖς ποιήσαντες, Diog. Laert. VI. 9. 103 παραιτοῦνται τὰ ἐγκύκλια μαθήματα, Photius *bibl.* 329 a 24 ὅτι τοὺς περὶ τῆς Αἴτνης λόγους τῶν ποιητῶν ὡς μύθους παραιτεῖσθαί φησι τὸν Ἀπολλώνιον.

These passages I think confirm the technical examples which I produced *Classical Quarterly* 1928. 203 in order to prove that in schol. Γ 230 the remark παραιτητέον ἄρα ἐκεῖνον τὸν στίχον τὸν ἐν τῷ καταλόγῳ [B 588] shewed that Aristarchus rejected this line.

I had produced a further example of παραιτεῖσθαι in this sense,

namely παρήτηται in schol. A 365. Here Professor Bolling convicted me of error. I had taken παρήτηται for a passive. I was at the time ashamed to give this explanation of my error. I am no longer ashamed. The verb has all three moods :

act. Hesychius ἀποπέμποντες· παραιτοῦντες
Galen VI. 279 τοὺς δ' ἐμέτους παραιτήσομεν
Fronto ad M. Ant. *de eloquentia* p. 147 Naber ταῦτα δ' ἐστὶν.. παραιτεῖν (παραιπεῖν cod.)

pass. Hesych. οὐκ ἀποχρή· οὐ παραιτεῖται
Luke 14. 18 ἔχε με παρητημένον and other cases in the lexica. The participles ἀπαραίτητος δυσπαραίτητος are common. Moreover if we have αἰτεῖν αἰτεῖσθαι there can be nothing to be said against παραιτεῖν παραιτεῖσθαι.

2. Εἰς ὥρας = next year.

H. Hom. XXVI. 12 ὃς δ' ἡμᾶς χαίροντας ἐς ὥρας αὖθις ἱκέσθαι
ἐκ δ' αὖθ' ὥράων εἰς τοὺς πολλοὺς ἐνιαυτούς.

Commentators have doubted if the words εἰς ὥρας have a definite sense in this passage, and the lexica too 'hedge', LS. giving the very curious rendering 'in the future year', which is unknown to our tongue. Yet the evidence leaves no doubt : LXX Genesis 17. 21 ἐν τῷ ἐνιαυτῷ τῷ ἑτέρῳ = 18. 10 and 14 εἰς ὥρας, Plato *ep.* p. 346 μένε τὸν ἐνιαυτὸν τοῦτον, εἰς δὲ ὥρας ἄπιθι (quoted by Gemoll on h. Hom.), Plut. *Ages.* 22 ἐὰν ἐσπαρμένην τὴν γῆν εἰς ὥρας ἔχωσιν, Artemidorus *onir.* IV 84 γελοῖον γὰρ ἂν εἴη τῷ περὶ τῆς αὔριον φοβουμένῳ ἢ ἐλπιζοντι καὶ ἰδόντι ὄνειρον τὰ εἰς ὥρας ἐσόμενα κρίνειν, Anth. Pal. XII 107 εἰς ὥρας αὖθις ἄγοιτε 'this time next year', Babrius 53. 7, Plut. *Marius* 21, Aelian NA. XIII. 7. A more exact expression is εἰς νέωτα πάλιν ὥραις ταῖς αὐταῖς Dion. Hal. *comp. verb.* 6. Hence we maintain the translation in the Hymn above, and also, the first instance, ι 34 μάλα κεν βαθὺ λῆϊον αἰεὶ/εἰς ὥρας ἀμῷεν. (Instances from Theocritus are in the lexica.)

An equivalent is νέωτα or εἰς νεώτα (Hesych. Εἰς νέωτα· εἰς τὸ ἐπιόν. Ἐπὶ νέωτα· εἰς ἕτερον ἔτος. Νέωτα· εἰς τὸ ἐπιὸν ἢ νέον ἔτος). On this the lexica take a firmer tone and have collected instances.

3. On Tmesis I made some remarks in *C. Q.* 1933. 200. One or two more passages may be added here.

Ω 725 ἦνερ ἀπ' αἰῶνος νέος ὤλεο. Here Walter Leaf remarked the construction ἀπ' αἰῶνος was 'remarkable'. It is obvious to see a Tmesis, ἀπώλεο αἰῶνος νέος (Zenodotus' νέον is neither here nor

there). Now we can hardly construct αἰῶνος νέος, for there is no gen. with νέος, and even the Latin *recens a* has a different sense. Therefore we must say I suppose ἀπώλεσ αἰῶνος, which schol. BT paraphrase as τῆς ζωῆς ἐξεκόπης. The lexica appositely quote Eur. *Hec.* 946 ἐπεί με γᾶς ἐκ πατρίας ἀπώλεσε in what they call a 'pregnant sense, drive me ruined from'.

Theognis has two cases of simple Tmesis which have not always been recognised.

513 νηός τοι πλευρῇσιν ὑπὸ ζύγα θήσομεν ἡμεῖς = ὑποθήσομεν, and 533 χαίρω δ' εὖ πίνων καὶ ὑπ' αὐλητῆρος ἀκούων, which as I pointed out *C. Q.* 1930. 189 = ὑπακούων. Compare Libanius *or.* II 60 οἱ περὶ τὰς τραπέζας ὑμῖν ᾄδοντες νέοι, καὶ ὑφ' ὧν τοῖς ἄσμασι πίνετε. Inability to see this produced the absurd alternative ἀείδων, as though the Greek reveller sang while he drank.

Quintus Smyrnaeus I 733 has a somewhat singular case, ποῦ νύ τοί ἐστι περὶ σθένος ἠὲ νόημα; as printed. This = περιέστι, as in η 69 περὶ .. τετίμηταί τε καὶ ἔστιν = περιτετίμηταί τε καὶ περιέστιν (*C. Q.* 1931. 147).

4. In this Journal July 1934, p. 237 I noticed the usage of καθά καθό καθότι = 'where' in Pausanias and Josephus. I can now produce cases from the earlier volumes of Kühn's edition of Galen.

καθά : II 776 καθὰ δὲ βαίνομεν αὐτῇ περιφερής ἐστιν ἡρέμα.
777 ἀλλ' ἐκεῖνο μὲν κοιλόν ἐστι καθὰ διαρθροῦνται πρὸς τὸν ἀστράγαλον.
832 τέτακται δὲ τὸ τρῆμα τοῦτο καθὰ πρῶτον ἡ χώρα τῶν ὀφθαλμῶν ἄρχεται γεννᾶσθαι.
III 130 καθὰ τῷ πήχει διαρθροῦνται.
279 καθὰ δὲ περιβέβηκε τοῖς σπονδύλοις.
358 πλὴν καθὰ μάλιστα ἐχρῆν.

καθό : II 571 καθὸ μὲν ταῖς φρεσὶ προσψαύει ...καθὸ δὲ τῇ κοιλίᾳ (Herophilus).
ib. καθὸ καὶ τοῖς ἐμβρύοις ἡ τοῦ ὀφθαλμοῦ φλὲψ εἰς αὐτὸ ἐμπέφυκεν.
629 περιλαμβάνειν τὸ μέρος ἐκεῖνο καθὸ τὴν ἀρτηρίαν αἱμορραγοῦσαν ὁρᾶτε.
798 καθὸ δ' αἱ κλεῖς ἐπίκεινται τοῖς τῆς κοίλης τέρμασι and 484, 565, 626.
III 66 καθὸ δὲ βέλτιον ἦν κατὰ τοῦτο.....
520 καθὸ δὲ πρῶτον ὑπερβᾶσα τὰς κλεῖς ...γίνεται σχίζεται κατὰ τοῦτο and 530.

IV 98 καθὸ τοίνυν ἦν μόνον δυνατὸν ἑκατέρωθεν τῆς ἀκάνθης ἐγένετο.

99 καθὸ συμβάλλει ὁ τέταρτος σπόνδυλος τῷ πέμπτῳ and 343, 465 and perhaps XII. 169.

Hesychius Ἀμολόν· ...μέρος τῆς νυκτὸς καθὸ ἀμέλγουσιν.

καθότι : II 153 ἀρρωστοῦσα δὲ καθότι ἂν ἀδυνατήσῃ περιλαβεῖν ἀκριβῶς ἐνταῦθα εὐρυχωρίαν ἐργαζομένη τινα.

628 προγινώσκοντας οὖν ὑμᾶς καθότιπερ ἂν πρῶτον ἐξακοντιζόμενον ὑπὸ τῆς ἀρτηρίας ἴδητε τὸ αἷμα... ἐπιστρέφειν ὅτι τάχιστα τὴν σμίλην.

The usage may therefore be called normal in late Greek. As to καθώς, which the lexica say means ' when ' in biblical Greek, this is merely ὡς in one of its usual senses. It occurs e. g. III Regn. 5-7, Nehemiah 5. 6, 6. 1.

5. Ἀβλαβής, ἀβλαβῶς.

Galen, who like Strabo and Plutarch, is a good grammarian, says (II 349 Kühn) that the compounds of βλάβος are ὀνόματα τῆς ἐνεργείας τε καὶ πάθους κοινά. The case of other negatives, ἄκοπος, ἄλυπος, ἀμελής, ἄνατος, ἀπήμων, ἀργός, ἀσινής is similar..

In ἀβλαβής the passive sense (μὴ βλαβὰς ἔχειν schol. Aesch. *Eum.* 302) is probably the more common. For the active cf. Hippocr. *epid.* I, 6, Aesch. *Pers.* 558, *Eum.* 285, 477, Eur. *Phrixus* fr. 822, Plato *Phileb.* 63 A ἀβλαβές τε καὶ ὠφέλιμον, *rep.* 357 B (opposite of βλαβερός), Polyb., VI, 31. 14, IX, 4.2, XI, 29. 10 ἀβλαβῆς τοῖς χρωμένοις Strabo 213 τοὺς ἀέρας ἀβλαβεῖς εἶναι 293 παλίρροιαν, Epictet., III, 13. 13, Philo *leg. ad Gaium* 127, *de gigant.* 360, Lucian *Hipp.* 72, 75, Babrius 46. 5 ἀβλαβὴς γείτων 122. 6, Aesop 147, often in Galen (IV, 208, V, 907, VI, 402, 449, 574, 655, 792, 812, etc.). Aretaeus III, 1. 2, V, 10. 9, Oribasius *coll.* XLVI, 20.18 al. Porphyry ap. Stob. *ecl.* III, 1. 123. Euseb. *praep. ev.* IV, 14. 3 θῦμα ἀβλαβὲς πᾶσι, Wisdom of Solomon LXX, 18.

The *degrees* (comparative et superlative) seem usually active :

comp. Galen VI, 586 ἀβλαβέστερα γὰρ πάντα ταῦτα τῶν ὡραίων ἐδεσμάτων, X, 818 ὅσον ἀπρακτότερα πρὸς τὸ παρὸν ὑπάρχει τοσοῦτον ἀβλαβεστέρα πρὸς τὸ μέλλον, but VI, 524 ἀβλαβέστερον αὐτοῖς χρῆται, *ars med.* 13 ἐξαρκοῦσιν ἀβλαβέστερον ἀφροδισίοις πλείοσιν it is passive.

sup. VI, 656. ἀβλαβέστατοι τῶν ἄλλων μυκήτων εἰσὶν οὗτοι.

697. ἥδιστος μὲν ἐς ὀδωδήν, ἀβλαβέστατος δὲ στομάχῳ.

The adverb similarly is more often passive (Theognis 1154, Arrian *fr.* 85 Roos, Galen VI, 412), but is sometimes active.

> Galen X, 589 τούτους μὲν οὖν οὐδ' ἐν ταῖς παρακμαῖς ἀβλαβῶς ἂν τρέφοις.
> Artemidorus onir., II, 12 λέοντα.. προσιόντα ἀβλαβῶς
> Polyb. VI, 10. 12 ἀβλαβῶς συνεστήσατο τὴν πολιτείαν,
> Libanius *or.* XLIII, 23 ἀβλαβῶς ὑπηρετῶν, Sosiades ap. Stob., *ecl.*, III, 1. 173. Orib., *coll.* LIII, 54. 3.

There is therefore no reason to disturb the first occurrence of the form in H. Hom. Merc. 83 in the phrase ἀβλαβέως ὑπὸ ποσσὶν ἐδήσατο καλὰ πέδιλα, to which the critics had preferred the harmless but pointless εὐλαβέως, the unheard of ἀβλεμέως, and the incredible ἀβλαύτοις.

6. Hesychius Αὐτοὶ χελώνας ἔσθετε· παροιμία : ἁλιεῖς γὰρ ἑλκύσαντες χελώνην μεγάλην καὶ ἀναπαύσαντες αὐτὴν διαμερίζονται τοῖς παροῦσιν. One of the many "proverbs' about this reptile, which excited the comment of the Greeks. But what of ἀναπαύσαντες? M. Schmidt the editor of Hesychius printed ἀνασπάσαντες from the account in Zenobius II, 29 (and in the other collections) ἁλιεῖς ποτε χελώνας ἀνασπάσαντες διὰ τῶν δικτύων διένειμον τοῖς παριοῦσιν. But ἀνασπάσαντες here corresponds to ἑλκύσαντες not ἀναπαύσαντες in Hesychius, and it would be strange to devote two verbs to the same action. Moreover in all accounts of turtles and tortoises being caught and killed, the turning of the reptile up is an invariable moment (I may refer to the forthcoming note of Mr. Halliday and myself on H. H. Merc. 41). The wording of Nicander, *Ther.*, 701 in very similar to that of Hesychius :

> ἤτοι ὅταν βροτολοιγοῦ ὑπὲκ πόντοιο χελώνην
> αἰγιαλῶν ἐρύσωσιν ἐπὶ ξερὸν ἀσπαλιῆες
> τὴν δ' ἀνακυπώσας κεφαλῆς ἀπὸ θυμὸν ἀράξαι κτλ.

Here ἐρύσωσιν evidently = ἑλκύσαντες and ἀνακυπώσας = ἀναπαύσαντες. Read therefore in Hesychius not ἀνα<σ>πα[ύ]σαντες but ἀνα<κυ>πώσαντες. 'Ανακυποῦν occurs also in Lycophron.

7. H. Herm. Merc., 109. δάφνης ἀγλαὸν ὄζον ἑλὼν ἐπέλεψε σιδήρῳ. This verse describes the process of making the τρύπανον or borer by grinding which on the στορεύς or plate Hermes made fire by friction. 'He took a fine twig of laurel and pointed it with his knife'. To obtain this sense we have to make ἐπέλεψε mean

'he pruned, or planed it down, i. e. to a point'. It has been denied that the preposition ἐπί bears this sense and therefore since the matter is not well illustrated in the lexica, it has been necessary to adduce instances in other verbs.

'Επικαίειν 'burn over, burn the surface down' of vegetation. Theophr. H. P. VI, 6. 6 ἐπικαομένη καὶ ἐπιτεμνομένη [ἡ ῥοδωνία] βέλτιον φέρει τὸ ἄνθος, C. P., III, 19 τὰς ῥοδωνίας.. ἐπικάουσιν, Plut., *de vit. pud.*, 529 B πῦρ προσαγαγὼν ἐπέκαυσεν, *qu. conv.*, 695 C ἐπικάειν δοκεῖ τὰ ἄκρα τῷ τέμνειν, Hippocr. *aer. aq. loc.* 17 (μαζός), Diod., II, 45. 3 τὸν δεξιὸν μαστὸν ἐπέκαον (Amazons, *sim.* III, 53. 8), IV, 11 τὸ ἀποτμηθὲν μέρος ἐπικάειν (of the Hydra, to prevent the head growing again), Apollod., II, 79 δαλοῖς ἐπικαίων τὰς ἀνατολὰς τῶν κεφαλῶν (also of the Hydra) Galen XIV, 280 al. Soranus II, 1. 4 ; tropically Aristides, XXIII, 287 οἱ μὲν τέμνειν, οἱ δ' ἐπικάειν φαρμάκοις, of the sun Alciphron, II, 1, sim. Ant. Caryst., 53, Apoll., *Hist. mir.*, 23.

ἐπικόπτειν 'cut away, prune' : Theophr. H. P., I, 8 ὅλως δὲ καὶ τοῦ στελέχου καὶ κλάδου καθ' ὃ ἂν ἐπικόψῃ ἢ ἐπιτέμῃ τις ὄζος γίνεται, III, 7. 1 πεύκη καὶ ἐλάτη τελέως ἐκ ῥιζῶν αὐτοετεῖς αὐαίνονται καὶ ἐὰν τὸ ἄκρον ἐπικοπῇ, C. P., V, 18. 3 καλοῦσι δ' ἐπικοπὴν ὅταν ἀφαιρεθείσης τῆς κόμης ἐπικόψῃ τας τὸ ἄκρον; tropically 'dock, check' Philostr., *Gymn.*, 52 ταυτὶ αἱ τῶν ἀφροδισίων ἡδοναὶ ἐπικόπτουσιν, Themistius, XI, 149 ἀνάγκη ἐκτεμεῖν ἢ ἐπικόψαι etc., Hesych. κολοβοῖ· ἐπικόπτει.

ἐπιτέμνειν of surgery 'lance' : Hippocr., II, 216. 2, III, 312. 4 etc., Galen, IV, 2 εἰ.. ἐπιτέμοις μὲν κατά τι, μὴ διατέμοις δ' ὅλην, Theophr. H. P., V, 1. 12 καλοῦσι δὲ οἱ τέκτονες ἐπίτομα ταῦτα διὰ τὸ πρὸς χρείαν οὕτω τέμνειν; C. P., III, 7. 4 ἐπιτέμνουσι τὰ ὑψηλά 'dock', Theocr., X, 55 μὴπιτάμῃς τὴν χεῖρα καταπρίων τὸ κύμινον. Strabo, 199 ἐπιτμηθεὶς (κάρπος) ἀφίησιν ὀπόν. This word has survived, of compression, into the modern languages.

ἐπικνίζειν 'to scrape away' Theophr. C. P., V, 2. 4 ἐπικνίζειν τὰς κορυφὰς ἐν αὐταῖς ταῖς ἀκάνθαις, V, 2. 4 Galen XVI, 129.

ἐπιξύειν the same : Hippocr. *de vuln. cap.* 14, Aristot. 612 b, 17, Galen XIII, 863 (ὀστᾶ). Accordingly ἐπέλεψε may mean 'plane, point', of the τρύπανον. The rival reading ἐνίαλλε makes nonsense of the operation (firedrill) and therefore must be wrong. The *anagrammatismus* suggested by the late J. P. Postgate λείκινε is supported by the fact that λε(ι)αίνω 'smooth, plane' is a synonym of ἐπιλέπειν : Quintus, XII, 186 οἱ δ' ἄρ' ἀπ' ὄζους λείκινον πελέκεσσι, Plut., *praec. ger. reip.*, 802 B ὄζους τινας ἐν ξύλῳ καὶ διπλόας ἐν σιδήρῳ μαλάσσων καὶ καταλειαίνων, Theophr. H. P., V, 4. 6 ἀναξηραίνεται δὲ καὶ λειαινόμενον καὶ πριόμενον τὸ

ξύλον, Nicander, *Ther.*, 95 λειαίνειν τριπτῇρι, Plut., *def. or.*, 410 D λειαίνεσθαι ξυρῷ, Philostr., *Imag.*, 16 (393) τῷ σκεπάρνῳ λεαίνοντες τὰ μήπω ἠκριβωμένα.

8. Aristophanes, *Knights*, 755.

κέχηνεν ὥσπερ ἐμποδίζων ἰσχάδας.

This famous description of Δῆμος has troubled commentators from the Alexandrian day to ours. I will be as brief as possible in eliminating erroneous views. (1) ἐμποδίζων = ἐσθίων, μασώμενος. Absurd in itself (especially the dictum κεχήνασιν οἱ μασώμενοι) this note appears to have strayed from v. 717. These abundant scholia arranged carelessly on the narrow margins of Byzantine MSS. often stray. I have collected some cases *C. Q.*, 1929, 28. (2) Some moderns have imagined an allusion to 'tying up' figs, packing them for transport. Κεχήνασι would then be of fatigue. But χάσκειν in satire means foolish expectancy, the posture of the *gobemouche*. The demos was not fatigued at the Pnyx, but it hung on the speakers' lips. (3) That it is a children's game. Here we get into clearer air. The scholion continues ὅτι εἴωθε τὰ παιδία παίζοντα ἄνω ῥίπτειν τὰς ἰσχάδας ἢ τὰς τῶν βοτρύων ῥᾶγας καὶ τῷ στόματι αὐτὰς κατιούσας δέχεσθαι. Such a game existed, for Aristotle when Diogenes gave him a fig μετεωρίσας ὡς τὰ παιδία ἀπέδωκεν αὐτῷ (Diog. Laert., V, 1. 18). This here however is contradicted by ἐμποδίζων, for catching a fig in your mouth can hardly be so expressed. (4) The real game is given in the words οἱ παῖδες περιθέντες ταῖς συκαῖς βρόχον (sc. ἐμποδίζοντες τὰς συκᾶς) εἰώθασιν ἐσθίειν. So Plutarch περὶ φυγῆς 602 A Seriphus ὅπου φησὶν ὁ κωμικὸς τὰ σῦκα ταῖς σφενδοναῖς τρυγᾶσθαι. The fig hangs on the fig-tree, the boy throws a loop or lasso over the bough (*entangles* the fig), and pulls it down with mouth open to catch the fig (κεχηνώς). The chances are that the loop slips and the bough goes back. This constitutes a skilled game. There are various modern games which consist in seizing a moving fruit in the teeth — 'bob-apple' where apples are floating in a tub, 'bob-cherry' where they are hanging on the tree. The latter conditions are reproduced in a game practised on steamships, familiarly called 'treacle-bun', where a bun is hung by a string from a beam.

This however appears to contradict ἰσχάδας, if ἰσχὰς is a dried fig. A dried fig is hardly worth fighting for, and on a tree would resemble the dead fish with which Cleopatra supplied Antony.

Does therefore ἰσχάς mean a dried fig? The Etymologica (Orionis, Magnum, Gudianum) held that it did, and the moderns

without exception have followed. It might have been thought that even grammarians had noticed figs, but I cannot help thinking that they where victims of the instinct of etymology which pervaded the Greeks from Homer to Zonaras. Ἰσχίον ἰσχύς have nothing to do with ἰσχνός. Why should ἰσχάς? A fig on a tree is the reverse of dry : it announces its maturity by a sweet thick drop or tear which oozes from the upper end. It is sticky. People who live in fig-bearing countries exact this tear. I derive it therefore from ἰξός, *viscum*[1], the contents of the mistletoe-berry or *gui* : I hardly dare to mention *ficus*. It should therefore mean not ' dried ' but ' ripe '. If documentary proof is wanted I quote Galen, in whom everything may be found, vol. XI, 120 Kühn : προσήκει δὲ γλυκείας τε καὶ λιπαρὰς τὰς ἰσχάδας εἶναι, ὡς ἐν αὐταῖς ἔχειν ὑγρότητα παραπλησίαν μέλιτι· καὶ εἰ τοιαύτας λαβὼν ἐψήσεις ἄχρι πλείστου τὸ ἀφέψημα, μέλιτι λεπτῷ κατὰ τὴν σύστασιν ἔσται παραπλήσιον[2]. This result could not be produced by cooking dried fig ; for the end of that, much practised in my native country, is ' jam ' or 'pudding', not ' thin honey '.

T. W. Allen.

---

1. So ἰσχύι Hes. Theog. 823 = ἰξύι, *Classical Review*, 1931, 150.

2. Again, p. 122 τῶν λιπαρῶν ἰσχάδων. Diogenes Laertius' expression (VIII, 1. 12) ἰσχάσι ξηραῖς καὶ τύροις ὑγροῖς would be pleonasm if ἰσχάδες were already dry.

LE « RÔLE » DE SECUNDUS DANS LE *DIALOGUE DES ORATEURS*

Les commentateurs du *Dialogue des Orateurs* pensent généralement que Secundus, dans la vaste lacune qui suit le chapitre XXXV, prenait la parole.

Andresen et, à sa suite, d'autres éditeurs, vont plus loin : ils imaginent gratuitement une seconde lacune (dans le corps du chapitre XL), afin de pouvoir attribuer à Secundus une partie du discours de Maternus.

Si cette dernière hypothèse, tout arbitraire, est négligeable, il n'en est pas de même de la première, qui a pour elle, au premier abord, une certaine vraisemblance extérieure et qui mérite qu'on la discute.

Je suis arrivé, pour ma part, après une attentive étude du texte, à cette conclusion — ou tout au moins à cette conviction — *que Secundus ne prononçait à aucun moment du* Dialogue *de discours étendu et suivi.*

Cette façon de voir, — que je me propose de soutenir ici, — repose d'une part sur la psychologie particulière de Secundus, de l'autre sur la contexture générale de l'ouvrage.

*
* *

En premier lieu, qui était et surtout quel était Secundus ?

Nous le connaissons d'abord par Quintilien, dont il fut le contemporain et l'ami particulièrement intime et cher[1]. Quintilien admirait beaucoup l'éloquence de Secundus et pensait que seule sa mort prématurée l'avait empêché de parvenir comme orateur à une gloire de premier plan. S'il eût vécu davantage, nous dit-il, Secundus aurait acquis les qualités qui lui manquaient : à sa facilité de parole, à sa clarté, à sa précision, à son élégance, à son charme[2], il eût ajouté une énergie plus combative : *ut esset*

1. *Inst. Orat.*, X, 3, 12 : Iulium Secundum illum, *aequalem meum atque a me*, ut notum est, *familiariter amatum.*

2. *Inst. Orat.*, X, 1, 120 : ea est facundia, tanta in explicando quod uelit gratia, tam candidum et lene et speciosum dicendi genus, tanta uerborum etiam quae adsumpta sunt proprietas, tanta in quibusdam ex periculo petitis significantia; — XII, 10, 11 : elegantiam Secundi.

multo magis pugnax, — et se fût habitué à apporter au fond des choses autant d'attention qu'à la forme : *et saepius ad curam rerum ab elocutione respiceret* (*Inst. Orat.*, X, 1, 120). L'éloge est donc loyalement tempéré de réserves et de demi-critiques. Ailleurs il ne craint pas d'insister sur ce que l'éloquence de Secundus avait de laborieux : mirae facundiae uirum, *infinitae tamen curae* (X, 3, 12). — Il y a là, sinon un portrait, du moins une esquisse, de la personnalité intellectuelle et même morale de Secundus qu'il sera bon de retenir et de confronter au Secundus du *Dialogue des Orateurs*. Nous verrons qu'il y a concordance. Mais le *Dialogue* est, pour qui sait le lire, beaucoup plus explicite encore.

La personnalité de Secundus, telle qu'elle se dégage du *Dialogue des Orateurs*, est en effet des plus curieuses. Elle est loin d'avoir le relief de celles d'Aper, de Maternus et de Messalla. Et il y a là, si l'on y regarde bien, une intention manifeste de la part de l'auteur du *Dialogue*. Aucun doute qu'il n'ait voulu peindre en Secundus une nature particulièrement aimable, douce, mais en même temps prudente et timorée. Les trois autres interlocuteurs du *Dialogue*, chacun avec son tempérament, s'affirment volontiers, affrontent sans déplaisir la critique et la contradiction : Aper y trouve une jouissance extrême, Maternus le poète a des moments de vive et chaleureuse éloquence, il n'est pas jusqu'au méthodique et calme Messalla qui ne se laisse aller au moins une fois à un mouvement véhément (chap. XXVII), que Maternus arrête avec à propos. Le trait dominant de Secundus est au contraire la circonspection, la discrétion : chaque fois que l'occasion s'offre à lui de parler, de jouer un rôle actif dans la discussion, de cesser de faire figure de comparse pour passer au premier plan de la scène, il se dérobe et s'efface.

Il semble que, dès le début de l'ouvrage, Tacite ait voulu marquer fortement cette particularité de caractère, ou plutôt de tempérament. Dans le préambule, au chapitre II, Secundus nous est donné pour l'antithèse vivante d'Aper. Tacite commence, assurément, par les mettre tous deux sur le même plan : Marcus Aper et Iulius Secundus, *celeberrima tum ingenia Fori nostri*, *quos ego* non in iudiciis modo *utrosque studiose audiebam*, sed domi quoque et in publico assectabar... Mais la phrase n'est pas finie qu'il les oppose : il rapporte l'opinion de ceux (et ils sont nombreux, *plerique*) qui, par jalousie, disent que Secundus n'a pas la parole facile : *nec Secundo promptum esse sermonem*, et qu'Aper doit sa renommée d'orateur plus à son impétuosité naturelle qu'à la culture de son esprit : et Aprum ingenio potius et

ui naturae quam institutione et litteris famam eloquentiae consecutum. Tacite a beau s'inscrire aussitôt en faux, et mettre au point les choses en déclarant que Secundus avait une parole châtiée, précise, et qui savait être abondante dans la mesure du nécessaire : *Secundus purus et pressus et in quantum satis erat profluens sermo non defuit*, que de son côté Aper affectait de mépriser la culture, mais était très loin d'en manquer, il ne nous en laisse pas moins, et à dessein, cette impression qu'autant Aper est un tempérament ardent et un orateur passionné, autant Secundus se contrôle et est maître de sa parole.

En d'autres termes, et pour nous dégager du texte même de Tacite, il ressort de ce chapitre II que la qualité maîtresse du talent de Secundus, c'est la concision, qu'il parle d'ordinaire le moins possible, et qu'il ne se laisse aller que par exception et à bon escient à une abondance relative, qu'il a en outre un souci permanent de l'exactitude et de la pureté de l'expression ; que de là lui vient la réputation mal fondée d'avoir la parole difficile. Toutes choses qui sont parfaitement d'accord avec ce que nous disait de lui Quintilien. Des deux textes rapprochés, il ressort que ce devait être un orateur appliqué, studieux, consciencieux, qui, à force d'étude et de conscience, et grâce à une surveillance constante de lui-même, plaisait et persuadait, mais n'enthousiasmait pas.

Voyons-le en action dans le *Dialogue*.

Au chapitre III, Secundus, avec Aper, entre en scène. Il prend la parole aussitôt ; et son premier soin est de suggérer à Maternus l'idée de se montrer prudent et de ne publier son *Caton* que soigneusement remanié et élagué : « Nihilne, inquit, Materne, fabulae malignorum terrent quo minus offensas Catonis tui ames? an ideo librum tuum apprehendisti, ut diligentius retractares et, *sublatis si qua prauae interpretationis materiam dederunt*, emitteres Catonem non quidem meliorem, *sed securiorem*? » Point n'est besoin de peser les mots pour se rendre compte qu'il y a là un trait de nature. Secundus n'est pas homme, comme Maternus, à braver l'opinion, la délation, les dangers, et à redoubler les coups en écrivant un *Thyeste* où il ménagera moins encore les « puissants » que dans son *Caton*. Rien n'est plus clair : à la place de Maternus, à supposer qu'il se fût mis dans un aussi mauvais cas, il battrait en retraite devant la menace et ne songerait qu'à sa sécurité.

Mais ce qui suit est bien plus significatif. Aper reproche à Maternus d'avoir déserté l'éloquence, où il brillait, pour la poésie, qui n'est qu'un vain jeu d'esprit. Une discussion qui se

généralise sur les mérites comparés de la poésie et de l'éloquence s'engage entre eux, et Secundus est invité à remplir le rôle d'arbitre. Maternus, avec beaucoup d'esprit, annonce qu'il se soumettra à la sentence, quelle qu'elle soit, qu'il est prêt à renoncer à faire des vers si tel est l'avis de Secundus, mais qu'il redoublera de zèle poétique au contraire si Secundus l'y encourage. Que fait Secundus? Il commence par se récuser. Il serait, dit-il, forcément partial dans ce litige : son amitié bien connue pour le poète Saleius Bassus ne lui permettrait pas, en effet, de juger avec une sérénité suffisante. On passe outre, on lui force la main : Aper déclare que le reproche qu'il adresse à Maternus d'abandonner l'éloquence pour la poésie ne saurait atteindre des poètes dépourvus de moyens oratoires, comme c'est le cas de Saleius Bassus (chap. IV-V). Aper et Maternus soutiennent donc chacun leur thèse. Mais quand ensuite l'arrivée de Messalla interrompt brusquement l'entretien (chap. XIV), Secundus n'a garde de faire remarquer à ses amis qu'ils oublient de lui demander quel est son arrêt. Trop heureux d'échapper à l'obligation de trancher leur différend, il laisse la conversation s'orienter vers un autre sujet.

Ce sujet, c'est la question des causes de la décadence de l'éloquence, mise aussitôt sur le tapis par le nouvel arrivé. Messalla, que cette question préoccupe depuis longtemps, exprime tout d'abord le désir de la voir traiter par l'un de ses trois amis, réunis si à propos : uelim impetratum ab aliquo uestrum ut causas huius infinitae differentiae scrutetur ac reddat (chap. XV). Quelle est la réaction de Secundus? *Il se hâte de répondre* pour demander à Messalla, mieux qualifié, assure-t-il, d'exposer plutôt lui-même ses idées sur la matière : « Magnam... et dignam tractatu quaestionem mouisti; sed quis eam iustius explicabit quam tu, etc. (suivent les compliments d'usage en pareil cas)? » Secundus a eu peur, cette fois encore, d'avoir à parler, d'avoir à se prononcer, à prendre une responsabilité, tout intellectuelle du reste; il l'esquive (chap. XVI). — Messalla consent volontiers à faire connaître ses réflexions sur ce grave problème, mais à la condition que Secundus et Maternus partageront la tâche avec lui et compléteront son exposé : ut uos quoque sermonem hunc nostrum adiuuetis. Quelle est à cet instant l'attitude de Secundus? Il ne réplique pas, il ne souffle mot. Il laisse Maternus répondre et s'engager « pour deux » : « *Pro duobus*, inquit Maternus, promitto. » Il ne dément pas Maternus, mais il ne ratifie pas non plus la promesse faite en son nom; on dirait qu'il se réserve.

Comment ne pas se demander dans ces conditions s'il ne trouvait pas au dernier moment quelque défaite, quelque bon prétexte pour se dégager et pour ne rien dire du tout?

*
* *

Et, en effet, comment la dernière partie du *Dialogue* est-elle menée[1]?

Nous y voyons d'abord Messalla traiter des causes *sociales* de la décadence de l'éloquence. Avec autant de précision que d'ampleur, il trace un tableau magistral des conditions dans lesquelles l'orateur, aux temps anciens, se formait et s'exerçait, et, parallèlement, des conditions dans lesquelles s'instruit et s'éduque la jeunesse contemporaine (chap. XXVIII-XXXV). Son discours est malheureusement coupé par la lacune des manuscrits. A la reprise de notre texte, c'est Maternus qui, à son tour, est en train de parler : complétant l'exposé de Messalla, il traite principalement des causes *politiques* de la décadence de l'éloquence. Inutile de rappeler ici tout ce qu'il y a de nouveau, de lumineux, de définitif dans ces quelques pages d'une si admirable clairvoyance, où les détails matériels les plus terre à terre tiennent leur juste place à côté des considérations historiques les plus pénétrantes.

Or on suppose habituellement que dans la lacune, dans l'intervalle entre les discours tronqués de Messalla et de Maternus, Secundus prenait la parole. Mais, si cette hypothèse est fondée, que pouvait bien dire Secundus? de quelle partie du sujet pouvait-il bien être chargé? On ne le voit absolument pas : Messalla et Maternus, à eux deux, épuisent véritablement la question[2].

D'autre part, à la fin du *Dialogue* (chap. XLII), alors que tous les autres interlocuteurs sont successivement nommés, Secundus seul ne l'est pas. Maternus, résumant plaisamment la situation, dit à Aper : « *Ego* te poetis, *Messalla* autem antiquariis criminabimur. » De Secundus il n'est pas soufflé mot. Qu'est-ce à dire? Cette omission a sa raison d'être, et deux hypothèses me paraissent plausibles. Ou bien Secundus n'est plus présent : il a quitté ses amis, pour un motif quelconque, avant la fin du *Dialogue* (de même que Messalla n'assistait pas au début de l'entretien et n'a fait son entrée qu'au chapitre XIV, de même Secundus

1. On sait qu'il y a une partie intermédiaire purement incidente, la discussion sur les mérites comparés des « anciens » et des « modernes » (chap. XVI-XXVI), dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

2. De là l'idée de la seconde lacune, permettant de prêter à Secundus la première partie du discours de Maternus.

pouvait fort bien prendre congé de ses amis dans la partie de l'ouvrage qui nous manque). Ou bien, au dernier moment, quand est venu son tour de parole, il s'est une fois de plus arrangé pour garder le silence et pour ne pas tenir l'engagement pris par Maternus en son nom : il est présent, mais effacé, plus effacé que jamais. En ce cas, on est amené à supposer que dans la lacune, après la fin du discours de Messalla, Maternus et Secundus échangeaient quelques politesses et que, finalement, Maternus se décidait à parler seul, cette fois encore *pro duobus*.

*
* *

Par conséquent, tout concorde. La psychologie de Secundus, telle qu'elle ressort du *Dialogue* et des passages de Quintilien que nous en avons rapprochés, la contexture du *Dialogue* et son texte même nous invitent à penser que Secundus ne participait à aucun moment d'une manière active à la controverse et ne tenait aucun discours suivi. Il faisait figure d'assistant, mais il n'entrait pas en lice.

Secundus nous offre ainsi le type original de l'orateur qui n'aime pas à se mettre en avant, qui parle le moins possible et seulement quand il ne peut pas faire autrement, presque de l'orateur malgré lui. Ce trait fondamental de sa nature se retrouve jusque dans la conversation amicale à laquelle nous fait assister Tacite. Tranchons le mot : c'est un timide. Ce qui ne signifie point du tout que son talent fût médiocre et que Quintilien et Tacite aient eu tort de l'admirer[1].

René Waltz.

---

1. Sa mort prématurée (cf. Quintilien, X, 1, 120 : si longior contigisset aetas) ne serait-elle pas l'indice d'une complexion maladive, qui expliquerait en partie son manque de combativité et d'audace ?

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

PLINIUS MINOR, *Opera*, edidit M. SCHUSTER, XXIX + 497 pages in-12. Teubner, Leipzig, 1933. Br. M. 9.20, rel. 10.50.

C'est une jolie édition avec ses gros caractères qui se détachent bien sur un fort papier d'un blanc net ; mais aussi une édition solide. Pline est vraiment choyé par la maison Teubner. Depuis 30 ans, on lui doit deux éditions des œuvres complètes, une de C. F. W. Muller (1903) et une de R. C. Kukula (1908), qui reparut même « augmentée et revue » dès 1912. Il convient aussi de rappeler deux éditions qui, au point de vue critique, sont essentielles : celle du *Panégyrique* en tête des *XII Panegyrici Latini*, par G. Baehrens (1911) et celle des *Lettres* I-X, par E. T. Merrill (1922).

Si une nouvelle édition a paru opportune, nécessaire, c'est que le problème posé par la tradition des *Ep.* I-IX s'est transformé, ou plus exactement retourné, depuis quinze ans. Keil avait posé la supériorité de la famille « des neuf livres » (MV = α) sur celle « des dix livres ou des cent lettres » (BF.. = β) ; celle « des huit livres » (Dm = γ ; oux = δ) était appelée à fournir des critères accessoires. Mais en 1886, dans un article de l'*Hermès*, A. Otto avait cru prouver que β devait avoir désormais le pas sur α, et ses conclusions furent adoptées par Muller, par Kukula et même par Merrill. Or, M. Schuster dans ses *Studien zur Textkritik des jüng. Plinius* (1919) et G. Carlsson dans son travail *Zur Textkritik der Pliniusbriefe* (1922) ont démontré que Keil avait raison contre A. Otto ; leurs arguments sont nombreux (il serait trop long de les exposer ici) et décisifs et M. Schuster dans son dernier rapport du *Bursian* (t. 242, 1934, p. 17) était en droit d'écrire : « La supériorité des Mss. MV est aujourd'hui une vérité scientifique que tous reconnaissent. »

Mlle Guillemin, dans son édition des *Ep.* I-IX, que la Collection Budé a publiée (3 vol., 1927-28), donna la préférence à α ; M. Schuster a voulu montrer qu'on pouvait aller encore plus loin dans la même voie. C'est ainsi qu'il doit à α par exemple : 1, 1, 1 *cura maiore* ; 1, 8, 15 *laudanda non* ; 1, 16, 4 *eadem quae... vis* ; 2, 7, 5 *digni* ; 4, 7, 2 *super* ; 4, 7, 4 *ut orator* ; 4, 9, 14 *etiam nocte inlatis* ; 5, 6, 8 *marmore*, etc... et je crois que dans tous les cas cités il a raison ; il aurait même pu admettre en 4, 14, 10 *peto ut quod* de α, sans faire dire à Lagergren ce qu'il ne dit pas. Pour le *livre X* et le *Panégyrique*, même tendance. Si bien que dans l'ensemble les conjectures personnelles sont très rares : *ep.* 8, 20, 4 *viridi ore pressior* (dans un *locus desperatus*) ; — 10, 37, 1 *omissus* (*col.* Suet. *Cl.* 20, 1), qui est très séduisant ; — 10, 86 b, 2 *Valentem, domine, instructum* ; — *Pan.* 69, 6 <*revocata*>, que rien n'impose ; — *Pan.* 73, 5 <*adduceres*>, qui ne me paraît pas valoir mieux que le vieux <*contraheres*>, la suite des idées recommandant à mon avis de chercher ailleurs. M. Schuster s'est servi des collations de E. T. Merrill, mais les a scrupuleusement vérifiées sur tous les principaux manuscrits ; il sacrifie presque toutes les conjectures proposées auparavant ; il revient à tout prix aux sources ; il nous donne donc une édition conservatrice en diable, mais par là-même raisonnable, et, si je ne me trompe, durable.

Ce volume a, d'autre part, un caractère très spécial ; il contient sous une forme succincte une quantité énorme de renseignements. Ceux-ci sont dispersés dans : une préface sur les manuscrits ; une bibliographie des éditions anciennes marquantes et de tout ce qui a paru sur Pline depuis un demi-siècle ; un apparat critique qui justifie le texte adopté par des rapprochements (auteurs anciens et travaux modernes) ; des références, placées entre le texte et l'apparat, aux *loci similes* imités par Pline ou de Pline : un appendice épigraphique, qui rejette sans doute avec raison *C.I.L.* V, 5279 ; un *index uerborum et locutionum*, extrêmement riche et d'autant plus précieux que les études d'ensemble sur la langue de Pline sont vieillies ; un *index nominum*, trop bref ; deux dépliants enfin qui reproduisent quatre pages de manuscrits des *Lettres*. Renseignements dispersés, mais qu'il est facile de retrouver et de réunir et qui donnent les éléments d'un commentaire substantiel. Autrefois, l'immense travail fourni par l'auteur d'une édition critique était dissimulé, en grande partie perdu. Ainsi il est au contraire sauvé, mis à notre disposition. Seconde raison pour que cette édition soit désormais indispensable non seulement à ceux que M. Schuster appelle les *uiri pliniani* (parmi lesquels il range évidemment Mlle Guillemin !), mais aussi à tous les historiens de la langue ou de la littérature.

Marcel Durry.

Walter Arend, *Die typischen Scenen bei Homer*. Berlin, Weidmann, 1933, x-162 p. in-8°.

L'ouvrage forme le fascicule 7 de la collection *Problemata, Forschungen zur klassischen Philologie*. Dans sa forme première, c'était une dissertation inaugurale présentée en 1930 à la Faculté de philosophie de l'Université de Marbourg, sous le titre : *De Homerica in narrationibus arte et repetendi et variandi capita selecta*. Aujourd'hui, c'est un livre très dense en onze chapitres, assez malaisés à résumer, parce qu'ils sont, en général, formés de séries d'exemples, dont chacun est accompagné d'un commentaire. Le premier chapitre est une introduction. M. A. y fait l'histoire de son problème. Il réunit les opinions erronées ou approximativement vraies, émises sur les répétitions dans Homère, établit un classement des diverses répétitions et montre leur rôle, leur utilité.

« Les scènes typiques » sont ensuite étudiées séparément dans neuf chapitres. Les neuf catégories établies par l'auteur sont relatives à : 1° l'arrivée (arrivée simple, visite, ambassade, songe — car le songe est la visite d'un dieu —) ; 2° sacrifice et repas (repas de sacrifice, dîner, libation, autres sacrifices) ; 3° vaisseau et char (arrivée, départ, traversée, char) : 4° armement et habillement ; 5° sommeil ; 6° μερμηρίζειν ; 7° assemblée ; 8° serment ; 9° bain. C'est là vraiment que M. A. nous apporte le résultat de ses recherches. Sa méthode est la suivante. Il a groupé les scènes typiques de même nature. De leur rapprochement il a tiré des schémas qu'il nous donne sous forme de tableaux, treize tableaux commodes insérés dans le texte ou réunis à la fin en un cahier pliant. Il suffit de jeter les yeux sur ces tableaux pour constater que les scènes typiques, bâties sur un modèle unique, sont faites en majeure partie avec les mêmes éléments, variables dans la forme et interchangeables par groupes de vers, vers isolés ou hémistiches. Ce dépeçage d'Homère, toujours un peu déplaisant, est compensé par l'ingéniosité et la finesse avec lesquelles M. A. cherche les raisons littéraires qui expliquent l'absence ou la présence de tel

ou tel élément. C'est, semble-t-il, la partie la mieux réussie de son livre.

Mais le problème des scènes typiques, on le voit par ce qui précède, est inséparable de la question des formules. Les répétitions formulaires, M. A. sait très bien (cf. p. 1) que les Alexandrins se sont efforcés de les rejeter ou de les réduire. Ils avaient fort à faire : dans l'état préalexandrin du texte, elles étaient très nombreuses et justement dans les scènes typiques. Or, aujourd'hui, la vulgate préalexandrine nous est connue par les papyrus antérieurs à 150. L'auteur aurait trouvé dans ces considérations un moyen d'élargir et d'approfondir son sujet. Il nous aurait dit peut-être, ne fût-ce qu'en appendice, pourquoi, dans certaines descriptions typiques, les Alexandrins avaient gardé plus de vers formulaires que dans d'autres, pourquoi certains avaient trouvé grâce devant eux, tandis que d'autres étaient éliminés. Sans doute, son travail « n'est qu'un commencement » (*Préface*, p. VII), mais il eût mieux valu peut-être indiquer dès le commencement la possibilité de développements annexes. Il eût mieux valu, par exemple, ne pas parler deux ou trois fois seulement des papyrus, et si vaguement, et, semble-t-il, uniquement d'après les *Gründfragen* de Cauer. Il eût été préférable aussi de consulter et d'inscrire dans la bibliographie les livres de J. M. Bolling, de M. Parry, de M. Bowra (ch. V), les *Prolegomena* de l'*editio major* de Allen (ch. III), sans parler de l'article de Chantraine « *sur l'emploi des formules dans le I*er *chant de l'Iliade* » et des études spéciales sur les papyrus de l'Iliade.

En guise de conclusion, M. A. a rapproché des scènes typiques d'Homère les scènes d'Apollonios de Rhodes et de Virgile, qui l'un et l'autre évitent les répétitions formulaires. Dans ce chapitre aussi, on trouvera des remarques délicates, notamment sur les descriptions de traversées dans Virgile. L'*index rerum* est appelé à rendre de bons services et, plus encore, le répertoire des passages cités, extraits des poèmes homériques, des quatre chants des *Argonautiques*, des douze chants de l'*Énéide*. En somme, s'il est peu vraisemblable qu'on lise d'une traite, par plaisir, ce livre, dont les pages sont hérissées de références, il est certain qu'on le consultera souvent avec profit.

Paul Collart.

H. Rüdiger, *Das sapphische Versmass in der deutschen Literatur* (*Zeitschrift für deutsche Philologie*, t. 58 (1933), p. 140-164.

En envoyant à la *Revue* le tirage à part, qui sera analysé ci-après, M. R. m'a adressé une lettre personnelle très courtoise à propos d'un compte rendu de son livre : *Sappho. Ihr Ruf und Ruhm bei der Nachwelt*, paru ici même, p. 223, avec ma signature.

M. R. me signale quatre points sur lesquels, dit-il, je me suis trompé. Bien que le premier seul me paraisse sérieux, je parlerai cependant aussi des trois autres. Et comme je n'ai aucun parti-pris ni contre M. R., ni contre son livre, comme je ne veux absolument pas que d'un compte rendu que j'ai cru, que je crois encore impartial, naisse une aigre polémique scientifique, voici les pièces du débat. Les lecteurs jugeront. Je m'excuse de citer en allemand des passages de la lettre et du livre de M. R., en soulignant ce qu'il a souligné ; on sera plus sûr que je n'interprète pas son texte.

*1*er *point.* M. R. m'écrit : « *Das Buch hiess ursprünglich : Sappho in der* deutschen *Literatur und war als Studie über das Nachleben der Antike in* Deutschland *gedacht. Wenn Sie also mein* « *Wissen* » *oder meine*

« *Unparteilichkeit in Bezug auf Frankreich* » *bezweifeln, so scheint mir das auf einer irrigen Voraussetzung zu beruhen : denn die von Ihnen angeführten Gelehrten, Croiset und Reinach, haben bisher auf das* DEUTSCHE *Sapphobild — und darauf allein kam es mir an! — überhaupt nicht gewirkt. Selbst Wilamowitz erwähnt Reinach nur kurz.* » Je cite maintenant un passage de l'introduction : « *Um ferner ein entwicklungsmässig and geistesgeschichtlich treues Bild zu geben, kann die Behandlung nicht auf die deutsche Literatur beschränkt werden, sondern muss die lateinische Literatur auf deutschem Sprachgebiet im Mittelalter und im Humanismus sowie die Vorbereitung der Legende in den ausserdeutschen Ländern, besonders im alten Griechenland und Italien und in Frankreich zu Grundlage nehmen.* » Il m'a semblé — avouerai-je qu'il me semble encore ? — que puisque, d'une part, l'adjectif *deutsch* a disparu du titre du livre et ne figure pas à côté de *Nachwelt*, puisque, d'autre part, M. R. va chercher dans les littératures étrangères les traits épars de la Sappho allemande, il ne pouvait, sans mentir à son titre, passer sous silence les traits que « la postérité » prête à Sappho à l'étranger, même si la légende allemande ne les a que partiellement retenus. J'ai donc écrit : « Si on se récuse pour affirmer que M. R. a ou n'a pas dénombré complètement les poètes, critiques ou écrivains allemands, anglais, italiens, qui ont jugé, imité, critiqué Sappho, on peut, en toute sincérité, suspecter son savoir ou son impartialité en ce qui concerne la France, au moins pour le XIXe et le XXe siècles. » Je pense encore que dans un livre intitulé : *Sappho. Ihr Ruf und Ruhm bei der Nachwelt*, il est surprenant que l'opinion française soit représentée par Mlle de Scudéry, Lamartine, Mme de Chabrillan, Alph. Daudet et Pierre Louys, et qu'on ne parle ni d'A. Croiset — même avec l'exemple de Wilamowitz — ni de Th. Reinach. D'autre part, M. R. me cite dans sa lettre un certain nombre d'écrivains français « *wo über Sappho ausführlich gesprochen wird und die Ihnen unbekannt zu sein scheinen* ». Je déclare franchement que je n'ai pas prétendu donner à M. R. une bibliographie saphique, mais seulement lui dire que Sappho avait aussi chez nous d'autres traits dans deux auteurs représentatifs. J'avoue, d'ailleurs, sans honte, que parmi les œuvres qu'il me cite et qui lui paraissent m'être inconnues, il est un poème que j'avais totalement oublié : *Lesbos*, de Beaudelaire. Il est dans les *Pièces condamnées* des *Fleurs du Mal*. Je viens de le relire. Mon regret de l'avoir oublié en est vivement atténué. Pour en terminer avec ce premier point, je peux assurer à M. R. que je n'ai jamais, même *in petto*, attribué son omission d'A. Croiset et de Th. Reinach à des « *chauvinistische Gründe* ». J'ai pensé qu'il ignorait ou sous-estimait à tort ces deux savants, tout simplement.

Et voici maintenant trois vétilles :

2e *point.* J'ai écrit « On lui (à M. R.) pardonne même sans difficulté d'attribuer *Le Grand Cyrus* de Mlle Mad. Scudéry et son surnom de Sapho à sa belle-sœur, Mme Scudéry ». M. R. me fait observer qu'il a puisé cette erreur dans Bayle, cité par lui p. 41, et ajoute : « *allerdings hätte ich den Irrtum in einer Anmerkung berichtigen sollen.* » Dont acte.

3e *point.* M. R. n'a cité la *Sapho* de Lamartine que parce qu'elle a été traduite par von Herwegh. J'ai dit : « M. R. cite uniquement et comme par gageure la *Sapho* de Lamartine dans les *Nouvelles Méditations Poétiques*, et encore à travers la traduction de Herwegh. »

4e *point.* J'ai imprimé : « On ne songe pas naturellement à lui faire un crime d'appeler H. Estienne tantôt Etiennes (p. 10), tantôt Etienne (p. 20). »

M. R. me fait savoir : 1° que Etienne (= Stephanus) s'écrit « *gewöhnlich ohne « s » zwischen « E » and « t »* », ce qui est évident, quand il s'agit du prénom Etienne, mais l'est moins, quand il s'agit de la famille Estienne ; 2° que c'est une bévue de ma part de lui reprocher l's de Etiennes, puisque cet *s* représente un génitif allemand. C'est très vrai. Mais voici son texte : (in Henri Etiennes [† 1598] ΑΝΑΚΡΕΟΝΤΟΣ ΤΗΙΟΥ ΜΕΛΗ...). En français, nous aurions juxtaposé le nom de l'auteur et celui de son œuvre, sans faire dépendre grammaticalement le premier du second. Je m'accuse d'avoir lu en suivant d'instinct l'habitude française.

Seul, le début de cet article est du domaine de la *Revue de Philologie*, puisqu'elle s'occupe exclusivement de la philologie des langues classiques. L'auteur, après y avoir étudié brièvement la strophe sapphique et montré que, en dehors de la créatrice, la poétesse Mélinno est seule dans toute la littérature grecque à avoir écrit dans ce mètre, examine la prodigieuse fortune de cette strophe dans la littérature latine. Malgré l'affirmation d'Horace : *Princeps Aeolium carmen ad Italos Deduxisse modos*, c'est Catulle qui introduisit à Rome la strophe sapphique. Mais Horace en modifia la métrique et le caractère, dans le sens donné par une citation de Herder (p. 142). Ces changements s'accrurent au cours des siècles, si bien que la strophe sapphique, qui avait été l'expression du plus ardent amour païen, finit par servir à des poètes chrétiens pour exprimer l'amour divin et la foi religieuse dans des hymnes ou des odes, comme le curieux *Hymne à saint Jean*, d'où Guido d'Arezzo passait — à tort, dit l'*Histoire de la musique*, de P. Landormy (1910), p. 24, n. 1 — pour avoir tiré le nom des notes de la gamme.

M. R. étudie ensuite les poètes allemands qui ont pratiqué la strophe sapphique jusqu'en 1914. Les curieux de philologie allemande trouveront là beaucoup de renseignements, liront ou reliront de jolis vers, mais il faudrait être spécialiste de littérature allemande pour juger avec compétence cette partie de l'article.

Paul Collart.

Adolf Kleingünther, ΠΡΩΤΟΣ ΕΥΡΕΤΗΣ. *Untersuchungen zur Geschichte einer Fragestellung*. Leipzig, Dietrich, 1933, 155 p. in-8°. (*Philologus. Supplementband* XXVI. *Heft I.*)

M. Pohlenz a indiqué ce sujet à son élève qui en a fait, en 1930, une dissertation inaugurale et nous la présente aujourd'hui remaniée. De toute évidence, c'est une question qui intéressait tout particulièrement les Grecs. On la voit poindre dans les mythes que développent les *Hymnes homériques*. Dès le IVe s., Simonide de Céos, le petit-fils du poète, compose des εὑρήματα ἐν βιβλίοις τρισίν. Les poètes, les historiens, les philosophes, les orateurs s'en occupent. Elle passionne encore Clément d'Alexandrie ; on la retrouve par lambeaux dans les commentaires des scholies et, aux derniers jours de la littérature grecque, Nonnos ne perd aucune occasion de versifier des récits d'inventions, de créations, de fondations. Bien plus, les Latins semblent avoir hérité ce goût des Grecs et l'on trouve des catalogues d'εὑρήματα dans Pline l'Ancien et dans Hygin. L'érudition moderne a négligé à tort cette question. On ne cite guère que les trois études de Eichholtz, de Kremmer et de Wendling, dont la plus récente remonte à 1891. Pourtant les papyrus — dont M. K. ne parle pas — ont fourni par deux fois de belles occasions de reprendre le sujet : une première fois avec la publication par H. Diels des *Laterculi Alexandrini aus einem Papy-*

rus ptolemäischer Zeit (*Abhandl. Berl. Akad.*, 1904) ; une seconde fois, en 1914, avec la publication de *P. Oxy. X*, 1241, fragments importants d'une *Chrestomathie*, qui contient, entre autres, un catalogue de πρῶτοι εὑρεταί. Ces papyrus et Nonnos à part, M. K. connaît tous les textes suivis, toutes les scholies, tous les fragments relatifs à la question. Il les scrute, il les vide, il les interprète à sa façon et si, par hasard, quelque critique, amené occasionnellement à étudier les mêmes passages, a émis un avis différent du sien (Husung, par exemple, et le comte von Uxkull-Gyllenband), il le prend à parti avec une juvénile ardeur. Un peu plus de sang-froid et de courtoisie n'aurait rien enlevé de leur valeur à ces cinq chapitres, qui sont pleins de recherches, de réflexions et de suggestions intéressantes.

Dans la religion ancienne, les inventeurs d'un rite sont trouvés après coup. Dans Homère. les dieux techniciens ne sont pas plus les inventeurs de leurs fonctions qu'Aphrodite ou Arès, et si, dans Hésiode, interviennent les mots ἀρχή ou πρῶτον, le problème de l'origine ne se pose pas. Le développement de la personnalité chez des poètes comme Archiloque et Alcman ou chez les artistes qui signaient leurs œuvres, a fait que le souvenir de ces hommes et de leurs œuvres s'est imposé, en même temps que la mémoire d'inventions historiques, comme les monnaies, les poids et les mesures. Mais il est certain qu'au début on tenait les héros et les dieux pour les inventeurs des choses dont les πρῶτοι εὑρεταί ne pouvaient être connus. Et il est certain également que le patriotisme local avait, à ce sujet, créé des traditions qui variaient d'un canton à l'autre.

Une nouvelle conception s'est introduite en Ionie avec la philosophie d'un Xénophane et les voyages d'un Hécatée qui, laissant de côté le surnaturel, ne comptent l'un et l'autre que sur la raison et l'expérience. Dans Hérodote même, les εὑρεταί ne sont jamais des héros ou des dieux. Les εὑρήματα, comme les autres événements, sont l'objet de l'ἱστορίη. L'histoire des inventions est entrée dans le domaine de la recherche scientifique.

Eschyle la ramène ou la maintient sur le terrain religieux avec son *Prométhée* et son *Palamède*, qui se flattent d'avoir comblé les hommes de leurs inventions, qu'ils énumèrent, par εὕνοια, par οἶκτος. C'est Eschyle qui a fait de Prométhée, dieu technicien local éclipsé par Héphaistos, le fondateur de la civilisation, le sauveur de l'humanité. De lui à Palamède, dans la conception eschylienne, il y a toute la différence qui peut séparer un bienfaiteur du genre humain d'un bienfaiteur particulier des Grecs. On notera la définition que M. K. nous donne des εὑρήματα et des αἴτια à propos des tragédies d'Euripide : les premières appartiennent au domaine du passé, les autres — liés aussi au patriotisme local — naissent sous nos yeux dans l'action dramatique et établissent un lien extérieur avec le culte.

L'influence des sophistes modifie le problème en y introduisant une notion nouvelle : celle de la relativité des lois. On connaît maintenant les législations diverses des différents peuples. On n'est plus porté à croire que les lois, les coutumes, le droit humain sont des inventions divines, avec un caractère d'universalité, d'obligation, sanctionnées par la religion. Les lois varient d'un peuple à l'autre ; elles sont des inventions humaines, isolées, variables, sans caractère obligatoire, dont les auteurs sont des hommes ὥσπερ σὺ κἀγώ. On peut les désapprouver et maudire leurs inventions. Cela deviendra même un thème de développement, spécialement dans la comédie nouvelle. Cette façon de poser le problème invite à rechercher les causes premières des inventions, et en particulier en matière de religion et de culte.

Ces considérations historiques et philosophiques sont la partie essen-

tielle, la plus délicate aussi, de son sujet. M. K. montre ensuite plus aisément l'importance des *heurémata* dans les autres genres littéraires : comédie, rhétorique, historiographie (appendice intéressant sur Thucydide), histoire littéraire, musique. Une étude sommaire sur l'origine des catalogues d'εὑρήματα termine l'ouvrage. Deux index permettent de retrouver aisément les faits, les citations. Ils auraient pu être développés davantage.

Mieux que personne certainement l'auteur sait que « son » sujet est considérable. On peut dire qu'il mérite d'être médité encore, mûri, développé, clarifié par M. K. qui nous donne ici de si belles promesses.

Paul Collart.

E. Chambry, *Platon, La République IV-VII* (texte établi et traduit par) (Collection des Universités de France). Paris, Les Belles-Lettres, 1933, 186 p. in-8°.

Il faut féliciter tout à la fois Les Belles-Lettres et M. C. de ne nous avoir fait attendre qu'un an ce tome II de la République, tome VII, 1re partie du Platon. On était sûr d'avance de sa qualité. Tant pour l'établissement du texte que pour la traduction, M. C. ne pouvait ni changer de méthode, ni se déjuger. D'une part, le bénéfice d'avoir collationné sept manuscrits de *La République* lui reste acquis. D'autre part, on ne peut que louer la circonspection et l'habileté avec laquelle il évolue entre les leçons des manuscrits et celles — si nombreuses ! — de la tradition indirecte. Le texte qu'il nous offre est pondéré, inspire la confiance. Trois fois seulement, sauf erreur, M. C. s'est risqué à présenter des corrections ou des conjectures personnelles, les trois fois dans le livre VII. En ce qui concerne 515 *b*, il faut avouer que le texte remanié par lui est plus limpide et plus coulant. Pourtant on hésitera peut-être à le suivre. Il n'échappera pas sans doute que le texte νομίζειν ὀνομάζειν <ὀνομάζοντας> peut s'expliquer paléographiquement par une haplographie et un bourdon avec παρόντα, mais il complique encore la question de νομίζειν ὀνομάζειν, déjà compliquée dans la tradition directe et indirecte, et, d'autre part, l'accord de A et de F pour οὐ ταὐτά et παρόντα est bien frappant dans cette phrase. Quant à 515 *e*, sans être indispensable, le remplacement par ἀνιείη de ἀνειη donné par A, ἀνίη A^2F et ἂν ειη Iamblique, est une correction facile paléographiquement et qui établit un parallélisme de temps ingénieux avec ἀναγκάζοι et ἕλκοι. Enfin, dans 531 *e*, la suppression de l'indéfini entre δυνατοί et ὄντως a contre elle l'accord de A et de F, mais elle donne vraiment plus d'aisance à la phrase.

Comme pour les trois premiers livres, la traduction, soigneusement exempte de faux brillants, se propose surtout de rendre avec fidélité le rythme du dialogue, les subtilités et le mouvement de la pensée. Travail sérieux et probe, ce livre est un sûr enrichissement de la collection.

Paul Collart.

H. I. Bell, A. D. Nock, Herbert Thompson. *Magical Texts from a bilingual papyrus in the British Museum.* (*Proceed. of the British Academy XVII*). London, Humphrey Milford, 1932, 56 p. in-8°, 3 planches.

Dire que les sciences occultes sont à la mode parmi les papyrologues peut sembler un propos frivole. Et pourtant..... Depuis l'époque, qui semble lointaine, où C. Wessely, avec ses *Ephesia Grammata*, essayait de percer

les ténèbres magiques, que de savants se sont appliqués à suivre ses traces, que de publications, que de travaux d'exégèse ont paru! Faut-il citer des noms? Hopfner avec ses études dans les *Studien zur Paläographie und Papyruskunde*, Audollent et Wünsch avec leurs éditions des *Tabellae defixionum*, Reitzenstein avec son *Poimandres*, Preisendanz avec son *Akephalos*, avec ses *Bulletins* de l'*Archiv für Papyrusforschung*, avec son équipe de travailleurs occupés à la confection du *Corpus* des *Papyri Graecae Magicae*, et Eitrem, et Nock, et Thompson, et Benner, et Delatte et Hunt lui-même enfin, dans les *Studies Griffith*, avec *The Warren magical papyrus*. Désormais les profanes peuvent s'initier eux-mêmes aux grimoires, vu le nombre et la perfection des instruments de travail.

Aussi ne comprendrait-on pas la réserve de M. Bell qui, dans la présente publication, s'est borné, comme on le voit dans la *Note préliminaire*, à transcrire les textes grecs et à les doter d'un apparat critique (pp. 19-22), si, d'une part, on ne connaissait pas sa modestie, et si, d'autre part, on n'était rempli d'admiration pour la traduction précise et le commentaire pénétrant, lumineux (pp. 22 à la fin), que M. Nock a donné de ces mêmes textes. Sir Herbert Thompson s'est chargé du déchiffrement et de la version des fragments démotiques, particulièrement mutilés; il les a pourvus aussi de notes pertinentes et concises (pp. 7-18).

Le *volumen* porte la cote BM Pap. 10588. Longtemps il avait passé inaperçu. Il semble appartenir au groupe des papyrus magiques réuni il y a un siècle par le consul d'Anastasy (Leyde, Londres, Paris). Les textes démotiques couvrent la majeure partie du recto, les textes grecs la majeure partie du verso, mais il arrive aussi qu'ils soient mêlés, comme le montrent les deux premières planches. En tout cas, ils sont indépendants : jamais les seconds ne sont la traduction des premiers. Ils sont tous sans doute à peu près contemporains. L'expérience prudente de M. B. les place vers la fin du IIIe s., en raison surtout d'une parenté de la cursive grecque du verso (C) avec l'écriture de chancellerie de l'époque de Dioclétien.

Voici une brève analyse des fragments. *Textes démotiques*. Les colonnes I-IV, mutilées, contiennent des invocations et des recettes dont le but nous échappe. La colonne V paraît être une formule d'ὀνειραιτητόν (*he answers you in a dream*), qui combine la lychnomancie et les litanies magiques. Dans la colonne VI, nous trouvons un moyen de découvrir un voleur à l'aide d'une tête de noyé (on sait que la noyade dans le Nil procure la déification, cf. H. Kees, *Stud. Griffith* p. 402, *Apotheosis by drowning*) et d'opérations compliquées, où interviennent la graine de lin et des incantations toutes puissantes. La colonne VII nous révèle un sort qui procure la gloire et l'amour, et — rapprochement cocassè — un procédé pour empêcher un âne de remuer. Des charmes d'amour semblent remplir tout le reste.

Textes grecs. A est un philtre « bien digne d'éloge ». Il se compose de cuisine avec des ingrédients magiques, de gestes rituels, d'invocations en partie nouvelles et de demandes rédigées selon des modèles connus. B n'est pas seulement une ἀγωγή « tout à fait merveilleuse », c'est en réalité un διακοπός (cf. p. 42), ou façon de désunir un ménage à son profit. Cette séduction s'obtient au moyen d'une fricassée de lézard et d'imprécations répétées. Les lambeaux de C portent, entre autres, des recettes d'onguent pour les cheveux et d'aphrodisiaque.

Toute la publication est faite avec la science et les soins les plus diligents, comme on pouvait s'y attendre de la part des trois collaborateurs. Leurs « textes magiques » vont donner matière à réflexion aux spécialistes, aux hellénistes, aux psychologues, aux moralistes, aux juristes (il y a une ques-

tion de la répression de la magie) et même aux professeurs de sciences. On ne sait ce qui est le plus étonnant de l'imagination prodigieuse et inlassable des magiciens ou de l'ignorance, de l'angoisse, de la bassesse perpétuelles de leurs clients. Le bon Hérodote pouvait bien dire sans « malignité » (II, 82) que dans le domaine des sciences occultes les Égyptiens « ont fait plus de trouvailles que tous les autres hommes ensemble ».

Paul Collart.

Grete Rosenberger, *Griechische Privatbriefe* (*Papyri Iandanae cum discipulis edidit Carolus Kalbfleisch. Fasc. VI*). Teubner, Berlin, Leipzig, 1934, p. 215-258, 4 planches.

L'École papyrologique de Giessen donne une nouvelle preuve de son activité. Ce fascicule VI des *Papyri Iandanae* paraît trois ans à peine après le précédent. Il contient des lettres privées, tandis que le fascicule V, on s'en souvient, ne renfermait que des textes littéraires. Le nouveau volume s'apparente donc plutôt au tome II de la collection, intitulé : *Epistulae privatae Graecae*. Il en diffère toutefois sur deux points. D'abord, après les lettres complètes ou les fragments les plus importants (nos 91-103), Mlle R. a eu le courage et la patience de « râcler les fonds de tiroirs » : elle décrit et publie beaucoup de petites parcelles où se trouvent des débris de lettres (nos 104-133). Ensuite, les textes ne sont pas uniquement romains et byzantins : les deux premiers numéros sont ptolémaïques. Intéressants déjà par leur date, ils le sont aussi par le fait qu'ils font partie des *Archives de Zénon* et émanent de personnages connus.

Dans cette dissertation inaugurale, se trouve appliquée avec soin par l'auteur la méthode excellente que pratique et enseigne K. Kalbfleisch : déchiffrement consciencieux (les planches le prouvent), recherches très étendues, rapprochements nombreux. Ces lettres privées d'Égypte traitent souvent des mêmes sujets : affaires de famille, demande ou envoi de denrées, de vêtements, d'ustensiles, etc. C'est le thème de plusieurs lettres du recueil. On peut toutefois signaler comme particulièrement curieux les numéros : 96, appel à la concorde en famille ; 97, épisode véhément d'une vieille querelle entre demi-frères ; 98, où on relève une expression d'Eschyle : χάρις ἄχαρις et surtout 99, dont voici le début : « *Philorómaios au très estimé Calpurnios salut. Nous avons goûté au vin de Nicolaïs le 24 et nous l'avons trouvé dur. La plupart des récipients qu'elle a chez elle contiennent de la piquette ; certains coulent. Ceux-là, d'ailleurs, sont tout à fait légers. Nous allons avoir besoin de.. mesures de vin à l'occasion des Hadriana et des Aminnaia : nous avons en effet les* (*banquets de*) *sociétés. Je vais faire chercher Ptolémée..* » C'est un nouvel exemple de ces agapes de sociétés dans les bourgs, dont s'est occupé naguère M. Westermann.

Avec l'augmentation du nombre des textes de la collection publiés, le manque d'index commence à devenir sensible.

Paul Collart.

Werner Matthes, *Prosopographie der aegyptischen Deltagaue auf Grund der griechischen Urkunden von 300 a. Chr. — 600 p. Chr.* Klinz, Halle, 1932, 158 p.

M. Zucker, qui a guidé le choix de son élève pour le sujet de cette dissertation inaugurale, n'a pas dû compter seulement sur la science et le zèle de son disciple, mais encore sur son abnégation et sa charité. Le sujet de ce

travail est, en effet, aussi utile que fastidieux. Qu'on en juge. Partant de cette constatation bien connue que le sol du delta ne se prête pas à la conservation des papyrus et qu'ainsi nous sommes plus mal renseignés sur cette partie de l'Égypte que sur les autres, M. M. a entrepris, à titre d'exploration préliminaire, la prosopographie de la région. Cela signifie qu'après avoir délimité géographiquement son champ d'action, il a eu le courage de dépouiller un grand nombre de recueils (cf. pp. 5-7), pour y dénombrer un à un les habitants du pays, qui figurent sur les papyrus, les ostraca, les inscriptions, les étiquettes de momies, les cachets de poteries, etc.

Pour le récompenser, il y a eu beaucoup d'appelés et il n'y a pas eu peu d'élus, car M. M. nous présente une liste alphabétique (liste principale A), qui ne comprend pas moins de 1.289 noms, 1.325, si l'on tient compte des numéros pourvus de l'indice a, qui désignent les douteux, 1.331 même, si l'on y ajoute les numéros pourvus d'un astérisque, qui désignent les « repêchés ». Cette liste A se présente, d'ailleurs, sous la forme d'un tableau avec les entrées suivantes : numéro d'ordre, nom du personnage, filiation, lieu d'origine, date, nature du document ou particularités diverses, référence. La liste B énumère trois groupes de personnages : fonctionnaires, militaires, prêtres. C'est également un tableau qui nous offre les divisions suivantes : lieux d'origine (nome, en général) par ordre alphabétique, fonctions, noms des personnages, dates, référence à la liste A. L'auteur l'a fait suivre de deux tableaux généalogiques, qui portent, l'un sur neuf générations, l'autre sur quatre générations de deux familles inscrites dans ses listes. Pour terminer, il nous donne la liste C : index alphabétique de tous les noms d'hommes disposés par lieux d'origine, également en ordre alphabétique.

Autant que de ce travail mené à bien, félicitons M. M. de son endurance. Plus que quiconque, il est désigné maintenant pour nous donner le travail d'ensemble, qui mettra en œuvre des matériaux si patiemment récoltés et classés.

Paul Collart.

Campbell Bonner, *A papyrus codex of the Shepherd of Hermas with a fragment of the Mandates*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1934, x-137 p., 5 planches, $ 3.

On pense qu'Hermas, frère du pape Pie, a composé son *Pasteur* vers le milieu du IIe siècle. La popularité de cet ouvrage, qui s'apparente par certains côtés aux *Apocalypses*, nous est attestée par des auteurs comme saint Clément, saint Athanase, Eusèbe et par le fait qu'on en donna presque aussitôt une traduction latine (la *Vulgate* L^1). Une seconde version latine (la *Palatine* L^2), postérieure d'environ deux siècles, atteste le succès persistant du *Pasteur* dans les communautés chrétiennes. Nous en possédons aussi une version copte (C) et une version éthiopienne (E). Mais du texte grec, nous n'avions que les extraits cités dans les *Praecepta ad Antiochum* du Pseudo-Athanase et dans les *Pandectes* du moine Antiochus, jusqu'au milieu du XIXe siècle. A cette époque furent découverts deux manuscrits grecs, l'*Athous* (XIVe s.), incomplet presque des trois quarts, et le fameux *Sinaïticus* de Tischendorf, auquel manquent les huit chapitres de la fin. On peut ajouter encore que quelques papyrus, depuis 1891, nous ont rendu de courts passages des *Visions*, des *Similitudes* et des *Mandements*.

On voit de quelles maigres ressources disposaient Gebhardt, Harnack et Zahn pour leur édition : *Hermae Pastor graece* (encore n'avaient-ils pas les fragments de papyrus !) et on devine quel émoi va provoquer parmi les

spécialistes la très belle publication de M. B. : un quart du Pasteur dans un bon manuscrit qui n'est postérieur que de 150 ans à l'apparition de l'ouvrage. Le papyrus fut acquis en deux lots en 1922 ; la provenance en est incertaine. C'est le *P. Michigan 129*. Il contient : *Similitudes* II, 8-IX, 5, avec des lacunes, en 26 feuillets simples ou doubles, dont la finesse et le poli disent la qualité. Fermé, c'est un volume d'environ 24 cm. sur 11,5 ; nous en avons gardé les pages 55 à 120 (avec deux lacunes), dont quelques-unes portent encore leur numérotation. Il est difficile de préciser le nombre et la disposition des cahiers qui composaient le volume complet ; plusieurs hypothèses sont possibles.

L'écriture, comme le montrent cinq excellentes planches, est celle d'un professionnel habile : onciale du type dit ovale, un peu inclinée à droite. Tout le texte est de la même main ; une seconde main a fait quelques additions et corrections. Par la suite, un lecteur a renforcé des lettres pâlies. Les abréviations ordinaires des mots sacrés sont employées ; le point en haut est la seule ponctuation ; il n'y a pas d'accentuation. L'orthographe est, en général, correcte, mais les particularités grammaticales ne manquent pas. Pour le texte, les mérites du papyrus sont, en gros, les suivants : 1° il nous donne, dans le grec original, la plupart des phrases omises par l'*Athous* dans les *Similitudes* et rebâties par les éditeurs à l'aide des versions latines et éthiopienne ; 2° il diffère fréquemment de l'*Athous*, et ses variantes se rapprochent souvent du texte des versions latines ; 3° il présente, comme le *Sinaïticus* et plusieurs fragments de papyrus, des formes populaires au lieu des formes correctes qu'on trouve dans l'*Athous*. Le texte imprimé vise à reproduire le plus possible l'apparence du papyrus ; les lacunes ont été comblées au mieux à l'aide du texte de Gebhardt-Harnack ou des fragments. Les notes critiques, philologiques explicatives sont extrêmement précieuses.

Le *P. Michigan 130* nous apporte un passage des *Mandements* (II, 6 — III, 1). Très curieux déjà par sa date (troisième quart du second siècle !) ce fragment l'est aussi par ses variantes. Il est bien regrettable qu'il soit si petit.

Bref, toute la publication est d'un rare mérite. Personne, en dehors de lui, ne doute de la science de M. B. et la délicatesse de la *Préface* rend l'auteur et l'œuvre infiniment sympathiques.

Paul Collart.

Gunnar Mickwitz, *Die Systeme des römischen Silbergeldes im IV Iahrhundert n. Chr.* (*Societas Scientiarum Fennica. Commentationes humanarum litterarum* VI 2). Akademische Buchhandlung, Helsingfors. O. Harrassowitz. Leipzig, 1933, 70 p. in-8°.

Bien que M. M. ait la modestie de ne pas se citer dans sa bibliographie (*Spezialliteratur*, pp. 68-69) et la discrétion de ne se nommer que rarement dans les notes au bas des pages, il est évident que, dans cette communication à la Société des Sciences de Finlande, il continue à exploiter la même veine que dans ses précédents ouvrages, entre autres : *Geld und Wirtschaft im römischen Reich des vierten Iahrhunderts n. Chr.* (1932) et *Ein Goldwertindex der römisch-byzantinischen Zeit* (*Aegyptus* 1933).

La situation monétaire au IVe siècle était détestable ; tout le monde est d'accord sur ce point et uniquement sur ce point. Mais sur la valeur respective des monnaies, sur leur dépréciation, sur leurs rapports entre elles, on ne trouve d'un auteur à l'autre que variations, contradictions, obscurités.

M. M. tente d'introduire quelque certitude et quelque clarté dans la question, en examinant les monnaies trouvées et les indications fournies par les textes.

Il commence par une étude sur la *siliqua* (κεράτιον) avant 360. L'unité monétaire était le *solidus* d'or, qui pesait nominalement le 1/72 de la livre. Le 1/24 du *solidus* (1/1728 de livre) ne pouvait être frappé en or et a trouvé son équivalent dans une monnaie d'argent, la *siliqua*, dont la première mention est actuellement en 323. Dès lors, M. M. étudie, d'une part, les monnaies qui avaient cours à cette date et, d'autre part, le rapport entre l'or et l'argent à la même époque. Le chapitre suivant est consacré à l'époque postérieure jusqu'à Justinien, aux théories diverses émises sur les monnaies courantes et sur les valeurs et le poids desdites monnaies. Sur les monnaies franques, l'auteur expose les hypothèses de ses prédécesseurs et y ajoute la sienne. Le grand texte, c'est la *Loi Salique*, où les amendes sont exprimées en deniers, deniers convertis à peu près régulièrement en sous. L'important serait de savoir si l'évaluation en sous a été ajoutée postérieurement, c.-à-d. si l'original portait uniquement l'évaluation en deniers. Il semble bien que tant qu'on n'aura pas de certitude sur ce point, les hypothèses les plus subtilement déduites resteront hypothèses, même s'il semble parfois que « *wird alles klar* » (p. 27). Autre embarras pour le *miliarense*, attesté dans la *Notitia dignitatum* et jusque sous Justinien. On doute de l'étymologie du mot — *mille* ou *miles*? —, mais ce doute serait peu de chose. Le plus grave, c'est que l'accord des sources littéraires sur la valeur et le poids de cette monnaie est annihilé par le fait que ces données s'appliquent mal aux pièces qu'on pourrait identifier au *miliarense*. On saura gré à M. M. d'avoir, au chapitre suivant, donné un historique bref et précis de la monnaie d'argent de Constantin à Justinien, selon sa propre conception et, immédiatement après, un exposé de la conception précédemment admise, exposé qui est suivi d'une discussion et d'un tableau des monnaies d'argent retrouvées, classées par règnes et par lieux d'origine.

Les deux derniers chapitres se laissent très malaisément résumer. Dans le premier (chap. VI du livre), qui est purement théorique, M. M. démontre par un système de courbes la *variationsstatistische Methode*, qu'il propose, après l'exemple malheureux de Lachaussée, d'appliquer à la numismatique et, dans le second, il passe de la théorie à la pratique pour les monnaies d'argent d'époque tardive. Sa compétence mathématique n'est malheureusement pas donnée à tous ses lecteurs, dont plus d'un peut-être jurera, comme moi, *in verba magistri*.

Du moins se dira-t-on que le travail, dans son ensemble, n'est pas seulement une bonne mise au point de cette question d'histoire économique et monétaire, mais que, grâce aux rectifications qu'il apporte, grâce à sa méthode d'investigation, il constitue un progrès dans le présent et un espoir pour l'avenir.

Paul Collart.

Richard Hennig, *die Geographie des homerischen Epos*. Leipzig-Berlin, Teubner, 1934. Prix broché : 4 marks 80.

Cet ouvrage constitue le 10e fascicule (série I : *Darstellungen*) de la collection intitulée *Neue Wege zur Antike*. L'auteur, géographe distingué de Düsseldorf, spécialiste de *géopolitique*, dont il a publié deux volumes chez le même éditeur, tente ici d'appliquer à l'histoire ancienne la science

où il est passé maître. Mais l'histoire ancienne a besoin d'autres auxiliaires dont notre auteur a eu tort de faire fi, au moins dans le livre que nous examinons. Il explique à la dernière page qu'il se passe de l'archéologie, et il demande aux archéologues de ne pas lui en vouloir (*sine ira* ! écrit-il entre parenthèses). Nous ne lui en voudrons donc pas ; mais nous regretterons que la géographie et la géopolitique lui suffisent, aidées, il est vrai, par le concours, qu'il admet, de ce qu'il appelle la critique du texte, avec une déférence intentionnellement comique : il la manifeste par une nouvelle exclamation entre parenthèses (*la main sur le cœur !*). Mais en réalité cette prétendue critique se borne à citer et expliquer les vers d'Homère relatifs au paysage considéré. Or il ferait beau voir qu'on eût l'audace d'étudier la topographie homérique sans se reporter au texte du poème.

Le travail de M. Hennig comprend 14 numéros aboutissant à une dizaine d'identifications. Plusieurs d'entre elles ne sont pas nouvelles et même remontent à l'antiquité : la seule nouveauté, si c'en est une, consiste à les étayer d'arguments plus spécialement empruntés à la géographie et aux sciences annexes : botanique, géologie, météorologie, hydrographie, etc.

Quand apparaît une relative nouveauté, elle n'est pas toujours heureusement trouvée. Ainsi la démonstration essayée au chap. XIV (p. 85-101) pour établir que l'Ithaque d'Ulysse est notre moderne Corfou. Je n'en parlerai point ici, parce que je l'ai étudiée en détail, dans un Compte Rendu destiné à la *Revue archéologique*, à propos d'une plaquette intitulée *Korfu ist nicht Ithaka*, où M. Fritz Ott a livré à M. Richard Hennig une bataille trop facile à gagner.

Ce chapitre excepté, on peut dire que, dans le reste, notre savant géographe est assez conservateur. Il suit, d'une manière générale, la ligne adoptée par Victor Bérard dans ses livres célèbres. Les périples phéniciens jouent un rôle important dans l'étude des hypothèses examinées ; mais M. Hennig y ajoute des périples *préphéniciens*, et cela le pousse à déplacer vers l'O. beaucoup des identifications bérardiennes, et à passer résolument le détroit de Gibraltar pour étendre à l'Océan Atlantique les connaissances topographiques d'Homère.

Voici, brièvement résumées, les propositions soutenues par l'auteur :

I. — Le *Pays des Lotophages* (ch. I, p. 10-14) serait l'île de Djerba (l'antique Méninx déjà identifiée par Strabon). Adjoindre aux preuves une étude botanique sur la distribution du lotus dans le bassin méditerranéen, ne serait pas renforcer considérablement la localisation généralement admise.

II. — L'*Ile d'Eole* (chap. II, p. 14-18), qui dès le IIIe siècle avant notre ère était indiquée par Agathoclès comme étant Volcano, l'une des îles Lipari, serait en effet Volcano, pour des motifs géologiques qui ajoutent peu de choses à une évidence obtenue par ailleurs.

III. — *Polyphème et le pays des Cyclopes* (chap. III, p. 19-21) furent déjà situés autour de l'Etna par Euripide. M. Hennig précise seulement que les Cyclopes seraient une personnification du cratère lui-même.

IV. — *Charybde et Scylla* (chap. IV, V, VI, p. 22-35). L'auteur cette fois refuse de continuer à les chercher aux environs du détroit de Messine. Si nous admettons avec lui que Charybde personnifie le flux et le reflux, nous aboutirons à cette preuve hydrographique que le détroit de Gibraltar présentant de fortes variations de marée (1 m. à Gibraltar, 3 m. à Cadix), c'est dans son voisinage qu'il faut placer pareil rocher.

Quant à Scylla, monstre qui lui fait face, c'est un poulpe octopode. Homère parle bien de douze pieds et de six têtes ; mais sur les chiffres on peut toujours s'entendre. D'autant qu'il y a au musée d'Histoire Naturelle à Londres un polype de 8 m. de long, et qu'en 1861 l'aviso français Alecton, commandé par le capitaine Bouyer, en a vu un qui mesurait 5 à 6 m. et devait peser 2 tonnes : cela se passait aux environs de Ténériffe...

V. — Et justement *Atlas* (chap. X, p. 53-56) est le pic de Ténériffe ; *Calypso* sa fille doit être cherchée dans l'une des îles voisines.

VI. — Du reste, c'est dans une des îles Océanes, au climat idéal, que doivent se localiser (chap. IX, p. 48-53) *les Champs Élysées*...

VII. — De même l'identification d'*Ogygie* (chap. VIII, p. 41-48) avec Madère serait fort vraisemblable...

VIII. — Et quant au « *nombril de la mer* », on pourra le chercher dans la même direction, si l'on veut bien se souvenir d'une part que « nombril » signifie « sommet d'une voûte », et que d'autre part le Portugais Cordeyro, dans un livre de 1717 auquel on nous fournit toutes références, a dit en propres termes que l'île San Miguel, l'une des Açores, est un *umbilicus marinus*.

IX. — Le *Pays des Phéaciens* (chap. XI, p. 56-68) est la côte d'Andalousie, pour diverses raisons dont l'une, péremptoire, est d'ordre géographico-géologique. C'est qu'il y a dans le jardin d'Alcinoüs deux sources. Or deux sources dans le voisinage immédiat de la mer constituent, paraît-il, un phénomène d'une grande rareté ; mais justement ce phénomène existe en un point de la côte andalouse, et nombre d'auteurs anciens l'ont signalé.

X. — Sur d'autres points enfin, M. Hennig est beaucoup plus prudent et n'atteint pas à l'affirmation : *Connaissance homérique de l'étain britannique* (chap. XII, p. 68-73) ; *de l'extrême nord Européen* (chap. XIII, p. 73-85) ; *de l'Océan Atlantique* (chap. VII, p. 35-40).

L'ouvrage est précédé de 10 pages d'*Introduction*. Mais cette introduction traite d'un certain nombre de sujets, comme la préhistoire grecque, la psychologie des poèmes épiques, la date de l'Odyssée, la « naïveté » homérique, qui sont plutôt du domaine de l'archéologie. Nous avons vu en débutant que M. Hennig nous exclut du domaine de la géographie. Il voudra bien admettre qu'ici nous lui rendions la pareille : — toujours, bien entendu, *sine ira* !

Georges Seure.

G. M. Columba, *Ricerche storiche*, vol. I. Palerme, Trimarchi, 1935, gr. in-4° de viii-358 p. Prix : 45 lires.

Ce livre est imprimé avec soin : les fautes y sont cependant assez nombreuses pour avoir nécessité une feuille de corrections intercalée à la dernière minute ; et les erreurs n'y sont pas toutes relevées, notamment pour les citations grecques, souvent maltraitées par des typographes incompétents.

C'est le premier volume d'une série qui réunira tous les articles publiés par le savant professeur de l'Université de Palerme, au cours d'une activité de 40 années dont le jubilé a été fêté en mars 1935. Le Comité d'Honneur et l'éditeur annoncent que l'ensemble projeté comprendra 7 volumes, dont ils font dès à présent connaître le contenu, que je résume ici :

Vol. II : *la Géographie de César* (*Bellum Gallicum ; Gallia omnis ; Œuvre géographique de Cornelius Nepos ; Composition de la Chrorographie de Pomponius Mela ; etc.*).

Vol. III : *l'Historiographie à l'époque impériale* (*la question de Pollion ; Dion Cassius et César ; les Proelia Gallorum dans la technique des historiens anciens ; Tite Live ; Flavius Josèphe ; etc.*).

Vol. IV : *Essais de littérature antique* (*divers problèmes virgiliens ; manuscrits de Tibulle et de Tite Live ; etc.*).

Vol. V : *Fragments d'histoire de l'Empire romain* (*questions relatives à César ; le procès de Cremutius Cordus et la liberté de parole aux débuts de l'Empire ; la composition de l'histoire de Dion Cassius ; l'authenticité d'un extrait des procès-verbaux du Sénat ; l'histoire de Pertinax chez Hérodien*).

A part : *mars 44 avant J.-C. à Rome ; Mémoires d'un sénateur romain.*

Vol. VI : *Recherches siciliennes* (*géographie et histoire de la Sicile dans l'Odyssée ; relations maritimes entre la Grèce et la Sicile ; colonies de Chalcis en Occident ; les Dinoménides ; Antiochus et Philistus ; notes sur l'œuvre de Timée ; mélanges de numismatique sicilienne*).

A part : *Topographie de Palerme, depuis l'antiquité jusqu'à l'époque normande.*

Vol. VII : *Discours et Conférences* ; y compris les harangues officielles prononcées pendant la grande guerre, en qualité de Recteur de l'Université.

Cette Table des Matières nous fait saisir l'intérêt et la faiblesse de la publication. On y réunit l'œuvre fragmentaire d'un savant de valeur. Mais ces morceaux choisis ne sont que des parties artificiellement rattachées à un titre général plus commode pour la mise en volume. Les sujets, comme les dates, sont variés mais différents, et n'aboutissent pas à un ensemble. Il est vrai, en ce qui concerne les dates, que l'auteur nous avertit à plusieurs reprises qu'il ne trouve à peu près rien à changer à ce qu'il pensait ou à ce qu'il savait il y a vingt ou trente ans. Il n'en est pas moins vrai que le recueil de ses écrits ne constitue pas *une* œuvre ; mais un répertoire complet de son activité scientifiqne. On pourra s'y reporter avec facilité et profit si tous les volumes sont munis, comme le premier, d'Index bien faits. Mais on n'en pourra tirer ni des idées générales, ni matière à des discussions périmées, au sujet desquelles tout le nécessaire a été dit lorsque chaque article a paru.

C'est pourquoi le présent compte rendu doit se borner à résumer le contenu du volume I, actuellement seul publié. Les articles réimprimés s'y classent sous trois chapitres :

I. — *La mer Egée* (mémoire publié en 1914 dans les « Actes de l'Académie de Naples » ; modifié surtout en ce qui concerne la géographie de Strabon ; augmenté de deux appendices ; p. 1-83 et 350-352). La thèse soutenue, et illustrée par une carte, est que l'Egée signifie « la mer du courant » et se limite originairement aux régions atteintes par le courant venu des Dardanelles : bordé au N. par Imbros et Lemnos, au S. par les Cyclades (qui restent en dehors), à l'E. par la presqu'île d'Erythrée, à l'O. par l'Eubée.

II. — *Questions de géographie balkanique* (p. 85-170). Sous ce titre sont réunis trois mémoires, publiés : les deux premiers en 1910 et 1911, dans les « Studi Storici » de Pise ; le troisième à Catane en 1902, dans la « Revue d'histoire et de géographie ».

Le siège des Triballes (confins serbo-bulgares ou delta danubien) est le premier problème examiné. M. Voulitch, professeur à l'Université de Belgrade, a pris position contre la thèse de M. Columba. Tous ceux que le sujet intéresse sont depuis longtemps au courant de la discussion, et il n'y a rien à ajouter aux arguments des deux parties.

La légende relative au double cours de l'Ister provient, comme le démontre notre auteur, d'une ignorance géographique qui a duré jusqu'à Auguste, et aussi d'une similitude de noms entre le Danube appelé Ister et la péninsule adriatique d'Istria.

III. — *Le problème relatif à Solin* (Solin a-t-il recopié Pline?) est exposé dans un long mémoire (p. 171-345) auquel il n'a été ajouté que des appendices (et retiré que la partie relative à l'Egée) depuis sa publication en 1920 dans les « Actes de l'Académie de Palerme ». La thèse en est que Pline et Solin, chacun de leur côté, se sont référés à une chorographie inconnue qui procédait des travaux de Varron et de ceux de Salluste.

Georges Seure.

Heinz Panitz, *Mythos und Orakel bei Herodot*. Greifswald, 1935, in-8° de 73 pages.

Cet opuscule constitue le n° 7 des *Greifswalder Beiträge zur Literatur- und Stilforschung*, recueil au titre vague et compréhensif où se publient des ouvrages de longueur variée (de 19 à 229 p.) et de sujets fort divers, allant de Virgile ou Ovide à Oscar Wilde, d'Homère à Joseph Conrad, de Flaubert à la littérature nègre. La dissertation sur Hérodote, dont nous nous bornerons ici à faire mention, appartient à ce genre de travaux d'étudiants qui fleurissent dans les Universités allemandes, et qu'un jeune homme consciencieux et travailleur dédie à ses parents, sur avis favorable du rapporteur et *imprimatur* du recteur. On n'avait pas, jusqu'à présent, l'habitude ni l'audace de réclamer des comptes rendus pour cette érudition livresque de débutants en philologie, desquels on n'exige que les mérites scolaires d'une compilation exacte présentée en ordre clair. La table insérée à la p. 73 permettra aux usagers de retrouver, dans l'ordre, les divers passages d'Hérodote relatifs aux mythes et aux oracles, et de vérifier s'ils ont été tous utilisés et correctement interprétés.

Georges Seure.

Usener und Wilamowitz, *Ein Briefwechsel, 1870-1905*. Leipzig, Teubner, 1934, in-8°, 70 pages.

Les soins pieux d'Hermann Dietrich et de Friedrich von Hiller ont réuni dans cette plaquette quarante lettres échangées entre Usener et Wilamowitz. Usener avait été un des maîtres de Wilamowitz à Bonn et les deux savants ont continué jusqu'à la mort d'Usener à échanger leurs travaux et à correspondre. Certains ouvrages d'Usener (si l'on met à part les éditions comme les *Epicurea* et le Denys d'Halicarnasse) nous paraissent aujourd'hui démodés, et Wilamowitz lui-même n'a jamais accepté les combinaisons métriques de l'*Altgriechischer Versbau* (voir p. 42, p. 46), ni les hypothèses des *Götternamen* (p. 55). Les lettres de Wilamowitz éclairent souvent l'attitude qu'il a prise dans ses livres : voir par exemple p. 47 un bref exposé où il oppose la métrique ionienne à la métrique éolienne ou dorienne.

P. Chantraine.

C. Zijderveld Jr., Τελετή, *Bijdrage tot de kennis der religieuze terminologie in het Grieksch.* Purmerend, J. Muusses, 1934, in-8°, 110 pages.

Cette thèse d'Utrecht étudie méthodiquement l'histoire du mot τελετή en grec. Ce mot possède une étymologie claire. Il appartient au groupe de τέλος, τελέω, τελευτή et a d'abord signifié « achèvement » comme il ressort du vers 305 de la *Batrachomyomachie.* Puis τελεῖν et τελετή se sont dits de l'accomplissement d'un acte religieux. Les poèmes homériques présentent des formules caractéristiques comme τελεῖν τάφον, ἐκτελεῖν γάμον, τελεῖν θυσίην etc... Le dérivé τελετή, qui n'est pas homérique, comporte le même sens et peut se traduire par exemple par « sacrifice » chez Aristophane *Guêpes* 876, *Paix* 412.

Mais, c'est là le point obscur de l'histoire de ce groupe, ces mots ont été surtout réservés à des cérémonies religieuses de type particulier. L'auteur du *Contre Néère* (dans le corpus de Démosthène), § 104, distingue la τελετή de la ἱερωσύνη. A la vérité, les mots τελεῖν et τελετή se sont employés en parlant des mystères à initiation et particulièrement des mystères de Déméter à Eleusis. Une fois cette signification essentielle définie, l'auteur n'a plus qu'à envisager dans les dernières pages quelques acceptions figurées et secondaires.

La monographie de M. Zijderveld groupe un certain nombre de faits précis et bien classés. Mais de pareils travaux apportent toujours quelque déception au lecteur. L'analyse est rigoureuse dans le détail. Pourtant l'auteur néglige le point crucial de cette histoire parce qu'il est aussi le plus obscur. Comment le groupe τελεῖν, τελετή a-t-il été réservé aux cérémonies à initiation ?

P. Chantraine.

J. Van Herten, Θρησκεία, Εὐλάβεια, Ἱκέτης, *Bijdrage tot de kennis der religieuze terminologie in het Grieksch.* Amsterdam, H. J. Paris, 1934, in-8°, 106 pages.

Autre thèse d'Utrecht qui appartient au cycle de recherches sur le vocabulaire religieux des Grecs que M. Bolkestein a confiées à ses élèves. Le travail de M. Van Herten se compose de trois sections tout à fait distinctes, et c'est seulement pour des raisons de commodité que l'auteur a réuni trois familles de mots très différents. Chaque chapitre est présenté suivant le même plan : emploi chez les écrivains proprements grecs (« païens »), emploi chez les écrivains juifs (Septante etc..), emploi chez les écrivains chrétiens.

Cet exposé uniforme efface les différences qui séparent les divers groupes envisagés. L'auteur ne tient pas compte de l'étymologie des mots qu'il étudie. Pourtant l'étymologie peut éclairer l'évolution sémantique. Θρῆσκος, θρησκεύω, θρησκεία se disent du culte rendu à une divinité. C'est un vieux terme religieux de l'ionien (les dictionnaires le rapprochent généralement de θεράπων etc...) On ne saurait tirer aucune conclusion du fait qu'Hérodote l'emploie volontiers à propos de cultes étrangers. — Au contraire c'est assez tard qu'εὐλάβεια est entré dans le vocabulaire religieux. Le verbe εὐλαβεῖσθαι signifie proprement « prendre ». C'est seulement chez Platon, Eschine et Démosthène que le mot prend une valeur précise. On trouve chez Démosthène des formules comme εὐλάβεια πρὸς τοὺς θεούς. — Le chapitre relatif à ἱκέτης est peut-être le mieux venu. Ce dérivé est tiré

de la racine de ἱκνέομαι, et il se dit originellement de l'étranger sans ressource qui vient demander l'appui d'un homme puissant en invoquant la protection des dieux.

P. Chantraine.

L. Voit, ΔΕΙΝΟΤΗΣ, *Ein antiker Stilbegriff*. Leipzig, Dieterich 1934; in-8°, XII-160 pages.

Ce mémoire qui a servi de thèse de l'Université de Munich est issu de l'enseignement de M. Stroux. Il apporte une contribution importante à notre connaissance de la rhétorique grecque et de son vocabulaire. L'adjectif δεινός et le nom de qualité correspondant δεινότης ont connu une fortune singulière. Cet adjectif signifiant à l'origine « redoutable » a pris rapidement le sens de « puissant », puis celui d'« habile à, capable de ». Il comporte dans certains usages une valeur assez voisine de celle de δυνατός, et a pu parfois s'opposer à ἰδιώτης. Ces mots se sont en particulier employés à propos de l'éloquence : il est courant qu'un orateur distingue l'effet de la vérité à celui du savoir-faire (Antiphon V, 5 ἀληθείᾳ μᾶλλον ἢ δεινότητι).

C'est seulement à la fin du IVe siècle qu'il apparait que δεινός et δεινότης ont pris une signification technique précise. Dans le traité de Démétrios (de Phalère ?) περὶ ἑρμηνείας, sont établies les conditions d'un χαρακτὴρ δεινός chez l'orateur. De l'analyse de Demétrios (les phrases sont brèves, l'hiatus n'est pas évité, on emploie la prosopopée, l'aposiopèse etc..), il ressort que la δεινότης est caractéristique de l'éloquence pratique tandis que l'orateur d'apparat comme Isocrate recherche la μεγαλοπρέπεια. M. Voit décrit ensuite l'emploi de δεινός et de δεινότης chez les critiques littéraires. L'auteur du περὶ ὕψους, par exemple, distingue dans l'art oratoire la χάρις (Lysias), la μεγαλοπρέπεια (Isocrate) et la δεινότης (Isée). Pour la plupart des critiques la δεινότης réside dans une certaine force et une certaine efficacité de caractère pratique, Hermogène de Tarse, de son côté, distingue entre la δεινότης τῶν πολλῶν qu'il glose par σφοδρότης, τραχύτης (p. 60), et l'ὄντως οὖσα δεινότης qui consiste dans la justesse de l'expression (p. 54).

L'attitude d'Hermogène est un peu particulière, mais d'une manière générale la δεινότης est une qualité de l'éloquence judiciaire et politique, elle concerne l'action de cette éloquence sur des auditeurs et ne convient pas au style d'apparat.

Cette doctrine semble s'être constituée dans les milieux péripatéticiens et se trouve en rapport avec la théorie des πάθη. La seconde partie du mémoire étudie l'usage de la δείνωσις (*indignatio*), en considérant successivement Thrasymaque de Chalcédoine, Anaximène de Lampsaque, Aristote, Cicéron et Quintilien. La δείνωσις n'est pas un procédé de l'éloquence d'apparat. Dans la rhétorique pratique elle s'oppose à l'ἐλεεινολογία (par exemple *Phèdre* 272 a) et désigne le mouvement d'indignation de l'orateur qui attaque un adversaire, en particulier dans une accusation.

Le livre de M. Voit laisse subsister une obscurité. Les deux parties de son exposé s'efforcent de faire converger la notion de δεινότης et celle de δείνωσις. Il est possible en effet que les professeurs de rhétorique les aient rapprochées. Mais il aurait fallu marquer qu'à l'origine les deux termes ne sont unis par aucun autre lien que la communauté de la racine. La δεινότης est la qualité de l'homme habile à parler et dont l'éloquence agit. C'est l'orateur qui est δεινός. La δείνωσις (à quoi répond le latin *indi-*

gnatio) est un procédé oratoire qui consiste à mettre en lumière la scélératesse de l'adversaire, à montrer que sa conduite est δεινή. Le mot a servi au jargon de la critique, mais Thucydide emploie (VIII 74) le factitif δεινόω, d'où δείνωσις est dérivé, au sens d'exagérer. M. Voit indique à chaque instant que la δείνωσις appartient à l'orateur δεινός. Ceci résulte du développement des deux termes qui à l'origine, étaient indépendants.

P. Chantraine.

Aristoteles, ΠΕΡΙ ΠΟΙΗΤΙΚΗΣ, mit Einleitung, Text und Adnotatio critica, exegetischem Kommentar, kritischem Anhang und Indices Nominum, Rerum, Locorum von A. Gudeman. Berlin, De Gruyter, 1934, in-8°, 496 pages.

On ne saurait trop remercier l'auteur de cette édition monumentale de la *Poétique*, fruit d'un labeur de quarante années. On se félicitera qu'elle ait pu être publiée grâce à des subventions généreuses dues à M. P. V. Bacon et à l' « American council of learned societies ».

M. Gudeman possède toute la bibliographie qui s'est accumulée autour de ce traité célèbre et son commentaire constitue une mise au point des problèmes multiples qu'il soulève. Si l'on hésite parfois à accepter la solution proposée par l'éditeur, on trouvera réunies toutes les données nécessaires à la discussion. Mais le livre n'est pas une *editio variorum* et sur plus d'un point il apporte du nouveau. Même du point de vue critique le texte de M. G. est original. On regrettera d'autant plus que le chapitre attendu sur l'histoire de la tradition n'ait pas pu être joint à l'introduction et on attendra avec impatience le mémoire qui doit paraître prochainement dans les suppléments du *Philologus*. M. Gudeman a eu la bonne fortune de pouvoir tirer parti du travail de Tkatsch sur les sources arabes et syriaques paru dans les mémoires de l'Académie de Vienne et dont le second fascicule a été publié après la mort de l'auteur par M. Th. Seif et par M. Gudeman lui-même. L'éditeur peut introduire dans son apparat critique une sigle Σ qu'il définit ainsi : Cod. Graecus minusculis litteris scriptus (Saec. V-VI) quem nunc deperditum Syrus quidam interpretatus est, cujus versionem initio saec. X confectam, sed praeter exiguum fragmentum non servatam Abu Bišr Matta ante 940, quo anno mortuus est, in linguam Arabicam transtulit. Il suffit d'examiner l'apparat critique dès le premier chapitre pour constater quelle importance M. G. attribue à la version arabe.

Le nouvel éditeur améliore, grâce à ces sources nouvelles, le texte traditionnel. Mais ses conjectures apparaissent parfois hasardeuses. En 1451 a 25 le manuscrit A donne : Ὀδυσσείαν ποιῶν οὐκ ἐποίησεν ἅπαντα ὅσα αὐτῷ συνέβη ; la version arabe indique Ὀδυσσεῖ au lieu de αὐτῷ. M. G. combine les deux leçons Ὀδυσσεῖ αὐτῷ. Il faut avouer que dans ce texte corrigé αὐτῷ n'offre guère de sens. Il me semble plus raisonnable de conserver αὐτῷ et de penser que le Ὀδυσσεῖ supposé par la version arabe doit être une glose. La leçon de Σ ne doit pas être aveuglément préférée à celle de nos manuscrits grecs.

Le commentaire apporte une foule d'indications précieuses. On retiendra en particulier les remarques relatives au style du traité. M. Gudeman tire un heureux parti du fait que la *Poétique* n'a pas été écrite pour être publiée, mais qu'elle n'était qu'un « Kollegienheft ». Ainsi s'expliquent certaines difficultés, une concision obscure, l'omission des exemples. Là où M. G. se risque hors de son domaine propre il apparait souvent moins

bien informé. P. 363-364 il est inexact de dire que δῶ ou χρῖ sont des mots « abrégés » ; p. 364 on n'a pas le droit d'enseigner que « δεξιτερός a déjà perdu son sens comparatif dans l'épopée comme le prouve le latin *dexter* », Δεξίτερος et *dexter* n'ont jamais été des comparatifs au sens où l'entend cette note.

P. Chantraine.

Xenophontis, *Opuscula*, recensuit G. Pierleoni (Scriptores graeci et latini iussu B. Mussolini, consilio R. Academiae Lynceorum editi). Romæ, Typis regiae officinae polygraphicae, 1933, in-8°, xciv-316 pages.

Sur l'initiative de M. Mussolini et sous les auspices de l'Académie des Lyncei nos collègues italiens entreprennent un corpus d'auteurs grecs et latins dont les *Opuscula* de Xénophon édités par M. Pierleoni donnent une première idée. Comme dans toutes les œuvres que réalise la nouvelle Italie, rien n'a été négligé pour donner à cette collection un éclat tel qu'elle s'impose dans le monde savant. On a soigné la présentation matérielle. Ce Xénophon, de format grand in-8°, est imprimé sur un beau vélin qui porte un faisceau en filigrane, l'impression est élégante, le caractère grec bien lisible. Le volume est présenté sous une robuste reliure de toile bleue.

On approuvera le choix du savant qui a été chargé d'établir ce premier volume. M. Pierleoni est un spécialiste de Xénophon. Il a publié en 1901 et 1905 chez Weidmann d'importantes éditions du *Traité de la chasse* et de la *République des Lacédémoniens*. Il est bien préparé pour nous offrir un travail original.

Des prolégomènes précis donnent un aperçu de l'histoire de la tradition et des principes selon lesquels le texte a été établi. De ce point de vue les traités mineurs que contient ce volume doivent être répartis en deux groupes. Pour le traité *de l'Équitation*, le traité *de la Chasse* et celui *sur le Commandant de Cavalerie*, le meilleur manuscrit de beaucoup est le *Vindobonensis* IV, 37 (A), du xvie siècle. Puis vient le *Vaticanus* 989 (B), particulièrement précieux pour l'établissement du texte du *Commandant de Cavalerie*, traité que le *Vindobonensis* a perdu. Ces manuscrits et les manuscrits secondaires sont décrits par M. Pierleoni avec une louable minutie. On retiendra également les indications relatives à la tradition indirecte, en particulier à Pollux et à Arrien. Un problème particulièrement important est posé par l'introduction du *Traité de la chasse* dont nous possédons deux recensions, l'une transmise par A, l'autre par le reste de la tradition (voir p. XXIX à XXXII). M. P., qui donne les deux rédactions dans son texte, incline à croire que, sous aucune de ses deux formes, cette introduction ne remonte à Xénophon.

Pour les quatre traités intitulés *Hiéron*, *Agésilas*, *République des Lacédémomens* et *Les Revenus*, les sources dont disposent les éditeurs sont différentes. Le meilleur manuscrit est le *Vaticanus* 1335 (A). On recourt en outre au *Vaticanus* 1950 (B), particulièrement pour le traité des *Revenus* dont le *Vaticanus* 1335 ne contient que le début. C'est pour ce traité que nous possédons un papyrus qui nous donne une idée de l'état du texte au second siècle de notre ère.

En conclusion (p. LXXXIV et suiv.), M. Pierleoni se demande si nous pouvons étendre aux *Opuscula* la théorie de la double récension que M. A. W. Persson a émise à propos de l'*Anabase*.

Dans le détail l'édition présente un texte sagement établi. L'auteur fournit dans l'apparat un large choix de conjectures et ne risque d'hypo-

thèse nouvelle que là où les solutions proposées jusqu'à aujourd'hui semblent en effet douteuses. C'est à propos de certains traités qu'il étudie depuis de nombreuses années qu'il propose le plus d'hypothèses originales. En voici quelques exemples pris au traité de la chasse : III, 3 ἄμορφοι δὲ αἱ αἰσχραὶ ὁρᾶσθαι pour ἄμορφοι δὲ καὶ αἰσχραὶ ὁρᾶσθαι ; — même passage καταλείπουσι pour καὶ λείπουσι ; — III 7 ἐφ' ἑώλοις ἂν τύχωσι pour ἐφ' ὅτῳ ἂν τύχωσι, d'après le passage correspondant d'Arrien ; — III 8 ἀπίασιν pour ἀνιᾶσιν, d'après Hermogène ; — IV 1 βραχειῶν est une correction évidente pour βραχηῶν ou βραγέων des manuscrits ; — V 30 μικροὺς est une bonne correction d'après Pollux pour μακροὺς ; — IX 3 c'est encore le rapprochement de Pollux qui suggère la conjecture vraisemblable κατακλινεῖσαι pour κατακλίνασαι des manuscrits.

L'édition de M. Pierleoni apporte une contribution importante à la critique du texte de Xénophon. Elle inaugure heureusement une collection à laquelle on souhaite bon succès.

P. Chantraine.

Plutarchi, *Vitae parallelae*, recognoverunt Cl. Lindskog et K. Ziegler. Vol. II, *fasc.* 1, recensuit K. Ziegler, Leipzig, Teubner, 1932 ; in-12, xii-444 pages. Prix, broché : 10 marks, 60 ; relié : 12 marks.

Ce nouveau volume des *Vies Parallèles* de Plutarque éditées par Lindskog et Ziegler, et que la librairie Teubner substitue à l'ancienne publication de Sintenis, contient quatre groupes de deux vies parallèles : *Phocion* et *Caton le Jeune*, *Dion* et *Brutus*, *Paul-Émile* et *Timoléon*, *Sertorius* et *Eumène*. Le texte est établi suivant les mêmes principes que dans les volumes déjà parus : il s'agit là d'une œuvre de longue haleine, entreprise depuis longtemps par des philologues compétents, et que l'on est heureux de voir progresser malgré les difficultés présentes.

La notice indique brièvement comment l'édition a été établie pour les vies que contient le présent volume. Elle renvoie, pour les questions générales, à l'introduction du tome premier, et pour l'histoire du texte, au mémoire de M. Ziegler *Überlieferungsgeschichte der vergleichenden Lebensbeschreibungen Plutarchs*. La source principale reste toujours le *Laurentianus* 206 L, dont la valeur apparaît d'autant plus grande que le scribe a scrupuleusement copié son modèle sans introduire aucune correction de son crû. Il est vrai que des correcteurs postérieurs sont intervenus (on a distingué jusqu'à huit mains différentes, mais, prudemment M. Z. indique toutes les corrections par le sigle L^2). Les manuscrits A, D, H sont copiés sur le *Laurentianus* L et ne peuvent, en conséquence servir qu'à le contrôler. Mais d'autres manuscrits doivent concourir à l'établissement du texte, en particulier le groupe Z qui provient d'une source indépendante de L. Relevons que sur certains points de détail (pour l'appréciation du *Venetus* 386, K) l'auteur a renoncé aux solutions qu'il avait proposées dans l'*Überlieferungsgeschichte*, et qui avaient été justement critiquées.

Le texte de la nouvelle édition diffère assez notablement de celui de Sintenis. De nombreuses corrections y sont introduites, d'autres sont seulement suggérées dans les notes critiques. En bien des passages les corrections de M. Ziegler semblent vraisemblables. Dans la vie de *Phocion* 22, la correction γεγονώς pour γέγονε des manuscrits donne à la phrase un tour plus idiomatique que le γεγόνει de Kraner ; — dans *Brutus* 35, M. Ziegler propose pour l'inintelligible δύναμιν ὄντα, δύναμιν ὑπομένοντα qui donne un sens satisfaisant, mais la conjecture n'est indiquée qu'en note ; — dans *Brutus*

50 l'accusatif ἄγραν, alors que les manuscrits et Zonaras donne ἄγρας, permet une construction beaucoup plus naturelle.

L'éditeur a systématiquement cherché la correction qui semblait exprimer la pensée de l'auteur de la façon la plus complète et la plus précise. Plutarque paraît parfois gauche ou obscur, et on pourrait se demander si M. Ziegler n'a pas poussé un peu loin « l'amélioration » du texte. Soit *Phocion* 2, où les manuscrits donnent καίτοι δοκοῦσιν οἱ δῆμοι μᾶλλον εἰς τοὺς ἀγαθοὺς ἐξυβρίζειν, une note critique propose δοκοῦσιν < ἐνίοις > et ajoute ainsi une précision qui n'était pas nécessaire ; — de même, *Phocion* 18, la correction < παρα > πορευόμενον ne s'imposait pas. L'ingéniosité de l'éditeur a multiplié les conjectures de ce type.

L'apparat critique, auquel est adjoint un paragraphe important consacré aux *testimonia*, est rédigé avec netteté. Peut-être pourrait-on lui reprocher parfois une concision excessive. La lecture en est aussi parfois rendue malaisée par l'abus des sigles abrégés pour les noms des auteurs de conjectures. Enfin il faut prendre garde que les lettres Λ et Z désignent chacune un groupe de manuscrits.

P. Chantraine.

A. Debrunner, *Nachklassisches Griechisch* (Kleine Texte für Vorlesungen und Übungen herausgeg. von H. Lietzmann, 165), Berlin, Walter de Gruyter, 1933, in-16, 58 pages.

Ce petit volume vise à illustrer l'histoire du grec, depuis l'époque hellénistique jusqu'à nos jours, par des textes aussi variés que possible. Destiné à l'enseignement, il est dépourvu de prétentions à l'originalité critique ou philologique. Mais tel qu'il est, il ne pouvait être composé que par un linguiste aussi averti de l'histoire du grec que l'est M. Debrunner. Spécialiste de la κοινή, l'auteur a donné des exemples typiques et en somme suffisants, des inscriptions postclassiques, des papyrus, des Septante, des *Évangiles* et des Pères de l'Église et d'autre part des atticistes et des grammairiens. Les textes byzantins et surtout ceux qui se réfèrent à l'histoire du grec moderne, du xe siècle à nos jours, ne peuvent prétendre qu'à donner une idée de la continuité et des vicissitudes de la langue. On trouve jusqu'à des annonces de journaux qui amuseront le lecteur : mais peut-être eût-il été possible de montrer plus nettement encore le divorce survenu entre la langue parlée et la langue littéraire. Quelques notes concises ne suffiront pas à résoudre les difficultés que rencontrera l'étudiant assez curieux pour feuilleter ce petit livre. Un pareil recueil ne peut être expliqué que sous la direction d'un maître. Malheureusement, en France au moins, trop peu de maîtres trouveront l'occasion de le faire lire à des étudiants qui sont encore peu familiarisés avec les éléments même de la langue classique.

P. Chantraine.

I. Magnani, *Il dramma di Oreste ed Elettra nel suo valore religioso ed umano. Saggio sulla tragedia greca.* Milano, Societa editrice Dante Alighieri, 1934, in-8°, 98 pages.

Il n'y a pas grand chose à dire de ce petit livre. Dans un style élégant et fleuri il analyse et compare l'*Orestie* d'Eschyle, l'*Électre* de Sophocle, l'*Électre* et l'*Oreste* d'Euripide en essayant de caractériser l'art de chacun des trois grands tragiques. On n'y cherchera pas des discussions précises

sur la date relative des deux *Électre* (l'*Électre* d'Euripide est considérée sans autre explication comme postérieure à celle de Sophocle, et l'*Orestie* est située d'une façon inattendue parmi les premières tragédies d'Eschyle). Le commentaire littéraire est également assez superficiel. De l'*Électre* d'Euripide l'auteur dit « nous croyons tomber d'une hauteur sublime sur la terre ». Mais elle ne met bien en lumière ni le romanesque bourgeois de ce drame, ni l'idéalisation des petites gens en la personne de l'Αὐτουργός.

P. Chantraine.

B. A. Van Groningen, *Aristote, Le second Livre de l'Économique*, édité avec une Introduction et un commentaire critique et explicatif. Leyde, A. W. Sijthoff, 1933, 1 vol. in-8° de 219 p.

Le second Livre de l'Économique attribuée à Aristote a été très différemment jugé par les historiens (cp. p. e. E. Zeller, *Gesch. d. Gr. Philos.*, II, 2 p. 945 de la 4e édit. et Andréadès, *La première apparition de la science des finances*, dans Saggi Supino II, Padoue, 1930). Les uns le considèrent comme une compilation d'anecdotes sans valeur historique, les autres ont au contraire tendance à en exagérer le mérite. L'ouvrage de M. van Groningen contribuera certainement à une opportune mise au point. Le savant hollandais estime que l'auteur, un péripatéticien qui écrivait vers la fin du IVe siècle, sans être un grand historien ni un grand économiste, était un homme d'un grand bon sens pratique, soucieux, dans le choix et l'utilisation de ses sources, d'exactitude et de vérité.

Pour établir le texte M. v. G. s'est livré à un travail préliminaire des plus sérieux. Il a relu presque tous les mss., et ce contrôle lui a permis de compléter et de corriger en maints endroits l'apparat critique de Fr. Susemihl. On lui doit en outre la première édition critique de la version latine du XIIIe siècle, qu'il publie à part dans son Introduction. Cette version, très littérale comme la plupart des traductions médiévales, est, malgré ses lacunes, un témoin précieux : son auteur avait sous les yeux un manuscrit grec qui représente, comme le montre M. v. G., une tradition différente de celle de l'archétype auquel remontent nos mss., et parfois nettement supérieure.

Le texte établi par M. v. G. donne cependant quelque déception. L'éditeur ne réussit pas toujours à justifier dans son commentaire critique les corrections, les rejets ou les adjonctions qu'il accepte ou dont il prend l'initiative. Voici quelques exemples empruntés aux premières pages du texte. Dans 1345 b, 22-23, l'auteur nous dit qu'en matière monétaire la question que doit se poser le roi est celle-ci : De quelle monnaie (p. e. darique d'or ou sicle d'argent) faut-il élever ou abaisser le prix à tel moment? ποῖον καὶ πότε τίμιον ἢ εὔωνον ποιητέον. Il ne s'agit pas ici de la fabrication de la monnaie, comme le croit M. v. G. avec la plupart des interprètes, et les deux adjectifs ne doivent pas être considérés comme une glose de ποῖον. — Dans 1345 b, 28-31, les arguments qu'invoque M. v. G. pour conclure qu'est interpolée l'énumération des revenus de l'économie satrapique ne me semblent pas probants : 1° ἀπὸ τῶν ἐν τῇ χώρᾳ ἰδίων γινομένων désigne, en tant que distincts de ἀπὸ γῆς, les revenus provenant des métaux ou minéraux propres à une région : cf. *Meteorol.*, III 6. 378 a, 19 et cp. *Politic.*, I 11. 1258 b, 30. 2° ἀπὸ τῶν ἄλλων indique les taxes perçues sur les étrangers itinérants qui exercent un métier : capitation (ἐπικεφάλαιον) et taxes sur les affaires ou les profits du métier (χειρωνάξιον). La correction de M. v. G. ἀ. τ. ἀνθρώπων dans 1346 a, 4 ne me paraît pas heureuse : elle donne un sens beaucoup trop général. — Les

exemples d'anacoluthes sont assez fréquents chez Aristote dans les phrases commençant par ὅσα pour qu'on hésite à adopter la correction de M. v. G. dans 1346 a, 27 (εἴ ⟨τε⟩ au lieu de ἤ). — Dans 1348 a, 23-25 (mesure financière de Kondalos, hyparque de Mausole), il s'agit, vraisemblablement, d'un affermage des redevances (ἐπικαρπίαι) à percevoir sur les arbres dont les branches saillent ou tombent sur les routes royales : la construction irrégulière de la phrase ne donne cependant pas le droit de rien suppléer (cp. Andocide, *de Myster.*, 92). — Dans la phrase qui suit, il est aussi probablement question d'un affermage, et la correction ἀπῄτει (Höppener) au lieu de ἐπώλει est quelque peu téméraire. — Dans 1350 a, 7, M. v. G. met entre accolades ἐγρῶντο, qui gouverne l'accusatif; mais dans 1349 b, 17, où il a raison de respecter le texte des mss., ἀπεγρᾶτο qui régit le même cas n'est pas moins insolite.

L'interprétation du texte est sur bien des points nouvelle et appuyée en général par d'abondantes références aux inscriptions et aux papyrus. On désirerait pourtant une connaissance plus étendue et plus personnelle des auteurs qui, en premier lieu, devaient servir au commentaire. Les citations d'Aristote, des orateurs attiques et des historiens, semblent surtout faites d'après des dictionnaires, toujours et forcément incomplets. Des inexactitudes fort nombreuses seraient à relever soit dans l'explication des termes, soit dans l'interprétation des phrases ou des paragraphes. Au commencement de la première section (théorique), 1345 b, 10, la justice que l'auteur exige d'un bon économe n'est évidemment pas la « vertu parfaite », comme le comprend M. v. G., mais la vertu spéciale de justice (pour ces deux sens de δίκαιος, cf. les quatre premiers chapitres du Ve livre de l'*Eth. Nic.*) ; de plus, l'auteur ne demande pas à son disciple d'appliquer telles quelles toutes les mesures administratives qu'il relate dans la seconde section. — L'emploi de μέρη (même ligne) pour désigner les qualités dont l'ensemble fait le bon économe a son parallèle p. e. dans Platon, *République*, VI. 495 A : τὰ τῆς φιλοσόφου φύσεως μέρη ; le mot n'a pas ici le sens indéfini que lui prête M. v. G. — Dans le paragr. 1346 b, 7-12 (mise en vente par Lygdamis, le tyran de Naxos, des biens des aristocrates condamnés à l'exil), M. v. G. comprend à contre sens le fragment qu'il cite de la *Constitution de Naxos* : ce sont les riches qui pour la plupart habitaient la ville, tandis que le reste de la population était disséminé dans les bourgs. Le mot κτήματα par lequel l'auteur désigne les biens des aristocrates exilés ne signifie donc pas nécessairement et uniquement les biens fonciers. Dans ce même paragr. le verbe ἀνακεῖσθαι appliqué aux statues inachevées que le tyran met en vente n'a évidemment pas son sens premier ; les statues sont *exposées* dans des ateliers de sculpteurs (cf. Platon, *République*, IX. 592 B ; il ne faut pas songer ici au sens moins défini de « être à la disposition de »). — Dans le paragr. 1346 b, 13-1347 a, 3 (initiative de la ville de Byzance en matière financière), je crois que M. v. G. a tort de penser que parmi les biens *affermés* par la ville de Byzance les τεμένη ne représentent pas des terrains sacrés. Il ne peut être question d'une mise en vente, puisque la même opération indiquée par le verbe ἀποδίδοσθαι s'applique au droit de pêche, à la vente du sel, à la taxe à percevoir sur les prestidigitateurs, devins et marchands de drogues ambulants. Et l'on ne peut élever aucune objection contre l'affermage des terrains sacrés, qui est une mesure normale (cf. Aristote, *Constitution d'Athènes*, 47,4). — Dans 1346 b, 29 et ss., l'interprétation de M. v. G. ne me paraît pas exacte : la ville de Byzance a certainement acheté en masse et à crédit les cargaisons de blé, autrement l'on ne s'expliquerait pas qu'elle payât (il ne

s'agit pas dans le texte d'un simple engagement, comme le comprend M. v. G.) un intérêt de 10 °/₀ aux négociants maritimes. En outre, on ne voit pas qu'elle ait pu acquitter intégralement sa dette en un court délai et améliorer ses finances en imposant une taxe de 10 °/₀ sur les seuls achats de blé que lui faisaient les habitants au fur et à mesure de leurs besoins : la taxe en question, comme le suggère le texte, devait frapper n'importe quel achat. — Dans le paragr. 1347 a, 18-24, c'est une augmentation et une extension de l'impôt que décident les clérouques athéniens de Potidée. Le système cadastral permet que les petits propriétaires fassent eux aussi (après les riches) l'estimation de leurs biens (ὑποτιμᾶσθαι). Les deux phrases finales du paragr. indiquent assez que les clérouques veulent n'exempter personne de l'εἰσφορά. Je ne crois pas que ὑποτιμᾶσθαι désigne ici une contre-estimation, une révision par les petits propriétaires (au risque de se voir imposer l'obligation d'acheter au prix révisé) de l'estimation faite par les riches de leurs biens. Le système adopté suffisait à empêcher la fraude, et le contrôle fiscal tel que le suppose M. v. G., en matière d'εἰσφορά, n'est pas attesté, que je sache, par ailleurs. La critique adressée par Aristote dans *Polit.*, II 6. 1271 b, 14 ss. à la levée des contributions de guerre à Sparte (« parce que les Spartiates possèdent la majeure partie du sol, ils ne vérifient pas les contributions les uns des autres ») n'autorise pas à conclure que ce contrôle mutuel existait à Athènes.

H. Marguerite.

Hans Diller, *Wanderarzt und Aitiologie*, Studien zur hippokratischen Schrift περὶ ἀέρων ὑδάτων τόπων. *Philologus*, Supplementband XXVI, Heft 3. Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchhandlung, 1934, 120 p. in-8°.

La plus grande partie de ce mémoire a été présentée en 1932 à la Philosophische Fakultät de Leipzig, comme *Habilitationsschrift*. M. D. a déjà publié dans le *Philologus*, Supplbd XXIV Heft 3, une étude sur la tradition du π. ἀ. ὑ. τ. Il nous promet une édition. Dès maintenant, il nous offre un commentaire.

L'introduction résume les travaux antérieurs. Coray et Littré considèrent le π. ἀ. ὑ. τ. comme authentique et homogène. Wilamowitz met en doute la possibilité d'attribuer formellement à Hippocrate aucun des traités de la collection dite hippocratique ; suivi par Fredrich et combattu par Heiberg, Jacoby, Aly, il reconnaît dans le π. ἀ. ὑ. τ. deux traités, formés, l'un par les chap. 1-11, l'autre par les chap. 12-24. Edelstein admet, non seulement deux traités, mais deux auteurs, et interprète les chap. 7-9 comme détachés d'un troisième ouvrage, le περὶ ὑδάτων. Dernièrement, Mewaldt et Deichgräber réagissent dans le sens de l'unité. A son tour, M. D. croit discerner, dans le π. ἀ. ὑ. τ., deux ouvrages et deux auteurs, mais, en les replaçant dans l'évolution de la pensée présocratique ionienne, il espère les rattacher à un même milieu intellectuel. Voici les cinq étapes de sa démonstration.

1° Edelstein a défini les chap. 1-11 comme fondés sur la doctrine de la prognose, et constituant une sorte de vade-mecum du médecin ambulant. (*Wanderarzt*). Un médecin vient exercer son art dans une ville qu'il ne connaît pas encore ; les indications de ce vade-mecum sur l'influence du climat, des saisons, de l'orientation, des eaux, lui permettent de découvrir à l'avance (προγιγνώσκειν) le régime nosologique de la ville, et par cette prescience, d'impressionner vivement les habitants. M. D. reprend la même interprétation, tout en réduisant la part de la réclame. Quant aux chap. 7-

9, il se refuse à les retrancher, mais reconnaît quelques discordances de doctrine, qu'il promet d'expliquer plus loin. Le περὶ ὑδάτων cité par Erotien ne serait autre que le περὶ ὑγρῶν χρήσιος, et n'aurait rien de commun avec nos chap. 7-9, Erotien ayant connu le π. ἀ. ὑ. τ. dans sa forme et sa composition actuelles. — 2° Dans les chap. 12-24, le dessein de l'auteur anonyme, en exposant les différences entre Européens et Asiatiques, est de révéler les causes de ces différences. M. D. énumère les passages où se trouvent les mots αἴτιον et πρόφασις, il procède à une longue analyse de chaque chapitre, mettant partout en lumière la présence de l'idée de cause. Il insiste sur le fait que cette cause n'est pas uniquement attribuée aux agents naturels, mais aussi aux agents humains (νόμος opposé à φύσις), ce qui lui paraît indiquer un auteur plus préoccupé d'ethnographie que de médecine. De cette recherche constante des causes, il conclut que la 2e partie du π. ἀ. ὑ. τ. appartient à la littérature aitiologique, dont la collection hippocratique contient plusieurs survivances, et dont Démocrite est le représentant le plus illustre. — 3° L'influence de Démocrite se manifeste dans le contenu philosophique de cette 2e partie, notamment en ce fameux texte sur la maladie des Scythes et sur le divin dans les maladies, texte où, selon M. D., la divinité est identifiée avec la causalité universelle. A condition de nuancer un peu, même le monisme matérialiste de Démocrite se retrouverait dans cette doctrine physiologique et psychologique, qui relie aux influences de climat et de saison une partie des différences, non seulement de corps, mais d'âme, entre les peuples. L'usage constant du raisonnement par analogie s'explique par l'importance donnée au principe de causalité. — 4° C'est seulement par cette recherche scientifique des causes que la 2e partie du π. ἀ. ὑ. τ. se distingue de l'ἱστορίη ionienne, d'où lui vient sa documentation ethnographique et géographique. Homère avait déjà vanté tous les privilèges du climat de l'Ionie, mais il les célébrait comme des bienfaits des dieux, tandis que l'auteur hippocratique propose une explication naturelle. Quelque ethnographe ionien du milieu du ve siècle a dû être la source commune où Hérodote, l'auteur hippocratique, et Pomponius Méla puisèrent leurs renseignements sur les femmes Sauromates, mais là encore, dans l'utilisation de cette source, l'auteur hippocratique se singularise par son souci d'expliquer. A l'ἱστορίη, il emprunte tous ses procédés descriptifs : caractériser chaque peuple par ce qui le distingue le plus des autres ; user de comparaisons entre peuples différents à l'extrême (Egyptiens et Scythes) ; marquer principalement chez un peuple les qualités bonnes ou mauvaises qu'il possède au plus haut degré. — 5° Les deux parties étant de deux auteurs différents, l'un surtout médecin, l'autre surtout ethnographe, l'auteur de la 1re partie doit être le même que celui du περὶ ἱρῆς νούσου, en raison de plusieurs concordances de style et de doctrine. Le περὶ ἱρῆς νούσου aurait été rédigé d'abord ; en s'attaquant ensuite, dans la 1re partie du π. ἀ. ὑ. τ., à un sujet tout nouveau pour lui, l'auteur se serait trouvé quelque peu dérouté, d'où les contradictions entre les chap. 7-9 et le reste de la 1re partie. Or, le περὶ ἱρῆς νούσου témoigne de préocupations aitiologiques, puisque son objet est d'éliminer, dans l'explication et le traitement de la maladie, le surnaturel. Donc, la 1re partie et le περὶ ἱρῆς νούσου se rattachent comme la 2e partie à l'influence de Démocrite. Cette influence ne permet guère de fixer la composition plus tôt que l'an 400 environ ; des considérations stylistiques interdisent de la fixer beaucoup plus tard. Peu après 400, en raison de leur inspiration identique, les trois œuvres furent groupées dans une première ébauche, minuscule, de Corpus hippocratique.

A part quelques bonnes remarques de détail (notamment pp. 73-74, où l'on saura gré à M. D. d'avoir éclairé par l'élégante correction de χειμερινῶν en ἰσημερινῶν un *locus* jusqu'à lui *desperatus*, 68, 13, Hbg), j'ai peur que tout le livre ne soit faux, comme reposant sur un sophisme. Quand on étudie le π. ἀ. ὑ. τ., on n'a pas le droit d'oublier la phrase initiale : « Quiconque veut s'occuper de problèmes médicaux, voici ce qu'il doit faire ». L'influence de l'air, des eaux, et des lieux sur la santé, étant présentée dès le début comme le principe fondamental de toute la médecine, l'hypothèse d'un aide-mémoire pratique pour médecin ambulant réduit arbitrairement l'intérêt et la portée du sujet. Quant à l'hypothèse d'un ouvrage aitiologique inspiré de Démocrite, si, pour l'établir, il suffisait des arguments de M. D., tout ouvrage scientifique, fondé tant soit peu sur le principe de causalité, se prêterait à la même explication, à commencer par la 1re partie du π. ἀ. ὑ. τ. C'est à condition d'étriquer ainsi successivement les deux parties du traité qu'on parvient à les rendre étrangères l'une à l'autre. Cette fois encore, la thèse classique de Littré et Coray n'est donc point ébranlée, selon laquelle l'idée des circonstances naturelles agissant sur la vie physique est partout harmonieusement présente dans le π. ἀ. ὑ. τ., tant dans l'exposé général de la 1re partie, que dans les applications particulières aux différents peuples d'Asie et d'Europe. Et il est permis à l'auteur unique de s'occuper aussi du νόμος, parce qu'à tout esprit grec, l'opposition de la φύσις et du νόμος est indispensable, autant que celle de μὲν et δέ. Il ne peut étudier l'une sans l'autre, et on n'a point le droit d'en tirer argument contre l'unité de l'ouvrage, lorsque par ailleurs, on admet à l'intérieur de la 1re partie des discordances de détail, et la possibilité, pour un même auteur, de s'être contredit. Les ressemblances prétendues ne valent guère mieux que les différences. Les rapprochements stylistiques avec le περὶ ἱρῆς νούσου (pp. 94-95) sont d'un vague déconcertant. Peut-on accepter que les préoccupations aitiologiques soient invoquées tour à tour comme un moyen de séparer les deux parties, et, par l'intermédiaire du περὶ ἱρῆς νούσου, comme un moyen indirect de les réunir ? Ce que M. D. nous aura surtout montré, c'est le désarroi actuel de la philologie, quant aux études hippocratiques. Nos doutes sur Hippocrate provoquent les mêmes effets que produisirent longtemps nos doutes sur Homère. On taille, on retaille le texte, on le recompose à plaisir, en s'appuyant sur des impressions toujours subjectives, sur de prétendues différences de point de vue qui ne sont jamais incontestables, et qui, même incontestées, ne prouveront jamais rien, puisqu'un auteur conserve le droit de changer de point de vue d'un chapitre à l'autre. Sachons enfin que c'est substituer aux hasards de la tradition, les hasards de notre fantaisie, et n'abordons plus les grandes doctrines par un refus de les comprendre.

Fernand Robert.

J.-R. Vieillefond, *Jules Africain. Fragments des Cestes provenant de la collection des Tacticiens grecs*, Paris, Les Belles Lettres, 1932, lviii-96 pp. (Collection de textes et de documents publiés sous le patronage de l'Association Guillaume Budé).

Préludant par une excellente publication aux travaux d'ensemble qu'il a l'intention de donner sur Jules Africain, polygraphe s'il en fut, J.-R. Vieillefond a donné la partie du texte des *Cestes* qui nous a été transmise dans la collection des écrivains militaires grecs et byzantins.

Jules Africain, né entre 160 et 180 après J.-C., mort vers l'année 240, avait écrit, outre sa *Chronographie* et ses *Lettres*, une œuvre d'inspiration profane, les *Cestes* : sous ce titre, que l'on devrait traduire par *Talismans*, l'auteur avait rédigé une vaste encyclopédie en 24 livres, qui existait encore au XIe siècle, au moins sous une forme abrégée. Une telle œuvre, de caractère pseudo-scientifique, était une mine désignée pour les compilateurs ultérieurs. Et heureusement, peut-on dire, car sans eux il ne nous serait rien resté des *Cestes*.

Des fragments assez étendus des *Cestes* se retrouvent dans la collection des *Géoponiques*, d'autres dans la collection des *Hippiatriques*, d'autres enfin dans celle des *Tacticiens*. Des fragments de moindre importance ont été recueillis dans divers manuscrits alchimiques, dans un papyrus de Stockholm, dans quelques manuscrits réunissant des morceaux relatifs à la métrologie. Deux passages enfin se lisent, l'un dans le *Laurentianus* LXXIV-23, l'autre dans le *Vaticanus* 284. Ce dernier morceau, resté inédit jusqu'à ce jour, vient d'être publié par J.-R. Vieillefond lui-même, *Revue des Et. gr.*, XLVI (1933), p. 197-203.

J.-R. Vieillefond s'attache donc ici à éditer le texte des *Cestes* contenu dans la tradition des stratégistes. Dans une introduction qui peut passer pour un modèle du genre, l'auteur prend la peine de faire l'histoire de la tradition de ce texte, manuscrite et imprimée.

Un premier état du texte est donné par le *Laurentianus* LV-4, du Xe siècle, mutilé malheureusement d'un feuillet au début et à la fin ; en tout trente chapitres portant chacun un titre. Le même état du texte est présenté par un groupe de trois manuscrits du XIe siècle, *Barberinianus* 276, *Vaticanus* 1164, *Scorialensis* Y-III-11. J.-R. Vieillefond soutient avec preuves à l'appui, contre l'école hongroise, que le *Scorialensis* n'est pas la copie du *Vaticanus*, mais qu'ils dérivent tous deux d'un intermédiaire commun. Il montre en outre que le chiffre de trente chapitres présenté par le *Laurentianus* doit être ramené à 20, différents sous-titres ayant été pris pour des chapitres dans ce dernier témoin. Au total, on a affaire à un groupe de vingt chapitres extraits du livre VII des *Cestes*, qu'on pourrait appeler recueil A.

Un second état du texte, appelons-le recueil B, est fourni par les mêmes trois manuscrits de la Barberine, du Vatican et de l'Escorial. Ce recueil B fait suite au recueil A dans les manuscrits et présente à la fois quatorze chapitres nouveaux et des citations des chapitres déjà contenus dans le recueil A. Ajoutons que ce recueil B, type de compilation byzantine comprend encore bien autre chose que du Jules Africain. Pour la commodité de l'exposé, j'ai moi-même naguère, d'accord avec J.-R. Vieillefond, donné le nom d'*Apparatus Bellicus* à cet ensemble mis sous le nom de Jules Africain, et qui contient, outre le recueil A et le recueil B, des morceaux d'origine très diverse. A son tour, cet *Apparatus Bellicus* a été utilisé vers la seconde moitié du Xe siècle par un excerpteur qui composa une encyclopédie militaire aujourd'hui disparue, mais qui est la source de deux nouvelles encyclopédies que nous avons appelées *Sylloge Tactica* (dite Tactique inédite de Léon, quoique elle soit postérieure d'un siècle à cet empereur) et *Ecloge Tactica* (attribuée à tort à Constantin Porphyrogénète). A supposer que Jules Africain ne fut pas lui-même un compilateur, nous en sommes arrivés à une compilation au troisième degré.

Ce sont ces textes du recueil A, du recueil B, de la *Sylloge Tactica* et de l'*Ecloge Tactica* que publie tour à tour J.-R. Vieillefond. Le soin apporté à l'édition est digne de tout éloge. Il faut avoir pénétré en ces matières pour savoir à quel point elles sont difficiles. Ajoutez à cela que le texte de

la tradition est particulièrement corrompu. Seul un philologue averti comme J.-R. Vieillefond, et initié aux secrets de la littérature grecque de basse époque pouvait en venir à bout. L'apparat critique, qui est exhaustif, doit retenir l'attention du lecteur qui veut s'exercer à la pratique de la critique verbale.

Délibérément J.-R. Vieillefond n'a pas étudié dans le détail la seconde partie de la tradition manuscrite, celle qui, à la Renaissance, est sortie des archétypes que nous avons conservés. Il se contente de donner la liste des manuscrits, en le rattachant chacun à tel ou tel archétype. J'ai eu l'occasion de faire des recherches dans ce domaine. Le lecteur me saura peut-être gré de lui apporter ici quelques détails complémentaires. A la liste des manuscrits issus du *Scorialensis*, il faut ajouter le *Burneianus* 60, de la fin du xvie siècle, le *Burneianus* 69, daté de 1545, et enfin un texte que j'ai trouvé récemment à Venise dans une liasse (*App. cl.* XI, n° 30), et qu'on peut dater des environs de 1570. C'est en vain, d'autre part que J.-R. Vieillefond a cherché dans le *Scorialensis* Φ-II-22 le texte de Jules Africain signalé dans le catalogue : les feuillets arrachés à ce volume sont entrés, il y a quelque temps, à la Bibliothèque nationale et y constituent le manuscrit du *Supplément grec* n° 1165, exemple de déplacement sur lequel il vaut mieux ne pas insister.

J'ajoute enfin que les manuscrits de la Renaissance présentent en marge un certain nombre de conjectures que J.-R. Vieillefond a retrouvées de lui-même : c'est le cas par exemple du manuscrit de Zeitz in-fol. 66, chargé de conjectures marginales dues à Thomas Reines (1587-1667). Ces conjectures devront porter désormais le double nom des humanistes anciens et de J.-R. Vieillefond. Que ce dernier se trouve ainsi rapproché de si illustres prédécesseurs, c'est dire assez la qualité de son travail.

A. Dain.

DERNIERS OUVRAGES REÇUS

Anicii Manlii Severini Boethii, *Philosophiae consolationes*, l. V rec. † Gul. Weinberger (Corpus Script. eccl. Latinor; v. LXVII); XXXI-229 pp. in-8°; Vienne, Hoelder-Pichler-Tempsky; Leipzig, Akad. Verlagsgesellsch. M. B. H., 1934. Pr. br. 16 M.

Anton. Giusti, *Antologia omerica, Iliade*; 231 pp. in-8°; Milano, Carlo Signorelli, 1935. Pr. 5 L.

Rudolf Nehrbass, *Sprache u. Stil der iamata von Epidauros* (Philologus Supptbd XXVII, H. 4); 92 pp. in-8°; Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchh., 1935. Pr. 6 M.

Dioniso, Bollettino dell' Istituto nazionale del dramma antico, vol. IV, 6; pp. 273-343; Siracusa, 1935-XIII.

Ant. Giusti, *Euripide e le donne*; Extr. de Il Mondo Classico, A. V., 1935, pp. 1-8.

Ant. Giusti, *La distimia di Bellerofonte*, Il. VI, 200-202; Extr. de la Revue des Études homériques, 1933, pp. 1-11.

Plutarchus, *Moralia* II, edd. W. Nachstädt-W. Sieveking-J. Titchener; XXXII-366 + 136 + 80 pp. in-12; Leipzig, Teubner, 1935. Pr. br. 17 M. 80; rel. 19 M. 20.

Gaius, *Institutiones*, edd. E. Seckel et B. Kuebler; 7e éd. revue par B. Kuebler; XXXII-268 pp. in-12; Leipzig, Teubner, 1935. Pr. br. 3 M 60; rel. 4 M. 80.

Galeni, *In Hippocratis Epidemiarum libros I et II*, edd. E. Wenkebach-Franz Pfaff; XXXIII-410 pp. in-8°; Berlin, Teubner, 1934. Pr. br. 28 M.; rel. 30 M.

Kurt Latte, *Sallust*; 60 pp. in-8°; Leipzig, Teubner, 1935. Pr. 3 M. 20.

Saint Basile, *Aux jeunes gens, sur la manière de tirer profit des lettres helléniques*, texte établi et trad. par l'abbé F. Boulenger; 74 pp. in-8° en partie doubles; Paris, Les Belles Lettres, 1935. Pr. 12 fr.

Ruth Parmly, *The geographical references in the Chanson de Garin le Loherain*; 90 pp. in-8°; Publications of the Institute of French Studies, Inc., Columbia University, New-York.

Joh. Haussleiter, *Der Vegetarismus in der Antike* (Religionsgesch. Versuche u. Vorarbeiten, XXIV. Bd); VIII-427 pp. in-8°; Berlin, Töpelmann, 1935. Pr. RM. 22,50.

Dr. Jos. Brands, *Grieksche Diernamen*; 192 pp. in-8°: Purmerend, J. Muusses, 1935. Pr. 2 Fl. 75.

H. D. Westlake, *Thessaly in the fourth century b. C.*; VI-248 pp. in-8°. Londres, Methuen and Co Ltd, 1935. Pr. 8 sh. 6.

H. Idriss Bell and T. C. Skeat, *Fragments of an unknown Gospel and other early christian papyri*. X-63 pp. in-4° + 5 planches. Londres, British Museum, 1935. Pr. 4 sh.

Studi Etruschi, volume VIII ; 493 pp. in-4° + L planches ; Firenze, Rinascimento del Libro, 1934-XIII ; Pr. L. 135.

XRISTOS K., *Kapnoukagias* H ΑΡΧΑΙΑ ΡΩΜΑΙΑ ; 138 pp. in-8° + 11 pl. Athènes, 1935.

H. MEIER, Rich. NEWALD, Edg. WIND, *Kulturwissenschaftliche Bibliographie z. Nachleben der Antike*, hrsg. von der Bibliothek Warburg ; XXVIII-333 pp. in-8° ; Londres, Cassel a. Co, 1934.

G. de BUDÉ, *Diodori Siculi codicem Vesontinum* DCCCXXXV coll., varias lectiones exscr. V. de Budé, libri XI-XII ; 42 pp. in-8° ; Anici Vellavorum, ex typographia La Haute Loire, 1935.

Eleonora della PURA, *Cesare e il bellum civile*. 34 pp. in-8° ; Pisa, Ediz. Via dell'Imperi, Arti grafiche Cav. E. Pacini, 1934.

Georges H. JAFFIN, *Prologue to nomostatistics* ; 32 pp. in-8° ; repr. from Columbia Law Review, XXXV, 1, janv. 1935.

CONSTANTIN VII PORPHYROGÉNÈTE, a) *Le livre des Cérémonies*, texte établi et trad. par Alb. Vogt ; tome I, l. I, ch. 1-46. XI-183 pp. en majeure partie doubles ; b) *Le livre des cérémonies, commentaire*, l. I, ch. 1-46, XIV-194 pp. + plans. Paris, Les Belles Lettres, 1935. Pr. 60 et 60 fr.

Dr DONNADIEU, *Fréjus, Le port militaire du Forum Iulii* ; 27 pp. in-8° + 35 pl. ; Paris, Les Belles Lettres, 1935. Pr. 10 fr.

DIONISO, *Bollettino dell' Istituto nazionale del drama antico* ; vol. IV, n° 6 ; Siracusa, via Gelone 22, 1935-XIII.

G. L. BRATIANU, *La distribution de l'or et les raisons économiques de la division de l'Empire romain* (Extr. de *Istros*, I (1934), fasc. II ; 26 pp. in-8° ; Bucarest, Imprimerie Nationale.

Ettore BIGNONE, *Teocrito, studio critico* ; 388 pp. in-8° ; Bari, G. Laterza e figli, 1934. Pr. 30 L.

Die antiken Münzen Nord-Griechenlands v. Th. WIEGAND hrsg. u. Leitung v. d. Preuss. Akad. d. Wiss., B. III Makedonia u. Paionia bearb. v. H. Gaebler, IIe Abt. ; VIII-234 pp. in-4° + 40 pl. ; Berlin, W. de Gruyter et Co, 1935.

C. A. MASCHI, *Disertiones* (Publ. d. Univ. Cattol. d. Sacro Cuore, Scienze giuridiche XLV) ; VI-59 pp. in-8° ; Milano, Vita e pensiero, 1935.

Erwin R. GOODENOUGH, *By light, light* ; *The Mystic gospel of hellenistic Jusdaism* ; XV-436 pp. in-8° ; New-Haven, Yale University Press, 1935. Pr. 3 $.

XÉNOPHON, *La république des Lacédémoniens*, texte, trad. et comment. par F. Ollier ; XLIV-79 pp. in-8° ; Lyon, Bosc, 1934.

P. HENRY, *Recherches sur la préparation évangélique d'Eusèbe et l'édition perdue des œuvres de Plotin publiée par Eustochius ;* XII-143 pp. in-8° ; Paris, Leroux, 1935.

O. W. REINMUTH, *The prefect of Egypt from Augustus to Diocletian* ; XIV-155 pp. in-8° ; Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchh., 1935. Pr. br. 9 M. 50 ; rel. 11 M.

Museum, 42e année, 8, mai 1935 ; Ed. A. W. Sijthoff, Leyde.

Le Gérant : F. KLINCKSIECK.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXV.

UN NOUVEAU FRAGMENT DES Προσπάλτιοι D'EUPOLIS

Voici le texte d'un fragment de comédie ancienne publié par Medea Norsa et G. Vitelli dans le n° 28 du *Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie* [1]. Les suppléments sont dus aux éditeurs ; j'ai relégué dans les notes ceux qui m'ont paru trop conjecturaux.

[ἐ]γὼ δ' ἵν' εἰσὶν οἱ κακο[ὶ
[.]....ς δὲ χρηστῶν μ.[
ε]ἰ μὴ ποοίην ω....[

<B> βαδίζεθ' ὑμεῖς ὡς τα..στε[[2]
καὶ φράζεθ'οἷα τἀνθάδ'ἐστ[ὶ πράγματα.]
Προσπαλτίοισιν ἢ στρατιὰν[[3]
πέμπειν κελεύετ'ἢ κομίζεσθ'[[4]
ἵνα μὴ καθῆσθαι φῶσ' ἀναλίσκ[ειν τε πᾶν,]
ὡς οὗτος οὐδέν, ὡς ἔοικε, πείσετ[αι.]

<Γ> ἀλλ' ἐρχόμεσθ'· ἀτὰρ τὸ δεῖνα χρὴ [σκοπεῖν]
πόσ'ἄττα σοι πέμπωσιν. <B> ἔξεστι[[5]
εἰ δεῖ γε τοῦτον ἐν κύκλωι πε[ριστρέφειν.]
ἀλλ' ὠγάθ', ἔτι καὶ νῦν πιθοῦ πα[[6]
ὁρᾶις παρὰ ρείθροισιν ὅταν η[[7]....]δ[
ἦν μέν τις εἴκηι τοῖς λόγοις ἐκσώιζε[ται,]
ὁ δ' ἀντιτείνων αὐτόπρεμνος οἴχε[ται·]
αὕτως δὲ ναός. <A> ἀπό μ'ὀλεῖς, ἄνθρωπ[ε, σύ.]

<Γ> ἄνθρωπος οὗτος νοῦν ἔχοντας [8]

1. P. 137-142 [et depuis : *P.S.I.*, XI (1935), p. 111, n° 1213].
2. Les éditeurs lisent : ὡς ρα..σγε[.
3. [ὑμεῖς ταχὺ] Vitelli.
4. [οἴκαδε] Vitelli.
5. [ἔξεστι[ν δέ σοι,] Vitelli.
6. πα[ρηγόρω] Vitelli.
7. ἦ]ι που]δ[ικῶν Vitelli.
8. ἔχοντ' ἀσ[πάζεται.] Vitelli, et depuis : ἔχοντας [ὠφελεῖ].

<A> ἀλλ'οὐχὶ δυνάτ'· εἰ γὰρ πιθοίμ[ην σοι τάδε,]
τιν'ἂν τ̣[.]χ.ηνεξ̣....[

<B> μέγα στένοι μεντ̣ἂν αχ[
ἡμεῖς δὲ ναῶν ναυτίλο[[1]

M. Vitelli ne distingue ici que deux acteurs. Je crois qu'il y en a trois. Le personnage qui dit, au vers 10 : ἀλλ' ἐρχόμεσθα fait mine de quitter la scène dès le vers 12. Son interlocuteur, qui a prononcé les vers 4-9 et 11-12, se tourne alors vers un troisième personnage (ἀλλ' ὠγάθ', ἔτι καὶ νῦν...) le même sans doute qui a récité les trois premiers vers.

La situation, pour autant que nous puissions en juger, est la suivante : en réponse à une sollicitation de B (v. 9 et v. 13 : ἔτι καὶ νῦν πιθοῦ) A fait une distinction, dont le sens nous échappe, entre les bons et les méchants (ou les oligarques et les démocrates). B s'apercevant qu'il ne pourra lui faire entendre raison (v. 9) donne alors des instructions à un personnage collectif que nous appelons Γ et qui est peut-être le chœur ; il faut faire rapport aux Προσπάλτιοι, c'est-à-dire aux habitants du dème de Prospalta, et leur enjoindre de choisir entre deux solutions : envoyer une armée, ou, si nous entendons bien κομίζεσθ', évacuer leur territoire, se réfugier avec armes et bagages dans l'enceinte d'Athènes ([εἰς πόλιν], je crois, plutôt que [οἴκαδε] proposé par les éditeurs). Ainsi, ajoute B, les Prospaltiens ne diront pas qu'en restant dans l'inaction (καθῆσθαι) on laisse se perdre (ἀναλίσ-κ[ειν]) leurs biens (ces paroles ne me paraissent s'expliquer que dans le cas d'une invasion de l'Attique par une armée ennemie). Γ se déclare prêt à obéir. Mais il reste une question à examiner : « combien » πόσ' ἄττα les Prospaltiens envoient, ou vont envoyer à B (il me semble que ce neutre ne peut se rapporter qu'à une somme d'argent). B prie encore (selon la restitution des éditeurs) Γ de régler ce point : il va, lui, faire une dernière tentative auprès de A (v. 12). En effet, il le supplie à nouveau de se rendre à ses raisons, et, parodiant quatre vers de l'*Antigone* de Sophocle [2], il lui montre, par des exemples empruntés aux phé-

1. ναυτίλο[ισι προσφερεῖς ?] Vitelli.
2. Soph., *Antig.*, 712-715 : ὁρᾷς παρὰ ῥείθροισι χειμάρροις ὅσα
δένδρων ὑπείκει, κλῶνας ὡς ἐκσῳζεται.
τὰ δ' ἀντιτείνοντ' αὐτόπρεμν'ἀπόλλυται·
αὕτως δὲ ναύς...

Cf. Vitelli (p. 139 et 142) qui signale la parodie du même passage par Antiphane (fr. 231 K, v. 3-7).

nomènes de la nature, torrents et tempêtes, qu'il est bon de savoir céder à temps à une force irrésistible. A répondra au v. 19 qu'il lui est impossible de céder, mais nous n'entrevoyons rien, quant à présent, de l'argument qu'il donne : à partir du v. 17, le sens devient très difficile à suivre.

Nous avons manifestement là une comédie politique, dont le sujet est tiré d'événements contemporains (qui naturellement peuvent être travestis sous une forme mythique, comme dans le *Dionysalexandros*). Et il me semble qu'une conjecture s'impose. L'évacuation dont on parle au v. 7 est l'évacuation de la campagne attique, sur les conseils de Périclès, au printemps de 431, au moment où les troupes péloponnésiennes se massaient à l'isthme [1]. L'expression dont le poète se sert, κομίζεσθ' [εἰς πόλιν?] paraît être celle-là même qui revient trois fois dans le récit de Thucydide [2]; et le reproche de laisser se perdre, par inaction (καθῆσθαι, v. 8) tous les biens des campagnards, ressemble singulièrement au reproche que tous les Athéniens adressaient à Périclès à ce moment [3]. Les Prospaltiens (comme tout le monde, dans notre hypothèse) vont être forcés d'évacuer leur territoire, « à moins qu'ils n'envoient une armée ». Ce qui les contraint à cette pénible alternative, c'est l'attitude obstinée d'un homme (οὗτος) qui demeure sourd à toute objurgation. Il faut donc croire que cet homme, roi ou stratège pour le moins, pourrait disposer, s'il le voulait, des forces militaires d'Athènes. Si notre première conjecture est exacte, cet homme ne peut être que Périclès. C'est Périclès qui détenait, en fait, tout le pouvoir politique et militaire en 431, et c'est bien lui qui s'obstinait, malgré toutes les sollicitations, malgré la colère d'une jeunesse surexcitée, à garder les troupes à l'intérieur des murs, ne faisant sortir que quelques patrouilles de cavalerie, et laissant l'ennemi ravager l'Attique, dont on pouvait voir au loin flamber les villages. Il ne pouvait agir autrement, conscient qu'il était de l'infériorité d'Athènes sur terre, et de la gravité d'une défaite possible sous les murs mêmes de la ville. La situation que notre frag-

1. Thuc., II, 13-14.

2. II, 13, 2 : τὰ ἐκ τῶν ἀγρῶν ἐσκομίζεσθαι; 14, 1 : ἐσεκομίζοντο ἐκ τῶν ἀγρῶν παῖδας τε καὶ γυναῖκας καὶ τὴν ἄλλην κατασκευήν... ; 18, 4 : οἱ γὰρ Ἀθηναῖοι ἐσεκομίζοντο ἐν τῷ χρόνῳ τούτῳ.

3. Thuc., II, 21, 2 : ἐπειδὴ δὲ περὶ Ἀχαρνὰς εἶδον τὸν στρατὸν ἑξήκοντα σταδίους τῆς πόλεως ἀπέχοντα, οὐκέτι ἀνασχετὸν ἐποιοῦντο, ἀλλ' αὐτοῖς, ὡς εἰκός, γῆς τεμνομένης ἐν τῷ ἐμφανεῖ... δεινὸν ἐφαίνετο καὶ ἐδόκει τοῖς τε ἄλλοις καὶ μάλιστα τῇ νεότητι ἐπεξιέναι καὶ μὴ περιορᾶν, cf. *ib.*, 5 : καὶ τὸν Περικλέα ἐν ὀργῇ εἶχον, καὶ ὧν παρήνεσε πρότερον ἐμέμνητο οὐδέν, ἀλλ' ἐκάκιζον ὅτι στρατηγὸς ὢν οὐκ ἐπεζάγοι, αἴτιόν τε σφίσιν ἐνόμιζον πάντων ὧν ἔπασχον.

ment dépeint serait donc celle que Thucydide a décrite, avec un sobre pathétique, aux chapitres 21 et 22 de son second livre : c'est la situation de mai 431, et il semble, à première vue, que nous ayons ici un fragment d'une des comédies jouées aux Lénéennes de 430 ou aux Dionysies de la même année. Nous savons que plusieurs des comédies de cette année-là contenaient de violentes critiques de la stratégie de Périclès. « Les chants des chœurs », dit Plutarque, « étaient remplis de railleries à son adresse, l'insultaient et lui faisaient honte de sa stratégie, qui était considérée comme une lâcheté de nature à tout abandonner à l'ennemi [1]. » Le nouveau fragment est un témoignage précieux, à ranger à côté de l'*hypothesis* retrouvée du *Dionysalexandros* [2], à côté des fragments (de ton si belliqueux) des *Moirai* d'Hermippe, surtout celui que cite Plutarque au chapitre 33 de sa *Vie de Périclès* [3] : textes datés avec précision, il me semble [4]. Ces documents sur l'esprit offensif des Athéniens au cours de la première année de la guerre sont en même temps pour nous les premiers symptômes d'une désaffection quasi-générale à l'égard de Périclès, désaffection qui se manifeste avec éclat, au cours de la même année 430, par la déposition et le procès de cet homme d'État, victime de la coalition des oligarques et des radicaux (dont Cléon est déjà le chef [5]).

Si le personnage que nous avons nommé A est Périclès, B doit être le porte-parole de tous ceux qui voulaient, en 431, qu'on courût à l'ennemi : ils étaient d'ailleurs en majorité, au point que Périclès n'osait plus convoquer l'assemblée [6]. Mais quel est, dans cette affaire, le rôle des Prospaltiens ? Il est clair qu'il ressemble beaucoup à celui que jouent, et dans le récit de Thucydide, et dans une pièce d'Aristophane, les habitants d'un autre dème de l'Attique, les Acharniens [7]. On voit par Thucydide [8] que les adversaires de Périclès faisaient innocemment le jeu de l'ennemi. Une sortie en masse de la garnison d'Athènes était ce que pouvait souhaiter de mieux le roi Archidamos, confiant dans ses

---

1. Plut., *Per.*, 33 : χοροὶ δ' ᾖδον ᾄσματα καὶ σκώμματα πρὸς αἰσχύνην ἐφυβρίζοντες αὐτοῦ τὴν στρατηγίαν ὡς ἄνανδρον καὶ προϊεμένην τὰ πράγματα τοῖς πολεμίοις.
2. Demianzcuk, *Suppl. com.*, p. 31 (*Ox. Pap.*, 663). Voir en dernier lieu G. Méautis, *Le Dion. de Cratinos* : *REA*, t. 36 (1934), p. 462-466.
3. Herm., fr. 46 Kock.
4. Cf. M. Croiset, *Le Dion. de Cratinos* : *REG*, t. XVII (1904), p. 310.
5. Herm., fr. 46, 7 : δηχθεὶς αἴθωνι Κλέωνι.
6. Thuc., II, 22, 1.
7. Thuc., II, 21, 4 : οἵ τε Ἀχαρνῆς οἰόμενοι παρὰ σφίσιν αὐτοῖς οὐκ ἐλαχίστην μοῖραν εἶναι Ἀθηναίων, ὡς αὐτῶν ἡ γῆ ἐτέμνετό, ἐνῆγον τὴν ἔξοδον μάλιστα.
8. Thuc., II, 18-20.

hoplites invincibles en rase campagne. Aussi avait-il tout calculé pour exaspérer les Athéniens. D'abord, la lenteur voulue de sa marche, qui faisait murmurer les troupes, laissa le temps aux villageois de se réfugier dans la capitale avec tout ce qu'ils pouvaient emporter, mais surtout donna tout loisir aux esprits de s'échauffer. Et voici qu'Archidamos choisit le dème attique le plus vaste, et l'un des plus riches, celui d'Acharnes, pour y camper et y faire à l'aise le dégât. Il comptait bien ainsi que tous les Acharniens (3.000 hoplites, selon Thucydide [1]) voyant leurs champs ravagés, seraient pour la bataille immédiate. Et c'est bien ce qui arriva. En 425 encore, les Acharniens sont parmi les plus ardents à la lutte [2], et Aristophane les représente comme le noyau du parti de la guerre à outrance. Notre comédie nous met, semble-t-il, au moment où Archidamos campe à Acharnes. Prospalta (qui ne fut pas touché par l'invasion de 431) est au sud d'Athènes, pour l'instant donc, couvert par les Longs Murs et par la ville. Logiquement, ce dème sera l'un des derniers à être envahi. Les Prospaltiens (comme tous les villageois, au printemps de 431) [3], mettent de la mauvaise grâce à évacuer leur village. Ils espèrent encore qu'on ne laissera pas l'ennemi s'avancer davantage et qu'on les autorisera à défendre leurs maisons et leurs champs. Ils ont sans doute dépêché à Périclès une délégation, dont le personnage que nous appelons B est le chef, ou tout au moins le patron (comme Lamachos, autre foudre de guerre, est le patron des Acharniens). Dans les *Acharniens*, Dicéopolis plaidant la cause de la paix parodie la « grande scène » du *Télèphe* d'Euripide, joué en 438. Ici, l'orateur qui supplie Périclès de courir à l'ennemi se sert des arguments par lesquels Hémon tâchait de fléchir Créon, roi de Thèbes, dans l'*Antigone* de Sophocle, représentée en 441. L'emploi de la parodie dramatique dans une discussion politique de la comédie n'a pas besoin d'être longuement justifié. Il n'y a évidemment pas beaucoup d'analogie entre la situation de l'*Antigone*, et celle de notre fragment. Il y en a une cependant qui est importante : Périclès, comme Créon, veut faire respecter des mesures hautement impopulaires : comme le roi de Thèbes, il est seul de son avis contre toute la cité qu'il gouverne. Il n'est donc pas surpre-

1. Thuc., II, 20, 4.
2. Ar., *Ach.*, 224-232.
3. Thuc., II, 16, 2 : ...οὐδὲν ἄλλο ἢ πόλιν τὴν αὑτοῦ ἀπολείπων ἕκαστος. Ce particularisme des campagnards explique assez que le poète ait pu représenter les Προσπάλτιοι agissant comme une véritable πόλις, envoyant une ambassade, une armée, etc...

nant qu'un poète comique attaquant Périclès ait songé, vers 430, à lui faire jouer le rôle de Créon dans l'*Antigone*. D'abord, cette tragédie était probablement considérée, à cette date, comme le chef-d'œuvre de Sophocle : c'était, en tout cas, une de ses œuvres les plus célèbres [1]. En second lieu, le personnage de Créon convenait tout particulièrement au dessein du poète comique : c'est le type même du tyran, mais un tyran de convention, borné, méchant, cruel et débordant d'orgueil [2]. Tous les malheurs dont l'implacable succession remplit l'*Antigone* sont causés par un caprice imbécile de ce potentat sans cœur. Et rien n'égale le lourd pédantisme, la suffisance obtuse de son discours aux vieillards du conseil [3], grotesque et verbeux préambule du criminel décret par lequel il fait défense d'enterrer Polynice. Refuser la sépulture à un mort tombé sur le champ de bataille, c'est aux yeux d'un Grec une abominable impiété. Créon trouve cette interdiction assez naturelle, et ne se donne guère la peine de la justifier. Mais il met sans cesse en avant ses prérogatives royales, il n'a que le mot d'obéissance (πειθαρχία) à la bouche, il flaire un rebelle en tout contradicteur [4].

Or aux yeux des conservateurs et des poètes de leur parti (Cratinos par exemple) Périclès est un tyran, le successeur des Pisistratides [5]. C'est « le plus puissant des tyrans », μέγιστον τύραννον [6], parce que son pouvoir se confond avec celui du peuple : δῆμος δὲ κρατεῖ [7]. Le pouvoir « monarchique et tyrannique » (comme disait Socrate) du Dèmos athénien a trouvé un homme en qui s'incarner. Et voici qu'en 431, au moment où commencent les misères de l'invasion, ce roi sans couronne est brusquement dépassé par les événements. Il se croyait sûr du peuple d'Athènes, et il s'aperçoit, le moment venu d'appliquer son plan de guerre, qu'il est presque le seul à le vouloir. Mais les circonstances sont trop tragiques pour qu'il hésite sur l'attitude à prendre. Il laissera dormir la légalité, gouvernera sans l'assemblée, puisqu'il n'est plus sûr d'y avoir la majorité. Il était facile d'exploiter contre lui cet essai forcé de dictature. L'auteur de notre comédie pou-

1. Cf. *Arg. Ant.* III : τὸ μὲν δρᾶμα τῶν καλλίστων Σοφοκλέους et Masqueray, *Sophocle* (Coll. des Un. de Fr.), t. I, p. 209.
2. Cf. Pohlenz, *Die griechische Tragödie*, Leipzig et Berlin, 1930, p. 190 et 196.
3. Soph., *Ant.*, 162 ss.
4. Cf. v. 740 et *passim*.
5. Cf. Plut., *Per.*, 16.
6. Cratin., fr. 240 K. Cf. *Dionysal.*, *Arg.* (Dem., p. 31 : τυραννίδος δ' ἀκινήτου παρὰ δ' Ἀθηνᾶς...)
7. Cratin., *Ploutoi*, cf. Vitelli-Norsa, *Bull. Soc. Arch. d'Alex.*, n° 29, p. 255 ; *P.S.I.*, 1212, 23, t. XI, p. 109.

vait estimer qu'en laissant ravager les foyers antiques et la terre d'où les Athéniens étaient issus, en imposant, à lui seul, cette volonté criminelle à la cité, Périclès ne s'était pas conduit autrement que l'impie Créon. Il y avait aussi quelque malice à utiliser contre Périclès la tragédie de son vieil ami Sophocle. Le poète qui a créé le personnage de Créon, qui par sa bouche a loué la soumission aux autorités (πειθαρχία) et fulminé contre la désobéissance, l'ἀναρχία, « qui détruit les cités et les familles, qui rompt les alliances [1] », ce poète était à ce moment même (441) candidat à la stratégie [2] « sur la liste de Périclès », si l'on nous passe cet anachronisme. Élu peu après la représentation de l'*Antigone*, il s'en alla, avec Périclès et Hagnon, réprimer durement la révolte des « alliés » de Samos. Guerre dispendieuse et impitoyable, guerre fratricide, qui fit regretter Cimon, dont les victoires du moins, avaient été remportées sur des Barbares [3]. L'indignation fut si vive dans certains milieux athéniens qu'on institua par décret une censure provisoire de la comédie [4] : mesure bien symptomatique, parce qu'elle est absolument contraire aux traditions de la démocratie. En créant le personnage de Créon, Sophocle avait donc fourni, bien malgré lui, une arme aux adversaires du parti de Périclès.

Je voudrais essayer, maintenant, de voir un peu plus clair dans le texte de notre fragment. On me pardonnera de risquer, selon la règle du jeu, quelques conjectures arbitraires, que je crois conformes au sens général de cette scène.

Périclès (ou le personnage mythique qui joue son rôle) exprime évidemment, dans les vers 1-3, son mépris pour les κακοί, les mauvais citoyens, et se retranche derrière l'opinion des χρηστοί (notons-le en passant, c'est une des attitudes familières de Créon dans l'*Antigone*) [5]. Je restituerais, *exempli gratia* :

<A> ἐ]γὼ δ' ἵν' εἰσὶν οἱ κακο[ὶ πάλαι βλέπω.] [6]
πολὺ]ς δὲ χρηστῶν μ' [ἐκδάλοι τάχ' ἄν ψόγος,]
ε]ἰ μὴ ποοίην ὡ[ς πάλαι παρήνεσα.] [7]

1. Soph., *Ant.*, 663-676.
2. Cf. *Arg.* I de l'*Antigone* : φασὶ δὲ τὸν Σοφοκλέα ἠξιῶσθαι τῆς ἐν Σάμῳ στρατηγίας, εὐδοκιμήσαντα ἐν τῇ διδασκαλίᾳ τῆς Ἀντιγόνης.
3. Cf. Plut., *Per.*, 28.
4. *Schol. Ar. Ach.*, 67.
5. Cf. Soph., *Ant.*, 208, 520, 661, etc...
6. Cf. Soph., *Ant.*, 289 ss. ; ou encore : ζητεῖν ἐν (H. Grégoire).
7. Cf. Thuc., II, 13, 5 : παρήνει δὲ καὶ περὶ τῶν παρόντων ἅπερ καὶ πρότερον ; 21, 3 : καὶ τὸν Περικλέα ἐν ὀργῇ εἶχον, καὶ ὧν παρήνεσε πρότερον ἐμέμνητο οὐδέν...

J'ai supposé qu'au vers 4, B s'adresse au Chœur, et que le Chœur est constitué par une délégation des Prospaltiens. B leur enjoint donc de faire rapport au plus vite à leurs mandants (v. 4-5). Au vers 6, je lis αὐτοὺς μόνους, l'armée dont il est question étant nécessairement, dans mon hypothèse, une armée levée par les Prospaltiens seuls, et je restitue au vers 7 εἰς πόλιν d'après Thucydide. Les autres restitutions des vers 4 à 9 sont celles des éditeurs et me paraissent assurées :

* <B> βαδίζεθ' ὑμεῖς ὡς τ̣ά[χι]στ̣' ἐ[ς δημότας,]
5 καὶ φράζεθ' οἷα τἀνθάδ' ἐστ[ὶ πράγματα]
Προσπαλτίοισιν· ἢ στρατιὰν [αὐτοὺς μόνους]
πέμπειν κελεύετ' ἢ κομίζεσθ' [εἰς πόλιν,]
ἵνα μὴ καθῆσθαι φῶσ' ἀναλίσκ[ειν τε πᾶν·]
ὡς οὗτος οὐδέν, ὡς ἔοικε, πείσετ[αι.]

Je reviens à l'embarrassante question de πόσ'ἄττα au vers 11. Faute de mieux, voici comment j'interprète le passage : le personnage que nous nommons B n'est pas nécessairement un Prospaltien, pas plus que Lamachos n'est un Acharnien. C'est peut-être un orateur en renom, une personnalité politique influente que les Prospaltiens ont décidé à plaider leur cause auprès de Périclès. C'est peut-être Cléon, le chef du parti de la guerre. Rien ne prouve que ce soit un « homme de droite », au contraire. Et rien ne prouve non plus que le personnage soit sympathique au poète : Périclès avait des ennemis à droite et à gauche, et naturellement ces ennemis se détestaient entre eux. Le poète peut donc fort bien avoir représenté l'intervention de B comme vénale. Il semble qu'au v. 10, les Prospaltiens, voyant leur avocat prêt à abandonner l'affaire, songent à ranimer son zèle en lui rappelant que son appui n'est pas bénévole et qu'il reste à fixer le montant de ses honoraires. Dans cette hypothèse B répond qu'il les a bien gagnés, vu le mal qu'il se donne pour circonvenir Périclès [1]. Et il reprend de plus belle ses exhortations :

10 <Γ> ἀλλ' ἐρχόμεσθ'· ἀτὰρ τὸ δεῖνα χρὴ [σκοπεῖν,]
πόσ' ἄττα σοι πέμπωσιν. : <B> ἔξεστιν [λαβεῖν,]
εἰ δεῖ γε τοῦτον ἐν κύκλωι πε̣[ριστρέφειν.]

La conjecture πα[ραινέσει, au v. 13, a été proposée, indépendamment, par H. Grégoire et Ed. Fränkel. Ici commence la paro-

1. Ἐν κύκλῳ πε̣[ριστρέφειν] cf. Platon, *Charm.*, 174 B : πάλαι με περιέλκεις κύκλῳ. M. Vitelli (p. 142, n. 12) compare Eupol., fr. 106, 1 K. : καὶ τοῦ μὲν ἐν κύκλῳ γε παύσομαι λόγου.

die des vv. 712-715 de l'*Antigone*. Hémon conjurait son père de ne pas imiter les arbres qu'un torrent ne fait pas plier : le poids des eaux les brisera bientôt. Il n'y a plus d'arbres dans le texte de la parodie, et le torrent n'est plus qu'une métaphore, puisque le poète, au second vers, donne λόγοις pour complément à ὑπείκει (devenu εἴκῃ). On aimerait donc que ῥείθροισιν fût précisé par un déterminatif ; ce qui milite en faveur d'une restitution hardie de M. Vitelli, qui lit : ῥείθροισιν δικῶν (cette lecture se justifie encore par une autre raison, dont nous aurons à parler plus loin, et s'accorde bien, en tout cas, avec le vers 16).

Si on l'adopte, il faudra alors admettre que B vise les procès qui menacent Périclès, s'il perd la confiance du peuple : hypothèse d'ailleurs très satisfaisante. Il semble qu'au vers 17, B soit brutalement interrompu par A, excédé de son insistance : tu me feras périr (par ton bavardage), ἀπό μ' ὀλεῖς (M. Vitelli avait lu d'abord αὐτομολεῖς). Le vers 18, à mon avis, ne peut guère être prononcé que par le coryphée (soit Γ) qui apprécie la situation. Le sens doit être quelque chose comme : cet homme injurie quelqu'un de plus raisonnable que lui.

ἀλλ' ὠγάθ', ἔτι καὶ νῦν πιθοῦ πα[ραινέσει.
ὁρᾷς παρὰ ῥείθροισιν ὅταν ἥ[ι που] δ[ικῶν,]
15 ἦν μέν τις εἴκηι τοῖς λόγοις ἐκσώζε[ται,]
ὁ δ' ἀντιτείνων αὐτόπρεμνος οἴχε[ται·]
αὕτως δὲ νάός : <A> ἀπό μ' ὀλεῖς, ἄνθρωπ[ε, σύ.]
<Γ> ἄνθρωπος οὗτος νοῦν ἔχοντας [οὐ φέρει.] [1]

La comparaison des vers 19-20 aux vers 1-3 donne l'impression que, dans ces deux passages, A exprime la même idée : il indique une raison qui l'empêche absolument d'agir comme B le voudrait. J'ai donc cherché une restitution de sens analogue à celle des vers 1-3 :

<A> ἀλλ' οὐχὶ δυνάτ'. εἰ γὰρ πιθοίμ[ην σοι τάδε,]
τίν' ἄν τ[υ]χ[οί]ην ἐξ [ἀγαθῶν ἐγκλήματα ;] [2]

Au v. 21, M. Vitelli avait lu d'abord στένοιμεν γ' ἄν. La lecture στένοι μεντἄν est de Paul Maas, qui compare ce vers au v. 162 des *Acharniens*. La tribu Acamantis avait quelque intérêt au

1. [οὐ φέρει] Henri Grégoire.

2. Cf. Ar., *Lys.*, 1111 : τἀγκλήματα πάντ' ἐπέτρεψαν et Diod., XII, 45 : διὸπερ ἀποστήσαντες αὐτὸν (Périclès) τῆς στρατηγίας, καὶ μικράς τινας ἀφορμὰς ἐγκλημάτων λαβόντες.

maintien de Périclès à la stratégie, puisqu'elle devait à la position exceptionnelle de cet homme d'avoir, depuis 433/2, deux représentants au collège des stratèges (Glotz, *Histoire gr.*, t. II, p. 298). La restitution du v. 22 est celle des éditeurs.

<Γ> μέγα στένοι μεν ἄν Ἀχ[αμαντίδης λεώς ?]
ἡμεῖς δὲ ναῶν ναυτίλο[ισι προσφερεῖς ?]

En définitive, voici l'interprétation que je propose du fragment :

(Périclès.) — (*Quant à moi, il y a longtemps déjà que je vois où sont*) *les mauvais citoyens. Mais* (*les reproches*) *des bons citoyens* (*auraient tôt fait de me chasser du pouvoir*) *si je n'agissais pas conformément* (*à mes anciennes maximes*).

B. — *Vous autres, allez* (*au plus vite rejoindre vos démotes*) *et expliquez-leur où en sont* (*les affaires des*) *Prospaltiens. Conseillez-leur d'envoyer une armée* (*à eux seuls*) *ou d'évacuer* (*leur territoire et de se réfugier en ville*). *Ainsi, ils ne diront pas que, par notre inaction, nous laissons se perdre* (*tous leurs biens*). *Car cet homme, il me semble, ne se laissera persuader par aucun argument.*

Le Coryphée.) — *Voilà, nous partons. Mais il reste un point* (*à examiner*) *: combien d'argent ils vont t'envoyer.*

B. — (*Je l'ai bien gagné* [?]), *s'il me faut circonvenir cet homme* (*et ne pas le laisser en repos par mes exhortations* [?]). *Mais, mon brave, il en est temps encore, obéis à* (*mes conseils*). [Parodiant le rôle d'Hémon dans l'Antigone.] *Vois, quand on se trouve exposé aux torrents...* (*des procès* [?]), *celui qui cède aux raisons échappe, celui qui résiste se perd corps et biens. De même, quand un navire...*

(Pér.) [l'interrompant.] — *Toi, l'homme, tu vas me faire périr par ton bavardage.*

(Le Coryphée.) — *En voilà un qui* (*ne peut souffrir*) *les gens d'esprit.*

(Pér.). — *Mais il m'est impossible de céder ! Si je t'obéissais sur ce point,* (*quels reproches n'essuyerais-je pas de la part des gens de bien ?* [?]).

(Le Coryphée.) — *Grand malheur, assurément pour* (*le peuple des fils d'Akamas !* [?]) *Quant à nous,* (*pareils aux pilotes* [?]) *des navires...*

Reste à nous demander de quelle comédie ce morceau a pu faire partie. M. Vitelli, qui n'a fait aucune conjecture sur la signification du fragment, propose néanmoins, à cause du mot

Προσπαλτίοισιν, de l'attribuer aux Προσπάλτιοι d'Eupolis. Cette attribution peut-elle se concilier avec les hypothèses que nous avons faites sur le contenu de la pièce? A première vue, il ne semble pas. Que l'on se reporte, en effet, à l'article *Eupolis* (Kaibel) du Pauly-Wissowa [1], ou à la *Chronologie der altattischen Komödie* de Geissler [2], et on y verra que les Προσπάλτιοι, dont le sujet devait être fort analogue à celui des *Guêpes* d'Aristophane, doivent dater des environs de l'année 420.

Il vaut pourtant la peine d'examiner les choses de plus près. Et d'abord la date. Aristophane, dans la parabase des *Nuées*, opposant sa comédie aux productions inférieures de ses rivaux, déclare notamment : « Le vieillard en débitant son rôle ne frappe pas de son bâton le voisin, pour faire passer de méchantes facéties [3]. » Le scholiaste, dit-on, nous apprend que ceci vise les Προσπάλτιοι d'Eupolis [4]. Cette partie de la parabase ayant été écrite pour la seconde édition des *Nuées* (entre 421 et 417) [5] et Aristophane s'en prenant vraisemblablement à des pièces récentes, on arrive, pour la date de la comédie d'Eupolis, à l'approximation de 420 environ... Il y a beaucoup à dire, et on pourrait répondre qu'Aristophane en veut particulièrement à Eupolis, depuis l'affaire du plagiat des *Cavaliers*, vieille histoire dont il reparle encore dans les *Nuées* [6] ; qu'il est naturel que, depuis ce temps, il ait pris plaisir à critiquer ce poète chaque fois qu'il en trouvait l'occasion ; que le trait qu'il lance ici en passant ne se rapporte donc pas nécessairement à une pièce récente, du moment que la pièce visée est d'Eupolis. Mais on peut aussi se dispenser de ces réponses en se reportant simplement au texte des scholies, qui nous réserve une surprise. Le scholiaste, qui avait sous les yeux toute une littérature contemporaine que nous ne possédons plus, est assez embarrassé par ce passage des *Nuées*. Et il n'ose affirmer que le poète ait en vue une comédie précise. (Il faut donc croire que ce jeu de scène se reproduisait plusieurs fois dans la littérature comique du temps.) Le scholiaste formule trois hypothèses : 1° Aristophane vise les *Prospaltioi* d'Eupolis. 2° Il critique Hermippe, *passim* (ὡς εἰς τοῦτο τὸ μέρος εὐεπίφορον). 3° Il

1. Col. 1235.
2. P. 40.
3. Ar., *Nuées*, 541 (trad. Willems) : οὐδὲ πρεσβύτης ὁ λέγων τἄπη τῇ βακτηρίᾳ
τύπτει τὸν παρόντ' ἀφανίζων πονηρὰ σκώμματα...
4. Kock, t. I, p. 323 : Aristoph., *Nub.* 541 : οὐδὲ πρεσβύτης ὁ λέγων κτλ., ubi scholia ὡς Εὔπολις ἐν τοῖς Προσπαλτίοις.
5. Cf. Coulon et Van Daele, *Aristophane* (coll. des Un. de Fr.), t. I, p. 154.
6. V. 553 ss.

s'agit d'une mimique habituelle à l'acteur Hermon [1]... On voit que la datation des Προσπάλτιοι des environs de 420 ne repose pas sur une base solide [2]. Tout ce qu'on peut dire, c'est que cette pièce doit être antérieure à la seconde édition des *Nuées*, si le scholiaste n'a pas commis d'erreur de chronologie en l'utilisant dans son commentaire : ce qui ne nous apprend pas grand'chose, et ne nous gêne nullement.

De la question de la date des *Prospaltioi*, passons au sujet de la pièce, fort analogue, selon Kaibel et Geissler, à celui des *Guêpes* d'Aristophane. Cette assertion repose uniquement sur une glose du *Grand Etymologique* [3], d'après laquelle les Prospaltiens ἐκωμῳδοῦντο ὡς δικαστικοί, c'est-à-dire qu'on les donnait, dans la comédie ancienne, pour processifs, ou plus exactement qu'on leur attribuait « la manie de juger ». Les Prospaltiens passaient donc pour être φιληλιασταί [4], amateurs du métier d'héliaste, c'est-à-dire de juré, tout comme Philocléon dans les *Guêpes*. Mais c'est trop peu pour décider que les Προσπάλτιοι traitaient du même sujet que les *Guêpes*, et d'autant moins que rien, dans les fragments conservés, ne vient corroborer cette hypothèse [5].

Ayant ainsi montré qu'on ne sait pas, en vérité, ce qu'on croit savoir des Προσπάλτιοι, il est temps de voir si le texte du papyrus, interprété comme nous l'avons fait, s'accorde avec les fragments connus de la pièce d'Eupolis. Nous ne retiendrons que deux fragments, les seuls qui permettent quelque conjecture sur le sujet ou sur la date de cette comédie. Le fr. 249 est une citation d'un scholiaste, qui nous parle des différents surnoms dont les comiques ont affublé Aspasie, et nous dit qu'Eupolis dans ses Προσπάλτιοι l'appelait Hélène : ἐν δὲ Προσπαλτίοις Ἑλένην αὐτὴν καλεῖ. Kock [6] fait à ce propos une remarque assez étrange. *Hinc effici videtur*, dit-il, *non multo post mortem Periclis fabulam actam esse*. Mais si nous étions sûrs qu'Eupolis, dans ce

1. *Schol. Ar. Nuées*, 541 (p. 107 Dind.) : ὡς Εὔπολις ἐν τοῖς Προσπαλτίοις ἢ ὡς εἰς τοῦτο τὸ μέρος εὐεπίφορον ὄντα τὸν Ἑρμιππον. 542 : τύπτει τὸν παρόντ' ἀφανίζων · τοῦτο εἰς Ἕρμωνα λέγει τὸν ὑποκριτήν. καὶ γὰρ ἐκεῖνος τοῦ γελᾶν χάριν τοὺς ἔγγυς ἑστῶτας ἔτυπτε τῇ βακτηρίᾳ.

2. La thèse selon laquelle le passage des Προσπάλτιοι visé dans les *Nuées* serait précisément le fr. 244 K, mérite à peine d'être discutée. Cf. Kaibel, *l. l. : Dass Aristophanes in der Wolkenparabase* (541) *auf ein paar Verse der* Προσπάλτιοι *anspielt* (*Schol. Arist. Eth. Nic.*, p. 186 *Heylb.*) *ist eine schwer erweisbare Vermutung Bergks, die, wenn sie richtig wäre, das Stück allerdings in die Zeit von den zweiten Wolken verlegen würde.*

3. 288, 15 ; Kock, t. I, p. 323.

4. Ar., *Guêpes*, 88.

5. Cf. Kaibel, *l.l.*

6. T. I, p. 325.

passage, s'en prenait à Aspasie seule, sans viser Périclès (et la chose serait assez insolite) on ne voit pas pourquoi la pièce devrait être de peu postérieure à la mort de Périclès : Aspasie semble bien lui avoir survécu longtemps [1]. Il est probable cependant que l'importance politique du personnage s'est trouvée fortement amoindrie dès la mort de Périclès, et que, dans les *Prospaltiens* comme ailleurs, en l'attaquant, c'est Périclès qu'on veut atteindre. C'est ce que Kock semble avoir voulu dire. Mais alors, n'y a-t-il pas beaucoup de chances pour que la pièce ait été écrite du vivant de Périclès ? Si Kock a préféré la placer plus tard, je n'y vois qu'une explication : il a cru que la carrière littéraire d'Eupolis, comme celle d'Aristophane, commençait après la mort de Périclès. Nous savons, en effet, qu'Eupolis fit jouer sa première pièce en 429 [2], l'année de la mort de Périclès. Mais l'archonte Apollodôros, sous lequel se placent les débuts d'Eupolis, est l'archonte de l'année 430/429, et Périclès est mort en septembre 429 [3], c'est-à-dire dans l'année 429/428. Il a encore été élu stratège au printemps de 429. Que l'on place donc les débuts d'Eupolis aux Lénéennes ou aux Dionysies de 430/429, c'est-à-dire en janvier ou en avril 429, de toute façon, à cette date, Périclès était encore en vie : il était même candidat à la stratégie.

On voit par là que les Προσπάλτιοι ont quelque chance d'être la plus ancienne pièce d'Eupolis, ou l'une des deux plus anciennes, s'il a pris part aux deux concours de l'année 429. De toute manière le surnom d'Hélène donné à Aspasie semble bien nous reporter aux premières années de la guerre (disons, en gros, 430-425) et cette conclusion est d'importance. Dans les *Acharniens* (en 425) Aristophane nous présente une version des origines du conflit inspirée de la guerre de Troie (le thème éternel de la grande guerre provoquée par un fait-divers) et c'est le couple Périclès-Aspasie qui nous est donné comme directement responsable [4]. Or Hélène et Pâris ont causé la guerre de Troie. Et dans le *Dionysalexandros* de Cratinos (430) Périclès n'était-il pas représenté sous les traits de Dionysos-Pâris [5] ?

Ce que l'on peut inférer du fragment 249 sur le sujet de la

1. Cf. Plut., *Per.*, 24.

2. Περὶ κωμῳδίας II, 10 (Kaibel, p. 8) : Εὔπολις Ἀθηναῖος ἐδίδαξεν ἐπὶ ἄρχοντος Ἀπολλοδώρου.

3. Thuc., II, 65, 6.

4. Ar., *Ach.*, 524-539.

5. Cf. Körte, *Gr. Komödie*, p. 28 ; Platnauer ap. Powell, *New chapters in the hist. of gr. Liter.*, III, p. 161 ; Méautis, *op. cit.* D'après l'argument, Périclès-Dionysalexandros renonce à la stabilité du pouvoir (τυραννίδος ἀκινήτου) et aux succès militaires (εὐτυχίας κατὰ πόλεμον) et leur préfère un autre don, la beauté, qu'Aphro-

pièce et sur sa date ne s'oppose donc nullement à la signification et à la date que nous lui avons assignées : les Προσπάλτιοι ont bien l'air d'être du début de la guerre du Péloponnèse, et il paraît que l'attitude de Périclès y était critiquée ; comme dans le *Dionysalexandros*, vraisemblablement, on l'accusait d'avoir amené la guerre en Attique et on laissait entendre qu'il serait bientôt puni de ses crimes par la perte de son pouvoir [1]. Aspasie, nouvelle Hélène de ce nouveau Pâris, prenait sa part de ce reproche. Dans la pièce de Cratinos, nous le savons, on comparait encore la lâcheté de Périclès, devant les troupes d'Archidamos, à la lâcheté de Pâris devant les troupes d'Agamemnon. Nous croyons que la même accusation de lâcheté lui était imputée, que la même prédiction était faite dans les Προσπάλτιοι, qui mettaient à la scène, comme le *Dionysalexandros*, des événements imités de ceux de mai 431, et que le fragment publié par M. Vitelli est un lambeau de cette partie de la pièce.

En étudiant le fragment 245, je rencontre une conjecture de Bergk, conjecture à la vérité fort risquée, mais dont je dois bien dire qu'elle cadrerait admirablement avec mon interprétation de la pièce. Ce fragment se compose d'un seul trimètre iambique, que je n'arrive à comprendre qu'en le ponctuant autrement que ne fait Kock :

τί ; κατακροᾶσθέ μου τὰ μουσοδονήματα [2].

c'est-à-dire, selon moi : « Quoi ? Ecoutez les transports qu'une Muse m'inspire ! » Bergk [3], que les suppositions hardies n'effrayaient pas, s'est souvenu que le devin Euthyphron, le héros du dialogue de Platon, était de Prospalta : Εὐθύφρονος τοῦ Προσπαλτίου (*Cratyl.*, 396 c). La muse dont il est question ici serait la muse de la divination, « la muse d'Euthyphron » comme dit encore Platon (*Cratyl.*, 409 d : ἡ τοῦ Εὐθύφρονος... μοῦσα). Ce serait Euthyphron de Prospalta qui prononcerait ce vers, invitant ses interlocuteurs à écouter ses improvisations poétiques et prophétiques à la fois. De l'aveu d'Euthyphron lui-même, dans le dialogue qui porte son nom, il lui arrivait de prédire l'avenir

---

dite lui offre (κάλλιστόν τε καὶ ἐπέραστον αὐτὸν ὑπάρχειν). C'est qu'il songe à séduire Hélène : allusion évidente aux amours du stratège sexagénaire. Hélène, ici, représente Aspasie. Cf. Cavaignac, *Hist. de l'Antiqu.*, t. 2, p. 88, n. 6.

1. *Argum.* : Demianczuk, p. 31.

2. Kock ponctue τί κατακροᾶσθε μου τὰ μουσοδονήματα ;

3. Bergk, *Commentationes de reliquiis comoediae atticae antiquae*, Leipzig, 1838, p. 360, cf. Kock, t. I, p. 324.

dans les assemblées : ὅταν τι λέγω ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ περὶ τῶν θείων προλέγων αὐτοῖς τὰ μέλλοντα (*Euthyphr.*, 3 b). Il ajoute à cet endroit qu'il est généralement mal accueilli : « ils me tiennent pour fou et se rient de moi » ; καταγελῶσιν ὡς μαινομένου, ce qui pourrait donner à penser qu'Euthyphron était un personnage de la comédie ancienne, à laquelle Platon l'aurait emprunté, un κωμῳδούμενος traité parfois avec aussi peu de révérence que le devin Hiéroclès dans la *Paix*.

Je m'en veux d'insister sur cette conjecture de Bergk. Mais pourtant, si les Προσπάλτιοι avaient bien la signification que je leur attribue, cette vieille hypothèse n'apparaît plus aussi osée. Si les Prospaltiens (jouant le rôle des Acharniens dans le récit de Thucydide) représentent ici le parti de l'offensive immédiate, le parti qui voulait contraindre Périclès à conduire les troupes à l'ennemi, il est fort possible que le devin Euthyphron de Prospalta y ait eu sa place. Car Thucydide nous dit formellement que les débiteurs d'oracles se sont distingués dans cette affaire. « On se disputait vivement ; les uns voulaient qu'on sortît ; d'autres, en petit nombre, s'y opposaient. *Les devins chantaient des oracles de toute espèce, et chacun se précipitait pour les entendre* » : χρησμολόγοι τε ἦδον χρησμοὺς παντοίους, ὧν ἀκροᾶσθαι ὡς ἕκαστος ὥρμητο [1].

En résumé, les hypothèses que les fragments recueillis par Kock permettent de formuler sur le contenu des Προσπάλτιοι ne sont pas en contradiction avec notre interprétation du nouveau fragment attribué à cette pièce par M. Vitelli [2]. Reste, il est vrai, la glose du *Grand Étymologique* : Προσπάλτιοι ἐκωμῳδοῦντο ὡς δικαστικοί. Mais en réalité cette glose ne nous gêne nullement. Il était certes abusif d'en conclure que la pièce d'Eupolis traitait du même sujet que les *Guêpes* d'Aristophane. Mais il est bon de se souvenir que l'héliaste maniaque des *Guêpes* s'appelle Philocléon, « l'ami de Cléon » alors que son fils, grand ennemi des jurés populaires, est l'ennemi de Cléon : Bdélycléon. Le goût pour la profession d'héliaste se confond avec le dévouement au *credo* du parti démocratique radical, et l'organisation judiciaire athénienne est un moyen de gouvernement de Cléon et de ses

1. Thuc., II, 21, 3. Si la parodie de l'*Antigone* s'étendait à plusieurs scènes, le poète pouvait parodier, dans la « scène d'Euthyphron », le dialogue de Tirésias et de Créon : *Antig.*, 988-1090.

2. Je ne cite que pour mémoire l'hypothèse de Fritzsche (cf. Kock, t. I, p. 323) selon laquelle Héraclès serait un des personnages de la pièce, sous prétexte qu'au fr. 244, 1, on invoque Héraclès. Autant prétendre qu'Héraklès est un des personnages de la « comédie de Timon » imitée par Lucien : *Timon*, 46 : ὦ Ἡράκλεις, ἰού, ἰού, προσκαλοῦμαί σε τραύματος εἰς Ἄρειον πάγον.

amis. C'est ce qui est expliqué tout au long dans l'ἀγών [1]. Or c'est l'opposition de Cléon et la rancune des campagnards d'Acharnes et d'ailleurs qui a renversé Périclès du pouvoir, en 430. On savait bien que Périclès, une fois privé de l'immunité que lui conférait la stratégie renouvelée d'année en année, aurait à s'expliquer devant les héliastes. Si les Prospaltiens avaient la réputation de jurés passionnés pour leur métier, on comprend qu'Eupolis les ait choisis pour symboliser le parti qui allait renverser ou qui venait de renverser Périclès. N'était-ce pas eux qui se chargeraient, au lendemain de sa chute, de l'atteindre à l'Héliée, dans sa personne ou dans ses biens ? N'étaient-ils pas capables, comme les vieillards dont parle Dicéopolis, de « mordre avec leur vote » ψηφηδακεῖν [2] ?

A cette observation se rattache le dernier point qu'il me reste à examiner : la date de la pièce. Nous avons vu que la date des débuts d'Eupolis au théâtre empêche de mettre les Προσπάλτιοι en 430, en même temps que le *Dionysalexandros* ou en même temps que les *Moirai*, deux pièces cependant que tout rapproche de la nôtre. Mais alors les Προσπάλτιοι sont nécessairement la première ou la seconde pièce d'Eupolis, ils ont été joués aux Lénéennes ou aux Dionysies de 429. A cette époque, Périclès n'était plus stratège, et vraisemblablement il avait déjà été condamné à l'amende. Mais il n'avait pas renoncé définitivement à la politique, puisqu'il se présenta aux élections suivantes et fut à nouveau élu stratège. Un revirement en sa faveur s'était donc produit dans les premiers mois de 429 [3]. C'est précisément pour empêcher ce revirement, qu'on pressentait, qu'Eupolis s'est attaqué à un adversaire abattu, mais qui restait redoutable. Les Προσπάλτιοι diffèrent donc du *Dionysalexandros* en ceci que la prophétie, qui y est faite, de la chute du stratège (et de son châtiment par les tribunaux athéniens, d'où le choix du chœur?) est une prédiction *ex eventu*. Il ne s'agit plus, comme dans la pièce de Cratinos, de montrer aux Athéniens la voie dans laquelle ils

1. Ar., *Guêpes*, 596-602 ; 704-705.

2. Ar., *Ach.*, 376 : οὐδὲν βλέπουσιν ἄλλο πλὴν ψηφηδακεῖν.

3. Thuc., II, 65, 4 ; Plut., *Per.*, 37, 1. Fragments d'Eupolis qui pourraient encore se rapporter aux Προσπάλτιοι : 359 K (ἐξεπλάγη γὰρ ἰδὼν στίλβοντα τὰ λάβδα) et 27 Demianczuk (ἀνόητά γ', < εἰ τοῦτ' > ἦλθες ἐπιτάξων ἐμοι) cf. Soph., *Antig.*, 663 : ὅστις δ' ὑπερβὰς ἢ νόμους βιάζεται, | ἢ τοὐπιτάσσειν τοῖς κρατύνουσιν νοεῖ, | οὐκ ἔστ' ἐπαίνου τοῦτον ἐξ ἐμοῦ τυχεῖν. Dans l'*Archiv. f. Papyrusf.*, t. XI, 1935, p. 263, M. Körte fait remarquer que l'attribution aux Προσπάλτιοι est douteuse parce que les Prospaltiens sont ici nommés de telle façon qu'on voit bien qu'ils ne figurent pas au nombre des personnages de la scène. Mais cf. Aristoph., *Ach.*, 180, 200, 203.

doivent s'engager, mais bien de rappeler aux Prospaltiens, et à tous les citoyens, la part glorieuse qu'ils ont prise à la déposition et à la condamnation d'un ennemi public, qu'on représente comme définitivement éliminé, et de les décourager par là, s'il est possible, de jamais lui accorder à nouveau leur confiance. Il faudra Cléon, Hyperbolos, la démocratie radicale et l'expédition de Sicile, pour qu'Eupolis se prenne, dans les *Dèmes* (qui sont de 412) à regretter Périclès (fr. 93, 94, 100 k.). Mais alors, tout a changé, et l'on voit Sophocle, Hagnon, les anciens compagnons d'armes de Périclès à Samos, préparer la révolution oligarchique au conseil des « proboules ».

Bruxelles, février 1935.

Roger Goossens.

NOTES

SUR LA

TERMINOLOGIE JURIDIQUE LATINE

I

LEX OPERIS

(Horace, *Art Poétique*, v. 135).

Le passage de l'Art poétique où se trouve l'expression « *lex operis* » présente pour l'exégète quelques difficultés de détail. Elles proviennent sans doute des allusions juridiques qu'Horace s'est plu à accumuler dans ces vers (131-135) :

v. 131 Publica materies priuati iuris erit, si
Non circa uilem patulumque moraberis orbem
Nec uerbo uerbum curabis reddere fidus
Interpres nec desilies imitator in artum,
v. 135 Vnde pedem proferre pudor uetet aut operis lex.

Le sens de l'ensemble est clair. Le poète avait en vue une œuvre — en l'espèce une tragédie —, dont le sujet aurait été pris parmi les thèmes traditionnels : *publica materies*. Cette première allusion juridique annonce et prépare en quelque sorte la seconde : *operis lex*, dont le caractère nettement technique semble avoir échappé aux commentateurs aussi bien qu'aux traducteurs. Les anciennes éditions annotées ne fournissent pas d'explication à ce sujet[1]. En revanche l'édition d'Orelli (t. II, p. 719) contient un long commentaire de l'expression *operis lex*, et on en donne même une traduction grecque : οἰκονομία. Cette explication a été adoptée par tous les commentateurs suivants, et aujourd'hui on traduit couramment *operis*

1. Cf. par exemple la note, si brève, de l'édition N. E. Lemaire, Horace, t. II, p. 463 ; et c'est sans doute une des meilleures éditions « *Variorum* » que l'on possède.

lex par « l'économie de l'œuvre ». C'est ce qu'a fait, dans sa traduction toute récente, M. F. Villeneuve[1]. Les exégètes ne semblent plus s'intéresser à la question, qu'ils considèrent sans doute comme définitivement résolue[2], si bien que certains annotateurs, et non des moindres, ont même cru devoir donner une explication de la traduction, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi. P. Lejay, par exemple, a écrit à ce propos : « *operis lex* : l'économie de l'ouvrage : une fois l'action engagée dans une certaine direction, il est impossible, sans choquer le lecteur, de changer son cours ; les premiers incidents déterminent la suite. »

Or, Horace n'aborde cette question que 20 vers plus loin, et cette fois il exprime le principe de l'unité de l'œuvre d'une manière parfaitement claire : *Primo ne medium, medio ne discrepet imum* (v. 152). Auparavant il avait formulé, d'une façon tout aussi nette, la nécessité de l'unité du caractère (vv. 125-126) :

> (Persona)..... seruetur ad imum
> Qualis ab incepto processerit et sibi constet,

En réalité *lex operis* représente le « cahier des charges » que l'adjudicataire de travaux publics est tenu d'observer. On saisit immédiatement le rapport qui existait dans l'esprit d'Horace entre cette expression et la *publica materies*, dont il avait été question quatre vers plus haut : c'est que, lorsqu'on a pris son sujet parmi les thèmes traditionnels, on est tenu de respecter les conventions littéraires qui existent à ce propos, et s'imposent au poète avec non moins de force que les conventions juridiques à un entrepreneur de travaux pour le compte de l'État ou d'un municipe. Il n'est que trop facile de trouver dans le Digeste des exemples de *lex operis* concernant une *publica materies*. Nous n'en citerons qu'un seul, dû à Labéon, le grand jurisconsulte contemporain d'Horace : *Si publicus locus publice reficiatur, rectissime Labeo scribit de damno infecto non esse cauendum... certe legem dandam operis talem ne quid noceat uicinis damniue detur* (Ulpien, *Digeste*, 39, 2, 15, 10). Une inscription de Putéoli nous fournit un exemple concret de *lex operis* ; le titre en est

---

1. Traduction des Satires et des Épîtres d'Horace dans la collection des Universités de France, 1934.

2. M. O. Westerwick qui a publié récemment une série de notes sur l'Art poétique d'Horace dans la *Philologische Wochenschrift* (1924, pp. 643-647 ; 1929, p. 1533), ne s'est pas occupé de ce passage.

lex parieti faciendo in area quae est ante aedem Serapi... etc. (*C. I, L.*, I, 577 = X, 1781)[1].

Ces conventions, *leges operis* (*locandi* ou *faciendi*, selon que le contrat est seulement proposé ou définitivement conclu), sont toujours rédigées d'une manière très circonstanciée, aussi leur exécution était-elle une lourde charge pour les *redemptores*[2]. C'est la raison pour laquelle Horace a choisi cette allusion lorsqu'il a voulu conseiller au poète de ne pas s'engager à la légère dans un sujet où les traditions littéraires limitent par trop sa liberté d'action : *nec desilies imitator in artum, Vnde pedem proferre pudor uetet aut operis lex.*

II

IVDICIVM IMPERIO CONTINENS

Cette expression, qui se rencontre quatre fois dans les *Institutes* de Gaius[3] et nulle part ailleurs[4], est considérée comme un hellénisme, *continens* ayant la valeur d'un participe présent passif[5]. C'est Mommsen qui a attiré le premier l'attention sur cette tournure[6]. Il y voyait un argument en faveur de sa thèse d'après laquelle Gaius aurait été un jurisconsulte de la partie grecque de l'Empire. Cette doctrine, à peu près unanimement admise, est partagée aussi par M. J. B. Nordeblad, qui, dans sa récente étude sur la langue de Gaius[7], continue à considérer le participe présent *continens* comme ayant un sens passif.

Cependant il est difficile d'admettre que cette expression technique ait été forgée par Gaius : le *iudicium imperio continens* est une très vieille chose en droit romain, et si nous n'avons pas d'autres textes qui en fassent mention, cela s'explique tout naturellement par le fait que la distinction entre les

---

1. Cf. *Digeste*, 19. 2, 13, 10 et 60, 3 ; pour les détails, cf. Valentin Georgesco, *Théorie générale des* leges privatae, Paris, 1932, pp. 132-136 (le texte d'Ulpien citant Labéon, reproduit plus haut, n'est pas mentionné).

2. Juridiquement, le contrat est une *locatio-conductio* d'un type particulier : *locatio operis faciendi*, différente de la *locatio rei* et de la *locatio operarum*.

3. *Commentarii Inst.*, III. 181 (deux fois), IV, 80 et 106.

4. Il convient de rappeler les passages du Gaius d'Autun, qui n'est qu'une paraphrase tardive des *Institutes* (§ § 100 et suiv.), où à côté de *iudicium imperio continens* on lit *iudictum imperiale*.

5. C'est l'interprétation habituelle ; voir plus loin la critique.

6. Mommsen dans la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung*, Rom. Abt., t. XII (1891), pp. 281-282 ; Gesammelte Schriften, II, 2, p, 33, n. 18.

7. Nordeblad, *Gaiusstudien*, 1932, p. 54 et s.

iudicia legitima et les *iudicia imperio continentia* a disparu à l'époque du Bas-Empire [1]. Il n'en subsiste plus de trace dans la compilation de Justinien.

A notre avis, c'est plutôt l'explication « *iudicia quae imperio continentur* » qu'il faut mettre sur le compte de Gaius. En effet, le jurisconsulte, avant d'entrer dans les détails de la question, annonce la distinction entre les divers *iudicia* : *Omnia... iudicia aut legitimo iure consistunt aut imperio continentur.* (*Institutes*, *IV*, 103). Il semble bien que Gaius ait voulu, dans cette remarque préliminaire, paraphraser, pour les mieux expliquer, les expressions techniques : *iudicia legitima* et *iudicia imperio continentia*. Grammaticalement, cette dernière expression peut s'expliquer aisément sans qu'il soit nécessaire de donner à *continens* la valeur d'un participe présent passif, ni même d'un participe moyen, dont on a du reste en latin de nombreux exemples bien avant Gaius [2]. *Continens* signifie ici *iunctus* : le *iudicium* est « *lié* » à l'*imperium* du magistrat qui a organisé l'instance, de telle sorte que sa durée est limitée à un an, tout comme les pouvoirs du magistrat. C'est précisément à propos de la péremption de l'instance que Gaius expose la distinction entre les divers *iudicia*. Or, *continens* synonyme de *iunctus* est attesté par plus d'un texte, soit avec une acception concrète, soit même avec une acception abstraite, comme par exemple dans ce passage de Cicéron (*De natura Deorum*, I, 26) : *motum sensui iunctum et continentem*. L'acception concrète de *continens* est très bien attestée : Cicéron, *Pro Caec.*, 4, 11 : *huic fundo uxoris continentia... praedia atque adiuncta...* César, *B. Ciu.*, 1, 54, 3 : *continentem ripae collem...* Les textes juridiques fournissent de nombreux exemples de l'expression *continentia urbi aedificia* [3].

Le mot *imperio* dans l'expression *imperio continens* doit donc être considéré comme un datif. Il est également au datif dans

---

1. Sur cette distinction, cf. Girard, *Manuel élémentaire de Droit romain*, [8] p. 1099 : Cuq, *Manuel des Institutions juridiques des Romains*, [2] p. 880 : A. Giffard, *Leçons de procédure civile romaine*, p. 112 ; L. Wenger, *Institutionen des römischen Zivilprozessrecht*, p. 168 et s.

2. Cf. Riemann, *Syntaxe latine*, 7e édition par M. A. Ernout, p. 221, n. 1 et p. 225 ; Schmalz-Hofmann, *Syntax u. Stylistik* (5e édition de Stolz-Schmalz, *Lateinische Grammatik*), p. 544.

3. *Lex Quinctia de aquae ductibus*, l 129 ; *Lex Malacitana*, *C. I. L.*, II, 1963, l. 63 ; Paul, *Digeste*, 3, 3. 6 ; 50, 16, 2 ; Macer *Digeste*, 50, 16, 154 ; Ulpien, *Digeste*, 50, 16, 99, 1 : *continentes prouincias accipere debemus eas quae Italiae iunctae sunt, ut puta Galliam.* Cf. J. Marouzeau, *L'emploi du participe présent latin à l'époque républicaine*, *M. S. L.*, XVI, p. 189.

l'expression *iudicia imperio continentur*, car les jurisconsultes construisent *contineri* avec le datif, quand il a le sens de « être joint à », par exemple Papinien, *Digeste*, 18, 1, 72 : *Pacta conuenta quae postea facta detrahunt aliquid emptioni, contineri contractui uidentur* (« = sont réputés adjoints au contrat », il s'agit des « pactes adjoints »). Gaius connaissait fort bien cet emploi de la voix moyenne du verbe *continere* : par exemple, *res quae solo continentur* [1] signifie : « choses qui touchent au sol » et non « qui sont contenues dans le sol ».

L'expression *iudicium imperio continens*, fort correcte, s'explique par conséquent sans qu'il soit nécessaire de supposer une influence grecque.

M.-G. NICOLAU.

---

1. Gaius, II, 53 et Ulpien, *Digeste*, 6, 1, 1, 1.

HORACE

Odes IV, 8, 15-17.

Non incisa notis marmora publicis
per quae spiritus et uita redit bonis
15 post mortem ducibus, non celeres fugae (celeris fuga A B L)
16 reiectaeque retrorsum Hannibalis minae,
17 non incendia Carthaginis impiae
eius, qui domita nomen ab Africa
lucratus rediit, clarius indicant
laudes quam Calabrae Pierides...

On sait que depuis Bentley il s'est engagé sur ce passage mainte discussion, et que ce n'est pas sans de bonnes raisons qu'a été suspectée l'authenticité, non seulement du v. 17, mais encore du v. 16. Je me garderais de rouvrir le débat et de revenir sur des arguments connus, si je n'avais l'espoir de faire adopter une solution déjà proposée, en l'amendant pour lever l'obstacle qui l'a empêchée jusqu'ici de rallier tous les suffrages.

Le v. 17 est condamné par la grande majorité des éditeurs. Et en effet, ce vers ne peut signifier autre chose que l'incendie et la destruction de Carthage en châtiment de sa conduite impie, événement qui mit fin aux guerres puniques, sous les auspices de Scipion Emilien. Il ne peut donc concerner le premier Africain, et par conséquent il doit être écarté du texte. Ceux qui ne peuvent se résigner à cette extrémité, prétendent que par *incendia Carthaginis*, il faut entendre l'incendie du camp de Scyphax et celui du camp d'Hasdrubal par le premier Africain, et d'autre part la destruction par le feu des navires livrés aux Romains conformément au traité de paix. Mais l'incendie des camps, au rapport des historiens[1], eut lieu devant Utique, et non à Carthage, et il faut admettre que le poète a eu dessein de faire tenir dans cette expression les deux épisodes qui marquent le début et la fin de cette campagne en Afrique, et ainsi de la résumer : sinon le vers serait dépourvu d'intérêt. Or, à supposer qu'Horace, réunissant en un même endroit ces divers incendies, ait voulu

1. Cf. Tite-Live, 29, 35, 10-11 ; 30, 3, 3.

s'exprimer avec une concision aussi énigmatique, encore lui fallait-il, pour être compris, compter sur des lecteurs assez instruits du détail de l'histoire nationale, assez souples d'esprit et assez subtils pour suivre la pensée du poète et la pénétrer. C'était vouloir l'impossible, car ce vers imposait avec trop de force à l'esprit du lecteur romain l'idée de la destruction finale de Carthage, pour qu'une autre signification pût être soupçonnée. On ne peut pas ne pas convenir qu'il ne concerne le second Africain, mais on ne laisse pas de le conserver, parce que, dit-on, c'est l'exemple donné par le premier qui a rendu possible la destruction de Carthage, et qu'ainsi elle est également pour lui un titre d'honneur[1]. Selon Plessis (edit. minor), les mots *incendia Carthaginis* désignent l'incendie des camps et de la flotte, « mais du même coup, ils évoquent à la pensée l'incendie de la ville elle-même par Scipion Emilien. Il y a superposition, pénétration de souvenirs, non confusion entre les deux Africains... ; c'est comme une synthèse épique des exploits des deux Scipions et du désastre de Carthage. » Outre qu'il n'est pas prouvé que l'expression doive s'entendre des premiers incendies, on peut trouver surprenant qu'Horace ait voulu suggérer une pareille interprétation, alors que la mention des vers d'Ennius fixe si nettement l'attention sur le premier Africain. D'ailleurs, un vers aussi imprécis, un vers équivoque, et qui de plus n'a pas de coupe[2], paraît bien étranger à l'art d'Horace. Mais on a encore d'autres motifs de le rejeter, et avec lui le v. 16, et l'hémistiche *non celeres fugae* du v. 15.

Et d'abord, il y a incohérence manifeste entre cette portion du texte et ce qui précède. Toute suite dans les idées fait défaut, j'entends toute suite sensible et naturelle. Car on peut toujours imaginer, et ainsi a-t-on fait, qu'après le v. 13 concernant les inscriptions, les v. 15-16 se réfèrent aux récits des historiens et à la tradition orale, ou encore que ces vers peuvent rappeler certaines de ces inscriptions[3] et même désigner des épisodes figurés sur quelque monument du premier Africain[4]. Il n'y a pas lieu,

1. Cf. Fr. Ritter : Wiederum ergläntzte Scipio's ruhm in den flammen Carthago's, als dieses durch den jüngern Scipio zerstört wurde : denn die möglichkeit dazu war durch älteren angebahnt worden (cité par Orelli, Excursus).

2. On explique cette exception à la règle par la présence du nom propre. Il n'est pas certain qu'un nom propre ait parmi ses privilèges celui de dispenser de sa coupe un vers de cette sorte. Constatons que sur les 509 asclépiades mineurs d'Horace, c'est le seul exemple de cette licence, et qu'elle se rencontre dans un vers par ailleurs suspect.

3. Cf. Orelli-Hirschfelder, edit. maior, p. 560, vers la fin.

4. Cf. Steiner, cité par Orelli-Hirschfelder, seulement dans l'edit. minor, p. 352.

je pense, de prendre en considération l'une ou l'autre de ces vues. Du reste, ces vers sont bien inutiles. En énonçant cette pensée que les inscriptions gravées sur le socle de ses statues ne font pas plus pour la gloire du premier Africain que les vers d'Ennius, le poète n'avait nul besoin de citer sèchement des faits bien connus de ses lecteurs, et auxquels, en vertu du v. 13, ils devaient penser aussitôt : c'eût été soin puéril, et aussi erreur de goût, le propre de toute poésie étant de faire naître dans l'esprit de telles représentations sans avoir à les exprimer. En second lieu, comment Horace pouvait-il raisonnablement écrire que les exploits de Scipion ne contribuent pas plus à l'immortaliser que les vers des Annales, quand ces exploits en sont précisément le sujet? Enfin, il y a la question du style. On ne saurait attribuer à Horace une manière de s'exprimer aussi dépourvue de netteté et d'élégance. Ainsi, on n'est pas d'accord sur le sens de *celeres fugae*. Les uns entendent par ces mots l'abandon précipité de l'Italie pour se porter au secours de Carthage, les autres, avec moins de vraisemblance, veulent qu'il s'agisse de la fuite d'Hannibal vers Hadrumète, après la défaite de Zama, et il faut convenir que les termes de l'expression favorisent cette dernière interprétation. On doit remarquer toutefois que la variante des mss. rend l'hémistiche passible d'une correction qui pourrait lui donner un sens moins discutable. On a au moins autant de mal à s'expliquer le v. 15, où font difficulté les mots *reiectae retrorsum*. Plessis les commente ainsi : « rejetées en arrière, c'est-à-dire d'où elles venaient : à leurs auteurs. » Cela signifie, je suppose, qu'après avoir menacé Rome, Carthage se voit à son tour menacée. Mais l'auteur de ces menaces, n'est-ce pas Hannibal? Aussi Villeneuve traduit-il : « ni la fuite rapide d'Hannibal, ni ses menaces repoussées et retombant sur lui-même. » Ce qui veut dire sans doute qu'en venant combattre les Romains en Italie, Hannibal leur a donné l'idée d'aller combattre les Carthaginois en Afrique. Je ne crois pas qu'il faille entendre tant de choses sous *retrorsum*. Je ne verrai dans ce mot qu'un renforcement pléonastique de *reiectae*, et dans l'expression complète qu'une expression de style négligé où, comme dans notre locution familière « repoussées en arrière », qui en est la traduction exacte, le second terme n'a qu'une signification générale et indéterminée[1]. Ainsi donc, pour les diverses raisons que je viens d'expo-

1. Cf. la note d'Orelli. Chez les bons écrivains, l'emploi de ces expressions est toujours justifié par une raison de style. C'est ainsi que Virgile en use pour mieux peindre, G. I, 200; En. II, 169, 378; IX, 794, 797; Lucrèce par besoin de

ser, il me paraît impossible de ne pas se ranger parmi ceux qui ont condamné les v. 16-17.

Reste l'hémistiche. Mettant à profit la variante des mss., Madwig a proposé la lecture *non celeris fugae*, ces mots se rapportant à *uita*. On ne peut nier que l'expression ne soit tout à fait dans le goût et dans le style d'Horace. Malheureusement — et c'est pourquoi Madwig n'a pas été suivi — c'est la construction qui dès lors était vicieuse. En effet, ces mots, qui forment ainsi un qualificatif de *uita*, se trouvent rejetés à l'extérieur de la proposition, et comme isolés, sans qu'il soit possible de justifier un ordre aussi insolite ; d'autre part, ils gênent le mouvement de la période, parce que la négation n'étant pas de même nature que le *non* du v. 13, cause à l'esprit un peu d'embarras et d'hésitation. Il est évident qu'ils ne sont pas à leur place. Pour les y remettre, il suffira de lire :

Non incisa notis marmora publicis,
per quae spiritus et non celeris fugae
post mortem ducibus uita redit bonis

où l'ordre des mots est irréprochable.

On voit maintenant comment l'interpolation s'est produite. Lorsque l'hémistiche, *non celeris fugae*, par suite d'une méprise du copiste, fut tombé du v. 14, pour y être remplacé par l'hémistiche *uita redit bonis*, situé juste au-dessous de lui, et qu'il eut été rétabli par erreur au v. 15, il a été lu *non celeres fugae*, et tenu pour le second membre incomplet d'une énumération commencée au v. 13, la négation ayant de part et d'autre la même valeur anaphorique. Il a donc fallu admettre l'existence d'une lacune après le v. 15, et c'est pour la combler qu'ont été imaginés les v. 16-17.

Épodes 16, 33.

Credula nec *rauos* timeant armenta leones

Ce texte n'est pas assuré. Les mss. offrent plusieurs variantes : rauos *A B V* raus *Porph. cod. Mon.* flauos *RFOƶpu* fuluos *Porph. cod. Gud.* prauos *C* saeuos (se-λ)*L*. Nous avons là des lectures conjecturales de correcteurs qui ont voulu tirer parti d'un mot endommagé dans sa première syllabe, de quelque résidu, tel que *raus*, par exemple. Les uns ont pensé à la couleur du pelage, les autres à la malfaisance du fauve, d'où *saeuos*, qui est

clarté et de précision, I, 785 ; II, 283, 516 ; V, 269 ; et de même Cêsar, B.G. 4,4,5 ; 6,3,3 ; 7, 9, 6. Il n'en est pas ainsi dans notre vers.

banal, et *prauos* qui est inepte. *Rauos* a peut-être été imaginé d'après Odes 3, 27, 3 *raua lupa*. Ce ne serait pas une bonne conjecture, parce que si le terme convient au pelage du loup, qui est en effet gris fauve, il ne qualifie pas exactement celui du lion, plus franchement fauve ; en outre, on ne peut guère admettre que le poète ait appliqué la même épithète à deux animaux aussi différents d'aspect et d'espèce. Quelques éditeurs estiment qu'il se réfère aux yeux. Orelli-Hirschfelder suppose qu'Horace a voulu rendre l'expression homérique χαροποὶ λέοντες. Mais ainsi employé, l'adjectif grec, qui est usité aussi en parlant d'autres animaux, signifie « aux yeux brillants », sans indication de couleur, et en latin, quand *rauus* désigne la couleur des yeux, il est toujours accompagné du substantif indispensable, ainsi *rauis oculis*, Varron, RR, II, 2, 3 ; 9, 3 ; *raui coloris orbibus*, Pline, 11, 55, 1. En sorte que, dans nos deux passages, le lecteur, n'étant pas averti, ne pouvait manquer de rapporter le qualificatif au poil de la bête fauve, à moins qu'il ne fût d'usage en poésie de caractériser le lion par la couleur de ses yeux, sans plus, tout comme le loup, et cela avec un même qualificatif, appliquable aux bêtes fauves en général. Faut-il croire qu'Horace, dans ses pièces lyriques, ait usé par deux fois de cette épithète générique, partant un peu banale ?

S'il y a chez le lion un trait spécifique, ce n'est pas la couleur de son pelage, qui est commune à plusieurs espèces sauvages, mais c'est assurément sa voix, ce rugissement qui frappe tous les animaux d'épouvante. N'est-ce pas l'épithète de « rugissants » qui, dans notre vers, serait employée avec le plus de convenance ? et n'est-il pas vraisemblable que le poète a dû la préférer à toute autre ? Reste à trouver le mot de deux syllabes qui la peut traduire. On serait tenté d'utiliser la lecture *rauos*, selon un sens indiqué par Festus 383 M, *raua uox*, *rauca ac parum liquida proxime canum latratum sonans*, si, dans cette acception, ce n'était pas un archaïsme, tout à fait tombé en désuétude à l'époque classique, et dont on ne trouve pas d'exemple avant Sidoine Apollinaire qui s'en est servi pour qualifier le cri des oies, *anseres rauos* (Ep. 9, 2, 2) et de rauques chansons d'ivrogne, *rauos cantus* (id. 8, 11, 3, v. 49). Mais à *rauus* a de bonne heure succédé *raucus*[1], très en faveur auprès des poètes du siècle d'Auguste et de l'âge suivant. Ils l'emploient pour exprimer toute espèce de bruits prolongés ou répétés, sourds ou stridents, quelle qu'en soit d'ailleurs l'intensité, le roucoulement

1. Ce mot se trouve déjà dans Plaute, Epid. 200.

des ramiers, *raucae palumbes* (Virg. Ecl. 1, 57) et le cri des cygnes, *rauci cycni* (id. En. 11, 458), le bruit des tambourins, *tympana rauca* (Ovide, Ib., 458) et le son des cymbales, *cymbala rauca* (Prop. 3, 17, 36), puis le grondement d'une mer tempétueuse, *rauci Hadriae* (Hor. Od. 2, 14, 14), le mugissement de l'aquilon, *Aquilone rauco* (Mart. 1, 49, 20), le roulement du tonnerre, *rauca tonitrua* (Stace, Theb. 2, 40). Cela étant, Horace n'a-t'il pas pu choisir aussi ce mot pour exprimer le rugissement du lion, et ne faudrait-il pas lire *raucos leones*?

Georges Ramain.

SÉNÈQUE ET L'HISTOIRE

Sénèque méprisait l'histoire[1]. L'aurait-il faussée quelquefois par négligence ? Question que l'on ne peut résoudre qu'en étudiant des cas particuliers[2]. Nous choisirons comme exemple, cette fois, l'épisode de Cinna.

Si l'on garde tel qu'il est dans les manuscrits le récit de la Clémence d'Auguste, il faut avouer que nulle part Sénèque ne semble avoir traité l'histoire avec autant de désinvolture qu'en ce chapitre consacré entièrement au trisaïeul de Néron et dans un opuscule de caractère quasi officiel, expressément dédié au jeune prince, et quand précisément il invoquait l'histoire des empereurs pour l'instruction du nouveau César : I, 9, 1 *admonere te exemplo domestico uolo.* Contre toute vraisemblance l'erreur fourmille : 1° voici Octavien proscripteur (nov. 43) : il est né en septembre 63 ; or il a, nous dit-on, 18 ans (I, 9, 1) *duodeuicensimum egressus annum* ; 2° voici ses méfaits juvéniles dans un ordre qui n'a rien de chronologique : *iam pugiones in sinum amicorum absconderat* (meurtre de Hirtius et de Pansa, avril 43) ; *iam insidiis M. Antonii latus petierat* (attentat contre Antoine, octobre 44) ; *iam fuerat collega proscribtionis* (collaboration officielle aux proscriptions, novembre 43) ; 3° le complot, démasqué à la veille du consulat de Cinna (I, 9, 11) — an 5 après J.-C. — se trouve avoir été ourdi lorsqu'Auguste, né le 23 septembre 63, avait « passé la quarantaine », I, 9, 2 *cum annum quadragensimum transisset* ; 4° la découverte du complot aurait eu lieu tandis qu'il était en Gaule, I, 9, 2 *cum — in Gallia moraretur*, comme si la scène du pardon — de ce pardon directement inspiré par Livie — n'avait pas eu lieu dans la Maison du Palatin ; 5° Cn. Cornelius Cinna est appelé deux fois, d'abord sous la plume de Sénèque, ensuite dans la citation de Livie, « L. Cinna » (I, 9, 1 ; 9, 6). Certes le reproche de Quintilien, « *parum diligens* (*in philosophia*) » (*Inst. or.* X, 1, 129), s'adresse au philosophe, non à l'historien ; mais l'éloge du savant par les

1. P. Faider, Sénèque, *De la Clémence* : introduction, p. 33 sq. (d'après *De Br. u.* 13 et *N. Q.* VII, 16).

2. Comme étude d'ensemble sur la question, voir par exemple Dirichlet, *Sen. als Quelle f. d. Beurteil. der erster. Kais.* Kœnigsberg, 1899.

uns (Gell. XII, 2 *rerum quas dicat scientiam doctrinamque non deesse dicunt*) doit-il prévaloir contre le témoignage des autres, qui déclarent (Id. ibid.) cette *eruditio*, « *uernacula et plebeia* » ? La science de l'historien serait-elle de même sorte ?

L'on ne peut trop répéter que, dans ce traité offert au César et dans ce chapitre en particulier, tant d'erreurs, à priori, ne sont pas vraisemblables. Nous avons déjà noté (*Intr.* à notre éd. du *De Cl.* p. LVII, n. 6 f.), en mettant en parallèle une allusion du *De Breu. uit.*, la rigueur chronologique de l'allusion, faite par Livie dans le *De Cl.*, aux conspirations précédentes. Évidemment Sénèque ici vise à l'exactitude. Or nous savons que, sinon par la précision de ses souvenirs, du moins par celle des souvenirs paternels, qu'il les confondît ou non avec les siens, il était capable de nous renseigner sur les faits du commencement du siècle (cf. Haase, *Sen. op.* III, *frag.* 98). On peut même croire qu'il eut cette fois sous les yeux, — comme Dion Cassius peut-être (*Intr.* à notre éd. *De Cl.*, p. LVI-LVIII), — un document digne de foi : par exemple le texte de la conversation entre Livie et Auguste ; — car l'empereur avait minutieusement consigné ses entretiens, même ceux avec Livie (Suét., *Aug.* 84) ; — ou quelque récit de son père, inspiré de ce texte. Or en ce document Auguste devait signaler les circonstances — de temps et de lieu — des entretiens. En fait, Sénèque a vu quelque part le discours, au moins, tenu par Auguste à Cinna : car il déclare (I, 9, 11) que, cité *in extenso*, il occuperait une grande partie de son « rouleau » et qu'Auguste « parla pendant plus de deux heures ». — S'il avait sous les yeux les ὑπομνήματα de l'empereur, il savait qu'Octavien, lors du siège de Modène (avril 43), avait plus de « dix-huit ans » ; car il y lisait en toutes lettres (Plut., *Brut.* 27 ; cf. Liv., *Perioch. l.* CXVIIII) qu'Antoine, le vaincu de Modène, ayant été accueilli par Lépide, Octavien se réconcilia avec lui, puis, ayant mené son armée auprès de Rome, fut fait consul à 19 ans[1]. Il put lire, d'autre part, sur les tables d'airain du Mausolée d'Auguste au Champ de Mars (*Res gest. D. Aug.* éd. Peltier-Cagnat, 1886, p. 2 ; l. 1) : *annos undeuiginti natus exercitum priuato consilio et priuata impensa comparaui* (Octavien avait eu 19 ans le 23 septembre 44 ; c'est vers le mois d'oct. 44 qu'il s'occupa de rassembler une armée [Ibid., *Comm. ad l.*] ; et sur les mêmes tables, l. 4-9, que l'année suivante fut celle des

1. Nous laissons de côté ici l'autobiographie d'Auguste en treize livres; car elle s'arrêtait (Suét., *Aug.* 85) à la guerre des Cantabres (a. 25). — Elle était au contraire, moyennant contrôle, utilisable pour le récit des événements de 44-43.

consuls Hirtius et Pansa et, celle, après leur mort, du consulat puis du triumvirat d'Octavien, 43... Et précisément le souvenir des *Res gestae D. Aug.* affleure plus d'une fois dans le traité. Cf. 1, 10, 1 *Ignouit abauus tuus uictis; nam si non ignouisset, quibus imperasset ?* et *Res gest.*, I, c. 3, l. 14 *uictorque omnibus superstitibus ciuibus peperci*; — I, 9, 7 *terra marique pax parata*, *Lud. in mort. Claud.* 10, 2 *In hoc terra marique pacem peperi ?* et *Res gest.*, II, c. 13, l. 43 *terra marique — parta — pax* (sur I, 26, 5 *corona ciuica* et *Res gest.*, v. notre éd., p. 48, n. 3). Entrevoyant de quelles ressources Sénèque disposait pour préciser dates et choses, nous ne pouvons qu'examiner à nouveau les passages incriminés, tant sur la vieillesse que sur la jeunesse d'Auguste.

Ceux-ci ne fournissent pas un très sérieux grief.

Il est vrai que l'Octavien proscripteur (nov. 43) et meurtrier présumé d'Hirtius et Pansa (avril 43) est dit *Duodeuicensimum egressus annum*, et que ces mots, si l'on adopte la ponctuation la plus vraisemblable (*R. E. L.* 1932, I, p. 100 sq.), — celle, en fait, des meilleurs manuscrits *N*(*R*)*v*, et même de *S* — se rapportent exclusivement à lui. La chronologie n'est point altérée pour autant. Il ne servirait, d'ailleurs, à rien de rapprocher cette indication de celle de Xiphilin, lorsqu'il mentionne la coopération d'Octavien avec Hirtius et Pansa à Modène : ὀκτωκαιδεκέτης ἔτι [Dindorf 41, l. 29] (non plus que de celle d'Eutrope au sujet des mêmes faits [7, 1 *annos duodeuiginti natus*]) : car Dion Cassius, 45, 4, 3, attribue en réalité ce même âge à Octavien, mais lors du meurtre de César. Il y a mieux à dire à la décharge de Sénèque. Le mot *egressus* (j'ai essayé de le montrer in *R. E. L. op. cit.* p. 102), comme plus loin le mot *transisset*, marque simplement qu'Octavien avait « franchi » une étape notable et définie de son âge. Et si l'on donne à *iam* —, *iam* —, *iam* le sens de « voici que, — voici que » ou « maintenant — maintenant... », comme je l'ai proposé (ibid., p. 101) et comme l'usage impérial nous y autorise, l'acception fâcheuse de *uix egressus*, qu'entraînait nécessairement, à côté de l'indication numérique, l'interprétation oratoire de *iam* répété « déjà, — déjà, — déjà », s'évanouit. « Passée la dix-huitième année, il avait à son actif maintenant un coup de poignard dans le sein de ses amis, maintenant, etc. »

Quant à la série des événements, détaillés par *iam*, — *iam*, — *iam*, qui marqua cette époque de la vie d'Auguste (avril 43 ; oct. 44 ; nov. 43), si elle correspond à un ordre chronologique

assez capricieux en apparence, notons qu'elle manifeste au moins une intention, celle de mettre en relief les proscriptions, qui furent la grande tache de cette vie, non seulement selon les détracteurs postumes d'Auguste (Tac., *Ann.*, 1, 10, 11) ou d'après les historiens moralistes comme Pline l'Ancien (*H. n.* VII, 147 *proscriptionis inuidia, collegium in triumuiratu pessimorum ciuium*) et Dion Cassius (47, 8, 3-4 ; 11, 1 et 2), mais d'après Sénèque lui-même, qui y revient 9, 3 : *cui M. Antonius proscriptionis edictum inter cenam dictarat*, pour souligner par un contraste absolu la métamorphose opérée par les ans dans l'âme impériale. Et une autre intention aussi : celle de souligner les procédés successifs et contraires d'Octavien par rapport à Antoine : *Antonii — latus petierat, (Antonii) collega proscriptionis.*

Le complot de Cinna, dit encore Sénèque, fut découvert lorsqu'Auguste avait « passé la quarantaine » (9, 2). En l'absence d'autres inexactitudes, nous ne penserions pas, ici, à une erreur de l'écrivain, mais à une bévue de copiste (*Intr.*, LVI sq.) : XL^{um}, pour LX^{um} ou $LX.^{uum}$ 60 ou 63[1] ans passés, tel était l'âge d'Auguste (il allait avoir ou il avait 66 ans) en la circonstance visée. Et de cette conjecture nous verrions la confirmation dans le double rappel chronologique du chapitre 11, 1 : *senectutem* (= 60 ou 63 ans) *plus quam maturam* et *Augustus senex*. Quant aux mots intermédiaires *aut iam in senectutem annis uergentibus*, ils nous paraîtraient surchargés d'une glose, le sens étant : « dans sa vieillesse ou même au déclin de l'âge », et la glose, conséquence de la mélecture *XL* : *in senectutem* (*uergentibus*). Et Sénèque a sans aucun doute songé à la soixantaine : 1° nommant, par la bouche d'Auguste, des nobles qui font honneur à leurs ancêtres, il ne peut pas ne pas signaler par ces mots le consulat obtenu par eux, et dont Auguste dut se savoir gré comme de toutes les marques de sa magnanimité (*Res gest.*, I c. 3, l. 4) puisqu'il se vantait publiquement, même de l'avoir conféré à ses amis de la veille (V c. 25, l. 7) ; or la suite de ces consulats nous amène en 3 ou 4 après J.-C. (*Intr.*, p. LVII, n. 2). 2° Sénèque rapporte, comme un surcroît de générosité envers Cinna, l'octroi du consulat ; *post hoc* (*detulit consulatum*), 9,12, veut dire : « immédiatement après le pardon » : à preuve, et le récit de Dion Cassius et, in *De Ben.* IV 30, 2, ces mots : *Cinnam* nuper *quae res ad consulatum recepit ex hostium castris...* ? Sénèque parlerait-il, vers l'an 61, de cette élévation de Cinna, comme d'une chose « récente », arrivée de son temps, si dans

1. *R. E. L.* 1934, II, p. 363 et p. 367, n. 3.

son esprit elle avait eu lieu vers l'an 16 avant J.-C. et non en l'an 5 après ? et l'opposerait-il par *nuper* à la date du consulat obtenu par le jeune M. Cicero, — fils de l'orateur, — suffect en 30 avant J.-C. : *Ciceronem filium quae res consulem fecit nisi pater ? Cinnam nuper quae res... ?*

Mais alors que vient-il nous parler d'un séjour d'Auguste *in Gallia* ? Cette difficulté n'est point aplanie, si avec Tillemont [1], optant pour la date 4 après J.-C., on localise le complot et le pardon en Gaule. Car l'histoire est muette sur un tel séjour en 4. Et le récit de Dion Cassius (55, 14 πράσσοντι δὲ αὐτῷ ταῦτα ἐπεβούλευσαν) marque la coïncidence de la conjuration avec des mesures prises par le César tandis qu'il était à Rome ou avec des faits qui s'y passèrent en sa présence : intercession du peuple auprès de lui en faveur de Julie, l'adultère réléguée (Dion Cass. 55, 13, 1) ; envoi de Tibère en Germanie (13, 2) ; épuration du Sénat (13, 3), etc. Nous ne pouvons être qu'à Rome : et c'est là que nous replace le récit même de Sénèque par les allusions à Livie présente ; à la chambre conjugale du prince ; à son conseil (*consilium amicorum*), qu'il peut à volonté « mander » et « contremander », et dont nous savons que vers la fin de sa vie il l'aura toujours à sa disposition, non loin du Palais, pour juger, sans sortir de chez lui, les affaires qui lui seront soumises (Dion Cass. 55, 33, 5) ; au lieu choisi pour l'attentat, qui est celui de l'*immolatio*, 9, 4, donc, selon toute apparence, du sacrifice d'un bœuf à Jupiter Capitolin [2] ; à la facilité du geste qui crée Cinna consul (9, 12 ; Dion Cass. 55, 22, 1), probablement après que le Sénat a été stylé ; à la sécurité conquise ainsi définitivement par Auguste (Sén., ibid. et 10, 2 ; Dion Cass. 52, 22, 2), mais aussi à la popularité qu'il s'acquiert immédiatement auprès du public

1. *Hist. des emp.*, éd. de Venise, I, p. 36. — Nous avons admis autrefois, *Intr.* p. LVII et n. 6, qu'il y avait bel et bien ici, de la part de Sénèque, confusion topographique.

2. Cf. Corneille, *Cinna*, v. 230. A défaut de témoignages anciens favorables à cette localisation, il y a, outre quelque détail analogue de la biographie de Claude (Suét. *Cl.* 132, *sacrificantem* [=*tauro*] *apud Martis ædem adoriri*), la légende eschyléenne, *Agam.* 1297 sq., *Eum.* 305 [éd. Mazon], d'un héros immolé comme *bos ad aram* et l'anecdote burlesque rapportée par Plutarque (*Apoph. lacon.*, *Agesil.* 8) de certain « attentat » perpétré pendant le sacrifice royal d'un bœuf. Puisqu'il reprenait l'expression antique, Sénèque dut songer au sacrifice d'un bovidé, donc au culte du Jupiter (ou du Mars ?) romain. — De cette interprétation de Sénèque par Corneille, on rapprochera l'interprétation minutieuse de Dion Cassius que suppose de sa part le décor avec la *cathedra* exhaussée par une estrade, comme celle où le César était assis lorsque, au déclin de l'âge, il rendait la justice en son palais (avec ses assesseurs habituels, cf. Sén., I, 93 *consilium amicorum*) au témoignage de l'historien (55, 33,5 [frontispice de l'éd. de *Cinna* 1643] — sans compter (v. 1425) le « siège » de Cinna (Sén. I, 9, 7).

tout entier (τοὺς λοιποὺς ἀνθρώπους), résultats enregistrés ensemble par Dion Cassius (ibid.) et que Sénèque, pour mieux prêcher, a dissociés : *nullis amplius insidiis ab ullo petitus est* (9,12) et *haec* (*eum clementia*) *gratum ac fauorabilem reddidit.*

Donc les termes *in Gallia moraretur* ne peuvent, à priori, s'ils ne représentent pas une grossière négligence, qu'être une interpolation : glose marginale intruse — ou groupe authentique de mots fourvoyés. Examinés en eux-mêmes, ils sont plus suspects encore à cette place. 1° aucune particule ne les relie aux mots qui précèdent : *cum annum quadragensimum transisset*⟨*et*⟩ ; le *et* de liaison n'est pas dans *N*, non pas même dans N^2 ou dans *R*, où si souvent les additions faciles ont été faites : il n'est que dans *v* (*Vat. lat.* 4086, f° 85 v)[1], dans le *deterior S* et dans l'édition de Venise de 1492. 2° Fût-il suffisamment attesté, *et* serait malencontreux : il n'est guère conforme à l'usage latin, en effet, de coordonner par *et*, après *cum*, deux circonstances aussi hétérogènes que le progrès, l'âge et le séjour en quelque lieu.

L'état du texte avant ces mots est lui-même inquiétant. Nous avons déjà noté, pour le fond, une progression ou tout au moins un point culminant :

iam pugiones in sinum amicorum absconderat
iam insidiis M. Antonii consulis latus petierat,
iam fuerat collega proscribtionis.

En ces sortes de listes Sénèque, comme Cicéron, souligne volontiers le climax par la longueur variable et progressive des membres de phrase : Cicéron dit à Trébatius : *Ep.* VII, 17, 3 (*tantum moneo*)

neque amicitiae confirmandae clarissimi ac liberalissimi uiri,
neque uberioris prouinciae,
neque aetatis
(*magis idoneum tempus — te esse ullum unquam reperturum*).

Sénèque dit à Aebutius Liberalis : *De Ben.* I, 2, 4, par une progression inverse :

alium re,
alium fide,
alium gratia,
alium consilio,
alium praeceptis salubribus (*adiuua*)[2] ;

1. Cf. *R. hist. Philos. et hist. gén.* Déc. 1933, fasc. 4, p. 273, 275.
2. V. dans notre éd., vol. I, p. 6, n. 2, un passage de même sens et d'analogue disposition, chez Térence ; un autre chez Plaut. *Pseud.* v. 17, etc.

ou, avec *iam* : 5,6, 5 f. : *iam (sol) emerget, iam istam uelut nubem relinquet, iam exolutus impedimentis lucem suam libere mittet* ; cf. Vell. 2,114,2 *iam medici, iam apparatus cibi*, etc.

Dans le passage examiné, l'égalité matérielle entre les deux premiers membres est surprenante ; le premier des deux devrait être plus long. Dira-t-on qu'ils forment groupe entre eux et chiasme avec le troisième, qui marque non plus meurtre isolé, mais tuerie ? Le chiasme n'exclut pas la progression (Cic. *Mil.* 20 f. ; Sen. *De Cl.* I, 1, 8 f. avec anacoluthe). De plus, l'idée exprimée par le premier membre est vague : on ne peut, si l'on ne s'est fait, en lisant les suivants, une idée approximative de l'époque visée et du sujet (relations d'Antoine et d'Octavien en 44-43), deviner de quels *amici* il s'agit. On le peut d'autant moins que l'indication chronologique initiale, *duodeuicensimum egressus annum*, ne nous révèle pas l'année où la perfidie incriminée se perpétra. Pis encore : si nous poursuivons, les mots *collega proscribtionis*, rapprochés de *sinum amicorum*, peuvent nous faire penser à tel autre meurtre, comme celui de Cicéron, accordé par Octavien à Antoine. Or Sénèque était d'autant plus tenu à préciser le délit et à désigner clairement les *amici*, que leur meurtre prémédité n'était point, en fait, admis par tout le monde dans l'antiquité. Dans les *Res gestae* I, c. 1, l. 8, il est, cela va de soi, nié ou masqué : *cum consul uterque bello cecidiset* ; mais dans le public « éclairé » (Tac. *Ann.* 1, 9, 3) les ennemis d'Auguste l'insinuent peu après son décès (Id., 1, 10 1,). Parmi les historiens, Dion Cassius (46, 39, 1) dit simplement que la coïncidence entre la mort des deux consuls et l'ambition des faisceaux qui le travaillait valut à Octavien d'en être accusé ; Xiphilin (41, l. 15 — l. 24) la présentera comme un malheur survenu dans la mêlée. Suétone, lui, parle de la part qu'y aurait eue Octavien, comme d'un bruit qui prit consistance (*Aug.* 11) ; et il éprouve le besoin de nous dire pourquoi volontiers il y croit (emprisonnement du médecin Glycon pour poison mis dans la blessure de Pansa [cf. Tac. l. l.] —, sanction, d'ailleurs, estimée injuste par Brutus [Cic. *ad Br.* 1, 6, 2] ; témoignage formel d'Aquilius Niger sur le meurtre d'Hirtius par Octavien à la faveur du tumulte [cf. Tac. l. l.]). Sénèque évidemment y croyait, comme en général à la cruauté d'Octavien (9, 1 ; 9, 3 ; 9, 5 ; 11, 1 et 2) : il devait donc articuler ce grief sans obscurité, fixer nos idées par une indication comme celles qui accompagnent les second et troisième membres (*Antonii consulis, collega proscribtionis* : le consulat d'Antoine, le triumvirat).

Le complément attendu ne serait-il pas dans les mots para-

sites du voisinage, *in Gallia moraretur* (= *Antonius*) ? En fait Hirtius et Pansa périrent au siège de Modène, tandis que Antoine, tenant bloqué D. Brutus, essayait de le déloger de sa province, et donc « s'attardait » en Cisalpine. Les écrivains contemporains ou postérieurs, lorsqu'ils relatent ces événements, les localisent tantôt par le terme *Mutina* (Cic. *Phil.* V, 24 ; VII, 21 sq ; VIII, 5 ; XII, 11 ; XIII, 20...), tantôt par le terme *Gallia* (V, 24 ; VII, 21, 24 ; VIII, 5 ; XI, 4 ; cf. Κελτική App. *B. c.* III, 52, 215 et 217 ; 53, 219 ; 55, 225 sq ; 59, 244 ; 60, 247 ; 61, 250 ; 61, 251 ; 62, 254 ; 63, 257 ; Γαλατία Dion Cass. 45, 13, 5 ; 46, 35, 2 et 3). *Morari* définit avec propriété la conduite d'Antoine : il nous rappelle des passages fameux de Cicéron, de ses amis ou des historiens : Cic. *Phil.* XI, 4, *in Galliam inuasit Antonius* ; VII, 21, *qui Mutinam circumsedent, qui in Gallia delectus habent* ; App. *B. c.* III, 59, 244 (discours du tribun Pison) : ἐὰν (*Antonium*) ἐῶμεν — τὴν Κελτικὴν ἔχειν ; cf. 61, 250 ; D. Brutus surtout écrivant à Cicéron : *Ep.* XI, 9, 1 *Pansa amisso (ego dabo operam) ne consistere possit in Italia Antonius* ; et encore : *me praestaturum spero ne-Antonius in Italia moretur !* Les mots intrus peuvent donc nous servir, s'ils se logent exactement dans le membre de phrase, *iam pugiones in sinum amicorum absconderat...*, sans qu'Octavien cesse d'être le sujet de *absconderat* et Antoine celui de *moraretur* ! Espoir chimérique ? Heureusement les mots précités n'épuisent pas le contenu de l'interpolation dans ce passage. Regardons le ms. *Vaticanus* inédit (*v*), qui nous a fourni pour divers chapitres mutilés d'utiles compléments (*R. E. L.*, 1932, p. 56)[1]. Le deuxième membre de phrase s'y lit ainsi : *iam III* (pour *M.*) *Antonii certus* fuġas *petierat.* L'inintelligible *certus* occupant la place de *consulis latus* en doit être la corruption, *consulis* ayant pu s'abréger en c̄ (cf. Lindsay, *Not. lat.*, p. 423). Reste *fuġas* : il ne me semble pouvoir être que la transcription erronée de *fugās* (= *fugans*), mot manifestement fourvoyé. Puisqu'il a été mis à côté de *M. Antonii*, n'aurait-il pas eu pour régime le nom *Antonium* ? En ce cas il va avec le membre de phrase : *pugiones in sinum amicorum absconderat*, puisque Octavien, à Modène, cherchait, avec « ses amis » Hirtius et Pansa, à « mettre en fuite » Antoine déclaré ennemi public par le Sénat : cf. Dion Cass. 45, 13, 5 (*Caesar*) ἐπηκολούθησεν αὐτῷ (*Antonio*) ; Cic., *Phil.*, XIV, 27 (*sol*) *fugientem uidit Antonium* ; Vell., II, 61 s. f. *Antonius turpi ac nuda fuga coactus deserere Italiam* ; 62 init., *ante quam fugaretur Antonius*, 63 init., *Anto-*

1. Cf. *R. hist. Philos...* op. cit. p. 282 sqq.

nius fuga transgressus Alpes ; Suét. *Aug.* 11 *fugato Antonio* ; 12 *Antonii post fugam* ; Eutr. 6 *cir. init.* : *fugatus Antonius amisso exercitu.* Le complément attendu *De Cl.* I, 9, 1 comprendrait donc tous les termes intrus, dont la précision, au reste, exclut l'idée d'une simple glose, Le texte primitif aurait été : *iam* < *M. Antonium cum in Gallia moraretur fugans* > *pugiones in sinum amicorum absconderat, iam insidiis M. Antonii consulis latus petierat, iam fuerat collega proscribtionis.*

Un accident, en ce point du chapitre, serait explicable. L'œil du copiste allant du même au même *M. Antonius* c̄ *M. Antonii* c̄*sulis*, tout l'intervalle aura été omis ; et comme il advient souvent, le complément marginal aura négligé le terme initial, et porté, en trois lambeaux :

in Gallia moraretur
fugans
pugiones in sinum amicorum absconderat iam insidiis.

De ces groupes le dernier seul aura été mis à sa place et aura du même coup restitué un sens — quoique vague — au passage ; les autres, faute du terme initial *M. Antonium* c̄, semblaient être en l'air : ils furent répartis n'importe comment. Tous les manuscrits nous donnent les mots *in Gallia moraretur*, mais fourvoyés 9,2 (là un *cum* semblait justifier le subjonctif ; et quelque absurde rapprochement avec *Q. n.* 5,17,5 où l'expression se retrouve, la fonction-sujet d'*Augustus* et l'idée d'un séjour en Narbonnaise!) ; le *Nazarianus* porte d'ailleurs en face le signe habituel Z(ήτει). Quant à *fugans*, il pouvait être dans la marge de *N* : elle est malheureusement rognée ; le seul *v* en offre un vestige. L'usage impossible de ce participe récupéré en expliquerait la mutilation

Ainsi restitué, le passage gagne en précision : le mot *amici*, en particulier, s'éclaire d'une poignante lumière : on se souvient du discours tenu à Octavien par Pansa mourant : App. *B. c.* III, 75 sq., 305-310 ἐγὼ τῷ σῷ πατρὶ φίλος ἦν ὡς ἐμαυτῷ, etc. La chronologie demeure, entre les membres, capricieuse ; mais les trois se succèdent selon la progression matérielle attendue, mettant en vedette non seulement, par le mot de la fin, Octave proscripteur, mais, par le cliquetis du nom qu'ils répètent, la louvoyante cruauté du même autour d'Antoine *hostis*, d'Antoine *consul*, d'Antoine triumvir[1]. Un chiasme détache la tuerie en masse.

1. Nous ne prétendons pas offrir autre chose qu'une restitution hypothétique. Mais, vaille que vaille, elle prouvera, nous l'espérons, soit en elle-même, soit

Il ne reste, comme inexactitude, que *L. Cinna* (9,2 ; 9,6). Que nous l'expliquions par une inadvertance de Sénèque ou par un accident d'ordre paléographique, il faut avouer qu'elle n'est pas très grave. La confusion des prénoms était facile, puisque dans les fastes *Cn. Cornelius Cinna* était dit *L. f.* et voisinait avec *L. Valerius*. Un accident paléographique est d'ailleurs plus vraisemblable. Dans le chapitre examiné 9, 6, non plus que dans le chapitre parallèle du *De Br. uit.* 4, 5, aucun des noms des conspirateurs cités n'est accompagné d'un prénom. Et *De Ben.* IV, 30, 2, il y a « Cinna » tout court. Sénèque dut s'exprimer de même dans le *De Cl.* On peut expliquer de plusieurs manières le *L* intrus [1]. La plus simple est de supposer en marge de ce texte si lu, dans quelque codex médiéval, un Z (ἠτει) comme il y en a dans *N* et dans *R*. Le nom, n'étant pas cité par Suétone (il sera dans Xiphilin sous la forme *Cn. Cornelius*), dut embarrasser plus d'un lecteur. Le scribe de *v* en a fait *Cuma* (il écrit aussi, d'ailleurs, *Liuia Luna*) ; celui de *S. Anna* ! Les lecteurs ne pouvaient que « chercher ». Deux de leurs Z auront été lus comme *L*, ainsi qu'il est arrivé à tant de *Z* en d'autres transcriptions médiévales [2]. Dans le *De R. r.* de Varron, on le sait (cf. L. Havet, *Man. de crit. verb.*, § 1507 A et *R. de Phil.* 1913, 131), pullulent les *L* parasites : autant de mélectures de *Z*. La confusion était d'autant plus aisée que le copiste de *N* faisait précisément les *L* majuscules comme *Z*, ainsi qu'on peut le voir dans l'*Incipit* du *De Cl.*, l. l. devant *Cinna* et 12,1 devant *Sulla*.

En résumé le chapitre I, 9 du *De Clementia* prouve que Sénèque, s'il méprisait peut-être l'histoire, savait, au besoin, y recourir, et s'en servir avec probité. Elle ne semble altérée ici que par les méfaits de la transcription médiévale.

F. PRÉCHAC.

---

par les raisons qui tendent à la justifier, que les mots *cum in Gallia moraretur* n'ont pas dû être écrits par Sénèque à la place où ils sont aujourd'hui.

1. *Intr.* p. LVII, n. 5.

2. Et peut-être dans *N* et *R*, où nous lisons : non seulement I, 7, 1 et 19,8 *uellit N* pour *uelit*, peut-être sous l'influence de *uellet*, et *stillum NR* pour *stilum*, peut-être sous l'influence de *stillam* ; mais 12,4 *tellis* N^1 pour *telis*, 14,1 *expleritur* R^1 pour *experitur*. L'*L.* parasite devant le nom de Bibulus, *ad Marc.* 14,1, remonte à une tradition bien plus ancienne (Drumann-Grœbe, *Gesch. R.*, II, p. 80 n. 3).

NOTES ET DISCUSSIONS

QUELQUES ÉTUDES RÉCENTES SUR LES LETTRES DE PLATON

Je grouperai ici, pour un compte rendu d'ensemble, les travaux suivants :

1) L. A. Post, *Thirteen Epistles of Plato, Introduction, Translation and Notes*, petit in-8°, 167 pages avec Index, Oxford, Clarendon Press, 1925.

2) *Platon, Œuvres complètes, tome XIII, 1re partie, Lettres*, texte établi et traduit par J. Souilhé, Paris, Les Belles Lettres (in-8°, CII-85 pages doubles), 1926.

3-6) Fr. Novotny, *Platonovy Listy a Platon*, in-8°, 100 pages (Publications de la Faculté de Philosophie de Brno, 1926)... *Platonovy Listy*, in-8°, 88 pages avec Index, Prague, 1928 (Publications de l'Académie des Sciences)... *Annotationes ad quosdam Platonis Epistularum locos* (Eos, XXXI, 1928, p. 199-203)... *Platonis Epistulae commentariis illustratae*, in-8°, VII-318 pages, Brno, 1930 (Publications de la Faculté de Philosophie de Brno, en vente aux Belles Lettres, Paris).

7) J. Harward, *The Platonic Epistles, translated with Introduction and Notes*, in-8°, XII-248 pages avec Index, Cambridge, University Press, 1932.

Il serait un peu tard d'insister aujourd'hui sur la valeur de l'œuvre de Souilhé : il y a montré une fois de plus les solides qualités qu'avaient révélées ses thèses de doctorat ; placé devant le périlleux honneur de présenter pour la première fois au public français une édition et une traduction annotée des Lettres de Platon, il s'en est acquitté avec autant de succès que de conscience. Il n'avait, d'ailleurs, à vrai dire, pas plus de prédécesseurs à l'étranger qu'en France. Car Apelt avait traduit et annoté les Lettres (Meiners, Leipzig, 1918), mais ne les avait pas éditées ; W. Andreae a fait de même en 1923 (chez Fischer, Jena) ;

Howald, sous le titre général *Die Briefe Platons* (Zurich, 1923), n'a édité et traduit que les lettres 6, 7 et 8 ; Post n'est paru qu'en 1925, au moment où l'édition de Souilhé était imprimée, et ne donne, comme Apelt, qu'une traduction annotée ; quant à Novotny, les études que nous rappelons aujourd'hui étaient contemporaines de l'édition de Souilhé, et son édition avec commentaire, toute récente, ne complète Souilhé qu'en l'utilisant et lui rendant hommage ; enfin, le dernier venu, Harward, ne donne, lui aussi, qu'une traduction annotée. Il n'a eu connaissance du commentaire de Novotny qu'au moment où son propre travail était sous presse. Il veut bien accorder à Souilhé d'avoir, seul parmi les traducteurs des Lettres, traité la question d'authenticité avec la plénitude et le détail qu'elle mérite, mais il fait, à lui et aux autres, le reproche général d'avoir été trop brefs, « extrêmement brefs », en ce qui concerne le cadre historique des Lettres. Le reproche est exagéré pour ce qui concerne Souilhé. Il est aussi, sans que Harward le sache, complètement injuste envers une œuvre qui, non traduite, est restée inaccessible à Harward comme à beaucoup d'autres ; car le n° 3 de notre liste, *Les Lettres platoniciennes et Platon*, de Novotny, traite en grand détail cette question historique. Mais cette étude de Novotny, aussi bien que sa traduction des Lettres (n° 4) est écrite en tchèque : il a fallu son commentaire latin pour faire entrevoir aux platonisants les mérites d'un homme qui a, pour ainsi dire, consacré sa vie à l'étude des Lettres de Platon.

Je ne prétends nullement refaire ici l'histoire de la question dans son ensemble, ni dire mon mot sur tous les problèmes qu'elle comporte, ni en dresser un bilan tant soit peu complet. Je me borne à présenter au lecteur les travaux que j'ai reçus, en les renouant à ceux qui les ont précédés et en dégageant, de mon mieux, leur caractère et leur apport respectif. Peut-être, cependant, cette rapide analyse comparative sera-t-elle susceptible d'orienter quelque peu le lecteur sur l'état présent d'une question dont il n'est plus besoin de prouver l'importance ni d'attester l'actualité.

L'édition de Souilhé comporte une Notice Générale de presque trente pages (v-xxxi), soixante-cinq pages de Notices Particulières (xxxiii-xcviii), une Conclusion qui résume le tout (xcviii-c). Les notes, assez nombreuses et bien pleines, accompagnent, au bas des pages, la traduction, suivant l'usage de la collection Budé. Post a onze pages d'introduction générale, trois pages consacrées à la bibliographie, au tableau chronologique et à la table généalogique, puis, en tête de chaque lettre, une introduction

particulière, dont la longueur maxima est de six pages (pour la lettre 7) ; enfin vingt pages de notes (p. 139-159). Novotny (*Platonis Epistulae*) donne, après le texte, 250 pages de commentaires ; ces commentaires sont, pour chaque lettre, précédés d'une courte introduction (longueur maxima 3 pages) ; il a eu le droit de penser que ses études antérieures et ses commentaires le dispensaient d'un plus ample développement. Harward a 96 pages d'Introduction et 76 pages de notes (p. 162-239). Dans ces notes sont comprises les *Introductory Remarks* à chaque lettre particulière (longueur maxima : 4 pages).

La Notice Générale de Souilhé comprend les titres suivants : *l'histoire des Lettres platoniciennes ; le genre littéraire ; caractère et groupement des Lettres platoniciennes ; le texte.* L'introduction générale de Post comprend une étude sur l'authenticité, puis une introduction historique. Celle de Harward nous présente, elle aussi, une introduction historique, d'ailleurs très développée, en trois sections : les affaires de Sicile jusqu'à la mort de Denys l'Ancien ; les visites de Platon en Sicile ; l'expédition de Dion et ses résultats (p. 1-53), et une étude sur la question d'authenticité (p. 59-78) ; enfin, en appendice à la section III, une note sur les lettres de Timonide (p. 53-59) ; puis, en appendice à la section IV, une note sur les lettres des Socratiques et une autre sur le style des lettres platoniciennes (p. 79-96). On voit que l'auteur a quelque raison de souligner l'étendue nouvelle qu'il a donnée aux considérations d'histoire et d'authenticité.

J'ai dit, cependant, que le reproche d'extrême brièveté à propos des circonstances historiques était exagéré en ce qui concerne Souilhé, car celui-ci nous offre, dans sa notice particulière à la lettre 7, presque cinq pages de « données historiques », et, à propos de la question d'authenticité, trois pages de discussions historiques ; de même, dans sa notice à la lettre 8, six pages environ de « données » ou de discussions d'histoire. Mais c'est sur Novotny que ces reproches tombent, sans le savoir, le plus à faux. Je regrette vraiment que, peut-être pour des raisons matérielles de librairie, Novotny n'ait pas repris, comme introduction à son édition commentée des Lettres en 1930, l'étude qu'il avait publiée en tchèque, en 1926, sur *les Lettres platoniciennes et Platon.* Cette étude constituait, en effet, tant par son étendue matérielle (100 p. in-8° d'impression serrée) que par la largeur de son plan, une introduction tout à fait complète à l'étude des Lettres. Elle comprend cinq chapitres ou sections : les Lettres platoniciennes et la critique (p. 3-18) ; Platon et Athènes (p. 19-29) ; Platon et Syracuse (Denys l'Ancien, entre Denys II et Dion, après Dion),

p. 30-58 ; Philosophie (la connaissance suprême ; l'introduction à la philosophie ; le *Cratyle* et la lettre 7), p. 59-86 ; la physionomie de Platon dans les Lettres (p. 95-100).

Avant d'aborder l'histoire des Lettres platoniciennes, je donnerai d'abord, pour fournir aux lecteurs des points de repère précis, le *groupement des Lettres* tel que l'établit Souilhé : I. *Lettres adressées à Dion ou à ses amis* : 7 et 8 (aux parents et amis de Dion) ; 4 (à Dion) ; 10 (à Aristodore). — II. *Lettres à Denys* : 13, 2, 3, 1. — III. *Lettres à des chefs d'État* : 5 (à Perdiccas) ; 6 (à Hermias, Erastos et Coriscos) ; 3 et 12 (à Archytas de Tarente) ; 11 (à Laodamas). Souilhé ne groupe ainsi les lettres que dans les notices particulières, et pour une raison de méthode. Sa division « tient compte à la fois des destinataires et des sujets traités. Les deux premiers groupes exposent les affaires siciliennes et constituent un tableau à peu près complet de la vie de Platon à Syracuse, de ses préoccupations relatives aux événements de ce pays et de ses interventions soit auprès de Denys, soit auprès de Dion et de ses amis. Le dernier groupe développe spécialement la théorie et la pratique du grand principe politique de Platon : l'union du chef d'État et du philosophe » (p. XXVII). Pour l'édition et la traduction, il suit l'ordre des manuscrits, si tant est que ce groupement puisse s'appeler un ordre : ainsi font, d'ailleurs, Novotny et Harward. Quant à Post, il groupe et traduit les lettres selon l'ordre chronologique : 13 (366 av. J.-C.) ; 2 (363) ; 11 (360) ; 10 (356) ; 4 (356) ; 3 (356) ; 7 (353) ; 8 (352) ; 6 (350) ; 1 (apocryphe) ; 5 (apocryphe) ; 9 et 12 (apocryphes).

L'histoire des Lettres platoniciennes (Souilhé, V-XVI ; Post, p. 1 ; Harward, p. 59-78, mêlée à la discussion générale de l'authenticité ; Novotny, *Les Lettres, etc.*, p. 7-18, exposé purement historique) constate, en gros, que, classées déjà dans les trilogies d'Aristophane de Byzance, elles sont utilisées et citées sans aucune suspicion (sauf la 12e) jusqu'au Ve s. ap. J.-C. ; que Proclus, au dire d'Olympiodore, les rejette à cause du style sans que nous puissions voir bien clairement la portée de cette condamnation, puisqu'il les cite ici et là ; que la 12e est notée comme apocryphe dans tous nos manuscrits ; que, à la Renaissance, époque où nous retrouvons mention des Lettres, Ficin, qui les traduit, rejette la 13e, et que Cudworth, au XVIIe s., la regarde comme une fabrication d'origine chrétienne. Ce n'est pas chez Souilhé, c'est dans la préface à la traduction tchèque de Novotny que je trouve (p. 10) ce renseignement : la *Ratio atque institutio studiorum* des Jésuites, non seulement en 1832, mais dès 1599, place les Lettres parmi les textes de prose à expliquer dans la classe d'hu-

manités. J'y lis aussi, d'ailleurs, que les Lettres étaient regardées comme pleines de bonne doctrine politique, puisque l'édition de J. J. Beurer à Bâle en 1586 fut faite pour combattre l'enseignement de Machiavel. Cette possession tranquille ne sera pas troublée par Bentley lui-même, qui, en 1697, oppose les Lettres platoniciennes aux Lettres de Phalaris et les proclame authentiques, y compris la 13e. Avec Meiners (1782) commencent les condamnations globales, que Karsten (1854) fournit le premier d'un système de preuves bien construit. Ce n'est pas le conservatisme absolu de Grote (1865), c'est l'étude de l'évolution stylistique de Platon, inaugurée par Campbell, qui, de ces condamnations globales, a ramené la critique tantôt à des acceptations motivées de telle ou telle lettre, tantôt à l'acceptation, je serais tenté de dire parfois à la glorification de l'ensemble des lettres. Novotny, dès 1906, bataillait pour l'authenticité globale (moins la lettre 1). Il lui est resté fidèle[1]. Mais la lutte a été chaude et le triomphe n'est pas encore assuré. Pour que le lecteur juge des oscillations de la critique, le mieux est de lui présenter un tableau dans le genre de celui qu'a dressé Harward. Je me permets toutefois de le faire beaucoup plus long et d'y insérer quelques détails précis qui me dispenseront d'explications prolongées.

	Authentiques	
Karsten, 1864	aucune	
Steinhart, 1866	—	
Grote, 1896 (*Plato and the other comp. of Socrates*)	toutes	sauf 1°, qui est de Dion (au moins dans la 3e éd. 1875)
Reinhold, 1886	—	
Christ, 1885/6 (*Abh. d. Bay. Akad.* et *Platon. Studien*)	défend spécialement la 13° ; suspecte spécialement 7° et 8°.	
C. Ritter, 1888 (*Untersuchungen*)	7° est d'un élève immédiat ; quelques-unes des autres (la 4°) pourraient être authentiques.	

1. Élève de Robert Novak, Novotny fut poussé par lui à étudier les relations de Platon avec la cour sicilienne. Il publie, en tchèque, dans les Listy filologicky, 33, 1906, p. 193-210, 336-347, « *Contribution à la solution du problème de l'authenticité des Lettres de Platon* », examine en 1908 les travaux récents (*ib.*, 35, p. 97-106, 188-203) ; donne au Sbornick filologicky, II, 1911, 259-288, « *L'enseignement ésotérique* et les Lettres de Platon » ; à la Bibliothèque des Classiques Grecs et Latins de l'Acad. Tchèque des Sciences, n° 35, la traduction des Lettres citée plus haut (1928), et, dans Eos, ses *Annotationes*. Mais il a aussi traduit, en tchèque, chez Laichter (Prague), le *Banquet* (1915), *Timée-Critias* (1919), la *République* (1921). Il vient d'entreprendre, chez Laichter, une nouvelle traduction des Œuvres Complètes de Platon ; le premier volume, le *Philèbe*, est paru (1931) ; le *Gorgias*, puis *Théétète*, *Sophiste*, *Politique*, *Phédon*, *Ethyphron*, *Apologie*, *Criton*, de de 1932 à 1935. Sur Novotny et les platonisants tchèques, cf. A. Diès, *Le Platonisme en Tchécoslovaquie*, La Vie Intellectuelle X, 2, février 1931, p. 250-259.

Zeller, 1889 et suiv. (*Philos. der Gr. II, 1*)	aucune	
Unger, 1891 (*Philologus 50*)	13°	tout le reste, apocryphe.
Wilamowitz, 1893 (*Arist. u. Athen*)	6°	—
C. Ritter, 1896 (*Platos Gesetze, Kommentar*)	7° et 8°	dans 7°, 341 *a*-345 *c* est une interpolation.
Blass, 1898/9-1903 (*Attische Bereds. Rhein. Mus. 54. Apophoreton*)	toutes	sauf 1°, qui est de Dion, et 12° (suspecte).
Meyer, 1902 (*Gesch. d. Altert.*)	—	—
Gomperz, 1902 (*Griechische Denker II*)	ni une athétèse générale ni le contraire n'est tenable.	
Räder, 1906 (Rhein. Mus. *61*)	toutes	sauf *peut-être* 1°. Parenté du vocabulaire des lettres surtout avec celui des derniers dialogues.
Novotny, 1906 (*Listy filolog. 33*)	—	sauf 1°. Prouve l'authenticité par stylométrie et contenu.
Bertheau, 1907 (Diss. Halle)	n'étudie directement que la 7°, mais incline à les accepter toutes.	
Wendland, 1907 (Philolog. Woch. 27)	aucune	réfute Bertheau, projette étude d'ensemble.
R. Adam, 1906/9 (Programm. Archiv f. Gesch. d. Philos. 23)	la 7°	celle-ci faiblement composée, mais sans interpolation. Dans les autres, surtout 3°, 8°, 2°, emprunts aux dialogues.
C. Ritter, 1909/10 (Philologus 68 et *Neue Untersuchungen*)	3°, 7° et 8°	maintient interpolation dans dans 7°; réfute spécialement Räder, se déclare non touché par Adam. 4° et peut-être 5° sont de Speusippe.
Richards, 1911 (*Platonica*)	aucune	le style est platonicien ; mais ni le ton, ni l'esprit.
Brinkmann, 1911 (Rhein. Mus. 66)	—	
Pohlenz, 1913 (*Aus Platos Werdezeit*)	la 7°	accord de celle-ci avec les dialogues ; aucune interpolation ; défense spéciale de la composition (v.g. 330 *b*-337 *e*).
Immisch, 1913 (Philologus 72)	aucune	composées avant 250, comme suite idéale de *République* et *Lois*.
Hackforth, 1913 (*Authorship of the Platonic Epistles*)	3°, 4°, 7°, 8° et 13°	9°, 10°, 11°, douteuses ; les autres, apocryphes.
Shorey, 1915 (Class. Philol. 10)[1]	aucune	preuves nouvelles contre la 6°.

1. On trouvera, dans le dernier volume de P. Shorey, *What Plato said*, 1933, avec la liste de ses publications sur la question, une étude sur les Lettres et un

Wilamowitz, 1919 (*Platon II*)	6°, 7° et 8°	aucune interpolation dans 7°. Sa vérité historique.
Apelt, 1921 (traduction des Lettres)	toutes	sauf 1° et 2°.
Andreae, 1922/3 (Philologus 78. *Platos Staatschriften Bd I*)	—	vérité doctrinale des lettres. Les excursus dans 7° et 8° justifiés.
Howald, 1923 (*Die Briefe Platos*)	6°, 7° et 8°	tout le reste, apocryphe. Position Wilamowitz.
Post, 1925 (*Thirteen Epistles of Pl.*)	2° à 4°, 6° à 8°, 10°, 11°, 13°	1°, 9°, 12°, sûrement apocryphes ; 5° probablement.
Novotny, 1926/8 (*Platonovy Listy a Platon*, et trad. tchèque des Lettres)	tout, de la 2° à la 13°	« Depuis toujours, les Lettres ont été et demeurent pour moi la voie qui conduit à Platon ». *Plat. Listy*, p. 18.
Souilhé, 1926 (*Œuvres de Platon, t. XIII*)	7° et 8°	Les autres, bien que sortant de milieux différents, gardent toutes une valeur documentaire (p. xcix).
Taylor, 1926 et suiv. (*Plato the man and his work*)	tout, de la 2° à la 11°, plus la 13°	L'authenticité de 6°, 7°, 8°, entraîne celle de 2°, 3°, 13°, puis de 4°. Alors, aucune raison de rejeter le reste, sauf 1° (p. 15).
H. Gomperz, 1928 (*Platons Selbstbiographie*)		incline vers l'authenticité générale ; n'étudie que la 7° (portée biographique et doctrinale). Programme : partant de la 7°, retrouver régressivement « l'unité de la pensée platonicienne ».
Bury, 1929 (Platon VII, Loeb)	7° et 8°	
Field, 1930 (*Plato and his contemporaries*)	tout, de 3° à 11°, plus 13°	1° sûrement apocryphe, 12° seulement parce que suspecte aux anciens ; 2° parce qu'incompatible avec ce que nous apprend 7° ; peut-être lettre de Platon maquillée par Denys (surtout 312 *c*-313 *c*, ou 314 *c*) ; p. 199-201).
Novotny, 1930 (*Platonis epistulae*)	tout, de 2° à 13°	
Harward, 1932 (*The Plat. epist.*)	—	

résumé de sa pensée en ce qui concerne leur authenticité. Même sans croire 7 et 8 authentiques, on peut s'en servir, mais avec précaution, pour l'épisode sicilienne de la vie de Platon. Postérieures d'une ou deux générations, elles furent écrites par quelque platonisant « qui avait encore accès aux faits et possédait assez bien les derniers dialogues pour en imiter passablement le style ».

La critique a, comme la mer, ses courants et contrecourants, et le contrecourant du flux devient le courant dominant du reflux. On voit, par notre tableau, que la tendance conservatrice, longtemps dominante, puis violemment combattue, a fini par reprendre aujourd'hui le dessus. Les auteurs que nous étudions plus particulièrement ici nous représentent assez bien l'équilibre des forces à l'heure actuelle ; contre Post, d'une part, Novotny et Harward de l'autre, Souilhé figure vraiment, sinon l'extrême-gauche, au moins la gauche, car, alors qu'il rejette toutes les Lettres sauf deux, Post les accepte toutes sauf quatre, Novotny et Harward les acceptent toutes sauf une.

Suivons toujours l'ordre de Souilhé, que le lecteur français a sous les yeux ; Souilhé mérite, d'ailleurs, par sa méthode et sa clarté, de servir, à la fois, de base de référence et d'introduction à l'étude des Lettres. Après l'histoire des Lettres platoniciennes, il étudie leur *genre littéraire* (p. XVI-XXIV). Des Ve, VIe et VIIe siècles après J.-C., où foisonnent les productions du genre épistolaire et où se formulent ses lois, il remonte d'abord à l'époque des Attales et des Ptolémées, où les bibliothèques achètent les collections antiques et, par là même, offrent l'appât aux contrefacteurs, puis à la fin du IIIe siècle, qui nous montre Épicure condensant, sous forme épistolaire, l'essentiel de son enseignement, enfin à Isocrate. Dans les lettres que nous avons de ce dernier, plusieurs sont « de véritables petits traités moraux et politiques ». Ce sont des « lettres ouvertes », écrites pour être publiées. Ainsi, « une partie de la correspondance d'Isocrate appartient à la littérature au même titre que les discours d'apparat. » Donc il est possible que Platon ait, à côté des dialogues, choisi la lettre comme mode d'exposition ; il est possible aussi et naturel que, mêlé intimement aux affaires de Sicile, dont l'issue fut si peu brillante, il ait choisi, pour faire son apologie, la fiction de la lettre ouverte. Mais, d'autre part, les faux dont foisonnent les collections épistolaires grecques doivent nous tenir en éveil. Cependant, « là où nous rencontrons une parfaite harmonie de pensées, de faits, de langage avec l'époque où vivait Platon et avec Platon lui-même, là où nous ne découvrons aucune raison sérieuse de douter, où les difficultés se laissent, au contraire, facilement résoudre, pourquoi ne pas adopter la solution traditionnelle ? Pourquoi ne pas avouer l'authenticité des Lettres quand elles satisfont aux conditions qui ont suffi à faire accepter celles des dialogues ? » Post nous dit aussi : les Lettres de Platon perdent et gagnent au voisinage d'une multitude de lettres forgées sous le nom d'écrivains ou d'hommes politiques anciens. Cette multi-

tude prouve à la fois l'activité des faussaires et le peu de critique dont usèrent ceux qui ont constitué la tradition manuscrite. Mais le contraste qui s'établit tout de suite entre l'ignorance incroyable et la niaiserie caractéristiques de ces forgeries, et le style vivant, empoignant des Lettres de Platon, n'en plaide que plus éloquemment en faveur de celles-ci (p. 2). Post, comme Souilhé et avant lui, observe que les Lettres de Platon ne sont pas des lettres privées comme celles de Cicéron, et qu'elles ressemblent plutôt aux Épîtres de saint Paul ou, encore mieux, à l'*Antidosis* et aux Lettres d'Isocrate. Ce sont des apologies et des manifestes adressés au grand public. Elles sont aussi un apostolat, et c'est ainsi qu'elles ressemblent à celles de saint Paul, par la foi, par la volonté de réalisation qui les anime. Platon y apparaît tout entier. Son espoir exalté dans la philosophie, son indignation contre les meurtriers de Dion, son total dévouement à l'idéal politique rêvé, voilà par quoi les Lettres portent sa marque. « Un faussaire ne saurait produire constamment l'illusion du style personnel » (p. 5). Harward nous dira, plaidant le même plaidoyer, que la lettre VII, par exemple, « est la plus remarquable pièce de confession personnelle qu'on puisse trouver dans la littérature antique : comme étude psychologique, elle est presque unique. » Ses silences sont au moins aussi probants que ses révélations (p. 72). Paul Mazon ne montrait-il pas, lui aussi, dans l'étude qu'il lisait à la séance publique de l'Académie des Inscriptions le 21 novembre 1930, combien la lettre VII reflète fidèlement les sentiments de Platon, non pas ses sentiments habituels, ceux « que tout lecteur de son œuvre peut aisément noter et contrefaire », mais les sentiments très particuliers qu'il a dû éprouver à l'heure où la lettre est censée écrite ? Il terminait sa rapide et brillante analyse en déclarant : « Vraiment, plus je relis cette *VII*e *Lettre*, plus je vois en elle un document éclatant de vérité humaine ».

Cependant il y a, dans la collection platonicienne, des lettres apocryphes : Post l'admet pour quatre ou cinq, Souilhé l'affirme pour onze. D'où viennent-elles ? Karsten et ceux qui, après lui, condamnèrent la collection tout entière, répondaient : ce sont des œuvres de rhéteurs, elles sont nées dans les exercices d'écoles. Souilhé dit la même chose de 3, de 4, de 10. Harward proteste véhémentement. Dans les exercices de quelles écoles, demande-t-il ? Que savons-nous sur les écoles de rhétorique du IIIe s. et de la fin du IVe s. avant J.-C. ? De la prose littéraire écrite entre Démosthène et le commencement de notre ère, nous n'avons que des fragments. Sur les professeurs de rhétorique du Ier et du

IIe s., nous sommes passablement informés, surtout par les sources latines, mais nous ne le sommes guère sur les écoles du IIIe s. Des spécimens de leurs œuvres subsistent sans doute parmi les apocryphes de Démosthène et d'autres orateurs. « Mais c'est un simple bluff de regarder comme probable *prima facie* que des œuvres comme les plus importantes des Lettres platoniciennes aient pu sortir d'écoles de rhéteurs » (p. 63). Protestation indignée, et qui ne vise pas seulement le cas des Lettres 7 ou 8, mais même expressément « the more recent scholars who condemn individual letters, like the third, as the product of schools of rhetorik ». Or, Souilhé, comme Wilamowitz avant lui, a de quoi répondre. Lorsque Harward observe que des fabrications de cette sorte ont dû se faire avec des modèles sous les yeux, et suivre des règles reconnues, Souilhé a répondu à l'avance en acceptant l'authenticité de la lettre 7 et en déclarant : « (Cette lettre) représente le document le plus ancien de la collection. Elle a certainement servi de modèle à la plupart des autres lettres » (p. XXVIII). Les arguments de Harward valent contre la négation globale de l'authenticité des Lettres et leur explication globale par des exercices de rhéteurs. Mais ils perdent leur force contre quiconque admet une pièce comme la lettre 7, source possible d'imitations et de contrefaçons. Je dirai la même chose d'un autre argument de Harward. Les Lettres, déclare-t-il (p. 62), n'ont pu naître dans l'Académie. Ce qu'on pouvait s'attendre à y voir naître, c'étaient des dialogues apocryphes, exercices d'école, dont les meilleurs spécimens ont dû être conservés, servir même pour former les plus jeunes élèves (?), de sorte que la ligne de démarcation entre dialogues authentiques et dialogues platoniciens de cette espèce s'est graduellement effacée. Mais comment supposer que des exercices d'école aient pu prendre la forme de Lettres platoniciennes ? Cette fois encore, l'existence d'une ou deux grandes Lettres authentiques énerve l'argument. Souilhé, par exemple, suppose que 2, 5, 6, 9, 12, 13, proviennent « de cercles pythagoriciens assez apparentés à l'Académie » (p. XCIX). Si Platon a défendu ses tentatives siciliennes contre la raillerie ou la calomnie, et même ses doctrines contre des déformations maladroites et prétentieuses, pourquoi les Lettres où il fait cela n'auraient-elles pas servi de thèmes aux exercices de jeunes académiciens tout aussi bien que les dialogues ? En fait, Harward reconnaît « que la question est encore *sub judice* » et, constatant que la controverse a souvent été âpre et ne pouvait pas ne pas l'être, désavoue tout ce qui, de sa part, aurait pu sembler désobligeant envers ceux qui pensent autre-

ment que lui (p. 77). Il termine donc son introduction générale par des conclusions modérées : « On devrait pouvoir obtenir quelque certitude à propos de documents aussi longs que 2, 3 et 13. J'ai essayé de montrer, dans les notes, que les objections élevées contre elles sont sans fondement. On peut considérer aussi la 6e comme fournissant elle-même des preuves suffisantes de son authenticité. Ceux qui acceptent ces lettres, en plus de 7 et 8, sentiront probablement que les autres, sauf la 1re et peut-être la 12e, peuvent être, avec quelque vraisemblance, regardées comme les œuvres de Platon. »

Nous avons vu qu'un des grands efforts de Harward, et l'un de ses grands mérites aussi, est de donner, aux Lettres siciliennes de Platon, leur pleine illustration historique. Je ne puis naturellement analyser les quelque cinquantes pages qu'il y consacre, pas plus que je ne saurais comparer en détail ses explications ou interprétations à celles que donnent Post, Souilhé ou Novotny. Notons cependant le jugement de Harward sur Dion [1]. Denys l'avait employé comme « premier ministre ». Or, Denys était bon juge : « Bien que les événements dussent montrer que Dion n'était pas un grand chef politique, il avait à un haut degré les qualités qui marquent un homme pour diriger en second de grandes affaires. Comme l'empereur Galba, il était *omnium consensu capax imperii, nisi imperasset.* » C'est lui que Harward rend responsable des illusions qu'entretint Platon sur les chances qu'il avait de « convertir » Denys, et qui l'attirèrent dans une entreprise condamnée à l'avance. Ces illusions, Dion les eut le premier : elles font, dit Harward, plus d'honneur à son cœur qu'à sa perspicacité (p. 20). Novotny, dès 1906 (*Platonovy Listy a Plato*), tend à juger plus sévèrement Dion, ou tout au moins à nous le montrer moins détaché de préoccupations personnelles. A la mort de Denys l'Ancien, l'opposition se réveille contre la tyrannie. Ce n'est ni Platon ni son idéalisme politique qui l'excite, l'inspire et la guide ; c'est Dion, et le désir qu'a Dion de faire participer au pouvoir son neveu Hipparinos : entre celui-ci et le jeune Denys, politiquement inéduqué et, d'ailleurs, sans aucune valeur d'homme, c'est lui, Dion, qui régnera. Contre lui se

1. Le volume de Renata von Scheliha (*Dion, die platonische Staatsgründung in Sizilien*, Leipzig, Dieterich 1934) est parvenu à la Revue alors que le présent article était à l'impression. Je ne pouvais plus le faire entrer dans ma revue critique et en rendrai compte à part. Le ton est souvent celui d'une apologie enthousiaste de Dion. En appendice, on trouvera (p. 149-153) des remarques intéressantes sur les jugements divers des historiens à l'égard de Dion, depuis Gœthe jusqu'à nos jours. L'auteur ignore les travaux de Post, de Souilhé, de Novotny.

dressent d'autres gens qui veulent conduire ou utiliser Denys, et, lorsque Platon arrive en Sicile, tout chaud de ses projets philosophiques, il se trouve enveloppé, sans l'avoir prévu, dans ces manœuvres et contre-manœuvres des deux clans. Ce qui se présente dans la Lettre comme une lutte autour de l'éducation morale d'un jeune prince est, au fond, une intrigue de palais. A la façon dont parle la lettre (328 *d*), il est permis de penser que la lutte tournait mal pour Dion, qu'il s'est senti en mauvaise posture, qu'il a voulu consolider sa situation en utilisant l'influence de Platon, et que, pour attirer celui-ci, il a exagéré sa propre puissance et celle de son parti (p. 47). En somme, pour Novotny, Platon est, dans toutes ces entreprises qu'il mène en commun avec Dion et dans tous ces plans de politique concrète, au moins autant inspiré qu'inspirateur. C'est aussi parce que Platon voit l'histoire de la Sicile avec les yeux de Dion qu'il exagère fortement le rôle d'Hipparinos l'Ancien, père de Dion, et, dans la lettre 8 (355), écrit que cet Hipparinos a jadis libéré Syracuse des barbares. Novotny pense encore de même dans ses *Platonis Epistulae* de 1930, et, sur ce point, Harward est d'accord avec lui, car il penche à donner raison à Diodore contre Platon : Denys seul aurait eu le titre et le pouvoir « autocratique » (p. 223, *ad* 353 *b*).

Pour rendre compte d'une façon un peu complète de ces diverses études sur les Lettres, il faudrait les suivre Lettre par Lettre et ligne par ligne, et cela demanderait un volume. Voyons cependant rapidement quelques points :

Lettre I. Son origine : pour Souilhé (p. LXXXVII-LXXXIX et p. XCIX), Novotny (*Epistulae*, p. 57/8), Harward, p. 162, c'est une composition de rhéteur, un exercice d'école ; Post (p. 13) croit qu'elle pourrait être une lettre authentique adressée ou bien à Denys ou bien à quelque autre tyran de l'époque ; il mentionne aussi comme digne d'attention l'hypothèse que la lettre a été extraite d'une composition historique tardive, où elle était forgée comme étant de Platon. A 310 *b* : γίγνωσκε τοσοῦτον ἡμῶν διημαρτηκώς, Souilhé traduit : « reconnais tes grands torts envers moi » ; Post « *know how great a loss you have suffered in me* » ; Novotny (*Epistulae*) « *aberravisti a nobis iudicio et consuetudinis modo, i. e. inique te erga nos gessisti* », (trad. tchèque, 1928, « že jsi mně tolik ukřivdil »). Harward traduit « *that you have gone so astray from me, i. e. failed so completely to understand me* ». Le texte du *Phèdre*, 257 *d*, sur lequel s'appuie Novotny, me paraît bien donner plutôt raison à Harward : « Tu m'as totalement méconnu, tu t'es entièrement mépris sur mon compte. »

Lettre II. Elle se présente comme écrite peu de temps après les jeux Olympiques auxquels assistaient et Dion et Platon. Ceux de 364 ou ceux de 360? Là est le débat, même entre partisans de l'authenticité. Raeder, Apelt, Andreae, disent 364; Novotny dit de même, « *inter secundum et tertium Platonis iter Siciliense* ». Grote, Meyer, Harward (*Class. Rev.* 40, 1926, 186-8) ont dit 360. Post a réfuté les arguments de Harward (*Class. Rev.* 41, p. 58 et suiv.), mais Harward maintient énergiquement sa position : la lettre a été écrite après le troisième voyage de Sicile. Souilhé notait « le désaccord entre les données historiques et l'état psychologique que révèle la lettre », et rendait compte de ce conflit de dates, avant le 3e voyage, après le 3e voyage, en disant : « On a l'impression d'avoir affaire à un rhéteur informé d'une manière générale des aventures siciliennes, qui a lu la 7e lettre, s'inspire des dialogues, mais ne s'est pas suffisamment soucié de rétablir les divers plans de l'histoire » (LXXX). Harward reconnaît que chacune des deux dates a ses difficultés. Mais, 1) Platon, d'après lui, peut vraiment dire avec sincérité, même en 360, qu'il n'a entendu, à Olympie, aucun de ses amis dire du mal de Denys, car le rapport fait à Denys sur ce qu'auraient dit « un bon nombre des amis de Platon » ne visait nullement ce qu'avait pu dire Dion. Lui exclu, il est très possible que la négation de Platon soit fondée. 2) Il est possible que Platon ait assisté aux jeux en 364, mais, ce qui exclut cette date pour la lettre, c'est le contenu philosophique de celle-ci. Au cours d'une conversation, tenue « dans les jardins, sous les lauriers », Denys a prétendu que c'est lui qui avait découvert, par sa réflexion personnelle, la fameuse nature du « Premier ». Comment supposer que cette conversation ait eu lieu pendant le premier séjour de Platon chez Denys II? Post et Novotny disent, comme Souilhé, que le ton de la lettre suppose une amitié troublée seulement par quelques nuages et serait impossible après la rupture définitive de 360. Harward ne me paraît pas répondre directement à cette difficulté, car il s'occupe seulement de réfuter l'objection qu'il suppose exister dans l'esprit de Ritter (*Neue Unters*, p. 372) : aucune correspondance n'était plus possible entre Platon et Denys après le 3e voyage. Au bout du compte, ce n'est vraiment pas, comme le croit Harward (p. 166), ce désaccord sur les dates qui a fourni et fournit encore une arme contre l'authenticité : ce sont les contradictions de la lettre, causes de ce désaccord.

310 *c.* μέγας ἐγώ... τῷ ἐμῷ λόγῳ ἑπόμενον. Harward traduit : *my power consists only showing myself obedient to my own teaching.* Ainsi Novotny (1928) et Souilhé : « Ce qui fait ma force, c'est

que je vis d'après mes principes. » Mais Harward, p. 169, a une réflexion intéressante « *It may be a reference to his intention of being neutral, announced in 350 d* ». Donc, traduire : « Je suis fidèle à ma parole. » Cela serait un argument de plus pour la date 360, mais l'allusion ne cadre pas parfaitement avec le contexte immédiat. Post maintient cette continuité, mais par une traduction peu acceptable : « *my power is no more than this : I can count on the obedience of one follower, namely myself.* »

313 *b* 6. Novotny : ἄττουσι *Dièso et Josepho Souilhé praecedentibus ego. Burnetus* ἄττει σοι. Harward adopte le texte de Burnet. On s'est scandalisé (H. Margueritte, Revue d'Hist. de la Philos., V, 2, avril-juin 1931, p. 204/5) de voir ainsi attribuer à Platon une formule où les démonstrations (ἀποδείξεις) sont dites « se précipiter de côté et d'autre ». Comment Platon, auteur supposé de la lettre, pourrait-il attribuer à des démonstrations une telle mobilité? Scandale bien peu troublant, car les mots qui précèdent (ἔπειτα αὐτοῦ τὰς ἀποδείξεις ὡς ἔχων βεβαίως οὐ κατέδησας) nous montrent que ces « démonstrations », qu'on croyait fermes, avaient besoin d'être liées : ce sont donc des δόξαι ἀληθεῖς. Excellentes tant qu'elles demeurent, leur grand défaut est que πολὺν χρόνον οὐκ ἐθέλουσι παραμένειν, ἀλλὰ δραπετεύουσιν ἐκ τῆς ψυχῆς τοῦ ἀνθρώπου, ὥστε οὐ πολλοῦ ἄξιαί εἰσιν, ἕως ἄν τις δήσῃ αἰτίας λογισμῷ (*Ménon* 98 *a*). Que l'auteur de la lettre soit ou non Platon, un tel emploi d'ἀποδείξεις au sens de δόξαι ἀληθεῖς n'a rien qui doive tant nous scandaliser. Notons que Novotny lisait ἄττουσι dès 1928, et traduisait : « Puis, dans la pensée que tu tiens ferme ta connaissance, tu n'en as pas lié les démonstrations, mais elles courent de côté et d'autre. » Si, comme Post, on prend, pour complément de κατέδησας, la « vérité » que représente αὐτοῦ (*Probably you thought that you had a secure hold on the demonstration, and therefore did not fix securely the truth of which you had a glimpse*), on n'en garde pas moins l'idée de démonstrations dont la stabilité n'est qu'illusoire (ὡς ἔχων βεβαίως). Si l'on traduit comme Harward : « *and afterwards in the idea that you had a firm grasp of it, you did not make the proofs of it secure* », on revient à ἀποδείξεις comme complément de κατέδησας. Mais, conservant ἄττει σοι et lui donnant pour sujet soit *the truth of which you had a glimpse* (Post), soit *your conception of it*, on a toujours l'idée que ou cette prétendue vérité ou la conception que nous en avons ne sont qu'opinions vraies, encore instables. En tout cas, ὡς ἔχων βεβαίως, οὐ κατέδησας, ἄττει ou ἄττουσι, s'engendrent mutuellement, et, quel que soit grammaticalement leur complément ou leur sujet, c'est, logiquement, ἀποδείξεις. Texte

et traduction de Novotny et de Souilhé sont donc, en somme, les plus naturels.

A propos de la lettre IV, Harward comme Novotny nous déclarent que le but principal de Platon est de mettre Dion en garde contre les dissensions qui menacent de se produire entre lui et ses compagnons, particulièrement Héraclide. Ils se sont, en effet, alliés surtout par haine de Denys, nous dit Novotny, et, par ailleurs, *Dionis animus imperiosor videbatur esse quam qui alios in partem imperii vocaret.* Aussi la lettre insiste-t-elle pour conseiller à Dion d'avoir « plus de liant », J'aime la remarque de Harward (p. 181) : *Conciliation was not a suitable way of dealing with such a man* (Héraclide). *Dion ought to have found some effective way of eliminating him at an early stage of the proceedings.* » J'ai dit moi-même, en un tout petit livre, que le tort de Dion fut de laisser vulgairement assassiner Héraclide, alors qu'il avait eu tant d'occasions de le faire tuer légalement. Seulement, rien de tout cela n'est inconciliable avec l'inauthenticité de la lettre. Quand elle dit : « Bien des gens, et presque tout le monde ici, déclarent qu'il faut s'attendre, Denys disparu, à voir les choses s'effondrer par ton ambition, celle d'Héraclide, de Théodote et des autres notables » (320 *e*, trad. Souilhé), ceux qui la croient forgée trouveront, dans cette prophétie et dans les conseils qu'elle entraîne, le véritable motif de la forgerie. Harward observe : « *But if it is a forgery, it is the work of a very clever forger.* » Personne n'a prétendu que les faussaires fussent toujours des imbéciles.

Je ne saurais déverser ici toutes les notes que j'ai prises en lisant Post, Souilhé, Novotny ou Harward. Qu'on me permette seulement de m'arrêter, dans la Lettre VII, à la difficulté que présente 325 *d* 5. Platon est en train de raconter les raisons qui le firent désespérer de sauver la Cité par les moyens politiques ordinaires. Les hommes, les lois, les mœurs, tout manque. Inutile d'essayer de former, dans de telles conditions, une hétairie sur laquelle on s'appuiera. Quant aux lois et aux mœurs, τά τε τῶν νόμων γράμματα καὶ ἔθη διεφθείρετο καὶ ἐπεδίδου θαυμαστὸν ὅσον, ὥστε με... τελευτῶντα ἰλιγγιᾶν. Post traduit : « *Furthermore the written law and the customs were being corrupted at an astounding rate.* » Souilhé : « De plus, la législation et la moralité étaient corrompues à un tel point que moi, d'abord plein d'ardeur pour travailler au bien public, considérant cette situation et voyant comment tout marchait à la dérive, je finis par en être étourdi. » En somme, ni Post ni Souilhé n'ont rendu ἐπεδίδου, ils l'ont traité comme un simple synonyme et doublet de διεφθείρετο. Novotny, p. 156 : « verbum ἐπεδίδου quid significet varie explicari potest ;

Howald in annotatione ad hunc locum participium διαφθειρόμενα addit (« *und anderseits nahm die Verderbnis in der Gesetzgebung und allgemeinen Sittlichkeit in erschreckender Weise zu* »), quod mihi non probatur, quod constructio verbi ἐπιδιδόναι cum participio praedicativo a Platonis dicendi genere mihi quidem abhorrere videatur. Equidem puto progressum enuntiato ἐπεδίδου θαυμαστὸν ὅσον significatum per ironiam dici ; cf. 339 *b* ὡς θαυμαστὸν ὅσον Διονύσιος ἐπιδεδωκὼς εἴη πρὸς φιλοσοφίαν et annot. » Si nous allons à 339 *b*, nous y trouvons simplement indiqué le parallèle *Théétète* 150 *d* : οἱ δ' ἐμοὶ συγγιγνόμενοι... φαίνονται... θαυμαστὸν ὅσον ἐπιδιδόντες. C'est excellent ; pourquoi, je le dirai tout à l'heure. Mais j'avoue que, si j'approuve le rejet du texte imaginé par Howald, je ne vois pas bien comment accepter l'explication de Novotny : il est vraiment plus que difficile de prendre ἐπεδίδου au sens ironique, alors qu'il est accolé à διεφθείρετο, dont le sens propre détruirait tout le sel de l'ironie supposée.

Harward traduit : « The laws, too, written and unwritten, were being altered for the worse, and the evil was growing with startling rapidity. » Dans sa note *ad locum* (p. 199), il explique : « I have followed the other translators in giving an impersonal force to ἐπεδίδου, but can find no parallel ; Plato may have simply meant that the laws, written and unwritten, were increasing in bulk. He may have been thinking of the remarkable passage in Isokr. *Areopag.* 147 *d*, in which the multiplication of laws is spoken of as a sign of deterioration in States. Cf. Tac. *Ann.* III, 27, *corruptissima re publica plurimae leges.* »

Donner à ἐπεδίδου un autre sujet que celui de διεφθείρετο est certainement impossible ; la traduction de Harward ne peut donc se justifier que comme une paraphrase désespérée, et c'est à peu près ainsi qu'il la présente. Quant à faire de ἐπεδίδου un synonyme de διεφθείρετο, par l'intermédiaire de l'idée « *corruptissima re publica plurimae leges* », l'ellipse est tellement énorme que Harward n'a pas osé y recourir dans sa traduction. Assurément, il faut autre chose. Or, j'ai loué Novotny de nous rappeler le parallèle du *Théétète*, parce que, tout comme celui de la Lettre VII 339 *b*, il nous aide à trouver l'explication. Le texte de la Lettre est altéré, peut-être simplement parce que le copiste, ou quelque savant correcteur, s'est souvenu de pareilles formules. C'est θαυμαστὸν ὅσον qui l'a fait lire ἐπεδίδου. En réalité, le texte portait ἐνεδίδου : les mœurs se corrompaient et *s'affaissaient*, s'abandonnaient, de façon étonnante.

Dans les dialogues, ἐνδίδωμι n'est employé qu'au sens actif, *trado dedo*, etiam *initio*, traduit Ast, auquel je renvoie pour les

exemples. Mais le lexique de Timée dit : ἐνδοῦναι προδοῦναι, παραδοῦναι, ἢ καὶ εἶξαι. Thucydide le dit de soldats qui lâchent pied : ὡς εἶδον αὐτοὺς ἐνδόντας, II, 81 ; Aristote, de ceux qui *cèdent* aux raisonnements éristiques (*Mét.* 1012 *a* 19), mais aussi bien de Platon faisant des concessions aux raisonnements mégariques sur le non-être (*Phys.* 187 *a* 1, cf. Simplicius *ad loc.* Diels, p. 134 et s., défendant Platon contre ce reproche ; la référence manque dans Liddell and Scott). Il le dit de ceux qui cèdent au plaisir, et l'emploie comme synonyme de καταμαλακιζόμενος : *Éthique à Eudème 1203 b* 6, ὁ δὲ τῷ λόγῳ μὲν εἰδὼς ὅτι οὐ δεῖ, πρὸς δὲ τὴν ἡδονὴν ἐνδιδοὺς καὶ καταμαλακιζόμενος, ὁ τοιοῦτος ψεκτότερος... 10, τῇ ἡδονῇ ἐνδίδωσι, καὶ καταμαλακίζεται καὶ ἐξασθενεῖ πως. Pour lui, l'œsophage est fait de chair, pour qu'il soit mou et cède (ἐνδιδῷ) quand les aliments passent (*de part. anim.* 664 *a* 34). Pour l'auteur des *Problèmes*, les yeux des débauchés s'affaissent, aussi bien que les chairs de leurs membres inférieurs (τὰ ὄμματα καὶ τὰ ἰσχία ἐνδίδωσι, 876 *a* 37).

Il est vrai que, dans Liddell and Scott — M. Mazon avait bien voulu me le signaler le premier, alors que je n'avais pas le nouveau dictionnaire à ma disposition — nous trouvons, s. v. ἐπιδίδωμι III, 2 : « ἐνδίδωμι V, *give in*, *give way*, ἐ. ἐπίδοσιν τοῖσι ἕλκουσι Hp. *Art.* 72, cf. Gal. 6, 5, Sor. I, 103. » D'autre part, le Thesaurus nous donne, sous le sens *concedo*, Plut. *Mor.*, p. 436 *c* : τῷ μὲν πυρὶ χαλασθεὶς ἐπιδίδωσι καὶ ὑπείκει (ὁ σίδηρος). 566 *d* : ἀνωτέρω γὰρ οὐκ ἐπιδίδωσιν οὐδὲ χαλᾷ τὸ τῆς ψυχῆς ἐπίγειον. 680 *a* : τὰ ὑποδήματα κατὰ μικρὸν ἐπιδιδόντα καὶ χαλῶντα τοῖς πόροις. Mais de quoi s'agit-il dans ces exemples de Plutarque, d'abord ? De chaussures qui s'élargissent et se distendent, de façon à s'avachir (680 *a*) ; du fer qui se dilate sous l'action du feu et se distend par les pores (436 *c*) ; de la partie terrestre de l'âme qui, incapable de se distendre et de se relâcher, empêche l'âme de monter vers les hautes régions. Liddell and Scott ne citent pas ces textes, probablement parce qu'ils les regardent comme douteux : Turnebus, par exemple, corrigeait en ἐνδίδωσι le ἐπιδίδωσι de 436 *c*, et Bernardakis imprime ἐνδίδωσι. Mais les textes de Plutarque sont du même ordre que ceux d'Hippocrate et de Soranos. Le traité *des articulations* nous parle d'une méthode spéciale de réduction des luxations : l'extension et la contre-extension horizontales. Il nous décrit (§ 72, Littré IV, p. 296-299) l'instrument qui sera, plus tard, appelé banc, et nous parle, en particulier, d'un morceau de bois qui, « mis droit, empêchant le corps de céder à la traction de ceux qui tirent sur les pieds, tient quelquefois suffisamment lieu de la contre-extension », κωλύει τὴν ἐπίδοσιν ἐπιδιδόναι τὸ σῶμα τοῖσι πρὸς

ποδῶν ἕλκουσιν. Quant à Soranos I, 103 (278, 19-25, Rose), il nous décrit le procédé à pratiquer pour allonger à sa taille normale le prépuce des nouveaux-nés : ἑλκομένη γὰρ ἐκτὸς πρὸς ὀλιγὸν καὶ συνεχῶς ἐπισπωμένη ῥᾳδίως ἐπιδίδωσι καὶ τὸ κατὰ φύσιν ἀπολαμβάνει μῆκος καλύπτουσα τὴν βάλανον καὶ συνεθιζομένη τὴν φυσικὴν εὐμορφίαν τηρεῖν.

Rien mieux que ces textes médicaux n'est fait pour éclairer le va-et-vient, du sens « s'accroître, s'allonger ou s'élargir », au sens « céder, lâcher ». Mais nous voyons aussi que ce sens d'ἐπιδίδωμι ne peut nous servir pour expliquer et conserver tel quel, dans la Lettre VII, τά τε τῶν νόμων γράμματα καὶ ἔθη διεφθείρετο καὶ ἐπεδίδου θαυμαστὸν ὅσον. Reprenons plutôt notre Liddell et empruntons-lui la référence à *Mythographi Graeci*, II, 1. Parthenius (E. Martini, 1902), XXXI, 2. Il s'agit du cadavre d'une femme, rejeté depuis un certain temps par la vague : « ὡς δὲ ἤδη ἐνεδίδου τὸ σῶμα διὰ μῆκος χρόνου, quand le corps, à la longue, commença de se décomposer. » Malgré moi me revient en mémoire l'histoire d'Er, fils d'Armenios, laissé pour mort sur le champ de bataille : « ἀναιρεθέντων δεκαταίων τῶν νεκρῶν ἤδη διεφθαρμένων, quand on releva, le dixième jour, les corps déjà... décomposés. » Les deux mots διεφθαρμένων, ἐνεδίδου, sont, dans *Rép.* X et dans Parthenius, nettement synonymes. Est-ce que διεφθείρετο καὶ ἐνεδίδου ne le sont pas aussi dans la Lettre VII 325 *d*? Nous aurons donc toute raison de traduire : « De plus, la législation et la moralité se corrompaient et se décomposaient à un tel point... »

A. Diès.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Gudmund Björck, *Zum Corpus Hippiatricorum Graecorum. Beiträge zur Antiken Tierheilkunde*, Uppsala Universitets Arsskrift, 1932 ; Inaugural-dissertation, 91 pp. in-8°.

L'ouvrage de Gudmund Björk, présenté avec le soin que l'Université d'Upsal apporte à ses publications, est une suite de chapitres de caractère assez varié, portant sur le Corpus hippiatrique grec. Le lecteur nous saura gré de lui rappeler ce qu'est cette collection.

La réunion des textes grecs relatifs à l'art vétérinaire a d'abord été faite par Simon Grynaeus, dont l'édition parut à Bâle, en 1537. Peu d'années auparavant, Jean Ruel, de Soissons, avait donné une traduction latine de ces textes, faite sur un manuscrit perdu ou non identifié, ouvrage publié à Paris, en 1530. Les érudits de la Renaissance, suivant l'usage, attribuèrent une grande importance à ces traités, comme d'ailleurs à tous les ouvrages techniques des anciens. On les oublia après eux, et ces éditions du xvie siècle devinrent rapidement introuvables. Le projet qu'avait fait naguère Charles Daremberg de réunir à nouveau tous ces textes, fut interrompu par la mort de ce savant : ses documents et collections ont été légués à la Bibliothèque Nationale (*Supplément grec* 573 et 580). Le projet, repris par E. Oder, aboutit à l'édition, à Lepzig, chez Teubner, du *Corpus Hippiatricorum Graecorum* : le tome I (1924) a été publié par E. Oder, le tome II (1926) par K. Hoppe.

La thèse inaugurale de G. Björk, écrite en allemand, se recommande plus par ses qualités de fond que par son étendue. — Le premier chapitre porte sur une édition oubliée d'art vétérinaire : le texte n'en avait pas été donné dans le *corpus* de Grynaeus ; René Chartier, médecin du Roi, fit l'édition, sans doute à l'aide du *Parisinus gr.* 2091, et l'inséra dans le tome X des *Œuvres* d'Hippocrate et de Galien (1679). — Les chapitres II à VI ont pour objet l'étude de la tradition manuscrite, et particulièrement de la façon dont ont été faits certains *excerpta*, dont ont été rédigés les titres et les résumés, et dont se sont introduites les interpolations constatées dans certains manuscrits. La présentation des arguments, avec textes mis en colonnes parallèles, est assez suggestive. — Le chapitre VIII, un des plus originaux, montre les rapports entre l'hippologie arabe et la pratique vétérinaire des anciens. Les derniers chapitres sont consacrés aux vétérinaires les plus notoires, Théomnestus, Eumélus, Apsyrtus, et un anonyme, auteur des Προγνώσεις καὶ ἰάσεις ; l'auteur s'ingénie à préciser le sens de certains mots techniques rares.

La démonstration de G. Björck est menée avec une saine méthode : il ne manque à la dissertation qu'une idée directrice, un lien qui réunît ces parties assez disparates. L'ouvrage occupe une place fort honorable parmi les nombreuses études qu'a provoquées coup sur coup la publication du corpus hippiatrique. Il reste à faire l'histoire, assez simple d'ailleurs, de ce

corpus et de sa tradition au cours des siècles. La dissertation de G. Björck sera précieuse à qui voudra entreprendre ce travail.

A. Dain.

J. Marouzeau, *L'Année philologique*. Bibliographie critique et analytique de l'antiquité gréco-latine, tome VII, 1932 ; xxii-484 pp. in-8° ; Paris, Les Belles Lettres, 1934.

M. Marouzeau s'est efforcé de rendre plus parfait encore l'excellent manuel bibliographique que nous devons à son zèle. Mlle Ernst, sa collaboratrice principale, « s'est appliquée à combler certaines lacunes des années précédentes, surtout dans le domaine de l'Archéologie qui désormais, comme on sait, ne figure plus dans la *Bibliotheca philologica classica* du « Iahresbericht de Bursian ». En outre, dans la liste des périodiques, qui comprend actuellement près de 700 numéros, le titre de chacun d'eux est suivi maintenant du nom de l'éditeur, et du lieu de publication : il n'est pas besoin d'insister sur l'utilité de ces indications. Dans le volume même, il m'a semblé que les résumés analytiques étaient un peu plus nombreux, et aussi un peu plus développés qu'auparavant. Étant donné l'impossibilité matérielle de tout lire, même dans une discipline assez étroite, ces analyses rendront le plus grand service.

A. Ernout.

Conférences de l'Institut de Linguistique de l'Université de Paris : I *La mort des langues* par J. Vendryes ; II *Les résultats acquis de la grammaire comparée chamito-sémitique* par M. Cohen ; III *La langue chinoise* par H. Maspero ; 70 pp. in-8° ; Paris, Boivin et Cie, 1934.

Ces trois études sortent de la Revue de la Philologie — quoiqu'on trouve dans la conférence de M. J. Vendryes des pages fort suggestives sur la mort du latin, et sa survie dans le français, pages dans lesquelles M. Vendryes proteste avec raison contre cette conception trop simpliste qui consiste à voir dans le français — et plus généralement dans les langues romanes — du latin qui n'a fait qu'évoluer. Mais, même si ces pages n'y figuraient pas, il est bon que le philologue classique ait des notions de ce qui se passe en dehors de la Grèce et de Rome, que le comparatiste habitué aux langues indo-européennes ait la notion d'autres groupements et d'autres parentés ou prenne connaissance avec des langues dont la structure et les moyens d'expression diffèrent étrangement de ceux de la famille qu'il est habitué à considérer. Grâce à MM. Marcel Cohen et Henri Maspero, il pourra le faire de la manière la plus sûre et la plus aisée, dans des domaines différents, mais dont l'exploration est également profitable.

A. Ernout.

Hermann Hirt, *Indogermanische Grammatik*, Teil VI, Syntax I, *Syntaktische Verwendung der Kasus u. der Verbalformen* ; x-292 pp. in-8° ; W. Heidelberg, C. Winter, 1934.

Avec sa belle activité, M. Hirt poursuit la publication de sa grammaire indo-européenne, dont il nous promet bientôt l'achèvement : ce premier volume relatif à la syntaxe doit être l'an prochain suivi d'un autre qui sera le dernier. Il faut le féliciter d'avoir pu mener à bien une œuvre considérable et par endroits si suggestive. On sait que M. Hirt est un homme que

les idées originales et neuves n'effraient pas. On ne s'étonnera donc pas de le voir se rencontrer avec M. Meillet pour affirmer d'abord que la flexion en indo-européen est le produit d'une évolution relativement récente [1], et ensuite pour adopter la distinction entre cas grammaticaux et cas locaux (M. Meillet dit plus exactement, je crois, cas à valeur concrète). En ce qui concerne le verbe, M. Hirst le croit issu du nom. et il en voit la preuve dans l'emploi des formes nominales du verbe, infinitif et participe. Que le nom et le reste aient une origine commune, et que malgré les différences considérables qui les séparent dans toutes les langues de la famille indo-européenne, on puisse entrevoir un moment de la préhistoire où ils étaient confondus, je l'accorde bien volontiers à M. Hirt ; je ne sais si pourtant l'existence du participe et de l'infinitif peut servir à le démontrer, et si l'on ne pourrait pas soutenir avec autant de vraisemblance que l'infinitif et le participe ont été incorporés à une date relativement tardive dans la flexion verbale. Ce qui me paraît plus caractéristique, c'est la présence dans le nom et dans le verbe de mêmes éléments de formation (redoublement, infixation et suffixation, déplacement du ton, même place en fin de mot des désinences, etc.), c'est l'identité presque absolue de certaines formes (impératif et vocatif), c'est l'emploi des mêmes cas après le verbe et le substantif verbal (type *domum itio*, *obtemperatio legibus*, etc.). Tout ceci d'ailleurs constitue plutôt un ensemble de présomptions favorables qui n'aboutiront jamais à une démonstration complète et rigoureuse ; et la façon dont se sont différenciées et constituées les conjugaisons demeurera toujours obscure dans le détail : bien des rapprochements proposés par M. Hirt apparaissent ainsi comme de purs jeux d'esprit [2].

Sur l'explication de la valeur des cas et leur classification, on peut n'être pas du même avis que M. Hirt ; et dans le détail, chaque philologue y trouvera à reprendre. Il a parfois des assimilations ou des reconstructions surprenantes ; et les formes ne sont pas toujours citées avec la sûreté désirable [3]. D'autre part, il admet trop facilement que la ressemblance des formes implique pour le sujet parlant la confusion des emplois. C'est ainsi qu'il écrit : *Wie wenig fest und innerlich begründet die formale Verschiedenheit vom Nom. und Akk. war, zeigt sich darin, dass verschiedene Sprachen verhältnismässig früh anfangen den Unterschied aufzugeben* » (p. 78). Et ajoute : *Vgl. N.Akk. l. hostes, fructus, dies, gr.* πήχεις, *g. gibos, usw.* C'est tout de même simplifier par trop les questions. Identité de forme ne correspond pas forcément à identité d'emploi ; et d'autre part, la confusion des formes invoquée par M. Hirt ne pourrait l'être valablement que si elle était générale — ce qui n'est pas. Si, à la suite d'accidents parfaitement définis et qui n'ont rien à voir avec le sens, le nom. pl. *hostes* et l'acc. pl. *hostīs* se sont confondus — assez tardivement — dans une forme commune, cette

1. Cf. A. Meillet, *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, 7e éd., p. 151 et 192.

2. Ainsi par ex. p. 13 le rapprochement de la désinence d'infinitif *agī* et de celle du parfait *ēgī* ; de la forme d'accusatif en *-om*, et la désinence secondaire en *-am* du sanscrit et du latin, -ον du grec. — Je ne sais ce que vient faire *sum* dans ces rapprochements ; est-ce que M. Hirt croit la forme issue de **s-om* ?

3. Il est par exemple impossible de voir pourquoi la quantité longue est tantôt indiquée, tantôt omise dans les mots latins ; et cela amène des confusions fâcheuses, comme le rapprochement de *rūrĕ* (ablatif, attesté à côté du *rūrī* locatif), et de *hŭmī* que M. Hirt écrit *humi* sans signe de longue, alors qu'il imprime *hĕrī*) ; cf. p. 71 et 72.

confusion ne s'est pas produite pour *rosae/rosās* et *domini/dominōs*, comme le prouve la persistance du cas sujet et du cas régime en ancien français ; et quand cette distinction s'est effacée en français, il ne s'est pas ensuivi que la notion de sujet et la notion d'objet aient cessé d'être distinctes ; le français a recouru à un autre procédé pour le marquer, et de là est résulté l'ordre relativement fixe des termes de la langue française. Cette fixité des termes, et l'opposition *sujet devant le verbe, complément après le verbe* sont des procédés morphologiques aussi clairs et aussi sûrs que l'opposition des désinences, et aussi réellement sentis.

On pourrait continuer longtemps à discuter avec M. Hirt. La clarté qu'il répand sur les choses est souvent plus spécieuse que réelle. Ceci tient d'une part à la nature même de son esprit, qui n'aime pas s'embarrasser dans le détail compliqué des faits, et auquel répugne le travail minutieux de la philologie ; ceci tient aussi à la matière même de son livre. La syntaxe comparée des langues indo-européennes ne se laisse pas facilement établir ; et s'il est relativement aisé d'en tracer à grands traits une ébauche sommaire, c'est une tâche impossible que de vouloir réduire à un même original les différents procédés syntaxiques des langues apparentées: trop de moyens d'expression sont le résultat de développements indépendants, entre lesquels il n'y a plus rien de commun. Œuvre d'un esprit subtil, habile aux rapprochements et aux synthèses, cette syntaxe sera lue avec intérêt et profit par les linguistes exercés, et des philologues de métier qui sauront y apporter les restrictions et les retouches indispensables; j'hésiterais à la recommander à des débutants qui pourraient se laisser prendre à son apparente simplicité.

A. Ernout.

A. Meillet, *Esquisse d'une histoire de la langue latine*, 3e éd., revisée et augmentée ; xiii-290 pp. in-8° ; Paris, Hachette, 1934.

Il n'est pas besoin de revenir sur les mérites de ce livre, qui est vite devenu classique, comme son frère aîné, l'*Aperçu d'une histoire de la langue grecque*. De même que celui-ci, le voici à son tour arrivé à sa 3e édition. Cette dernière est trop proche de la précédente pour que M. Meillet ait eu le temps de procéder à une refonte totale. La mise en pages est restée la même ; toutefois, par un tour de force qui n'est pas seulement typographique, l'auteur a réussi à faire entrer dans le troisième chapitre les idées essentielles de la note sur la chronologie des langues indo-européennes qui, dans le second tirage, figuraient dans une addition (la table des matières aurait dû être modifiée en conséquence ; elle continue à signaler cette addition qui a disparu, et la pagination de la bibliographie et de l'index s'en trouve faussée). L'ouvrage a gagné ainsi en utilité comme en ampleur.

A. Ernout.

Richmond Fred. Thomason, *The priapea and Ovid : a study of the langage of the poems* : 100 pp. in-8° ; George Peabody College, Nashville, Tennessee, 1931.

Cette dissertation, entreprise sous la direction du professeur Robert S. Radford, étudie les rapports que présente la langue des Priapées avec celle d'Ovide : elle se divise en deux parties, dont la plus importante traite des poèmes en distiques élégiaques (au total 196 vers), la seconde,

présentée sous forme d'appendice, examine les poèmes en vers iambiques et hendécasyllabes. La recherche est présentée sous forme de rapprochements de vocabulaire : par un examen minutieux, l'auteur arrive à montrer que la langue des priapées procède tout entière d'Ovide. Sans doute, toutes les similitudes qu'il apporte ne sont-elles pas de même valeur ; il en est qui, prises isolément, sont à vrai dire sans portée ; mais réunies en corps, elle acquièrent une force non négligeable. S'ensuit-il qu'il faille conclure que les priapées sont d'Ovide, comme le faisait Politien au xve siècle ? M. Thomason garde sur ce point un silence fort sage. Si la verve d'Ovide a pu s'exercer quelquefois sur le thème priapique, rien ne dit qu'il en soit passé quelque chose dans le recueil qui nous est parvenu, et il serait imprudent d'attribuer quelque valeur à l'indication *Ovidii* qui est en tête de la pièce 3, comme aux titres *Tibulli* des pièces 82 et 83, *Vergilii* des pièces 84-86 [1]. La verve des épigrammatistes trouvait là une matière propice, et les Priapées sont une anthologie d'un genre spécial, dû à une foule composite d'auteurs :

Si quot habes uersus tot haberes poma, Priape,
Esses antiquo ditior Alcinoo

dit l'épigramme 60. Il est facile du reste de relever de grandes différences de ton et d'inspiration dans les diverses pièces. Les unes sont nettement ordurières et cyniques ; d'autres, plus discrètes et réservées ; certaines versent dans l'érudition mythologique. Enfin toutes ne témoignent pas du même talent. Si ces petits poèmes d'un genre si spécial méritent une étude, on regrette un peu que M. Thomason n'ait pas poussé la sienne davantage, et se soit contenté d'établir des comparaisons et des statistiques qui ne permettent pas un jugement complet.

A. Ernout.

Lucretius, *De rerum natura* ed. J. Martin ; xii-300 pp. in-8° ; Leipzig, Teubner, 1934.

La librairie Teubner se devait de rééditer le Lucrèce ; l'édition donnée par Brieger était à peu près inutilisable, au point qu'en la consultant on en arrivait à regretter le vieux texte de Bernays. Le volume publié par M. Martin n'a pas l'aspect rébarbatif du Brieger : la disposition, conforme aux habitudes de la collection, en est claire : l'apparat distingue les *testimonia ueterum* et les variantes des manuscrits ; la numérotation se lit sans difficulté. Il y a de ce côté-là un progrès notable. En ce qui concerne l'établissement du texte lui-même, je ne sais si le progrès est aussi grand. M. Martin reprend dans les premières lignes de la préface l'opinion de Lachmann sur l'archétype en capitale, et ce n'est qu'à la page vi qu'il admet l'existence d'un intermédiaire en minuscule anglo-saxonne, renvoyant à l'article de Duvau (qu'il appelle Duval) de la *Revue de Philologie* XII (1888),304 sqq. Je crains qu'il n'ait pas lu les préfaces dont Émile Chatelain a enrichi les reproductions photographiques de l'Oblongus et du Quadratus. Il ne semble pas non plus qu'il ait recueilli toutes les variantes de ces deux manuscrits : ainsi I 12 il écrit :

aëriae primum volucris

1. Je cite d'après le texte donné par Bücheler dans son édition de Pétrone, Weidmann, 1912.

sans noter que *Q* a la bonne variante *volucres*, le nominatif pluriel des thèmes en *-i-* étant en *-es* plutôt qu'en *-is* ; inversement au v. 91

aspectuque suo lacrimas effundere civis

il eût été bon d'indiquer que *civis* est la leçon de *Q*, tandis que *O* a *cives*. Je pourrais multiplier les exemples de ces omissions.

M. Martin dépend beaucoup de Diels ; cela se comprend. Mais il a tort, au v. 657

Sed quia multi sibi cernunt contraria Musae

d'attribuer à Diels la leçon *Musae* : elle avait été adoptée et expliquée avant lui par moi-même dans mon édition, et par M. Ettore Bignone. — Dirai-je aussi que je n'adopte pas toutes ses conjectures ou interprétations ? Au vers 58 du livre III, il écrit :

Nam verae voces tum demum pectore ab imo
eliciuntur, ⟨et⟩ eripitur persona, manu re.

Manu re est substitué par lui au *manare* corrompu des manuscrits ; il ne me paraît pas beaucoup plus compréhensible, malgré le renvoi au v. 843 du l. IV

at contra conferre manu certamina pugnae

dont je n'ai pas saisi le rapport avec le texte corrigé. Conjecture pour conjecture je m'en tiens à celle des italiens *manet res* qui fournit une antithèse sinon lucrétienne, en tout cas digne de l'être.

A. Ernout.

M. Tvlli Ciceronis, *Scripta quae manserunt omnia*, Fasc. 4 *Brutus* ; Fasc. 5. *Orator* recogn. P. Reis XII-125 et XVI-105 pp. in-12 ; Lepzig, Teubner, 1934.

Les deux fascicules publiés par M. Reis remplacent dans la collection Teubner l'édition stéréotype de Wilh. Friedrich ; et il n'est pas besoin de dire qu'ils la remplacent avec avantage. On trouve dans la préface une étude des manuscrits sommaire mais précise, avec un *stemma*, et un recueil des *testimonia* anciens ; le texte est accompagné d'un apparat plus complet que celui de Wilkins ; enfin chaque ouvrage est accompagné d'un index nominum et rerum. A qui parcourt les deux ouvrages, il apparaîtra que M. Reis est bien au courant et de la tradition manuscrite et des études que le texte a soulevées ; on trouvera çà et là dans l'apparat des renvois et des références qui sont déjà les éléments d'un commentaire. M. Reis ne s'est pas non plus interdit la correction ou la restitution conjecturale : ainsi Brut. § 23 : *Quod mihi nulla res eripiet te praesertim tam studiosum et ⟨exercitatum intuenti⟩*, addition faite de la combinaison d'une conjecture de Friedrich et d'une autre de Kroll. Brut, § 31 *his opposuit sese Socrates qui subtilitate quadam disputandi refellere eorum instituta solebat ⟨sagacibus⟩ uerbis* ; Brut. § 33 *uerum tamen natura magis tum casuque* nonne quam *aut ratione aliqua aut ulla obseruatione fiebat* ? Brut. § 71 *Nam et Odyssia Latina est in ⟨condita⟩ tanquam opus aliquod Daedali* ; Brut. § 126. Entre *fecerunt* et *utinam*, M. Reis suppose une lacune pour laquelle il propose dans l'apparat un complément de ce genre : *quam praeclara est eius oratio quae in deflenda fratris nece totius populi Romani lacrimas concitauit.* De même dans l'Orator § 93 *cum dicit pro Afris immutate Africam ⟨sumens⟩* ; § 96 *est enim quoddam etiam insigne et florens orationis genus pictum et ex-*

politum (*pictum et expolitum genus* codd.) ; § 168 *hilariora, at*★*pro Habito*, avec une lacune comblée dans l'apparat par: *at* ⟨*oratio nostra tanquam tempore et annis liquata plurima habet hilara*⟩ *ut*... Tout ceci prouve que M. Reis a regardé le texte de près, qu'il a vu les difficultés, et qu'il s'est efforcé de les résoudre : on ne pourra que l'en louer, même si on n'adopte pas son interprétation ou ses solutions. J'approuve moins l'orthographe qu'il emploie, et qui me semble inconséquente. Il adopte pour les superlatif tantôt la forme en *-umus, -issumus*, tantôt celle en *-imus, -issimus* sans qu'on s'aperçoive les raisons de cette différence : ainsi Or. § 1 *carissimus*, mais § 3 *maxume* et *perfectissimum* ; § 76 *plurimi* et *maxumis*. Et je ne parle pas de *minume* (Brut. § 177,261 en face de *minime* Or. § 171), qui est un véritable barbarisme, tout autant que le *oportunis* de Brut. § 139.

A. Ernout.

Titi Livi, *Ab Vrbe condita libri XLI-XLV* Caesar Giarratano recensuit ; 370 pp. in-8° ; Rome, Istituto poligrafico dello Stato, 1933-xxi.

Après le Virgile de M. Sabbadini, et les Epistulae ad Lucilium de M. Beltrami, la collection des Scriptores graeci et latini iussu Beniti Mussolini consilio R. Academiae Lynceorum editi s'enrichit d'une édition des livres XLI-XLV de Tite-Live due aux soins de M. Giarratano. On sait que le texte de ces livres ne nous est conservé que par l'unique Vindobonensis Lat. 12, manuscrit en onciale du ve ou du vi^e^ siècle, qui est à Vienne depuis l'année 1665. Le manuscrit, par suite de la perte d'un cahier, n'a plus les chapitres I-IX ; mais il les avait encore quand Grynaeus le découvrit en 1527 dans le monastère de Laurisheim ; aussi en connaissons-nous le texte grâce à l'édition princeps que le même Grynaeus publia à Bâle en 1531. En raison de son âge, et de sa valeur unique, le Vindobonensis a été souvent collationné ; en outre il a été reproduit en fac-similé dans la collection de Vries, avec une préface importante de Karl Wessely. M. Giarratano dans une brève et dense préface (pp. 7-12) en retrace l'histoire et les vicissitudes ; et dans l'apparat il en note soigneusement les leçons : on eût aimé que les passages où le texte adopté diffère de V fussent signalés par un procédé quelconque, notamment par l'emploi de l'italique : c'est une inconséquence fâcheuse de signaler par l'emploi de crochets les additions introduites et par contre de ne pas prévenir le lecteur des modifications apportées à la leçon du manuscrit, si légitimes et nécessaires puissent-elles sembler. De même je persiste à croire que dans la rédaction de l'apparat critique, il y aurait avantage à mettre en tête la leçon adoptée et au lieu d'écrire par ex. :

2 postque *ed. pr. corr. Mommsen.*

de présenter la rédaction sous cette forme :

postve *Mommsen* : postque *ed. pr.*

en écrivant dans le texte : postve. On m'excusera de me répéter ; mais je crois avoir raison, et j'aimerais voir cette collection italienne, qui se signale par tant de mérites, réaliser dans la présentation du texte et de l'apparat cet idéal que tout philologue souhaite de voir atteint. Pour le reste, il est à peine besoin de dire que l'édition de M. Giarratano, prudente, bien informée, constitue un progrès réel sur celle de Zingerle, ou celle de Weissenborn-Heraeus.

A. Ernout.

Dr Karl Mras, *Macrobius' Kommentar zu Ciceros Somnium* (Sonderausg. aus d. Stzb. d. Preuss. Ak. d. Wiss. Phil.-Hist. Kl., 1933, VI); 57 pp. in-4°; Berlin, Verlag d. Ak. d. Wiss., in Kommission bei Walter de Gruyter, 1933.

C'est un personnage curieux que Macrobe, et son œuvre n'a pas encore trouvé l'historien qu'elle mérite. Au moins l'étude de M. Mras en éclaire-t-elle d'un jour nouveau une des parties les plus singulières et les plus difficiles, le Commentaire du Songe de Scipion. Par une recherche minutieuse des sources, M. Mras en a bien fait ressortir l'inspiration et les tendances. Il a montré avec une abondance de preuves convaincantes tout ce que Macrobe devait au néoplatonisme, mais en même temps par une série d'analyses pénétrantes il a réussi à prouver que Macrobe n'était pas un simple compilateur, qu'il a interprété personnellement les documents qu'il a utilisés, et que sa philosophie, si grecque qu'elle soit d'inspiration, a un coloris romain, qu'il représente en un mot la tradition nationale romaine, d'esprit païen dans un siècle où le paganisme est tout près de succomber. C'est une figure du passé romain, d'un relief puissant, qui survit ; et sa langue même aussi éloignée des maniérismes d'un Apulée que des grécismes d'un Ammien contribue encore à accentuer ce caractère. On aimerait voir étendre à l'œuvre tout entière de Macrobe l'enquête que M. Mras a si heureusement poursuivie sur un de ses chapitres.

A. Ernout.

W. Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, 3e neu bearb. Aufl., Lief. 18-19-20, xxxiii-1089-1204 ; Heidelberg, Carl Winter's Universitatsbuchh., 1935.

Ce triple fascicule termine la troisième édition du Dictionnaire étymologique. On y trouvera la préface, la liste des abréviations utilisées, et la fin des index. La préface est neuve en partie ; on lira avec intérêt les premières pages, où M. Meyer-Lübke définit sa conception de l'étymologie et indique les limites qu'il a cru devoir assigner à ses recherches. Il se refuse à vouloir faire autre chose que de déterminer le type latin, réel ou supposé, dont dérivent les formes romanes ; les modifications de sens, les créations nouvelles, l'extension et la prolifération d'un mot ne sont pas mentionnés ou ne le sont qu'à titre accessoire : « Ein Handbuch muss sich notwendigerweise nur auf Andeutungen all dieser Dinge beschränken, sein Hauptgesichtspunkt bleibt der ursprüngliche. » Sans doute était-il impossible à l'auteur de nous donner autre chose dans un Dictionnaire qui embrasse l'ensemble des langues romanes, et se voyait-il condamné à une certaine sécheresse schématique. Je persiste néanmoins à penser que la détermination de la forme première n'est pas l'unique objet d'un dictionnaire étymologique, et que l'évolution de cette forme est aussi de son ressort. C'est peu de chose que de savoir que *père* représente *pater*, si l'on ne sait aussi dans quelle mesure le sens de *père* continue celui de *pater*, et si l'on ne peut déterminer les innovations, s'il s'en est produit. Du reste, aux chercheurs qui voudront aborder cette sorte d'études le livre de M. Meyer-Lübke fournit déjà un point de départ excellent. Somme unique de renseignements patiemment entassés, et contrôlés avec rigueur, c'est le résultat de toute une vie de travail patient et sagace, qu'il faut saluer avec respect.

A. Ernout.

Medieval latin word-list, prep. by J. H. Baxter and Ch. Johnson, with the assistance of Phyllis Abrahams ; xiii-466 pp. in-8° ; Oxford University Press, London, Humphrey Milford, 1934.

Verrons-nous jamais la nouvelle édition du Du Cange que prépare l'Union Académique internationale ? En tout cas, il faut se féliciter que l'idée en ait été conçue, puisqu'elle a déjà provoqué maints travaux intéressants, dont la liste de mots du latin médiéval que publient MM. J. H. Baxter et Ch. Johnson, avec l'assistance de Miss P. Abrahams, n'est pas le moindre. Les textes dont on a tiré ce vocabulaire s'étendent du ve au xvie siècle et proviennent de Grande-Bretagne, d'Écosse et d'Irlande ; ils sont aussi bien sacrés que profanes, publics ou privés, littéraires ou scientifiques que juridiques ou historiques. Chaque mot est accompagné d'une brève indication grammaticale, de la date à laquelle il est attesté pour la première fois, de sa traduction en anglais. Les variantes graphiques sont notées avec soin ; les expressions les plus notables sont aussi mentionnées. Les auteurs ont non seulement recueilli les formations proprement latines, c'est-à-dire soit les mots anciens employés dans une acception nouvelle (e. g. *gentilis* « of good birth » ou « gentle (of falcons) », ou les dérivés nouveaux de formes anciennes (e. g. *plebanus*, *plebanalis*), mais aussi les transcriptions latines de termes romans, anglo-saxons, irlandais (e. g. *leafgabulum* « payment made for leave to plough » (xive s.) ; *lechefrium* « dripping-pan » (1251) ; *scyldwyrtha* (1114), *scildwica* (1310), *scildwircta* (1225(« shieldwright, etc.). Par une innovation heureuse, l'impression ne couvre que la moitié gauche de la page ; la moitié droite demeure en blanc, pour permettre aux chercheurs d'ajouter les termes inédits qu'ils pourront rencontrer au cours de leurs lectures. La présentation du livre est impeccable ; c'est un éloge qui revient souvent quand on parle des publications de l'Oxford University Press.

A. Ernout.

Henri Lévy-Bruhl, *Quelques problèmes du très ancien droit romain (Essai de solutions sociologiques)* ; 183 pp. in-8° ; Paris, Les éditions Domat-Montchrestien, F. Loviton et Cie, 1934.

La disposition même des termes *problèmes* et *essai de solutions* dans le titre adopté par M. Lévy-Bruhl, et la prééminence donnée par lui au premier sont significatifs. Il s'agit de questions particulièrement obscures, et controversées dont il serait bien téméraire d'affirmer qu'on apporte une solution définitive. Mais à défaut de certitude, au moins peut-on chercher la vraisemblance ; et d'autre part, dans une étude d'ensemble, reprendre des problèmes de détail jusqu'ici négligés ou mal interprétés. Ce sont deux mérites qu'on doit reconnaître aux essais de M. Lévy-Bruhl.

Son livre se divise en quatre parties : I Les personnes ; II Les Biens ; III Les Obligations ; IV La Procédure. Au cours de ces développements, il aborde des problèmes concernant le droit ou la procédure : c'est ainsi par exemple qu'on trouvera une théorie nouvelle de l'esclavage — le *servus* étant pour lui essentiellement l'étranger, — une définition du mot *parricidas* qui, par une interprétation originale du mot *pater*, l'amène à reprendre l'étymologie des Latins eux-mêmes ; une explication de la nature de l'*in jure cessio*, ou de l'expression si étrange de la loi des XII Tables : *partes secanto*. Je n'ai aucune compétence pour parler en juriste ou en sociologue de toutes les hypothèses qu'il présente ; mais je puis dire

que tout latiniste, pour peu qu'il soit curieux de pénétrer dans la mentalité romaine, et de mieux connaître les origines de l'édifice social et juridique romain, se doit de lire attentivement ce livre ; il y trouvera matière à réflexion et enseignement.

A. Ernout.

William Bell Dinsmoor, *The archons of Athens in the hellenistic age* ; Harvard University Press ; Cambridge, 1931 ; xviii-567 pp. in-4°.

William Scott Ferguson, *Athenian Tribal Cycles in the hellenistic age* (*Harvard Historical Monographs*, I) ; Cambridge, 1932. xv-197 pp. in-8°.

La découverte d'un fragment de décret a permis à M. W. B. Dinsmoor d'établir l'existence d'un double archontat d'Olympiodoros, qu'il date de 294/3 et 293/2, et d'un trouble dans l'ordre officiel des secrétaires. Cela l'a amené à étudier la chronologie attique aux IIIe, IIe et Ier siècles avant notre ère ; il a été entraîné alors à l'examen de la chronologie delphique au IIIe siècle, de la chronologie délienne, du calendrier athénien, du calendrier égypto-macédonien. De là est sortie cette énorme et consciencieuse compilation critique ; les divers systèmes sont confrontés et discutés avec sagacité, de nouveaux tableaux d'archontes proposés. Mais la matière est trop incertaine pour que les résultats soit assurés ; une pièce essentielle de la construction comme la date de l'archontat de Polyeuktos n'a pas encore sa place ; on opère avec des vraisemblances plus ou moins grandes, combinaisons subtiles et fragiles, champ de recherches peut-être passionnant, en tout cas décevant.

Les résultats sont très incertains. M. W. S. Ferguson, dans l'année qui a suivi la publication du livre de W. B. Dinsmoor, a entrepris l'examen approfondi d'un certain nombre de problèmes de la chronologie du IIIe et du IIe siècles, qui sont en relation avec la théorie des cycles des tribus ; il déclare dès le début que, entre 262 et 245, il n'est que deux archontes dont la date soit fixée de façon certaine. C'est un effort patient, minutieux, qui commande le respect et l'admiration, comme les précédents travaux du même érudit sur ces questions. On n'échappe pourtant pas à l'impression que malgré tant de labeur, de pénétration et d'acribie, les solutions certaines se dérobent, et qu'il faudra des documents nouveaux pour pouvoir aller résolument de l'avant.

L. R.

Ernest Kornemann, Staaten, Völker, Männer aus der Geschichte des Altertums (Das Erbe der Alten, II R. Heft, XXIV) ; Leipzig, 1934 ; Dietrich, 158 p. in-8°.

M. Kornemann réunit dans ce livre quelques-unes de ses conférences populaires. La première oppose la « Polis » grecque, comme l'État-Cité à l'*Urbs* romaine, l'État territorial (cf. Kornemann, *Klio*, 1905). La quatrième s'occupe du problème psychologique de Tibère, la cinquième donne un coup d'œil sur le statut politique et juridique des états limitrophes, vassaux de l'Empire romain. On apprendra avec vive satisfaction que M. Kornemann et ses élèves se proposent d'étudier de près ce sujet important qui jusqu'ici reste en friche. Le dernier morceau du livre est consacré à Arminius et se termine dans une phrase élogieuse sur « le génie d'Adolphe Hitler ». Les plus intéressantes parmi ces conférences sont la deuxième et la troisième,

du moins à mon gré. Dans l'une M. K. avance l'hypothèse, à première vue séduisante, que l'Histoire d'Alexandre composée par Ptolémée Ier fut conçue en l'esprit macédonien, comme réplique aux histoires de l'épopée du Roi, écrites par les Grecs qui ne voyaient Alexandre que sous le point de vue hellénique. M. K. annonce sa restitution de l'ouvrage de Ptolémée où il promet de faire la preuve de sa thèse. La troisième conférence est surtout intéressante au point de vue méthode. M. K. s'inspire du passage connu de Thucydide (II, 15), où la position des sanctuaires à Athènes sert d'indice pour l'histoire de la cité. M. K. essaie de déduire de la même manière des sites attribués à Athènes aux dieux venus de dehors, les étapes de l'unification de l'Attique.

E. Bickermann.

August Köster, *Studien zur Geschichte des antiken Seewesens* (Klio, XXXII); Leipzig, 1934, 155 pages (16 illustrations + 1 planche hors texte).

Dans ces Études sur l'histoire de la marine antique, le spécialiste Aug. Köster a réuni huit articles indépendants qui ont trait à l'architecture et à la tactique navales :

1° *Le navire égyptien pour transport d'obélisques.* D'après le relief du temple de Deir el Bahari, l'auteur précise la structure d'un bâtiment adapté à ce fret, et en calcule les dimensions. Les résultats obtenus n'intéressent pas seulement les égyptologues, le problème s'étant posé pour les ingénieurs romains au temps d'Auguste et de Caligula (cf. Plin. N. H. 16, 76, 201-2 ; 36, 14, 69-70). Mais si admirable que soit cet effort d'architecture navale, ces chalands exceptionnels, tirés sans doute par des remorqueurs, étaient-ils à proprement parler des navires ? (Cf. Commandant Lefebvre des Noëttes, Mém. Soc. Antiq. de France, t. 78, p. 33-4).

2° *Hérodote, II 96.* Ce passage décrit un dispositif employé à bord des transports (*baris*) qui descendaient le Nil ; une pierre traîne dans l'eau à l'arrière ; à l'avant, une claie, au bout d'un câble, tire le navire. La pierre ne joue pas le rôle d'un frein (cf. Ch. Boreux, Études de Nautique égyptienne, le Caire, 1925, p. 416, fig. 177 et note 6) ; elle empêche le vaisseau de se mettre en travers du courant et d'être déporté vers la rive. Mais comment la claie, emportée par le même courant, donc à la même vitesse que la *baris*, peut-elle la tirer ? Aug. Köster fait intervenir les vents de la partie Nord qui soufflent le plus souvent dans la vallée du Nil ; ils retiennent le vaisseau qui descend du S. au N., et dont les constructions s'élèvent au-dessus du fleuve ; au contraire la claie, qui affleure à peine à la surface, ne subit pas cette résistance et sert de tracteur. Solution ingénieuse et problème d'aérodynamique.

3° *La thalamège de Ptolémée.* Reconstitution du palais flottant de Ptolémée IV, d'après Athénée, 5, 37-9 : recherches sur la forme des œuvres vives, adaptées à la profondeur et au courant du fleuve ; répartition des pièces dans les deux étages de superstructures. Un plan facilite l'intelligence de ce travail. Cette reconstitution est conforme aux correspondances que le texte grec signale ou laisse apercevoir entre les deux étages. Les vaisseaux géants dont parle Athénée au Liv. 5 auraient donc été réalisables ! Il faut avouer que le texte est très bref en ce qui concerne la propulsion de cette masse (un mât, une voile, 39 ; il n'est question ni de rames ni de gouvernails).

4° *Artémisium.* D'après le récit d'Hérodote, 7, 179 sq., qu'il discute et

complète, l'auteur établit l'emploi du temps des flottes perse et grecque, à partir du jour où les éclaireurs barbares partent de Thermè vers l'île de Sciathos ; il précise la mission de ces 10 vaisseaux, situe leur rencontre avec les 3 éclaireurs grecs, commente le balisage de l'écueil Mermex, les mouvements de la flotte grecque d'après les signaux allumés à Sciathos, les renseignements de Scyllias, les effets de la tempête qui mit à mal le gros de la flotte barbare aux Aphètes et le détachement de 200 navires chargés de contourner l'Eubée. Ce commentaire repose sur une étude directe de la topographie, des distances, des courants et de l'état de la mer dans ces parages.

5° *Le* Κύκλος *dans la tactique navale des Grecs.* Partant d'un fragment de Sosylos (cf. Hermes, t. 51, 1906, p. 103 sq.), Aug. Köster définit cette formation défensive, décrite par Thucyd. 2, 83-4, dans laquelle les navires sont placés en cercle, la proue en dehors, et contiennent au centre une masse de manœuvre prête à se porter au point attaqué, pour empêcher toute tentative de διέκπλους ; il montre comment elle fut fatale aux 47 vaisseaux péloponésiens de Cnémos, encerclés par les 20 athéniens de Phormion.

6° *L'échec de la flotte perse et ses causes.* Pourquoi la flotte de Xerxès, en dépit de sa supériorité apparente, était vouée au désastre.

7° *Les dessins de navires sur les rochers nordiques.* Les embarcations reproduites ne sont ni des bateaux d'écorce ni des pirogues, comme on l'a admis jusqu'à présent, mais des radeaux perfectionnés qui comportent deux plates-formes superposées, une flottante, une exhaussée sur pilotis.

8° *Dessin de navire sur un ossement de la Weser.* Le vaisseau figuré ne peut être un voilier germain ; au IIIe siècle, les Germains d'Allemagne, encore restés au stade de l'embarcation monoxyle et de la pirogue à formes rigides, étaient incapables de construire un vaisseau aux flancs incurvés ; ils ignoraient aussi les perfectionnements de la voilure (une voile principale, carrée, et une de proue). Il s'agit d'un vaisseau de commerce romain, remontant la Weser. A cette argumentation, on pourrait ajouter des preuves tirées de l'examen des organes de gouverne : estrade où est juché le timonier, *clauus* presque vertical et *gubernaculum* très incliné ; par cela comme par la forme de la coque, le navire rappelle tout à fait celui du Tibre (peinture de la bibliothèque vaticane ; cf. J. Carcopino, Ostie, 1929, p. 51).

Aug. Köster ne connaît pas seulement les choses de la mer et de la navigation ; il utilise et respecte les documents écrits ; enfin la marine d'aujourd'hui lui fournit des rapprochements suggestifs : manœuvres, événements de mer, constructions navales des peuplades primitives. Faut-il lui reprocher de fréquentes digressions, techniques et laborieuses ? On y trouve souvent les aperçus les plus intéressants, par ex. sur la valeur des termes δίπρωρος et δίπρυμνος (p. 32 sq.), le rôle de la voile de proue ou *dolo* (p. 143-5), les débuts maritimes des Germains (p. 141-2), le commerce fluvial et maritime des Romains en Gaule et dans les mers septentrionales (p. 145-9).

E. de Saint-Denis.

Carlo Battisti, *Polemica etrusca* ; Firenze, Felice Le Monnier, 1934 ; in-12, VII-129 pages.

La presse italienne a mené grand bruit voici quelques mois autour d'une publication de Francesco Pironti, *Deciframento della lingua etrusca*, qui prétendait apporter une interprétation complète et nouvelle de l'étrusque.

L'auteur déclarait textuellement : « Il nuovo metodo ermeneutico, che io ho seguito per tentare il deciframento della lingua etrusca, si basa sul concetto che l'etrusco sia *un dialetto paleogreco*, affino al *dialetto ionico-antico*. » L'assurance de pareilles affirmations, une publicité habile qui a influencé plusieurs grands journaux européens, l'assentiment irréfléchi de certains archéologues mal informés, tout cela a prêté quelque crédit à une entreprise certes plus audacieuse, mais — est-il besoin de le dire ? — aussi vaine que tous les « déchiffrements » antérieurs. Heureusement les étruscologues qualifiés ont réagi. En une série d'articles que réunit le présent volume, M. Battisti a fait bonne justice de ces fantaisies. Ses critiques vigoureuses auront l'adhésion de tous ceux qui savent que l'étrusque n'attend pas un « déchiffreur » providentiel, mais des chercheurs patients et rigoureux. Il y en a eu et il y en a encore assez pour que l'étruscologie, établie désormais sur des bases solides, ne soit plus menacée par les divagations de quelques illuminés. Le petit livre de M. Battisti contribuera utilement à répandre cette vérité.

E. Benveniste.

University of Egypt, *Bulletin of the Faculty of Arts*, Vol. I, part. I. May 1933 ; in-8°, 149 pages de texte européen + 106 pages de texte arabe.

La section européenne de ce nouveau périodique, organe de l'Université Egyptienne, comprend cinq articles. Une traduction en anglais, par W. G. Waddell, de la portion du 1er livre de Diodore de Sicile relative à l'Égypte (p. 1-47). — Une étude de A. J. Arberry (p. 48-76) sur un curieux manuscrit arabe, contenant une traduction du commentaire grec de Nicolas Damascène sur le Traité des Plantes d'Aristote. L'original grec étant perdu, la traduction arabe, due à Ishak ibn Hunain, au IIIe siècle de l'Hégire, aidera dans une certaine mesure à le restituer. La fin du texte et le commentaire seront donnés ultérieurement. — Un article de Herman Dopp (p. 77-89) qui traite du « pont de fer » que l'auteur du *Bâtard de Bouillon*, chanson de geste du XIVe siècle, a inséré dans une description fantaisiste de La Mecque. M. Dopp montre que ce « pont de fer » est né d'une étymologie populaire : il s'agit du pont du Far ou de l'Oronte, près d'Antioche, devenu « pons Farreus », puis « pons ferreus » chez les chroniqueurs, qui ont en outre confondu le Far ou Fer, fleuve d'Antioche, et le Farfar qui arrose Damas. — M. Mustafa Ziada (p. 94-113) étudie la conquête de Cypre par les Mameluks au XVe siècle. — Shafik Ghorbal retrace, en contribution « to the study of the westernisation of Ottoman institutions », les missions diplomatiques d'Ali Effendi à Paris et de Sedki Effendi à Londres en 1797-1811 (p. 114-129). Diverses notes surtout archéologiques et quelques comptes-rendus terminent le volume.

E. Benveniste.

Augustinus Bludau, *Die ägyptischen Libelli und die Christenverfolgung des Kaisers Decius* (*Römische Quartalschrift für christliche Altertumskunde und für Kirchengeschichte*, 27s. Supplementheft). Fribourg-en-Brisgau, 1931.

On sait que, sur la persécution de Decius, la première des grandes tentatives du gouvernement impérial romain pour extirper par la force le christianisme de l'Empire, notre information est à la fois abondante et déficitaire. Nous n'avons pas la teneur même de l'édit de persécution.

Mais nous pouvons la reconstituer d'après les sources nombreuses qui nous renseignent sur son application. Ce sont surtout des lettres de saint Cyprien (*Epist.* 1-56) et son traité *De lapsis*, des lettres de saint Denys d'Alexandrie (Lettres à Fabius d'Antioche, à Domitius et Didyme, et à Germanus), un petit lot de Passions de martyrs de bon aloi (Pionius de Smyrne, Carpus de Pergame), et enfin, découverts seulement de nos jours sur des papyrus égyptiens, un certain nombre de certificats ou *libelli*, délivrés aux chrétiens apostats qui avaient consenti l'acte d'adhésion au culte païen exigé par l'autorité, le plus souvent un sacrifice, ou aux habiles qui avaient réussi à obtenir à prix d'argent des attestations d'un acte qu'ils n'accomplissaient pas en réalité. On a retrouvé à l'heure actuelle une quarantaine de ces certificats. Publiés, au fur et à mesure de leurs découvertes dans diverses revues savantes, ils y restaient dispersés. Aussi est-ce une heureuse idée, et pour laquelle il mérite d'être félicité, qu'a eue Mgr Bludau de grouper, dans le travail dont le titre est donné ci-dessus, les 41 *libelli* publiés jusqu'en 1931, avec l'indication de leurs provenances (Alexandrou Nesos, Arsinoe, Narmuthis, Oxyrinchos, Philadelphie et Théadelphie, qui, à elle seule, en a livré 35), et de leur localisation actuelle (Alexandrie, Vienne, Berlin, Hambourg, qui n'en possède pas moins de 21, Oxford, Manchester, Florence, Détroit et Milwaukee).

Mgr Bludau a analysé ces documents et a montré le parti qu'on en pouvait tirer pour un accroissement de nos connaissances sur l'Église d'Égypte, qui comptait, au milieu du IIIe siècle, des fidèles non seulement dans les villes, mais dans les campagnes, et sur les caractères de la persécution de Dèce, qui mit en branle contre les chrétiens l'appareil gouvernemental jusque dans les plus petites localités. L'on sait que cependant beaucoup échappèrent en fait aux inquisitions et que, après avoir fait de nombreux apostats, qui n'abjuraient que des lèvres, des martyrs moins nombreux, mais dont l'exemple ranima les énergies défaillantes, l'édit a laissé, malgré la rigueur apparente des dispositions prises, courir une foule d'autres fidèles ; le puissant effort de Dèce aboutit à un échec si manifeste que son auteur renonça de lui-même à le poursuivre. C'est sur ces considérations finales que se termine le substantiel opuscule de Mgr Bludau, après une étude très poussée des cas divers où se trouvèrent les *libellatici* ou titulaires des *libelli*, les uns n'ayant obtenu leur certificat qu'après un geste réel de soumission aux prescriptions impériales, les autres étant parvenus à se le procurer, moyennant finances, auprès de fonctionnaires complaisants, qui ne réclamaient d'eux que cette offrande à leur vénalité. L'Église tint naturellement ces faibles pour coupables, mais sans voir en eux de véritables apostats. Cette catégorie de défaillants, chrétiens honteux, ne semblerait pas, d'après les lettres de Denys d'Alexandrie, avoir été représentée en Égypte. L'Église de ce pays aurait alors compté une proportion honorable de héros, des lâches en plus grand nombre, beaucoup de fugitifs, qui évitèrent, en se cachant, l'héroïsme comme la capitulation, mais, chose inattendue en Orient, pas de débrouillards, à moins qu'ils ne se fussent heurtés à une incorruptibilité administrative plus extraordinaire encore.

Jacques Zeiller.

L. Schnorr von Carolsfeld, *Geschichte der Juristischen Personen*. T. I. Beck, Munich, 1933, 431 p. in-8°.

Ce copieux ouvrage n'est que le premier tome d'une importante série de volumes que le jeune auteur se propose de consacrer à l'histoire des per-

sonnes juridiques. Il les étudiera successivement dans le droit romain, dans le droit grec, au moyen âge et dans les temps modernes. On ne saurait trop féliciter M. von C. d'avoir de si vastes desseins.

D'autant plus que ce premier volume laisse bien augurer de la suite. Il est consacré à l'étude des personnes morales de droit privé dans le droit romain classique. L'auteur y traite successivement les trois institutions suivantes : *universitas*, *corpus*, *collegium*. Il apporte à leur étude une méthode rigoureuse, à la fois juridique, historique et philologique, et domine avec aisance la masse considérable de textes — pour la plupart épigraphiques — dont il a à faire usage.

Il ne saurait être question de signaler ici les solutions — dont beaucoup sont neuves — auxquelles aboutit M. von C. Je n'en citerai que deux. L'auteur (p. 59 ss. p. 144 ss.) soutient par de bons arguments que le mot *universitas* n'est pas classique. Cela entraîne des conséquences quant à la rédaction de l'Édit du Préteur, ou tout au moins d'une de ses rubriques : Ed Perp. VIII, 34, Lenel, 2e éd. p. 100 : « Quod cujuscumque universitatis nomine vel contra eam agatur », — et cela donne lieu de soupçonner d'interpolation un certain nombre de textes du Digeste.

L'autre point que je voudrais souligner rapidement, est la position que prend l'auteur quant à la question de la légalité des associations (*collegia*) non autorisées. L'opinion commune estime qu'une autorisation est nécessaire. M. von C. me paraît démontrer (p. 236 ss.) que le défaut d'autorisation ne rend pas les associations illégales, thèse dont on mesurera toute l'importance si l'on songe que la condition juridique des communautés chrétiennes sous le haut Empire apparaît sous un jour tout nouveau.

Henri Levy-Bruhl.

DERNIERS OUVRAGES REÇUS

A. W. de Groot, *Wesen und Gesetze der Caesur* (Ext. de Mnemosyne, IIIe série, vol. II p. 81-154) ; Leyde, J. Brill, 1935.

Hans Rudolph, *Stadt u. Staat im römischen Italien* ; *Untersuch. über d. Entwicklung d. Munizipalwesens i. d. republikanischen Zeit* ; vii-257 pp. in-8° ; Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchh. 1935. Pr. br. 10 M., rel. 12 M.

Iustinus, *Epit. histor. Philippi Pompei Trogi*, ed. Otto Seel ; xvi-375 pp. in-12° ; Leipzig, Teubner, 1935. Pr. br. 10 M. ; rel. 11 M. 20.

M. Lenchantin, *Ribruscola Callimachea* (Extr. de l'Athenaeum, xiii, 1935 pp. 1-12) ; *La data del bimillenario d'Orazio e d'Augusto* (Estr. d. Riv. di filol. xiii, 1, pp. 1-2).

Leiv Amundsen, *Greek ostraka in the Univ. of Michigan collection*, Part I, Texts : xix-232 pp. in-4° + 8planches ; Ann Arbor, Univ. of Michigan Press, 1935.

J.-W. Hewitt, *Transactions and proceedings of the American philological Association*, vol. XLV, 1934 ; 295 + cxl et 9 planches ; Middletown, Connecticut et Roy C. Flickiuger, Univ. of Iowa.

J. Englund, *Kasussyntaxen hos A. Cornelius Celsus* ; viii-171 pp. in-8°, Göteborg, Eranos'Förlag, 1935. Pr. 5 Kr.

Mac Kaser. *Quanti ea res est*, Stud. z. Methode der Litisaestimation im klass. röm. Recht (München Beitr. z. Papyrusforschung u. antiken Rechtsgesch., XXIIIs H) ; viii-220 pp. in-8° ; Münich, C. H. Beck, 1935. Pr. br. 9 M. 80.

Erland Ehnmark, *The idea of God in Homer* ; xvi-104 pp. in-8° ; Uppsala, Almqvist & Wiksell, 1935.

V. Ehrenberg, *Ost u. West*, Stud. z. geschichtl. Problematic d. Antike, x-235 pp. in-8° ; Brünn, Rudolf M. Rohrer, 1935. Pr. 7 M.

Dr. Alf. Kappelmacher u. Dr. Schuster, *Literatur d. Römer bis zur Karolingerzeit* ;485 pp. in-4° ; Postdam, Akademische Verlagsgesellschaft Athenaion, 1935.

Leslie F. Smith a John H. Mc Lean and Clinton W. Keyes, *Thesaurus linguae latinae epigraphicae* ; 24 pp. in-4° ; New-York, Morningside Heights, Columbia Univ. Press. Pr. 3 sh.

Fernand Chapouthier, *Les Dioscures au service d'une déesse* (Bibl. des Éc. françaises d'Athènes et de Rome, F. 137) ; viii-380 pp. in-8° + 15 pl. Paris, E. de Boccard, 1935.

P. C. Knook, *De Overgang van metrisch tot rythmisch Prosa bij Cyprianus en Hieronymus* ; 90 pp. in-8° ; Purmerend, J. Muusses, 1932.

Hans Strohm, *Untersuchungen z. Entwicklungsgesch. der aristotelischen Meteorologie* (Philologus Supptbd XXVIII, 1) ; 84 pp. in-8°. Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchh., 1935. Pr. br. 5 M. 50.

P. Ruperto Ma de Manresa, O. M. C. *Libros sapienciales*. I. El libro de los salmos ; III. Ecclesiastès ; versión según el texto hebreo ; 612 et 110 pp. in-8° ; Barcelone, Libreria Bastinos de Jose Bosch, 1935.

P. de Jonge, *Sprachlicher u. historischer Kommentar zu Ammianus Marcellinus*, XIV 1-7 ; 149 pp. in-8° ; Groningue, J. B. Wolter, 1935.

P. Damas, *La prononciation française du latin depuis le XVIe siècle* (coll. d'Études latines, série pédagogique III) ; 48 pp. in-8° ; Paris, Les Belles Lettres, 1934.

Memoirs of the American Academy in Rome, vol. XII ; 184 pp. in-4° + 17 pl., American Academy in Rome, 1935.

Levi Arnold Post, *Menander in current criticism* (Extr. des Transactions of the Amer. Philol. A^on, LXV, 1934, pp. 13-34).

Claire Préaux, *Les ostraca grecs de la collection Ch. Edw. Wilbour au musée de Brooklyn* ; 125 pp. in-8° ; Brooklyn Museum, New-York, 1935.

Oscar Leuze, *Die Satrapieneinteilung in Syrien u. im Zweistromlande von 520-320* (Schriften der Königsberger gel. Gesellsch., Geisteswissensch. Kl., 11. J., H. 4) ; VIII-157-476 pp. in-8° ; Halle a. Saale, Max Niemeyer, 1935.

Wilh. Reusch, *Der Kölner Münzschatzfund vom Jahre 1909* (Schr. d. röm. u. germ. Abt. d. Wallraf-Richartz-Museums d. Stadt Köln, H. 1) ; 32 pp. in-4° + 6 pl. ; Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchh., 1935.

Opuscula archaeologica, vol. 1, fasc. 2, ed. Inst. Rom. regni Sueciae (Skrift. utg. av. Svenska Inst. i Rom, IV, 2) pp. 88-227 +15 pl. ; Lund, C. W. C. Gleerup, 1935.

F. Durrbach et P. Roussel, *Inscriptions de Délos, Actes des fonctionnaires athéniens préposés à l'administration des sanctuaires après 196 av. J.-C.* (n°s 1400-1479) ; *Fragments d'actes divers* (n°s 1480-1496) ; VIII-227 pp. in-8° ; Paris, H. Champion, 1935.

Pindari carmina cum fragmentis recogn. C. M. Browra ; non paginé ; Oxford, Clarendon Press, 1935 ; Pr. 8 sh.

Plutarchi Vitae parallelae, vol. II, fasc. 2, rec. K. Ziegler ; XI-383 pp. in-12 ; Leipzig, Teubner, 1935.

Jean Dumortier, *Les images dans la poésie d'Eschyle* ; IV-283 pp. in-8° ; Paris, Les Belles Lettres, 1935 ; Pr. 40 fr.

Jean Dumortier, *Le vocabulaire médical d'Eschyle et les écrits hippocratiques* ; III-91 pp. in-8° ; Paris, Les Belles Lettres, 1935 ; Pr. 20 fr.

Aline Lyon, *Ἀνάμνησις and the a priori* ; 39 pp. in-8° ; Oxford, B. Blackwell, 1935. Pr. 2 sh. 6.

Glenn R. Morrow. *Studies in the platonic epistles* (Illinois Stud. in language a. literature ; vol. XVIII, n°s 3-4) ; 234 pp. in-8° ; Urbana, Univ. of Illinois, 1935 ; Pr. 3 $.

Harold Cherniss, *Aristotle's criticism of presocratic philosophy* ; XIV-418 pp. in-8° ; Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1935.

Scholia in Apollonium Rhodium uetera rec. Carol. Wendel ; XXXVI-401 pp. in-8° ; Berlin, Weidmann, 1935. Pr. br. 20 M., rel. 22 M.

Hippokrates, *Ueber Entstehung u. Aufbau d. menschlichen Körpers*, hrsg., übers und komm. v. K. Deichgräber, mit einem sprachwiss. Beitr. v. Ed. Schwyzer ; Leipzig, Teubner, 1935.

L. Mariès, *Hippolyte de Rome : Sur les bénédictions d'Isaac, de Jacob et de Moïse* ; 60 pp. in-8° ; Paris, Les Belles Lettres, 1935. Pr. 20 fr.

Papyri Varsovienses ed. G. Manteuffel, adiutoribus L. Zawadowski et C. Rosenberg ; VIII-69 pp. in-8° + 4 pl. ; Varsovie, Univ. Warszawski Wydawnictwa Wydziału Humanistycznego. 1, 1935.

Ludwig Bicler, *Das Bild d. « göttlichen Menschen » in Spätantike u. Frühchristentum*, I Bd. ; XVI-150 pp. in-8° ; Wien, Buchh. O. Höfels, 1935. Pr. 6 M. 20.

O. Riemann, *Syntaxe latine.* 7e éd., nouveau tirage revu par A. Ernout ; xvi-697 pp. in 12 ; Paris, Klincksieck, 1935. Pr. 50 fr.

J. M. Coblan, *Senate and Provinces 78-49 b. C.* ; xii-218 pp. in-8° ; Cambridge, Univ. Press, 1930. Pr. 8 sh. 6.

J. Marouzeau, *L'année philologique*, tome VIII, 1933 ; xxii-218 pp. in-8° ; Paris, Les Belles Lettres, 1935. Pr. 65 fr.

G. Curcio, *Storia della Letteratura latina*, vol. III, Il periodo Augusteo ; vii-332 pp. in-8° ; Milano, Soc. editr. Dante Alighieri, 1934. Pr. 55 L.

G. D. Hadzsits, *Lucretius a. his influence* ; 372 pp. in-8°, London, George G. Harrap and Co, 1935. Pr. 5 sh.

P. Vergili Maronis Aeneidos liber I ed. by the late R. S. Conway ; xiv-149 pp. in-8° ; Cambridge University Press, 1935. Pr. 8 sh. 6.

Quintilianus, *Institutionis Oratoriae libri XII*, ed. L. Radermacher : pars II, 1. VII-XII continens ; xi-454 pp. in-12 ; Leipzig., Teubner, 1935. Pr. br. 11 M. 60 ; rel. 13 M.

Lucius Ampelius, *Liber memorialis*, ed. E. Assmann ; xxxii-96 pp. in-12 ; Leipzig, Teubner, 1935. Pr. br. 5 M. 20 ; rel. 5 M. 80.

Sister M. E. Keenan m. a., *The life and times of St. Augustine as revealed in his letters* (The catholic Univ. of America, Patristic Studies, vol. XLV) ; xx-221 pp. in-8° ; Washington, The cathol. Univ. of America, 1935. Pr. 2 $.

Aloisiae Sigeae Toletanae Satyra sotadica, a cura di Bruno Lavagnini ; xx-339 pp. in-8°.

Dr. X. F. M. G. Wolters, *Notes on Antique Folklore on the basis of Pliny's Natural History* Bk. XXVIII, 22-29.

Leslie Webber Jones, *The text of the Bibte a. the script and art of Tours*; extr. de The Harvard Theological Review, XXVIII, 2, 1935 ; pp. 135-179.

E. Cesareo, *L'elegia di Tibullo* ; extr. de Atene e Roma, 1935, 2, pp. 118-135.

L. W. Jones, *Two Salzburg Manuscripts, and the influence of Tours* ; extr. de Speculum, 1935 ; pp. 288-291.

E. K. Rand, *Spirit and plan of the Pervigilium Veneris* ; extr. des Trans. of the Amer. Philol. Assᵒⁿ, LXV, 1934, pp. 1-12.

J. G. Milne, *The first stages in the development of greek coinage* ; 19 pp. in-8° ; Oxford, B. Blackwell, 1935. Pr. 1 sh. 6.

M. Hombert, *Bulletin papyrologique VIII (1933-1934)*, extr. de Byzantion, X, 1935, pp. 341-366.

Paolo Fabbri, 1° *L'oratoria di Cesare*, extr. de Istoria, IX, 1935, pp. 261-271; 2° *La duplice offerta in Virgilio e negli atti dei fratelli Arvali*, extr. des Atti del III Congresso Nazion. di Studi Romani, pp. 585-589. Bologne, L. Cappelli, 1934.

Athenaeum Extr. dalle recenzioni e notizie di pubblicazioni, N. S. XIII, 1925, p. 15.

Boèce, *Saeculi noni auctoris in Boetii Consolationem philosophiae commentarius* ed. Edm. Taite Silk ; lxi-349 pp. in-8° : (Papers and monographs of the Tipografiia editrice di Roma, S. A. American Academy in Rome, IX, 1935).

TABLE DES MATIÈRES

T. W. Allen. — Adversaria II 288
E. Bickermann. — Les préliminaires de la seconde guerre de Macédoine ..... (1er article) 59
(2e article) 161
A. Bourgery. — A propos d'Horace 130
Pierre Boyancé. — Les deux démons personnels dans l'antiquité grecque et latine 189
W. H. Buckler. — Auguste, Zeus Patroos 177
P. Chantraine. — Un nouveau fragment de Sophron 22
A. Dain. — Les Manuscrits d'Asclépiodote le Philosophe (2e article) 5
A. E. Giffard. — Varron, de L. L. VI, 64-65 82
Roger Goossens. — Un nouveau fragment des Προσπάλτιοι d'Eupolis. 333
P. Mazon. — Notice nécrologique sur Maurice Croiset 125
Ch. Mugler. — La fréquence et la distribution des formes nominales du verbe en grec et en latin ..... (2e article) 33
M. G. Nicolau. — Notes sur la terminologie juridique latine 350
F. Préchac. — Sénèque et l'histoire 361
A. Prévot. — Verbes grecs relatifs à la vision et noms de l'œil (1er article) 133
(2e article) 233
Georges Ramain. — Horace 355
Jean Safarewicz. — A propos du mot phonétique latin 84
F. Thomas. — Sur les désidératifs latins en *-esso* 280
René Waltz. — Le «rôle» de Secundus dans le *Dialogue des Orateurs* 296

Notes et Discussions.

A. Diès. — Quelques études récentes sur les lettres de Platon 371

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Andrew Runni Anderson. — Alexander's Gate, Gog and Magog (**P. de Labriolle**) 121
Walter Arend. — Die typischen Scenen bei Homer (**Paul Collart**) .. 303
Aristoteles. — Περὶ Ποιητικῆς, mit Einleitung. Text und Adnotatio critica, exegetischen Kommentar, kritischem Anhang und Indices Nominum, Rerum, Locorum von A. Gudeman (**P. Chantraine**) 320
Carlo Battisti. — Polemica etrusca (**E. Benveniste**) 400
H. I. Bell, A. D. Nock, Herbert Thompson. — Magical texts from a bilingual papyrus in the British Museum (**Paul Collart**) 308
Bibliotheca scriptorum medii recentisque aevorum, red. Ladislaus Juhász. — 1° Saec. XII-XIII. P. Magister. : Gesta Hungarorum, ed. L. Juhász. — 2e Saec. XV, Galeottus Martius. : *a*) Carmina, *b*) Epistolae, *c*) Invectivae in Franciscum Philelphum

ed. Juhász. — Callimachus Experiens, Attila, ed. T. Kardos — Nicolaus Barius, G. Polycarpus de Kostolan, Simon Hungarus, G. A. Zabiensis : Reliquiae, ed. L. Juhász. — Thomas Seneca. : Historia Bononiensis, ed. J. Fögel. — 3e Saec. XV-XVI. Bartholamaeus Fontius. : *a*) Carmina, ed. Fögel et L. Juhász. *b*) Epistolarum libri III, ed. L. Juhász. Conradus Celtus Protucius : Oratio, ed. J. Rupprich. Ugolinus Verinus, Panegyricon edd. J. Fogel et L. Juhász (**A. Ernout.**) 203

Bilderatlas zur Religionsgeschichte hrsg. von D. Hans Haas, 17. Lieferung : Religion der Kelten, mit Berücksichtigung der vorkeltischen Bewohner Westeuropas (**A. Ernout.**)..... 108

Gudmund Björck. — Zum Corpus Hippiatricorum Graecorum, Beiträge zur antiken Tierheilkunde (**A. Dain.**)..... 389

Augustinus Bludau. — Die ägyptischen Libelli und die Christenverfolgung des Kaisers Decius (**Jacques Zeiller**)..... 401

Campbell Bonner. — A papyrus codex of the Shepherd of Hermes with a Fragment of the Mandates (**Paul Collart**)..... 311

Evaristo Breccia. — Municipalité d'Alexandrie. Le Musée gréco-romain 1931-1932. (**Pierre Jouguet**)..... 99

Carolus del Grande. — Liturgiae preces hymni Christianorum e papyris collecti. (**Paul Collart**)..... 102

P. Chantraine. — La formation des noms en grec ancien (**André Prévot**)..... 205

Cicéron. — Discours, tome IX (Sur la loi agraire : Pour C. Rabirius) Texte établi et traduit par André Boulanger (**Jean Bayet**). 229

M. T. Ciceronis. — De optimo genere oratorum, a cura di Marco Biglia (**A. Ernout**)..... 109

M. Tulli Ciceronis. — Scripta quae manserunt omnia, fasc. 4. Brutus fasc. 5 : Orator, rec P. Reis (**A. Ernout**)..... 394

Albert C. Clark. — The Acts of the Apostles (**P. Chantraine**)..... 214

G. M. Columba. — Ricerche storiche, vol. I (**Georges Seure**)..... 315

Conférences de l'Institut de Linguistique de l'Université de Paris. I : J. Vendryes, La mort des langues ; II : M. Cohen, Les résultats acquis de la grammaire comparée chamito-sémitique ; III : H. Maspero, La langue chinoise (**A. Ernout**)..... 390

Corolla Archaeologica, principi hereditario regni Sueciae Gustavo-Adolpho dedicata : Skrifter utgvina av Svenska Institutet i Rom (**Ch. Picard**)..... 90

Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum vol. LXVI : Hegesippi qui dicitur Historiae libri V, edidit Vincentius Ussani, pars prior textum criticum continens (**P. de Labriolle**)..... 120

A. Debrunner. — Nachklassisches Griechisch (**P. Chantraine**)..... 323

Attilio Degrassi. — Abitati preistorici e romani nell'agro di Capodistria e il sito dall'antica Egida (**Jean Bayet**)..... 222

J. D. Denniston. — The Greek Particles (**P. Chantraine**)..... 208

Hans Diller. — Wanderarzt und Aitiologie — Studien zur hippokratischen Schrift περὶ ἀέρων ὑδάτων τόπων (**Fernand Robert**)..... 326

William Bell Dinsmoor. — The archons of Athens in the hellenistic age (**Louis Robert**)..... 398

George Eckel Duckworth. — Foreshadowing and suspense in the Epics of Homer, Apollonius and Virgil (**André Cordier**)..... 112

Ephemeris Dacoromana : Annuario della scuola Romena di Roma, V (**Jean Bayet**)..... 224

Knud Fabricius. — Das antike Syracus : eine historisch-archaeologische Untersuchung (**Jean Bayet**)..... 225
William Scott Ferguson. — Athenian Tribal Cycles in the hellenistic age (**Louis Robert**)..... 398
Alina Frey-Sallmann. — Aus dem Nachleben antiker Göttergestalten (**P. de Labriolle**)..... 121
B. A. Van Groningen. — Aristote, le second Livre de l'Economique, édité avec une introduction et un commentaire critique et explicatif (**H. Margueritte**)..... 324
Mabel Gude. — A History of Olynthus (**Georges Seure**)..... 93
Gummere. — The neuter Plural in Vergil (**F. Thomas**)..... 229
Hazel D. Hansen. — Early Civilisation in Thessaly (**Ch. Picard**)..... 86
Richard Mansfield Haywood. — Studies on Scipio Africanus (**J. Bayet**)..... 225
Richard Hennig. — Die Geographie des homerischen Epos (**Georges Seure**)..... 313
J. Van Herten. — Θρησκεία, Εὐλάβεια, Ἱκέτης, Bijdrage tot de Kennis der religieuze Terminologie in het Grieksch (**P. Chantraine**) 318
Hermann Hirt. — Indogermanische Grammatik Teil VI, Syntax I : Syntaktische Verwendung der Kasus u. der Verbalformen (**A. Ernout**)..... 390
The Cambridge Ancient History, volume IX : The Roman Republic 133-44 B.C. (**Jean Bayet**)..... 221
M. Hombert. — Bulletin Papyrologique VII (**Paul Collart**)..... 221
A. S. Hunt and J. G. Smyly. with assistance from B. P. Grenfell, E. Lobel, M. Rostovtzeff. The Tebtunis Papyri. vol. III part I. (**Paul Collart**)..... 218
Hygini Fabulae, recensuit, prolegomenis commentario appendice instruxit H. I. Rose, M.A. (**A. Ernout.**)..... 119
Inscriptiones Italiae, volumen XI (Regio XI), fasciculus I (Augusta Praetoria) par Piero Barocelli ; fascicules II (Eporedia) par Josephus Corradi (**Jean Bayet**)..... 223
F. Jacoby. — Der homerische Apollonhymnos (**Jean Humbert**)..... 215
Werner Jaeger. — Paideia. Die Formung des griechischen Menschen, t. I ((**Paul Collart**)..... 217
Adolf Kleingünther. — Πρῶτος εὑρετής, Untersuchungen zur Geschichte einer Fragestellung (**Paul Collart**)..... 306
August Köster. — Studien zur Geschichte des antiken Seewesens (**E. de Saint-Denis**)..... 399
Ernest Kornemann. — Staaten, Völker, Männer aus der Geschichte des Altertums (**E. Bickermann**)..... 398
Walther Kranz. — Stasimon. Untersuchungen zur Form und Gehalt der griechischen Tragödie (**P. Chantraine**)..... 213
Wilhelm Kroll. — Die Kultur der ciceronischen Zeit, I : Politik und Wirtschaft ; II : Religion, Gesellschaft, Bildung, Kunst (m. einem Beitrag von Reinhard Herbig) (**A. Ernout**)..... 110
Hans Lamer. — Wörterbuch der Antike, mit Berücksichtigung ihres Fortwirkens in Verbindung m. E. Bux u. W. Schöne (**A. Ernout**)..... 106
L. Laurand. — Cicéron (**M Durry**)..... 100
Mario Attilio Levi. — Ottaviano capoparte (**Jean Bayet**)..... 227
Henri Lévi-Bruhl. — Quelques problèmes de très ancien droit romain (**A. Ernout**)..... 397

Titi Livi Ab Vrbe condita libri XLI-XLV, Caesar Giarratano rec. (**A. Ernout**)..... 395
E. A. Lowe. — Codices latini antiquiores, part I (**A. Ernout**)..... 105
C. Lucilii Saturarum reliquiae, in usum maxime academicum digessit breuissimaque critica adnotatione instruxit N. Tersit Zaghi (**A. Ernout**)..... 108
Lucretius. — De rerum natura ed. J. Martin (**A. Ernout**)..... 393
I. Magnani. — Il dramma di Oreste ed Elettra nel suo valore religioso ed umano. Saggio sulla tragedia greca (**P. Chantraine**)..... 323
J. Marouzeau. — L'année philologique. Bibliographie critique et analytique de l'antiquité gréco-latine, tome VII (**A. Ernout**) 390
Werner Matthes. — Prosopographie des aegyptischen Deltagaue auf Grund der griechischen Urkunden von 300 a. Chr. — 600 p. Chr. (**Paul Collart**)..... 310
A. Meillet. — Esquisse d'une histoire de la langue latine, 3e éd. revisée et augmentée (**A. Ernout**)..... 392
A. Meillet. — Introduction à l'étude des langues indo-européennes, 7e édition refondue (**A. Ernout**)..... 204
B. D. Meritt. — Athenian Financial documents of the fifth Century (**Ch. Picard**)..... 87
Herbert Messelhaut. — Untersuchungen zur Geschichte der Delisch-Attischen Symmachie (**Jean Hatzfeld**)..... 98
W. Meyer-Lübke. — Romanisches etymologisches Wörterbuch, 3e neu bearb. Aufl., Lief. 18-19-20 (**A. Ernout**)..... 396
Gunnar Mickwitz. Die Systeme des römischen Silbergeldes in IV Jahrhundert n. Chr. (**Paul Collart**)..... 312
Mnemosyne. — Tertia Series, volumen primum, fasc. 1 (**A. Ernout**).. 203
Dr. Karl Mras. — Macrobius' Kommentar zu Ciceros Somnium (**A. Ernout**)..... 396
Georges Mylonas. — Prohistoriki Eleusis (**Georges Seure**)..... 95
Martin P. Nillson. — Homer and Mycenae (**Georges Seure**)..... 96
Dr. Klaus Oppenheimer. — Zwei attische Epitaphien (**Paul Collart**)... 103
Oribasii Collectionum medicarum reliquiae, volumen IV, ed. J. Raeder (**P. Chantraide**)..... 212
Publii Ovidii Nasonis ex Ponto liber primus, commentario exegetico instruxit A. Scholte (**A. Ernout**)..... 115
Guiseppina Pagoto. — Sulla posizione di Gela (**Jean Bayet**)..... 225
Heinz Panitz. — Mythos und Orakel bei Herodot (**Georges Seure**)... 317
Ettore Paratore. — Il Satyricon di Petronio, parte prima : Introduzione, parte seconda : Commento (**A. Ernout**)..... 119
Platon. — La République, IV-VII, texte établi et traduit par E. Chambry (**Paul Collart**)..... 308
Plaute. — Comédies, tome II (Bacchides, Captivi, Casina) texte établi et traduit par Alfred Ernout (**Jean Bayet**)..... 227
Plinius Minor. — Opera, ed. M. Schuster (**Marcel Durry**)..... 302
Plutarchi Vitae parallelae, rec. Cl. Lindskog et K. Ziegler, vol. II, fasc. 1, rec. K. Ziegler (**P. Chantraine**)..... 322
Aurelio Espinosa Polit, S. J. — Virgilio, el Poeta y su Misión providencial (**A. Cordier**)..... 110
Propertius. — The Elegies, ed. with an introd. a. comment. by H. E. Butler a. E. A. Barber (**A. Ernout**)..... 116
Properzio. — Elegie scelte, a cura di Emmanuele Cesareo (**A. Ernout**)..... 117

Sophie Ramondt. — Illustratieve Woordschikking bij Vergilius (**André Cordier**)..... 114
Bessie Ellen Richardson. — Old Age among the ancient Greeks (**Ch. Picard**)..... 89
David Moore Robinson. — The Terra-cottas of Olynthus (**Georges Seure**)..... 94
George Rohde. — Die Bedeutung der Tempelgründungen im Staats-leben der Römer (**Jean Bayet**)..... 226
A. G. Roos. — Papyri Groninganae, Griechische Papyri der Universitätsbibliothek zu Groningen nebst zwei Papyri der Universitätsbibliothek zu Amsterdam (**Paul Collart**)..... 103
Grete Rosemberger. — Griechische Privatbriefe (**Paul Collart**)..... 310
H. Rüdiger. — Das saphische Versmass in der deutschen Literatur. (**Paul Collart**)..... 304
Rufus. — De podagra, von Henning Mørland (**A. Ernout**)..... 120
Alexander Schenk, Graff von Stauffenberg. König Hieron, der Zweite von Syrakus (**Jean Bayet**)..... 222
Wilhelm Schmid. — Geschichte des griechischen Literatur, erster Teil : die klassische Periode ; zweiter Band : die griechische Literatur in der Zeit der Attischen Hegemonie vor dem Eingreifen der Sophistik (**P. Chantraine**)..... 210
L. Schnorr von Carolsfeld. — Geschichte der Juristischen Personen, t. I (**Henri Lévy-Bruhl**)..... 402
Dorothy May Schullian. — External stimuli to literary production in Rome 90 B. C. — 27 B. C. (**Jean Bayet**)..... 227
E. Schwyzer. — Griechische Grammatik, im Anschluss an Karl Brugmanns Griechische Grammatik, Erste Lieferung : Allgemeiner Teil und Lautlehre (**P. Chantraine**)..... 206
Sénèque. — L'apocoloquintose du divin Claude, texte établi et traduit par René Waltz (**A. Ernout**)..... 117
Studi etruschi, volume VII (**A. Ernout**)..... 107
Suidae Lexicon ed. Ada Adler, pars III K-O ; Ω (**P. Chantraine**)..... 211
An economic Survey of ancient Rome, ed. by Tenney Frank in collaboration with T. R. S. Broughton, R. M. Haywood, R. S. Rogers, R. G. Collingwood, A. C. Johnson, J. M. Seramuzza, A. Grenier, J. A. O. Larsen, J. J. van Nostrand, volume I: Rome and Italy of the Republic, by Tenney Frank (**A. Ernout**)..... 107
Symbolae Osloenses edd. S. Eitrem et G. Rudberg ; fasc. XII (**A. Ernout**)..... 204
Nicolas Terzaghi. — Par la storia della Satira (**P. de Labriolle**)..... 121
Richmond Fred. Thomason. — The Priapea and Ovid : a study of the language of the Poems (**A. Ernout**)..... 392
Edouard Tièche. — Thespis, Antrittsvorlesung gehalten an der Universität Bern, den 12 November 1932 — (**Paul Collart**)..... 102
The Catholic University of America. — Patristic studies, vol. XXVII : The vocabulary of Hegesippus. A Study in latin Lexicography ; A idssertation... by William Francis Dwyer, S. S. M. A. (**P. de Labriolle**)..... 120
University of Egypt, Bulletin of the Faculty of Arts. vol. I part. I, May 1933 (**E. Benveniste**)..... 401
Usener und Wilamowitz. — Ein Briefwechsel 1870-1905 (**P. Chantraine**)..... 317

J. R. Vieillefond. — Jules Africain. Fragments des Cestes provenant de la collection des Tacticiens grecs (**A. Dain**)..... 328
Joseph Vogt. — Die römische Republik (**Jean Bayet**)..... 225
L. Voit. — Δεινότης, Ein antiker Stilbegriff (**P. Chantraine**)..... 319
Alois Walde. — Lateinisches etymologisches Wörterbuch, 3e neu bearb. Aufl. v. J.-B. Hofmann, 7 Lief. (**A. Ernout**)..... 107
W. von Wartburg. — Évolution et structure de la langue française (**A. Ernout**)..... 205
Lillian M. Wilson. — Ancient Textiles from Egypt in the University of Michigan Collection (**Georges Seure**)..... 97
Eduard Wölfflin. — Ausgewählte Schriften, hrsg. von Dr. G. Meyer, mit Vorträgen von Johannes Stroux u. Georg Dittmann (**A. Ernout**)..... 105
Julius Wolf. — Die römische Kaiserzeit (**Jean Bayet**)..... 225
Medieval Latin Word-List, prep. by J. H. Baxter and Ch. Johnson, with the assistance of Phyllis Abrahams (**A. Ernout**)..... 397
Xenophontis Opuscula, rec. G. Pierleoni (**P. Chantraine**)..... 321
C. Zijderveld Jr. — Τελετή, Bijdrage tot de Kennis der religieuze Terminologie in het Grieksch (**P. Chantraine**)..... 310

Le Gérant : F. Klincksieck.

Mâcon, Protat frères, imprimeurs. — MCMXXXV.

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES